This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

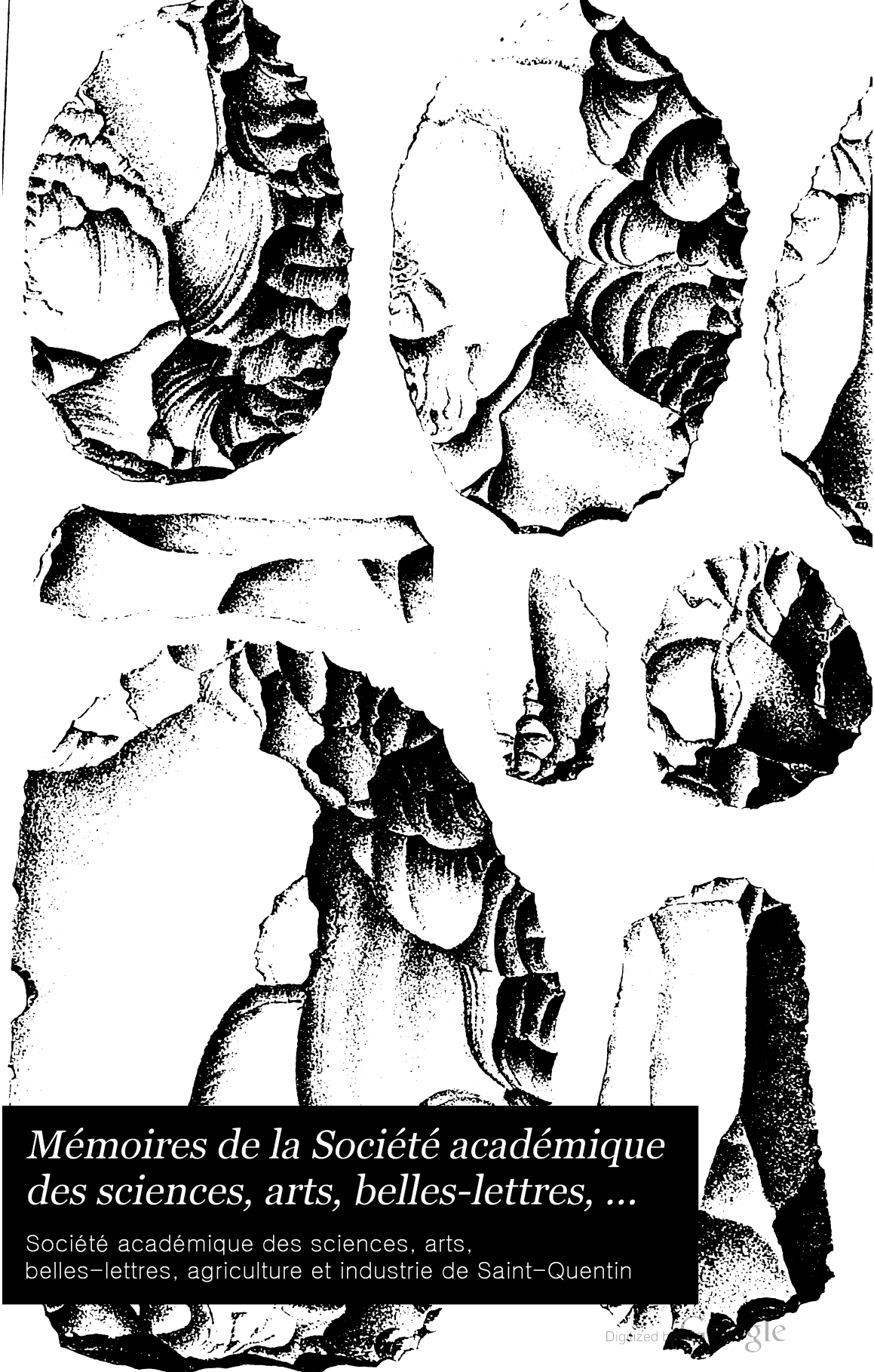

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, ...

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin

Digitized by Google

Fr 45.20

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

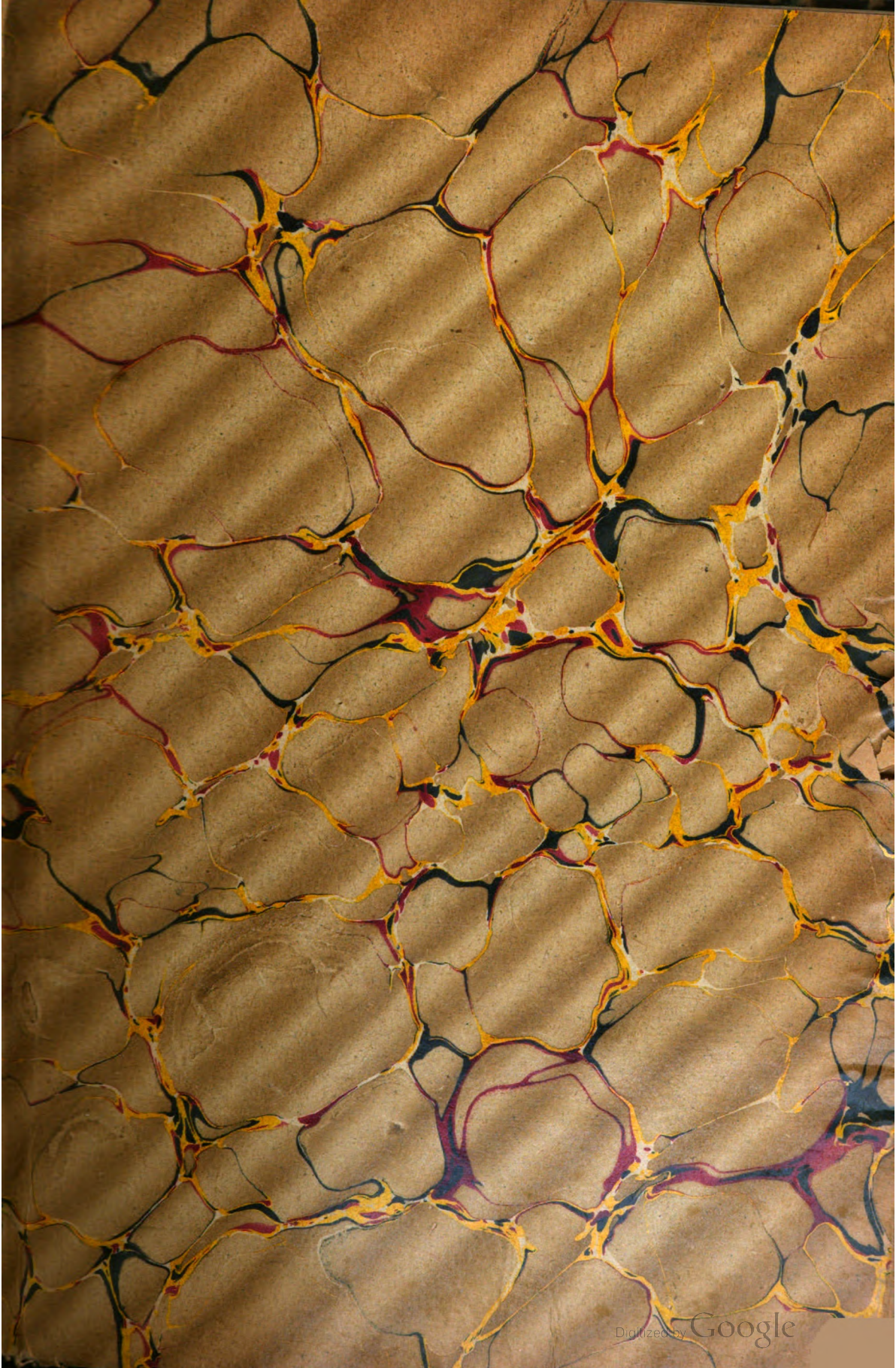
Digitized by Google

J. TERQUEM & Co.
BOOKSELLERS AND BINDERS
29 Rue Scribe, PARIS
29 Union Square, NEW YORK

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE

SAINT-QUENTIN (AISNE)

Digitized by Google

Digitized by Google

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DES

SCIENCES, ARTS

BELLES-LETTRES, AGRICULTURE & INDUSTRIE

DE SAINT-QUENTIN

FONDÉE EN 1825, RECONNUE PAR ORDONNANCE ROYALE DU 15 AOUT 1831

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME I

TRAVAUX DE JUILLET 1876 A JANVIER 1878

SAINT-QUENTIN
Imprimerie CH. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1878

Digitized by Google

Harvard College Library
NOV 14 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DU 25 NOVEMBRE 1877

Discours de M. MONNIER, Président

MESSIEURS,

Les Sociétés littéraires et scientifiques des départements sont loin de pouvoir comparer leurs travaux à ceux des compagnies dont le siége est à Paris. Il y a dans la capitale d'un grand pays comme le nôtre une situation exceptionnellement favorable à la production des travaux de l'esprit. C'est là qu'on trouve les bibliothèques les plus complètes, les collections scientifiques de toute nature, les spécimens les plus variés de l'art antique et de l'art moderne, là que sont accumulées toutes les ressources nécessaires pour l'étude.

C'est là aussi que sont appelés et naturellement attirés tous les hommes que leur distinction ou leurs talents, mettent en évidence, là que se donnent rendez-vous un grand nombre de ceux qui peuvent disposer de leur temps pour cultiver librement les sciences, les lettres ou les arts.

Au milieu de ce concours d'hommes distingués, le goût s'épure et se perfectionne, et les forces de l'intelligence se multiplient. Aussi est-ce dans la capitale mieux que partout ailleurs que peuvent surgir des œuvres dont la valeur

Digitized by Google

exceptionnelle contribue à enrichir le patrimoine intellectuel du pays et celui de l'humanité.

Personne ne peut regretter que nous possédions un grand foyer où les aspirations nationales trouvent leur expression la plus parfaite, et duquel puissent jaillir des lumières toujours renouvelées. Mais chacun doit désirer qu'il s'établisse entre ce point central et la nation tout entière un échange continuel de pensées et d'expériences, et que la vie accumulée au centre puisse refluer constamment jusque vers les extrémités. Les Sociétés savantes des départements ont pour mission de travailler à activer cette circulation de vie intellectuelle et morale; elles travaillent à reeueillir sur place les documents et les faits propres à enrichir le trésor commun des connaissances de leur temps; puis elles s'efforcent de répandre autour d'elles et de vulgariser les lumières qu'elles y ont puisées.

Leur tâche est donc double. A une époque où l'observation tend à prendre dans tous les domaines la place qui a été trop longtemps laissée à la théorie, elles recueillent d'abord les observations qui font chaque jour faire à la science de nouveaux progrès.

C'est grâce à ces travaux que se développe la météorologie, science en partie récente et appelée à rendre de si grands services à l'agriculture et à la navigation; que la paléontologie multiplie ses découvertes qui permettent de connaître avec plus de certitude l'histoire de notre globe, et apportent de nouvelles lumières à l'étude de la botanique et de la zoologie, et même à celle des premières origines de l'humanité. C'est par ces recherches que l'archéologie préhistorique, mettant à profit les progrès de toutes les autres sciences naturelles, commence à nous révéler des époques dont il y a peu de temps encore on soupçonnait à peine l'existence. En même temps l'archéo-

Digitized by Google

logie fait revivre peu à peu les mœurs et les coutumes des peuples anciens et des générations qui se sont succédé sur notre sol. Il en est de même de toutes les autres sciences naturelles et historiques, et ce ne serait pas sans étonnement qu'on verrait tout ce qui est ajouté chaque année à leur domaine par les observations laborieuses et patientes poursuivies dans toutes les parties de notre pays.

Mais les Sociétés savantes ont encore une autre tâche moins brillante à certains égards, mais plus utile peut-être : c'est de répandre autour d'elles l'instruction et d'exciter l'intérêt pour les travaux de l'esprit.

L'instruction de la jeunesse est l'objet de la sollicitude du gouvernement et des communes; et, bien qu'il y ait encore beaucoup de progrès à réaliser, elle n'est pas directement l'objet de nos préoccupations. Mais le jeune homme qui a dû étudier trop tôt des choses qui dépassaient encore la portée de son esprit n'y voit souvent que le travail pénible et la contrainte; et dès qu'il a terminé ses études, il se hâte de les mettre de côté si elles ne sont pas indispensables pour la profession qu'il a embrassée.

C'est alors que nos Sociétés cherchent à l'intéresser par leurs conférences, leurs cours populaires, leurs publications. Elles invitent au travail tous les hommes de bonne volonté. Elles leur ouvrent leurs rangs, elles se les associent à divers titres, et par leurs concours facilitent leurs premiers efforts. Ces concours dont l'importance est loin d'être assez comprise, permettent à tous ceux qui veulent travailler, d'exercer leurs forces et d'obtenir, tout en demeurant inconnus, un jugement sincère et bienveillant; ils font aussi surgir parfois de vrais talents, et des productions d'une valeur réelle.

Obtenir ce résultat sur une large échelle serait le plus beau succès d'une Société comme la nôtre.

Digitized by Google

Nous ne rappellerons pas, Messieurs, ce que la Société Académique a fait depuis 52 ans pour atteindre ce but. Nous nous bornerons à montrer que pendant l'année qui vient de s'écouler son activité ne s'est pas ralentie. Ses concours ont donné de très bons résultats, et les rapports qui vont être lus vous permettront d'en juger. En particulier celui de composition musicale a remarquablement réussi. Cet essai, qui n'avait été décidé qu'après quelque hésitation, a dépassé de beaucoup ce qu'on en attendait. L'exécution de l'œuvre couronnée qui aura lieu demain en sera la preuve.

Nous remercions vivement les artistes et les amateurs de notre ville qui ont prêté pour cette solennité musicale un concours sympathique et dévoué sans lequel elle n'aurait pas pu avoir lieu.

Nos cours populaires sont d'année en année mieux suivis. Grâce au dévouement de nos collègues nous avons pu en donner huit, tandis que l'année précédente nous n'en avions que six. Un cours de botanique a été professé pendant l'été dans notre jardin, où on a réalisé plusieurs améliorations importantes qui permettront d'y trouver des ressources plus complètes pour l'étude.

Nous exprimons ici notre reconnaissance à la Ville qui nous a permis d'atteindre ce but en augmentant sa subvention pour le jardin botanique. Nous la remercions également d'avoir remplacé notre ancien local qui doit être occupé par le Musée Le Serrurier, en nous donnant deux vastes salles parfaitement aménagées pour les séances et pour les cours publics.

Nous pourrons y organiser notre bibliothèque qui renferme, outre beaucoup d'ouvrages de valeur, les publications des principales Sociétés savantes. On y trouvera

Digitized by Google

bien des documents précieux qu'il serait difficile de se procurer ailleurs.

Le dernier volume de nos mémoires renferme le manuscrit du chanoine de Croix sur l'incendie de la Collégiale de Saint-Quentin en 1669, et sur tous les travaux qu'a nécessités sa reconstruction. Cette importante publication a été facilitée par une allocation du Conseil général auquel nous exprimons toute notre gratitude.

Ce n'est là, nous l'espérons, qu'un premier pas dans une voie qui nous permettra de rendre de nouveaux services aux sciences historiques, car nous nous proposons de publier, en dehors de nos volumes ordinaires, d'autres manuscrits relatifs à l'histoire locale. Nous en connaissons plusieurs d'un grand intérêt, et d'autres seront sans doute découverts à la suite de nouvelles recherches. Ces publications nécessiteront de fortes dépenses et des travaux de longue haleine ; mais nous comptons sur des subventions et des souscriptions d'une part, puis sur l'activité de nos collègues, dont quelques-uns sont prêts à apporter leur collaboration à cette œuvre.

Nous avons eu cette année à déplorer la perte du plus ancien de nos membres, M. Charles Daudville. Il était le dernier des fondateurs faisant encore partie de notre Société. C'est même lui, paraît-il, qui avait pris l'initiative de sa création en 1825. Nous l'avons vu, il y a deux ans, présider avec distinction notre cinquantième anniversaire ; il était resté l'un des plus actifs et des plus zélés d'entre nous. Il avait conservé toute l'ardeur des premiers jours. La France alors, après les longues guerres et les désastres du premier empire, renaissait à la liberté et à une activité intellectuelle qui a laissé une empreinte ineffaçable à tous ceux qui y ont pris part.

Cette grande époque a produit toute une pléiade d'hom-

Digitized by Google

mes supérieurs dans le domaine des lettres, des sciences et des arts. Ils disparaissent peu à peu ; et la France est encore sous l'impression de la tristesse qu'a produite la mort du plus illustre d'entre eux.

Parvenu à l'âge le plus avancé, comblé de gloire, ardemment occupé des graves questions politiques qui agitent notre pays, M. Thiers savait encore trouver le temps pour cultiver les lettres, les arts et la philosophie. Il préparait une œuvre suprême destinée à exprimer ses fortes convictions spiritualistes. La mort ne lui a pas laissé le temps de l'achever ; mais il a résumé tous les sentiments de sa vie dans ces mots qu'il a choisis lui-même pour épitaphe : « *Patriam dilexit, veritatem coluit.* » (Il a aimé sa Patrie, il a recherché la vérité.)

L'amour de la vérité fortifié par le patriotisme, voilà ce qui élève les âmes au-dessus des agitations de chaque jour. Ce sentiment animait puissamment la génération au milieu de laquelle s'est formée notre Société, et qui lui a donné tant d'hommes de cœur, de littérateurs et de savants distingués dont le souvenir est encore vivant dans notre ville.

Notre désir est d'en conserver fidèlement la tradition et de redoubler d'efforts pour remplir la noble mission qui nous est dévolue. Pour poursuivre cette œuvre, nous comptons sur la sympathie de nos concitoyens et sur leur concours ; nous avons la confiance qu'il ne nous fera jamais défaut.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. GEORGES LECOCQ

SUR LE

1er & LE 2e CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE

SUJETS PROPOSÉS : 1° *Histoire d'une localité quelconque du département de l'Aisne ou de l'ancien Vermandois* ; 2° *Histoire de l'Abbaye de Fervaques, à Saint-Quentin.*

La Commission se composait de MM. BÉNARD, JULES LECOCQ, LEMAIRE, BLIN, PATOUX et GEORGES LECOCQ, rapporteur.

MESSIEURS,

Notre concours d'histoire locale aura, cette année, le mérite d'avoir fait naître un certain nombre de travaux qui, pour n'être pas destinés à obtenir un grand retentissement dans le monde historique, ne sont pas cependant sans une valeur réelle.

Pour ne parler que de ceux qui concernent votre Commission, vous avez renvoyé à notre examen plusieurs Mémoires. L'un d'eux a été retiré par son auteur avec notre autorisation ; un autre, écrit en dehors des conditions habituelles, a dû être écarté quel qu'en fût d'ailleurs le mérite.

Arrivons donc aux deux ouvrages qui doivent vous être plus particulièrement signalés.

Depuis longtemps déjà vous proposez chaque année

Digitized by Google

comme un sujet de concours l'histoire de l'Abbaye de Fervaques. C'est qu'en effet il y a là matière à un Mémoire d'un intérêt incontestable digne d'inspirer un véritable historien, ou tout au moins, un chroniqueur héritier de la patience et de l'érudition des bénédictins. Aussi espérons-nous qu'un jour notre vieux Fervaques ressuscitera en un magnifique volume où apparaîtront, pour la première fois, tous les documents, toutes les chartes inédites enlevées à prix d'or aux collections étrangères par un de nos plus savants confrères, dont la Société ressentira toujours la perte.

En attendant l'apparition d'un tel travail, œuvre de la vie entière d'un des plus modestes et des plus éminents de nos paléographes, nous sommes heureux d'avoir reçu une étude, en quelque sorte une esquisse habilement exécutée, où les traits généraux sont suffisamment tracés. Nous pourrions cependant reprocher à l'auteur d'avoir omis un trop grand nombre de pièces curieuses ; les archives de Saint-Quentin n'ont pas été suffisamment consultées ; le cartulaire, si important qu'il mériterait d'être publié tout entier, n'est presque pas étudié, et pourtant le simple inventaire qu'en a dressé M. Cocheris occupe 30 pages in-8°, et le présent Mémoire n'en a que 59 ! L'oraison funèbre d'une abbesse, Madame Marguerite de Beaujeu, prononcée le 28 juillet 1701 par Dom Gourdin, ne paraît pas avoir été connue de l'auteur. Celui-ci, toutefois, possède tellement bien les éléments constitutifs de son travail, il s'en est tellement pénétré qu'il a oublié de signaler les sources auxquelles il avait puisé. On pourrait encore demander où sont les plans des abbayes, où la vue des ruines, où le costume des religieuses, tous ces dessins qui illustrent un livre et en rendent l'intelligence plus facile. Enfin, et c'est notre dernier reproche, pourquoi

Digitized by Google

faire d'une étude historique une arme de polémique religieuse.

Nous voilà donc loin de la perfection ; mais après la critique, il faut, pour être juste, faire à l'éloge une part aussi large que possible : un style clair, net, précis, élégant même, une connaissance approfondie de notre histoire locale sont les premières qualités qui nous frappent ; et pour tout dire d'un mot, nous sommes en présence d'un excellent résumé, d'une œuvre que tous liront avec plaisir, le savant comme l'homme du monde, et qui, dans ces conditions, a droit à une récompense.

Tandis que l'Abbaye de Fervaques florissait dans le Vermandois, s'élevait dans une autre province, aujourd'hui à l'autre extrémité du département de l'Aisne, l'abbaye Saint-Pierre de Chézy qui a naguère été l'objet d'une publication spéciale ; mais jamais jusqu'ici son cartulaire n'avait été étudié sérieusement. Le mémoire ayant pour titre : *Le Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Chézy* vient combler cette lacune.

L'auteur nous explique ainsi le but de son travail :

« Nous vivons dans un temps où il est utile de mettre les documents originaux à l'abri de destructions dont, depuis quelques années, nous avons vu trop de dépôts publics victimes, soit par de malheureux hasards, soit par d'abominables forfaits. En première ligne, parmi les documents précieux, figurent assurément les cartulaires de nos anciens monastères, dans lesquels se retrouve toute l'histoire locale du Moyen-Age avec les plus précieux détails sur les progrès de la Société, les changements de ses mœurs, la connaissance des vieilles familles et l'étude de la géographie des provinces. C'est à ces divers titres

Digitized by Google

que nous nous sommes proposé cette année de présenter la copie du cartulaire d'une des abbayes comprises dans la circonscription actuelle du département de l'Aisne. »

En présence de cet aveu même de l'auteur, nous constatons que son mémoire n'a rien d'original et qu'une part, relativement restreinte, a été accordée au travail personnel. Cependant le soin avec lequel le cartulaire a été revu, la manière dont on a su examiner rapidement les chartes peu intéressantes et mettre vigoureusement en lumière celles qui devaient attirer plus spécialement l'attention, les nombreuses notes sur les noms de familles et de lieux, vous ont fait placer ce travail au premier rang.

En conséquence, Messieurs, votre Commission a l'honneur de vous proposer de décerner :

Un deuxième prix avec médaille de vermeil à l'auteur du mémoire ayant pour titre : *le Cartulaire de l'Abbaye Saint-Pierre de Chézy,* près Château-Thierry.

Une mention honorable avec médaille d'argent à l'auteur du mémoire ayant pour titre : *Histoire del'Abbaye de Fervaques à Saint-Quentin.*

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société décerne :

Un deuxième prix, avec médaille de vermeil, à M. le comte Édouard de Barthélemy, membre titulaire du Comité des Travaux historiques près le Ministère de l'instruction publique, à Paris.

Une mention honorable, avec médaille d'argent, à M. l'abbé Poquet, curé-doyen de Berry-au-Bac (Aisne.)

Digitized by Google

RAPPORT DE M. JOACHIM MALÉZIEUX

SUR LE 4e CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE

SUJET PROPOSÉ : *Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne.*

La Commission se composait de MM. SOUPLET, CARPENTIER, BLIN, PATOUX, LEMAIRE et J. MALÉZIEUX, rapporteur.

MESSIEURS,

La quatrième question de votre concours d'histoire locale : *Faire la biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne*, n'a tenté qu'un seul concurrent qui nous a envoyé une « Biographie de Demoustiers. » Malheureusement, Messieurs, la qualité n'a pas suppléé au défaut de quantité, et votre Commission aurait discrètement enseveli sans phrases ce manuscrit, si elle n'avait pensé qu'il y avait lieu de donner à l'auteur, sinon un encouragement, car il peut être dangereux de l'encourager dans cette voie, au moins un conseil.

L'auteur, Messieurs, paraît pénétré d'un sentiment bizarre : c'est qu'en fait de valeur littéraire, ce qu'on doit apprécier avant tout chez un auteur, c'est son amabilité, sa manière de se tenir dans le monde — et la société — pour employer une expression du manuscrit. Du reste, voici le début :

Digitized by Google

« Demoustiers fit d'abord ses études à Paris *et* au » collége de Lisieux. Plus tard, il fut reçu avocat et » exerça pendant quelque temps ces fonctions et plaida » plusieurs causes avec succès ; mais son caractère doux, » fait pour plaire et pour être aimé, ne l'encourageait pas » à exercer ces fonctions trop sérieuses pour lui..... »

Et plus loin :

« Comme homme et comme écrivain, Demoustiers » était gracieux et surtout aimable et, en retour, il était » bien aimé de ses contemporains. »

Voilà la note. Demoustiers était aimable; l'auteur insiste sur cette amabilité, car, pour lui, les « *Lettres à Émilie* » paraissent un titre secondaire ; en retour, il était bien aimé de ses contemporains — ou contemporaines — car, j'avoue sans malice que ce mot, dans le manuscrit, m'a paru orthographié d'une façon équivoque.

Et pourtant, Messieurs, et c'est surtout ce qui fait que cet envoi nous est pénible, Demoustiers a une physionomie bien digne de tenter la plume d'un biographe.

Esprit rêveur, il a sans doute rimé sur les bancs du collége. Il se sent poète et par surcroît amoureux. Il devient avocat. Il plaide — médiocrement — il est pour cela trop amoureux et aussi trop poète. Ce qu'il fait là est trop sérieux pour lui. Il songe à ses contemporaines. Un beau jour, il publie un ouvrage charmant dans sa grâce prétentieuse : ce sont ses *Lettres à Émilie sur la Mythologie.*

On est en 1786, il n'en sait rien et ne veut pas le savoir. Il n'a pas l'air de se douter qu'autour de lui s'agitent de forts esprits qui sentent que l'ère des Bucoliques de boudoir est passée, que les Chloris et les Sylvie ont fait leur temps ; qu'il va « faire de l'orage. »

Non. Il continue imperturbablement, de plus en plus

Digitized by Google

poète et amoureux. Ce contraste fait de lui le dernier représentant, le représentant en retard d'une pléiade de rimeurs parfumés. Il est, jé crois, plus fort que ses devanciers ; il a plus d'esprit et de sel attique. La coupe de ses vers est plus fine, plus déliée, et la mièvrerie trouve rarement des accents aussi délicats. Il songe, même en 1789, même en 1793, aux jolis yeux, aux blanches mains, aux petits pieds. Pour lui, ces jolis yeux, ces blanches mains et ces petits pieds sont l'humanité.

Malgré cela, supprimons les dates, supposons Demoustiers vivant un demi-siècle plus tôt, et nous admirerons la grâce de ces vers à Émilie :

Échappé des fers de Thémis,
Chez Pomone libre et tranquille,
J'étais au sein de mes amis ;
Mais mon cœur était à la ville.

J'éprouvais, durant ces beaux jours
Filés par la mélancolie,
Qu'il n'est avec vous, Émilie,
Point de vacances en amours.
Et, pour calmer la violence
Du feu qui brûlait dans mon sein,
Je dessinais, en votre absence,
Attendant ma convalescence,
Le portrait de mon médecin.

Il aborde aussi l'épigramme ; mais les pointes en sont arrondies et inoffensives :

C'était la corne d'abondance,
Qui passa tant de main en main,
Que l'on ignore son destin.
Cependant, on la croit en France
Au greffe de Thémis, ou bien

Digitized by Google

Entre les mains de la finance ;
Mais ces messieurs n'en disent rien.

En somme, Demoustiers est un de nos poètes. Il a sa place dans notre écrin littéraire et ne mérite pas de statue. Dirai-je qu'il a produit — on a dit perpétré — quelques pièces de théâtre d'une faiblesse extraordinaire. L'une d'elles étant outrageusement sifflée, un jeune homme assis au parterre, à côté de l'auteur, demanda à celui-ci une clef forée que Demoustiers lui prêta incontinent. Telle est l'anecdote de la clef forée, qu'aucun biographe n'omet de raconter et qui, du moins, prouve la bonhomie du poète.

Messieurs, nous avons vainement cherché dans le manuscrit qui vous a été remis une appréciation des ouvrages de Demoustiers. Cette biographie, applicable à l'homme qui allait dans le monde et « la société » a paru à votre Commission insuffisante et immodérément faible.

Aussi, votre Commission vous propose de n'accorder aucune récompense.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. CHARLES MAGNIER

SUR LE CONCOURS DE LITTÉRATURE

SUJET PROPOSÉ : *Étude sur la Poésie française contemporaine*

La Commission se composait de MM. PATOUX, SOUPLET, BLIN, G. LECOCQ, LEMAIRE et CH. MAGNIER, rapporteur.

MESSIEURS,

La question de littérature que vous avez mise au concours de 1877, n'a été traitée que par deux concurrents.

Le mémoire n° 1, portant pour épigraphe : *ut pictura poesis erit* n'est pas conforme à votre programme ; il s'agissait de faire une étude sur la poésie contemporaine, l'auteur vous envoie une rapide notice historique sur la poésie depuis les temps les plus anciens ; le sujet que vous proposiez n'ayant pas été traité dans ce mémoire, écrit du reste sans ordre méthodique et dans un style très négligé, nous croyons inutile de nous arrêter à examiner en détail une compilation qui est en dehors des conditions du concours.

Sous la forme d'une lettre familière à une dame, l'auteur du mémoire n° 2, qui a pris pour épigraphe quelques lignes d'une étude de Gustave Planche sur Brizeux, a passé consciencieusement en revue nos poètes contemporains ; c'est un

Digitized by Google

travail qui prouve de nombreuses lectures et un goût réel pour la poésie. Quelques-uns des jugements portés sont justes, d'autres contestables, mais il n'est certes pas facile de comparer, de classer les productions poétiques de notre époque qui sont fort abondantes, quoiqu'on l'accuse sans cesse d'être insensible aux charmes de la Muse.

Sans doute, après la splendide renaissance littéraire de 1830, les écrivains actuels paraissent pâles. La poésie lyrique a été portée à son plus haut point ; les prédécesseurs, J.-B. Rousseau, Lefranc de Pompignan et autres ont été bien distancés : les premières places sont prises par Victor Hugo, le poète grandiose et sonore, le brillant coloriste ; Lamartine, l'amant de l'idéal, l'écrivain au style plein d'harmonie et qui est resté inimitable ; Alfred de Musset, le charmant poète de la jeunesse et de la fantaisie. D'autres étoiles ont aussi brillé d'un vif éclat, Béranger, de Vigny ; plus tard, Théophile Gauthier et de Banville qui ont poussé à son apogée l'art de la versification.

Puis, les imitateurs plus ou moins heureux sont venus en foule, et si les génies sont rares, on peut dire néanmoins qu'il y a encore aujourd'hui d'admirables talents ; le rythme est maîtrisé, assoupli ; les ciseleurs littéraires abondent ; jamais on ne s'était montré aussi habile à triompher des difficultés, jamais on n'a travaillé avec plus de succès au perfectionnement de la forme.

Il est vrai qu'à côté des adroits jongleurs de la rime, des virtuoses de la strophe et du sonnet, les médiocrités, les incapables dont les vers ne sont pas lisibles, sont en bien plus grand nombre encore.

L'auteur du mémoire n° 2 n'a-t-il pas cédé un peu à l'esprit de camaraderie en citant après des noms estimés à juste titre, d'autres d'une notoriété au moins douteuse ? Mais dans l'ensemble il s'est montré plus sévère, et si

Digitized by Google

quelques noms d'amis se sont glissés sous sa plume, il est très souvent impartial dans ses jugements.

Il divise son mémoire en trois parties : la première est intitulée l'École parnassienne, la seconde contient les poésies patriotiques et les petits poèmes populaires; dans la troisième, l'auteur s'occupe des sonnets et des sonnettistes, et consacre quelques pages à la décentralisation littéraire.

Votre Commission pense que cette classification des œuvres poétiques de notre époque prête le flanc à la critique ; en effet, beaucoup de poètes s'étant essayés dans les différents genres, les mêmes auteurs sont cités dans trois catégories, tandis que d'autres, et des meilleurs, tels que Leconte de Lisle, sont à peine nommés. En outre, pour expliquer l'absence des grands noms, absence qui étonnerait beaucoup de personnes, permettez-nous d'abord de rappeler ici les termes précis de la question que vous avez mise au concours : le texte porte : Étude sur la poésie contemporaine ; nos grands poètes ont été exclus de ce cadre ; Lamartine est mort en 1869, Musset, en 1857 ; les chefs-d'œuvre incontestés de Victor Hugo n'appartiennent pas non plus à la période actuelle ; il s'en suit que le genre lyrique n'a pas de représentants de nos jours. Au lieu de poètes éminents, nous avons des artistes très habiles ; les petites choses ont remplacé les grandes, on nous offre aujourd'hui des mièvreries finement et patiemment ciselées, il faut l'avouer ; des rimes sonores, beaucoup de clinquant, beaucoup plus de ruolz et de strass que d'or et de diamant. Voyons maintenant les lignes de démarcation que l'auteur a tracées, et qui n'ont pas paru nettement établies et justifiées. Nous avons vu qu'il commençait par l'École parnassienne, qui fait le plus de bruit, et qui a la prétention de maintenir à elle seule le drapeau de la poésie.

Digitized by Google

Les terribles années que nous avons passées ont produit un genre jusqu'alors peu cultivé en France, la poésie patriotique, en même temps que le courant démocratique des idées a fait éclore les petits poèmes populaires, dont beaucoup présentent tant de charme dans leur simplicité.

Quant à la troisième division, elle est intitulée : *Sonnets et Sonnettistes ;* toutes les personnes qui se sont tenues un peu au courant de la littérature de nos jours, savent que le sonnet a fait une véritable invasion dans le domaine de la poésie, et même qu'il semble vouloir y régner en maître. Est-il vrai, comme l'a prétendu Boileau, que

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme ?

On serait presque tenté de le croire, en voyant la faveur dont il jouit en ce moment ; c'est devant le nombre des poètes qui composent des sonnets, et devant celui des spécialistes du genre, que l'auteur s'est cru autorisé à établir cette troisième et dernière division de son mémoire.

Toutes réserves faites d'ailleurs sur la classification, nous allons examiner brièvement le travail qui nous a été soumis, et les principaux passages que nous citerons prouveront que l'œuvre générale n'est pas sans mérite.

Après quelques lignes d'introduction, l'auteur débute ainsi : « L'école nouvelle a pour chefs reconnus aujourd'hui, Théodore de Banville et Leconte de Lisle ; à une autre époque, Charles Baudelaire, Théophile Gautier ont été eux aussi les maîtres dont se sont inspirés ceux que l'on a nommés depuis les Réalistes, les Impassibles, les Parnassiens. Enfin, au-dessus d'eux tous brille dans sa gloire Victor Hugo, dont les plus fervents admirateurs sont les poètes qui nous occupent en ce moment.

» En effet, le style imagé du grand artiste devait séduire

Digitized by Google

la génération nouvelle, amie de l'éclat et de la richesse de la forme ; ce sont surtout *les Orientales*, ces tableaux merveilleux, — objet à leur apparition des critiques sévères, partiales même de Gustave Planche et de quelques autres, — qui plaisent tant à nos rimeurs contemporains. Le grand succès de ces vers splendides engagea les poètes à s'essayer dans cet heureux genre, et les imitateurs se groupèrent autour des maîtres ; l'École Parnassienne était fondée.

» Mais cette école se divisa bientôt en plusieurs catégories ; on vit apparaître alors les poètes souffrants, amoureux des étoiles, toujours moroses, ayant des besoins d'infini et de lumière ; — puis les poètes réalistes amis des formes sculpturales, des nudités, de la beauté des lignes, des épaules opulentes et aussi des lumineux paysages ; enfin l'on eut et l'on a toujours les parnassiens philosophes, ceux qui croient à la perfectibilité de l'espèce humaine, qui sont convaincus que l'homme, aidé par la science, peut s'élever encore, découvrir des horizons nouveaux et arriver à connaître un jour sur cette terre la grande vérité. . . . . .

» Les auteurs de ces compositions tristes dont je vous parlais tout à l'heure, si elles appartiennent quant à la forme à l'école parnassienne, dépendent par le fond du genre intime qu'Alfred de Musset mit à la mode ; un reflet de l'esprit chagrin de ce grand poète s'y montre toujours, mais il faut reconnaître que la pensée qui brille en ces vers — quand il y en a une — n'est jamais bien neuve. »

Après avoir cité comme échantillon du genre quelques vers empruntés aux *Intimités* de Coppée et avoir critiqué d'une manière assez juste la tribu de certains poètes malades et mélancoliques qui gravitent autour de Millevoye, l'auteur en arrive aux réalistes et à ceux qui s'intitulent

Digitized by Google

Impassibles ; peut-être, dit-il, « parce que dans leurs vers toute note émue est soigneusement écartée, et que les souffrances humaines les laissent insensibles et froids. Ceux-là sont peut-être encore plus que les précédents les vrais ciseleurs de phrases ; ce sont toujours des peintres, des sculpteurs, mais rarement des poètes ; point de pensées dans leurs vers, des mots ! ces mots assemblés avec goût, je l'accorde, forment des tableaux de genre, des paysages, des portraits quelquefois..... Les recueils de poésies modernes contiennent de nombreuses productions de ce genre, qui toutes sont écrites dans le même style et semblent toutes sorties de la même plume. Cela flatte les yeux, mais le cœur n'est pas touché par ces œuvres essentiellement artistiques ; on ne peut s'empêcher de reconnaître que de grandes difficultés ont dû être vaincues par leurs auteurs, car ces œuvres ont des rimes très riches et sont souvent présentées sous forme de sonnets. »

Deux sonnets de cette catégorie suivent ces lignes, l'un nous fait revenir au beau temps de l'hôtel de Rambouillet, et si Molière vivait encore, il l'eût enchâssé dans le célèbre 3e acte de ses *Femmes Savantes*.

Les Parnassiens philosophes viennent ensuite : MM. Sully-Prudhomme, Désyr Ravon, André Theuriet, Mme Ackermann, sont les principaux représentants de cette secte. En terminant cette première partie de son travail, l'auteur convient que la poésie parnassienne est une poésie savante, bien rythmée, mais « qu'elle ne peut être comprise que des adeptes, des initiés. »

Les poésies patriotiques ont été pendant un moment à l'ordre du jour ; Victor Hugo lui-même, dans l'*Année Terrible*, s'est associé au mouvement général ; l'auteur regrette « que les poètes français n'aient pas tiré de l'humiliation de la défaite quelques-uns de ces accents ven-

Digitized by Google

geurs et sincèrement patriotiques qui survivent à leur époque et seront chantés dans tous les temps. Sous ces rapports, nos pères qui ont fait la *Marseillaise*, étaient plus grands que nous ! »

Le Sacre de Paris, de Leconte de Lisle; *les Idylles Prussiennes*, de Th. de Banville; *Fais ce que dois* et les *Bijoux de la Délivrance* datent de l'époque de nos désastres. Ici nous laissons encore la parole à l'auteur : « Les productions de ce genre qui ont eu le plus de succès et qui sont les meilleures du reste, ce sont les *Chants du Soldat*, de Paul Deroulède. Dans ces vers énergiques, dans ces strophes vigoureuses, on trouve l'accent indigné d'un Français et d'un patriote, qui pleure la défaite de son pays et nourrit, au plus profond de son cœur, l'espoir d'assister aux succès futurs de ceux qui aujourd'hui sont vaincus ! »

Suivent une saisissante poésie de M. Deroulède, intitulée le *Clairon*, et un émouvant petit poème de M. Ch. Gransard, professeur de rhétorique au Lycée de Strasbourg; nous regrettons de ne pouvoir les reproduire.

D'autres poésies patriotiques, par MM. A. Rollet, Ch. Blanchard, Ogier d'Ivry, Marc Bonnefoy ont paru ensuite. L'auteur termine par un remarquable sonnet du colonel Francis Pittié, « un de ces nobles et vaillants cœurs qui savent tenir d'une main ferme l'épée et la plume, et qui, en attendant de meilleurs jours, consacrent les rares loisirs que leur laisse une vie active, à consoler la grande victime et à relever le courage de ses enfants. »

Les petits poèmes populaires « sont devenus à la mode dans ces dernières années. Le plus célèbre, et sans contredit l'un des plus sympathiques, est celui des *Pauvres Gens* que Victor Hugo a publié dans la *Légende des Siècles*; tous les poètes ayant lu l'histoire de ce pêcheur et de sa femme qui, chargés de famille, adoptent les deux enfants

Digitized by Google

de leur voisine morte — tous les poètes, dis-je, ou du moins beaucoup d'entre eux, ont voulu s'essayer dans ce genre si touchant et si vrai. Alors ont paru de nombreuses compositions analogues, petits poèmes de deux ou trois cents vers faits plutôt pour être dits sur la scène que pour être lus, faciles à retenir, pleins de scènes émues, qui touchent le cœur et provoquent aisément les larmes ; il faut encore de l'art et beaucoup même pour composer ces belles choses que signent les Millien, les Coppée, les Manuel et bien d'autres. Les joies et les misères du peuple, les nobles actions des petits et des humbles, servent généralement de thème à ces scènes qui s'intitulent *la Grève des Forgerons, la Bénédiction, la Nourrice, le Petit Épicier*, de François Coppée. » L'auteur cite encore *l'Enfant trouvé, la Croix de Cuivre, l'Exécution,* d'Achille Millien, le poète auquel la Société Académique de Saint-Quentin a déjà décerné tant de couronnes, la *Robe*, d'Eugène Manuel, etc.

« Vous voyez, ajoute le mémoire, quelle différence entre cette poésie si vraie où l'art existe mais ne s'étale pas sous de pompeux atours, et la poésie sonore et creuse des impassibles.... si peu que l'on aime les vers, on pleure en lisant ceux-ci... Genre charmant, du reste, qui ne demande qu'un peu d'imagination et beaucoup de sensibilité ; qui tient le milieu entre le poème et le drame, et grâce auquel la poésie tend à se populariser de jour en jour. »

Nous sommes arrivé à la dernière partie du travail. Elle débute par l'historique de la renaissance du sonnet. « C'est vers 1830 qu'il a paru sur la scène littéraire, grâce à plusieurs romantiques qui formèrent le groupe célèbre appelé le Cénacle ; depuis l'époque où Sainte-Beuve, Guttinguer et les autres l'ont lancé de nouveau

Digitized by Google

dans le monde, le sonnet s'est introduit peu à peu dans les feuilles littéraires et dans les recueils de vers : aujourd'hui on le trouve partout... grâce aux Sociétés littéraires et aux journaux qui patronnent ce gentil poème, et je fais particulièrement allusion ici à l'Académie du sonnet d'Aix en Provence, qui, chaque année, publie un volume composé de poésies de ce genre, dues aux plumes françaises et provençales les plus autorisées. »

L'auteur cite ici le sonnet célèbre de Joséphin Soulary, *les Deux Cortèges ;* deux femmes se rencontrent à l'église : l'une accompagne le cercueil de son enfant, l'autre porte son fils aux fonts baptismaux ; la messe d'enterrement et le baptême ont lieu en même temps.

On baptise, on absout, et le temple se vide ;
Les deux femmes alors, se croisant sous l'abside,
Échangent un coup d'œil aussitôt détourné ;

Et merveilleux retour qu'inspire la prière,
La jeune mère pleure en regardant la bière,
La femme qui pleurait sourit au nouveau-né !

Le mémoire reproduit un remarquable sonnet de Victor de Laprade, et un autre de M^lle^ Mélanie Bourotte. « Cette petite pièce appartient à la famille des sonnets à surprise. »

Après quelques considérations peu nouvelles sur la décentralisation et en général sur les œuvres de la province, auxquelles il accorde sinon l'avantage, du moins des éloges quelquefois mérités, l'auteur donne les noms d'un grand nombre de poètes de troisième et de quatrième ordre. C'est ce passage qui nous a fait prononcer au commencement de ce rapport le mot de camaraderie.

Le mémoire dont nous venons de rendre compte se

Digitized by Google

termine ainsi : « Aucun génie, aucun grand talent même ne se montre à l'horizon, ou ne vient remplacer les soleils éteints et ceux qui disparaîtront bientôt ; nous devons le reconnaître, car cela est vrai, mais nous devons espérer aussi. Il n'y a pas longtemps, la poésie a montré qu'elle pouvait sentir et souffrir, par conséquent, qu'elle était vivante encore : cela nous plaît et nous console. Ne s'élèverait-elle jamais plus haut que dans ces tristes moments de la guerre, que dans ces heures néfastes de l'inondation, elle mériterait de toujours vivre. A défaut de génie, elle a l'âme, à défaut de la flamme, elle a l'étincelle ; elle peut se relever.

» Il lui suffira pour cela de ne pas tant se préoccuper des petits détails, de ne jamais donner la préférence à la forme au détriment de la pensée, enfin et surtout de regarder en haut et de répéter souvent ce grand mot qui devrait être sa seule devise : *Excelsior* ! »

Nous croyons comme l'auteur que la pensée ne doit jamais être sacrifiée au soin de la forme, mais ce soin n'est pas une gêne pour les véritables génies ; conseiller la négligence serait puéril ; il ne faut pas se dissimuler que sans la perfection du style les écrivains ne peuvent vivre ; que seraient devenus sans elle Corneille et Racine? c'est elle qui rehausse l'idée la plus belle, les plus nobles sentiments, les met en relief et les sauve de l'oubli ; ce sont les qualités réunies de la forme et de la pensée qui font les œuvres immortelles !

En résumé, Messieurs, le travail que nous avons eu l'honneur d'analyser devant vous possède de réelles qualités, mais répond-il complètement au programme que vous aviez tracé ? Votre Commission a reconnu que l'auteur a fait preuve de connaissances littéraires, mais qu'en traitant le sujet sous la forme d'une simple causerie,

Digitized by Google

il s'est privé de donner au développement de la question toute l'élévation de style et de pensée qu'elle comportait ; en conséquence, votre Commission a été d'avis de réserver le premier prix, et de décerner une médaille de vermeil à l'auteur du mémoire n° 2.

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société décerne :

Un second prix, avec médaille de vermeil, à M. Alexandre Vincent, de Niort.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. EMMANUEL LEMAIRE

SUR LE CONCOURS DE SCÈNES LYRIQUES

La Commission se composait de MM. Gustave Demoulin, A. Patoux, P. Bénard, Ch. Magnier et Emmanuel Lemaire, rapporteur.

Messieurs,

Lorsque vous avez décidé d'ouvrir un concours de composition musicale, nous avons pu tout d'abord concevoir quelques craintes sur son avenir et ses résultats ; aujourd'hui, au contraire, et à la veille de l'exécution de l'œuvre couronnée, nous avons le droit de témoigner une entière confiance : notre jury n'a pas hésité à décerner un premier prix, et nous sommes certains que sa décision sera ratifiée demain (*) par les applaudissements du public.

Si nous devons ce succès à la valeur du poëme de M. Edmond Delière, nous le devons aussi à la Société des compositeurs de musique qui a bien voulu prendre sous son patronage notre tentative de décentralisation artistique ; nous le devons encore aux difficultés que rencontrent les jeunes compositeurs lorsqu'ils désirent faire connaître leur talent par une exécution publique de leurs

(*) L'opéra couronné « Don Juan et Haïdée, » paroles de M. Ed. Delière, musique de M. le prince de Polignac, a été représenté au théâtre de Saint-Quentin, le lendemain de la séance publique de la Société, c'est-à-dire le 26 novembre 1877.

Digitized by Google

œuvres. Un artiste de beaucoup de mérite nous le disait naguère : « Quel art ingrat que le nôtre !... tandis qu'un mur suffit à un peintre pour exposer son tableau, il faut au musicien un théâtre et une armée d'artistes pour interpréter sa pensée ; et si l'argent ou les recommandations puissantes lui font défaut, il vient se heurter contre l'indifférence ou le mauvais vouloir, sinon contre l'envie... Heureux encore si, découragé et déçu dans ses rêves d'avenir, il ne renonce pas à la lutte et en même temps à la fortune ! »

Notre Société n'a certainement pas l'intention de renouveler chaque année ce concours de composition musicale ; les difficultés que l'on rencontre pour réunir un jury composé d'artistes distingués et pour faire exécuter convenablement l'œuvre couronnée, les frais relativement considérables qu'entraînent ces tournois artistiques, nous obligent à les regarder comme une exception dans notre vie académique. Cependant, l'intérêt qu'ils excitent et les résultats féconds qu'ils promettent vous empêcheront d'y renoncer : notre Société semble même bien décidée à tenter un nouvel effort, puisqu'elle a fait aux poètes un second appel qui, cette fois encore, a été entendu. C'est ce deuxième concours de scènes lyriques que votre Commission a été appelée à juger.

La cantate se présente, dans la musique moderne, sous deux aspects différents : nous la trouvons d'abord célébrant les événements heureux de la vie d'un peuple, exaltant un prince, la dynastie régnante ou même la forme du gouvernement : elle est alors la compagne inséparable des fêtes officielles et nationales. Il faut reconnaître qu'il fut un temps, assez près de nous, où l'on en fit un singulier abus. C'est un genre faux, aujourd'hui à peu près complétement délaissé et qui a dû sa chute,

Digitized by Google

d'abord à l'emploi de personnages allégoriques qui n'excitent aucun intérêt, ensuite à la médiocrité presque générale de la musique que ne pouvaient guère inspirer la faiblesse ordinaire du poëme et un enthousiasme factice et le plus souvent de commande. Ce n'est pas le genre que nous avons voulu ressusciter, et déjà, l'année dernière, le rapporteur de votre Commission a essayé de faire ressortir la froideur de ces allégories qui ne peuvent supporter l'épreuve du théâtre. La cantate, telle qu'on la comprend aujourd'hui dans le monde artistique, est une scène lyrique à plusieurs personnages dans laquelle on doit chercher, comme dans une scène d'opéra, à intéresser le spectateur. C'est ainsi qu'on la comprenait en Italie, il y a plus d'un siècle, au témoignage de J.-J. Rousseau : « Ce sont de véritables » pièces dramatiques à plusieurs acteurs qui ne diffèrent » des opéras qu'en ce que ceux-ci se représentent au » théâtre, et que les cantates ne s'exécutent qu'en con- » cert : de sorte que la cantate est sur un sujet profane » ce qu'est l'oratorio sur un sujet sacré. »

Nous n'avons pas à examiner maintenant s'il vaut mieux exécuter la cantate en concert ou au théâtre avec costumes et décors, mais les *livrets* dont parle Rousseau sont bien ceux que le Conservatoire national de musique propose tous les ans aux artistes qui concourent pour le prix de Rome : c'est aussi ce genre de poëmes que nous avons demandé à nos concurrents.

L'auteur de la pièce intitulée *La Fête de la Paix* a préféré à la scène dramatique la cantate à personnages allégoriques : il a fait célébrer la prochaine Exposition universelle par *la Liberté*, *le Travail* et *le Progrès*. Certes, nous nous intéressons tous aux idées que ces trois acteurs ont la prétention de représenter, mais elles ne sauraient nous

Digitized by Google

faire oublier que les abstractions ne sont guère de mise au théâtre où il faut des personnages qui agissent et se passionnent. Si l'intérêt languit un instant, c'en est fait de la pièce : le spectateur s'impatiente, murmure, et bientôt l'intérêt quitte la scène pour aller se fixer sur les bancs du parterre qui use, pour témoigner son mécontentement, des moyens que l'on sait. Nous n'ignorons pas que dans le théâtre lyrique, tout est de convention : l'opéra veut parler à la fois à l'intelligence, aux oreilles et aux yeux ; il faut que nous soyons éblouis, entraînés, fascinés, sinon l'ennui nous gagne et bientôt le charme de la musique et la beauté du décor ne peuvent plus faire oublier à notre esprit l'invraisemblance de la fiction. Se figure-t-on *la Liberté* sous les traits d'une actrice en robe de bal ou même costumée à l'antique et chantant sur le théâtre :

Gloire aux vaillants qui vont lutter au champ d'honneur !
Mais déjà le succès passe notre espérance !

Et *le Travail* lui donnant la réplique :

De tous les coins du globe où pense un être humain
Jaillit avec exubérance
Comme un flot de produits qui prennent le chemin
De ce Paris, cœur de la France.

Votre Commission, Messieurs, ne propose pas de récompense pour *la Fête de la Paix*. En rendant justice aux idées honnêtes et généreuses, ainsi qu'au patriotisme de l'auteur, elle regrette qu'à l'absence de tout intérêt dans le poëme vienne se joindre encore le prosaïsme des vers attesté par la citation qui précède.

Le poëme inscrit au concours sous le n° 1 et intitulé : *le Rêve de Weber* nous représente l'illustre compositeur

Digitized by Google

brisé par la maladie et désespérant de terminer son chef-d'œuvre, l'opéra d'*Obéron*. Pendant un songe, son génie, sous les traits de Samiel, lui apparaît et cherche à relever son courage ; mais ses exhortations sont vaines, la douleur l'emporte et Weber va succomber quand Rezia, la gracieuse héroïne de son opéra, accourt auprès de lui. « La voix chérie de l'idéale maîtresse » vient ranimer le malheureux artiste qui sent renaître son courage et promet à ses deux amis de terminer l'œuvre qui doit assurer sa gloire.

Nous pensons que l'auteur de cette cantate ne s'est pas aperçu du sentiment de glaciale tristesse qui rend vraiment pénible la lecture de ses deux premières scènes. Ces spectres qui s'agitent autour d'un mourant transportent l'imagination dans un monde fantastique où l'on étouffe et d'où l'on a hâte de sortir ; rien ne ressemble à un cauchemar comme ce rêve où le génie d'un grand artiste se débat sous les étreintes de la fièvre qui le consume. Telles sont les réflexions que nous suggère tout d'abord l'idée poétique qui a inspiré l'auteur ; nous nous demanderons ensuite quelle figure feraient au théâtre les deux créatures idéales que l'auteur a chargées de donner la réplique à son principal personnage. Parviendrait-on à faire accepter par le spectateur le génie de Weber, Samiel, que le poète a cru pouvoir représenter sous les traits d'un homme ? Une voix de femme aurait mieux répondu, croyons-nous, au génie rêveur, mais gracieux, plein d'amour et de douce mélancolie de l'illustre auteur d'Euryante et du Freyschütz.

A ces critiques de l'ensemble, nous devons en ajouter d'autres que justifie trop souvent une versification lourde, laborieuse, prosaïque. Certaines idées obscures dans leur abstraction ne devraient pas trouver place dans un livret d'opéra où la pensée limpide doit courir vive et légère

Digitized by Google

dans un vers facile, harmonieux et sonore. « Plus la langue sera sourde, plus la musique sera criarde » disait Rousseau. Ce sont ces règles qu'a parfois méconnues l'auteur du *Rêve de Weber*. Témoins ces vers :

L'idéal se déforme
Dans l'esprit épuisé,
Et mon œuvre est informe,
Car le moule est brisé.
. . . . . .
O voix enchanteresse
Tes accents chéris
Malgré ta *rudesse*
Charment mes esprits !

Et le trio final :

Mon âme relevée
Vaincra
Et mon œuvre achevée
Vivra.

Nous avons fait la part de la critique, il nous reste à faire celle de l'éloge : tâche plus agréable. Nous reconnaissons avec plaisir que ce livret, où l'on trouve plus d'une inspiration poétique, présente aussi quelques situations très dramatiques capables d'inspirer le musicien. La strophe :

Rappelle-toi cette soirée....

est tout-à-fait scénique, et dans le duo de Samiel et de Rezia :

Allons en chasse....

il nous semble entendre le chœur joyeux des chasseurs de *Robin des Bois* se perdant comme un lointain écho dans

Digitized by Google

l'accompagnement de l'orchestre. Peut-être même le compositeur aurait-il trop souvent à lutter contre d'écrasants souvenirs.... Ces qualités sérieuses nous ont semblé mériter plus que les éloges d'un rapport académique et votre Commission vous propose, Messieurs, de décerner une mention honorable, avec médaille d'argent à l'auteur du *Rêve de Weber*.

Le poëme de *Catherine Howard* (inscrit sous le n° 3) répond de la manière la plus satisfaisante au programme de notre concours : nous n'avons pas hésité un seul instant à lui accorder le premier rang. L'heureux choix du sujet, les développements ingénieux qui lui ont été donnés, le caractère nettement et vigoureusement dessiné des personnages prouvent chez l'auteur une véritable entente de la scène et le sentiment des exigences de la musique. Le poète est allé chercher l'inspiration de son œuvre dans l'histoire de ce terrible Henri VIII d'Angleterre et de la malheureuse princesse qui fut sa cinquième épouse. Son livret forme une véritable pièce qui, par la clarté des situations, le sage développement de l'intrigue et la logique du dénoûment, ne manquerait pas d'exciter l'intérêt au théâtre. Nous avons tout particulièrement remarqué une sérénade dont on doit attendre un excellent effet ; l'impression produite sur le spectateur par les airs chantés dans la coulisse est ordinairement heureuse : il semble que l'éloignement de la voix complète l'illusion et que la douceur nécessaire de l'accompagnement repose l'oreille fatiguée par l'éclat de l'orchestration moderne trop riche souvent dans sa sonorité et son ampleur. L'arrivée inattendue d'Henri VIII est aussi tout-à-fait théâtrale ; enfin, qualité rare dans un poëme destiné à la musique, le vers est digne des situations dramatiques que le poète a voulu

Digitized by Google

dépeindre. La scène lyrique de *Catherine Howard* nous semble donc une œuvre des plus recommandables : le musicien y trouvera des situations capables de l'inspirer et retracées dans une langue dont la facilité et l'harmonie n'excluent pas la suffisante précision. En conséquence, Messieurs, votre Commission vous propose de décerner le 1er prix, avec médaille d'or, à l'auteur de *Catherine Howard*.

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société décerne :

Un 1er prix, avec médaille d'or, à M. Edmond Delière, rédacteur en chef du *Guetteur* de Saint-Quentin, auteur de *Catherine Howard*.

Et une mention honorable, avec médaille d'argent, à M. Arrenaud (Renaud-Louis-Pierre), de Paris, auteur du *Rêve de Weber*.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. PIERRE BÉNARD

SUR LE 3e CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE

SUJET PROPOSÉ : *Histoire populaire de la Ville de Saint-Quentin.*

La Commission était composée de MM. BLIN, PATOUX, JULES LECOCQ, EMM. LEMAIRE, GEORGES LECOCQ, et BÉNARD, rapporteur.

MESSIEURS,

En maintenant ce sujet au concours depuis plusieurs années, vous avez fait voir tout l'intérêt qu'il renferme. Son étendue, le vaste travail qu'il exige pour être traité conformément au programme que vous avez fixé, la nécessité de coordonner les éléments si divers de l'histoire de notre Ville à travers les siècles et de rappareiller des matériaux confus, celle de tracer un plan dont la simplicité soit assurée par des axes rectilignes là où l'historien risque si facilement de former un labyrinthe, celle d'atteindre à un style qui soit à la fois précis et clair, également éloigné de la prétention et de la platitude, toutes ces difficultés, et d'autres encore, se hérissent aux abords et au cœur de la question.

Il faut donc du courage pour entreprendre une étude de cette importance, et nous devons savoir gré de l'avoir fait à l'auteur du mémoire dont nous allons rendre compte. Il

Digitized by Google

a été soutenu dans ses efforts par la grandeur du but qu'il avait en vue ; car, dès qu'on s'approche avec respect des reliques de notre histoire, archives ou monuments, on y sent comme un réveil de l'âme des ancêtres, on analyse l'atmosphère dans laquelle ils ont vécu, on pénètre les motifs de leurs résolutions et de leurs actes, on les comprend, on les partage ; on acquiert la conviction que si l'on avait été leur contemporain, on aurait pensé et agi comme eux ; et réciproquement, on s'assure que s'ils ressuscitaient aujourd'hui, loin de résister à l'esprit moderne, ils reconnaîtraient en lui le développement légitime et incompressible de leurs propres aspirations vers la liberté et l'égalité civile.

Faute d'avoir aperçu cette filiation constante des idées, et cette continuité des efforts des générations, à partir de l'époque où la civilisation renaissante commença à se dégager des bas-temps du Moyen-Age, — je veux dire l'époque de l'institution de nos premières communes, — quelques hommes plus prévenus qu'impartiaux ont voulu établir une division brusque entre le génie de la France ancienne et celui de la France moderne ; ce serait une grave erreur. L'âme de la Nation est indivisible comme son histoire : elle vit avec une force aussi intense dans les grandes figures du Moyen-Age que dans celles de l'ère inaugurée par la Révolution : ou plutôt, c'est le même amour de la Patrie qui anime les unes et les autres.

C'est bien ainsi que l'auteur du mémoire, en se bornant au cercle plus restreint de notre histoire locale, a compris la fonction remplie par la Ville de Saint-Quentin dans l'évolution organique de la France. Si cette idée n'est pas mise en relief d'une manière explicite, elle ressort néanmoins de l'exposé des faits, et de l'esprit général de son travail.

Digitized by Google

Dans l'ensemble, cet ouvrage est convenablement ordonné et distribué : ses proportions sont en rapport avec l'étendue que comporte l'enseignement populaire ; il n'est ni trop long ni trop court. Il suit naturellement l'ordre chronologique. Les généralités de l'histoire, en ce qu'elles auraient d'étranger à la Ville, en ont été écartées avec raison.

Nous ne pouvons entrer pas à pas dans le détail des quatorze chapitres dont le livre se compose : nous nous bornerons à parcourir les points les plus saillants.

Dans le chapitre de l'époque romaine, l'historien ne manque pas de montrer la part que les Véromandues prirent à la défense désespérée des Gaulois du Nord contre César sur les bords de la Sambre, et leur impatience du joug après l'asservissement.

Lorsqu'il s'agit de savoir dans quelle localité fut établie l'Augusta du Vermandois, il hésite entre Saint-Quentin et Vermand. Il aurait pu, sans crainte d'erreur, se prononcer pour Saint-Quentin, puisque c'est à Augusta que l'apôtre du Vermandois fut martyrisé et inhumé ; il le pouvait d'autant plus sûrement qu'au chapitre de l'établissement du christianisme, il admet que la Ville de Saint-Quentin fut le siége des premiers évêques de Vermandois.

Au chapitre du gouvernement des Comtes, l'auteur mentionne la première charte communale octroyée aux bourgeois de Saint-Quentin par Albert Ier, vers l'an 986 ; et à cette occasion, il a soin de citer l'historien Hordret qui dit que « la Ville n'a jamais été possédée à titre patri-» monial ; l'état ancien, le caractère, les mœurs des habi-» tants et l'espèce d'association qui régnait entre eux, ne » peuvent laisser supposer qu'ils aient jamais été serfs ; » c'est en ces termes que l'éminent jurisconsulte du siècle dernier rendait hommage à l'esprit libéral de nos aïeux,

Digitized by Google

esprit qui s'est fidèlement transmis à travers les âges dans notre cité, et qui est un de ses éléments d'activité et de progrès.

Le siége, la bataille et la prise de Saint-Quentin en 1557 sont racontés avec sobriété et précision : plus de développements n'étaient pas nécessaires. Une justice qu'il convient de rendre au narrateur, c'est qu'en général les diverses parties de son œuvre sont dans une proportion satisfaisante.

Arrivé à l'époque moderne, il s'étend sur l'occupation de la Ville par les Alliés en 1814 et 1815, un peu plus que ne semble l'exiger l'importance relative de cet événement ; il est visible que l'auteur est toujours sous le coup de l'invasion de 1870 qui fut bien autrement accablante pour notre Ville ; et le souvenir ineffaçable qu'il en a patriotiquement gardé le porte à rappeler, pour l'enseignement des générations présentes et futures, les maux auxquels un pouvoir personnel peut exposer le pays.

A côté des faits historiques, il consacre quelques chapitres à la topographie ancienne et nouvelle avec plans, aux monuments, à l'ancienne organisation administrative, municipale et judiciaire, au commerce et à l'industrie, à la biographie des hommes remarquables nés dans cette ville. Ces chapitres abondent en renseignements utiles non moins qu'intéressants ; ils résument assez exactement toutes les notions éparses dans de nombreux ouvrages, et sous ce rapport, ils témoignent de recherches multipliées.

Il est un point toutefois, dans le chapitre intitulé *Saint-Quentin moderne,* sur lequel, sans vouloir chercher querelle à l'auteur, nous devons élever une observation critique. Après avoir décrit la physionomie de la ville actuelle, avec ses rues, places, boulevards, promenades et faubourgs, il nous conduit dans la banlieue dont il énumère les diverses

Digitized by Google

agglomérations réparties aux alentours ; arrivé à Oëstres, il estime que cette annexe est assez populeuse pour être détachée de Saint-Quentin, et pour former une commune distincte. Nous lui en demandons pardon, mais nous ne pouvons admettre une assertion de cette nature ; et nous sommes assuré qu'il l'abandonnera, dès qu'il aura aperçu les conséquences qui résulteraient de cette séparation pour notre ville.

Je le prie de considérer comment et dans quelles conditions Oëstres pourrait devenir une commune distincte. Il lui faudrait avant tout un territoire ; et ce territoire, quelque peu étendu qu'on le suppose, étant pris nécessairement sur celui de Saint-Quentin, serait limité très près de Rocourt, puisque ces deux annexes ne sont éloignées l'une de l'autre que d'un intervalle de six cent cinquante mètres. Or, il est facile de prévoir que Rocourt, où s'établit en ce moment une gare du chemin de fer de Vélu, va se trouver prochainement soudé au faubourg Saint-Martin, et va prendre un développement considérable. Dès lors, nous verrions se former immédiatement un *Petit-Oëstres* à l'Ouest de la ville, comme nous avons vu, par suite de l'insuffisance de son territoire, un *Petit-Harly* se former à l'Est, et un *Petit-Neuville* au Sud, c'est-à-dire de nouvelles agglomérations qui, par une fiction tacite, continuent de s'appeler communes rurales, quoiqu'elles aient les mêmes mœurs et les mêmes besoins que la population urbaine, et qu'elles vivent de son contact sans partager ses charges ; et cela, au grand préjudice des intérêts de la métropole. Et puis, pourquoi l'auteur, qui affectionne notre ville, qui est fier de lui appartenir, supposerait-il à nos concitoyens de Oëstres des sentiments différents des siens, et un désir médiocrement patriotique de se séparer de la cité à laquelle leurs ancêtres ont été

Digitized by Google

attachés de tout temps ? Ne savons-nous pas d'ailleurs que les petites communes ont une existence difficile et besoigneuse, en raison même de l'exiguité fatale de leurs ressources ?

Nous ne doutons pas que cette idée de séparation, qui est la seule note discordante du mémoire, en sera promptement éliminée, car la Société Académique ne saurait être indifférente à son maintien.

Sous cette réserve, et en engageant l'auteur à revoir attentivement le texte de sa rédaction sous le rapport du style, qui sur plusieurs points gagnerait à être plus correct et plus châtié, votre Commission, Messieurs, se plaît à reconnaître les efforts dont il a fait preuve ; et elle estime qu'il y a lieu de lui accorder un témoignage de cette appréciation favorable.

En conséquence, elle vous propose de lui décerner une mention honorable, avec médaille d'argent grand module.

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société décerne :

Une mention honorable, avec médaille d'argent grand module, à M. L. Jamart, chef d'institution à Saint-Quentin.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. A. PATOUX

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

La Commission était composée de MM. P. Bénard, G. Demoulin, Ch. Magnier et Abel Patoux, rapporteur.

Messieurs,

Par un caprice charmant du hasard, ou une intention délicate et toute poétique des fondateurs de ce concours, le printemps nous ramène, chaque année, la cohorte empressée des poètes, comme un essaim bourdonnant et mélodieux d'abeilles, que réveillerait le soleil d'avril. Certains s'étonnent de cet empressement; et cependant, rien n'est plus facile à expliquer.

Qu'on le veuille ou non, qu'on le confesse ou le nie, il y a au fond de chacun de nous un poète plus ou moins timide, plus ou moins caché, et au fond de toutes choses une poésie immortelle et vibrante, que l'homme subit et ne fait que refléter imparfaitement, alors qu'il croit le plus, dans son orgueil, avoir fait œuvre originale et de créateur. Il n'est point d'être si disgracié, d'intelligence si aride, qui, à de certains jours, à de certaines heures de la vie, ne se sente enveloppée et comme illuminée par le rayon poétique. Oui tout le monde est poète ou l'a été :

Il existe en un mot, chez les trois quarts des hommes,
Un poète mort jeune, à qui l'homme survit.

Sainte-Beuve.

Digitized by Google

Mais chacun est poète à sa façon. L'homme inculte, primitif, grossier peut-être, plus accessible par cela même à tous les grands mouvements de l'âme, à toutes les admirations et à toutes les haines, celui-là aime, souffre, admire ou hait en silence. Il est la poésie vivante et agissante, mais la poésie qui s'ignore, la poésie muette et sans voix ; trop naïf pour songer à s'étudier ; trop peu raffiné pour décrire et analyser ses sensations ; semblable à une glace sans tain, qui laisse passer l'image et en est pénétrée, mais ne la reflète pas. Avec la culture de l'esprit qui s'affine, et la curiosité inquiète de l'intelligence qui se replie sur elle-même, ce même homme deviendra le miroir brillant qui renvoie dans sa grâce souriante ou sa beauté tragique, l'image poétique qui s'est fixée au plus profond de son cœur.

C'est surtout aux premiers pas dans la vie, aux premières épreuves du cœur, que se produit avec une force irrésistible, ce phénomène de réflexion intellectuelle et passionnelle. On croit alors si facilement, dans le premier étonnement des sensations nouvelles, que personne n'a pu autant aimer ou souffrir, qu'on se persuade que, pour être éloquent et poète, on n'a qu'à compter et à redire les battements de son cœur. On ne voit pas, aveugle que l'on est, que ces douleurs ont été déjà mille fois souffertes, ces amours vécus et chantés mille fois. Et c'est ainsi que, dans ce large sillon que l'amour et la souffrance tracent incessamment dans les cœurs qu'ils entraînent et font saigner, germent les moissons toujours nouvelles de l'idéal, ce semeur infatigable !

De là, tant d'œuvres de jeunesse. Mais qu'on ne s'y trompe pas : cette abondance est loin d'être aussi stérile qu'on pourrait l'imaginer. Si l'arbre ne porte pas toujours des fruits d'or, on reconnaîtra du moins à l'élégance de

Digitized by Google

son port, à la richesse de son feuillage, la terre généreuse qui l'a nourri, et l'éclat du soleil qui l'a réchauffé de sa flamme. Il est des liqueurs si pénétrantes et si délicieuses, que le vase qui les a contenues, en retient pour toujours le parfum, et c'est ainsi qu'il suffit d'un rayon de poésie, pour imprimer aux intelligences une marque ineffaçable.

Saluons donc avec joie la phalange vaillante et serrée de nos poètes, et félicitons nous de la longue tâche qu'ils nous imposent encore aujourd'hui.

Les 38 pièces que nous offre ce concours, ont puisé leur inspiration à des sources bien différentes ; mais beaucoup sont estimables et dénotent un effort sérieux, un labeur fécond et le commerce assidu des Muses.

Sans doute, des pièces telles que : *le Condamné à mort, Éphémérides, Ode à la France, Rêverie auprès d'un berceau, Derniers Regrets, Je l'aime, mais je n'ose pas ;* ces pièces ne sont que les expressions nobles et inachevées de tableaux mal conçus et mal ordonnés, où rien ne rachète l'indigence de l'idée, ni l'incorrection du style ; et nous mettrions volontiers sur la même ligne la pièce ayant pour titre : *C'est Dieu*, dans laquelle l'auteur, avec des audaces qui, pour être poétiques, n'en sont pas plus heureuses, ne craint pas de nous montrer

..... Dieu qui se revêt, change de vêtements.

Mais ces faiblesses insignes sont à l'état d'exceptions, et nous pouvons reposer le regard, non sans complaisance, sur *la petite Fille à la Hotte*, qui chaque matin, s'en va joyeuse et court vêtue par la prairie étincelante de rosée. Cette légère bluette, ne manque pas d'une certaine grâce rustique, qui se retrouve à un degré supérieur dans *une Famille sauvée*, histoire émue d'une couvée de fauvettes

Digitized by Google

maltraitée par l'orage et recueillie par une main secourable.

Le Catafalque est d'un lugubre inintelligible ; et dans *Deuil et Souvenir*, où le poète nous raconte l'agonie d'une jeune fille de vingt ans, il se heurte à des souvenirs et à des comparaisons terribles pour des strophes qui chantent ce que les plus grands poètes ont si bien chanté avant lui.

L'apologue, *la Rose et le Caillou,* renferme une haute leçon, donnée sous une forme délicate, qui fait aussi le principal mérite du sonnet : *Rêverie.*

Ce qu'il y a de meilleur dans les vers adressés *au vénérable et savant curé d'une pauvre église menaçant ruine à l'occasion du 25e anniversaire de son rectorat*, c'est assurément l'épigraphe empruntée aux chants du crépuscule de V. Hugo:

C'était une humble église au cintre surbaissé,
L'église où nous entrâmes,
Où depuis trois cents ans avaient déjà passé
Et pleuré bien des âmes.

Plus heureux et moins faiblement inspiré, a été l'auteur de *Patria*, qui cependant ne nous offre sur le passé, le présent et l'avenir de la France, qu'une amplification sagement rimée, mais sans souffle et sans mouvements.

Mais voici venir à nous la *Vénus de Milo,* la belle mutilée, que le poète paraît avoir résolu d'achever :

Sa taille, nous dit-il, ne peut qu'étonner
Et damner
Ceux qui s'occupent de sculpture ;
Ses seins droits, durs comme deux tours
Pleins d'atours,
Sont un chef-d'œuvre de nature.

Avouons qu'on ne se relève pas de pareils compliments.

Digitized by Google

Combien nous préférons *la Famille du Soldat,* malgré ses longueurs, ses redites, l'insuffisance du style, mais où la joie du retour du soldat depuis longtemps pleuré, est peinte avec un sentiment plein de vérité.

Que dire de la pièce : *Je ne l'aime pas ?* Certes, ces vers ont une sorte de grâce émue et souriante ; mais l'idée même de cette œuvre est restée une énigme pour nous.

Mon premier Cheveu blanc est un spirituel badinage, d'une philosophie aimable qui prend gaiement son parti de la fuite du temps, et salue avec une gravité douce les horizons prochains de l'âge mûr.

Un philosophe aussi, l'auteur d'*Ambition et de Résolution,* mais amer, âpre, injuste pour la vie qu'il calomnie et pour les vivants qu'il n'aime guère. Ce philosophe est aussi un poète non sans vigueur, et ses imprécations ont une sombre énergie qui va bien à cette misanthropie irréconciliable.

La Vision débute aussi par des plaintes remplies de tristesse sur les aventures de la destinée humaine ; mais bientôt le poète se relève et se console emporté par sa vision dans des mondes inconnus et meilleurs. Souhaitons-lui d'y rencontrer des procédés de versification plus heureux et des idées un peu moins nébuleuses.

Les Souvenirs et Espérances d'un vieux Soldat nous reportent à 1806 qu'ils célèbrent pour nous ramener à 1870 qu'ils pleurent. Antithèse, hélas ! trop facile. Des détails malheureux déparent ces vers d'ailleurs dignes d'attention. Exemple :

Ainsi qu'un vieux trouvère atteint dans la bataille,
J'ai suspendu mon luth au clou de la muraille.

Nous ne voyons pas bien comment ce vieux trouvère qui

Digitized by Google

tombe dans la bataille, trouve un mur juste à point, avec un clou tout exprès pour y accrocher son luth.

Et puis, où donc le poète a-t-il vu *tormenter une lyre ?*

Rose blanche est-elle une jeune fille devenue rose, ou une rose qui s'est faite jeune fille ? Peut-être l'un et l'autre. En tous cas, son histoire est longuement contée, trop longuement pour que le réel intérêt de cette touchante création ne s'égrène quelque peu le long du chemin parcouru par le poète.

Voulons-nous lire la carte des mers ? L'auteur de : *En face de l'Océan* nous y convie. Mais à dire vrai, nous hésitons à nous embarquer après lui, pour un voyage aussi dénué de charmes que de périls.

Arrêtons-nous plutôt devant ce tableau célèbre d'un peintre belge, Antoine Wiertz. Cette femme, la *Rebelle,* nouvelle Lucrèce avant la lettre, voit venir d'un cœur ferme le soldat ivre de pillage qui lui demande son honneur et son or. Son parti est vite pris : elle lutte jusqu'au bout de ses forces ; puis, se sentant près d'être vaincue,

> Saisit un pistolet, et mesurant son coup,
> Ajustant le soldat, lui fait sauter la face !
> Puis, jette son cadavre au loin avec dégoût.

Mais un souvenir traverse notre esprit. Cette toile, nous l'avons vue ; ce tableau, il a laissé dans notre esprit une trace douloureuse et difficile à effacer.

Quelle est donc cette épaulette ? Quel est l'uniforme que souille ce misérable ? Grand Dieu ! c'est un soldat français !... Eh ! bien, peintre et poète, vous en avez menti !

> *Feminis lugere honestum est, viris meminisse.*
>
> Oui, laissons les pleurer, les mères en silence,
> Mais nous, graves, pensifs, enfermant la vengeance

Digitized by Google

Au fond de notre cœur,
Sur la pierre où nos morts tombèrent par centaines
Aiguisons notre glaive. . . . . .

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette éloquente paraphrase du grand historien latin, à l'énergique sobriété, et à l'élévation de la pensée du poète.

Rebâtissons, nous dit une autre voix, reconstruisons l'édifice en ruines ; mais n'oublions pas que c'est la main de Dieu qui doit poser la première pierre de l'édifice nouveau. « Nisi dominus ædificaverit domum, in vanum » laboraverunt qui ædificant eam. (Ps. 126). »

Du sacré nous retombons dans le profane. *Le Duel ou Richelieu à Corneille*, est un long discours adressé par Richelieu à Corneille lui-même, pour lui persuader que si le grand ministre poursuit le Cid de sa colère, c'est, non dans un esprit de jalousie indigne de lui, mais à cause des sentiments héroïques trop éloquemment exprimés par les personnages de la pièce, et de nature à redoubler la furie du duel, si ardemment poursuivie et réprimée par le cardinal-ministre. Cette thèse ingénieuse conviendrait mieux à une dissertation littéraire qu'à la poésie, et il faut ajouter que Richelieu, bien qu'il parle en vers, aura peine à persuader la postérité.

Pour de la vraie poésie, en voici. *Le dernier Désir*, charmante petite pièce, malheureusement trop anacréontique pour un concours académique, est l'œuvre d'un esprit délicat et semblerait échappé à la plume d'un des meilleurs poètes de l'école parnassienne. Que l'auteur reçoive toutes nos excuses, de ce que nous ne pouvons le couronner.

Le Guide nous conduit à la suite d'un de ces hommes intrépides, habitués à frayer avec les aigles aux cîmes vierges qui cachent souvent des abîmes et rejettent, meurtris et

Digitized by Google

sanglants, les téméraires qui s'efforcent d'imprimer la trace de leurs pas sur les sommets immaculés. Le portrait est saisissant et plein de poétique grandeur.

La Revanche, encore la revanche, toujours la revanche. Plus de violence que de véritable énergie. Le poète rappelle ces acteurs qui croient, de la meilleure foi du monde, que les grands cris et les grands gestes sont le comble de l'art et le plus sûr moyen d'émouvoir. Crions moins fort, et n'en travaillons que plus : le secret de la revanche est là.

Mon Vallon ne brille pas par la nouveauté de l'inspiration. C'est un paysage aux doux reflets, où se joue une lumière sereine et tempérée ; un écho affaibli des chants de Lamartine. Mais la sincérité de l'accent est frappante. Le poète aime vraiment la nature qu'il chante et la nature l'en récompense en lui dévoilant le secret des émotions rustiques et rêveuses.

Après cette longue énumération qui a forcément les sécheresses et les brusques transitions d'un catalogue nous arrivons enfin, Messieurs, aux pièces couronnées.

A propos de l'Herbe qui croît à ma Porte, est la plainte mélancolique et douce d'une pauvre âme délaissée, faite pour répandre autour d'elle des trésors d'affection et de tendresse, et qui regarde tristement passer loin du toit où elle gémit, les vivants qui l'ignorent ou la dédaignent. On pourrait bien faire une objection à cette âme en peine, et lui demander quelle force irrésistible l'attache à son seuil désert et l'empêche de se jeter dans le courant humain où elle brûle de se plonger. Mahomet alla bien à la montagne qui ne voulait pas venir à lui? Mais ne redoublons point par des critiques méticuleuses l'affliction du poète, et contentons-nous de prêter une oreille charmée à ses soupirs harmonieux.

Digitized by Google

Dieu et Patrie, voilà un beau titre, et dont ces vers ne sont pas indignes. L'élévation de la pensée, les grandes aspirations du poète nous paraissent ici encore trahir une parenté assez étroite avec Lamartine et ses harmonies poétiques. Mais c'est là presque un éloge, et il n'est point donné à tous de faire naître dans l'esprit l'idée de tels rapprochements.

Les *Stances à Corneille* sont aussi inspirées par l'idée de la patrie. L'auteur a fait de ses vers un prologue pour la représentation de l'Horace du grand tragique. S'emparant habilement des idées générales sur lesquelles repose cette noble tragédie, pour en faire une vivante application, il s'écrie :

O Corneille, dis-nous, dans ta mâle harmonie,
Dans ces accents sacrés que tu sus découvrir,
Aux siècles que pour nous ranime ton génie,
Comme on savait aimer, comme on savait mourir ;

Ressuscite à nos yeux Rome antique, immortelle
Que l'univers encor contemple à deux genoux.
Dis-nous comment ses fils luttaient, vivaient pour elle,
Et la foi qu'ils avaient, poète, rends-la nous.

Ils ont connu les jours de deuil et de défaite ;
Mais l'homme survivait dans leur cœur invaincu,
Et quand du Capitole ils regardaient le faîte,
Ils savaient que les dieux protégeaient leur vertu ;

Qu'un peuple se retrempe au milieu de l'épreuve ;
Que jamais du destin le dernier mot n'est dit ;
Qu'en vain de ses lauriers leur patrie était veuve,
Au temps marqué, toujours vient le vengeur prédit.

O poète inspiré ! ta parole puissante
Fait courir dans nos cœurs des frissons inconnus ;

Digitized by Google

Nous sentons dans notre âme, à ta voix frémissante,
Se réveiller l'amour des austères vertus.

. . . . . .

O maître, aïeul divin, viens dans ces jours d'attente,
Fais entendre à nos cœurs tes accents triomphants.
Le sort nous a trahis, mais notre âme est vivante,
Et tu retrouveras parmi nous tes enfants.

Des pièces aux allures et aux dimensions modestes, nous passons aux œuvres plus considérables, aux petits poèmes.

L'histoire de *Marthe* est l'éternelle histoire d'un cœur qui s'éveille à l'amour, y succombe et en meurt. Marthe est une fille du Pollet, le quartier de Dieppe habité par les pêcheurs et les matelots. Elle va, dédaigneuse et superbe, dans la chasteté d'une âme plus limpide et plus pure que le flot bleu où, quand le soleil rit, elle jette avec son vieux père, le filet qui les nourrit tous deux. Mais un jour (jour fatal!) son regard rencontre le regard d'un peintre fatigué de contempler l'infini de la mer; et elle, la fille du vieux marin qui la tuera si elle faiblit, ne peut se tenir de l'aimer. Mais le châtiment est là, tout près de la faute devenue visible; et un soir, le vieux père qui sait tout, au milieu d'un orage terrible, muet, sans une parole d'explication ou de reproche, monte avec la fille coupable dans sa frêle barque de pêcheur, et toute sa voile dehors, s'élance en pleine mer au plus fort de l'ouragan. Marthe a compris; et d'abord elle courbe la tête, sans demander, sans espérer son pardon. Bientôt cependant ses entrailles s'émeuvent; elle lève ses bras suppliants vers son juge farouche, et sa voix, au-dessus des voix de la tempête, crie: pardon! à l'aïeul inexorable. Restera-t-il sourd à cette voix si chère? Non; le cœur d'airain mollit; la nature l'emporte enfin. Mais quand il veut pardonner il

Digitized by Google

est trop tard. La mer furieuse qu'il a faite complice de son crime, elle, ne pardonne pas. L'abîme ne veut pas déchirer le pacte.

Et quand l'aube désolée se lève, écartant avec peine les derniers voiles d'une nuit encore attristée de ce drame, deux cadavres sont là, gisants au pied de la falaise, auprès des débris d'une barque fracassée.

Ce qui caractérise ce petit poème, c'est un style rapide et dramatique, en harmonie avec les scènes qu'il décrit. On peut malheureusement lui reprocher une tendance au mélodrame et une tension qui lui donnent une allure emphatique et déclamatoire.

Autant Marthe est solennelle et guindée, autant *l'Histoire de mon Village*, se fait simple et naïve. Ici, le poète semble craindre de perdre pied, bien que ses ailes ne paraissent pas devoir le porter si haut, qu'une chûte soit bien redoutable. Écoutons cependant cette histoire rustique, qui intéresse et attache malgré ses négligences voulues et de parti pris.

Le sergent François revient au village, où son excellent père l'attend, joyeux de son retour et d'un projet de mariage longtemps caressé, qui, s'il se réalise, doit faire le bonheur du fils et la consolation des vieux jours du père.

Nous voici sur la place du village, le dimanche, à l'heure où belles et galantes dansent à perdre haleine.

..... C'était en avril, le dimanche.
Il revit le vielleur en plein air, sous la branche,
Verdoyante déjà, du large marronnier,
Où le pinson répète un refrain printanier.
Tout le monde est heureux de la tiède journée.
Les filles d'alentour, en coiffe enrubannée,
Par cet après-midi, si lumineux, si doux,
Arrivent d'un pas leste au joyeux rendez-vous.

Digitized by Google

Leur main tient quelque fleur nouvellement éclose,
Moins fraîche que leur teint vermeil, que leur front rose.
Et leur groupe rieur babille, dirigeant
Un timide coup d'œil, vers François le sergent
Qui frise sa moustache et fièrement regarde.
. . . . . La plupart,
Sept ans auparavant, le jour de son départ,
Couraient enfants encor, pieds nus dans la fougère;
Presque toutes ici lui semblaient étrangères.
Mais en laissant ses yeux s'égarer au hasard
Sur ces rudes beautés ignorantes du fard,
François en peu d'instants put en distinguer une,
Svelte fille aux cils noirs, à chevelure brune,
Vêtue élégamment, et mieux sans contredit
Que ne l'était nulle autre autour; d'elle on eût dit
Une fleur de parterre, éclatante et hautaine
Qu'une brutale main transporta dans la plaine
Au milieu d'un bouquet de corolles des champs.
Elle avait des galants cossus, meuniers, marchands,
Tailleurs, qu'elle écoutait avec indifférence.
François sur eux sans peine obtint la préférence
Et notre heureux garçon devint son cavalier.

François séduit par la belle Mariette, jeune servante échappée de la ville voisine, repousse, comme peu digne de lui, la simple et bonne Annette que lui destinait son père, mais qui ne peut lutter contre les grâces citadines de sa triomphante rivale. Celle-ci se fait épouser, et bientôt François gémit de l'erreur qui l'a enchaîné à une coquette sans cœur qui fait mourir de chagrin le vieux père et rend son mari la fable du village. Mais un beau soir, après de longues heures dansées sous les grands arbres, à la lueur des étoiles et de quinquets fumeux, un petit souffle glacial tombé d'en haut comme la justice de Dieu, couche l'imprudente coquette dans un linceul, que le bon François, toujours amoureux, arrose de ses larmes.

Digitized by Google

Cette dure leçon n'est point perdue pour lui. Annette est toujours là, prête à se dévouer et à aimer ; et l'enfant de Mariette trouve bientôt une seconde mère.

La manière dont le poète a traité son sujet, prête à plus d'une objection. François, pour un ancien soldat, est bien naïf et bien faible. Mariette est peu intéressante ; cependant, l'auteur ne lui reproche en somme qu'un goût trop vif pour l'art chorégraphique. N'est-ce pas être bien dur, que de l'en punir par cette mort cruelle et prématurée ? Quant à la figure d'Annette, elle est à peine indiquée, et les quelques traits esquissés sont si peu engageants, qu'on se surprend à excuser le choix de François. Pourquoi donner à Mariette l'évaporée toutes les grâces et toutes les séductions, et ne laisser à Annette, le bon ange, le cœur pur et dévoué, que la rusticité sans charmes et la simplicité sans grâce, qui ressemble si fort à la gaucherie ? Le poète n'a-t-il donc jamais vu, jamais rencontré ou jamais rêvé de fille des champs plus blonde que la gerbe de blé qu'elle porte si vaillamment, la tête droite, le visage lutiné par les épis qui se balancent à l'ondulation de sa marche, l'ovale pur, légèrement amaigri par la fatigue du labeur quotidien, tout l'azur d'un beau ciel dans ses yeux bleus, la lèvre éclatante comme une rose qui s'entrouvre aux baisers du soleil, avec un demi-sourire dans le coin de sa bouche sérieuse, et comme une pensée vague et toujours fuyante dans le regard voilé par ses longues paupières? Celle-là, le sergent François l'eût-ilaimée?

Cette pièce, Messieurs, malgré ses sensibles défauts, a paru digne d'être placée au premier rang, et votre Commission vous propose de décerner les récompenses suivantes :

Un 2e prix, avec médaille de vermeil, à l'auteur de « l'Histoire de mon Village. »

Digitized by Google

Une 1re mention, avec médaille d'argent, aux auteurs de « Marthe » et de « Dieu et Patrie. »

Une 2e mention, avec médaille d'argent, à l'auteur de « A propos de l'Herbe qui croît à ma Porte. »

Une 3e mention, avec médaille d'argent, à l'auteur des « Stances à Corneille. »

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société décerne :

Un deuxième prix, avec médaille de vermeil, à M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), auteur de *l'Histoire de mon Village* ;

Une première mention honorable, avec médaille d'argent, à M. H. Comignan, de Meaux, auteur de *Marthe ;*

Une première mention honorable, avec médaille d'argent, à M. Pierre Mieusset, de Besançon, auteur de *Dieu et Patrie ;*

Une deuxième mention honorable, avec médaille d'argent, à Mme Baptistine Marcout, de Saint-Galmier (Loire), auteur de *A propos de l'Herbe qui croît à ma Porte ;*

Une troisième mention honorable, avec médaille d'argent, à M. Julien Pieters, de Dunkerque, auteur des *Stances à Corneille.*

Digitized by Google

RAPPORT DE M. C. TINGRY

Directeur de l'École Municipale de Musique de Cambrai.

SUR LE

CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE

Le jury se composait de : MM. VAUCORBEIL, président de la Société des Compositeurs de musique, Commissaire du Gouvernement près des Théâtres subventionnés ; CHÉROUVRIER, vice-président de la Société des Compositeurs de musique, 1er grand prix de Rome ; SAMUEL DAVID, Secrétaire-Rapporteur de la Société des Compositeurs de musique, 1er grand prix de Rome ; AMAND VINCHON, Professeur de musique à Saint-Quentin ; MASSART, Professeur de musique à Saint-Quentin ; J. VERNEUIL, Maître de Chapelle de l'Église-Basilique de Saint-Quentin ; C. TINGRY, Directeur de l'École Municipale de musique de Cambrai, lauréat et membre de la Société des Compositeurs de musique, *rapporteur*.

MESSIEURS,

En instituant votre concours poétique et musical, vous avez obéi à une pensée de décentralisation à laquelle nous sommes heureux de nous associer.

La centralisation, il faut le reconnaître, a été un bienfait, alors que la France, morcelée, voyait des barrières infran-

Digitized by Google

chissables se dresser entre ses provinces, ses villes, ses communes.

La pensée du pays ne pouvant se faire jour par un organe unique, la vie provinciale en était plus large, plus complète ; mais la France, considérée comme unité nationale, était faible. Centraliser était donc une nécessité historique.

Mais le progrès ne s'arrête pas. L'unité nationale est faite depuis longtemps. Paris a pris la dictature dans toutes les manifestations du génie humain, et la province voit sa vie intellectuelle s'amoindrir ; ses enfants les mieux doués se font Parisiens pour arriver au grand jour de la notoriété.

Ce que vous tentez, Messieurs, dans le domaine des arts, est, si nous avons bien compris votre pensée, une revendication des droits de la province à la vie intellectuelle et artistique.

Loin de vous la pensée de disputer à notre Paris sa prépondérance légitime, mais vous voulez votre part dans le mouvement si fécond de notre siècle : cela est juste.

Grâces soient donc rendues aux voies rapides de communication, il n'y a plus de distances. Ce que l'on appelait autrefois Paris, Province, n'a plus, ni dans les idées, ni dans les faits, la même importance. Cette démarcation si tranchée entre Parisiens et Provinciaux s'efface de plus en plus.

La question de décentralisation artistique et littéraire devient plus simple et partant plus pratique. Que les villes d'une certaine importance s'emparent de l'idée et suivent l'exemple que la Société Académique de Saint-Quentin donne en ce moment avec succès, le résultat de votre concours l'atteste : Quatorze concurrents ont répondu à votre appel.

Votre Jury, Messieurs, a retenu sur ce nombre de 14,

Digitized by Google

3 partitions, jugées dignes de concourir pour le prix proposé par la Société Académique.

Le n° 7, ayant pour épigraphe « *Floribus insidunt variis* » nous a paru réunir toutes les qualités d'inspiration et de science nécessaires à une œuvre d'assez longue haleine, et qui demande d'assez larges développements. Les poétiques situations du charmant poème de M. Ed. Delière, ont été traduites très-heureusement par le musicien.

Les numéros 13 et 14 présentent des choses très-remarquables au commencement, mais soit manque de temps, soit lassitude, leurs auteurs n'ont pas terminé aussi heureusement et nous forcent ainsi à les mettre en seconde et en troisième lignes.

En conséquence, votre Jury a l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'accorder le prix au n° 7 ;

Un second prix au n° 13 ;

Et une mention honorable au n° 14.

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société décerne :

Le premier prix, avec médaille d'or grand module, à M. le prince Edmond de Polignac, de Paris ;

Un second prix, avec médaille d'or petit module, à M. André Messager, de Paris ;

Une mention honorable, avec médaille de vermeil grand module, à M. Alexandre Georges, de Paris.

Voici quel était le réglement du Concours de Composition musicale :

1. La Société Académique de Saint-Quentin met au Concours, pour 1877, la musique de la Cantate à trois

Digitized by Google

voix « *Don Juan et Haïdée* » couronnée au Concours de scènes lyriques de 1876.

2. Les Compositeurs français sont seuls admis à concourir.

3. Le premier Prix consistera :

1° En une médaille d'or grand module offerte par MM. Henri Martin, sénateur, Malézieux et Villain, députés de l'Aisne ;

2° Et en une somme de trois cents francs (*).

D'autres prix, consistant en médailles ainsi que des mentions honorables, pourront être décernés. Toutefois, la Société ne publiera les noms des lauréats, ayant obtenu l'une de ces dernières récompenses, qu'avec leur assentiment.

4. La Société fera exécuter, à Saint-Quentin, l'œuvre couronnée.

5. Les partitions envoyées au Concours devront être complétement orchestrées : une réduction au piano devra se trouver au bas de chaque page de la partition d'orchestre.

6. Les manuscrits doivent porter une épigraphe reproduite sur un pli cacheté accompagnant l'envoi et renfermant les noms et l'adresse de l'auteur.

On devra les faire parvenir au Président de la Société avant le 15 Avril 1877.

7. Le Jury sera composé :

1° De trois membres de la Société des Compositeurs de musique séant à Paris, 95, rue de Richelieu, et présidée par M. Vaucorbeil. — Ces trois membres seront désignés par la Société des Compositeurs.

(*) Une somme de cent cinquante francs a été, en outre, allouée au lauréat du 1er prix, pour l'indemniser des frais de copie des parties vocales et d'orchestre.

Digitized by Google

2° De MM. Tingry, compositeur de musique à Cambrai, Massart, Verneuil et Amand Vinchon, professeurs de musique à Saint-Quentin.

8. Les membres du Jury ne peuvent concourir.

9. On trouvera le texte de la Cantate proposée pour le Concours, soit à Saint-Quentin, chez le Secrétaire de la Société Académique, soit à Paris, au siége de la Société des Compositeurs de musique, rue de Richelieu, 95.

L'Opéra de MM. Delière et de Polignac, « Don Juan et Haïdée » a été représenté au Théâtre de Saint-Quentin, le 26 novembre 1877.

Dans cette solennité musicale donnée avec le concours de Mme Boidin-Puisais et de M. Talazac, du Théâtre Lyrique ; de M. Carroul, de l'Orchestre du Théâtre, de la Société Philharmonique et de la Société Chorale de Saint-Quentin, on a entendu pour la première fois, avec l'opéra couronné par la Société Académique, une Symphonie en *la* de M. C. Tingry, Directeur de l'École Municipale de Musique de Cambrai.

Le Programme du Concert était composé de la manière suivante :

PREMIÈRE PARTIE

SYMPHONIE EN *la*, INÉDITE, DE M. C. TINGRY

1. Allegro moderato : *Dans la Forêt.*
2. Presto : *La Nuit,* chasse fantastique.
3. Adagio : *Hymne du Matin.*
4. Allegro : *Fête Rustique.*

ÉP. — Nous, tandis que de joie au loin tout vibre et tremble,
Allons dans la forêt, et là, marchant ensemble,
Si vous voulez nous songerons.....

VICTOR HUGO « Les Voix Intérieures. »

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

Arioso du *Roi de Lahore* (Massenet), chanté par M. Carroul ;

Air de *Joseph* (Méhul), chanté par M. Talazac ;

Air de *Sémiramide* (Rossini), chanté par Mme Boidin-Puisais.

TROISIÈME PARTIE

DON JUAN & HAIDÉE

Opéra couronné par la Société Académique de Saint-Quentin, Paroles de M. Edmond Delière, Musique de M. le prince Edmond de Polignac. — *(1re audition.)*

DISTRIBUTION :

Haïdée.	Mme Boidin-Puisais.
Don Juan.	M. Talazac.
Lambro	M. Carroul.
Chœurs des Pirates. . . .	La Société Chorale.

La Symphonie a été dirigée par l'auteur, M. Tingry, et l'Opéra par M. Amand Vinchon. Le Piano a été tenu par M. Verneuil.

Le *Journal de Saint-Quentin* a consacré à cette solennité artistique l'article suivant inséré dans son numéro du 28 novembre 1877 :

« Nous devons à l'intelligente initiative de la Société Académique d'avoir entendu hier deux œuvres musicales

Digitized by Google

d'un vrai mérite et, détail plein d'intérêt, complètement inédites.

» On se rappelle que cette Société avait mis, l'une de ces dernières années, au concours le sujet d'une Cantate à trois personnages, avec chœurs. A la suite de cet appel, plusieurs œuvres lui ont été envoyées, parmi lesquelles le livret intitulé *Don Juan et Haïdée* avait semblé le plus digne d'être couronné. Il avait pour auteur notre confrère du *Guetteur*, M. Edmond Delière.

» Le scenario étant trouvé, l'idée vint de le faire mettre en musique. C'est à M. le prince Ed. de Polignac, déjà connu par de remarquables compositions, qu'à la suite d'un nouveau concours, échut cet honneur.

» Enfin, l'œuvre de composition littéraire et musicale étant accomplie, on songea à la faire exécuter à l'aide des ressources diverses que compte la ville de Saint-Quentin.

» Comme on le voit, c'est un essai de véritable décentralisation que tentait la Société Académique.

» Comment la fin a-t-elle justifié l'entreprise quelque peu hardie à laquelle se livraient nos concitoyens ? C'est ce que nous allons examiner.....

» L'Orchestre du Théâtre, celui de la Société Philharmonique, la Société Chorale avaient été mis à contribution et étaient dirigés par M. A. Vinchon. Indépendamment de la Société Chorale, les parties chantantes devaient être tenues par M^me^ Boidin-Puisais et M. Talazac, 1^ers^ Prix du Conservatoire et artistes du Théâtre-Lyrique, et par M. Carroul.

» On n'attend vraisemblablement pas de nous une critique *ex-professo* de l'œuvre de M. le prince de Polignac, non plus qu'une analyse détaillée des différents morceaux qui constituent sa cantate. Disons seulement qu'on sent la touche d'un maître chez quelques-uns d'entre eux et que l'ensemble se distingue par une véritable originalité et par

Digitized by Google

une remarquable sonorité. Les deux romances d'Haïdée et de Don Juan, aussi bien que le duo qui les suit, sont écrits dans une tonalité et sont empreints d'un caractère approprié aux sentiments des personnages et à leur situation, qui ont tout d'abord conquis les suffrages de tous les assistants. Citons encore la romance de *Lambro*, l'entrée en scène des pirates et le chœur très-remarquable, répété à deux reprises, et que la Société Chorale a enlevé avec beaucoup de talent. Enfin le *trio* entre les personnages, soutenu par le Chœur et par l'Orchestre, le finale, principalement, ont produit un grand effet et ont été très-vivement applaudis.

» Du reste, l'œuvre poétique et mouvementée de M. Delière se prêtait complétement aux développements si intéressants, aux teintes successivement douces, mélodieuses et pathétiques que le compositeur a données à sa musique. On trouve, dans ce livret de quelques pages, toutes les qualités du drame ; et si l'effet en a été saisissant, même sous l'habit noir des interprètes, nous nous demandons combien plus considérable encore il eût été si l'œuvre eût pu être jouée en costumes et avec toutes les illusions que les décors et les jeux de scène doivent ajouter à l'interprétation d'une œuvre de cette nature. Les vers de M. Delière sont faciles, harmonieux, et se prêtent tout à fait à l'interprétation musicale. C'est un mérite que n'offrent pas toutes les œuvres, même celles des librettistes connus, que nous fournit le théâtre moderne.

» Le succès a donc été complet pour les deux auteurs.

» Quant à l'interprétation, elle a été remarquable du côté des chanteurs, nous l'avons dit. Mais il est dû une mention spéciale à M^me^ Boidin-Puisais et à MM. Talazac et Carroul, sur lesquels roule toute l'action de la pièce et qui ont eu à en supporter tout le poids.

Digitized by Google

» Mme Boidin-Puisais est une artiste consommée, dont la réputation est faite et qui a prêté au rôle d'Haïdée tout ce qu'elle possède de science et de talent, pour en faire, musicalement parlant, un gracieux personnage. Un peu gênée peut-être par une indisposition passagère, Mme Boidin-Puisais n'en a pas moins pu faire ressortir toutes les ressources de sa vocalise et mériter les plus légitimes applaudissements.

» M. Talazac est un ténor qui nous paraît destiné au plus brillant avenir. Il a une voix forte et bien timbrée; il s'en sert habilement et il a surtout cette ardeur communicative qui n'appartient qu'à la jeunesse et qui enlève les suffrages. M. Talazac a été excellent dans *Don Juan ;* nous voudrions l'entendre dans Éléazar de la *Juive.*

» M. Carroul est un baryton doué d'une jolie voix, d'un beau timbre, et qui a prêté à ses camarades un concours efficace et très apprécié dans le rôle de Lambro.

» L'Orchestre, au grand complet, a été remarquable d'entrain et de bonne volonté. Si parfois l'ensemble de l'exécution n'a pas été irréprochable, ce n'est ni à l'orchestre, ni aux chanteurs, ni aux solistes qu'on en doit faire reproche. L'interprétation d'une œuvre aussi compliquée demandait des répétitions probablement plus nombreuses que celles auxquelles on a pu se livrer.

» En somme, la représentation de *Don Juan et Haïdée* a été un véritable et beau succès. Aussi est-ce avec raison que le public a associé, dans les mêmes applaudissements, les noms de MM. Delière et de Polignac.

» La Soirée avait commencé par l'interprétation d'une œuvre également inédite d'un artiste qui est presque notre concitoyen, M. Tingry : une grande Symphonie en *la* due à la plume de l'honorable directeur de l'École de musique de Cambrai.

Digitized by Google

» M. Tingry s'est inspiré de ces vers de Victor Hugo :

Nous, tandis que de joie au loin tout vivre et tremble,
Allons dans la forêt, et là, marchant ensemble,
Si vous voulez, nous songerons...

» Et, en effet, l'auteur de la Symphonie nous promène sous la feuillée, non pas à la façon de Weber, au milieu des spectres et des bruits fantastiques, mais dans de vertes clairières, éclairées par le soleil, sous des bois ondoyants, dont les échos répètent les chants et les refrains joyeux. Ses mélodies nous charment, soit par leur fraîcheur, comme dans l'*allegro* du commencement ; soit par leur mystère, comme dans le *presto*, intitulé *la Nuit*, qui se joue piano d'un bout à l'autre et qui fourmille de détails intéressants; soit par leur gaîté, comme dans l'*allegro* final, dont le rhythme sautillant donne l'impression, comme il en est de certaine symphonie de Beethoven ou d'Haydn, fournie par la réunion de joyeux paysans sautant et dansant en rond. Un des morceaux qui a été le plus goûté est l'*adagio*, hymne du matin ; il est traité de main de maître, et il a été, comme l'œuvre tout entière, très applaudi du public qui a salué en M. Tingry un compositeur de grand talent.

» L'intermède a été très heureusement rempli par M^me^ Boidin-Puisais, MM. Talazac et Carroul, qui ont dû, à plusieurs reprises, venir recevoir les ovations de la salle. M. Talazac a chanté d'une façon magistrale le fameux air de *Joseph*, de Méhul.

» En somme, comme on peut en juger par nos appréciations qui sont, déclarons-le, parfaitement sincères, l'initiative de la Société Académique a été récompensée par le succès. Ce n'était pas une mince besogne que de conduire à bien, et dans des conditions déterminées, une pareille

Digitized by Google

entreprise ; il ne faudrait avoir jamais rien organisé pour ne pas s'en rendre compte. Remercions donc la docte compagnie de son heureux essai de décentralisation, en exprimant le désir de la voir continuer dans cette voie féconde pour nous en « jouissances inédites » et en heureuses surprises. »

Constatons, en terminant, que la salle était bien garnie et que quelques loges étaient occupées par des personnes étrangères, au nombre desquelles nous avons remarqué M. Vaucorbeil, président de la Société des compositeurs de musique, M. Cherouvrier, vice-président de cette Société, 1er grand prix Rome, maire du XIVe arrondissement de Paris, M. Samuel David, secrétaire, 1er grand prix de Rome, MM. Edmond de Polignac, Tingry, M. André Messager, organiste de Saint-Sulpice.

Parmi les journaux qui avec le *Journal de Saint-Quentin*, ont rendu compte de cette solennité artistique, nous mentionnerons *La France, Le Figaro, Le Guetteur de Saint-Quentin, Le Glaneur de Saint-Quentin, Le Conservateur de l'Aisne, L'Avenir de l'Aisne, Le Journal de l'Aisne, Le Petit Journal, La France musicale, La Revue et Gazette des Théâtres, Le Monde Artiste, Le Journal de musique,* etc.

Digitized by Google

SCIENCES

Digitized by Google

Digitized by Google

SCIENCES NATURELLES

RECHERCHES

SUR LES ORIGINES DE LA DOMESTICITÉ DU CHEVAL ET SUR CELLES DE LA MARÉCHALERIE

Par M. GARCIN, Membre titulaire.

§ I

Les idées cosmogoniques, géogéniques et zoogéniques exposées dans la bible hébraïque et dans celle de plusieurs peuples d'Orient, ont pu, pendant longtemps, laisser croire que tous les animaux ont eu un centre de création unique, et que chaque espèce descend d'un seul couple primitif; mais, dans l'état actuel de nos connaissances naturelles, tout esprit sans prévention doit, en ce moment, admettre la théorie de la multiplicité des centres de création des êtres organisés sur la terre. En effet, il est parfaitement démontré aujourd'hui, par les études géologiques et paléontologiques auxquelles se sont livrés quelques esprits sérieux, que, depuis le terrain tertiaire supérieur ou pliocène jusque et y compris toute la période du terrain quaternaire ou d'alluvion, les diverses circonscriptions géographiques du globe ont été occupées, comme

Digitized by Google

elles le sont encore aujourd'hui, non-seulement par des espèces naturelles distinctes, mais encore par différentes races de grands mammifères, au nombre desquels se trouvent l'homme et l'*Équus Caballus*.

A l'appui de ce qui précède, nous citerons les faits suivants : M. Desnoyers a trouvé dans les sablonnières de Saint-Prest, sur la rive gauche de l'Eure, à peu de distance de Chartres, des os de *Rhinocéros lectotrinus*, *d'Hippopotamus major*, de plusieurs grandes espèces de cerfs, de grands bœufs, de cheval semblable à celui du Val-d'Arno (en Toscane) et d'autres mammifères (*).

M. Bourgeois a fait les mêmes remarques à Billy, près Chesles-sur-Cher, département de Loir-et-Cher, dans une assise ossifère qu'il a exploitée de concert avec M. le marquis de Vibray et M. l'abbé de Launay ; et tous déclarent avoir rencontré, sur un certain nombre de ces os, des entailles, des traces d'incisions, d'excoriations ou de chocs, des stries transversales, rectilignes ou sinueuses, ou elliptiques, plus aiguës à une extrémité qu'à l'autre ; tantôt polies, tantôt subdivisées en plusieurs stries plus fines, occupant la cavité des premières.

D'après M. Desnoyers, ces marques seraient le résultat de l'action de la main de l'homme armée d'instruments en silex, sur les os frais, dans le but d'en tirer les chairs, et cette idée s'est fortifiée chez lui, quand, poussant plus loin ses investigations, il a rencontré des empreintes de même caractère sur des ossements du Val-d'Arno, de la collection de M. le duc de Luynes. — Sir Charles Lyell en a depuis signalé de semblables au *British Museum* sur d'autres os de rhinocéros provenant de ce même dépôt pliocène du Val-d'Arno.

(*) Voyez l'homme fossile aux environs de Chartres, par A. Desnoyers.

Digitized by Google

Or, l'opinion de M. Desnoyers sur ces faits, opinion adoptée par les sommités de la science, est « que l'homme a vécu sur le sol de la France avant la grande et première période glaciaire en même temps que l'*Élephas méridionalis* et les autres espèces *pliocènes* caractéristiques du Val-d'Arno; qu'il a été en lutte avec ces grands animaux antérieurs à l'*Élephas primigénius* et aux autres mammifères dont on a trouvé les débris mêlés avec les vestiges ou les indices de l'homme dans les terrains de transport ou quaternaires des grandes vallées et des cavernes. » Enfin, l'existence de l'homme pliocène de Saint-Prest est devenue encore plus positive le jour où M. l'abbé Bourgeois a signalé dans le même dépôt la présence du silex taillé, (Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, 7 janvier 1867).

Ce même archéologue a trouvé depuis de semblables silex, dont plusieurs déformés par l'action du feu, dans des dépôts tertiaires moyens ou *miocènes* de la commune de Thenay, près Pont-Levoy (Loir-et-Cher). Enfin, il a aussi constaté quelque chose d'analogue à Billy, près Chesles-sur-Cher, dans le même département, vers la base du calcaire de la Beauce, dans une assise ossifère qu'il a explorée de concert avec M. le marquis de Vibray et M. l'abbé de Launay.

Là se bornent, quant à présent, les exemples que l'on peut citer de l'existence de quelques mammifères sur le terrain pliocène, mais nul doute que d'autres découvertes viendront se joindre à celles qui précèdent et confirmer, par leur présence, la pluralité des centres de création et l'existence de l'homme pliocène.

Le terrain quaternaire ou diluvien a été divisé par M. Lartet en quatre époques caractérisées par la présence en France et dans les pays voisins, de quatre grands mammifères qu'on rencontre souvent réunis dans les mêmes

Digitized by Google

couches fossilifères, mais qui peuvent néanmoins servir à caractériser quatre âges paléontologiques, parcequ'ils ont successivement disparu de ces contrées à quatre époques différentes.

Ces quatre âges de l'époque quaternaire énumérés par ordre d'ancienneté, sont :

1° L'âge du grand Ours des cavernes *(ursus spelæus)* ;

2° L'âge du Mammouth (*Élephas primigénius*) ;

3° L'âge du Renne (*Cervus tarandus*) ;

4° L'âge de l'Auroch (*Bison europæus*).

De nombreux dépôts ossifères existent dans les différentes contrées de ce terrain, considéré dans l'ancien et le nouveau continent ; mais il n'entre pas dans le cadre de notre travail de multiplier les citations sur ce point, il nous suffira donc de parler des deux faits suivants sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

Des fouilles entreprises en 1867, par M. Bourguignat, pendant son voyage d'exploration scientifique dans le nord de l'Afrique, et continuées sous les auspices du général Faidherbe, ancien gouverneur du Sénégal, commandant supérieur de la subdivision de Bône, ont fait découvrir dans l'une des galeries de la grande caverne du Djebel Thaya, province de Constantine, des ossements d'*Équus Caballus* associés à des ossements d'Antilopes, de Muflons, de Gazelles, de Bœufs et quatre espèces d'Ours; les os de Cheval consistent en quelques os des membres dont le volume indique une race remarquable par la finesse de ses extrémités.

M. de Quatrefages, dans un compte-rendu au Congrès international d'archéologie préhistorique, session de Copenhague (*) a dit : « Les recherches faites en Danemark ont conduit à constater une certaine coïncidence, fortuite

(*) V. *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1870, page 975.

Digitized by Google

sans doute, mais qui n'en est pas moins curieuse, entre les périodes marquées par la végétation et celles qui caractérisent le développement progressif de l'industrie humaine; l'homme n'a laissé aucune trace de son existence dans les couches les plus inférieures des marais tourbeux, dans l'argile, dans la tourbe amorphe ; il se montre de très bonne heure au milieu des forêts de pins des Scovmoses. — L'homme à l'âge du Bronze se montre accompagné d'un Chien supérieur à celui de l'âge précédent, du Mouton, du Bœuf, de la Chèvre, du Porc, du Cheval. Ces animaux domestiques sont encore, il est vrai, caractérisés par la petitesse, par la gracilité de leurs membres. Ils appartiennent tous à des races inférieures, mais on ne peut contester que l'homme du Bronze n'ait fait un pas très considérable en avant..... Entre l'âge de pierre de nos vieux ancêtres et celui des premiers Danois, il y a toute une époque géologique. »

MM. Desnoyers et Bourgeois, en déclarant avoir rencontré sur le terrain tertiaire supérieur des haches en silex à côté des ossements fossiles, ajoutent que ces armes primitives n'ont jamais manqué d'être associées à d'autres vestiges de l'intelligence humaine dans les nombreuses cavernes et les gisements fossiles des différents âges du terrain quaternaire, d'où ils tirent cette conséquence que, de l'époque pliocène à l'âge du bronze, c'est-à-dire, pendant toute la durée de l'époque quaternaire pour laquelle M. Vivian compte plus de trois cent mille ans, le Cheval aurait été chassé, tué et mangé par l'homme avant de devenir son auxiliaire, son compagnon (*).

Suivant l'opinion à peu près unanime des géologues, opinion surtout développée par M. Lyell dans son ouvrage

(*) *Revue des Deux-Mondes* du 1er Janvier 1868, p. 223 et 224.

Digitized by Google

récent sur l'ancienneté de l'homme, l'*Élephas méridionalis* et les grandes espèces qui l'accompagnent seraient antérieures à la période glaciaire la plus ancienne, celle qui a précédé et accompagné les transports des blocs erratiques et la formation des terrains nommés *diluviens*, et qui aurait sans doute le plus contribué à la destruction des grands mammifères vivant alors sur le sol de l'ancien et du nouveau continent.

§ II

L'étude des documents que l'on possède sur l'histoire de divers anciens peuples de l'Orient, démontre que, bien des siècles avant l'époque où la majeure partie de l'Europe était encore couverte par des forêts et encore parcourue par des hommes errants en sociétés isolées, peu nombreuses, et dont l'état social ne pouvait comporter la possession du Cheval domestique, quelques peuples de l'Orient se servaient déjà depuis longtemps de cet utile auxiliaire, quoique d'autres nations voisines ne l'aient possédé qu'à des époques relativement récentes.

Il suffit, en effet, de consulter le *Rig-Véda*, qui est le plus ancien des quatre *Védas* (traduction de M. Victor Langlois) pour se convaincre que les Aryas occidentaux, iraniens et indous se servaient de cet animal dès la première période de l'âge Védique, à l'époque où les Aryas franchirent les passes de l'Himalaya pour s'établir sur les affluents supérieurs de l'Indus, puis du Gange.

Les hymnes du *Rig-Véda*, même les plus anciens, renferment une foule de passages se rapportant à la vie réelle et qui sont autant de témoignages irrécusables de la possession du Cheval par ce peuple, comme nous allons le démontrer par des extraits textuels de ce livre, en don-

Digitized by Google

nant à la fin de chaque citation le nom du poète ou *Richi* qui a composé l'hymne, ainsi que le numéro du volume et de la page où l'on peut lire chaque hymne complet dans la traduction du *Rig-Vêda* de M. Victor Langlois; enfin nous citerons ces hymnes dans l'ordre où ils se rencontrent dans cette traduction :

A Indra

C'est toi qui donnes l'essor à ces rivières qui courent vers la mer comme des chars, oui comme des chars de combat. (Pâroutchhlépa, 1,332).

L'Açwamédà ou sacrifice du Cheval, p. 316

Voici mes vœux : que ce Cheval à la croupe allongée, vienne heureusement combler les espérances des Vêdas !

. . . . . .

Quand dans ton écurie tu hennis fortement, et qu'on te frappe avec le pied ou avec le fouet, ô Cheval, je détruis toutes ces choses avec la prière, comme dans les sacrifices on épuise les libations avec la cuillère. . . .

Quand tu t'en vas, ne te chagrine pas de ton sort; que la hache ne s'appesantisse pas longtemps sur ton corps, qu'un barbare et indigne victimaire n'aille pas, par ignorance, taillader tes membres avec le fer.

Ce n'est pas ainsi que tu dois mourir ; la souffrance n'est pas faite pour toi. C'est par des voies heureuses que tu vas vers les dieux; pour te porter tu as les deux coursiers, les deux antilopes et le char léger traîné par un âne.

La hache tranche les trente-quatre côtes du rapide Cheval, ami des Vêdas. Laissez entières les autres parties. O, victimaire, que chaque membre soit convenablement paré. . . . . .

Digitized by Google

Cependant on a apporté les vases destinés à recevoir les chairs ou les sauces qui les arrosent, les marmites, les chaudrons, les plats, les instruments de cuisine, et on les place autour du Cheval. . . . . .

Si ceux qui voient le Cheval cuit disent : « il sent bon, coupez-en un morceau, » accueillez la demande de quiconque voudra de cette chair.

Que ce Cheval nous procure des vaches nombreuses, de bons chevaux, des guerriers, des enfants, une abondante opulence. Toi qui es pur et sain, rends-nous sains et purs ; que le Cheval, honoré par l'holocauste, nous donne la puissance. (Dir G'Atamas, 1,376).

Au Cheval du Sacrifice, p. 370.

O Cheval, après toi, les mortels et leurs chars, et leurs vaches, et le bonheur des jeunes filles ! tous les vivants recherchent ta faveur ; les Dieux voudraient égaler ta force.

Sa crinière est d'or ; ses pieds, rapides comme la pensée. Indra est descendu. Les Dieux sont réunis pour consommer l'holocauste de celui qui, le premier, a monté le Cheval.

Des coursiers héroïques, divins, aux membres élancés, au ventre ramassé tels que les Cygnes qui volent en troupe, s'élancent à travers les routes de l'air.

O Cheval, ton corps marche, mais ta pensée est rapide comme le vent. Les poils de ta crinière s'étendent partout et se jouent dans les branches des bois. (Dir G'Atamas, 1,380).

A Agni, p. 417.

Agni, tu nous conduis vers le bonheur, nous et les

Digitized by Google

chefs de famille qui donnent à tes chantres d'excellentes Vaches et de beaux chevaux. (Gritsamada, 1,440).

A Agni, p, 73.

On aime à adorer ce Dieu, qui est comme votre bien, on aime à le voir grandir et produire ses lueurs. Sur la ramée, il agite ses flammes comme le Cheval attelé à un char agite ses crins. (Sômâhuti, fils de Bhrigu, 1,448).

Dialogue de Wiçwâmitra et des Rivières, p, 90.

Descendant avec vitesse du sommet des montagnes et emportées à l'envi l'une de l'autre, telles que deux cavales impétueuses pressant leurs rives et courant comme deux vaches rapides, la Vípâçâ (l'Hyphase) et la Çutudri (le Setledge) roulent leurs flots abondants.

« Lancées par Indra et suivant une pente rapide, vous courez au grand fleuve comme deux conducteurs de chars. Vous vous précipitez l'une vers l'autre, et dans cette rencontre, vos vagues brillantes s'enflent et grossissent.....

» Arrêtez un instant votre course à la voix de celui qui offre le Sômâ, ô pieuses rivières. . . . . .

» Sœurs, écoutez le prêtre. Je viens à vous de loin sur un char léger. Calmez votre fougue ; donnez-moi un passage facile. Car, ô rivières, la force de votre courant renverse nos chars. »

« Prêtre, nous entendons tes paroles, tu viens à nous de loin sur un char léger. Nous te saluons, comme l'épouse respectueuse ; nous te vénérons, comme la jeune fille devant un homme respectable. »

« Que les rênes s'élèvent au-dessus, ô rivières. Ne touchez pas aux jougs. Que deux rivières aussi respectables

Digitized by Google

que vous ne deviennent la cause d'aucun désastre ; qu'elles nous soient propices. » (Viçwâmitra, II, 45).

A Dad'ikrâs (*), p. 134.

Parmi les dons que vous avez faits jadis à Trasadasyu, et qu'il a légués aux enfants de Pûru, il en est un remarquable : c'est ce terrible et vigoureux vainqueur des Dasyns, qui gagne des terres et des domaines.

Vous lui avez donné le Cheval, Dad'ikrâs, auteur de tant de prouesses et gardien de tous les hommes, vif, rapide, impétueux, héros à la forme resplendissante, et, tel qu'un roi puissant capable de déchirer ses ennemis.

Comme l'eau de la colline, il s'élance ; et tous les Bûrus le chantent et l'honorent. Il semble de ses pieds dévorer l'espace, héros aussi léger que le nuage, aussi rapide que le char, aussi prompt que le vent.

Dans les combats qu'il livre, il se jette au plus épais de la mêlée, et disparaît au milieu des vaches...

Ainsi, le voyant dans les batailles, les ennemis poussent un cri, comme à l'aspect du brigand qui dépouille, ou de l'épervier affamé qui s'abat sur un cadavre ou sur un troupeau.

Ainsi, dans l'ardeur d'attaquer, il s'avance le premier à la tête des chars. Paré de guirlandes, ami des peuples, il brille battant la poussière et mordant son frein.

Ainsi, ce coursier fort et juste, au corps souple dans la bataille, à l'attaque impétueuse contre les impétueux, au pas rapide, forme un tourbillon de poussière qui s'élève au-dessus de sa tête hautaine.

Ainsi, ces assaillants terribles tremblent devant lui, comme si le ciel tonnait; il attaque mille ennemis à la fois, invisible, formidable et superbe... (Vâmadêva, II, 179).

(*) Dad'ikras était le Cheval de bataille personnifié, symbolisé.

Digitized by Google

A Agni, p. 253.

J'invoque dans ma prière le Dieu aux splendeurs immortelles, en votre faveur, ô seigneurs ! — Puisse leur char voler sans crainte, ô toi qui donnes les coursiers !...

Ces princes m'ont donné cinquante chevaux et j'ai payé ce présent par mes hymnes.... (Dwita, fils d'Atri, 11, 273).

A Agni, p. 252.

O Agni Wêçwânara, un roi pieux, prudent et généreux, *Tryaruna,* fils de *Trivris'na*, m'a rendu riche ; il m'a donné deux bœufs attelés à un char, avec dix mille vaches ; qu'il te souvienne de lui.

Il m'a donné cent vingt vaches et deux chevaux de trait, traînant une charge précieuse. (Açwamêd'a, 11, 282).

A l'Aurore, p. 250.

Opulente Aurore, donne la force et la prospérité à ces seigneurs qui nous ont distribué des vaches et des chevaux, ô illustre par ta naissance et célébrée pour tes coursiers..... (Satyacravas, fils d'Atri, 11, 373).

A Parj'anya,, p. 403.

Tel que l'écuyer qui, avec le fouet stimule ses chevaux, *Parj'anya* se fait annoncer par des coursiers chargés de pluie ; et quand il couvre le ciel de nuages, il en sort de longs rugissements. (Bhôma, fils d'Atri, 11, 378).

A Indra, p. 251.

Nous sommes à toi, ô Indra, nous et ces prêtres qui engendrent la force. Les chars arrivent. O toi dont la mort

Digitized by Google

d'Ahi a prouvé la vigueur, qu'il en vienne un vers nous, beau comme *Bhaga*, puissant et chargé d'offrandes. . .

Que ces coursiers ornés d'or que m'a donnés le généreux Trasadasyu, fils de Purukutra, que les dix chevaux blancs du fils de Girixita me transportent à l'assemblée du sacrifice.

J'ai aussi reçu de *Vidat'a*, fils de Marutâçwa, de forts et magnifiques chevaux, distingués par leur couleur rougeâtre. J'avais répondu à son appel ; il m'a donné des milliers de parures ; il a voulu que je fusse orné comme un seigneur.

Qu'on attelle aussi à mon char les beaux et brillants chevaux de Dwanya, fils de Laxmana ; que les richesses viennent avec grandeur vers le *ris'i Samvarana*, comme les vaches viennent aux pâturages. (Samvarana, fils de Prajapati, 11, 395).

A Vib'âdaka, p. 253.

Cependant ma belle-mère me hait ; ma femme me repousse, le secours que me demande le pauvre est refusé, car le sort d'un joueur est celui d'un vieux cheval de louage. (Kavas'a, IV, 192).

Aux Rivières, p. 128.

O ondes, le chantre célèbre votre grandeur dans la demeure de Vivaswat... de ces rivières, la Sind'u (l'Indus) est la première par sa force.....

Brillante, impétueuse, invincible, la Sind'u développe ses ondes avec majesté. Douée de mille beautés variées, elle charme les yeux, elle s'emporte comme une cavale ardente.

Jeune et magnifique, superbe et féconde, parée de ses

Digitized by Google

rives fertiles, elle roule ses flots d'or ; elle voit sur ses bords des chevaux excellents, des chars rapides, des troupeaux à la laine soyeuse ; elle répand avec elle un miel abondant.

La Sind'u monte sur son char fortuné ; qu'elle accorde à nos prières de nombreux chevaux. C'est par de telles louanges que notre sacrifice recommande sa gloire et sa grandeur. (Priyamêd'a, IV, 305).

Ces hymnes témoignent bien évidemment de l'antiquité de l'usage du Cheval par les Aryas-Védiques, et donnent en même temps quelques renseignements intéressants sur les qualités physiques et morales des chevaux de cette époque ; l'acwamédha indique le fait remarquable de l'existence normale *de trente-quatre côtes*, seulement, sur ces chevaux, alors que les nôtres en ont habituellement trente-six et quelque fois trente-huit.

Ces fragments démontrent en outre, avec la plus grande évidence que, dès la période védique, les Aryas mangeaient le Cheval dans la cérémonie de l'Açwamedha, qu'ils avaient des chevaux de diverses couleurs, preuve d'une domesticatlon déjà ancienne, qu'il les louaient, qu'il les montaient, enfin qu'ils les attelaient à des chars pour le service des transports, pour les voyages et pour les combats.

La philologie comparée, d'accord avec l'histoire et la zoologie, indique que les Aryas n'ont pas reçu le Cheval de l'étranger ; qu'ils l'ont originairement domestiqué et qu'ils s'en sont servi pour le combat dès l'époque de l'unité, c'est-à-dire dans leur première patrie, l'Asie centrale, au Nord des monts Himalaya, vers les sources de l'*Irtisch* et de l'*Iénissei*, pendant tout l'âge védique.

Toutefois, ils n'étaient pas les seuls pour le posséder,

Digitized by Google

car les peuples de race jaune, les Touraniens, qu'ils rencontrèrent au pied de l'Himalaya, sur les affluents supérieurs de l'Indus et du Gange, avaient également domestiqué le Cheval dans cette circonscription géographique à l'époque de l'âge védique, et ils étaient en outre, très habiles à fabriquer des chars; ils possédaient même de grandes richesses que les Aryas ne cessèrent de convoiter, ainsi que le démontre le Védas, dans lequel on rencontre plusieurs hymnes où les poètes adressent sans cesse à la divinité des demandes pour faire passer dans les mains des Aryas les biens des Touraniens, leurs vaches, leurs chevaux, leurs chars, leur or, leurs parures et de donner la terre à l'Aryas. — Aussi, comme le dit M. Émile Burnouf, l'état de guerre fut l'état permanent entre ces deux peuples qui se sont partout disputé le sol pied à pied, se contenant, se refoulant tour à tour, et ces conflits perpétuels ont eu pour résultat d'importantes razzias de troupeaux et de chevaux faites alternativement par l'une ou par l'autre race, et de nombreuses migrations dans une foule de pays plus ou moins éloignés de leur centre d'irradiation, qui ont successivement peuplé certaines contrées initialement dépourvues de chevaux.

Les Aryas ont constamment montré une répugnance opiniâtre à mêler leur sang à celui des autres races, mais cette répugnance, qui devint l'une des causes de la division des castes dans la civilisation Brahmanique, lorsque les populations jaunes et noires de l'Indoustan eurent été conquises et incorporées dans la nation Aryenne, cette répugnance, dis-je, ne s'étendit jamais aux sujets de leurs espèces domestiques. Aussi, sous l'action réunie de nombreux croisements et de celle des influences du milieu peu varié auxquelles les chevaux étaient alors soumis, tant sous le rapport de l'alimentation que du mode d'élevage et

Digitized by Google

d'utilisation dans une civilisation beaucoup moins complexe que la nôtre, la population chevaline de l'Asie centrale acquit des qualités qui exercèrent plus tard, en divers endroits, une influence plus ou moins considérable sur les races équestres qu'elle a pu rencontrer ; car les chevaux asiatiques ont été d'abord transportés par les Gomérites et les Moscles dans l'Asie mineure depuis le Bosphore jusqu'à la pointe Sud de la mer Caspienne ; par les Aryo-Indiens, dans les Indes, et par les Iraniens dans le vaste pays qu'ils envahirent peu à peu et auquel ils donnèrent leur nom ; puis, plus tard et successivement dans les contrées voisines, en commençant par la Grèce, l'Égypte, la Péninsule arabique et la Chine.

Les Aryas, à leur arrivée dans l'Asie-Mineure, possédaient déjà des connaissances en industrie mécanique, qu'ils tenaient de leurs adversaires les Touraniens ; aussi, furent-ils bientôt à même de construire des embarcations susceptibles de transporter le Cheval au-delà du Bosphore dont la traversée était d'ailleurs si facile que les bœufs le passaient à la nage. — La légende hellénique indique, en effet, que l'importation par mer du Cheval en Grèce est contemporaine de la fondation d'Athènes, qui remonte à 1000 années environ avant l'époque de Solon, c'est-à-dire à 1600 ans avant J.-C.

Hérodote avance que l'Égypte était couverte de chevaux avant le règne de Sésostris, et beaucoup d'historiens de l'Antiquité, aussi bien que des temps modernes, montrent ce conquérant envahissant l'Asie, à la tête d'une armée où figurent beaucoup de chevaux et de chars de guerre. Cependant, les renseignements fournis par MM. Prisse, d'Avennes, Rodier, de Rougé et Mariette, démontrent que le Cheval n'était pas utilisé dans la vallée du Nil et qu'il n'y existait même pas encore sous le régime du

Digitized by Google

grand Sésostris de la XII^e^ dynastie, vingt-cinq siècles environ avant J.-C. En effet, dans un remarquable mémoire consacré à l'histoire du Cheval dans la vallée du Nil, M. Prisse dit que sur les monuments de la première période de la dynastie égyptienne tels que les hypogées des pyramides de Syoût, de Beni-Hacam, de Kaum, el ahmar, etc., l'armée n'est composée que de fantassins ; les uns, véritables soldats de ligne, sont armés d'une cuirasse, d'un bouclier, d'une lance et d'une hache ; les autres forment des troupes légères composées de compagnies de frondeurs, d'archers et d'autres soldats portant la *harpe* ou le sabre ; sur ces monuments, aucun bas-relief, aucune peinture ne représente ni chevaux, ni chars de guerre, tandis que tous les monuments qui datent de l'expulsion des Hiksos nous représentent des scènes militaires où les chevaux et les chars de guerre jouent le principal rôle, et déterminent des changements notables dans la tactique militaire de l'Égypte.

Il est donc évident que le Cheval, ce fier et vigoureux auxiliaire de l'homme, ne fut connu en Égypte que lors de l'invasion de ce pays par les Hyksos ou Pasteurs. (Deux mille ans environ avant J.-C.)

Le prince qui commence cette nouvelle série royale (la 19^me^), fut Ramsès I^er^. Il eût pour successeur Séti I^er^, le Séthos de la tradition, celui qui, le premier, joignit par un canal la mer Rouge au Nil, et rendit praticable pour les caravanes, au moyen d'un puits creusé dans la montagne, le chemin de *Radasieh* (province d'Émeh), conduisant aux mines d'or de Gebel-Atoky. — Ramsès II, son successeur, régna 70 ans ; il eut 170 enfants dont 59 princes ; c'est lui que l'histoire donne comme excellent guerrier ; c'est lui qui, après avoir subjugué toute l'Asie, conduisit ses armées en Europe, en

Digitized by Google

Thrace, etc, et c'est lui que certains historiens ont confondu avec le grand Sésostris de la XII^e^ dynastie (*). Hérodote se trompe donc quand il attribue à son Sésostris les travaux qui signalèrent la fin de Ramsès II. Mais l'erreur commise par Hérodote et par beaucoup d'autres historiens, vient, d'après M. Rougé, de ce que les Egyptiens donnaient quelquefois à Ramsès le nom populaire de *Sésou* ou *Sésouri*. Diodore de Sicile, dans son livre 1^er^, ne donne pas à ce conquérant le nom de Sésostris mais celui de *Sésoosis*.

Les quelques documents historiques, archéologiques et paléontologiques que l'on posséde actuellement sur l'Afrique septentrionale, c'est-à-dire sur la partie du continent africain qui est bornée au Sud par le Sahara, au Nord par la Méditerranée, à l'Est par la vallée du Nil, et à l'Ouest par l'Océan atlantique, sont insuffisants pour éclairer complétement l'histoire des premiers chevaux qui l'ont habitée. En effet, les os (*) de Cheval rencontrés dans la galerie découverte dans l'arrondissement de Constantine par M. Bourguignat, découverte dont nous avons déjà parlé, n'indiquent qu'une seule chose, c'est qu'une race remarquable par la finesse de ses extrémités a vécu sur cette contrée du sol africain. Toutefois, il serait intéressant de savoir si la race que ces os représentent est la même que celle dont M. Samson (*) a découvert quinze squelettes caractérisés par la présence de cinq vertèbres lombaires seulement au lieu de six qui est le nombre habituel de l'espèce, de laquelle elle diffère encore par

(*) Nous trouvons dans le dictionnaire de Bouillet les noms de Sesostris et de Ramsès accolés ensemble : Ramsès-Sésostris.

(*) Ce ne sont que des os des membres.

(*) Voyez le mémoire lu à l'Académie des Sciences, par M. Samson, médecin-vétérinaire, professeur de zootechnie à l'Institut agronomique.

Digitized by Google

certains caractères que présente la forme des os du crâne et celle des vertèbres lombaires. — Ces caractères anatomiques diffèrent notablement de ceux que l'on rencontre sur les chevaux que possède aujourd'hui l'Afrique ; or, si l'on tient compte que les Égyptiens ont habité cette contrée, ainsi que le démontrent les monuments rencontrés dans la galerie découverte aux environs de Constantine, et que les caractères anatomiques des chevaux africains sont les mêmes que ceux des chevaux égyptiens, on pourra en tirer cette conséquence que, une race à caractères anatomiques particuliers, a primitivement habité le sol Africain.

A l'origine des temps historiques, l'Arabie, pas plus que l'Afrique, ne possédait le Cheval : c'est du reste ce que nous apprend Hérodote quand il parle de l'Arabie et des Arabes; en effet, il n'est jamais fait mention du Cheval, pas même dans les passages où il cite les produits du pays; et cependant il décrit avec assez de netteté les deux races de moutons de l'Arabie ; les cadeaux présentés par les Arabes aux grands rois de Perse, dit-il, consistent en arômes.

M. le commandant du Housset dans une notice sur les chevaux orientaux, publiée dans le tome 1^er^, année 1862, du *Journal de Médecine vétérinaire militaire*, dit que : « les Médianites qui achetèrent Joseph à ses frères, sont accompagnés de chameaux. Nulle part dans la Bible où il est question des Arabes, (Chronique II, *Isaius*, *Jérémius*, *Nuham)*, il n'est fait mention du Cheval. Les cadeaux qu'ils offraient aux rois Juifs, consistaient en métaux précieux et en chameaux ; on ne leur a jamais donné de chevaux pour monture. »

Les rois d'Égypte de la 12^me^ dynastie, 2,500 ans environ avant J.-C., étaient maîtres d'une partie de l'Arabie,

Digitized by Google

mais à cette époque l'Égypte ne possédait pas encore le Cheval, elle ne pouvait donc en fournir à ses voisins ; ce ne fut guère que dans le premier siècle de l'ère chrétienne ou tout au plus à la fin de l'ère ancienne que l'Arabie reçut les premiers chevaux qui lui furent fournis, en majeure partie, par la Perse, la Syrie et l'Égypte.

Quoique de provenances différentes, les chevaux amenés en Arabie descendaient tous de la race asiatique, et, sous l'actiondes conditions climatologiques que possède l'Arabie, et des soins intelligents, assidus et persévérants de l'homme soutenus par l'influence protectrice des préceptes de Mahomet, ces sujets ont produit ces admirables chevaux arabes que l'on a transportés dans le monde entier, où ils ont laissé leurs brillantes et solides qualités. Car, le Cheval est cosmopolite ; il peut prospérer aussi bien sous les fortes chaleurs que sous les grands froids ; mais c'est en Arabie et dans l'Afrique du Nord qu'il atteint sa plus haute perfection, sinon une grande taille ; l'excès d'humidité paraît lui être plus nuisible que le chaud et le froid.

Nous avons vu que la première importation du Cheval, en Grèce, date de l'an 1600 avant J.-C., et l'on sait que, depuis, et à de nombreuses reprises, les Aryas arrivèrent dans le Sud-Ouest de l'Europe, en France, en Italie, en Espagne et en Irlande, où ils s'installèrent avec leurs instruments de bronze, avec les moules destinés à en fabriquer d'autres, avec leurs divers animaux domestiques et notamment leurs chevaux qu'ils avaient domestiqués avant de quitter leur première patrie. Toutefois, il faut reconnaître que l'Europe n'a jamais cessé de posséder une race de petits chevaux qui vivaient déjà à l'époque quaternaire, mais qu'elle n'a utilisé cet animal qu'à l'âge du bronze.

Digitized by Google

§ III

La maréchalerie, ou l'art de ferrer les chevaux, consiste, chacun le sait, à fixer, à l'aide de clous, un croissant métallique sous le pied du cheval ; il a pour but de prévenir l'usure prématurée du sabot que provoquent nécessairement les courses violentes et trop souvent répétées auxquelles nous assujettissons le cheval, soit que nous l'employions comme instrument incomparable d'agrément, soit comme machine parfaite de service ; et aussi de conserver l'intégrité des fonctions physiologiques de l'organe, de rétablir les aplombs et la solidité de l'animal. Sous une apparente simplicité, l'art de ferrer les chevaux cache de grandes difficultés d'exécution ; difficultés d'autant plus grandes que la nature, la forme et la constitution de l'enveloppe cornée du pied du cheval, varient presque chez chaque individu. Considéré au point de vue de son utilité, nous dirons avec M. Henry Boulay, que « si humble qu'il soit en apparence, l'art de ferrer les chevaux ne laisse pas que d'avoir eu une part considérable d'influence sur les destinées de l'humanité, car l'impulsion que cette invention a imprimée aux progrès du commerce et de l'industrie comme à la mobilisation des armées, n'est pas sans quelque analogie avec celle qui est résultée de l'application de la vapeur à la traction des véhicules. » Et cependant, de nos jours, l'ouvrier maréchal, jugé sur la mine, est considéré comme un grossier manœuvre, et les services qu'il rend sont, en général, insuffisamment rétribués. Si cela dure, la plus utile des professions tombera, elle tombe déjà : le recrutement devient difficile, insuffisant et mauvais.

On a écrit des volumes sur la cordonnerie, la chapel-

Digitized by Google

lerie et sur beaucoup d'autres métiers aussi vulgaires; mais rien, avant la fondation des écoles vétérinaires, n'a été fait sur la maréchalerie. Quelques auteurs grecs et latins, après avoir signalé l'usure dont le sabot du cheval est susceptible, prescrivent quelques moyens pour la prévenir; mais aucun ne parle du fer fixé sous le pied du cheval à l'aide de clous. — Bourjelat, fondateur des écoles vétérinaires, s'appuyant sur ce que disent Homère dans le 151e vers du onzième chant de l'Iliade, et Appien, dans son livre de *Bello Mithridatico*, pense que la ferrure à clous était connue des grecs et des latins; mais Xénophon, Columelle, Varron, Suétone, Pline, etc., qui vivaient à une époque postérieure à celle d'Homère ne justifient pas cette assertion. En effet, Xénophon dit, dans son traité d'*équitation* (*de re equestri*) : dans le bon pied, la corne est épaisse, dure et creuse; — pour fortifier les pieds du cheval on le fera marcher sur des cailloux ronds et gros comme le poing; ces pierres lui durciront les fourchettes, etc. — Caton, Columelle et Varron font les mêmes recommandations et donnent les mêmes conseils. — Pline, rapporte que les semelles (*solea*) de la mule de Poppée, femme de Néron, étaient d'or, et que ce prince, en voyage, était toujours suivi de mille chars traînés par des mules dont les sandales étaient d'argent; mais ces chaussures devaient être analogues à celles dont se servaient les hommes, c'est-à-dire faites en cuir de bœuf, et attachées tout autour des paturons et des sabots à l'aide de courroies en crin, comme les *carbatinæ* des paysans. C'est du reste ce que démontre Suétone dans les douze Césars, lorsqu'il raconte l'histoire passée en proverbe, du muletier de Vespasien qui, sous prétexte de rattacher les chaussures de la mule, arrêtait l'équipage de son maître et donnait ainsi, aux solliciteurs qui l'avaient payé d'avance, le temps

Digitized by Google

d'approcher de l'Empereur. Pour fortifier les chaussures dont il s'agit, on attachait au-dessous une plaque en fer; elles prenaient alors le nom de *solea ferrea*, celui de *solea argentea*, quand la plaque était en argent, et celui de *solea ex auro* quand elle était en or (*). Columelle fait tenir un pansement au pied d'un bœuf boiteux, au moyen de la *solea spartea* (figure 13), chaussure faite en genêt tissé. — Enfin, Catulle, peignant un homme indolent et paresseux, dit qu'il abandonne son âme avilie dans la boue épaisse, comme la mule laisse sa chaussure dans une fondrière profonde. Certes, ce n'est pas dans des conditions semblables qu'aujourd'hui, le cheval laisse son fer dans la boue.— Fabretti, qui vivait au XVII^e siècle, prétend avoir examiné tous les chevaux représentés sur les anciens monuments, et déclare n'en avoir jamais vu qu'un seul avec des fers. Enfin, il est évident que si, comme le pensait Bourgelat, la ferrure à clous avait existé du temps d'Homère, les auteurs qui vinrent après lui auraient nécessairement parlé des fers et non des *solea* et de tous les moyens aussi incommodes que peu solides qu'on employait de leur temps. Or, la meilleure conclusion à tirer de ce que nous venons de voir, c'est que la ferrure à clous fut ignorée des grecs et des latins.

Nous ne croyons pas nécessaire de parler longuement du fragment de fer à cheval rencontré par Chifflet dans le tombeau de Childéric I^er, découvert à Tournay, en 1665. Car ce fragment, resté pendant longtemps le seul et le plus ancien spécimen en date connue, a, par son état de vétusté, par sa forme et par la rareté extrême des individus du même genre, inspiré à l'abbé Cochet des inquiétudes sur l'existence réelle de l'objet. Cependant nous

(*) Anthony Rich (trad. Cheruel), dictionnaire des antiquités romaines et grecques, Paris, 1861.

Digitized by Google

allons voir que la ferrure à clous était déjà, et depuis longtemps, pratiquée en Gaule.

Ce n'est guère que depuis une trentaine d'années que des fouilles entreprises par quelques esprits sérieux sur différents points de l'ancienne Gaule, ont fait découvrir une innombrable quantité de tombeaux de différents âges, dans lesquels on a rencontré plusieurs spécimens de l'industrie de l'époque, parmi lesquels se trouvent des fers à cheval différents entre eux par leur volume, leur poids et leur forme, et tous généralement petits et à six étampures. C'est du reste ce qui ressort des travaux des archéologues que nous avons consultés et desquels nous allons donner quelques extraits.

M. Cartan, archiviste-paléographe de la ville de Besançon, a fait connaître dans les mémoires de la Société d'émulation de cette ville, le contenu d'une tombelle d'Alaise, ouverte en 1858, dans laquelle se trouve « au-dessus de deux squelettes accouplés, dont l'un était muni d'une courte épée en fer, différents objets de charronnage nullement grossiers, et à côté des restes d'un cheval, deux morceaux de fer à cheval en bronze fortement usés en pince (fig. 2). — Plusieurs autres tombelles ont fourni avec des débris d'armes, de cuirasses, de ceintures, de colliers en dents de sanglier, le kelt ou hache celtique caractéristique (fig. 3) ; des clous en fer à tête plate sur champs dits en *clefs de violon* et servant à attacher les fers à cheval ; un fer à cheval de petite dimension, à six étampures oblongues, à bord externe ondulé, deux crampons (fig. 4). »

Mais la découverte la plus curieuse faite dans les fouilles d'Alaise est celle d'un atelier complet de forgeron celtique; M. Cartan qui a présidé à cette fouille, dit avoir trouvé à côté de divers objets tels que : limes, ciseaux, marteaux

Digitized by Google

en fer (fig. 7), des boucles composées de deux anneaux reliés par une patte de laquelle sort un ardillon (fig. 8); une section de fer à cheval, muni d'un clou à tête plate oblongue (fig. 9).

M. Troyon, l'auteur des savantes recherches sur les *habitations lacustres*, ne laisse aucun doute sur l'authenticité de ces découvertes, quand il dit, à propos d'Alaise : « Il est évident que cette localité a été le siége d'un établissement gaulois d'une grande importance ; ces nombreux tumulus recouvrent les restes des générations diverses, inhumées depuis l'âge du bronze à la période romaine ; la plupart des pièces recueillies sont de cette époque, et donnent lieu à d'importants rapprochements avec les antiquités helvétiques (*). »

Les fers à cheval celtiques n'ont pas été retrouvés seulement à Alaise : M. Quiquerez ainsi que M. Troyon en ont rencontré en Suisse en assez grand nombre ; le premier en a découvert un qui porte avec lui une date assez certaine ; il gisait, dit-il, avec les ossements d'un cheval, dans une tourbière voisine de l'ancienne abbaye de Belleley, à 30 mètres 60 centimètres de profondeur, reposant sur le sol primitif. Il y a donc toute apparence que ce cheval n'avait pas été enfoui dans la tourbe, mais qu'au contraire il avait péri en ce lieu avant la formation de la tourbière, puisque ses os dispersés annonçaient l'œuvre des carnassiers qui s'étaient emparés de cette proie. Cette même tourbière a restitué des rouleaux de monnaies de la première moitié du XV^e^ siècle jusqu'à l'année 1480. Ils n'étaient recouverts que par 60 centimètres de tourbe encore spongieuse, qui n'avait pas mis cependant moins de quatre siècles pour se former. Or, au cas particulier, — et cette proportion

(*) Troyon, habitations lacustres. Lausanne, 1860.

Digitized by Google

est beaucoup trop faible, en raison de la densité que prend la tourbe à mesure qu'elle vieillit, ou qu'on descend dans ses couches inférieures, — ce fer devait être là depuis plus de 2,400 ans : cela correspond bien au VI[e] siècle avant J.-C., c'est-à-dire à l'époque de l'arrivée des Kymris dans les Gaules et des Helvètes en Suisse (*). »

M. Quiquerez a recueilli plus de vingt de ces mêmes fers dans le sol d'un établissement celtique entre Delémont et Soyhière, sur la rive droite de la Byrse, territoire de Courroux, et près de Vorbourg. Là, il n'y avait nulle trace d'objets romains ou des temps postérieurs, mais seulement des antiquités de l'âge de pierre, de celui de bronze et enfin de fer, ce dernier, caractérisé par des fers à cheval et par deux disques rappelant les monnaies de fer des Spartiates. Sur l'autre bord de la rivière, il y avait encore des fers semblables avec de ces beaux fers de lance ou javelots gaulois (d'une coudée de longueur). Près des premiers fers, il y avait un éperon à pointe (fig. 18).

Tous ces fers des premiers temps sont petits, étroits et faibles de métal, constamment percés de six trous dont l'ouverture extérieure est fortement étampée en forme longitudinale pour loger la tête du clou. Cette tête se termine en T conique ou en clef de violon, pour servir de crampon auxiliaire à ceux des talons qui, toutefois, ne sont pas constants. Le peu d'épaisseur et surtout de largeur du fer a toujours fait distendre celui-ci à chaque étampure, de manière à festonner le bord externe du fer. Ces fers sont parfaitement plats, c'est-à-dire sans ajusture et sans pinçons.

Beaucoup d'autres fers à cheval, offrant les mêmes caractères que les précédents, mais en différant cependant

(*) Quiquerez, les anciens fers de chevaux dans le Jura. Besançon, 1864.

Digitized by Google

par leur grandeur et leur volume, ont été rencontrés dans divers endroits. Ainsi, en 1844, rapporte l'abbé Cochet, on en a rencontré à Yebleron, près d'Yvetot.— En 1842, à Sauvoy, parmi les ruines d'une habitation gallo-romaine et au milieu de tuiles à rebords caractéristiques de cette époque ; — dans les ruines d'une ville romaine, (au lieudit les Égliseries, dans le Jura), qui paraît avoir été incendiée vers le IIe siècle de notre ère, car la fouille n'a pas mis à jour de médailles postérieures à Marc-Aurèle. En 1863, on a fait des fouilles dans les rues de Besançon pour l'établissement de nouveaux égouts et on en a trouvé à deux mètres au moins au-dessous de la grande couche de tuiles romaines, de cendres, de débris antiques à laquelle on reconnaît les ruines datant du IVe siècle. Tous ces derniers fers, authentiquement gallo-romains, sont généralement plus grands que les précédents. M. Quiquerez, ayant comparé le poids des fers de différents âges, a constaté que les fers gaulois ne pèsent pas plus de 90 à 120 grammes, tandis que ceux des âges suivants croissent graduellement de dimension et de poids, de manière que ceux des temps romains arrivent à 180 et même à 245 grammes.

M. Pilloy, membre associé de notre Société, a publié dans les annales de la Société académique de Laon, année 1861, un intéressant travail sur les antiquités franques trouvées à Verly (canton de Wassigny), duquel nous extrayons le passage suivant : « On a trouvé, dans l'une des tombes mises à jour, quatre fers à ferrer les chevaux. Ils ont 11 centimètres de long sur 10 de largeur totale. Les trous destinés à recevoir les clous (étampures) sont oblongs et non carrés comme on les fait à présent ; les clous étaient de ceux que les maréchaux nomment à *penture ;* des crampons se voient aux extrémités des fers. D'après ces dimensions, les animaux dont ils proviennent, n'étaient

Digitized by Google

point de forte taille et devaient ressembler à nos petits chevaux bretons dont l'ardeur est bien connue. »

Il nous reste à dire quelques mots sur certaines plaques à ailettes, variables dans leur forme, que l'on a trouvées dans un certain nombre de tombeaux gallo-romains et ailleurs (fig. 14, 16, 17). Ces plaques, qui ressemblent à des culs de lampe ou à des étriers, ont reçu de l'abbé Cochet, le nom d'hippo-sandales parce qu'elles ont été considérées par quelques archéologues comme ayant servi à garantir de l'usure les sabots du cheval ; mais ces objets, que l'on trouve aujourd'hui dans tous les musées archéologiques, n'ont jamais pu être employés à ce genre de service, leur forme s'y oppose ; et puis, ainsi que nous l'avons déjà dit, il est difficile d'admettre qu'un peuple, une société de l'antiquité, déjà en possession de la ferrure à clous rationnellement pratiquée, retourne, je ne dis pas à un moyen plus primitif, mais à un moyen sans valeur, inutile à la protection des pieds de ses chevaux. Aussi, s'il en est question dans ce travail, c'est parce que, tout récemment, ces ustensiles ont fait l'objet d'une sérieuse discussion (*) entre deux confrères : M. Mégnin, vétérinaire militaire, et M. Mathieux, vétérinaire civil, dans laquelle nous trouvons de nouveaux documents sur la ferrure à clous des Gaulois, et la détermination précise du lieu qui fut le théâtre du grand combat qui décida de l'indépendance de nos ancêtres. Après avoir démontré que les objets auxquels on a donné le nom d'hippo-sandales, n'ont jamais pu servir de chaussure au cheval, M. Mathieux s'exprime ainsi : « ..... Mais, poursuivons et essayons de classer les fers antiques en prenant pour base leur origine probable. M. Mégnin, s'inspirant de l'auteur de l'histoire

(*) Société centrale de médecine vétérinaire. Séance du 11 janvier 1877.

Digitized by Google

de César, place le grand combat qui a précédé l'investissement d'Alise dans la vallée de la Vingeanne ; là, dit notre honorable collègue, « on a retrouvé des fers celtiques, des fers germains comme ceux que je vous montre. » Je réponds à M. Mégnin que l'assertion de Napoléon III, touchant le grand drame militaire dont il vient d'être parlé, n'est rien moins que certaine ; qu'elle a de nombreux opposants ; que l'abbé Courtépée, dans *sa description de la Bourgogne*, t. v, p. 470, dit que ce combat eut lieu dans la vallée de l'Armançon entre Ravières et Buffon. M. Maître, un savant archéologue dont le nom fait autorité, et, en outre parfaitement placé pour étudier la question, est de l'avis de Courtépée. Je me borne à citer ces deux opposants qui ne sont pas les seuls, pour faire comprendre à M. Mégnin que, s'il s'appuie, pour justifier des provenances celtique et germaine de ses deux fers, sur un prétendu combat livré à César par Vercingétorix dans la vallée de la Vingeanne, son affirmation est sans fondement. J'espère vous démontrer, Messieurs, que cette affirmation est erronée et cela avec l'aide de faits dont j'ai été le témoin pendant un long séjour aux environs de l'antique Alésia. — Quand, en 1850, on a construit la partie du chemin de Paris à Lyon qui avoisine Sainte-Reine (l'ancienne Alesia, selon le plus grand nombre des historiens modernes), on a creusé aux environs de la gare de la voie ferrée, à peu de distance du Mont-Auxois, une immense tranchée, dite chambre d'emprunt, dans le but d'y trouver les matériaux d'un remblai voisin. Ces travaux ont mis à découvert des fers de chevaux dont les uns, petits, couverts, quelquefois pourvus de crampons, étampés gras, étaient encore munis de clous à tête cuboïde et à lame aplatie. D'autres fers, de forme analogue et de dimensions beaucoup plus grandes, se sont rencontrés dans le même

Digitized by Google

gisement, en moins grand nombre toutefois que les premiers. Des débris d'armes avaient été trouvés avec ces fers.

Un peu plus près de la ville, au Sud de celle-ci, dans le fossé creusé par César pour enserrer les assiégés, on avait trouvé quelques fers de chevaux et des tiges de fer pointues aux deux bouts, longues de 30 à 40 centimètres et épaisses de 2 centimètres environ. Or, au livre VII des Commentaires, César dit positivement que, devant les travaux exécutés pour mettre obstacle aux sorties des assiégés, il fit enfoncer des semelles de bois d'un pied de long garnies de pointes de fer. On en mit partout, à peu de distance les unes des autres.

Les travaux du chemin de fer de Paris à Lyon ont mis à découvert de nombreux fers de chevaux semblables à ceux trouvés devant Alise, et cela dans la partie de la voie comprise entre cette ville et Ancy-le-Franc.

Mais c'est précisément lors de la construction du canal de Bourgogne que, dans les vallées de la Brenne et de l'Armançon, des milliers de fers semblables ont été trouvés.

Maintenant, si nous consultons les Commentaires, si nous prenons en considération cette longue traînée de fers de chevaux qui s'étend dans la vallée de l'Armançon, d'Ancy-le-Franc à Alise, nous sommes en droit de penser que l'opinion émise par l'abbé Courtépée et par M. Maître est très soutenable; qu'un grand drame militaire, que peut-être le combat qui a précédé l'investissement d'Alise, a pu avoir pour théâtre cette partie de la vallée de l'Armançon (*).

Enfin, si nous tenons compte du gisement de ces fers devant Alise surtout, de sérieuses présomptions en faveur de leur origine gauloise existent pour tout esprit non prévenu.

(*) Commentaire sur la Guerre des Gaules, livre VII.

Digitized by Google

Mais, nous avons d'autres raisons à faire valoir à l'appui de la thèse que nous soutenons. Ainsi, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me continuer votre bienveillante attention. Le livre VII des Commentaires contient le récit du combat livré entre Paris et Sèvres, dans la plaine d'Issy par Labiénus, lieutenant de César, aux Gaulois, sous la conduite de Camulogène.

Les Gaulois, enveloppés par les Romains, succombèrent en grande partie ainsi que leurs chevaux. Les vaincus, forcés de fuir, ne purent se diriger du côté de l'Est où la Seine les aurait arrêtés. C'est vers les vallées de Sèvres et de Meudon qu'ils cherchèrent à échapper aux vainqueurs. Ils n'avaient pas d'autre direction à prendre.

La vallée de Sèvres était celle parcourue par un ruisseau assez large qui descendait des hauteurs boisées où s'élève aujourd'hui Versailles. Ce ruisseau qui constituait alors un chemin naturel au milieu des côteaux boisés, est le Ru-Marivel; il se jette dans la Seine près du pont de Sèvres. C'est là que les Gaulois, cavaliers pour la plupart, se défendirent probablement encore.

Ces données historiques devaient être vérifiées; il y a quinze ans environ, des fouilles larges et profondes furent exécutées pour asseoir les fondations de la nouvelle manufacture de Sèvres. Avant le commencement des travaux, je me rendis chez le directeur, M. Regnault, de l'Institut; chez M. Landin, architecte du futur monument, et je leur prédis qu'à une grande profondeur dans le sol ils devaient rencontrer des fers de chevaux dont je donnai à MM. Regnault et Landin, et les formes, et les dimensions. Les fouilles eurent lieu. Elles amenèrent, à 3 mètres environ, la découverte de fers de chevaux identiques à ceux qui avaient été trouvés devant Alésia.

Si je n'ose affirmer, Messieurs, que ces documents

Digitized by Google

aient la valeur d'un fait historique incontestable, je pense cependant qu'ils augmentent le chiffre des probabilités en faveur de l'exactitude des caractères que, dans l'état actuel de la question, il est permis d'assigner au fer du petit cheval gaulois.

Passons au fer que M. Mégnin affirme être un fer gaulois et que je crois être gallo-romain.

Ce fer, à la rive externe ondulée, à six étampures oblongues, à crampons quelquefois, a des dimensions plus grandes que celles du fer précédent. Les clous sont à tête aplatie latéralement. »

Ici, M. Mathieux signale un certain nombre de faits à l'appui de son opinion, mais nous ne le suivrons pas dans sa trop longue énumération, dans la crainte d'abuser de vos instants ; nous nous contenterons de vous faire connaître ses résumés.

C'est dans ses conclusions que M. Mathieux est précis. Les voici :

« 1° Il est certain que les Gaulois ferraient leurs chevaux;

2° Les fers des chevaux gaulois étaient petits, couverts, étampés gras, pourvus de six étampures et parfois de crampons. Ils étaient ajustés. Les clous avaient la tête cuboïde, le collet fort et la lame aplatie. Ces fers étaient certainement l'expression d'un art très ancien, très avancé. Je n'oserais affirmer que la ferrure moderne soit plus rationnelle que la ferrure gauloise d'il y a vingt siècles !

3° La période romaine a laissé en Gaule et en Angleterre des fers plus grands que les précédents. Ces fers ont les bords, l'externe surtout, ondulés par le fait de l'étampure qui est oblongue. Le clou est à tête aplatie latéralement ;

4° L'époque franque de la maréchalerie nous montre de petits fers semblables aux fers gaulois.

Enfin, les fers des chevaux allemands se rapprochaient,

Digitized by Google

quant à leur forme, des fers des chevaux gaulois et des chevaux francs ; quant à leur dimension, elle égalait celle des plus larges fers ondulés de l'époque romaine en Gaule et en Grande-Bretagne. »

Ainsi, d'après M. Mathieux, ce serait à Sainte-Reine (Côte-d'Or) que fut le tombeau de l'Indépendance gauloise, et non à Alaise (Franche-Comté) comme le prétend la Société d'émulation du département du Doubs. Et, selon lui, les fers rencontrés à Sainte-Reine et dans la vallée de l'Armançon seraient plus anciens que ceux trouvés dans la vallée de la Vingeanne. Certes, nous déclarons tout d'abord, ne pas être suffisamment autorisé pour résoudre convenablement la question, mais nous ferons remarquer que le fer de M. Mathieux est plus perfectionné, puisque l'ouvrier, en le bigornant, a fait disparaître les ondulations de la rive externe ; qu'il est ajusté et que les clous sont, par leur tête, semblables à ceux que nos maréchaux emploient aujourd'hui, tandis que celui de M. Mégnin est plus primitif : la rive externe est ondulée, il n'a pas d'ajusture, et les clous ont la tête forte et aplatie sur champs, en forme de *clef de violon.*

Pendant la guerre de 1870 et 1871, nous avons vu les maréchaux allemands ferrer leurs chevaux, d'abord avec des fers à rainure et avec des clous à tête aplatie comme le sont les clous anglais, c'est-à-dire que la tête ne consiste que dans un léger ronflement de la lame ; puis, plus tard, employer la ferrure française, probablement parce qu'ils n'avaient plus de clous allemands, ou peut-être encore, parce que les clous français ne leur coûtaient rien.

Certes, si de pareils faits se sont montrés de nos jours, il y a tout lieu de croire que les différents modes de ferrure dont il vient d'être question, se sont simultanément montrés dans la cavalerie de Vercingétorix, alors surtout

Digitized by Google

que cette cavalerie se trouvait être composée de Gaulois, de Kimris et de Germains.

Il sera toujours difficile d'assigner une date certaine à l'un quelconque de ces fers; toutefois, il est permis d'admettre que les plus grands, quelle que soit leur forme, sont d'une époque relativement récente, attendu que les Romains n'ont ferré leurs chevaux qu'après leur établissement en Gaule, et que les escadrons de César étaient tous composés de chevaux espagnols et italiens dont les sabots étaient généralement plus grands que ceux des chevaux gaulois.

Si, à présent, nous cherchons à connaître pourquoi les Grecs et les Latins qui cultivaient toutes les sciences, ignoraient la ferrure alors qu'elle était pratiquée depuis longtemps par leurs voisins les Gaulois, nous en trouvons la cause dans le climat chaud et sec de l'Italie, et dans la nature de son sol rocailleux et sablonneux. En effet, dans des conditions semblables, le sabot du cheval, essentiellement hydrométrique, acquiert de la dureté, de la consistance et une grande force de cohésion qui le rendent presque insensible aux causes d'usures. Nous en trouvons la preuve chez les peuples de l'Asie centrale qui, bien que ne ferrant pas leurs chevaux, obtenaient de ces animaux des courses longues et souvent renouvelées. Et ce n'est qu'exceptionnellement, d'après les Védas, que l'usure du sabot mettait le cheval dans l'impossibilité de continuer son service. M. Piètrement, ex-vétérinaire militaire, déclare avoir vu en Afrique quelques escadrons faire convenablement leur service, bien que leurs chevaux ne fussent pas ferrés.— Mais en Gaule, les conditions climatériques ne sont pas les mêmes : le climat y est froid et humide, et le sol argileux; aussi, la corne des sabots est elle spongieuse, à texture molle et, partant, incapable de résister longtemps à

Digitized by Google

un travail quelconque. — Or, c'est le cas de dire que nécessité fait loi, car, c'est pour remédier à ce fâcheux état de choses que nos ancêtres ont devancé leurs voisins dans la ferrure du cheval.

Les Celtes, en arrivant dans les Gaules, ne trouvèrent pas de matériaux propres à la fabrication de l'airain ; les minerais de cuivre sont rares dans notre pays et les mines d'étain à peu près nulles. Mais ils furent grandement dédommagés par la grande quantité de minerai de fer qu'ils rencontrèrent, comme ils existent encore de nos jours, dans certaines localités, notamment dans le pays des Bituriges et des Séquanais (Berri et Franche-Comté). Aussi, ces peuples, et les Kimris qui les suivirent à mille ans de distance, purent travailler le fer et le travaillèrent en effet, ainsi que le prouvent les établissements sidérurgiques de ces temps reculés, et les crassiers ou dépôts très anciens de scories de fer qui se trouvent aux environs de Digoin; ils abondent près de Périgueux, près de Royan (Drôme), près de Pont-Gibaud (Auvergne), entre Hyères et Toulon, sur le Mont-Cenis, etc., etc. — Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser l'époque de la fondation de ces établissements. Mais on sait que la manipulation des métaux était tellement connue des Gaulois, qu'une doctrine religieuse, fondée sur la découverte et le premier usage du fer, cachait les mystères de la métallurgie sous le nom de mystères de la Samothrace. Nous trouvons dans l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, « que les anciens n'ont pas méconnu l'étroite parenté de ces mystères (mystères du druidisme) avec ceux de Samothrace, où se retrouve presque exactement le même symbole. » La position sociale des hommes qui travaillaient le fer, était aussi parfaitement déterminée : ce sont les ovates, ceux qui formaient la deuxième classe des prêtres dont était

Digitized by Google

Digitized by Google

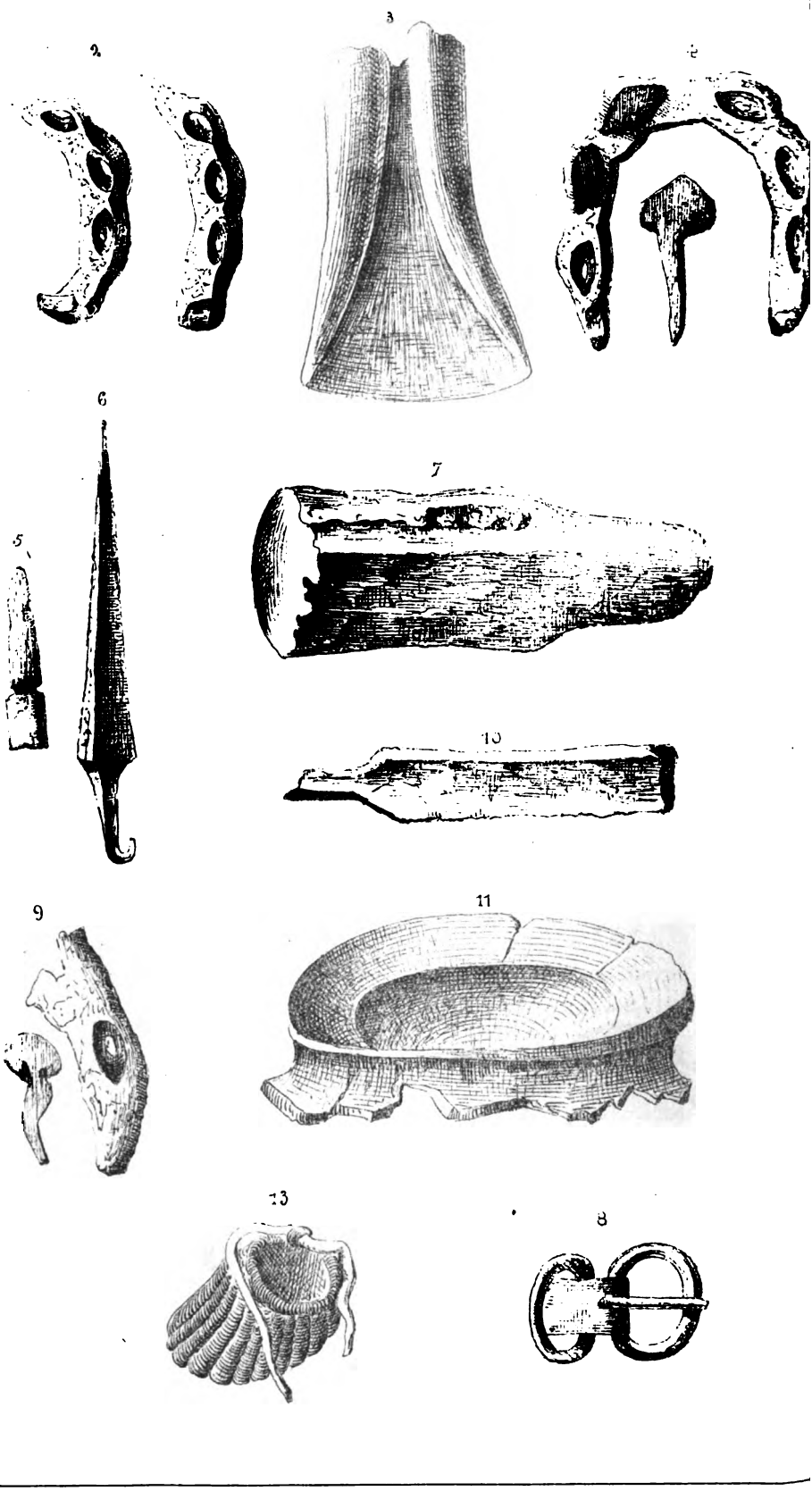

Digitized by Google

14

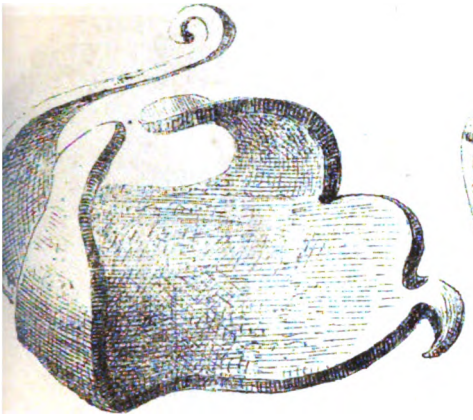

15

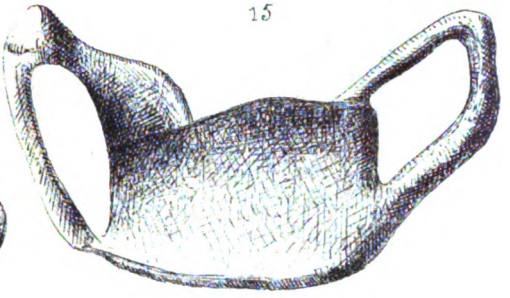

17

16

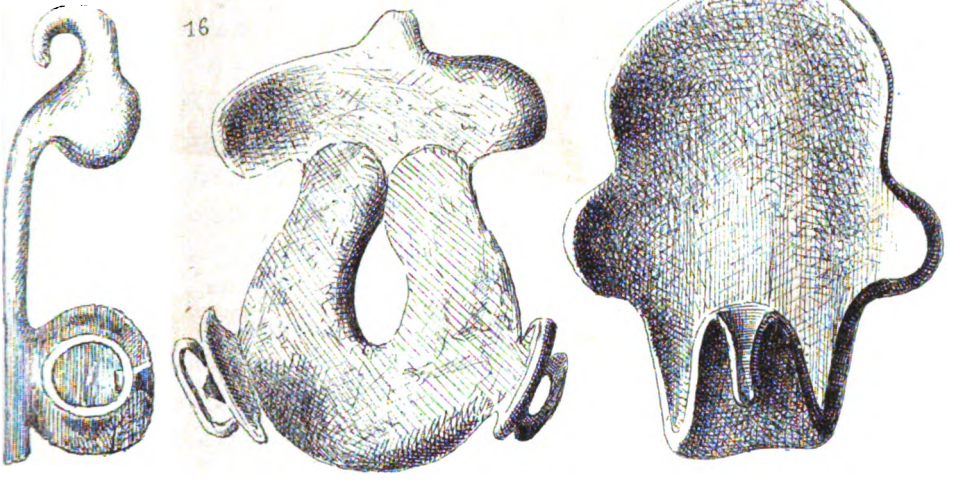

19

18

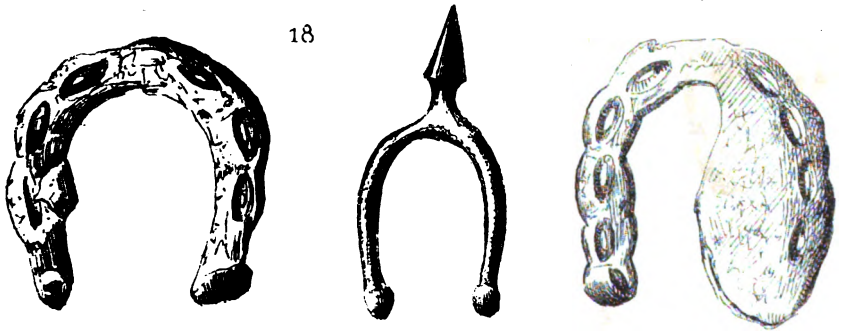

Arc. Bouvier à St Quentin

Digitized by Google

Digitized by Google

constituée la hiérarchie druidique, qui étaient chargés des fonctions industrielles et des opérations de la main en général. Les ovates, dit M. Henri Martin, « sont à la fois des augures et des aruspices, comme chez les Romains, des physiologistes, des médecins, voués aux sciences naturelles toujours mêlées de magie dans l'antiquité. » Et M. d'Eckstein nous fait savoir que, d'après *les anciennes poésies des Gaëls*, les Druides forgeaient une double espèce d'épées et de lances : les armes religieuses, le glaive de la parole et les armes meurtrières, l'épée et la lance des combats.

Le souvenir de ces mystérieux forgerons gaulois s'est conservé pendant trés longtemps dans les Gaules, mais c'est surtout dans la Grande-Bretagne que ce souvenir est resté le plus vivace, ainsi que le démontre une légende bien connue que Walter Scott a rendue de nouveau populaire en la mettant en œuvre dans *son château de Kénilwortth :* dans une vallée de *Berkshire*, au bas de la colline Withe-Horse (cheval blanc), au milieu de pierres brutes fichées en terre et formant comme un champ de bataille pétrifié, habitait autrefois un forgeron invisible appelé *Wayland*. Quiconque voulait profiter de son talent merveilleux conduisait et attachait son cheval au milieu du champ solitaire, déposait une pièce de monnaie sur l'une des pierres, puis s'éloignait. Revenant après un temps raisonnable, il trouvait la pièce disparue et le cheval ferré. — Les Druides ferraient donc les chevaux ? et c'est aux *ovates*, si bien préparés par les connaissances anatomiques que leur donnaient de nombreux sacrifices de chevaux, qu'incombait la pratique de cette utile et audacieuse invention d'une armature métallique clouée au pied du cheval.

Digitized by Google

Digitized by Google

LITTÉRATURE

Digitized by Google

Digitized by Google

LITTÉRATURE

PRÉFACE

D'UNE TRADUCTION DE LA DIVINE COMÉDIE DE DANTE ALIGHIERI

Par M. ABNER TRÉMISOT, Capitaine Adjudant-Major au 87e, Membre associé.

DANTE ALIGHIERI

Dante naquit à Florence en 1265, d'Alighieri di Bellincione, dans une maison située près du lieu où se tenaient les réunions populaires (la *badia Fiorentina*, le club urbain), maison de chétive apparence, comme celle ou naquit Raphaël à Urbino. Sa famille était ancienne, et participa aux honneurs de la cité. Pour premier maître, la fortune donna à Dante Bruno, ou Brunetto Latini, qui apprécia les merveilleuses qualités intellectuelles de son élève, et sut les développer ; dans sa jeunesse, il cultiva les sciences, son cœur, les armes, sources de sagesse, de cordialité et de force. A vingt-quatre ans, il combattit à Campaldino, non pas comme Horace combattit à Philippes, mais en preux

Digitized by Google

chevalier. Il aima Béatrix (1) Portinari de cet amour qui embrase seules les grandes âmes, et les élève jusqu'à la poésie et à la vertu, et auquel les reclus dans la matière ne croient pas.

Il ne tarde pas à être mêlé aux affaires publiques, et, en 1300, non par droit de descendance, mais par le vote de ses concitoyens, il fut nommé à la préture de sa ville. Mais une ville en discorde se gouverne mal. Sous Charles-de-Valois, les *Noirs* prédominaient; soupçonné d'être partisan des *Blancs*, Dante fut exilé avec ses collègues; avec eux il s'unit à Gorgonza, et, ensemble, ils assaillirent Florence; mais cette entreprise, quoique faite à l'improviste, n'aboutit pas. Dante se réfugia à Vérone chez les Scaligieri, et redemanda vainement sa rentrée au *beau bercail*.

Il conçut, et favorisa de tout son pouvoir, l'établissement d'un grand Empire Romain de droit divin, pour souder en un seul faisceau les membres désunis de l'Italie, considérant les Empereurs non comme étrangers et allemands, mais comme latins et chefs de l'Empire d'Occident tenté par la politique de Léon III. Il essaya, mais en vain, de réaliser ses desseins par Henry de Luxembourg, ou tout autre.

Il tint en grand respect la religion et le pontificat romain, et, nonobstant, flagella sans pitié les pontifes et les prêtres prévaricateurs. Sans autre égard, sans autre considération que la justice, il loua les vertus des princes, des grands, des peuples, de ses amis et de ses alliés, et condamna leurs vices.

(1) Fille du distingué citoyen de Florence Folio di Rocovero Portinari, que Dante aima alors qu'ils avaient neuf ans tous deux. Quand elle mourut, à l'âge de 24 ans, Dante la vit au ciel, et lui promit de parler d'elle comme jusqu'alors aucun amant n'avait parlé de la Dame de ses pensées. (Vita nuova). Purg. ch. 31, v. 138.

Digitized by Google

Il promena longtemps son exil dans différentes parties de l'Italie, et, âgé de cinquante-six ans, il mourut à Ravenne, le 14 septembre 1321, chez les seigneurs de Polenta.

Il eut pour femme, Gemma des Donati, qui lui donna sept enfants.

Il écrivit en vers, en prose, en italien (in volgate, par opposition à la langue latine), en latin ; il fut, pour ainsi dire, le créateur de la langue italienne, qu'il éleva à une hauteur jamais dépassée depuis, et probablement inaccessible.

Son poème, qui comprend le monde matériel et le monde spirituel, renferme toutes les connaissances de son siècle, et surpasse toutes louanges.

Dante est comme le soleil, il suffit qu'il se montre.

F. Ugolini.

Traduction de A. T.

Digitized by Google

PRÉFACE

L'herbe que je voulais arracher de ce lieu c'est ton oisiveté.

A. DE MUSSET.

La gloire veut qu'on ose où le péril est grand.

M.-J. CHÉNIER.

Une traduction, loin de se borner à une reproduction littérale du texte, ne doit-elle pas faire, jusqu'à un certain point, bon marché des mots, ne s'astreindre à cet égard qu'à une analogie, et chercher avant tout à exprimer d'une manière compréhensible et exacte l'idée de l'auteur? peut-on prétendre rendre les admirables beautés de la langue de Dante ? peut-on même en donner une idée ?

A proprement parler, une langue ne se peut traduire: en effet, une langue est un produit géographique dans lequel se reflètent, et le climat sous lequel on la parle, et les différentes phases qu'a traversées le peuple qui s'en sert; elle s'altère donc dès qu'on la transplante, de même que tout produit indigène perd de son parfum et de sa propriété dès qu'on l'exporte, toutes choses étant égales devant les lois de la nature.

Dante opère selon le mode antique : il matérialise (*) et personnifie toutes ses conceptions pour les rendre perceptibles pour nos sens et compréhensibles pour notre entendement ; il en dégage ensuite l'idée pure, dans la-

(1) Parad. ch. 4, v. 40.

Digitized by Google

quelle l'esprit, ainsi préparé, pénètre plus facilement et mieux. Et comme chaque pensée dérive d'une cause et se dirige vers un but, chacune de ces conceptions contient en elle deux points de vue : le point de vue matériel et le point de vue moral, qu'il faut tantôt dégager et tantôt rapprocher l'un de l'autre, et dont toujours il faut rechercher l'affinité.

Le chiffre *trois* est la base des procédés et de la méthode de Dante : enfer, purgatoire, ciel ; terre, paradis terrestre, empyrée. L'homme est trois dans ses vices, trois dans ses qualités, trois dans ses vertus ; il est trois dans ses facultés intellectuelles, Belzébuth trois dans ses attributs funestes, Dieu trois dans ses attributs divers. Il y a trois animaux redoutables dans la forêt mondaine, trois dans le paradis terrestre, trois dans les cercles infernaux. Et le poète a choisi cette base pour que ce poème, apologie de l'Église qui repose sur Pierre, soit assis, comme l'Église (1) est assise, sur des bases inébranlables, et il l'a posé, comme sur un roc inattaquable, sur le dogme divin de la Trinité.

Il semble que l'idée physique fondamentale est celle-ci: Dieu (la liberté, la sublime perfection) au sommet; Lucifer (l'esclavage, le mal) en bas; l'Église (la loi, la délivrance) (2) à proximité du mal. Triple Trinité, de là l'influence du chiffre *neuf*.

Ici, un aperçu du système cosmographique dantesque est, ce semble, nécessaire. La terre est au (3) centre parce qu'elle est le but de la création, c'est vers elle que

(1) Purg. ch. 32, v. 148.

(2) Il est à remarquer que les dimensions du purgatoire sont plus vastes que celles de l'enfer, et celles de la rose mystique plus que celles du purgatoire.

(3) Enf. ch. 32, v. 8.

Digitized by Google

convergent toutes les pensées divines ; autour d'elle sont espacées neuf sphères célestes, dont chacune des sept premières renferme l'orbite d'une planète ; ces sphères gravitent autour de la terre, immobile ainsi que l'Empyrée qui enveloppe les neuf sphères. Au nadir de la terre est la montagne de Sion (1), au centre Lucifer, au zénith la montagne du purgatoire, au sommet de laquelle est le paradis terrestre, où réside la symbolique Église. Au zénith céleste est la rose mystique, et, plus haut encore, le séjour de la Trinité.

Le continent habité, perpétuellement dans l'ombre par rapport à la lumière divine elle-même, s'étend autour du Golgotha sur lequel, pour dissiper cette obscurité, le Christ (2) est venu se poser comme un phare. L'épuration matérielle se fait sur ce continent, parce que, sur la montagne qui le domine — c'est là l'autel terrestre — a été consommé le sacrifice matériel du rédempteur, dont, sur la croix, les pieds foulaient (3) la tête de Belzébuth. Autour du zénith, du purgatoire, au-dessous du paradis terrestre où l'Église rédemptrice représente et célèbre le sacrifice divin, se fait, comme sous le patronage de l'Église et sous le regard de Dieu, l'expiation morale.

L'enfer est tourné du côté du continent habité, du côté des pécheurs (4) ; la caverne de la méditation, où se trouve le chemin du retour à Dieu et le ruisseau de la grâce, est tournée vers la montagne du purgatoire qui re-

(1) Psaume 87, verset 5. Il sera dit de Sion : un homme et encore un homme y sont nés. — V. 6. Jéhovah en inscrivant les peuples, a indiqué, celui-ci y sera né. (Cohen Bible).

(2) Parad. ch. 1er. 1er tercet ; ch, 14, v. 108.

(3) Enfer, ch. 34, v. 90, 110, 120. Satan est, dans l'apocalypse, le symbole de l'idolâtrie. — Renan, l'*Antéchrist*, page 364, note 2.

(4) Ps. 113. Le ciel des cieux appartient au Seigneur, et il a donné la terre aux enfants des hommes.

Digitized by Google

çoit perpétuellement du ciel, dont elle est le chemin, la divine lumière tamisée par les neuf sphères.

Tel est l'abrégé des données cosmographiques sur lesquelles s'appuie ce magnifique poème ; poème le plus élevé, le plus profond, le plus harmonieux qu'ait produit l'esprit humain, et que seule une âme croyante et pure pouvait imaginer, poursuivre et terminer.

Il est avéré que dans les détails astronomiques que donne Dante, détails qui, eu égard à nos connaissances actuelles ne sont qu'approximatifs, il y a plus qu'une idée de précision et d'indication de temps. Ces jalons dépendent d'une idée d'ensemble. Dante, généralisant l'humanité, fait, par son passage dans l'enfer, son examen de conscience, la récapitulation de ses fautes ; par son passage dans le purgatoire, il fait sa confession, son acte de contrition, qui lui vaut, aidée de la prière, l'absolution du mandataire de Dieu, la rémission de ses péchés ; et enfin il fait sa communion par son arrivée devant Dieu, par la contemplation de la Trinité, source divine, à qui l'essence humaine ressemble comme l'étincelle au foyer, source vers laquelle cette essence doit remonter, foyer dans lequel elle doit venir se confondre.

Pour que le poème contienne toute sa logique religieuse, il faut donc nécessairement qu'il y ait, entre l'instant où le poète entre aux enfers et celui de son apparition devant la divinité, le même laps de temps qu'entre le jour de la pleine lune de Mars et le jour de Pâques, ou tout au moins de son octave, jour où la communion est obligatoire à moins de péché, et c'est ce qui a lieu ! Le voyage du poète a duré neuf jours, nombre sacré pour Dante ! Entré aux enfers le vendredi-saint au soir, il arrive en présence de Dieu après neuf révolutions solaires, c'est-à-dire le dimanche après Pâques.

Digitized by Google

C'est à cette heure que le pieux pèlerin s'approche de la table (1) vraiment sainte, qu'il s'y nourrit (2) du pain de vie, et qu'il reçoit par la contemplation, absorption spirituelle, la communion de la Trinité même, dont il a mis en pleine floraison les trois grains sacrés : volonté, savoir, désir. C'est alors que le poète, symbole de l'humanité, s'étant dépouillé de toute (3) souillure, n'ayant plus rien de terrestre, remonte jusqu'à la cause première et la comprend : l'humanité (4) est dans Dieu, et Dieu est (5) dans l'humanité ; l'âme vient (6) de Dieu et y (7) retourne ; c'est là l'union (8) indissoluble du genre humain, élève de la (9) philosophie, et de la théologie fille (10) du Christ, époux (11) de l'Église.

Outre cette allégorie religieuse, le poème en contient une mondaine : l'enfer est l'anarchie, le purgatoire l'ordre, le paradis la paix ; et, au plus haut du ciel, le trône (12) impérial, symbole (13) de la liberté, est dans la lumière pure.

La première épopée, l'enfer, est écrite dans le style familier ; la seconde, le purgatoire, dans le style soutenu ;

(1) Parad., ch. 30, v. 135.
(2) Parad., ch. 2, v. 11 ; ch. 24, v. 5.
(3) Purg., ch. 33, v. 143 ; Parad., ch. 31, v. 37.
(4) Parad., chap. 33, v. 131.
(5) Purg., ch. 25, v. 70 ; et par les sentiments de justice et de bonté qui sont en nous et nous viennent de lui. (Parad., chant 18, v. 115.) Parad., ch. 19, note 13 ; ch. 32, v. 64.
(6) Purg., ch. 25, v. 70.
(7) Parad., ch. 33, v. 143. Purg., ch. 10, v. 126 ; ch. 1, v. 126.
(8) Purg., ch. 30, v. 11 ; ch. 32, v. 101.
(9) Purg., ch. 27, v. 127.
(10) Enf., ch. 2, v. 91.
(11) Parad., ch. 27, v. 40 ; ch. 32, v. 128.
(12) Parad., ch. 30, v. 133.
(13) Purg., ch. 6, v. 91.

Digitized by Google

et la troisième, le paradis, dans le style relevé ou sublime.

Il est parfois indispensable, pour rendre compréhensible le style elliptique de cette œuvre, de compléter la phrase, et même d'y ajouter des incidentes.

L'enfer est imaginé, composé d'une série de gradins, ou échelons, ou cercles concentriques, dont les périmètres vont en diminuant (1), de sorte qu'en bloc il affecte la forme d'un cône tronqué, dont la base est tournée vers le pôle arctique, et le centre de la partie tronquée posé sur le centre (2) même de la terre; l'axe de ce cône tronqué passe, dans notre hémisphère, par la montagne de Sion (3) à Jérusalem, et, dans l'autre hémisphère, — forcément conçu tout liquide puisque l'Amérique n'était pas découverte, — par la montagne du purgatoire, seule île, seule montagne au milieu de cet océan.

Le Purgatoire est une montagne au pied de laquelle végètent, pendant un certain temps, les excommuniés et les nonchalants qui ne se réfugièrent en Dieu qu'à la dernière extrémité. Sur les flancs de cette montagne sont taillées sept corniches, espèces de plates-formes, où gémissent les repentants expiant un des sept péchés. Entre le pied de la montagne et la plus basse terrasse circule un rempart, un mur, qui sépare l'anti-purgatoire du purgatoire propre. On franchit cette délimitation par une porte, sur le seuil de laquelle est assis l'ange de la confession qui pose ses pieds sur le plus haut degré des trois marches conduisant à ce seuil. Toutes ces corniches communiquent entre elles par des escaliers, très à pic d'abord, dont la pente (4) s'adoucit à mesure qu'ils conduisent à

(1) Enfer, ch. 2, v. 5.
(2) Enf., ch. 34, v. 111.
(3) Purg., ch. 4, v. 68.
(4) Purg., ch. 4, v. 90.

Digitized by Google

des plates-formes plus élevées ; le plus haut mène au paradis terrestre, vaste plateau dominant la montagne. Là est une (1) forêt suave, délicieuse, où règne un printemps éternel ; elle est arrosée par deux ruisseaux s'échappant d'une source unique ; l'un d'eux, le Léthé, fleuve de l'oubli, descend aux enfers ; l'autre, l'Eunoé, qui rend le souvenir des bonnes actions, a un cours indéterminé; et pendant leur pérégrination autour de la montagne, les poètes ne rencontrent ni l'un ni l'autre de ces fleuves ; ils ne rencontrent, comme courant d'eau, que la cascade tombant du haut (2) de la roche limitant la corniche des gourmands. Peut-être, par contraste, l'Eunoé alimente-t-il cette cascade et la source mystérieuse qui jaillit (3) de l'Ida et va former les fleuves infernaux.

Le paradis est une succession de neuf sphères enclavées l'une dans l'autre et ayant la terre pour centre ; dans chacune des sept premières est contenu l'orbite d'une des sept planètes connues à cette époque ; dans la huitième se meuvent les signes du zodiaque, et la neuvième n'est habitée que par la cour céleste, de même que chaque planète est habitée par une classe de bienheureux dont pourtant le vrai séjour est la rose mystique dans l'immobile ciel Empyrée. L'intérieur de cette rose mystique est divisé en quatorze gradins et contient le siége des élus de tous les siècles. Les sept gradins supérieurs sont occupés par les personnes adultes, et les sept inférieurs sont réservés aux enfants morts ayant reçu le baptême, ou ce qui en tenait lieu avant la venue du Christ. Ces quatorze gradins sont coupés verticalement par deux lignes de démarcation formant deux sections égales : celle de gauche

(1) Purg., ch. 28 et suivants.
(2) Purg., ch. 22, v. 136.
(3) Enf., ch. 14, v. 94.

Digitized by Google

est la demeure des personnes ayant cru au Christ à venir, celle de droite des personnes ayant cru au Christ venu. La ligne médiane de cette rose est formée par le lumineux rayon de la Trinité, qui se reflète ensuite sur le premier mobile, où il est diffusé, et rejaillit de sphère en sphère, chaque fois diffusé, jusqu'à la première sphère qui nous en envoie la pâle et terne réfraction ; pourtant cette réfraction est encore tellement vive qu'elle forme, entre ce premier ciel et la terre, l'éblouissante région (1) du feu. A chacune de ces sphères préside un ordre de la hiérarchie angélique, de même que la terre a la fortune (2) pour vigilant gardien.

Nous sommes à la pleine lune de (3) Mars de l'an 1300. Dante a trente-cinq (4) ans, il est exilé, malheureux ; il est loin de ses plus chères (5) affections et de son foyer qu'il veut reconquérir par la gloire ; et ce poème doit lui en fournir (6) les moyens. La rivalité entre les Guelfes (7) et les Gibelins a pris les proportions d'une guerre (8) acharnée ; les deux partis ont été tour à tour victorieux et défaits, les représailles ont suivi la victoire, l'exil (9) a

(1) Parad., ch. 1er, v. 79.

(2) Enf., ch. 7, v. 96. Parad., ch. 16, v. 84.

(3) Enf., ch. 20, v. 127; ch. 21, v. 112.

(4) Enfer, ch. 1er, v. 1. Convitto, 4e traité, chap. 28. Enfer, ch. 27, note 15.

(5) Enf., ch. 15. v. 54. Parad., ch. 17, v. 111 et ch. 25, 1er vers.

(6) Parad., ch. 25, 1er et 2e tercets.

(7) Guelfe, de Welf : les Noirs, parti du pape. Gibelin, de Weibelingen : les Blancs, parti de l'empereur d'Allemagne. (Welfen servit de cri de guerre à la bataille de Weinsberg).

Le mot de Guelfe vient de la maison de Bavière, qui avait eu plusieurs princes de Welf, et qui était alliée à la maison de Saxe. Le mot de Gibelin vient du château de Guebelinga, dans le diocèse d'Augsbourg, possédé par la maison de Souabe. Ces deux mots furent pris pour cri de guerre à la bataille de Winsbergen en 1140. (Th. Lavallée, 1er vol. p. 192).

(8) Enf., ch. 6. v. 63.

(9) Enf., ch. 10, v. 48.

Digitized by Google

suivi la défaite ; l'anarchie en est résultée, elle a semé la confusion, la dissension (1) est partout, l'ordre nulle part. Le monde est une forêt (2) épaisse, profonde, et dans cette forêt, située dans une vallée enténébrée comme les âmes, personne ne fréquente le droit chemin. L'anarchie a tout (3) envahi ; il n'y a plus de loi, plus de frein, plus de (4) mœurs ; la papauté (5) entraîne l'humanité hors de la bonne voie, les dignités sont à la (6) simonie et à l'intrigue, les pays sont la proie des tyrans (7) et des factieux.

Dante, frappé au (8) cœur par cette situation de sa (9) patrie, se croit destiné à remplir une mission (10) providentielle, et il ne faillira pas (11) à ce mandat, car, au-dessus de la vallée obscure, de la forêt affreuse, la (12) lune lui rappelle son vœu, son devoir ; et afin d'accomplir virtuellement ce devoir, il médite la régénération (13) politique et morale de son pays : sa régénération politique, par un Empire (14) assurant la liberté, et laissant libre dans l'état la papauté (15) réduite à son rôle religieux ; sa régénération morale, par un appel à la (16) foi,

(1) Enf., ch. 6, v. 58; ch. 27, v. 37.
(2) Enf., ch. 1er, v. 2: ch. 9, v. 69; ch. 20, v. 128. Parad., ch. 17, v. 65.
(3) Parad., ch. 16 et 17.
(4) Purg., ch. 6, v. 76. Parad., ch. 15, v. 97.
(5) Purg., ch. 8, v. 131 et ch. 16, v. 103.
(6) Enf., ch. 19, v. 91.
(7) Purg., ch. 7, v. 91 et suivants. Parad., ch. 19, v. 112. Purg., ch. 6, v. 125.
(8) Enf., ch. 26, v. 12.
(9) Purg., ch. 14, v. 30.
(10) Enf. ch. 15, v. 55. Purg. ch. 8, v. 60. Parad, fin du 17e ch.
(11) Enf., ch. 15, v. 95.
(12) Enf., ch. 20, v. 127. Parad., ch. 3.
(13) Horace, ode 24, liv. 3. Ode 15, liv. 4.
(14) Parad., ch. 19. Purg., ch. 6, v. 76; ch. 7, v. 94.
(15) Purg., ch. 16, v. 106; ch. 17, v. 95.
(16) Parad., ch. 25. v. 45.

Digitized by Google

par une croisade contre les abus et les vices. Combattre la dégénérescence (1) de son pays en la heurtant de front par quelque philippique, serait ameuter contre soi tous les vices prédominants dans le cœur des (2) contemporains : l'envie, l'orgueil, la haine ; la haine (3) surtout. Il faut donc suivre une autre route (4). Il faut rallumer le flambeau éteint de la foi et faire triompher la religion, la (5) justice ; pour cela, on emploiera l'effroi et la persuasion ; on ne craindra pas de se poser en tuteur des saines croyances que compromettent (6) les pontifes ; on montrera aux hommes dévoyés et pervers où (7) le péché conduit ; on leur fera voir la laideur (8) du mal ; on leur montrera les châtiments infligés au péché, puis l'espérance et le bonheur réservés aux hommes de bien et aux vertueux. Il ne s'agit donc de rien moins que de traverser dans un pieux (9) pèlerinage l'enfer, le purgatoire et le paradis ; c'est l'exploration des contrées de la chair et des contrées de l'esprit, plus complète que celles faites par Énée (10) et Saint-Paul.

Dans cet enfer, que va décrire un esprit impartial (*la mente* (11) *chenon erra*), est puni le péché, ou plutôt l'in-

(1) Purg., ch. 14, v. 29.
(2) Enf., ch. 6, v. 75; ch. 15, v. 68.
(3) Enf., ch. 1er, v. 95.
(4) Enf., ch. 1er, v. 91.
(5) Paradis, ch. 20.
(6) Purg., ch. 8, v. 131. Parad., ch. 18.
(7) Purg., ch. 1er, v. 63; ch. 30, v. 139.
(8) Enf., ch. 34, v. 34.
(9) Enf., ch., 1er, v. 111. Pèlerinage opéré dans les contrées de l'ignorance et de l'erreur, de la science expérimentale, de la poésie et de la métaphysique ; ou dans les régions de l'erreur, de l'étude, de la science.
(10) Enf, ch. 2, v. 13-28.
(11) Enf., ch. 2, v. 6.

Digitized by Google

justice commise envers la divinité, puisqu'on lit (1) sur la porte de l'enfer : « La justice inspirera mon créateur suprême. » Or, cette divinité est composée de trois personnes ayant chacune (2) un attribut spécial : la première personne a pour apanage principal la puissance, la deuxième a la sagesse (3), la troisième l'amour, et chacun de ces apanages participe aux deux autres qui ne lui sont pas moins particuliers, en effet, (4) la puissance ne se démontre qu'en déployant sagesse et amour : qui a la sagesse possède la puissance et l'amour ; et enfin, dans l'œuvre d'amour se voient sagesse et puissance. Toutes les conditions nécessaires à ces attributs, toutes leurs conséquences sont nécessairement unifiées dans leur intégrité, dans Dieu, dans la justice instigatrice de la Trinité créatrice de l'enfer ; elles sont unifiées dans Dieu qui, volonté, savoir, désir, a, pour être dans l'humanité et pour que l'humanité soit en lui, semé ces trois qualités dans le cœur de l'homme comme le grain est semé dans le champ : pour germer, croître et fructifier. Conséquemment, en péchant, on (5) offense la divinité dans l'un de ses trois attributs, et somme toute de trois (6) manières ; et ces trois manières sont unifiées dans l'injustice ou Lucifer. Les trois modes d'offenser la divinité sont : la haine, l'orgueil, l'envie (7). Ces trois modes, qui résument en eux les sept péchés capitaux ou l'injustice, sont seuls, distincts, et ont entre eux une relation semblable à

(1) Enf., ch. 3, v. 4.
(2) Parad., ch. 33, v. 124.
(3) Sagesse signifiant science, savoir.
(4) Parad., ch. 20, vers 94 et suivants.
(5) Le péché offense la divinité. Parad., ch, 4, v. 108 et 109.
(6) Enf., ch. 6, v. 74; ch. 15, v. 68.
(7) L'envie et l'incontinence sont deux penchants semblables. Enf., ch. 17, v. 3. Purg., ch. 19, v. 33.

Digitized by Google

celle que, tout à l'heure, nous avons vue exister entre les trois attributs divins ; et chacun de ces trois modes offense collectivement la justice, et particulièrement un des attributs de la divinité: l'orgueil offense la puissance, la haine (1) offense l'amour, l'envie offense la sagesse, et à eux trois ils composent le mal.

Tout ce qui est dans les cieux émane du sein de la Trinité, et a, sur la terre, ses représentations affaiblies et ses représentations opposées qui émanent de Lucifer, trinité infernale et antithèse du bien ; puis ses représentations directes sur le paradis terrestre, intermédiaire entre le ciel et la terre ; par exemple : sur la terre nous rencontrons la panthère, le lion, la louve ; dans le paradis terrestre sont les entités semblables : l'aigle, la révolte puissante ; le renard, la révolte savante et maligne ; le serpent, la révolte matérielle. Dans l'enfer sont les trois entités correspondantes : Cerbère, le Minotaure, Géryon ; à ces entités sont opposées dans les cieux trois dames secourables représentant : la magnificence, la miséricorde, la tendresse.

Sur la terre il y a trois vices : l'orgueil, l'envie, la la haine; dans l'enfer il y a les trois vents nés des ailes de Lucifer ; dans le paradis terrestre les trois vertus théologales ; dans les cieux les trois apôtres, symboles de la foi, de l'espérance et de la charité.

Dans l'enfer il y a sept gardiens des cercles ; sur la terre il y a sept péchés capitaux ; dans le purgatoire sept supplices d'amendement ; dans le paradis terrestre le chandelier à sept branches, les sept nymphes, étoiles du ciel, l'arc-en-ciel aux sept couleurs ; dans le ciel il y a sept planètes dans lesquelles se félicitent chacune des sept

(1) La haine est une forme de l'avarice. Enf., ch. 7, v. 52; ch. 13, v. 64. Purg., ch. 20, de 8 à 15.

Digitized by Google

vertus, et la rose mystique est divisée en deux fois sept gradins.

Il y a neuf cercles dans l'enfer, neuf sur le purgatoire, il y a neuf cieux mobiles et neuf cercles de la hiérarchie angélique autour de la Trinité.

Sur le purgatoire nous voyons une entité biforme, le Griffon; nous en trouvons une en enfer, Géryon; une dans les cieux, le signe des Gémeaux. Une femme règne dans l'enfer, Proserpine ; eh bien, ce qui doit régner sur la terre c'est la philosophie, comme l'Église domine sur le paradis terrestre, de même que la théologie règne dans le ciel et la vierge dans l'Empyrée.

Outre la philosophie, l'homme a besoin du secours de Mathilde, de la puissance divine, de la foi, de la grâce (1) prévenante pour traverser l'enfer ; il aura besoin de la grâce illuminante de Lucie (2), de l'espérance pour achever l'ascension du purgatoire ; de la théologie, de Béatrix (3), de l'amour pour s'élever au-dessus (4) des choses matérielles et visiter (5) le ciel ; il aura besoin enfin de la (6) sanctification, de saint Bernard pour approcher l'Éternel.

Lucifer est l'empereur infernal, Dieu est l'empereur céleste ; tandis qu'en Italie, dont le cœur patriotique du poète souhaite l'unité et la concorde, le trône impérial est vacant, et le mal règne sur le monde.

Minos est juge aux enfers et condamne ; des anges sont juges au purgatoire, dirigent et absolvent ; Béatrix est juge

(1) Enf., ch. 9, v. 85. Parad., ch. 33,v. 18.
(2) Purg., ch., 9,v. 55.
(3) Parad., ch. 31,v. 85.
(4) Enf., ch. 2, v. 76; Parad, ch. 10, v. 37.
(5) Parad., ch. 11,v. 11.
(6) Parad., ch. 31,v. 66.

Digitized by Google

au paradis terrestre, elle admoneste, oublie le mal et ne se souvient que du bien; puis, symbole d'amour et d'enseignement, elle porte la contrition au ciel, où les apôtres Pierre, Jacques et Jean sont juges, interrogent et confirment. Il faut donc, pour entrer aux régions supérieures du ciel, avoir cultivé son cœur et son esprit.

Dans l'enfer nous voyons des démons, il y a des humains sur la terre, des repentants au purgatoire, des élus dans le ciel, des anges dans l'Empyrée.

Caron et Phlégyas transportent les âmes dans l'enfer; la continence les délivre; un ange, le repentir, les emmène au purgatoire; la prière les libère; l'église les transporte au ciel, où la sainteté les place dans le sein de Dieu, etc., etc., etc.

Telles sont les entités, les oppositions et les similitudes qui relient les trois royaumes, constituent leur connexion mutuelle, et les englobent dans une même unité, l'univers (1), que le poème embrasse en entier.

Donc, à l'âge (2) où l'on doit ranger ses voiles et plier ses cordages, le poète se trouve dans une vallée ténébreuse, image de la vie, dans laquelle, égaré, loin (3) du bien, il erre (4) à l'aventure; car le chagrin qu'il a ressenti de la mort de Béatrix ne peut se calmer, il est en butte aux passions de ces concitoyens, il ne lui (5) reste que la mort pour refuge.

Cette (6) vallée, pleine de terreurs et d'obstacles, mène à une montagne toute (7) scintillante des rayons du so-

(1) Parad., ch. 25, v. 2.
(2) Enf,, ch. 27, v. 81 et note 15.
(3) Enf., ch. 1er, v. 3.
(4) Purg., ch. 11, v. 15.
(5) Purg., ch. 1er, v. 59.
(6) Enf., ch. 1er, v. 5.
(7) Enf.. ch. 1er, v. 17.

Digitized by Google

leil, astre qui conduit l'homme, d'un pas assuré, vers son (1) but, le salut, à la condition de se laisser diriger par ses rayons. Mais l'homme qui remonte cette vallée se (2) fourvoie, car les rayons de l'astre ne le poussent pas vers cette montagne (3) où aboutit le chemin des penchants sensuels, qui n'est pas celui de la rédemption. Au milieu de ces dangers, le poète fait un retour (4) sur lui-même, et, rempli d'effroi par l'état de son âme, il passe une (5) nuit dans la plus grande componction pour se mettre en état de grâce. Ne voulant plus, par son propre fait, franchir le fatal (6) passage que ne traversa jamais une personne vivante, il se laisse (7) diriger par la philosophie vers la montagne poétique où (8) l'homme est heureux, vers la (9) liberté, vers Dieu !

Chemin faisant, tandis qu'il se dirigeait vers la montagne (10) où conduit la vallée obscure, trois animaux lui étaient apparus, et, le menaçant, s'opposaient (11) à son dessein.

Quels sont donc pour le pieux pèlerin ces obstacles (12),

(1) Enf., ch. 1er, v. 18. Purg., ch. 13, v. 21.

(2) Purg., ch. 23, v. 118, 126.

(3) Ps. 121, v. 1. Je lève les yeux vers les montagnes d'où m'arrivera mon secours.

(4) Enf., ch. 1er, v. 25.

(5) Enf., ch. 1er, v. 21.

(6) Enf., ch. 1er, v. 27.

(7) Enf., ch. 2, v. 139.

(8) Purg., ch. 30, v. 75.

(9) Parad., ch. 31, v. 85.

(10) Sur cette montagne il trouverait la délivrance matérielle, c'est-à-dire qu'il y serait affranchi de ses semblables, sans être affranchi de lui-même; et c'est vraiment cette dernière liberté qui est le but de nos aspirations intimes.

(11) Enf., ch. 1er, v. 35.

(12) Quiconque porte dans son corps de roseau une parcelle, si petite qu'elle soit, de cette flamme que Prométhée ravit au ciel, sera, comme ce

Digitized by Google

ces objets de terreur ? qui donc s'est opposé à ce qu'il gravisse l'ardu côteau de la montagne au sommet de laquelle il ne trouverait pourtant pas la satisfaction de son âme ? qui donc ! sinon l'antithèse de cette divinité protectrice, sinon les vices de ces consciences dont on va dévoiler les turpitudes : l'envie, l'orgueil, la haine ; obstacles que fatalement on rencontre ? Telles sont donc les entités que représentent les animaux de la forêt (1) terrestre : la panthère, le lion, la louve ; et, par similitude, les trois animaux de la forêt (2) du purgatoire : le renard, l'aigle, le serpent ; animaux dont on purgerait la terre, vices qu'on détruirait dans les consciences si on apprenait à éviter (3) de les faire naître, et à les combattre quand ils surgissent. Et c'est la philosophie, l'amitié, Virgile, qui, affectueux et affectionné mentor, va nous donner cette excellente leçon, que Béatrix continuera, et que terminera Saint-Bernard.

La panthère, l'envie, la première barre le chemin ; et c'est contre l'envie que se butte premièrement l'homme ; puis vient le lion, l'orgueil ; et enfin la louve, la haine. La louve est donc l'entité de la haine que *celui* (4) qui nourrira d'amour, (5) de sagesse et de vertu (le puissant, le juste) chassera de ville en ville, et relèguera dans l'enfer d'où l'envie (6) l'extirpa. En effet, que l'Italie soit une,

type de l'humanité, cloué sur le rocher de l'impuissance par ces deux vices humains: la violence, la force. (Eschyle, Prométhée enchaîné).

Et comme notre esprit, jusqu'au dernier soupir,
Toujours vers quelque objet pousse quelque désir.
(Corneille).

Parad , ch. 17, v. 46 et suivants.

(1) Enf., ch. 1er.
(2) Purg., ch. 32, v. 109 et suivants.
(3) Purg., ch. 31.
(4) Enf., ch. 1er, v. 104; Parad., ch. 30, v. 132.
(5) Enf., ch. 1er, v. 104.
(6) Enf., ch. 1er, v. 109, Purg., ch. 20, v. 10.

Digitized by Google

que le pouvoir (1) séculier soit concentré entre les mains d'un seul, la nation ne formera bientôt qu'un faisceau; les villes seront unies, il y aura communauté d'intérêt, les cœurs se rapprocheront, et, faute d'aliment, l'anarchie sera détruite, puisqu'aura cessé tout motif d'antagonisme (2): le manque dans la cause supprimera l'effet. L'allégorie de la louve contient donc, mais par déduction seulement, l'idée d'anarchie, que l'envie, jalouse de l'ordre et de la paix comme de tout ce qui est bien et beau, extirpa (3) de l'enfer et déchaîna contre les humains pécheurs.

Mais la salutaire influence (4) des étoiles, dérivée d'une grâce divine, s'exerce sur le poète; et, pour lui faire remplir un but (5) sublime, donne pour force à sa conscience, la franchise (6), la noblesse.

Cette conscience, ainsi favorisée, pourra alors citer (7) des exemples profitables, faire paraître la majesté de Dieu, et inspirer à tous des sentiments de justice. Et c'est à cause de cela que le poète croit pouvoir se rendre maître de l'envie hostile et l'anéantir; ou tout au moins croit pouvoir en paralyser les malveillants efforts avec sa vertu (8), sa justice impartiale. Il l'espère, vu surtout « *l'ora (9) del tempo* » l'heure actuelle, la grâce qui, si ouvertement, se manifeste, l'opportunité du moment choisi;

(1) Purg., ch. 6, v. 91. Parad., ch. 27, v. 140.

(2) Enf., ch. 23, v. 106.

(3) Enf., ch. 1er, v. 110.

(4) Parad., ch. 22, v. 112; ch. 31, v. 82.

(5) Parad., ch. 25, v. 3: che mi ha fatto magro.

(6) Enf, ch. 28, v. 117.

(7) Parad., ch. 17, v. 136. Enf., ch. 26, v. 21 et suivants.

(8) Enf, ch. 16, v. 106; ch. 27, v. 92

(9) Ps. 5, 4. Jéhovah, le matin tu écouteras ma voix, le matin je me tourne vers toi et j'espère. — Enf., ch. 3, v. 43.

Digitized by Google

» *e la dolce stagione,* » et la douce saison, le temps (1) de trêve, le mobile (2) avoué qui le fait agir, le grand (3) besoin qu'a sa patrie d'être moralisée ; il l'espère vu que les étoiles sont (4) propices, vu les exhortations (5) de sa philosophie qui lui fait dédaigner l'orgueil, braver l'envie, affronter (6) la haine, et s'en remettre à Dieu du soin de sa vie.

Cependant, d'après le poète, le pouvoir de la divinité n'agit pas directement sur nous ; la divinité emploie des (7) auxiliaires ; son pouvoir ne se manifeste à nous et nous n'arrivons à elle qu'en suivant une hiérarchie que nos institutions mondaines devraient prendre pour modèle.

Pour descendre jusqu'à nous, les grâces que nous ont attirées nos prières passent par les anges, hôtes (8) de l'Empyrée et régulateurs des sphères, et par les vertus, nymphes (9) habitant le paradis terrestre, qui nous les transmettent par l'entremise de notre observance des cérémonies, des sacrements, veux-je dire, de notre religion, image (10) des cérémonies de leur culte institué par Dieu dont l'Église est l'épouse.

Le poète aura par conséquent, dans le ciel (11) Empyrée (selon le système de Ptolémée en vigueur à cette époque), intermédiaire entre le séjour de la Trinité et le paradis terrestre, intermédiaire lui-même entre le ciel Empyrée,

(1) Enf., ch. 27, v. 39.
(2) Enf., ch. 12, v. 87.
(3) Purg., ch. 29, v. 37.
(4) Parad., ch. 1er, v. 40.
(5) Enf., ch. 2, v. 126.
(6) Enf., ch. 15, v. 93.
(7) Enf., ch. 7, v. 73.
(8) Enf., ch. 2, v. 94.
(9) Purg., ch. 7, v. 34; ch. 31, v. 104.
(10) Purg., ch. 29 et suivants.
(11) Enf., ch. 2, v. 124.

Digitized by Google

vallée de félicité, et la terre, vallée de douleurs, trois puissances (1) secourables, représentées dans le paradis terrestre par trois vertus (2) protectrices, correspondant aux trois attributs divins dont directement elles émanent, et opposées aux trois vices, aux troix animaux que le poète va affronter :

Contre l'orgueil, il aura, dans le paradis terrestre, la foi, provenant de la magnificence (3), hôte de l'Empyrée, de la mère du Christ qui adoucit là-haut les sévères sentences ; vertu propre à la puissance, à la volonté, dont, dans le paradis terrestre, Mathilde (4) sera le poétique lévite, et dont, dans le ciel, saint Pierre (5) sera le symbole.

Contre l'envie, il aura l'espérance, dérivant de la miséricorde, de Lucie (6), ennemie de quiconque est sans tendresse ; vertu propre à la sagesse, au savoir, dont Jacques (7) sera le symbole dans le ciel.

Contre la haine, la concupiscence, il aura la charité, émanant de la tendresse, de Béatrix, dont la signification allégorique comprend : Lia (8) dont l'amour se complaît dans l'action, et Rachel, sa sœur dont l'amour se complaît dans la contemplation, et qui fut l'objet des prédilec-

(1) Ps. 91, 10. Il ne t'arrivera pas de mal. — 11. Car il commandera les anges pour te garder sur tous les chemins. — 12. Ils te porteront sur leurs mains (Lucie, Purg., ch. 9, v. 59), de peur que ton pied ne heurte contre une pierre. — 13. Tu marcheras sur le lion et la vipère, tu fouleras à tes pieds le lionceau et le dragon. — 14 Parce que tu as connu mon nom. (Parad., ch. 25, v. 75; Enf., ch 2, v. 124.

(2) Purg., ch. 31, v. 111.

(3) Enf., ch. 2, v. 96. Parad., ch. 33, v. 19.

(4) Purg., ch. 31 et 34.

(5) Parad., ch. 24.

(6) Lucie et Mathilde doivent être ces bonnes dames dont, sans les nommer, Dante parle dans la *Vita Nuova*, et avec lesquelles il s'entretenait de Béatrix.

(7) Parad., ch. 25.

(8) Purg., ch. 27, v. 100.

Digitized by Google

tions(1) d'Israël ; cette vertu est le propre de l'amour, du désir. Ces trois vertus, le poète les possèdera pleinement, et les apôtres Pierre, Jacques et Jean l'interrogeront à ce sujet dans le paradis, ou Jean (2) sera le symbole de la charité.

De même que le Père, le Fils et le Saint-Esprit composent la divinité, et que leurs attributs : la puissance, la sagesse, l'amour, sont unifiés dans la justice ; que le lion, la panthère, la louve, représentation des trois vices de l'humanité, composent le mal, et que leurs attributs : l'orgueil, la colère, l'envie, sont unifiés dans l'injustice ; les trois divins dons secourables, la Vierge, Lucie, Béatrix, composent la grâce, et leurs attributs : la magnificence, la miséricorde, la tendresse, sont unifiés dans le propulseur (3) de la divine bonté, dans la prière, dont retentissent les degrés du purgatoire et les saintes régions, et sans laquelle, dans le chemin du salut, on recule (4) au lieu d'avancer.

Béatrix, gloire du vrai (5) Dieu, créée (6) par lui, Béatrix, lumière (7) de l'Esprit-Saint et son image en symbolisera les doctrines. Or, l'Esprit-Saint ayant été (8) l'inspirateur de tous les livres dans lesquels l'Église puise ses enseignements et prend ses croyances, Béatrix, qui transporte le poète (9) au ciel ; Béatrix, que l'on ne peut envisager d'abord et posséder mystiquement (10) ensuite

(1) Enf., ch. 4, v. 60.
(2) Parad., ch. 26.
(3) Enf., ch. 2, v. 72; Purg., ch. 1er, v. 53; Parad., ch. 31, v. 66.
(4) Parad., ch. 32, v. 145.
(5) Enf., ch 2, v. 103.
(6) Enf., ch. 2, v. 91.
(7) Purg., ch. 31, v. 139.
(8) Parad., ch. 24, 25, 26.
(9) Parad., ch. 1er.
(10) Purg., ch. 31.

Digitized by Google

qu'avec l'aide de la foi, de l'espérance et de la charité ; Béatrix est bien, en tant que doctrine, le symbole rayonnant de l'Église telle que l'aime et la désire le religieux poète ; de même que, en tant que dogme, Saint-Bernard sera de cette Église la plus haute (1) personnification. Et comme on ne peut être sauvé que par l'Église (à moins d'être l'objet d'une grâce rarement (2) accordée parce qu'elle est rarement méritée), il convenait que Béatrix fût choisie et désignée pour aller procurer du secours au cœur contrit et affligé qui venait de passer toute une nuit en prière, et (3) implorait.

Au poète, son bien-aimé qui l'aime, Béatrix donne pour mentor, dans ce monde de tribulations, la vertu dont les cœurs manquent : l'amitié, Virgile, chantre du droit divin; la philosophie, la sagesse, la plus sûre protection ici-bas, la seule efficace. Emblême de la théologie (4) que l'Église enseigne, résumé des trois vertus théologales, Béatrix se réserve, car elle (5) seule le peut, de servir de guide au poète dans les sphères, jusqu'au parvis sacré de la Trinité, dont ne peut s'approcher que l'essence sanctifiée par l'Église.

Par conséquent, ayant obtenu, par la prière (6), la grâce pour moteur, c'est par l'amitié, par la poésie que nous nous conduisons sur la terre, et que nous nous élevons jusqu'au bien ; puis, la tendresse, la vertu nous conduisent au ciel et nous élèvent jusqu'au beau ; et enfin, la sublimité, la sagesse transcendante nous conduisent au

(1) Parad., ch. 31.
(2) Parad., ch. 20.
(3) Enf., ch. 2, v. 106.
(4) La foi fait prier, la prière fait aimer; c'est là tout ce que la théologie enseigne.
(5) Enf., ch. 2, v. 76.
(6) Parad., ch. 32, v. 147, 148.

Digitized by Google

vrai suprême, et nous élèvent jusqu'à l'immuable justice, jusqu'à Dieu !

La gradation que suit l'âme dans sa purification est par là nettement établie ; plus l'âme a le bien (1) de l'intelligence, plus elle a d'éloignement pour les appétits matériels dont la philosophie (2) apprend à se désister : plus alors elle a de force ascensionnelle, plus elle obéit à la force centrifuge morale, plus elle acquiert de qualités ; et ensuite, par l'étude des livres saints, par les enseignements de l'Église, point culminant de la pensée humaine, plus elle acquiert les vertus qui la conduisent à Dieu.

En résumé, par la confession, par le repentir on arrive à l'expiation, au purgatoire ; par l'absolution que la contrition a méritée on arrive au bien, au paradis terrestre; par la communion, par la vertu, on arrive au beau, à la récompense, aux cieux ; puis par la pensée constante de Dieu on arrive à la vertu suprême, au parfait, à l'ineffable félicité, à l'Empyrée ; enfin par (3) l'extase, on arrive à l'inénarrable, à Dieu !

La néfaste gradation que suit l'âme dans sa culpabilité est indiquée aussi ; plus l'âme perd le bien de l'intelligence, moins elle s'abstrait de la matière : plus elle cède à la force centripète morale, plus elle est coupable, plus elle s'enfonce (4) profondément dans les bas-fonds de la pensée, dans les entrailles de la terre, jusqu'à son centre occupé par Lucifer, le mal en personne.

Et, entre ce centre et Dieu, la pieuse justice du pèlerin a trouvé une voie (5) tracée ; cette voie est sombre, fati-

(1) Enf., ch. 3, v. 18. Parad., ch. 28, v. 113.
(2) Enf, ch. 10, v. 4; ch. 28, v. 48.
(3) Parad., ch. 33, v. 97.
(4) Enf., ch. 5, v. 12.
(5) Ps. 68, 21. Dieu est pour nous un Dieu de délivrance, et auprès de Jéhovah, le seigneur, il y a des issues à la mort. Enf., ch 34 Purg., ch. 2, v. 65; ch. 3, v 58; ch. 9, v. 112 Parad., ch. 13, v. 42.

Digitized by Google

gante, c'est la route (1) de la mortification ; une chose enseigne cette voie : le renoncement, la continence; et une y dirige l'homme : un filet d'eau, la grâce, qu'obtient qui s'efforce, qui la cherche, qui la demande.

Ce poème admirable touche ainsi aux plus hautes questions qui puissent intéresser âme (2) vivante, il résout ces trois grands problèmes : qu'avons-nous été ? que sommes-nous ? que serons-nous ?

Nous sommes une force ayant passé par l'état végétatif, arrivée (3) à l'état pensant, mais gênée, souffrante dans sa (4) chrysalide. La mort nous dépouille de cette enveloppe, nos ailes (5) peuvent se déployer, et, notre horizon s'agrandissant, la gêne et la souffrance diminuent au fur et à mesure, disparaissent (6), et finalement nous ne vivons que par (7) la pensée et nous ne sommes qu'une pure (8) jouissance. Ce qui implique une série de transformations et de transfigurations par lesquelles nous voyons passer successivement le poète durant le cours de son ascension psychologique.

Dante, esprit éminemment chrétien, expose ainsi cette conclusion et ces prémisses : l'humanité est dans Dieu, et Dieu est dans l'humanité ; c'est-à-dire que, de même que les yeux recherchent (9) la lumière, que tout obéit (10) à son instinct, l'âme (11) tend vers l'absolu ; ainsi, provenant

(1) Enf., ch. 34, v. 97.
(2) Enf., ch. 3, v. 64.
(3) Purg., ch. 25, v. 61. Parad., ch. 30, v. 63.
(4) Purg., ch. 10, v. 124.
(5) Parad., ch. 11, v. 3.
) Parad., ch. 33,v. 31.
(7) Parad., ch. 33, v. 100.
(8) Parad.. ch. 33, v. 33.
(9) Parad., ch. 3, v. 23.
(10) Parad , ch. 1er v. 114.
(11) Purg , ch. 10, v. 126. Parad., ch. 3, v. 80 et 85; ch. 4, v. 129.

Digitized by Google

de Dieu, ce que nous avons reçu de lui doit (1) retourner à lui, et étant souffle (2) d'abord, puis matière, nous devons nous (3) immatérialiser. De sorte que, conduit à tout animer par l'effet d'un agent interne ou externe, les éléments et les nuages, les végétaux, les minéraux, les étoiles et les planètes, et admettant le principe de la délivrance, le poète a fait de son poème le drame de la métempsycose (4) chrétienne, l'exposé de la palingénésie universelle, le chant de l'immortalité de (5) l'âme.

(1) Parad., ch. 3, v. 86; ch. 30, v. 65; ch. 29, v. 22. Parad., ch. v. 33, v. 145, dernier chant, dernier vers.

(2) Purg., ch. 25, v. 71 Ce souffle vient de Dieu, et tout ce qui en provient directement est éternel comme lui. (Parad., ch. 7, v. 142).

(3) Purg, ch. 2, v. 122.

(4) Purg. ch. 30, v. 125; ch. 10, v. 125. Parad., ch. 30, v. 91 et 94.

(5) Et par le fait de la preuve de cette immortalité, il immortalise sa dame.

Digitized by Google

Digitized by Google

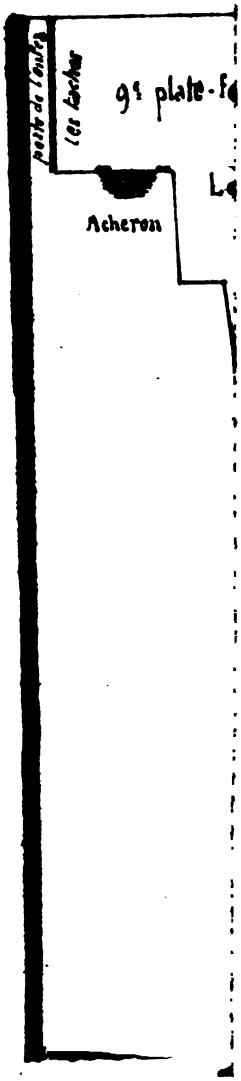

Digitized by Google

Digitized by Google

REMISOT DÉL.

Digitized by Google

Digitized by Google

8e Cercle. Les fourb Malbolge.

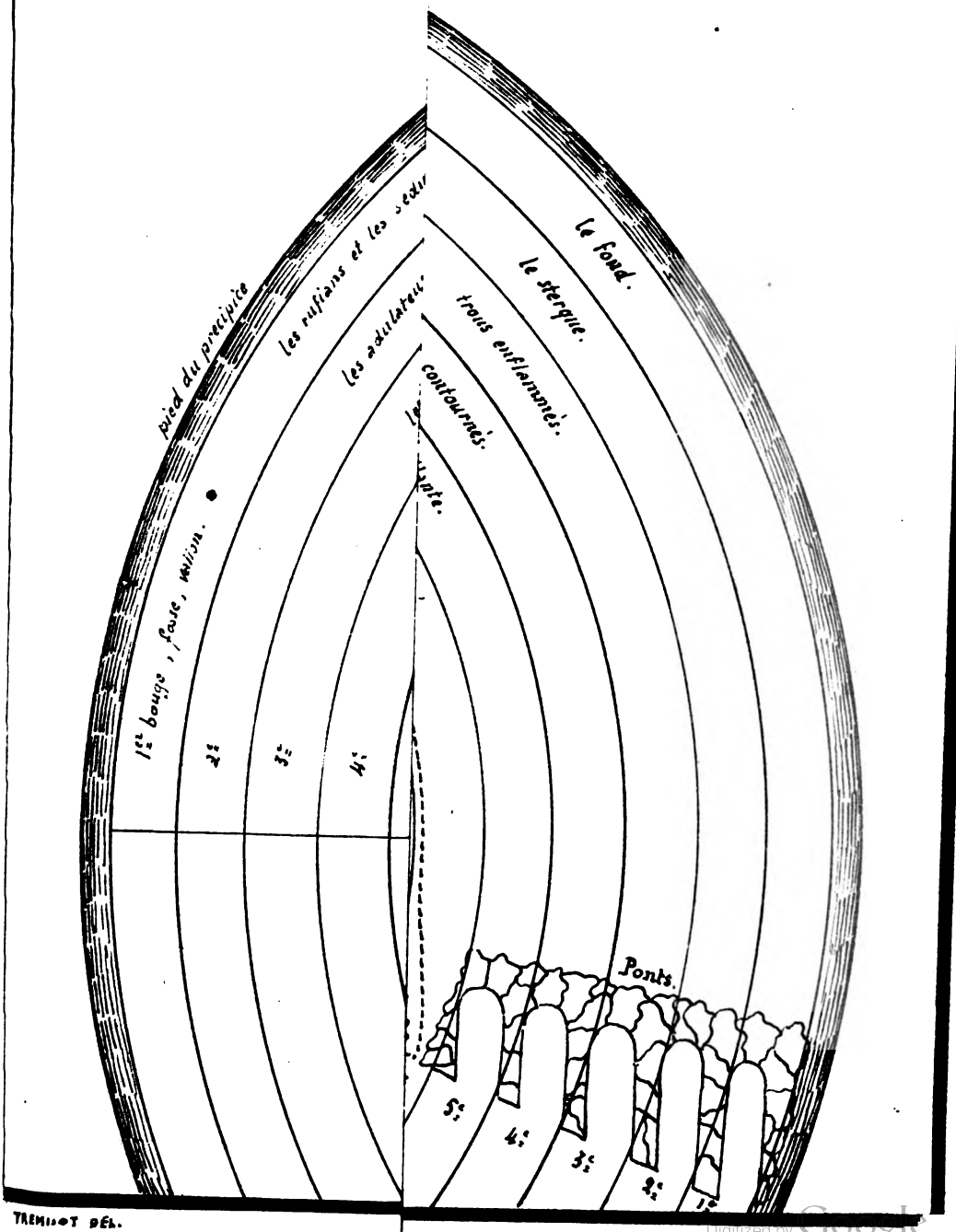

TREMISOT DEL.

J.M.

Digitized by Google

Digitized by Google

9e Cercle.

Les traîtres.

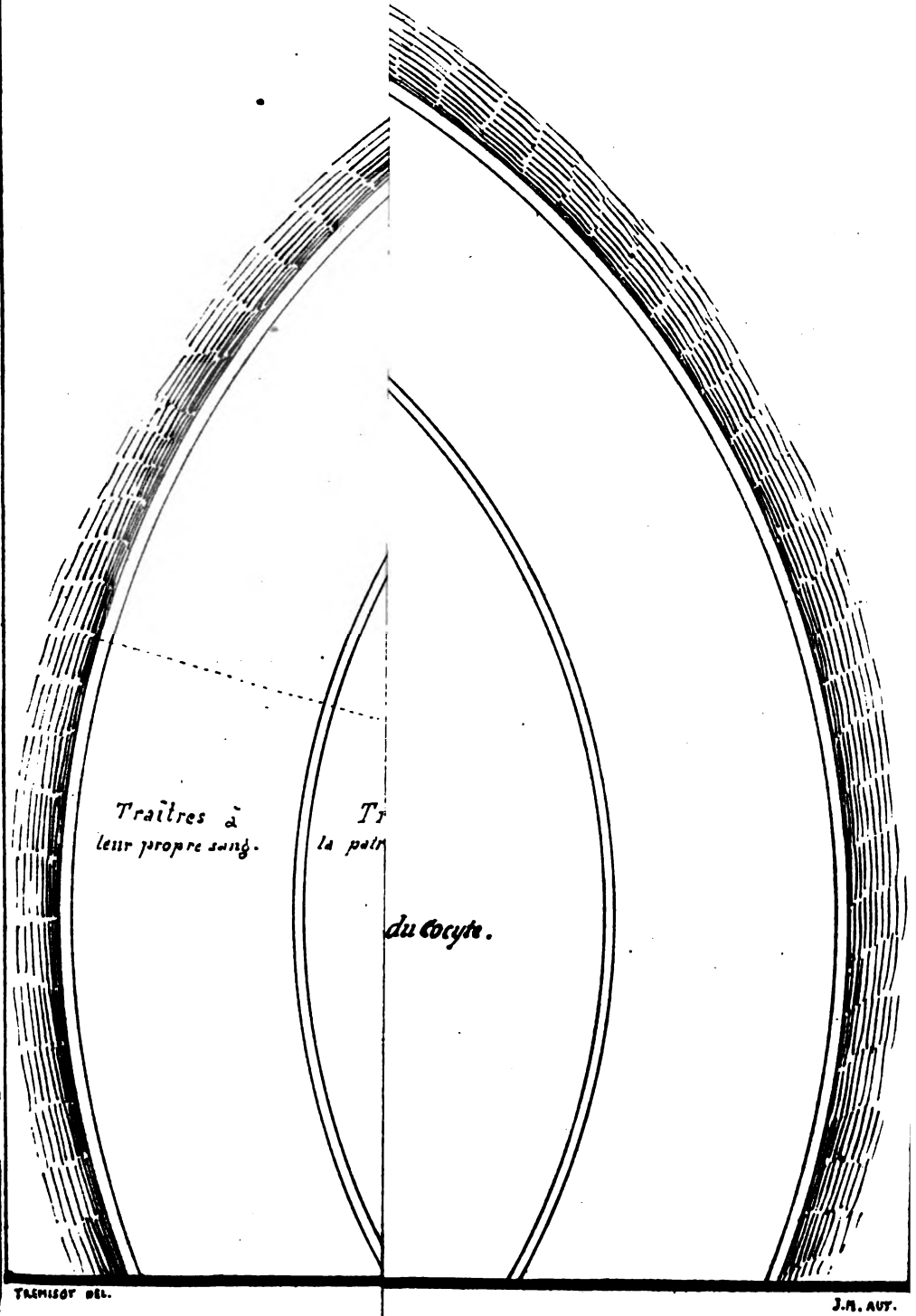

Digitized by Google

Digitized by Google

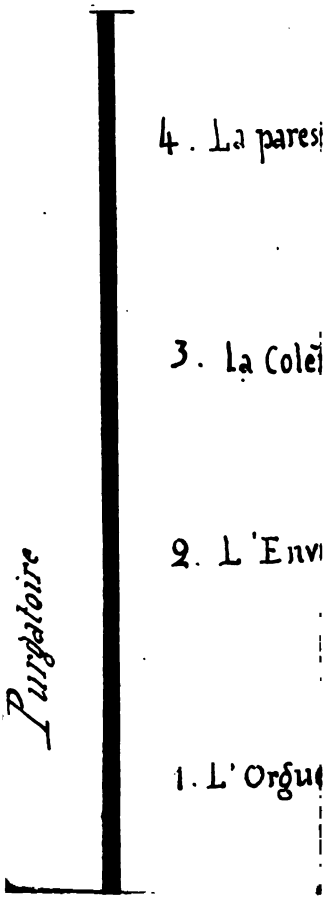

TREMISOT.

Digitized by Google

Digitized by Google

TREMISOT .

Digitized by Google

Digitized by Google

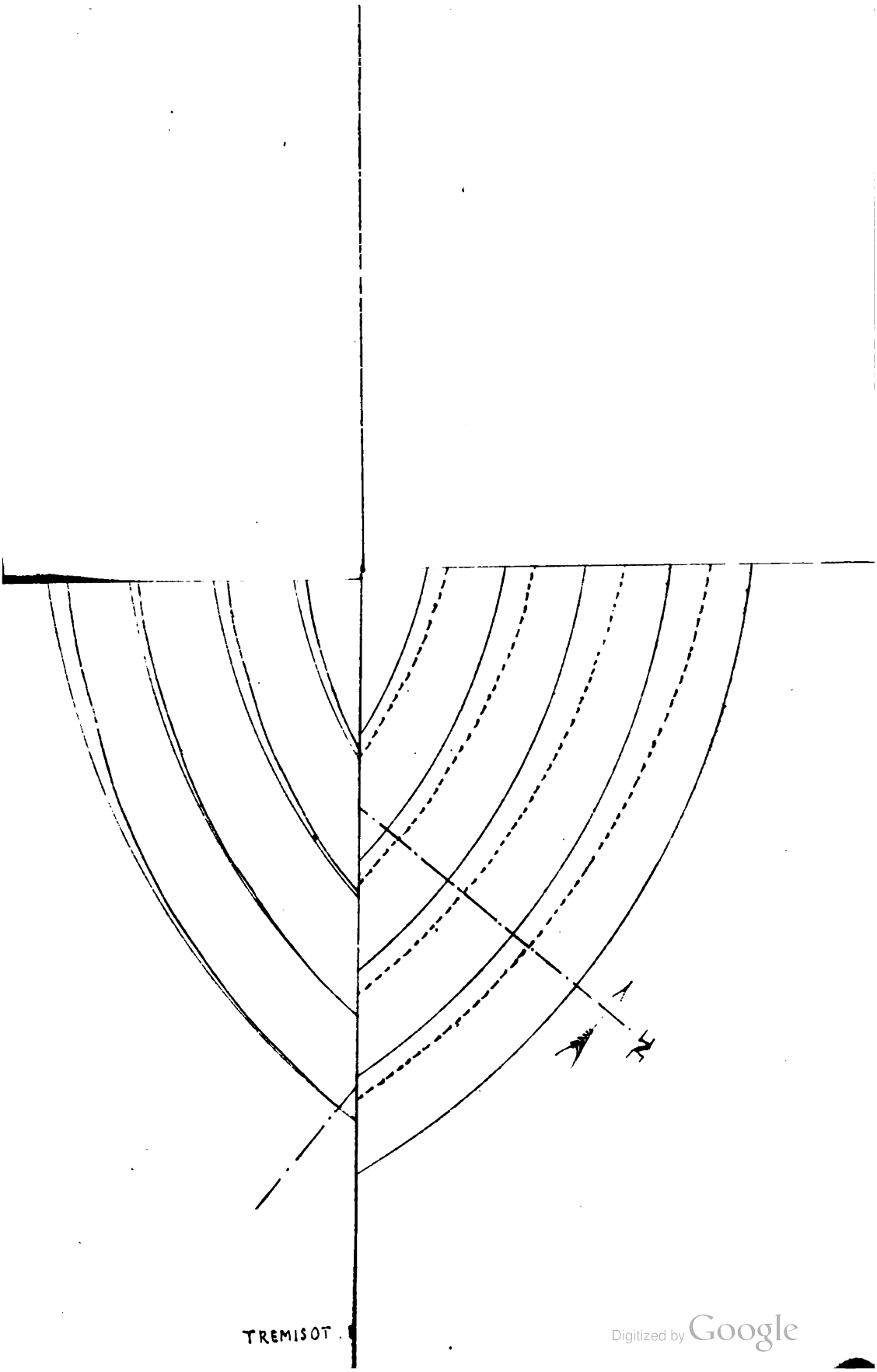

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

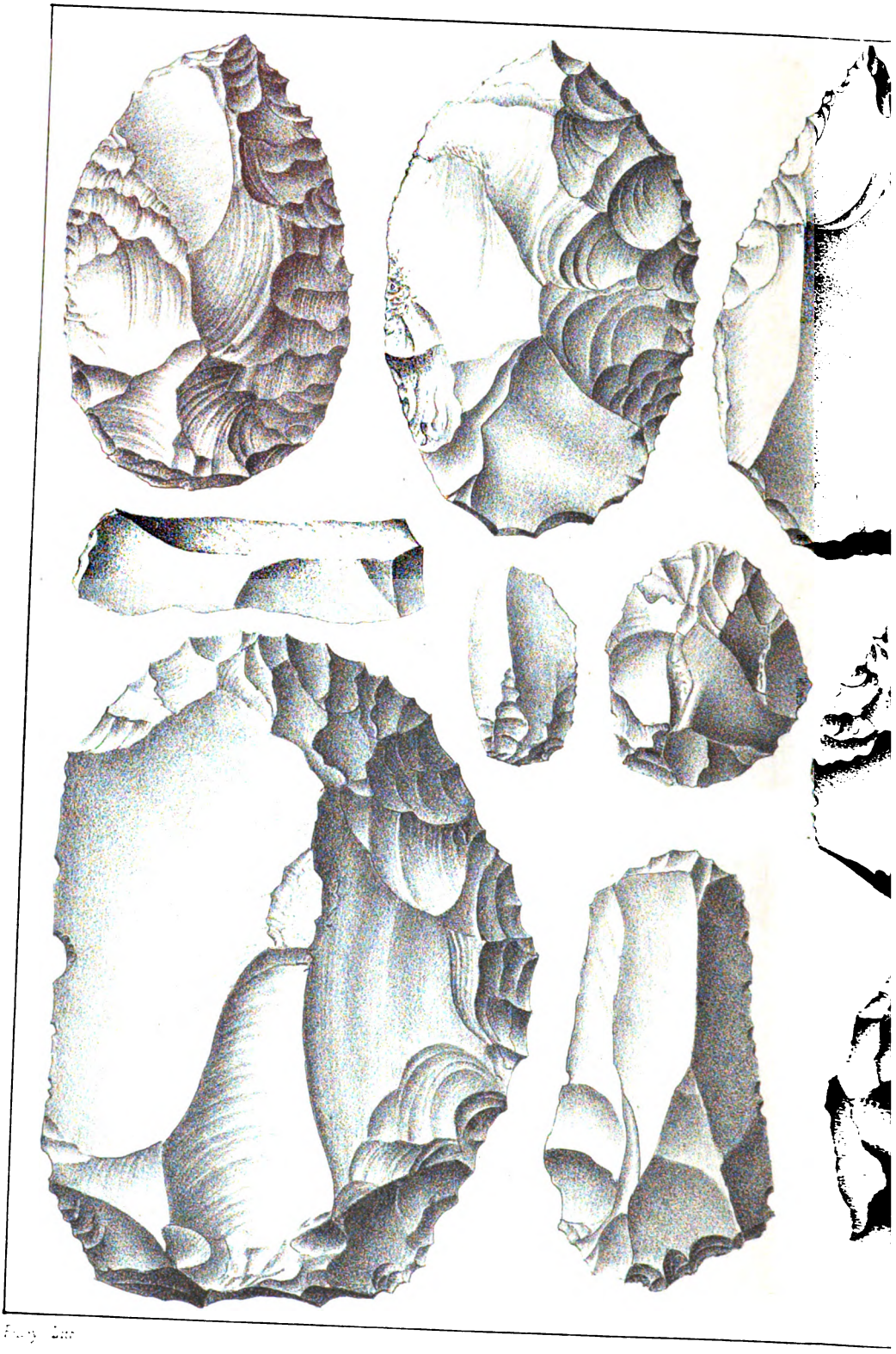

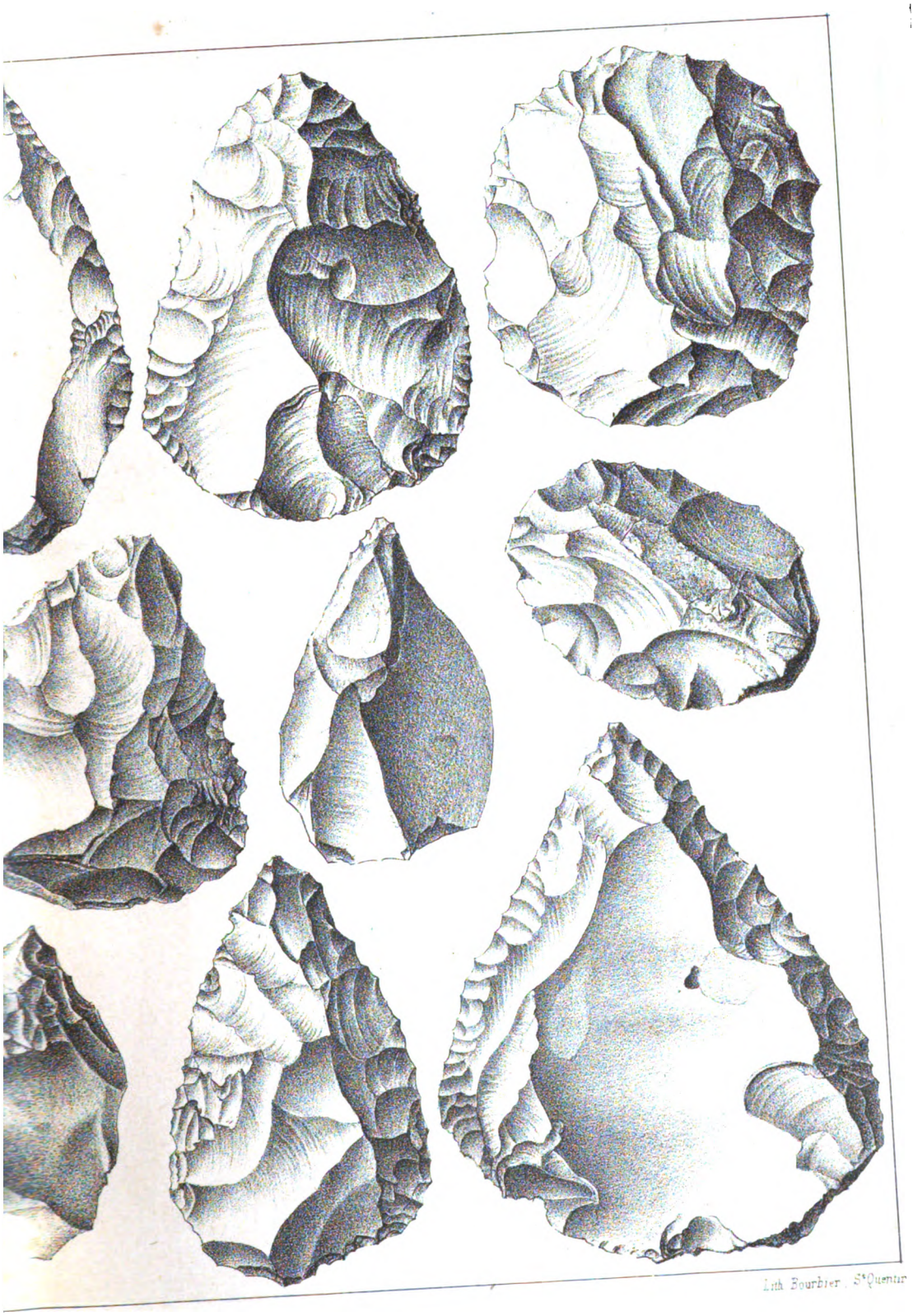

Lith Bourbier, St Quentin

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

HISTOIRE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE

L'ATELIER QUATERNAIRE

DU ROND-POINT DE BUSIGNY

Par M. PILLOY, Membre associé.

Il n'y a pas encore longtemps, le département de l'Aisne était considéré comme très pauvre en restes de l'âge de la pierre, et nos archéologues enviaient leurs collègues de la Somme, qui découvraient à chaque instant de nombreuses et abondantes stations de toutes les époques préhistoriques. Aujourd'hui, ils n'ont plus à désirer que des grottes à ossements, car, pour le reste, nous avons chez nous maintenant, sur les bords de l'Ourcq, de la Marne, de l'Aisne et de l'Oise, voire même de la Somme, sur les plateaux de Pasly, Comin, sur les buttes des environs de Laon, et en plus de dix endroits de l'arrondissement de Saint-Quentin, les plus belles stations de l'âge de la pierre polie ; un hypogée de cette époque vient même d'être découvert sur les bords de l'Ourcq. Les localités de Cœuvres et de Cologne nous ont révélé des ateliers prédiluviens très-intéressants, le premier, par un mélange intime d'instruments de silex et d'ossements d'animaux dont les races sont éteintes ou n'habitent plus notre pays.

Digitized by Google

(éléphant, rhinocéros et renne), et le second, par l'abondance et la variété de ses produits, puisqu'il a fourni jusqu'ici plusieurs milliers d'instruments de la forme moustiérienne la mieux caractérisée.

Nous pensions qu'après ces découvertes, il n'était guère possible de trouver mieux, et cependant, le hasard nous a fait mettre la main sur un autre atelier quaternaire tout aussi abondant que celui de Cologne en objets travaillés par l'homme, et qui le surpasse même par la perfection de ceux-ci.

Avant d'aller plus loin, on nous permettra de faire connaître dans quelles circonstances nous avons trouvé ce gisement ; nous dirons tout d'abord qu'il est placé au lieudit le rond-point de Busigny, à cheval sur les deux territoires de Vaux-Andigny (arrondissement de Vervins Aisne) et de Busigny (Nord), et par conséquent, sur l'Aisne et le Nord. Nous pouvons donc le revendiquer pour notre département.

Nous allions de Becquigny à Escaufourt, ce village de l'Aisne, enclavé dans l'arrondissement de Cambrai, lorsqu'arrivé au rond-point de Busigny, nous remarquâmes, dans le talus du chemin récemment déblayé, d'assez nombreux débris de tuiles à rebords et de poteries qui dénotaient l'existence, sur ce point culminant, d'une *cella* à l'époque gallo-romaine.

En examinant de plus près ces restes, nous aperçûmes, un peu au-dessous de la couche de charbons sur laquelle ils reposent, plusieurs silex qui nous parurent avoir subi le travail de l'homme. Notre attention éveillée, en faisant quelques fouilles à l'aide d'un couteau, nous en trouvâmes d'autres, et en examinant les alentours, les accotements du chemin, les remblais exécutés avec la terre enlevée de ce lieu, nous trouvâmes bientôt une centaine d'instruments

Digitized by Google

plus ou moins achevés, mais qui tous, avait le bulbe et les retailles caractéristiques.

Poursuivant nos recherches, nous ramassions sur les champs voisins mis en culture d'autres et tout semblables instruments, d'autant plus nombreux que la surface se trouvait plus proche de la couche du sous-sol qui renferme ces restes d'un autre âge.

La grande quantité de débris de fabrication, de rebuts, et le faible nombre relatif d'instruments intacts et parfaits nous démontraient de suite que nous avions là un atelier d'une extrême importance, puisque, comme nous allons le voir plus loin, la couche, dont la tranchée n'est à jour que sur de faibles longueurs, doit s'étendre sur plusieurs hectares.

Disons un mot de la situation topographique de ce riche gisement.

Ce qui frappe dès l'abord, c'est qu'il se trouve au centre d'un mamelon dont le sommet s'élève au-dessus du niveau du sol environnant qui constitue l'un des plateaux de la ligne séparative des bassins de la Sambre, de l'Escaut, de la Somme et de l'Aisne. De ce côté, il y a donc déjà une grande analogie avec les deux stations quaternaires, de Cologne, que nous avons déterminée et de Fontaine-au-Pire, signalée par M. Gosselet, professeur de géologie à la faculté de Lille.

Sous le rapport minéralogique, l'analogie n'est pas moins frappante, car si au rond-point le sable n'apparaît pas immédiatement ou à peu de distance sous la couche de silex comme à Cologne, le sol, composé d'une argile ferrugineuse compacte traversée par des veinules d'argile tantôt calcaire, tantôt ocreuse, doit être, à plusieurs mètres de profondeur, en contact avec les couches de sable tertiaire qui apparaît à trois ou quatre cents mètres de là, où il est l'objet d'une exploitation importante.

Digitized by Google

A Cologne, la couche de limon glaciaire qui recouvre la couche des silex travaillés, a des épaisseurs qui varient de 0^m60 à 1^m ; ici, cette épaisseur est aussi variable. Dans le talus qui existe du côté de la ferme construite à gauche du chemin de Vaux à Busigny, on la voit à 1^m seulement de la superficie, mais il faut ajouter que le sol a dû être remanié. Sur la place même du rond-point, entre l'auberge et la maison du garde, elle affleure le sol ; il suffit de fouiller avec un couteau pour en retirer de nombreux instruments ; mais là aussi, la place a été déblayée de près d'un mètre. Dans le jardin de l'auberge, la charrue ramène constamment au jour de belles haches. Un peu plus loin, en descendant vers Busigny, le niveau est plus profond, on la voit de chaque côté du chemin, dans les talus, dans celui de gauche surtout, d'abord à 0^m50 de hauteur au-dessus de l'accotement, puis au niveau de cet accotement, et enfin dans le fossé où bientôt elle se perd en s'enfonçant. Là, le limon supérieur a près de 2^m d'épaisseur. Dans le fossé, elle abonde en instruments et elle a quelquefois près de 10 centimètres de hauteur.

Dans le champ, à droite, la charrue ramène aussi continuellement des éclats et des instruments parfaits, tout comme à gauche, endroit où le limon n'ayant plus qu'une faible épaisseur, la bêche du jardinier en fait surgir à chaque fouissage.

On peut donc supposer que le gisement a une surface sensiblement circulaire dont le rond-point est le centre et dont le rayon peut être évalué à 150 mètres. Sur les points où la couche a pu être explorée complétement par nous, elle nous a fourni 5 ou 6 instruments assez beaux et de 20 à 30 ébauches ou rebuts par mètre superficiel ; on peut juger par là quelle est la richesse de cette mine.

Parlons maintenant de ces intéressants objets.

Digitized by Google

Ils n'ont pas la riche gamme de tons qui distinguent ceux de Cologne ; leur teinte est uniformément d'un noir bleuâtre ; c'est bien rare quand on en trouve de cachalonnés ou de translucides. Ils proviennent indubitablement des gisements de cailloux arrachés de la craie et accumulés en quantités considérables par le flot diluvien à Molain, à Saint-Martin-Rivière, à la Vallée-Mulâtre (*), dans tous les replis du terrain crayeux, où coule maintenant la Selle.

Remarquons que les gisements les moins éloignés du rond-point en sont encore à plus de trois kilomètres à moins qu'il en existe d'autres plus proches, dissimulés aujourd'hui par le limon qui a recouvert uniformément le sol de la contrée.

Pour la forme, elle est très variée, beaucoup plus qu'à Cologne, et surtout plus soignée. Elle appartient sans conteste à celle que l'on est convenu de désigner sous le nom de *moustiérienne* et dont le principal caractère est, pour la grande majorité des instruments, d'être taillés d'un seul éclat d'un côté, et dégrossis à l'aide d'éclats enlevés de l'autre, de façon à présenter un bombement s'amincissant vers les bords supérieurs qui sont retaillés finements et coupés transversalement à la partie inférieure, présentant ainsi une sorte de talon pour la préhension. Quant à la forme générale, elle est circulaire, lancéolée, cordiforme, amygdaloïde, ellipsoïde, triangulaire ; ces instruments peuvent donc se diviser en disques, lances, javelots, haches, racloirs, grattoirs, lames, etc.

Les javelots sont particulièrement soignés ; tous sont terminés par une pointe mousse bien travaillée. Dans quel

(*) On emploie ces silex pour l'entretien des chemins. Nous avons un jour recueilli une magnifique hache moustiérienne dans un tas de cailloux provenant de cette dernière localité.

Digitized by Google

but ? nous l'ignorons ; mais sont-ce bien des javelots ? car si l'épaisseur de la pointe la rendait moins fragile, en revanche, ce ne devait plus être qu'un instrument contondant.

Signalons aussi un objet qui ne s'est pas encore montré à Cologne, la pointe dite de Moustiers. C'est un instrument d'une forme amygdaloïde, de dimensions assez restreintes, mais biconvexe ; c'est la miniature d'une hache acheuléenne fort renflée. Ces pointes ne sont pas très communes ; cependant, nous avons pu en recueillir une douzaine.

Les éclats en couteau sont très communs ; la plupart ont le talon qui prouve qu'ils étaient utilisés déjà, sous cette forme, dès l'époque du Moustiers.

Nous avons dit plus haut que nous devions notre découverte aux débris gallo-romains qui se voient dans le talus de l'un des chemins qui coupent le rond-point. Ce n'est pas encore là le seul point de ressemblance avec la station de Cologne, aux environs de laquelle s'était aussi implantée une *colonie* romaine d'une certaine importance, car on y trouve, à la surface du champ cultivé qui occupe la pointe culminante, tout comme à Cologne, d'assez nombreux instruments de silex qui remontent évidemment à l'époque néolithique ; nous y avons ramassé la moitié d'une belle hache polie qui pouvait, entière, mesurer au moins 20 centimètres de longueur.

Cette prédilection des hommes d'époques si éloignées, à occuper les mêmes lieux est remarquable. Assurément, les mêmes besoins amenaient les mêmes préférences, et tous avaient intérêt à se placer sur un lieu élevé, au double point de vue de la défense personnelle et de l'hygiène. Ajoutons qu'à 500^{m} de là, il existe une fontaine intarissable, dont l'eau est excellente et qui a dû être captée par

Digitized by Google

les Gallo-Romains, car le fond et les rives sont remplis de tuiles à rebords.

Ceci nous amène à parler des derniers occupants.

La *cella*, dont les débris carbonisés mélangés de tessons de poterie noire, grise, blanche, rouge et samienne, de verrerie, de plaques et fils de bronze, se voient au rond-point, n'était pas unique ; elle appartenait, au contraire, à une importante villa dont les restes couvrent plus d'un hectare de terrain ; dans le jardin de l'auberge, tout près du bois, on peut remarquer une sorte de tumulus qui a été formé par l'accumulation des ruines d'une autre *cella*, et l'on ne peut pas abattre un arbre dans le bois qui se trouve à l'est du chemin de Busigny, à une assez grande distance de la lisière, sans mettre à jour des substructions. Enfin, à deux cents mètres au plus du rond-point, vers l'Ouest, ce bois conserve des restes bien visibles d'un fort élevé sur une butte artificielle obtenue à l'aide de la terre enlevée des fossés qui l'entourent (*). Des fouilles faites il y a quelque temps dans ces fossés, ont fait découvrir beaucoup de tuiles à rebords. Toute cette contrée mériterait d'être sérieusement étudiée. C'est ce que nous ferons peut-être un jour.

Aujourd'hui, en signalant notre découverte aux archéologues, nous avons voulu surtout attirer leur attention sur la situation insolite, qui paraît cependant se généraliser dans nos environs, d'ateliers quaternaires sur les plus hauts niveaux.

Était-ce parce que les parties basses étaient encore submergées ? ou bien, n'a-t-on pas recherché les hauteurs, celles surtout qui étaient recouvertes de sable, pour l'agrément et l'utilité de la végétation qui devait y prospérer plus que partout ailleurs ?

(*) Ce fort a été signalé par M. A. Piette, dans son histoire des communes du canton de Bohain.

Digitized by Google

Nous avons déjà émis cette dernière opinion à propos de l'atelier de Cologne.

Nous serions heureux que de nouvelles observations pussent la confirmer.

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE FERVAQUES
A SAINT-QUENTIN

PAR L'ABBÉ POQUET, CURÉ-DOYEN DE BERRY-AU-BAC [Aisne].

Ce Mémoire a obtenu une Mention honorable avec une Médaille d'argent grand module, au Concours d'Histoire locale de 1877.

PRÉLIMINAIRES

Quand on étudie l'histoire de nos contrées on est frappé de voir s'élever partout sur notre sol, à certaines époques, une foule d'établissements religieux désignés sous le nom d'abbayes, de monastères et de couvents ; espèce de colonies ascétiques, écloses pour ainsi dire par une génération spontanée, venant sous le souffle de Dieu peupler nos campagnes et faire fleurir le désert (1). C'est là sans doute

(1) Il est à remarquer, en effet, que la plupart de nos anciennes abbayes ont été placées, à leur origine, non dans des villes ou des centres populeux; mais dans des lieux inhabités, dans des sites agrestes et sauvages, quelquefois même dans des endroits inaccessibles et dangereux. C'était donc le plus souvent dans des déserts affreux, semés d'épaisses broussailles, sur la sombre lisière des bois, près des marais fangeux que les moines aimaient à dresser leurs tentes. On peut dire aussi que c'est à force d'énergie et de persévérance que ces rudes pionniers sont parvenus à y créer des cultures florissantes et à y introduire les bienfaits d'une civilisation jusque-là inconnue; car ces pieux cénobites, en s'isolant du monde auquel ils disaient un éternel adieu, n'avaient pas seulement pour but de répandre, sur ces terrains ingrats et déshérités, une prospérité matérielle, mais encore les bienfaits de la vie contemplative et céleste. Espérant sans doute, par cet exemple d'abnégation, de travail et de charité chrétienne, réformer la société et fonder, par la pratique de la vertu, un peuple nouveau, régi par des lois ignorées de la terre, et dont les actes et les aspirations tendissent à élever les âmes vers les régions sereines de l'avenir.

Digitized by Google

ce qui les a fait comparer si souvent à de nombreux essaims, sortant d'une ruche trop pleine, pour aller chercher une autre patrie et fonder une nouvelle famille.

Mais, quand on examine plus attentivement ces merveilleuses créations, on n'est pas moins surpris de les voir, malgré leur éloignement du monde et une vie effrayante pour la nature, attirer à elles une multitude de personnes des conditions les plus diverses, s'enrichir de largesses volontaires ; puis, en dépit des guerres, des pillages, des ruines, se perpétuer à travers les bouleversements qui agitent le pays.

En présence de ce phénomène, on est bien forcé de reconnaître qu'il y avait alors dans notre France une sève religieuse étonnante ; et on comprend que le Vermandois, cette terre classique du patriotisme et du dévouement, ne soit pas resté étranger à cette impulsion générale qui entraînait les fortes croyances vers l'idéal d'une vie plus parfaite.

Aussi, remarque-t-on chez nous, dès le VI^e^ et VII^e^ siècle d'importantes fondations monastiques. Saint-Quentin-en-l'Isle (511), Saint-Éloi-de-Noyon (600), Saint-Quentin-du-Mont, Homblières (650), Saint-Fursy-de-Péronne, Sainte-Godeberte (658), le Mont-Saint-Quentin (644), Honnecourt (691), Brétigny (711), Saint-Prix (800), sont là pour attester toute la force de ce mouvement monastique, imprimé d'abord par saint Martin, saint Benoît et leurs disciples ; puis continué au XI^e^ et XII^e^ siècle par les chanoines de Saint-Augustin, témoins Saint-Barthélemy-de-Noyon (1060) ; Ham (1108); Saint-Éloi-Fontaine (1130).

Mais, vers cette époque, les Cisterciens et les Prémontrés représentés par deux personnages éminents, saint Bernard et saint Norbert, semblent les éclipser. Le premier surtout, en quittant la maison paternelle à 22 ans,

Digitized by Google

enlevant avec lui la fleur de la noblesse bourguignonne, au point d'obliger les mères à cacher leurs enfants, pour se rendre à Citeaux, faisait l'admiration de son siècle. Aussi, lui attribue-t-on l'érection de nombreux monastères, non-seulement en Franche-Comté, mais dans la Gaule-Belgique, où il s'avançait en véritable conquérant. Déjà le Soissonnais, le Laonnois, la Thiérache, le Noyonnais comptaient des maisons de son ordre : Longpont (1131), Vauclair (1130), Foigny (1121), Montreuil (1136), Ourscamp (1129), Vauxcelles (1131). Le Vermandois allait avoir son tour, et Fervaques naissait à la vie religieuse (1140).

Mais, hélas! ces maisons, pendant si longtemps l'asile du silence et de la prière, ont disparu, pour la plupart, ne laissant après elles que des ruines et des regrets même dans leurs annales demeurées incomplètes et attendant une main assez dévouée et assez patiente pour en recueillir les feuilles échappées à la tempête, mais dispersées aux quatre vents du ciel.

Voilà, sans doute, Messieurs, le motif qui a déterminé la Société académique de Saint-Quentin à remettre au concours l'histoire de l'Abbaye de Fervaques, une des plus célèbres de la contrée ; moins peut-être pour en posséder tous les éléments qui doivent la composer que pour en avoir un tableau général reflètant à grands traits sa véritable physionomie dans le passé. C'est là l'idée qui nous a paru résulter du programme. C'est aussi l'idée qui a présidé à notre travail et guidé nos recherches. Trop heureux de pouvoir en offrir l'hommage à cette savante compagnie qui voudra bien y voir une preuve de nos sympathies pour ses antiquités locales et un tribut de reconnaissance pour une ville qui s'est grandement honorée en conservant dans les mauvais jours un établissement qui lui rappelle de précieux souvenirs.

Digitized by Google

Mais, pour mettre un peu d'ordre dans une étude de ce genre, nous avons cru devoir la diviser en plusieurs chapitres dans lesquels nous traiterons successivement : 1° de son origine, de sa fondation, de ses constructions primitives ; 2° de ses donations, acquisitions et échanges ; 3° de son organisation, du genre de vie des religieuses, de la condition des frères convers ; 4° de ses malheurs et de ses désastres dans le cours des XIV, XV, XVI et XVII^{e} siècles; 5° de la translation du monastère de Fervaques dans la Cité Saint-Quentinoise ; 6° nous donnerons ensuite le catalogue des abbesses qui ont gouverné Fervaques pendant plus de 700 ans; 7° puis un inventaire sommaire des possessions et revenus dont jouissait le monastère.

Enfin, nous terminerons notre travail par quelques réflexions morales sur cet important sujet.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE ET FONDATION DE FERVAQUES. — SES CONSTRUCTIONS PRIMITIVES.

§ Ier. — *Origine et Fondation.*

Reportons-nous, Messieurs, au commencement du XIIe siècle, au temps où saint Bernard, ce moine aussi puissant en œuvres qu'en paroles, sortant de sa retraite de Clairvaux, enflammé d'un zèle ardent pour le salut des âmes, parcourait la France et la Belgique, prêchant aux peuples la réforme des mœurs et travaillant de tout son pouvoir à fonder au milieu d'eux des maisons de son ordre pour les édifier par leur sainteté et les soutenir par leurs prières.

Déjà, comme nous l'avons dit, on devait à cet incomparable missionnaire une foule d'établissements monastiques bâtis dans nos contrées pour les hommes. Bientôt la Thiérache, ouvrant de nouveau ses futaies hospitalières, put se glorifier d'y abriter un des premiers couvents érigés pour les femmes (1). Montreuil-les-Dames, à peine im-

(1) Le moine Herman, au troisième livre des *Miracles de la Sainte-Vierge*, chap. 17, dans son patriotisme laonnais, va jusqu'à regarder l'abbaye de Montreuil-en-Thiérache comme la première abbaye de femmes de Cîteaux fondée dans le monde chrétien. *In nulla enim orbis parte, antea vel lectum in codicibus vel auditum fuit auribus, hujusmodi religionis abbatiam feminarum extitisse.* Mais cet auteur, quoique contemporain, se trompe assurément; puisque, d'après la *Gallia*, le monastère de Tart-sur-l'Ouche, au diocèse de Dijon, et non loin de Cîteaux, existait bien avant Montreuil qui ne fut fondé qu'en 1136, tandis que le Tart aurait été bâti en 1125, par Étienne, abbé de Cîteaux, et non par saint Bernard. Il n'en fut pas de même pour Montreuil dont l'origine remontait à ce saint, ainsi que Foigny qui en est si rapproché. Tart a été, du reste, une mère féconde, d'où sont sorties six mille maisons, si l'on en croit quelques historiens.

Digitized by Google

planté sur ce sol fertile et généreux, ne tarda pas à se réjouir de sa précoce fécondité, en voyant naître et grandir dans son voisinage, une fille digne d'elle et jalouse de marcher sur ses traces, en imitant ses vertus.

En effet, non loin de Saint-Quentin, au Nord du village de Fonsomme, vers les sources vives et bouillonnantes d'une rivière qui lui a donné son nom, existait encore au XVII^e siècle une abbaye de femmes, fondée en cet endroit, sous la dénomination poétique de Fervaques, sans doute pour distinguer ces deux localités dont l'origine au fond était identique et commune (1) comme le prouvent les anciens titres qui donnent indifféremment aux religieuses de ce monastère le nom de religieuses de Fonsomme ou de Fervaques. C'est au reste ce que confirme le Cartulaire de cette maison quand il dit, page 59: « Fervaques, an-» ciennement nommé Favarchque, est situé au comté de » Vermandois, ressort de Saint-Quentin, une lieue du » pays de Cambrésis, entre le village de Croix et Fon-» somme. C'est pourquoi les religieuses anciennement » estoient appelées les religieuses de Fonsomme. La mai-» son est située dans un vallon avec l'étang qui borne » une partie de la maison; ledit estang prenant son ac-» croissement des fontaines qui sont dans l'abbaye, proche » la place nommée le Pont-de-Cambrai, et ledit estang

(1) Il est évident que Fonsomme et Fervaques ont la même origine. Fonsomme, qui s'écrit dans les vieilles chartes du XII^e siècle : ***Funsomis, Fontissome, Fontissumme, Fontissomine, Fontis-Somene, Fontis-Sumena, Fontis-Somone, Fontis-Summa, Fontis-Sumus;*** en français : ***Fonsummes, Fonsommes*** signifie toujours et partout ***Sources de la Somme.*** Et Fervaques, ***Ferventes aquæ***, exprime non des eaux chaudes, comme le traduit mal à propos l'auteur du ***Dictionnaire des Abbayes de Migne,*** mais des eaux bouillantes, telles qu'elles sont dans les sources où on les voit sourdre ou pétiller : caractère qui se rencontre plus particulièrement ici. De ces deux mots latins, ***Ferventes aquæ***, la mauvaise latinité, le langage corrompu du Moyen-Age en a fait le nom barbare de ***Ferverchie, Favarchie, Favercæ, Favakes, Farvachie, Farevaches, Fervacy***, enfin Fervaques.

Digitized by Google

» avec les fontaines font l'origine de la rivière de Somme. » Ledit lieu semble estre appelé Fervaques *(a ferventibus aquis)* à cause des eaux qui sont fréquentes et qui sem- » blent bouillonner (1). »

Ces lieux où allait bientôt s'élever l'abbaye de Fervaques n'avaient pas été sans quelque célébrité dans les anciens âges, si nous nous en rapportons à une curieuse notice de M. Gomart, intitulée *les Tombes de Fervaques ;* puisque, d'après ce savant, se trouvaient, près des sources de la Somme qui ont pu être l'objet d'un culte superstitieux, « deux monuments celtiques appelés l'un la *Haute-* » *Borne* et l'autre la *Tombelle* ou *Motte-Guerlot*, du nom » d'un incendiaire qu'on y aurait brûlé vif, au commen- » cement du siècle dernier. Cette Tombelle, distante de » l'abbaye de quelques centaines de mètres, est située sur » la pente d'un côteau qui domine la vallée de la Somme » à sa naissance. La culture a réduit aujourd'hui à 5 ou 6 » mètres au-dessus du terrain naturel sa hauteur, qui de- » vait être dans le principe de 10 à 12 mètres. Le pro- » priétaire qui l'exploite comme une carrière de marne y » a rencontré de nombreux vestiges de constructions en » grès... Quelques fragments d'une pierre noire étrangère » au pays... A 100 mètres au Sud de cette Motte, il » existe une ancienne excavation garnie de broussailles, » qui présente en profondeur et en largeur les mêmes » dimensions que la Motte dans sa hauteur. C'est là si » l'on en croit la tradition, que furent extraites les terres » qui ont servi à son élévation (2). »

(1) Matton. *Dictionnaire topographique de l'Aisne.* Il paraît que l'étang de Fervaques est aujourd'hui desséché et que la Somme tarit quelquefois.

(2) La Tombelle, signalée ici par M. Gomart, ne serait-ce pas un de ces amas ou monceau de terre ou de pierre dressé en forme de rocher et terminé en pyramide et que pour cela on appelait Pyrus ? Ces élévations factices servaient souvent de bornes ou de limites territoriales, témoin ce

Digitized by Google

Or, voici d'après la charte de fondation ce qui donna lieu à cet établissement : Reinier, sire de Fonsomme et sénéchal de Vermandois, cédant à des conseils salutaires et voulant, à l'exemple d'autres seigneurs puissants de cette époque, faire quelque bonne œuvre, aurait conçu le projet de bâtir, sur un de ces domaines, une abbaye de religieuses. La tradition ajoute que Reinier qui s'était sans doute décidé à faire cette fondation dans sa seigneurie, d'après l'avis et l'influence de saint Bernard, aurait chargé ce patriarche de la vie cénobitique d'y placer une colonie de vierges, tirées de Montreuil déjà célèbre par sa grande réputation de sainteté. On prétend même que le saint, après une étude attentive des lieux, fixa lui-même l'emplacement du nouveau monastère ; et qu'il choisit à cet effet un enclos, *pomœrium,* que Reinier avait abandonné pour cette destination. C'était donc un vaste terrain, planté d'arbres, une espèce de verger, auquel vinrent s'ajouter d'autres donations en terre, prés et bois, sur le territoire de Fonsomme, ainsi que l'aleu de Bernot et l'autel de Dury. C'est du moins ce que constate la charte de fondation. Cette charte, dont l'original existe encore aux archives nationales, nous a paru aussi remarquable par l'élévation et la simplicité du langage que par les sentiments qui l'ont dictée. On en pourra juger par la traduction que nous en donnons ici d'après la *Gallia christiana*, t. x, p. 378:

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

» Nous sommes convaincus que l'esprit de Dieu qui était porté sur les eaux, dès le commencement du monde,

passage d'une charte de 1152 de Beaudoin à l'abesse Rosalie où il confirme les biens concédés à ce monastère. *In Pyri loco, territorio Fontissomme terra quod dicitur del destroit a via que de Humbilariis, versus Frasnetum ducit in parte superiori ad orientem, et de Raeres descendit ad vallem de Mareuziel, terra in Emberti valle, terra tota que in Fontanis juxta Fillanis erat.*

Digitized by Google

anime encore l'esprit des fidèles. En sorte que, sous son inspiration, l'état présent de la sainte Église profite à ceux qui, pour échapper aux naufrages du siècle, fuient vers le port de la divine contemplation, laissant à d'autres le soin de leur fournir les choses temporelles, afin qu'ils puissent servir Dieu plus librement et vaquer à la prière. »

» Mus par ces motifs, moi Reinier, sénéchal, et Élisabeth, mon épouse, comptant recevoir des biens célestes et éternels en échange des biens terrestres et périssables, nous avons résolu de donner quelques-unes de nos possessions à Dieu et à ses servantes, vivant dans la sainte pauvreté à Montreuil, auxquelles nous avions déjà confié auparavant notre fille pour la former au service du Seigneur.

» C'est pourquoi, après avoir communiqué notre dessein à de saints religieux, nous avons édifié pour ces servantes de Dieu, en l'honneur de sainte Marie, toujours Vierge, une église sur le territoire d'un village nommé Fonsomme. *Ecclesiam in territorio villæ quæ dicitur Funsomus (1).* Et du consentement de nos fils, Mathieu et Reinier, nous avons concédé à ladite église et aux servantes du Seigneur, tout ce que nous possédions sur le même territoire, savoir : les terres, les prés et les pâturages situés à l'Est du chemin qui conduit à Fontaine *Fontanas* (2) du côté où est placée cette église.

» Nous avons fait cette donation avec l'assentiment de Vodaline de Ribemont, de qui nous tenons cette terre, en présence de Venrique-le-Flamand, de maître Guillaume, du prêtre Foulques et de plusieurs autres.

» Nous avons encore donné à cette communauté l'aleu

(1) *Ecclesia* est ici synonyme de Monastère ou Communauté.

(2) Fontaine-Uterte, *Fontanas in colle*, disent les vieux titres, village du canton de Bohain, au Nord-Ouest de Fonsomme.

Digitized by Google

que nous possédons à Bresnoit (Bernot) (1) consistant en terres et prés. Bien plus, nous avons remis entre les mains de l'évêque l'autel de Dury (2) que nous avions tenu jusqu'à ce jour. Nous avons obtenu qu'on en gratifiât ces servantes du Seigneur.

» Mais, afin que cette donation solennelle soit ratifiée et demeure inébranlable, nous avons supplié le seigneur Simon, évêque, de vouloir bien fortifier de son autorité l'acte que nous faisions de ces diverses concessions et de le confirmer en y imprimant son sceau. » — Suivent les sceaux ou signatures de Simon, évêque de Noyon; de Valerand, abbé d'Ourscamps; d'Hugues, abbé de Longpont; de Raoul, abbé de Vauxcelles; de Hugues, d'Hombliéres; de Reinier, sénéchal; de Robert Molet; de Jean Supplice; d'Anselme et de Jean, son frère.

Il suffit de lire cette pièce pour reconnaître que Colliette se trompe quand il avance que la dame de Ribemont ne s'est pas contentée d'approuver la donation de Reinier; mais qu'elle ajouta, en faveur de ces saintes filles, un droit de pêche et de mouture sur ses étangs et ses moulins, ainsi que le présent d'un aleu à Bernot *Brenolio* avec le patronage de la cure de Dury, et que bientôt, Simon, évêque de Noyon, leur confirma l'autel de ce village.

La charte que nous venons de citer porte, au contraire, que ce fut Reinier seul et sa femme qui firent ces importantes donations et non Vodaline, suzeraine de ces biens. Elle se contentait à ce titre d'approuver ces largesses d'un de ses vassaux. C'était là une simple formalité, mais regardée comme nécessaire pour donner aux contrats la force dont ils avaient besoin et les mettre à l'abri de toute revendi-

(1) Bernot, canton de Guise (Aisne).
(2) Dury, village du canton de Saint-Simon (Aisne).

Digitized by Google

cation féodale. Aussi, avait-on soin, pour en assurer l'exécution, de faire signer ces actes par une foule de personnes influentes, et surtout par des dignitaires ecclésiastiques. Et de fait, la prépondérance et la considération dont jouissait le clergé, étaient souvent la seule garantie qu'obtenait la justice, au sein d'une société encore violente et à demi barbare, malgré les vives croyances qui la distinguaient. C'est pour cela que nous constatons ici l'intervention contractuelle, non-seulement de l'évêque de Noyon, personnage éminent par son caractère et sa dignité, mais encore celle de nombreux abbés et de seigneurs du voisinage, approuvant et signant avec le prélat la concession faite aux religieuses de Fervaques.

§ II. — *Constructions primitives.*

Dès que cette donation fut un fait accompli, on se mit aussitôt à l'œuvre pour commencer le nouvel établissement destiné, comme nous venons de le voir, à recevoir une colonie de religieuses, tirées de l'abbaye de Montreuil-en-Thiérache. Il est à présumer que les travaux furent poussés avec beaucoup d'activité ; car, d'après les règles cénobitiques, un monastère n'était vraiment fondé que quand les lieux réguliers étaient terminés et qu'on pouvait y observer la discipline monastique dans tout son ensemble. Ces dispositions claustrales étaient à peine achevées que douze religieuses professes, sous la conduite d'Ermengarde, fille du seigneur Reinier, vinrent s'installer dans cette résidence si généreusement construite par son père (1).

Si l'histoire de Fervaques nous laisse ignorer la nature et l'importance des constructions qui furent alors entre-

(1) C'était la coutume de Citeaux d'envoyer douze religieux, pour prendre possession des nouvelles abbayes, et cela en mémoire des douze apôtres.

Digitized by Google

prises, d'autres documents analogues nous permettent de conjecturer ce qu'elles furent, sinon à leur origine, puisque les communautés n'avaient pas toujours les ressources nécessaires pour élever de suite de vastes bâtiments, du moins, quelques années plus tard, quand l'abbaye fut prospère et richement dotée par les seigneurs des environs. Nous avons ici pour nous renseigner, outre les usages communs que nous retrouvons à peu près les mêmes partout, les constitutions de l'ordre rédigées en 1119 dans un chapitre général de Citeaux, où siégeait saint Bernard, en même temps que onze autres abbés.

Or, dans l'article consacré aux bâtiments, il est dit : « que le monastère sera construit, si faire se peut, de telle » façon qu'il réunisse dans son enceinte toutes les choses » nécessaires, savoir : un moulin, des ateliers pour divers » métiers, afin d'éviter que les moines n'aillent au-dehors. » Il fallait donc que chacune de ces maisons formant comme autant de petites républiques, ayant leur gouvernement propre et leurs exigences particulières, pût néanmoins se suffire, c'est-à-dire, avoir sous sa main tout ce qui était indispensable à une corporation isolée du monde et vivant en dehors des habitudes ordinaires.

D'après ces mêmes constitutions, l'église devait être d'une grande simplicité ; les sculptures et les peintures en étaient formellement exclues ; les vitraux devaient être uniformes et de couleur blanche. On ne devait pas élever de tours de pierre ou de bois pour les cloches d'une hauteur immodérée, et par cela même en désaccord avec la simplicité de l'ordre. Tous les monastères devaient être placés sous l'invocation de la sainte Vierge (1). Qui ne

(1) L'abbaye de Fervaques avait pris pour armes, selon d'Hozier, d'*azur à une vierge debout, avec l'Enfant-Jésus dans ses bras, le tout d'or, avec une palme et une branche de chêne pour lambrequins.* Le tout surmonté d'une couronne fleurdelysée accostée d'une mitre et d'une crosse abbatiale.

Digitized by Google

reconnaîtrait dans ces prescriptions austères l'influence du moine de Clairvaux et son ardent amour pour Marie dont il a toujours été le dévoué champion et l'infatigable apôtre ?

Il nous paraît certain que ces réglements encore nouveaux et dont l'observance fut des plus rigoureuses pendant une partie du XII^e^ siècle, durent être appliqués à la lettre à Fervaques. Aussi, voyons-nous cette abbaye placée non sur un lieu élevé, mais dans une étroite vallée, se reliant au Nord et à l'Est à des pentes adoucies, selon l'usage des Cisterciens qui bâtissaient le plus ordinairement dans les vallons marécageux, le long des cours d'eaux, partout où la culture pouvait fertiliser le sol, en convertissant des marais improductifs en de riches prairies, arrosées par des canaux ou des rigoles qui portaient partout avec eux la vie et l'abondance.

Indépendamment de ces conditions premières qu'on rencontrait à Fervaques pour l'assiette du monastère, on y reproduisit probablement aussi les dispositions générales telles qu'elles étaient recommandées, telles que nous les voyons observées dans les maisons de l'ordre, à Clairvaux, à Longpont, à Vauclair, à Foigny et surtout à Montreuil, qui avait dû servir de modèle à la naissante institution.

Il y avait donc très probablement ici comme à Longpont en Soissonnais, (car le plan adopté pour les maisons de femmes, ne différait pas de celui employé pour les communautés d'hommes), une avenue d'arbres au bout de laquelle était une croix qui signalait au voyageur la porte du monastère. Là, près de la porte d'entrée se trouvait un oratoire où on le conduisait à son arrivée. De là, on accédait dans une vaste cour, autour de laquelle étaient placées les granges, les écuries, les étables ; puis un grand bâtiment contenant des celliers et le logement des frères

Digitized by Google

convers qui ne se trouvaient pas dans l'enceinte réservée aux religieux profès ; venaient ensuite les lieux réguliers, comprenant les cloîtres, l'église, la sacristie, la salle capitulaire, le réfectoire, le chauffoir, les cuisines ; au-dessus, les dortoirs donnant sur le transept de l'église, pour faciliter l'accès du chœur dans les offices de nuit, la bibliothèque et la lingerie. Le cloître était presque toujours au midi. Au milieu du préau, divisé en carré, se trouvait un bassin pour les ablutions. Le tout était entouré d'une enceinte elliptique ou ovale, selon la nature du terrain, défendu par de hautes murailles ou des fossés remplis d'eaux, renfermant de vastes jardins, des vergers. Les services étaient presque toujours à proximité des cours d'eaux qui longeaient l'abbaye.

Dans les divers établissements de ce genre, les statuts de l'ordre exigeaient qu'une villa ou grange fût placée à une certaine distance de l'abbaye-mère pour que celle-ci pût prendre le titre d'abbaye et qu'elle pût suffire à l'entretien de douze religieuses au moins. Ces métairies, établies dans le voisinage, conservaient leur nom primitif de *villæ*. C'étaient donc de grandes fermes occupées par des frères convers et des domestiques, sous la direction d'un religieux investi du titre de *Magister-Grangiæ*, qui prenaient soin de la culture et des animaux ; car il y avait dans ces fermes ou manoirs des troupeaux de grand et petit bétail qui ne devaient pas s'éloigner plus d'une journée des granges, lesquelles devaient être bâties à moins de deux lieues l'une de l'autre (1).

Malheureusement, et depuis longtemps, il ne reste presque plus rien de ces constructions primitives, sauf un vieux bâtiment ruiné il y a quelques années, et un colom-

(1) Voir le Dictionnaire d'Architecture de Viollet-Leduc : *Abbaye.*

Digitized by Google

bier isolé qu'on prendrait pour une tour de défense. Voici ce qu'en dit M. Gomart dans son opuscule déjà cité et auquel nous emprunterons encore quelques détails intéressants. « Le bâtiment principal de l'abbaye établie par saint Bernard, fut construit si solidement que, malgré les incendies et les ravages qui l'ont atteint pendant sept siècles, il servait encore de grange lorsqu'il fut détruit le 6 janvier par un incendie qui dévora tout ce qu'il contenait et ébranla les vieux murs. C'était un vaste corps de logis mesurant 33 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, dont les murs, avec les parements en grès des deux côtés, avaient au moins un mètre d'épaisseur depuis le bas jusqu'en haut. Chaque pignon montrait de larges cheminées avec des coffres énormes faisant saillie comme les contreforts dans les murs de côté : très peu d'ouvertures à ogive intérieurement et rétrécies vers l'extérieur en façon de fenêtres étroites et hautes, deux portes plein cintre basses pour seule entrée.

» Ce premier bâtiment, ajoute le docte archéologue, dont l'architecture paraissait être d'accord avec l'époque de la fondation du couvent, fut abandonné au XIII^e^ siècle et remplacé par un nouveau corps de logis à peu de distance de celui-ci et plus en rapport avec la richesse de l'abbaye et le nombre de ses religieuses. L'emplacement de ce bâtiment, complétement détruit au XVI^e^ siècle, n'est plus indiqué que par des galeries souterraines qu'on a retrouvées à 3 mètres 60 en contrebas du sol, au nord du pavillon de l'abbesse. Ces galeries, bâties complétement en grès, voûtées en plein cintre, s'étendaient dans la direction du Nord au Sud et communiquaient entre elles par deux points. Elles mesurent l'une 25 mètres de longueur et l'autre 32 mètres ; elles ont 3 mètres de largeur et 1^m^ 90 c. de hauteur. Des éboulements et des passages

Digitized by Google

fermés font présumer que ces galeries avaient plus d'étendue. On trouva, dans le haut des voûtes, des morceaux de fer solidement soudés qui soutiennent de forts anneaux en fer (1). »

Bien qu'avec des indications aussi vagues et aussi incomplètes, il soit pour ainsi dire impossible, surtout après les bouleversements successifs qu'a éprouvés ce monastère, de le reconstituer tel qu'il est sorti des mains de saint Bernard, nous pouvons cependant nous en faire une idée, en admettant qu'on ait conservé, dans le plan comme dans l'exécution des travaux, l'ordonnance et la simplicité prescrites par les réglements cisterciens. Dans cette supposition, très probable d'ailleurs, l'église dut être terminée par une abside et des chapelles carrées s'ouvrant sur le transept. Au midi, le cloître, adossé à l'église sur lequel avait vue la sacristie, la salle capitulaire, le réfectoire, le chauffoir et la cuisine ; puis les bâtiments destinés aux approvisionnements. Au-dessus, se trouvaient

(1) Ces galeries sont probablement des caves comme celles qu'on a retrouvées depuis, également en grès et voûtées en plein cintre. Elles servaient à loger les provisions diverses de l'abbaye. Mais une découverte plus intéressante est celle de 1863. En faisant creuser une cave à l'Ouest du pavillon de l'abbesse, le propriétaire de Fervaques aurait trouvé, à un mètre du sol, quatre grandes dalles tumulaires en pierres bleues de plus de 2 mètres de longueur sur une largeur variable de 1 m. 08 et 0 m. 87, parce que ces pierres sont elliptiques.

La première représente au centre un écu fascé, surmonté de 3 étoiles avec cette inscription gothique : ***Ci gist Renier.***

La seconde figure au trait une religieuse.

La troisième porte gravée au trait une croix pattée au milieu d'une bande de demi-cercles.

La quatrième, taillée en pignon, offrait l'image d'une croix ornée de branches végétales terminées en volutes imitant des larmes.

D'après M. Gomart et M. Fleury, ces deux dernières dalles seraient mérovingiennes. Voir le ***Bulletin monumental*** de M. de Caumont, 1862, et les ***Antiquités du département de l'Aisne***, t. II, p 201.

Ces quatre pierres faisaient partie du dallage d'une petite chapelle qui a été détruite par le feu. Elles prouvent que cette chapelle était ancienne et peut être contemporaine de la première abbaye puisqu'elle a servi de sépulture à la famille du fondateur, Reinier de Fonsomme. — GOMART.

Digitized by Google

les dortoirs et les autres appartements nécessaires à une nombreuse communauté. Il est certain qu'il y avait aussi des constructions pour les infirmeries, le noviciat, les écoles et le pensionnat. Fervaques donc fut, dès les premiers jours de son existence, un vaste établissement qui exigeait en conséquence un grand développement architectural, non quant au luxe, puisqu'il était proscrit ; mais quant aux dimensions et aux diverses appropriations réclamées par l'usage, et cet usage demandait encore, en dehors de ce que nous venons de dire, des hôtelleries pour les étrangers et les voyageurs, des ateliers pour les divers corps d'état, des jardins, des écuries, une basse-cour et des granges.

Car il est utile de remarquer que Fervaques, situé en pleine campagne, fut aussi, dès son origine, un établissement agricole et ascétique ; et si les jeunes filles de la contrée y recevaient, comme à Maubuisson et à Port-Royal-des-Champs, une éducation soignée, les religieuses, malgré leurs occupations scolaires et monastiques, n'étaient pas pour cela dispensées de cultiver la terre de leurs propres mains. Ce ne fut que plus tard qu'elles renoncèrent à ces durs travaux peu compatibles avec la délicatesse de leur sexe. Alors, elle se contentèrent de surveiller leurs fermes tout en faisant gérer leurs intérêts par des frères convers attachés à l'abbaye.

Digitized by Google

CHAPITRE II

BIENFAITEURS DE L'ABBAYE DE FERVAQUES, DONATIONS, ACQUISITIONS ET ÉCHANGES DE PROPRIÉTÉS.

§ Ier. — *Bienfaiteurs et Donations.*

Le seigneur Reinier, en devenant le fondateur de l'abbaye de Fervaques à laquelle il donnait une partie de ses biens, n'avait fait qu'ouvrir la voie à de nouvelles largesses en sa faveur. Déjà, deux de ses fils s'étaient associés à la générosité de leur père. Bientôt ses autres enfants plus jeunes, Évrard, Jean et Gérard de Saint-Aubert, suivirent l'exemple de leur famille en concédant à leur tour des fonds de terres, des bois et même des églises dont ils abandonnèrent les bénéfices. Les chanoines de Saint-Quentin, les moines de Saint-Prix et d'Homblières, ainsi que les seigneurs de la contrée se firent un devoir et un honneur de marcher sur leurs traces. On peut dire que pendant plus de deux siècles, comme le prouvent les chartes que nous allons citer, les bienfaiteurs ne firent que se multiplier presque sans interruption.

C'est d'abord Odon de la Vieuville donnant au monastère l'autel de Seraucourt sous l'aveu du comte Raoul (1151). C'est Maignard d'Essigny, faisant présent de la moitié de son moulin, afin d'être reçu au nombre des frères convers (1155). C'est Philippe d'Alsace, tuteur du jeune comte de Vermandois qui accorde aux religieuses de Fervaques, dont la terre relevait du comté de Saint-Quentin, l'exemption des droits de péage sur tout le domaine de Vermandois (1158). De son côté, le Chapitre de Saint-Quentin remet à l'abbaye 2 muids de rente de

Digitized by Google

froment qu'il tenait de Odon de Faiel, à prendre sur la dîme de ce village dont les deux tiers lui échurent dans la suite (1160).

Un acte de 1171, nous apprend que Valdinus de Dury donna au monastère de Fonsomme cinq muids de froment percevables à Roisel (Somme) et à Dury. Le clerc Odon, et Adam, seigneur d'Athies, abandonnent aux religieuses l'autel de Tugny, sous l'aveu d'Yves de Nesles et de Philippe d'Alsace. Le même Adam et sa femme donnent la dîme de Fieulaine, sous la condition de faire célébrer chaque jour une messe pour le fondateur Reinier de Fonsomme. En 1186, Évrard de Fonsomme, sénéchal de Vermandois et Ermengarde, son épouse, Reinier, Jean, Nicolas et Gérard, ses frères, accordent aux religieuses de Fonsomme : *Ecclesie Fontissomene*, sous un cens de trente muids de froment, tous les bois qu'ils possèdent sur le territoire de Fonsomme, depuis ce village jusqu'à celui d'Homblières. *Totum nemus cum terra in territorio Fontissomene secus viam que a Frasneto per medium Raieres transit et versus Humblarias tendit (1).*

La même année, Robert de Liheu (Lihons-en-Santerre), fait donation, en présence des échevins de Péronne, d'un pré, sis *ad Belesaises post Bordelum*. Le Chapitre de Saint-Quentin quitte, au profit des dames de Fervakes, deux muids de blé de rente à prendre sur la dîme de Faiel (1190). Déjà, du vivant de Jean de Fonsomme, fils de Reinier, chanoine de Saint-Quentin, cette abbaye avait reçu les terres que cet ecclésiastique possédait au terroir

(1) Malgré les termes des donations employés dans la charte d'Étienne, évêque de Noyon, concernant cet abandon, il est cependant positif, dit M. Cocheris dans son catalogue des titres et manuscrits, que les religieuses avaient donné 315 livres marbots; puisqu'on lit au bas de la pièce : ***Sciendum quod Evrardus senescalus et pater ejus, pro predicto nemore ab ecclesia sepedicta trecentas, et quindecim libras Marbotinorum Ecclesie Fontissomene***, sous entendu *receperunt.*

Digitized by Google

de Jeancourt et que sa mère avait acquises en sa viduité, comme il se voit par la charte d'Étienne, évêque de Noyon.

1194. Adeline de Guise, du consentement de ses enfants, Gautier et Jacques, remet aux religieuses de Fervakes 20 sols parisis de rente annuelle à lever sur le vinage de Guise et du bourg de Lesquielles, et les décharge de tout droit de péage, à la condition que ces saintes filles prient Dieu pour le repos de l'âme de Jacques d'Avesnes son mari. Baudoin, comte de Flandre, en fait autant pour les terres de son domaine (1199). Et Thomas de Fontaine, donne à Fervaques tout ce qu'il possédait en dîmes et trois mencaudées (1) de terres, situées près du lieu où les religieuses élèveront un bâtiment propre à renfermer leurs troupeaux, depuis Pâques jusqu'au mois d'août.

Au début du XIII^e^ siècle, nous retrouvons encore la maison de Fonsomme toujours aussi généreuse envers l'abbaye. C'est d'abord le chevalier Gérard, seigneur du lieu, sénéchal de Vermandois, personnage dévôt, qui avait fait le pèlerinage de Jérusalem, qui fonde à Saint-Quentin un hôpital appelé la *Maison-Dieu-Gérard,* située dans la rue Saint-Jean, près l'hôpital Saint-Jacques. C'est le plus ancien de tous les béguinages de la ville. Il portait aussi, dans les anciens titres, le nom de *Conventus Beguinarum de Fonsomme* ou le couvent de l'infirmerie de la maison de Fonsomme (1200). D'autres membres de la famille lui concédaient (1201) une rente de 30 muids de blé, mesure de Saint-Quentin et la sœur d'Odon de Faiel, en y prenant l'habit religieux, apporte en dot trois muids de terres labourables au Champ-de-la-Culture, sis en ce vil-

(1) La Mencaudée était une mesure propre aux diocèses de Cambrai et d'Arras, équivalent à un arpent de 100 verges.

Digitized by Google

lage. En 1209, Richard Langlois donne, de son côté, aux religieuses de Fervaques, 5 muids de froment achetés à Reinier, chevalier d'Oreny (Origny-Sainte-Benoîte), tandis qu'Amaury, d'Hauteville, les affranchit de droits de passage sur les terres d'Hauteville, d'Aisonville, de Fresnoy-le-Grand et d'Héricourt (1216).

1220. Bientôt nous voyons reparoître Gérard de Saint-Aubert, châtelain de Bohain, fils du fondateur, donnant 100 sols parisis de rente annuelle pour célébrer son anniversaire; puis 1222, Reinier son frère, sire du Verguier, *Dominus Virgulti*, donnant aussi 4 modiées de terres, sises au terroir d'Herbécourt (Herbécourt, canton de Bray Somme). Ce seigneur ajoute, en 1234, 17 sesterces de terres sur le terroir du Verguier, ce qui ne l'empêcha pas de vendre, en 1296, 9 sols de rente, sur 4 boiselles de terre à Herbécourt, *in territorio de Herberticurte;* 7 setiers de terre au Verguier, *in campo del Carriel, sito juxto terram Capellanie;* plus un droit de terrage sur 4 modiées et 2 mencaudées.

1224. Les moines de Saint-Prix permettent de leur côté, aux religieuses, de bâtir une église sur le fond de leur manse et leur cèdent en même temps l'autel de Fonsomme dont ils jouissaient. Boson, coûtre de la collégiale de Saint-Quentin; René de Jehancourt, (Jeancourt, canton de Vermand); Barthélemy, de Villevêque, donnent à l'abbaye des biens qui leur appartenaient dans ces villages (1225). Gautier d'Avesnes, fils de Jacques d'Avesnes, et Mathieu, seigneur de Beaurevoir, accordent l'un la franchise sur les terres qu'il vient d'acquérir à Bohain; l'autre, pour le salut de son âme, 6 muids de terres dans le Cambrésis. Jean de Péronne; Grisellus, sire de Leskielles; Gilles de Fonsomme; Empresse d'Origny, signalent également leur générosité envers les dames de Fervaques, dit Colliette, t. II, p. 619.

Digitized by Google

Dans le cours de ce siècle, 1239, Baudoin d'Aubencheul et son épouse Oda, Gautier, dit *Porcé*, Albert de Verchy, donnent à l'abbaye des terres à Levergies, à Alincourt, et une maison à Saint-Quentin, à la condition, disait ce dernier, d'être reçu en qualité de convers. Pierre de Fontaine, et Jean de la Malmaison, concèdent, l'un deux pièces de terre d'une contenance de 7 sesterces, dans la vallée de Serain, amorties par Jean, de Seboncourt ; l'autre, au Val-Rihier et en sauvezain de son Biau-Regart, (1263), avec l'amortissement de 60 verges de terres octroyées par Wauthiers, de Muerincourt (Méricourt hameau voisin). Jean de la Malmaison, heureux de voir sa fille admise au nombre des religieuses à Fervaques, gratifie la communauté de 27 setiers de terre et de 20 sols blancs de rente assis sur la terre de la Malmaison entre Bohain et Busigny (1245 et 1259). Une autre religieuse, nommée Isabelle et sœur de Jean Baras, bourgeois de S^t^-Quentin, abandonne, à la maison où elle vient de faire profession, une maison qu'elle possédait à Saint-Quentin, au bout de la rue de la porte de Flandre, *in exitu vici qui est sub porta Flerense.*

Vers 1250, saint Louis, le pieux roi qui s'honorait de porter le titre de chanoine de Saint-Quentin, accordait des lettres de garde à l'abbaye de Fervaques et une nouvelle exemption de péage par tout le comté de Vermandois, qui avait fait retour à la couronne (1255). Le châtelain de Launoy, la veuve de Robert d'Inchy, et Vibert, son père, exemptent aussi les religieuses du droit de vinage qu'ils leur doivent (1257). Renault de Treumont, et Jehanne, sa femme, s'honorent par une donation très importante en terre, à Wiége-Faty, appelée la terre des enfants de Wiége. Enfin, Aubry de Romeries, concéda sa terre *ad campum es Braiaus* contiguë, ut dicitur, au vié chemin de

Digitized by Google

Marle, et Jean de Lechéries, le pré du seigneur à Origny (1272). Une foule d'autres bienfaiteurs, dont il serait trop long de citer les noms en ont agi de même, ainsi Jean Havart, écuyer, qui abandonne 27 setiers de blé qu'on lui doit sur la grange du couvent (1309), et Gérard, chevalier, seigneur de Fontaine, qui fait don de 8 muids de blé sur la dîme de Fonsomme pour la fondation d'une *Capellenie en l'église de Fervakes, en la capelle qui est entre l'enfermerie et ladite église et la chambre abbatiale de ladite église.*

§ II. — *Acquisitions et Échanges.*

A la vue de ces donations nombreuses qui ne cessèrent d'enrichir les couvents pendant les XII^e^ et XIII^e^ siècles, on pourrait croire qu'il faut leur attribuer toute la fortune territoriale dont ils jouissaient : ce serait une grave erreur. Car, si considérables qu'aient été ces largesses à cette époque où les abbayes parvinrent à leur apogée, il n'en faut pas moins reconnaître qu'une partie de cette richesse est due au travail des religieux, à leur austère économie et à leur bonne gestion. C'est en effet par un labeur persévérant, une vie frugale et pauvre, par une entente remarquable dans la direction de leurs intérêts que les monastères surent trouver dans le sein de la terre un trésor ignoré qui leur permit de faire des acquisitions utiles et des échanges qui ne l'étaient pas moins. Mais, nous le répétons, il ne faut pas oublier que ces achats successifs sont le prix de leurs sueurs et de leurs continuelles mortifications. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à feuilleter les pages de ces Cartulaires en parchemin qu'ils nous ont laissés ; nous trouverons dans ces livres précieux, où sont consignés avec soin tous leurs titres de propriété, l'expli-

Digitized by Google

cation d'un fait qui a pu nous échapper comme à tant d'autres.

C'est en parcourant ces documents authentiques que nous avons pu constater que l'abbaye de Fervaques avait fait des acquisitions importantes dès les XII et XIIIe siècles. Car, nous la voyons dès lors acheter des pâturages, des vignes et des terres à Lierval (canton de Craonne), des dîmes et des terres à Fayet, à Fonsomme, à Méricourt, à Fresnoy et à Fontaine-Uterte ; puis d'autres possessions à Villevêque, un fief à Sequehart, des bois à Villeret, à Fieulaine, des terres à Herbécourt, à Fonsomme. Enfin, partout où l'occasion se présente de faire des marchés avantageux pour l'abbaye, et en particulier dans les endroits où elle était déjà en possession de terrains lui appartenant.

On agissait de même à l'égard des immeubles en bâtiments ; c'est ce qui explique les achats de maisons à Saint-Quentin, à Lehaucourt, à Roisel, à Fayet, à Essigny. En effet, dès 1221, les religieuses de Fervaques possédaient déjà à Saint-Quentin, une maison, rue du Marché, dont elles échangeaient la moitié contre une autre moitié de maison, rue du Touquet, *in vico del Touket :* moyennant 25 livres parisis de rente que devait payer l'abbaye à Gobert, propriétaire de la première maison, *tant qu'il restera dans l'état de clerc séculier,* et deux autres maisons rue de la Sellerie et de la Belle-Porte, rapportant l'une 40 sols parisis de rente annuelle, et l'autre 10 sols et un chapon. En 1346, on vendait aux religieuses, moyennant 3 chapons et 6 deniers parisis de rente, une autre maison en la rue des Belles-Portes, confisquée sur Guillaume Langlet, *justicié pour meffait.*

Les échanges furent aussi de tout temps une précieuse mine de richesses pour les abbayes qui y trouvaient un

Digitized by Google

moyen facile d'agrandissement. C'est ainsi que nous constatons, en 1274, un échange de terres entre Fervaques et Albéric de la Porte, bourgeois de Saint-Quentin ; un échange de dîmes entre les moines de Saint-Nicolas de Ribemont et les religieuses de Fervaques. Un autre échange de dîmes et de terres avec les Prémontrés de Saint-Foillien, au diocèse de Cambrai. Une foule d'autres mutations eurent également lieu entre Fervaques et Saint-Prix pour des terres et des revenus, près de Saint-Quentin, à Fonsomme (1), à Prémont, *apud villam de Petroso Monte*, à Serain, à Malincourt (en Cambrésis), à Wiège-Faty, *in territorio de Seraing et de Masselencourt et de Wiegia*, contre d'autres biens à Fontaine-Uterte (1304) (2). Bien d'autres échanges, que nous ne pouvons mentionner, s'accomplirent

(1) Une charte du mois d'août 1275, mentionne en ces termes cet échange : ***De terris in territorio Sancti Præjecti et in territorio et parochia Fonssummio. In curte Sancti Præjecti, in loco qui dicitur Grimenchon Bus, au Markais, ad Album Fossatum, ad locum qui dicitur en Pesieres, au Bus Ramon, in valle Anbreie, au Ponchel, ad campum de Cheri, ad semitam de Abbatis villa, ad campum Courticus, ad locum qui dicitur en Prier lui, ad Fossam Cristiani, 1276.*** Il est dit dans cet acte inséré aussi dans le cartulaire de Fervaques, folio 19, que l'abbesse devra nommer chaque année un sergent appelé ***Avant-Cache. Unum servientem qui vocatur Avant-Cache pro predictis decimis conservandis.***

(2) Le cartulaire dit de cet échange : ***In territorio de Fontanis in colle, in loco qui dicitur ad campum Mallet, apud Courbevaus, in loco qui dicitur juxta le Turele, in loco qui dicitur in valle de Querqu, in via de Sekehart, juxta terram les Bateurs, au Markais des Villers as*** ou ***vaus Norgiers, en Ingonval, as Haisniaus, ad campum le Pommeresse, in loco qui dicitur Sauvayssart*** ou ***Sauvanissart, ad terras et terragia Aberici de Porta, (1274).***

Les échanges avec saint Foillien étaient ainsi dénommés : ***In campo dou Viguait contiguo semite per qua itur de Fervachiis ad Fontanas in colle juxta muros Curtis ecclesie sancti Foilliani apud Crois*** (Croix-Fonsomme, canton de Bohain) ***juxta viam per quam itur de Fontanis apud Boskiaus, juxta viam per quam itur de Fonsomme apud Bouion champ (1284).*** Le cartulaire porte de l'***Escange de Crois et des terres situées au chemin qui mène à Boskiaus, au chemin qui va de Fonsomme à Bouion champ.***

Digitized by Google

à Essigny, à Villers-Guislain (1), au Verguier (2), à Herbécourt (3), à Vendelles, à Jeancourt, à Fluquières et dans plusieurs autres localités qu'il est inutile de mentionner ici. Qu'il nous suffise de savoir que ces sortes de concordats entre établissements religieux, aussi jaloux de leur indépendance que désireux d'éviter tout sujet de contestation avec leurs voisins, étaient alors très communs. Les abbayes trouvaient, dans ces transactions amiables, un moyen de simplifier l'administration de leurs grands domaines et de leur donner plus d'importance et d'unité tout en écartant les causes ordinaires de perturbation. Car on savait alors, comme de nos jours, que les petites exploitations sont plus onéreuses à faire valoir que les grandes, toutes proportions gardées ; que le morcellement des propriétés est toujours un grand inconvénient et occasionne une perte de temps : tandis que la grande culture offre des avantages sérieux et une économie réelle. En éloignant les points de contact, elle diminue aussi les chances de divisions et de querelles entre les riverains, propriétaires ou fermiers.

Ce fut donc à l'aide de ces trois éléments de prospérité : les donations, les acquisitions et les échanges, que l'abbaye de Fervaques dut comme tant d'autres son importance territoriale et foncière. Grâce à cet heureux effet, elle put

(1) Canton de Marcoing (Nord) : *In territorio de Villari le Gyllain versus Goysiaucourt* (Gouzeaucourt), *ad viam per quam itur de Villari apud Revelon, Pesieres. Heudincourt* (Heudicourt canton de Roisel Somme), *ad terras capellanie de Sorel, in loco qui dicitur ad vallem de Longe Fayo*, fol 45, 1274.

(2) *De cambio terrarum capellani de Virgulto, (1266).*

(3) *De permutatione terrarum de Ecclesie Vermando. In territorio de Herbercourt et de Vendaille* (c. de Vermand), *ad viam de Templues* (Templeux). *In monte de Jehancourt ad Cartellum versus Senaive*, (Senave au Sud de Vendelles), *in villa de Fleguiers* (Fluquières, c. de Vermand).

Digitized by Google

entreprendre ces bâtiments grandioses qui abritèrent pendant plusieurs siècles ses tranquilles destinées. « La majesté et l'ampleur de ses édifices ne se remarquaient pas seulement dans les logements affectés aux services de la communauté, elle se faisait sentir jusque dans les fermes dont l'aspect était sans doute sévère, mais toujours en rapport avec les autres constructions monastiques. Les croisades, a-t-on dit, en exaltant l'esprit guerrier, en rapportant d'Orient des traditions nouvelles, avaient pu affaiblir l'esprit religieux, lui ôter de sa sévérité et de son rigorisme. Mais les abbayes avaient pu s'enrichir à cette occasion par la vente que les seigneurs faisaient de leurs biens pour entreprendre ces expéditions lointaines. Les donations qu'ils y ajoutaient en partant pour qu'on priât après leur mort, le désir d'expier leurs péchés par des legs pieux, avaient permis aux couvents d'élever partout de vastes établissements, des fermes magnifiques calquées sur les plans des abbayes et souvent munies de chapelles.

» Chose remarquable, dit M. Viollet-Leduc, dans son dictionnaire d'architecture, t. 1^er^, p. 277, ces vastes établissements, richement dotés, apportaient dans la construction de leurs bâtiments un soin, une recherche extraordinaires ; mais lorsqu'on voit ce soin et ce respect s'étendre jusque dans les constructions les plus médiocres, jusque dans les bâtiments ruraux les plus restreints, on se sent surpris d'admiration pour cette organisation bénédictine et cistercienne qui couvrit le solde l'Europe occidentale d'établissements à la fois utiles et bien connus, où l'art véritable, l'art qui sait ne faire que ce qu'il faut, mais faire tout ce qu'il faut, n'était jamais oublié. Leurs constructions étaient durables, bien appropriées aux besoins, gracieuses. Cependant, c'est là un talent dont on s'est trop écarté de nos jours et dont on n'a pas su tenir

Digitized by Google

assez compte à ces communautés qui ont laissé un si grand souvenir dans l'histoire, » non-seulement dans leurs constructions matérielles, mais dans leur vie morale et austère comme nous allons le voir.

Digitized by Google

CHAPITRE III

ORGANISATION ET GENRE DE VIE DES RELIGIEUSES DE FERVAQUES. — LES FRÈRES CONVERS, LEUR OCCUPATION.

§ Ier — *Organisation et genre de vie des religieuses.*

Si les chartes nombreuses que nous venons de mentionner semblent attester que l'abbaye de Fervaques était parvenue à un certain degré d'opulence, il faut convenir qu'il était loin d'en être ainsi à son origine. Fondée dans les conditions les plus modestes, cette maison ne put se distinguer pendant longtemps que par une vie pauvre et laborieuse. On doit se rappeler que les dotations premières dont elle fut l'objet n'eurent pas pour but de l'enrichir, mais de lui fournir des moyens d'existence et d'aider ainsi les religieuses qui s'y étaient consacrées à Dieu, à y vivre selon leur vocation. Aussi bien, dans la profession monastique qui était alors en usage dans l'ordre de Citeaux, on ne s'engageait pas seulement à l'accomplissement d'œuvres ascétiques, mais encore à un travail manuel auquel le genre humain est condamné par Dieu et auquel les personnes vouées au Seigneur ne croyaient pas devoir se soustraire. Sous ces divers rapports, aucun établissement n'était plus digne de la libéralité des Seigneurs que Fervaques ; d'autant plus que ces largesses faites à la communauté naissante avaient l'air d'une prime offerte aux pénibles efforts de celles qui tenteraient de mettre en rapport ces terrains difficiles et en grande partie incultes.

On n'a sans doute pas oublié ce que nous avons dit plus haut, savoir que les Cisterciennes, demandées en

Digitized by Google

Vermandois par le sénéchal Reinier, avaient été tirées de l'abbaye de Montreuil-en-Thiérache, une des plus célèbres de l'ordre, par sa sainteté et aussi par son austérité si nous en croyons Herman, écrivain contemporain, et Jacques de Vitry, dans son histoire de la pieuse Marie d'Oignies (1).

Montreuil avait eu pour fondateur Barthélemy de Vir, le grand évêque de Laon qui, de concert avec saint Bernard auquel il avait déjà donné Foigny, érigea celui-ci sur les confins de la Thiérache et du Hainaut, non loin de La Capelle. Telle fut à son aurore la réputation de cette maison que le nombre de ses religieuses s'éleva bientôt jusqu'à trois cents, d'après les auteurs de la *Gallia christiana*, nombre bien surprenant quand on considère le genre de vie qu'on menait dans cette Thébaïde de la Thiérache.

Herman nous apprend, en effet, que ces religieuses, qui habitaient des contrées froides et humides, ne portaient ni linge ni fourrures ; qu'elles s'occupaient non-seulement à coudre et à tisser, ce qui est un ouvrage de femme, mais qu'à l'imitation des moines de Clairvaux, elles creusaient des sillons dans la campagne, coupaient les bois dans la forêt, déracinaient les épines et les ronces, travaillant sans cesse en gardant un silence perpétuel ; ce qui ne les empêchait pas de préparer elles-mêmes leur nourriture. Malgré cela, leur exemple était contagieux et entraînait à

(1) Cet historien nous dit bien que l'austérité des religieuses de l'ordre de Citeaux, dès le commencement de leur établissement, ne permit pas aux femmes plus délicates que les hommes de se soumettre d'abord à un joug aussi pesant (celui du travail des champs) ; mais que dans la suite, il s'en trouva d'assez généreuses pour imiter les hommes. Il est vrai, en effet, que dans les 25 premières années de cet institut, il n'y eut aucun monastère de femmes ; mais après que celui de Tart eut été fondé, il y en eut, en France, plusieurs autres, comme Montreuil, au diocèse de Laon, et Fervaques dans celui de Noyon.

Digitized by Google

leur suite, dans la solitude, une foule de personnes qui renonçaient au monde pour venir partager leur genre de vie. D'un autre côté, leur costume n'avait rien de séduisant; approprié à leurs occupations rurales, il était de la plus grande simplicité. Il consistait en une tunique ou robe blanche, un scapulaire noir et une ceinture de même couleur. Au chœur, la plupart portaient des coules et d'autres seulement des manteaux. Les converses se servaient de vêtements bistrés de couleur tannée ; les novices portaient un habit blanc.

Montreuil déjà nombreux et bien organisé pouvait, sans inconvénients, céder quelques-uns de ses meilleurs sujets pour répondre au désir du Sire de Fonsomme. On croit même avec raison que ce fut pour lui être agréable et sans doute aussi dans l'intérêt de l'abbaye naissante qu'on plaça, à la tête de la nouvelle colonie envoyée à Fervaques Ermengarde sa fille, une des plus ferventes religieuses de Montreuil, où elle avait été élevée et formée aux pratiques de la foi.

Ce ne fut pas sans émotion sans doute que le vieux sénéchal de Vermandois revit son enfant après une absence assez longue. Sortie de son manoir seigneurial avec toute l'élégance d'une patricienne, elle y reparaissait sous les dehors les plus austères de la pénitence. Mais la circonstance heureuse qui ramenait sa fille auprès de son berceau et presque au sein de sa famille, lui fit oublier son grossier vêtement de bure, bien résolu à ne considérer dans ce retour que l'accomplissement d'une œuvre qu'il avait tant à cœur de voir réussir. L'arrivée des religieuses de Montreuil lui en offrait toute la garantie ; car, c'était la première sève qui s'en échappait, et comme une effluve de sagesse et de sainteté qui ne demandait qu'à se communiquer. Il va sans dire que les émigrantes apportaient

Digitized by Google

avec elles toutes les règles et prescriptions cisterciennes, bien décidées à y conformer leur conduite en toutes choses.

On vit régner dès lors à Fervaques comme à Montreuil un esprit de prière, de recueillement et de mortification. Non contentes de se livrer aux travaux propres aux femmes, tels que le filage et le tissage, les religieuses s'occupèrent des travaux des champs, conduisant la charrue, essartant les bois, pratiquant des conduits pour les eaux ; là aussi, on ensemençait la terre, on fauchait la moisson, on en battait le grain. Les jardins étaient surtout l'objet d'une culture attentive : d'autant plus qu'on avait besoin d'y faire de grands semis de légumes nécessaires à la consommation de la communauté, puisque la viande leur était complétement interdite, quoique les animaux domestiques y fussent très nombreux et élevés en grande quantité. Un faire valoir aménagé dans ces conditions ne pouvait que prospérer et donner les résultats les plus satisfaisants.

Ce serait peut être ici le lieu de nous représenter Fervaques tel qu'il était quand la pieuse Ermengarde vint avec ses filles prendre possession de ce vallon, abrité contre les vents du Nord ; mais environné d'eaux stagnantes, de marécages étendant au loin d'immenses nappes blanches et limpides, offrant un aspect sauvage, surtout lorsque d'énormes bouquets de bois, jetés ça et là dans la campagne, imprimaient à ce paysage agreste une teinte de sombre et mélancolique tristesse. Depuis, les choses ont bien changé, la terre fouillée profondément est devenue féconde, les étangs desséchés ont formé de riches pâturages, le sol essarté s'est assaini, les bois déracinés ont fait disparaître l'humidité naturelle dont sont imprégnés ces terrains argileux ; un air de jeunesse s'est répandu

Digitized by Google

autour de Fervaques. C'est aujourd'hui un beau domaine, une agréable culture. Mais n'oublions pas que c'est à des femmes, à des religieuses vouées à Dieu que nous sommes redevables de ces premières transformations ; que c'est au prix de leur sueur et de leurs macérations journalières qu'elles ont opéré ce changement ; car c'est en ouvrant le sein de la terre de leurs mains délicates, en plongeant la hache dans ces épaisses broussailles, en abattant ces noires futaies, en emmagasinant ces eaux rebelles ou en facilitant leur écoulement, que ces femmes courageuses, dont le nom s'est perdu, ont enrichi la société contemporaine à laquelle elles ont donné l'exemple du travail. Elles ont donc bien mérité de la Patrie, puisqu'on peut dire d'elles comme du divin maître qu'elles servaient: *Elles ont passé en faisant le bien.*

Mais là ne se bornait pas la mission, on pourrait dire la tâche, de ces femmes vertueuses et dévouées qui, à la prière et au travail ordonnés par la règle, devaient joindre encore l'instruction de la jeunesse. C'est en effet chez elles que, pendant sept siècles, les jeunes filles de la contrée vinrent faire leur éducation. De cette école de science et de vertu, sont sorties des épouses modèles, des mères de famille distinguées, capables de conduire une maison, d'élever chrétiennement leurs enfants; en un mot, comprenant leurs devoirs et jalouses de les accomplir. Les solides principes qu'on recevait dans l'Abbaye de Fervaques, les bons exemples qu'on y voyait, l'austérité et l'amour du travail qu'on y remarquait, frappaient singulièrement l'esprit observateur des jeunes pensionnaires et contribuaient puissamment à leur donner des habitudes d'ordre et de sagesse, qu'elles reportaient plus tard au sein de leurs familles et du monde où elles étaient appelées à vivre. L'éducation ne se refait pas ; voilà pourquoi il importe qu'elle soit bonne.

Digitized by Google

Il y avait donc à Fervaques, confondues dans la même communauté, mais distinguées par leurs fonctions spéciales, des sœurs scholaires, *scholares*, ou des maîtresses de classes dont l'emploi était d'instruire et de former au bien la jeunesse vermandoise qu'on aimait à leur confier.

§ II. *Les frères convers, leur occupation.*

Sous une direction aussi ferme qu'intelligente, l'abbaye de Fervaques devint bientôt célèbre à son tour par la sainteté et par le nombre de ses religieuses et même par la multitude de ses frères convers. On appelait de ce nom des personnes du monde qui, après avoir vécu longtemps dans le siècle, se convertissaient à Dieu et entraient dans les monastères pour y travailler à leur salut, en qualité d'ouvriers, d'artisans et de laboureurs. C'était donc à eux qu'on confiait d'ordinaire l'exploitation des industries, des jardins et des fermes.

« Il est assez particulier, fait observer Dom Germain, » dans son *Histoire de Notre-Dame de Soissons*, p. 79, qu'il » y ait eu de ces sortes de religieux dans une maison de » filles. Mais le nombre et la quantité de ceux qui y re- » çurent l'habit est chose certaine. » La preuve en est aussi évidente pour Fervaques que pour Notre-Dame, puisque nous voyons, dans un acte de 1155, Maignard d'Essigny donner la moitié de son moulin pour être reçu convers à Fervaques, et en 1234, le fils d'Aubert de Verchy, abandonner une maison à Saint-Quentin pour obtenir la même faveur. Ces personnages, d'origine souvent noble, prenaient l'habit religieux par humilité, s'attachaient par des vœux à la communauté dont ils faisaient alors partie; en sorte qu'on devait les traiter et les recevoir, dans toutes les maisons de l'ordre, au même titre que les autres

Digitized by Google

religieux profès, lorsqu'on les députait pour des affaires extérieures, intéressant l'abbaye ou leur communauté.

Mais il paraît que ces frères convers ou laïcs, soit que le nombre en fût trop considérable, soit qu'on n'ait eu qu'une médiocre confiance en eux, étaient parfois repoussés avec dédain ou reçus avec des difficultés excessives dans certaines abbayes cisterciennes. Cette conduite répréhensible engagea Raoul, abbé de Clairvaux, à écrire aux dignitaires de l'ordre pour leur prescrire de les recevoir dans leurs monastères comme de vrais religieux et de les traiter avec une charité toute fraternelle. Voici cette lettre qui nous intéresse plus particulièrement, puisqu'il y est question de Fervaques et qu'elle semble même avoir été écrite à son sujet :

« A tous les vénérables et bien aimés Abbés, Prieurs, » Cellériers des couvents affiliés à la famille cistercienne, » Raoul, abbé de Clairvaux, Salut et Dilection sincère.

» Lorsque notre saint père Bernard, premier abbé de » Clairvaux, a fondé autrefois le monastère de Fervaques, » l'associant comme une fille spéciale et y installant des » frères convers pour venir, sous l'habit et la profession » de notre ordre, au secours des sœurs qui ne pouvaient » sortir du couvent, et veiller aux affaires extérieures, » c'était avec l'intention qu'en venant dans les maisons » de l'ordre, ils seraient regardés comme les nôtres. Nous » avons donc lieu de nous étonner beaucoup que quelques-uns de vous traitent ces convers comme des étrangers lorsqu'ils se rendent dans nos maisons pour leurs » affaires propres ou lorsqu'ils y sont envoyés avec des » lettres de leur abbesse pour y demeurer. On va jusqu'à » refuser de les recevoir.

» C'est pourquoi nous vous supplions très-affectueuse-

Digitized by Google

» ment et avec toute la dilection qui nous lie à vous, » d'ordonner que quand les convers de ce monastère » viendront chez vous pour leurs affaires ou pour y rester » d'après l'injonction de leur abbesse, de les garder parmi » vos frères, comme d'autres frères de l'ordre, les accueil- » lant avec une charité fraternelle en Jésus-Christ, nonobs- » tant la résolution du Chapitre Général sur les convers » des religieuses, publiée récemment ; d'autant plus que » cette décision ne doit s'entendre que des religieuses » nouvellement instituées et appartenant à un ordre » nouveau et non de la susdite maison, qui a été incor- » porée à notre ordre du temps même de notre bienheu- » reux père.

» Et si par hasard, ce qui n'aurait rien de surprenant, » lesdits convers connoissent moins que les vôtres leurs » règles, rappelez-vous que c'est peut-être d'eux que » l'apôtre parle quand il dit : *Nous devons, nous autres plus* » *fermes, soutenir la faiblesse des autres, et ne pas nous plaire* » *à nous-mêmes.*

» Donné à Vauxcelles, la férie cinquième, avant la » purification de la bienheureuse Marie, l'an du Seigneur » MCCXXI. Remettez ces lettres. »

Ce mandat de l'abbé Raoul nous apprend donc qu'à son origine l'abbaye de Fervaques avait déjà des frères convers dont l'occupation était d'administrer et de régir les biens du couvent et en particulier les fermes qu'elle possédait au dehors (1). Mais comme le nombre de ces reli-

(1) ***Gallia Christiana***, t. x. L'ordre de Citeaux fut le premier qui commença à donner la qualité de frères convers à tous ceux que la religion destinait au service purement extérieur des monastères. Ailleurs, on les nommait frères servants, ***servientes***, frères rendus, ***renditi***. Outre ces deux sortes de religieux il y avait encore d'autres personnes appelées ***Monachi ad succurrendum*** : c'étaient ceux qui prenaient l'habit religieux avant de mourir afin qu'on les secourût des prières et des bonnes œuvres de la

Digitized by Google

gieux augmentait de jour en jour et que leur admission tendait à former une corporation trop considérable, surtout quand on s'apercevait que les ressources et les revenus ne croissaient pas en proportion des charges qui en résultaient pour la maison, les religieuses de Fervaques crurent voir dans cet état de choses un danger réel. A leurs yeux, ce n'était ni une gêne momentanée ni l'obligation d'en être réduites à mener une vie plus pauvre qu'elles avaient à redouter, mais une ruine prochaine. Il leur sembla donc que les circonstances exigeaient d'elles d'apporter immédiatement un remède au mal qui se déclarait tout en s'insinuant comme à la dérobée et en cachette.

On était alors au commencement du XIV[e] siècle et Mathieu, abbé de Clairvaux, informé de la situation précaire dans laquelle allait se trouver l'abbaye de Fervaques, décréta en 1320 qu'elle n'aurait plus que 50 religieuses tant de chœur que novices, compris celles qui étaient chargées d'enseigner; 20 frères religieux, chapelains, profès et frères convers; plus 10 sœurs converses ce qui comportait un personnel de 80 individus, sans compter les élèves pensionnaires dont le nombre était illimité.

Ces dispositions restrictives, prises dans l'intérêt purement temporel de l'abbaye, nous laissent soupçonner le profond malaise qu'on éprouvait déjà à Fervaques, malgré l'austérité de vie qu'on continuait à y mener et la ferveur de la discipline monastique qui s'y était maintenue. Etait-ce là comme un premier indice des malheurs qui allaient

communauté. Ces frères demeuraient les uns dans le monastère où ils étaient à la disposition de l'abbesse, souveraine maîtresse de l'abbaye avec son chapitre ; les autres habitaient les fermes les plus importantes de l'abbaye qu'ils administraient soigneusement en rendant exactement des comptes à des époques fixes, tels qu'on les voyait inscrits sur des rouleaux de parchemin conservés dans les archives de ces maisons. ***Histoire de Notre-Dame***, p. 80.

Digitized by Google

s'abattre sur le monastère ? On serait tenté de le croire ; car on était à la veille des plus grands événements. On entendait déjà comme le bruit précurseur de ces guerres incessantes qui agitèrent le Vermandois pendant de longues années. Epoque des plus douloureuses où ces saintes filles se virent condamnées, à plusieurs reprises, à déserter leur paisible demeure et obligées d'aller mendier ailleurs un asile et un refuge, hélas ! bien pénibles et bien durs pour elles. C'est ce que nous allons montrer dans le chapitre suivant.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Malheurs et désastres de l'Abbaye de Fervaques

Si les XII^e^ et XIII^e^ siècles furent une époque de splendeur et de gloire pour l'église de France, ils furent aussi l'âge d'or des établissements religieux. Malheureusement, avec le XIV^e^ siècle, s'ouvre une ère de calamités et de désastres pour notre patrie, et en particulier pour le Vermandois. C'est alors qu'éclate une guerre des plus funestes, mémorable par sa durée et par des revers trop fameux ; guerre qui décima la noblesse, ruina nos populations et mit notre pays à deux doigts de sa perte. Dans les invasions successives qu'eut à supporter le Vermandois, les abbayes étaient toujours le point de mire. « Riche et bien » situé, dit M. Gomart, le couvent de Fervaques était » une proie offerte aux armées en campagne. Son enceinte, » protégée du Nord au Sud du côté de l'Ouest par les sour- » ces de la Somme, était une position sûre et pleine de » ressources pour l'assiette d'un camp, ainsi qu'il arriva en » 1338. » Voici à quelle occasion :

Jean de Hainault, comte de Soissons, ayant embrassé la querelle d'Edouard III, roi d'Angleterre, contre le roi Philippe de Valois, s'en vint détruire et ruiner la terre de Guise qui appartenait à Louis de Chatillon, son gendre, mais neveu de Philippe dont il suivait le drapeau. « Or, » dirons de la route, Messire Jean de Hainault, où » il y avait bien cinq cents combatans, dit Froissart. Il » s'en vint à Guise et fit ardre et brûler toute la ville et » abbatre les moulins. Dedans la forteresse estait Madame » Jeanne, sa fille, femme au Comte de Blois, nommé

Digitized by Google

» Lovys. Elle fist prier Monseigneur son père qu'il vousist » espargner la terre et l'héritage du Comte son fils. No- » nobstant ce, Messire Jean ne se voulut déporter, iusques à » ce qu'il eust fait son entreprinse. Puis s'en retourna vers » le Roy d'Angleterre qui estait logé en l'Abbaye de Fer- » uaques. »

Il est probable que ce monastère qui servit pendant quelque temps de quartier général au monarque anglais, ainsi qu'à son armée composée de plus de 120 mille combattants, dut à cette circonstance particulière sa conservation. Car l'histoire, en nous apprenant que ce corps d'armée, après avoir saccagé Bohain, bourgade limitrophe, avait aussi ravagé la Thiérache et Origny où il avait fait souffrir d'indignes traitements aux religieuses, se contente de nous dire « que c'est de là qu'Edouard partit pour aller au devant de Philippe VI, dans le dessein d'en venir aux mains entre Buironfosse et la Flamengrie. » Mais cette rencontre n'eut pas lieu par suite d'un incident bizarre disent les uns (1), par raison politique disent les autres. « Le roi de France craignit en exposant son armée au sort d'une bataille de laisser ouvertes à l'ennemi, en cas de revers, les frontières de ses Etats, et le roi d'Angleterre parce qu'il comptait assez peu sur des troupes composées en partie d'étrangers. »

Quelques années plus tard, en 1353, 1354, 1358, 1359, les troubles continuant dans cet infortuné pays, toujours exposé à de nouvelles irruptions, l'abbaye de Fervaques fut moins heureuse. Le baillage du Vermandois, quoiqu'un des plus affaiblis par les pertes et fatigués par les impôts,

(1) On prétend que cette bataille qui devait avoir lieu le jour du Vendredi-Saint manqua par la faute d'un lièvre qui, étant parti de la tête de l'armée française, occasionna quelque désordre dans sa première ligne. Cette circonstance nous paraît tout à fait puérile.

Digitized by Google

se vit encore obligé de voter des subsides pour poursuivre la guerre qui causa de nouveaux ravages. Crécy-sur-Serre et Origny furent encore cruellement maltraités ; mais la prise de Saint-Quentin, en 1359, mit le comble à tous ces malheurs. L'abbaye de Fervaques, si rapprochée de la cité Vermandoise, placée en quelque sorte sous le canon de l'ennemi et livrée à la discrétion des assiégeants, ne dut pas être épargnée.

En 1370, la guerre, un instant suspendue, s'étant rallumée avec plus de fureur, l'armée anglaise ravagea de nouveau le Vermandois et tout le pays arrosé par l'Oise et la Serre. L'année suivante, 1371, la dévastation suit son cours, au point que ces belles et riches campagnes qui avoisinent Saint-Quentin, paraissent comme abandonnées et laissées en friche. Dans toutes ces attaques, si fréquemment renouvelées, l'Abbaye de Fervaques, située entre les forteresses de Beaurevoir, de Bohain et les remparts de Saint-Quentin, était continuellement occupée par l'ennemi qui s'en servait non-seulement comme d'une caserne de passage, mais encore comme d'une demeure fixe et permanente, obligeant, par sa présence, les religieuses à prendre la fuite pour se mettre en sécurité. Triste nécessité à laquelle elles durent se résigner bien souvent : car on peut dire que, pendant plus de deux siècles, leur existence fut loin d'être tranquille, le pays étant sans cesse troublé par le bruit des armes et traversé par les convois qui transportaient les bagages de l'armée et le matériel de guerre. On eût dit que le Vermandois était alors le rendez-vous de tous les ennemis de la France. C'est ainsi que, le 30 octobre 1472, nous trouvons Charles-le-Téméraire campé avec son armée de Bourguignons sous les murs de Fervaques ; puis, en 1557, c'est l'armée espagnole qui passe, comme un tourbillon, ne laissant après elle qu'un monceau de ruines

Digitized by Google

et une immense désolation. En sorte que de cette abbaye, jadis si florissante, qui pouvait encore en 1320 pourvoir à l'entretien de 80 religieuses et frères convers, il n'en restait plus que des débris fumants. Le monastère avait été brûlé, les bâtiments, ébranlés et calcinés jusque dans leurs fondements, gisaient sur le sol, au milieu de résidus de chartes et de diplômes qui avaient servi à allumer l'incendie. Au point que quand les sœurs revinrent, après la tempête, elles ne retrouvèrent que l'emplacement de leurs cellules écroulées (1).

1580. Cependant la communauté essaya de relever l'abbaye de ses ruines ; mais cette restauration, entreprise à la suite des guerres, dans des temps difficiles et avec des ressources insuffisantes, se poursuivit avec une incroyable lenteur, et il fallut bien des années dit Colliette t. 3, p. 288, pour la terminer. Néanmoins elle s'achevait en 1580, lorsque le duc d'Anjou, pendant le siège de Cambrai dont il s'empara, la détruisit de nouveau. Rebâtie une seconde fois l'abbaye éprouva le même sort en 1593. Ce qui força les dames de Fervaques à se retirer dans leur maison du refuge située rue Saint-Jean (2), à S^t^-Quentin, comme le

(1) Colliette dit en effet que de ces titres vénérables par l'âge et l'importance, on avait formé la mèche avec laquelle on avait allumé une partie des bâtiments. La *Gallia* se contente de dire que les chartes avaient été enlevées et les biens dilapidés. Dans des fouilles faites à Fervaques, ajoute M. Gomart, on a retrouvé des traces de cet incendie, et sur le dallage d'une chapelle détruite par le feu, car les pierres étaient recouvertes de charbons, d'ossements humains calcinés, on a retrouvé contre les murs, sur les dalles, plusieurs squelettes dont un debout avait encore les jambes collées contre la muraille et les pieds chaussés de sandales. Ces ossements, en grand nombre dans un petit espace, mélangés avec des charbons, paraîtraient révéler qu'il s'est accompli un grand drame dans cette chapelle et que plusieurs religieuses y ont trouvé la mort sous le glaive du soldat, soit par l'incendie de la partie supérieure de l'édifice qui se serait écroulée sur elles.

(2) Quentin de La Fons, *Histoire de Saint-Quentin*, t. 1, p. 274, dit que les bâtiments de Fervaques, étant tombés en décadence tant par la longueur du temps de la fondation de l'abbaye que par le malheur des

Digitized by Google

prouve une inscription gravée sur une pierre qui se trouve dans la cave de la maison n° 80. Mais comme cette maison n'était pas suffisante, les religieuses habitèrent provisoirement la maison de M. Eustache d'Y, chanoine de Saint-Quentin, maison où avait demeuré avec ses filles l'année précédente l'abbesse d'Origny. C'est alors que Madame de Montluc sollicita et obtint de l'abbé de Clairvaux, son supérieur, la permission de transporter son abbaye dans l'intérieur de la ville de S^t^-Quentin. — *Gomart*, p. 269.

1623. Cette ordonnance, en date du 11 décembre 1623, donna pouvoir à M. Mauclerc, prieur de Foigny et vicaire provincial, de faire choix d'un emplacement convenable pour y construire une église et tous les bâtiments conventuels, et avec le conseil de la dame d'Avenci, parente de l'abbesse de Fervaques, d'engager, vendre, ou aliéner tous les biens nécessaires pour l'acquisition du terrain et la construction des édifices.

1625. En vertu de cette autorisation et du consentement des Mayeurs et Jurés, plusieurs maisons contiguës, toutes situées dans la rue Sainte-Pécinne, entre l'église de ce nom et celle de Saint-Louis, furent acquises au nom de la communauté de Fervaques. Dès que tout fut disposé pour les recevoir, les religieuses, qui résidaient déjà à Saint-

guerres, durant lesquelles ils avaient été ruinés, la dame de Montluc, n'étant pas en état de les faire réparer, fut conseillée ainsi que ses religieuses de venir demeurer en la ville de Saint-Quentin et d'y transférer entièrement leur abbaye.

La maison du refuge dont il est ici question porte une inscription de 1552 ainsi conçue :

« Françoise de Balendre, abbesse de Fervaques, m'a faict faire l'an MDLII. »

C'est probablement cette maison du refuge qui est qualifiée dans un commandement du mayeur en 1611, du nom de *Petit Fervaques*. On voit dans cette pièce que l'abbesse et les religieuses ayant fait démolir une partie de cette maison, l'Hôtel de Ville s'y opposa vivement. La démolition ne put être continuée que sur l'assurance que donna l'abbesse de la reconstruction d'autres bâtiments. *Archives de l'Hôtel de Ville*, liasse 268 ; D. F.— *Gomart*, Hist. de Quentin de la Fons.

Digitized by Google

Quentin aussi bien que celles qu'on avait laissées dans l'ancienne abbaye, vinrent habiter leur nouveau monastère. Elles l'occupèrent jusqu'en 1628. Mais ayant reconnu alors que la proximité du rempart et son peu de fermeture présentaient de l'inconvénient pour elles, elles obtinrent, la même année, un arrêt du Parlement qui les autorisait à vendre quelques biens et à faire l'acquisition de l'hôtel Hilliere, situé rue du Grenier-à-Sel (aujourd'hui rue du Petit-Origny), paroisse Sainte-Marguerite. L'aliénation de la maison du refuge avec quatre muids de blé de rente assise sur des redevances de l'abbaye, suffirent pour couvrir cet achat.

1631. « Les sœurs étaient à peine installées dans cet hôtel converti en couvent, qu'une lettre du roi leur ordonnait de retourner habiter l'ancienne abbaye de Fervaques, près dessources de la Somme. » Ce fut aussi l'avis de l'abbé de Clairvaux qui exigea qu'on reconstruisît l'ancien monastère. On délégua donc le père Ségard, jésuite, l'abbesse d'Origny, sœur de Madame de Montluc et le lieutenant civil pour faire la visite des lieux et aviser aux réparations. D'après leur estimation, les ouvrages de maçonnerie, charpenterie et couverture se montèrent à la somme de 14,500 livres, et la menuiserie à celle de 1,350 livres sans les ferrures et autres choses.

1634. Pendant qu'on rebâtissait la vieille abbaye qu'on réédifia presqu'entièrement, sauf l'église et quelques bâtiments, l'abbé de Clairvaux somma l'abbesse et ses religieuses d'avoir à s'y rendre, ce à quoi les contraignit de son côté un arrêt du Parlement. Il est à présumer que l'abbesse de Montluc, qui avait essayé non sans raison de lutter contre ces ordres, finit par s'y soumettre de bonne grâce, puisqu'on lui attribue d'avoir fait relever, de 1631 à 1634, les ruines de l'ancien monastère. Toutefois, les

Digitized by Google

cloîtres et les dortoirs furent, dit-on, changés de place. La reconstruction était donc terminée lorsque les religieuses furent réinstallées à Fervaques le 8 octobre 1634.

1635. Mais leur séjour y fut de bien courte durée; car l'année suivante les Espagnols ayant de nouveau envahi la Picardie, la position des religieuses à Fervaques ne fut plus tenable. En présence des armées de Turenne et de Condé qui y campèrent et y séjournèrent plusieurs fois, la résidence de ces saintes filles n'était plus possible. Forcées par suite de ces opérations militaires, de quitter de nouveau leur retraite, elles se virent obligées d'errer à l'aventure jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé un asile dans le faubourg du Roule à Paris. Cette fois, on leur laissait la liberté de se fixer où elles voudraient. Elles choisirent le faubourg Saint-Germain où elles restèrent quelques années de 1636 à 1647.

1648. Mais la capitale était pour elles un lieu d'exil. Comme l'émigré, elles trouvaient le pain de l'étranger amer et son climat plein de tristesse. « C'est pourquoi, en 1648, l'air natal, pour ainsi parler, dit Colliette, les rappelant toujours à la solitude même que leur avait assignée saint Bernard, elles revinrent en Vermandois décidées à réoccuper encore le vieil emplacement qui leur avait servi de berceau. Mais comment habiter un foyer de ruines ? Elles durent encore une fois, forcées par les circonstances, s'arrêter à Saint-Quentin et enfin s'y fixer. Leur maison, commencée sur un petit terrain, s'agrandit avec le temps et s'orna. Sous l'administration de ses sages abbesses, elle est devenue, au temps où nous écrivons, une des plus belles abbayes de France. » Mem. du Vermandois, t. 3. p. 239. Mais il nous faut raconter plus en détail l'histoire de cette translation.

Digitized by Google

CHAPITRE V

TRANSLATION DE L'ABBAYE DE FERVAQUES A SAINT-QUENTIN. — CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ABBAYE, SA DESTINATION. — SOUVENIRS DU VIEUX FERVAQUES.

Après les désastres de 1635 et un exil de 13 ans, les religieuses, convaincues de l'impossiblité qu'il y avait pour elles d'habiter désormais Fervaques, ce foyer de ruines, comme dit Colliette, résolurent de se fixer définitivement à Saint-Quentin où il leur était facile de fonder un nouveau couvent auquel on donnerait le même nom et qui serait destiné à le remplacer. Nous avons vu, en effet, dans le chapitre précédent, que ces dames occupaient, en 1634, rue Sainte-Marguerite, une maison dont elles se proposaient de faire un monastère, lorsqu'on les obligea de retourner au vieux Fervaques. Mais aujourd'hui que de malheureux et récents événements semblaient leur donner raison, rien ne s'opposait plus à la reprise de leurs projets forcément abandonnés.

Dès lors, les religieuses se mirent à acheter successivement toutes les maisons qui entouraient leur propriété ; vers la rue Sainte-Marguerite et la rue des Bouchers, on rasa toutes ces constructions hybrides, et, sur leur emplacement, on éleva de vastes bâtiments qui se complétèrent dans le siècle suivant ; car des lettres patentes du 14 décembre 1703, nous parlent *d'une adjudication, au rabais, à moins disant, en la manière accoutumée, des réparations à faire à l'église et aux bâtiments de Fervaques (1)*. Il ne s'agissait

(1) Les religieuses de Fervaques à l'exemple, de tous les malheureux exilés qui aiment à conserver des noms qui leur sont chers, voulurent aussi garder le souvenir de Fervaques leur ancienne patrie. Ainsi agissait

Digitized by Google

probablement ici que des réparations les plus urgentes à faire à des constructions en quelque sorte provisoires ; car des autorisations postérieures nous apprennent que les bâtiments du côté de la petite rue Sainte-Marguerite, aujourd'hui rue du Petit-Origny, ont été commencés en 1734, et que l'église ainsi que les constructions qui longent la rue du Palais-de-Justice, ont été élevées de 1739 à 1741.

Bien que cet édifice soit loin d'avoir le cachet et la physionomie des monuments du Moyen-Age, surtout des XII^e^ et XIII^e^ siècles, époque incomparable en architecture, il n'est pas cependant dépourvu d'un certain aspect grandiose. Il a du reste l'ampleur et l'ordonnance des grandes abbayes dont il reproduit le plan et les principales dispositions d'aménagement intérieur. On y retrouve donc au centre des bâtiments qui l'enveloppent un vaste cloître carré porté sur huit arcades de front. Sous ces arcades à plein cintre, dont la façade est décorée de bossages et d'une clef saillante, existe un large promenoir rappelant le péristyle romain accompagné de l'atrium. Les autres constructions sont des plus simples; toute leur ornementation consiste dans un bandeau de pierre se détachant de la paroi des murs en briques pour former corniche et les encadrements des fenêtres supérieures. Un immense comble tout uni sert de toiture; quelques baies des plus ordinaires en varient seules la monotonie.

C'est sur le cloître que s'ouvraient le réfectoire, le chapitre, ainsi que les autres places conventuelles et de service, même l'église qui était toujours la pièce capitale. Il est de fait que celle-ci représentait une construction importante flanquée de larges pilastres, formant des contreforts cou-

l'abbaye de Montreuil après sa ruine en Thiérache, en prenant possession d'un prieuré de Saint-André qu'on lui céda au pied de la montagne de Laon. Elle voulut que cet établissement s'appelât *Montreuil*, nom qu'il a conservé depuis, malgré son changement de destination.

Digitized by Google

ronnés de chapiteaux fantaisistes. Onze grandes ouvertures pratiquées entre les entre-colonnements éclairaient l'intérieur. Là encore se répètent les pilastres du dehors, mais amincis et plus délicats, plaqués en trumeau, peu saillants. La plupart des chapiteaux affectent la forme de cartouches et se terminent de la façon la plus variée; ici en feuillages, en bout de solives; là en culs-de-lampe, en écussons: ou bien ce sont des épanouissements, des déchiquetures feuillagées qui remplacent les chapiteaux qu'un tailloir, composé de lignes plus ou moins accusées, recouvre légèrement. Du sommet du chapiteau part un large bandeau en saillie qui se développe dans la voussure en berceau. Ce bandeau semé de cercles auxquels se rattachent diverses branches va se ramifiant de chaque côté pour aboutir à une croix qui encadre des fleurs de lys, des bouquets de fleurs ou d'autres ornements. Cette chapelle, d'environ 50 mètres de long sur 10 mètres de large, présentait l'image d'un parallélogramme prolongé sans collatéraux ni division d'aucune sorte, excepté sans doute pour la partie cloîtrée des religieuses de chœur.

Le logement de l'abbesse, ordinairement désigné sous le nom d'abbatiale, existe encore au sud du cloître, en dehors des bâtiments conventuels; mais les dépendances ont en partie disparu ou ont été complétement modifiées dans la suite. Car les destinées du nouveau Fervaques n'ont pas été de longue durée. L'orage s'approchait, et avec 1792, la communauté, qui ne comptait plus que 30 religieuses et 30 pensionnaires, dut abandonner le couvent qui fut alors « converti en hôpital militaire; puis il a servi de » magasin, de bureau du génie militaire; ensuite de logement » particulier, de temple protestant, et enfin de Palais de » Justice. Des travaux importants y furent faits; l'église, » divisée en deux sur sa hauteur, forme, dans la partie » supérieure, une très-belle salle pour les cérémonies pu-

Digitized by Google

» bliques ; les tribunaux furent installés dans le bas. On » y plaça sucessivement la bibliothèque de la ville, le » musée De Latour, l'école de dessin, la chambre de » commerce, le comice agricole, la société académique, » la chambre des notaires, et en 1865 le bureau des lignes » télégraphiques. » Ces diverses appropriations nous donneraient à elles seules une grande idée de Fervaques, puisque la ville a pu y installer un si grand nombre d'administrations différentes, y créer un jardin botanique dans les dépendances et trouver un asile pour une foule d'autres services.

Quant à l'ancienne abbaye de Fervaques, elle avait depuis longtemps une autre destination. Sur l'emplacement du monastère, détruit et abandonné au XVII^e^ siècle, s'élève encore aujourd'hui une ferme bâtie près des sources de la Somme. « Plusieurs plans d'arpentage de ce domaine qui » se trouvent aux archives de l'Aisne, dit M. Gomart, nous » font connaître les transformations que l'ancien monastère a » subies depuis son abandon. Le plan de 1696 représente une » vue de la ferme à vol d'oiseau dans laquelle on recon- » naît encore, en avant de la porte d'entrée, la tour de » garde convertie en colombier ; à gauche, en entrant » dans la cour, le corps de logis de l'ancienne abbaye ; » au fond, à droite, des bâtiments dont la disposition indi- » que le carré du cloître avec le pavillon de l'abbesse, qui » avait été reconstruit en 1765, d'après une inscription » gravée sur une pierre incrustée dans la maçonnerie. »

MADAME 1765,
LOUIS FRANÇOISE
DELIGNY, ABBESSE DE
L'ABBAYE ROYALLE NOTRE
DAME DE FERVAQUES.

Digitized by Google

Nous avons rapporté, d'après M. Gomart, qu'en 1863, en faisant des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Abbaye, on avait trouvé dans le sol plusieurs pierres tombales qui offrent de l'intérêt, aussi bien par la simplicité de leur ornementation que par leur caractère d'antiquité. Nous en reproduisons ici la figure à l'aide des dessins que ce savant archéologue a bien voulu mettre à notre disposition (1).

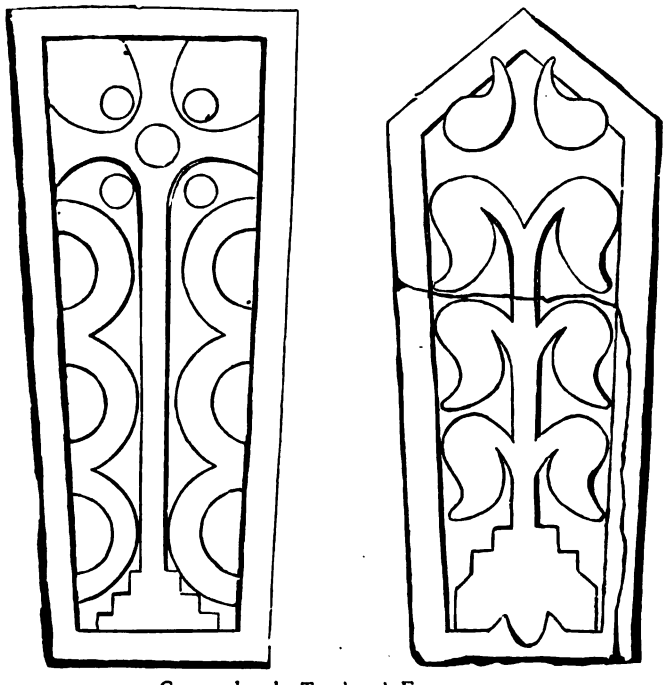

Couvercles de Tombes à Fervaques.

Ces deux couvercles de tombes, de forme elliptique et plus large à la tête qu'aux pieds, mesurent 2^{m} 27 en longueur sur 0^{m} 95 en haut et 0^{m} 75 en bas de largeur.

(1) Nous devons, en effet, à l'obligeance bien connue de M. Gomart la communication des gravures intéressantes que nous intercalons dans le texte. Nous le prions de vouloir bien en accepter ici nos sentiments de gratitude et de cordiale confraternité.

Digitized by Google

Sur chacun d'eux règne une bande, destinée ce semble à une inscription mortuaire, mais demeurée muette. Cette bande, gravée en creux, comme le reste, sert d'encadrement à une croix pattée. Placée sur un socle à trois degrés, cette croix s'élance d'un seul jet jusqu'à la rencontre des branches qui vont s'élargissant en se rapprochant du bandeau avec lequel leurs lignes se confondent. Un évidement rond, offrant l'image d'un disque ou besant, orne le centre de la croix et se répète entre les angles de manière à la cantonner dans sa partie supérieure. De chaque côté de la hampe s'enroule à droite et à sénestre une espèce de feston présentant des sections d'arcs concentriques et semi-circulaires d'une extrême simplicité.

La seconde, quoique de même dimension est fort endommagée par des cassures dans sa partie médiane. Elle affecte la même forme, sauf l'amortissement triangulaire qui la termine et lui donne un air d'originalité qui se reproduit dans l'ornementation de la croix. Car, bien que plantée, elle aussi, sur un gradin à trois marches un peu plus ornées, elle se montre sous un aspect plus rudimentaire et moins étudié. On dirait une tige herbacée s'élevant avec ses couronnes de pétales régulièrement espacées. De simples traits en creux, imitant ces crochets de feuillage qu'on rencontre si fréquemment sur les édifices des XIV^e^ et XV^e^ siècles, s'échappent de distance en distance de la ligne principale et semblent en faire un tronc armé d'ailes ou décoré de volutes, tant ces expansions végétales lui donnent de ressemblance avec ce développement foliacé dont nous parlons. Tandis que celles qui occupent la partie supérieure de la croix, étant à contre-courbure, prennent au contraire la forme de larmes ou virgules renversées.

Ces dalles, auxquelles on pourrait être tenté d'assigner une date assez lointaine si on ne consultait que leur forme insolite et certains détails d'ornements archaïques, ne nous

Digitized by Google

paraissent pas remonter au-delà du XII[e] siècle. D'ailleurs, leur séjour dans une abbaye qui n'est pas antérieure à cette époque ne s'expliquerait pas facilement ; à moins de supposer, ce qui n'est guère probable, que ces dalles ont été exhumées de quelque vieille église du voisinage pour être transportées à Fervaques et y être employées au pavage de quelque lieu saint du monastère.

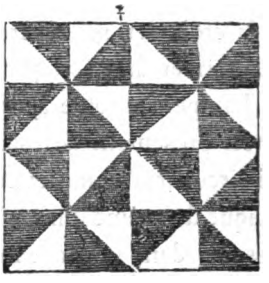

Dallage émaillé

A propos de dallage nous devons dire qu'on a mis aussi à découvert, dans le cloître, un fragment de pavage en carreaux émaillés, à pans coupés, représentant une espèce d'échiquier par ses alternances uniformes. C'était assurément un dallage des moins coûteux et produisant néanmoins son effet comme toutes ces céramiques que le Moyen-Age savait si bien employer.

Armes de l'Abbaye de Fervaques

A ces souvenirs anciens, il convient de joindre les armes de Notre-Dame de Fervaques, représentant sur un écu d'azur une vierge debout portant l'Enfant-Jésus entre ses bras, le tout d'or.

Ces armes étaient surmontées d'une couronne fleurdelysée semée de perles et de diamants, accostées d'une mitre et d'une crosse dorées.

Digitized by Google

Deux lambrequins, une palme et une branche de chêne feuillagée liées ensemble par un ruban flottant, accompagnaient le corps de l'écu.

Les abbesses de Fervaques avaient bien certainement leurs sceaux particuliers, comme c'était du reste la coutume, qu'elles accolaient suivant les circonstances aux armes de l'Abbaye.

Sceau d'une abbesse

Mais nous devons avouer que malgré notre bon vouloir, nous n'avons pu reconnaître celui que nous donnons ici, comme ayant appartenu à aucune de ces abbesses.

M. Gomart, sûr de l'authenticité du sceau qui provient des Archives Nationales où il est catalogué, J, 229, n° 6, avait cru pouvoir lire sur la légende qui entoure le sceau original : *S. Abbatissæ Aqvæ Farventis*, et, l'attribuant à Hesseline qui gouvernait le monastère à la fin du XIII^e^ siècle, de 1295 à 1309, il lui assignait la date de 1304.

Quant à nous, en examinant de près la gravure, nous y avons trouvé une version un peu différente : IC... ABBATISSÆ CRENBBAT ou CREHBBAT qui nous semble signifier, ICON, figure ou portrait de l'abbesse CRENBAT ou EREABBAT, selon M. Gomart, mais sans avoir pu découvrir si c'est un nom propre ou celui d'une abbaye; car nous n'en connaissons aucune qui porte cette dénomination. Quoi qu'il en soit, l'abbesse est bien représentée, comme le dit M. Gomart, debout, en grande robe de chœur, la tête couverte d'une capuce, tenant une crosse dans la main droite et un livre dans la main gauche, ainsi que devaient être représentées les abbesses de Fervaques.

« Auprès de Fonsomme, ajoute un vieil almanach de 1811,

Digitized by Google

« sont les fermes de Fervaques, bâties sur les ruines de » l'abbaye. Les sources de la Somme et quelques ruines » de l'abbaye, servant maintenant de granges, méritent » d'être vues. (1) »

(1) On trouve dans le *Voyage pittoresque dans l'ancienne France* une *Vue* très réussie des sources de la Somme et des ruines de l'abbaye de Fervaques. M. Gomart possède aussi plusieurs dessins sur Fervaques ancien. Dessins pris sur place ou copiés aux Archives du département

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LISTE DES ABBESSES DE FERVAQUES

En parcourant la liste que nous donnons ici des abbesses de Fervaques, il sera facile de voir quelle fut la considération et l'importance de cette abbaye, qui eut à sa tête plusieurs dames d'un grand nom et d'un haut lignage ; aussi prenait-elle le titre d'Abbaye Royale, bien qu'elle ne fût pas de fondation royale, et elle timbrait ses armes d'une couronne de France fleurdelysée, qui remontait peut-être à Saint-Louis, qui fut un de ses bienfaiteurs.

1140. La première abbesse fut, croyons-nous (1), Ermengarde de Fonsomme, fille du fondateur de Fervaques, élevée à Montreuil, avant de devenir abbesse de ce monastère. Elle obtint une bulle du pape Eugène III, en 1148.

1152. Basilie ou plutôt Rosalie, d'après une charte de Beaudouin, évêque de Noyon. Cette abbesse reçut aussi une bulle du pape Alexandre III, en 1163. On la retrouve encore dans d'autres diplômes, de 1171 à 1183.

1186. Marie, d'après Sainte-Marthe et Hémeré, siégeait alors.

1188. Marguerite gouvernait l'abbaye en 1188 et 1197. Il est probable que sa longue administration se prolongea jusque vers 1220.

1221. Eustachie, fille de Hugues de Châtillon et d'Iolande de Hainault, restée veuve en premières noces de Ives de Nesles, administra le couvent pendant 36 ans.

(1) Nous ne savons ce qui a obligé les savants auteurs de la *Gallia* à revenir sur ce qu'ils avaient avancé au sujet d'Ermengarde et à placer avant elle dans leur catalogue une autre religieuse qu'ils désignent seulement sous l'initiale G... En sorte que d'après cette rectification, Ermengarde ne serait que la seconde abbesse de Fervaques.

Digitized by Google

1257. Flandrine, d'après le cartulaire de Longpont.

1262. Ermengarde II, d'après des actes de 1269.

1278. Marie II.

1295. Hesseline.

1309. Alexandra.

1312. Marie III.

1328. Eudeline ou Hélène, peut-être Vandeline, quoique sainte Marthe et Hémeré disent qu'Hélène siégeait en 1347 et Vandeline en 1349. Il semble cependant que ces deux noms doivent se confondre avec celui d'Eudeline.

1354. Mathilde.

1362. Helvide.

1375. Marie de Rouvroy, fille de Mathieu de Rouvroy et de Marguerite de Saint-Simon, religieuse professe de Poissy, *Pisciacensis*, devint abbesse de Fervaques, d'après la *Généalogie des Grands de France,* t. IV, p. 396.

1399. Jeanne I.

1408. Marguerite de Fonsomme.

1410. Jeanne II.

1440. Elisabeth, *Cassini,* abdique en 1447.

1447. Roberte, *Dubois.*

1462. Jacqueline de Potaigne ou Pontange, remplit la charge d'abbesse jusqu'en 1485.

1488. Marguerite II de Fonsomme, 1491.

1493. Jeanne de *Hubi.*

1507. Marie de Brouilli.

1515. Nicole de Muin.

1530. Jeanne d'Origny.

1534. Françoise de *Calendre.* Si l'inscription relevée par M. Gomart, dans la cave de la rue Saint-Jean, n° 80, est exacte, le nom de l'abbesse serait *Balendre* et non *Calendre.*

1556. Gabriel de Béthune, fille de Robert de Béthune,

Digitized by Google

seigneur d'Ostel et d'Anne de Louvain, fut bénite l'année suivante.

1578. Geneviève de Saint-Marc, abdique en 1613.

1613. Elisabeth de Toré.

1617. Marie de Montluc de Balagny, fille d'Alexandre de Montluc, maréchal de France, et de Diane d'Estrées, d'abord religieuse de Pont-aux-Dames, puis abbesse de Fervaques, se démit de son emploi en 1647. D'après Hémeré, cette abbesse aurait gouverné très-tendrement et très-prudemment sa communauté. Mais ce ne fut pas sans difficulté du côté des évènements, comme nous allons le voir.

1647. Marie-Anne de Lochoorst de Beunebroucq apostasia en 1655, en abjurant la foi catholique, et s'enfuit en Hollande. Mais il paraît qu'elle avait résigné sa charge, dès 1651, entre les mains de Marie de Montluc, de qui elle la tenait. Celle-ci avait donc repris de nouveau le gouvernement de l'Abbaye, mais elle abdiqua, en 1655, en faveur de la suivante.

1655. Marie de Cossart Despiez, religieuse du couvent d'Origny, ne fit que passer à Fervaques, car aussitôt le départ de Marie de Lochoorst en pays étranger, elle voulut retourner dans son ancienne maison, laissant à Marie de Montluc, déjà deux fois démissionnaire, l'obligation de la remplacer. Cette dernière s'y soumit, mais à regret, et pour céder sa place l'année suivante 1656, moyennant une pension annuelle, à Jeanne Roberel du Moland, religieuse de Saint-Georges de Rennes, *Redonensis*.

1656. Jeanne Roberel, malgré ses provisions royales et pontificales et une prise de possession, de 1656 à 1661, se vit contrainte de se retirer devant les prétentions de Marie Cossart qui, appuyée du grand Conseil, revendiqua une dignité à laquelle elle avait autrefois renoncé et réussit à la recouvrer.

Digitized by Google

1661. Toutefois, Marie Cossart abdiqua, après une gestion de cinq ans, en faveur de la suivante.

1667. Marguerite du Mesnil-Simon de Beaujeu, religieuse dominicaine de Saint-Pardulphe, morte en 1700. Marie de Montluc était décédée en 1669.

1700. Henriette Magdeleine des Roches d'Orange, religieuse du Paraclet, obtint ses bulles l'année suivante et la bénédiction abbatiale dans l'église des Invalides ; morte le 20 janvier 1755, enterrée en son abbaye.

1755. Louise Françoise de Ligny, fille de François Emmanuel de Ligny et de Louise de Bassompierre, professe de Fervaques, morte à Paris, après trois jours de maladie, le 31 mai 1765 ; enterrée à l'abbaye aux Bois. Sous cette abbesse, la communauté était composée de 22 religieuses, sans les novices. Outre l'abbesse, qui était la principale dignitaire du couvent, il y avait encore la Prieure et la Sous-Prieure qui la remplaçaient au besoin, la Maîtresse des novices, et la Cellérière, fonction très-importante, puisque cette dernière était chargée des approvisionnements, de leur conservation et de toute la dépense de la maison.

1767. Nicole Amélie Dupérier Dumouriez, religieuse professe de l'abbaye, sœur du fameux général républicain de ce nom. Cette famille, originaire de Provence, habitait Cambrai. Elle se nommait Dupérier ; mais au XVI^e^ siècle, un membre de cette famille ajouta à son nom celui de Dumouriez, qui était celui de sa femme.

1790. La dernière abbesse fut Madame de Schomberg. L'abbaye jouissait encore d'un revenu de 7,000 livres, taxées en Cour de Rome. La manse était de 15,000 livres en 1764; on avait réuni à l'abbaye de Fervaques celle de Biache, fondée au village de ce nom, au doyenné de Péronne et dont la manse était de 6,000 livres.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

POSSESSIONS TERRITORIALES ET REVENUS DE L'ABBAYE DE FERVAQUES.

Que les communautés religieuses aient jadis possédé de nombreuses propriétés, de grands domaines, c'est un fait indéniable. Mais qu'on ait cherché, dans un but facile à deviner, à escompter cette fortune territoriale acquise à titre onéreux, en dehors des charges qui la grevaient et du personnel désintéressé qu'exigeait la mise en rapport de ces biens, c'est là un tort impardonnable : on pourrait dire un manque d'équité et de justice. Car il faut bien qu'on sache, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, que les donations premières qui furent faites aux Couvents, n'eurent un résultat efficace qu'en raison du travail, de l'économie et surtout de la sobriété des moines. Ce fut là une des sources les plus puissantes de la prospérité monastique. C'est ce qu'a démontré péremptoirement et avec une éloquence sympathique, l'année dernière, à l'abbaye d'Igny-en-Champagne, un révérend père trappiste du même ordre, Dom Etienne, abbé de Sainte-Marie-du-Désert, quand il disait : « Je m'étonne que nos ennemis ne s'expli-» quent pas pourquoi nous devenons riches. Qu'y a-t-il » d'étonnant que nos possessions s'accroissent, puisque » l'économie est la reine de nos demeures et que le su-» perflu en est impitoyablement banni? On dit qu'il n'y a » plus de riches aujourd'hui et que les grandes fortunes » s'en vont. En pourrait-il être autrement, quand on voit » les nécessités que se crée chaque jour le monde, par » son luxe et son amour des plaisirs?... Voyez le reli-

Digitized by Google

» gieux au contraire : des légumes, de l'eau, du sel, voilà » sa nourriture! Sa couche, c'est une place recouverte d'un » peu de paille. Son habit, c'est une robe qu'il gardera » toute sa vie et qui ne changera ni de forme ni de cou- » leur. Voilà, mes frères, le secret de la richesse du moine. » On cherche le moyen d'éteindre le paupérisme en » France ; il n'y en a qu'un seul, c'est de faire disparaître » le luxe et l'amour des plaisirs, ces deux plaies de notre » époque, signes avant-coureurs de la décadence, si nous » en croyons l'histoire, et d'y substituer l'économie et la » sobriété. »

Ce n'est pas que nous ayons à défendre ici les possessions de Fervaques, contre des accusations rétrospectives; car encore que les possessions de cette abbaye se soient étendues à de nombreuses localités, comme on pourra le voir dans le catalogue ci-joint, elles n'étaient pas cependant des plus considérables.

ALINCOURT; *canton de Moy.*

1 demi muid de terres données par Gautier, dit Porcé.

16 mencaudées et demie au même terroir, 1243.

Ces terres étaient situées au lieudit les Riés, au-dessus de Panval, *desuper Panval, à florens, as Anetes*, à la Tour-aux-Oyes, *et ad sartum Aeldis.*

AVESNES, *canton de Saint-Simon.*

L'abbesse de Fervaques nommait à la cure. Revenus : 800 livres. Avesnes Saint-Simon était autrefois chef-lieu ; il n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de Saint-Simon. L'église dédiée à la Sainte-Vierge a disparu, il n'en reste plus que le cimetière dont elle était environnée.

BEAUREVOIR, *canton du Câtelet.*

2 sesterces de terres, données en 1245.

Digitized by Google

BRAY-SAINT-CHRISTOPHE, *canton de Saint-Simon.*

La cure à la nomination de l'abbesse. L'abbaye gros décimateur, pour 1/3. Revenus : 700 livres.

BROUCHY, *canton de Ham.*

Cure à la nomination de l'abbesse ; gros décimateur l'abbaye, pour 1/3. Revenus : 700 livres.

Accord entre Fervaques et la commune, pour les amortissements dudit lieu, 1229. — Plus un acte d'acquisition, 1288.

CEPY, *ferme dépendante de Saint-Quentin.*

Les dîmes de la vallée de Cepy, acte de 1232.

CLASTRES, *canton de Saint-Simon.*

1 demi muid de blé, provenant de Wiart, mayeur de Clastres, 1260.

CROIX, *canton de Bohain.*

Echange de terre et terrage, 1293.

DURY, *canton de Saint-Simon.*

L'autel de Dury, concédé par Simon, évêque de Noyon, en 1140, à la nomination de l'abbesse ; gros décimateur pour 2/3, l'abbaye. Revenus : 900 livres.

Don de 2 muids de froment, par Waldinus de Dury, percevables dans cette localité.

ESSIGNY, *canton de Saint-Quentin.*

Donation de la moitié d'un moulin, 1245.

Echange de Gérard, sire d'Issegny, d'une masure, sise entre l'écluse d'Issegny et le manoir de Raoul de Le Val

Digitized by Google

et certains droits sur la rivière, contre toutes les redevances de l'abbaye sur certaines masures, 1262, *en français*.

L'abbaye possédait en outre 2 muids de blé à Essigny.

ETREILLERS, *canton de Vermand*.

Terres dans le domaine de Royalmont et au territoire d'Etreillers et de Gricourt.

FAYET, *canton de Vermand*.

L'abbaye était gros décimateur pour les 2/3. Revenus : 600 livres, remplaçant sans doute les 2 muids de blé de rente sur la dime de ce village, quittée par le Chapitre de Saint-Quentin en 1160, et les deux parts de dimes, vendues par Eudes ou Odon de Faiel, sur Faiel, Salenci, et Francelle, autour d'Holnon, 1201, provenant de la sœur d'Odon de Fayet.

2 masures achetées par les religieuses, 1226.

3 sesterces de terres à l'Arbre de la Banlieue.

Une partie de courtil, donnée par Gilon de Cretone, 1275.

FERVAQUES, *dépendance de Fonsomme*.

Sous cette dénomination se trouve désigné d'abord le domaine de Fonsomme, donné par Reinier, pour l'établissement des religieuses, en 1140.

Plus 30 muids de froment et tous les bois que possédait Evrard de Fonsomme, sur le territoire de Fonsomme, depuis ce village jusqu'à Homblières, 1186.

5 muids de froment, donnés par Richard Langlois, 1209.

5 modiées de bois, acquises d'Evrard, 1213.

Echanges avec les moines de Saint-Prix, 1275.

Sentence arbitrale qui adjuge aux religieuses de Fervaques, contre les prétentions de l'abbé d'Homblières, une

Digitized by Google

terre située devant leur maison à Mauconseil, *domus mali ingenii*.

Fondation d'une chapellenie en l'église de Fervaques.

FIEULAINE, *canton de Saint-Quentin.*

Dîme donnée par Adam d'Athies et son épouse.

Hugues, chevalier, seigneur de Fieulaine, de *Fullanis*, vend 5 modiées de bois dans la forêt de Germechon, *de Grimechanbus inter quatuor metas... tertia versus Biautrou et quarta versus Favarchias et Fonsummes.*

FLUQUIÈRES, *Flescerriæ, canton de Vermand.*

L'abbaye de Fervaques, gros décimateur. Revenus : 500 livres.

FONSOMMES, *canton de Saint-Quentin.*

Autel donné par les moines de Saint-Prix, en 1160, à la nomination de l'abbesse. Gros décimateur : l'abbaye de Fervaques. Revenus : 500 livres.

Quelques terres données par Boson, coûtre de l'église de Saint-Quentin.

8 muids de blé, sur la dîme de Fonsomme, concédés par Gérard, chevalier, seigneur de Fontaine, 1218.

FONTAINE-UTERTE, *canton de Bohain.*

Cure à la nomination de l'abbesse. Gros décimateur : l'abbaye. Revenus : 500 livres.

19 modiées de terres vendues par Robert de Lesdins.

12 modiées vendues par Thomas de Fontaine, chevalier, *in sarto, de Kerules, versus Sekehard, versus Montbrehain, versus Sainnecort* (Senecourt). Dans cet acte est établi sur 3 modiées de terres, sises également à Fontaine, *in sarto Domini Ode, in Haya Louet* ou *Louvetthi, in campo Tilieti,*

Digitized by Google

sub campo Colardi magni, le douaire de sa femme, 1225.

Terres provenant de Roger de Driencourt, 1226.

6 sesterces de terres, *supra vallem de Seigninval* 1282.

24 sesterces de terres, *au camp as fouaches, à Vironval, as terres de Biaurewart, à Reulin, au Casus, à le Roinsles.* Cette charte d'amortissement émanant de Vitasses, sire de Fransieres, est en français, 1299.

4 sesterces de terres dont 2 au Val Rihier et 2 en Sauvezain de Beauregart, données par Pierre Judas de Fontaine, écuyer.

4 muids de blé et avoine, au bois Rasiron, *loco in valle Aubrëie, au Ponchel, ad camp de Theri, de Courtieus, en Prier-lui.*

FRESNOY, *canton de Bohain.*

7 sesterces de terres, *apud Fresneaus*, provenant de Pierre de Morincourt.

27 sesterces de terre, *in territorio de Fresneto in Arrouysia et Melicourt* (Méricourt), 1239.

HAUTEVILLE, *canton de Guise.*

Décharge de droits de passage sur les terres de Hauteville, d'Aisonville, de Fresnoy-le-Grand, et d'Hericourt, accordée par Amaury d'Hauteville, 1216.

HERBÉCOURT, *canton de Bray-sur-Somme.*

7 sesterces de terres de 22 verges et demie.

4 modiées de terres données par Reinier, seigneur du Verguier (*Virgulti*), 1236.

Le Groencamp *inter nemus de Priers et spinam Deshaus.*

HERVILLY, *canton de Roisel* (Somme).

L'abbaye gros décimateur pour 1/3 inféodé. Revenus : 550 livres.

Digitized by Google

Hérouel, *canton de Vermand.*

Cure à la nomination de l'abbesse. Revenus : 700 livres.

Jeancourt, *olim* Jehancourt, *canton de Vermand.*

Jean de Fonsommes, chanoine de Saint-Quentin et fils de Reinier, donne à l'abbaye de Fervaques les terres qu'il y possédait, 1190.

René de Jehancourt imite son exemple, et Barthélemy de Villevêque donne 2 muids de froment, 1225.

Jussy, *canton de Saint-Simon.*

Nous avons vu que l'abbaye possédait les deux tiers des dimes au hameau de *Bray*, dont le revenu était de 700 livres, elle en possédait d'autres au hameau de *Camas* dont le revenu était sans doute de 200 livres, puisque réunis ils atteignent la somme de 900 livres.

Un arrangement était intervenu au XIII^e^ siècle entre Fervaques et l'abbé de Saint-Éloi-Fontaine, au sujet des dimes de Jussy, de Foillevel, Faillouël, Genlis et Rumigny.

D'autres dimes existaient encore à Clastres, à Lizerolles, à Montescourt, à Saveriainoi, au sud de Camas, à Rouverel, canton de Guiscard.

Des lettres d'amortissement de 1292, nous apprennent que l'abbaye possédait des terres, *in districtu de Bonsoy*, *in cousturis apud Jussi.*

Lierval, *canton de Craonne.*

L'abbaye de Fervaques avait fait de nombreuses acquisitions en ce village, *in villa Lirivalle*, consistant en vignes, en bois, en pâturage et en cens ou droits seigneuriaux, 1189.

Digitized by Google

2 pièces de vignes et droit de vinage, 1275.

2 pièces de terre *in loco qui dicitur en Cuernut*, 1268-1269.

De *Vinea, boscho et prato de Quernu*, 1262.

D'une vigne et d'un bois, 1275.

D'une vigne plantée, 1288.

D'une vigne à la rue de Laon, *ad vicum Laudunense*, 1281.

Des pâturages de Lierval, 1282.

Parmi les titres d'acquisition qui constatent les possessions de l'abbaye, *en Eschaumont* (Chaumont) en la couchie de Praèle, on trouve aussi un accord fait avec les habitants de Lierval, pour avoir la permission de faire paître 4 bêtes dans les pâturages de la ville, 1282, et une autre pièce intitulée : *De nos acquisitions à tenir pacifiquement*.

Il est à présumer que Lierval était le vignoble de prédilection des religieuses et qu'on y avait multiplié les achats de vigne à cette intention.

La Malmaison, *canton de Busigny*.

26 septiers de terre donnés par Jean de la Malmaison, 1257.

Idem 20 sols de blancs de rente, percevables sur la terre de la Malmaison, entre Bohain et Busigny.

Levergies, *canton du Catelet*.

Terres données par Baudoin d'Aubencheul.

Achat du fief de Levergies.

Méricourt, Morincourt, Muérincourt, *hameau de Croix-Fonsommes, canton de Bohain*.

Achat de 20 setiers de terre sur le territoire de Murincourt, 1220.

Digitized by Google

ORIGNY-SAINTE-BENOITE, *canton de Ribemont.*

Le pré du seigneur donné par Jean de Lecheries.

PNEUMONT.

Bois en cens, 1273, 1278.

PRÉMONT, *canton de Bohain.*

6 modiées de terre à cens, *in territorio de Petroso Monte* au lieudit *Fremies sub fontana*, 1279.

Un échange des terres de Prémont, de Serain, de Malincourt et Viége-Faty, *Viéga*, eut lieu en 1304, avec les moines de Saint-Prix, contre d'autres terres à Fontaine.

ROISEL (Somme).

L'abbaye de Fervaques était gros décimateur sur différentes portions de territoire estimées environ un tiers. Revenus : 1,000 livres.

3 muids de froment donnés par Valderic de Dury, 1171.

Une maison et un jardin donnés par le frère de Gilles, seigneur de Markais (Marquais).

SAINT-QUENTIN.

Une maison sur la place du Marché, échangée contre la moitié d'une autre maison, rue du Touket, et 25 livres parisis à payer au propriétaire de la première maison tant qu'il restera clerc séculier, 1221.

Une autre maison donnée par Aubert de Verchy, 1243.

Achat de dimes sur quelques courtils, ou jardins *in Curtellis de Couppecat, de Pontoiles, de Veteri foro, de Pulchris Portis, de Remicort ;* provenant de Colard d'Estraliers, 1258.

18 sesterces de terres, *in districtu* Saint-Prix, grevés d'un cens annuel de 8 oies, de 2 chapons, de 2 foaces,

Digitized by Google

foachiis (1), de la valeur d'un quarteron de farine et de 8 sols et demi, percevables sur l'église de Saint-Prix, par Agnès et Jean de Carthegny, son mari, 1258.

Autre cession de terres et de revenus, par Jean d'Issegny, au terroir de Saint-Prix, de Montigny, près *Fuillaines*, près du chemin qui conduit de Bougencamp à Bernoville, 1627.

Une maison en la rue de la Sellerie, dévolue à l'abbaye à défaut, par les acquéreurs, du payement de 40 sols parisis de rente annuelle due à l'abbaye, 1338.

Une maison en la rue des Belles-Portes, rapportant 10 sols parisis et un chapon, 1340.

Achat d'une autre maison en la rue des Belles-Portes, confisquée sur Guillaume Langlet, justicié par meffait, moyennant 3 chapons et 6 deniers parisis de rente, 1346.

Acquisition d'une maison en la rue de la Sellerie, contiguë à celle que l'abbaye possédait déjà, 1405.

SEBONCOURT, *canton de Bohain.*

3 modiées de terres *in nemore du Molinet quorum principium erit versus Segoncourt* à la place d'un bigate de bois que l'abbaye recevait chaque jour de Gérard de Saint-Aubert, seigneur de Bohain. Par suite d'un nouvel accord ces 3 modiées de bois sont échangées contre une terre sise *apud viam quæ tendit de Segoncourt versus Bohaing, contigue terræ arabili curtis que dicitur Vile*, 1220.

SEQUEHART, *canton du Catelet.*

Quelques modiées de terre en droit de terrage y attachées, 1224.

(1) On donnait le nom de foasse à un pain cuit sous la cendre, à une galette ou gâteau. Ce nom désigne aussi une espèce de bouillie faite avec de la farine et des jaunes d'œufs. Nous croyons qu'il s'agit ici de gâteaux ou de flans.

Digitized by Google

Possession du droit héréditaire de terrage sur 9 sesterces et demi de terres au lieudit Longonon, 1268.

SERAIN, *canton de Bohain.*

3 sesterces de terres dans la vallée de Serain, données par Jean de Seboncourt, 1224.

SERAUCOURT, *canton de Saint-Simon.*

Autel donné en 1151 par Odon de la Vieuville à la nomination de l'abbesse. L'abbaye gros décimateur pour les deux tiers. Revenus : 700 livres.

TUGNY, *canton de Saint-Simon.*

Cure à la nomination de l'abbesse, donnée par Pierre de Tugny et déclarée ecclésiastique par sentence rendue à Saint-Quentin le 21 janvier 1664 et à Laon le 9 novembre 1666. L'abbaye, gros décimateur sur un tiers ; mais elle avait vendu cette dîme à rémeré à gens laïcs, en 1565.

VILLERET, *canton du Catelet.*

La cense du Pré, appelée aussi le petit Fervaques et un bois désigné sous le nom de *fossa Guillelmi,* près du bois de Périers (Priez) et du petit Fervaques, vendu par Reinier, sire du Verguier, 1225.

VILLEVÊQUE, *hameau de Marteville, canton de Vermand.*

L'abbaye de Fervaques était gros décimateur pour différentes portions et surtout pour le hameau de Villevêque. Revenus : environ 600 livres.

Un achat avait été fait en 1225 à Simon de Dallon pour tout ce qu'il possédait sur la dîme de *Villeveske* et en 1264 à Oudart, fils de Barthélemy-le-Dineur.

Oudart de Villevêque avait aussi vendu en 1246 à l'ab-

Digitized by Google

baye le charroi qu'il tenait en fief, *Carionem suum quem tenebat in feodum ab ipsa Ecclesia apud Villam Episcopi et quid quid habebat in dicto carione et etiam in stamine, palea et quolibet alio grano et quibuscumque pertinentibus ad ipsum carionem, 1246.* Le système d'impôt de cette époque ne valait guère mieux que le nôtre ; ses vexations étaient aussi fort nombreuses et s'étendaient à une foule de choses usuelles.

WIÈGE-FATY, *canton de Sains.*

L'abbaye possédait dans ce village, dans celui du Sourd et de Malezy, une terre donnée par Renauld de Treumont, e seigneur de Puisieux, le prévot Raoul, Aubert de Ronmerie, nommée *la terre les Enfants · Wiège.* Aubry de Roumerie y avait ajouté un terrain sis *ad campum es Braiaus contigue ut dicitur vie de Marle* et un bois à Wiége et au Sourd, 1275.

Il y a un titre assez curieux intitulé : *De no maison de Wiége Frankiede de toutez chosez et de la terre de Seur les enfans Frankies. (Buing)* (sic), 1300, en français.

REVENUS

Outre ces possessions et dîmes, l'abbaye avait encore des revenus en divers lieux, nous allons les consigner ici, bien que quelques-uns doivent faire double emploi avec ceux que nous venons de détailler.

De 3 sols à Roger de Lesdins.
De 15 sols à Jacobis l'Ostelier, 1270.
De 60 sols maître Jean l'Aussier.
6 sols dus à l'abbaye de Vermand, 1275.
20 sols de Landiesfay, Landifay, canton de Sains.
40 sols sur la taille d'Aubigny, 1267.

Digitized by Google

1/2 muid de blé à Vendeuil, du seigneur Hugues, 1269.

5 muids de blé de Vernon de Boskiaus, 1274.

3 muids de blé de Rogon de Faiel à Montbrehaing, 1275.

1 muid de blé *apud Loncamp*, Lonchamps, canton de Guise, 1272.

2 muids de blé, Mgr Alou et Robert de Fontaine-Uterte son frère, 1284.

2 muids de blé à Essigny, 1275.

Terrage de Crois, 1293.

1/2 muid de blé de Wiard, mayeur de Clastres, 1260.

1/2 muid de blé du seigneur de Puisieux, *de Puteolis*, 1292.

1/2 muid de blé du Mayeur d'Avesnes, Saint-Simon.

De 23 jalois de blé du Sourd, 1270.

L'abbaye avait de son côté des cens et des rentes en blé à payer; c'est ainsi qu'elle était redevable de « XXIII jalois de blé ke nous deiriens au seigneur de Lehéries » 1270.

« De XX jalois de blé que nous devons à Monstereuel » 1270.

La bibliothèque et les archives nationales possèdent des documents originaux et très-importants sur Fervaques, tels sont les titres de fondation du sénéchal Reinier, la confirmation par l'évêque de Noyon et l'abbé de Saint-Prix. Ces actes aussi anciens que précieux, dit M. Cocheris, sont dans un état parfait de conservation. Le savant bibliothécaire donne l'intitulé de 93 chartes qui remplacent heureusement selon lui, le Cartulaire de Fervaques, qui ne nous est parvenu qu'incomplet, ajoute-t-il. Il ignorait, sans doute, celui qui se trouve aujourd'hui aux archives de l'Aisne.

Digitized by Google

Il nous apprend que le Cartulaire de Paris, intitulé : *Cartularium Fervaquiense* est un Manuscrit in-8°, de 95 folios en parchemin, écriture du XIV^e^ siècle, avec rubriques, piqué et réglé à la pointe sèche, catalogué à la Bibliothèque nationale sous le n° 11071 du fonds latin. Ce Cartulaire commence par la fin d'une charte et la suivante est cotée XLVII. Il ne renferme que des actes du XIV^e^ siècle. Les chartes sont rangées topographiquement. Elles traitent du Sourd, 17 Chartes ; Fervaques, 9 ; Fontaines, 13; Herbercourt, 7; Faiel, 11; Lierval, 11; Brouchy, Dury, Tugny, 3 Jussy, 1 ; Peneumont, 3 ; *De Redditibus*, 9 ; *De Diversis Locis*, 12.

Digitized by Google

CONCLUSION

En terminant ce travail que nous aurions désiré plus complet, plus riche de faits et où il n'a pas toujours dépendu de nous d'éviter la sécheresse du chroniqueur, qu'il nous soit permis néanmoins de conclure en faveur de notre abbaye et de vous dire que si Fervaques n'a pas brillé d'un aussi vif éclat que certains monastères qui ont été mêlés à des événements considérables dans l'histoire, son existence n'a pas été cependant sans gloire pour le pays.

Fondée en plein XII^e^ siècle, alors que les âmes, dans un élan sublime de ferveur religieuse, s'envolaient vers la solitude comme ces timides colombes qu'on voit, en un jour d'orage, regagner d'un vol rapide leurs tranquilles demeures, l'abbaye naissante s'enrichit bien vite d'une population nombreuse qu'entourent aussitôt les affections les plus légitimes et les faveurs les plus signalées. Plus la vie de ces saintes femmes nous apparaît rude et pénible, plus nous avons lieu d'admirer un dévouement et une persévérance qui ne se démentent pas dans les plus mauvais jours, surtout quand il leur fallut, après tant de guerres désastreuses, rebâtir leur maison si souvent détruite et profanée.

Ce n'est pas sans émotion non plus qu'en parcourant cette longue suite d'abbesses dont un grand nombre étaient issues de nobles familles, nous les avons vues renoncer aux espérances du siècle pour abriter leur vertu dans le silence du cloître, semblables à ces plantes exotiques qui parfument nos jardins dont elles font l'ornement. Tout ici intéresse, jusqu'aux plus minutieux détails de cette fortune temporelle, dont la valeur et la gestion constatées dans des polyptiques curieux sont toujours consultés avec profit ; parce qu'ils

Digitized by Google

nous apprennent à quoi se réduisent les déclamations parfois haineuses des ennemis de ces ordres religieux dont la vie s'écoulait à faire le bien, à semer l'aumône sous leurs pas et à guérir les douleurs humaines. Est-il donc si étonnant qu'on les ait regrettés ? et que l'instinct de la misère recherche encore la place où ils furent... Mais hélas ! on peut dire de ces maisons de bienfaisance comme de la fameuse Troye gisant ignorée dans ses ruines :

Nunc humilis veteres tantummodo Troja ruinas
Et pro divitiis tumulos ostendit arvorum. — OVIDE.

Concluons donc, Messieurs, sans passion, sans parti pris, et disons qu'en considérant attentivement l'origine austère des ordres religieux, leur conservation au milieu des agitations et des vicissitudes humaines, leur rétablissement après des désastres sans nombre, on se demande comment ces ordres ont pu naître à la vie, se soutenir parmi les violences et les révolutions si fréquentes dans notre pays, enfin se relever après les catastrophes sanglantes qui ont tout bouleversé autour d'eux.

Pour expliquer ce problème dont la solution s'impose, il faut admettre, 1° en premier lieu : que les ordres religieux furent bien dans le goût de l'époque pour se multiplier avec tant de facilité et rencontrer autant d'adhérents dans toutes les classes de la société, malgré le rude labeur auquel ils étaient assujettis. On a dit, et c'est vrai, que les moines avaient été nos maîtres en agriculture. Je vous étonnerais peut-être, si je vous disais que les femmes rivalisaient avec les hommes ; et qu'aujourd'hui, dans ce département, à quelques lieues d'ici, sur les bords de l'Ailette, à Saint-Paul-aux-Bois, existe une pauvre, mais fervente communauté de sœurs Bernardines, par conséquent du même ordre que Fervaques, s'occupant elles aussi de tous

Digitized by Google

les travaux agricoles. Eh bien ! ces frêles et délicates créatures ne craignent pas de bêcher la terre, de faucher la moisson, de rentrer la récolte et d'en battre les gerbes. Et ce qu'il y a de plus instructif dans ce rapprochement, c'est que ce qui se fait de nos jours dans un modeste couvent du petit pays de *Mège*, se faisait autrefois bien plus communément et sur une plus vaste échelle. Toutefois, cet exemple, placé si près de nous, ne doit pas être perdu; il suffirait à lui seul, ce semble, pour montrer qu'en faisant l'éloge des corporations religieuses nous ne cherchons pas à leur broder une histoire de commande ou de fantaisie, mais toute de réalité.

2° Il faut admettre, en second lieu, qu'il a fallu que ces corporations odieusement calomniées aient mené une vie bien pure, pour avoir conservé si longtemps l'esprit de leur vocation, attirer à elles tant de prosélytes et mériter ces riches donations que leur intelligence et leur activité ont su augmenter. Il a fallu que leur gouvernement fût bien paternel et bien parfait pour vivre des siècles sans avoir besoin de réformes, et quand ces réformes sont devenues nécessaires, c'est que des troubles, des guerres incessantes avaient altéré leurs constitutions primitives et affaibli l'esprit religieux.

3° Il faut admettre, en troisième lieu, que nonobstant les adversités effrayantes qui se succédaient, et alors que leurs maisons étaient ruinées par le pillage et l'incendie, les religieux, quoique condamnés à errer au hasard et sans aucunes ressources, n'en conservaient pas moins l'espoir d'un prompt retour. Et, en effet, dès que le calme paraissait rétabli, on voyait ces nobles proscrits revenir, aux lieux où ils avaient longtemps prié, ramasser en gémissant les pierres du sanctuaire, puis essayer de se construire un abri au milieu des décombres encore fumants :

Digitized by Google

semblables à cet oiseau mystérieux de l'antiquité se couchant sur son bûcher pour renaître de ses cendres, ou plutôt encore à l'infatigable hirondelle qui ayant vu briser en un instant le nid qu'elle a construit avec tant de peine, n'en reprend pas moins son œuvre détruite, sans s'inquiéter si une main barbare ne viendra pas encore anéantir le fruit de ses efforts. Tels vous retrouvez partout les ordres religieux, et en particulier celui des Dames de Fervaques. Jamais ces saintes filles n'ont reculé devant les sacrifices quand il s'est agi de relever leur couvent endommagé ou détruit. On les a vues, elles aussi, revenir, après la tourmente, sur l'emplacement qui fut leur berceau, contempler avec douleur leurs cloîtres écroulés, leur vieille basilique tout embaumée de leurs prières tombée à terre. Et telle a été leur persévérance, on pourrait dire leur ténacité qu'il a fallu les circonstances les plus impérieuses et même l'impossibilité matérielle pour les obliger à renoncer définitivement à un lieu qui leur rappelait de si longs et de si touchants souvenirs. C'est là, croyons-nous, un des caractères saillants de l'histoire de Fervaques, sans méconnaître pour cela les nombreux services qu'a rendus aux familles cette communauté édifiante et laborieuse.

Mais aujourd'hui qu'elle a disparu, emportée par le flot révolutionnaire, un devoir reste à l'historien. C'est à lui qu'il appartient, à l'aide de patientes recherches, de compléter le passé, de le lier au présent. A lui d'évoquer les souvenirs lointains pour les mettre en lumière. A lui d'interroger les hommes et les choses d'autrefois, de demander à la pierre mutilée, à la fontaine qui murmure, à l'écho qui répète toujours, l'histoire de celles qui ne sont plus, mais dont la mémoire est loin d'être oubliée dans votre vieille cité Vermandoise. Franchement en pouvait-il être autrement ? quand cette communauté a laissé derrière

Digitized by Google

elle, en tombant, un édifice qui perpétue son nom ; un édifice dont les proportions grandioses abritent vos administrations judiciaires, vos collections scientifiques, vos objets d'art, vos réunions littéraires, jusqu'à vos plaisirs et vos fêtes. Une corporation religieuse qui a doté votre ville d'un pareil monument donne une grande idée de son passé, elle a droit à la reconnaissance, et la cité de Saint-Quentin, toujours fidèle à sa devise, ne faillira pas à ce devoir, nous en avons pour garant la savante société à laquelle nous dédions ces pages. Trop heureux, répéterons-nous en finissant, de les lui offrir comme l'expression de notre profond et respectueux dévouement.

Digitized by Google

NOTE SUR UNE PIERRE TOMBALE

A ESSIGNY-LE-GRAND

Par M. Joachim MALÉZIEUX, membre titulaire.

A l'entrée latérale de l'église d'Essigny-le-Grand, existe un grès oblong portant gravés, aussi bien que l'a pu permettre la matière, des dessins formant une croix à branches tréflées et un encadrement à crochets feuillus. Cette dalle est malheureusement incomplète. Pour l'employer comme marche d'entrée, on l'a rognée à la dimension de la porte, aggravant cette amputation par une échancrure qu'en termes du métier on appelle « oreille ». L'extrémité intacte porte une partie unie ou bande assez large sur laquelle sont gravées deux petites croix. Cette bande équivaut au *chef* héraldique. Bon nombre de tombes anciennes sont munies de ce « chef » placé naturellement à la partie supérieure de la pierre, c'est-à-dire sur la tête du corps enseveli.

M. Charles Gomart, dans ses *Études Saint-Quentinoises*, a mentionné cette dalle, dans laquelle il voit une table d'autel primitive d'un intérêt assez considérable. Nous pensons qu'il fait erreur. Pour nous, ce monument n'est qu'une simple pierre tombale, ce qui ne diminue pas, du reste, l'intérêt qu'on y doit attacher.

La disposition de la croix latine qui couvre la plus grande partie de la dalle, indique le *sens* du monument : il doit être vu *en bout*. La présence du *chef* l'indique sura-

Digitized by Google

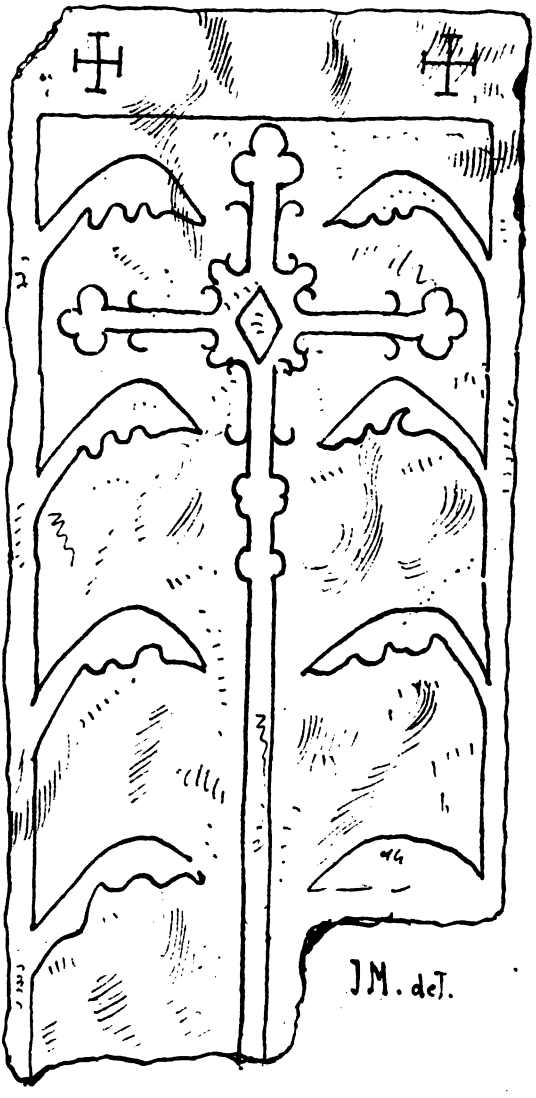

DALLE·TVMVLAIRE·EN·GRÈS·A·L'ENTREE·
DE·L'EGLISE·D' ESSIGNY·LE·GRAND·(AISNE)

Digitized by Google

Digitized by Google

bondamment. Cette disposition appliquée à une table d'autel serait au moins étrange.

La supposition que le prêtre aurait pu officier sur le côté étroit d'une semblable table est du domaine de la fantaisie. D'un autre côté, en supposant l'officiant placé devant une des faces larges, la croix se présente à lui de travers. Devrons-nous aller jusqu'à constater que la face rugueuse du grès, son mamelonnage naturel interdiraient son emploi dans le sens d'une table d'autel.

C'est donc à une pierre tombale que nous avons affaire. Le choix de la matière est facilement expliqué par la présence de carrières de grès dans le territoire même de la commune.

L'âge du monument est assez difficile à préciser. Cependant, il est possible de le classer parmi les rares vestiges carlovingiens de notre contrée.

D'une grande analogie linéaire avec les deux dalles mérovingiennes de Fervaques (1) et celles de Glennes et d'Urcel, (2) elle dénote cependant un procédé postérieur. Les contours en sont moins rudimentaires, plus effilés et aussi moins vigoureux et moins typiques. Le *motif* est bien le même que dans les quatre dalles désignées plus haut et classées comme mérovingiennes: une croix haussée accompagnée d'ornements sortant de bordure. Aucune inscription.

Il est à remarquer que la forme générale de la pierre diffère ici des dalles mérovingiennes. Elle n'est plus trapézoïdale, mais rectangulaire.

En somme, cette dalle porte les caractères archaïques de la période mérovingienne, perpétués, quoique altérés

(1) Dépendance de Fonsomme,

(2) Ed. Fleury, Antiquités et Monuments de l'Aisne.

Digitized by Google

par les carlovingiens, et, vu la grande pénurie de vestiges de ces époques dans notre contrée, il est à désirer que sa conservation soit assurée.

Digitized by Google

ÉTUDE ICONOGRAPHIQUE

SUR LE CULTE & LE PÉLERINAGE DE S^t^-QUENTIN

A SAINT-QUENTIN (1)

Par M. Georges LECOCQ, membre titulaire.

I

Le pélérinage de Saint-Quentin, un des plus célèbres de France avant la Révolution, mériterait que son histoire, qui n'a pas encore été écrite, tentât quelque savant écrivain. En attendant que cette monographie paraisse, si tant est qu'elle doive jamais voir le jour, je vais essayer de réunir les éléments d'un de ses chapitres les plus curieux et de décrire brièvement les enseignes les plus importantes qui aient été retrouvées. Mais auparavant permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler rapidement les principaux épisodes du martyre de Saint-Quentin, afin de mieux comprendre ensuite le culte rendu à l'apôtre du Vermandois et les motifs qui nous font attribuer, sans erreur possible, les objets en question à la manifestation de ce culte.

Les peuples du Vermandois, occupés uniquement de leurs soins domestiques, honoraient en paix leurs faux dieux lorsque Saint-Quentin vint de Rome annoncer la

(1) Ce mémoire a été lu à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 6 avril 1877.

Digitized by Google

foi de Jésus-Christ. Le druidisme, attaqué vigoureusement en Gaule par Auguste et plus tard par Claude, n'était pas encore éteint qu'un adversaire plus redoutable surgissait contre les divinités païennes. C'était le christianisme. Les apôtres de la religion nouvelle avaient commencé leurs excursions dans nos contrées dès le milieu du IIe siècle et comptaient déjà de nombreux martyrs. Les dangers doublaient leur dévouement, et leurs adeptes se recrutaient presque tous dans les hautes classes de la société.

Au commencement du IVe siècle, Quintinius, fils du sénateur Zénon, partit de Rome avec d'autres jeunes gens, nobles comme lui, pour venir évangéliser notre pays. La persécution, répandue alors par toute la terre, augmentait encore leur ferveur en rendant l'entreprise plus périlleuse. Quentin vint à Amiens où il devait prêcher, ainsi que dans le Vermandois. C'était vers l'an 302.

Rictiovare avait alors le gouvernement de cette contrée sous Dioclétien. Ayant appris les nombreuses merveilles opérées par l'apôtre, il le fit arrêter et mettre en prison. Interrogé, Quentin répondit qu'il était chrétien et refusa de sacrifier aux idoles. Rictiovare, furieux, le fit battre de verges par quatre satellites et reconduire en prison. Pendant la nuit, Quentin parvint à s'échapper et se rendit sur la place publique où ses paroles convertirent plusieurs personnes. Arrêté de nouveau il refusa de sacrifier aux faux dieux et fut menacé de mort.

— Je ne la crains point, répondit-il.

On l'attacha à une roue, puis on le fouetta avec des chaînes et on lui versa sur le dos de l'huile, de la poix et de la graisse bouillante tandis qu'on lui appliquait le long du corps des torches allumées ; mais il paraissait ne pas souffrir.

— Qu'on m'apporte de la chaux vive, du vinaigre et

Digitized by Google

de la moutarde, s'écria Rictiovare, que je lui en verse dans la bouche pour l'empêcher de séduire davantage ce peuple.

Rictiovare, ayant à visiter ses administrés, se fit suivre de son prisonnier.

Arrivés à Auguste de Vermandois, les satellites qui gardaient saint Quentin s'arrêtèrent. Le gouverneur, arrivé le lendemain, réitéra ses menaces de mort et les mit à exécution. En passant à Marteville, on avait fait forger de grandes broches de fer pour en percer le martyr des épaules jusqu'aux hanches et dix autres petites pour les lui enfoncer entre la chair et l'ongle de chaque doigt. Les

Saint-Quentin d'après une ancienne gravure sur bois.

deux broches de fer furent plantées entre les épaules, et les autres enfoncées toutes rouges au bout des doigts. Ensuite on lui trancha la tête.

Digitized by Google

Le corps fut gardé jusqu'à la nuit puis jeté secrètement dans un puits de la Somme, avec toutes les précautions nécessaires pour empêcher qu'on l'aperçût jamais.

Je dois surtout attirer votre attention, Messieurs, sur les derniers tourments infligés à l'apôtre, car les broches qui furent ainsi enfoncées dans ses épaules constituent le signe auquel nous reconnaissons les statues qu'on lui a dressées, c'est la caractéristique à l'aide de laquelle nous déterminons les monuments élevés à sa gloire ; les vieilles gravures, nous montrent toujours ces deux grandes broches. Je dois cependant signaler, comme une rareté, une matrice de la collection de M. de Chauvenet qui remplace ces deux broches par quatre lances ; mais c'est là une exception qui confirme la règle.

Digitized by Google

II

Depuis la construction de la chapelle de Sainte-Eusébie, le pélerinage de Saint-Quentin fut fréquenté par une foule de fidèles et durant de longs siècles. Le culte du saint patron était, en outre, répandu dans toute la France et nous lisons, à la date de 1844, dans le *Journal d'un bourgeois de Paris :*

... « Fust apportée à Paris la châsse Sainct-Quentin, et fust portée par les esglises de Paris ; et ceulx quy la conduisoient faisoient prendre ung grand fléau comme il est (comme il y en a) au poids du Roy, et là faisoient passer hommes et femmes, et eulx estans en la balance, on les tiroit tant qu'ilz perdoient terre, et en ce faisant on nommoit sur eux plusieurs Saincts et Sainctes, et après ce ilz se racheptoient de bled ou d'argent, ou de ce qu'ilz vouloient, et moult firent grans cueillettes d'argent à Paris ïceulx questeurs de pardons en icelluy temps. »

Cette méthode était en usage dans notre contrée ainsi que nous l'apprend Claude Bandier en son *Histoire du très-illustre martyr Saint-Quentin* (1). Après avoir raconté des miracles, il dit qu'ils ont amené des coutumes qu'il décrit ainsi :

« D'abord c'était celle des contre-poids, suivant laquelle les pèlerins enflés se faisaient peser chaque jour, durant leur neuvaine, c'est-à-dire durant les neufs jours de prières qu'ils adressaient à Saint-Quentin, afin de connaître combien leur enflure était diminuée ; et souvent, en actions

(1) Nouvelle édition, Saint-Quentin, 1833, pages 88 et suivantes.

Digitized by Google

de grâces pour les bienfaits qu'ils avaient reçus par le moyen du saint martyr, ils offraient à son église des poids de cire, de blé et d'autres choses, égaux à la pesanteur de leur corps, ce qui, pour ce sujet, s'appelait contre-poids (contra pondera). Cette coutume n'est plus maintenant en usage dans cette église, non plus que celle des lavemens, par laquelle on trempait des reliques de Saint-Quentin dans une quantité d'eau qu'on donnait ensuite à boire aux malades, ou l'on en lavait les parties affectées de leurs corps.

« Nous ne laissons pas néanmoins que d'y voir encore souvent faire, à l'instance des pèlerins, la bénédiction de l'eau que l'on prend, autant qu'il se peut, dans l'endroit de la rivière où le corps de Saint-Quentin a été caché ; laquelle, étant bénite par une prière particulière, avec l'Antienne et l'Oraison de ce saint, est portée aux malades qui en usent comme il se pratiquait autrefois ; ce qui est un reste des anciens lavemens.

« Quant aux neuvaines, elles sont toujours beaucoup en pratique, aussi bien que la dévotion des linges, comme des chemises, des mouchoirs, et d'autres qu'on fait toucher au chef de Saint-Quentin, pour ensuite en revêtir les infirmes ou les leur appliquer, ce qui leur est souvent très salutaire, ainsi que l'expérience nous le fait connaître. »

Les personnages les plus illustres vinrent prier sur la tombe de Saint-Quentin. Charlemagne, Saint-Louis, presque tous les rois de France se prosternèrent devant les châsses contenant les reliques du Patron et enrichirent son église. Un nombre considérable de grands seigneurs et de riches bourgeois lui firent aussi des dons importants. Les quelques peintures murales, verrières et sculptures qui subsistent encore dans la basilique en sont une preuve incontestable. La piété et l'usage poussaient les corporations,

Digitized by Google

bon gré mal gré, à fréquenter les églises et à les orner ; il est permis de supposer que la rivalité s'en mêlant parfois, et animées d'une pieuse émulation, elles firent à l'envi des dons plus riches les uns que les autres. Nous en avons une preuve dans un vitrail à trois compartiments qui existe encore dans notre basilique, donné par les portefaix et par les tailleurs de la ville.

Au centre, Saint-Quentin est sous un édicule gothique ; vêtu d'une draperie verte et bleue, la chevelure dorée, et entouré d'une auréole bleue, il tient de la main droite un livre et de la main gauche une palme jaune, ses pieds reposent sur un dallage noir et jaune, le fond du vitrail nous montre de beaux feuillages peints en rouge.

La bordure consiste à droite en petits sacs, et à gauche en ciseaux, sur fond noir, alternant avec des carreaux rouges et bleus. Les mêmes sacs forment bordure du vitrail des portefaix et les mêmes ciseaux ornent également le vitrail des tailleurs. Ces deux derniers dessins sont de moitié moins grands que le Saint-Quentin.

Celui de droite nous fait voir quelques maisons et sans doute auprès la halle au blé, dans laquelle deux portefaix vêtus l'un de rouge et violet, l'autre de bleu, rouge et vert, viennent décharger leurs sacs.

A gauche, nous visitons l'intérieur de la maison d'un drapier : sur une table jaune, au-dessus de laquelle est attaché un baldaquin violet, est une pièce d'étoffe rouge qu'un tailleur, vêtu de bleu et de rouge, coiffé de rouge, est en train de couper avec d'énormes ciseaux ; sa femme, assise près de lui, travaille à ses côtés. Sur la table sont des ciseaux et un dé à coudre. Le fond de l'appartement est rempli par une tenture à grands feuillages bleus.

Ces vitraux sont d'une grâce et d'une élégance charmantes.

Digitized by Google

Les ciseaux et les sacs ne sont pas les seules armes parlantes que nous rencontrions dans l'église. Une autre bordure, dernier reste d'un don fait par les serruriers, est ornée d'une clef assez curieuse et que nous reproduisons plus bas.

Nous pourrions décrire d'autres œuvres d'art qui ont été conservées, ou rappeler avec de la Fons- celles dont nous devons déplorer la perte. Mais pour ne pas étendre ce travail au-delà des limites traditionnelles, il nous faut négliger tous les monuments iconographiques autres que les enseignes de pèlerinage, et c'est de celles-ci seulement que nous allons nous occuper.

Digitized by Google

III

s métaux employés pour la fabrication des enseignes
'or, l'argent, le bronze et le plomb, selon la fortune
'les qui, venus souvent de loin, ne voulaient pas
· ville sans emporter un pieux souvenir de leur
. est permis de croire qu'il y avait alors, comme
us le voyons aujourd'hui à Liesse et dans les autres localités célèbres en ce genre, des marchands établis tout autour et dans le voisinage de l'église, ayant leurs boutiques remplies de cierges, d'ex-votos, et surtout de ces petits bijoux dont nous allons nous entretenir.

Les deux premiers que j'aie à vous signaler ont été détruits dans le déplorable incendie de l'Hôtel de Ville de Paris; heureusement ils ont été gravés et publiés par M. Forgeais, qui en donne la description suivante :

Pour la première, « tête de face nimbée, où la chevelure prend l'aspect d'une calotte. Deux saillies encore assez accentuées sur les épaules nous donnent à penser qu'il y avait là deux clous se rattachant aux ornements supérieurs et qui auront disparu par suite du manque d'appui dans une plaque découpée à jour. D'après cela, nous l'attribuerons à Saint-

Quentin. Notre enseigne est garnie par derrière d'une aiguille avec son arrêt et de quatre griffes destinées à la maintenir sur le vêtement.

Digitized by Google

» Ce plomb historié, de la fin du XIV^e^ siècle, a été trouvé au Petit-Pont, en l'année 1854. »

La seconde nous montre « un buste de saint, la tête nimbée et sommée d'un anneau qui se répète aux extrémités.

» Il serait peut-être trop exigeant de demander une détermination bien claire du costume. Le modèle doit avoir été un buste en orfèvrerie, ou en chaudronnerie dorée, et cet idéal était un peu ingrat. Aussi voyons-nous fréquemment que les bustes en métal, laissés par le Moyen-Age, sont des compositions assez désagréables, sauf certaines œuvres du XV^e^ siècle ou du XVI^e^, qui ont été confiées à de vrais artistes et sans ménager la dépense. Mais, ici, je crois pouvoir reconnaître l'intention de représenter un costume de diacre et je suis porté à croire qu'il s'agit de

Saint-Quentin. Or, sa légende nous le donnant pour un prédicateur de second ordre, plusieurs monuments anciens lui ont attribué la dalmatique et non pas la chasuble. Des traces de clous sur les épaules m'ont paru autoriser l'attribution de ce buste à Saint-Quentin.

Digitized by Google

» Ce plomb, du XV^e^ siècle, a été trouvé au Petit-Pont, en 1856. »

La troisième enseigne présente avec la précédente de grandes ressemblances et pourtant aussi elle en diffère sensiblement. Comme la seconde, elle nous fait voir un buste de saint, la tête nimbée et sommée d'un anneau qui se répète aux extrémités et de plus au centre, mais elle est en or, non en plomb ; et au lieu d'être fixée au vêtement elle devait évidemment se porter au cou à l'aide d'une chaîne ou d'un ruban, car il y a deux têtes accolées en sorte qu'on n'y voit pas de revers ; et alors l'anneau supérieur servait à suspendre le bijou ; enfin les trois anneaux inférieurs sont enrichis de perles fines.

C'est bien là le modèle de la seconde enseigne et telle qu'elle a été pressentie par l'auteur des *Plombs historiés*.

Digitized by Google

Sa valeur matérielle est aujourd'hui encore considérable, à plus forte raison a-t-elle dû l'être davantage au XV^e^ siècle. Tout porte donc à croire que cette pièce, sans avoir été unique, n'a cependant été frappée qu'à un nombre très restreint d'exemplaires. Lorsque Philippe-le-Bon séjourna à Amiens (1435-36), il acheta « dix-sept enseignes d'or, à la représentation du chef de Saint-Jean. » Celle qui nous occupe fut, probablement, commandée par quelque haut personnage comme le duc de Bourgogne, peut-être par un des courtisans de Charles VI, lors du voyage à Saint-Quentin de ce roi avec Isabeau de Bavière, en 1413.

Les autres objets, plus petits et plus modernes, ont été, néanmoins, façonnés d'après ceux que nous venons d'examiner. Les dessins suivants le prouvent surabondamment.

Plomb

Plomb doré

De ces enseignes, la plus grande était en plomb, la suivante aussi mais dorée, enfin la plus petite est le type d'une série nombreuse et variée, en bronze et en argent ;

Bronze ou argent

ici encore l'anneau suspensif manque souvent et les clous sont parfois brisés. Nous connaissons trois ou quatre

Digitized by Google

variantes de ce type où tantôt l'auréole est plus grande, tantôt la face plus finie, mais toujours d'un ensemble assez barbare. Une fois nous avons vu ce petit bijou formé de deux faces accolées.

L'enseigne la plus répandue, celle dont la fabrication a duré le plus longtemps, la plus commune quoique encore assez rare, est la *migraine*, qui porte aussi un autre nom et qui semble avoir été spécialement destinée aux femmes. C'est une feuille d'or, dentelée et repliée sur un petit coquillage ; au sommet se trouve un anneau de suspension, au bas un petit ornement percé d'un trou qui était peut-être orné d'une boule en or comme celles que l'on voit au S^{t}-Esprit. La gravure que nous donnons ici nous mon-

tre la dimension la plus fréquente; il existe cependant d'autres *migraines* plus grandes ou plus petites, mais elles offrent entre elles peu de différence.

J'en aurais terminé, Messieurs, si je n'avais rencontré récemment un petit losange en cuivre repoussé, portant au centre l'image de Saint-Quentin, et à ses angles des trous qui servaient à le fixer. Si c'eût été un ornement de plat de livre, les parties saillantes qui étaient produites par la frappe, seraient usées, aplaties : il n'en est rien, de sorte que nous croyons et vous proposons d'admettre cet objet parmi les enseignes de pèlerinage de Saint-Quentin.

Digitized by Google

Je m'arrête ici, car j'ai surtout voulu vous entretenir du culte rendu à notre patron dans sa ville même ; j'ai donc sciemment et volontairement oublié ce qui a été fait, en ce genre, dans d'autres contrées et surtout dans le Cambrésis.

Tels sont, Messieurs, les souvenirs archéologiques, modestes sans doute, mais néanmoins curieux, sur lesquels je désirais attirer votre bienveillante attention.

Digitized by Google

ANALYSE

DU CARTULAIRE DE L'ABBAYE SAINT-PIERRE DE CHÉZY

Par M. le Comte Edouard de BARTHÉLEMY

Membre du Comité des Travaux historiques près le Ministère de l'Instruction publique

Ce travail a obtenu le second Prix, avec médaille de vermeil, dans le Concours d'Histoire locale de 1877.

PREMIÈRE PARTIE

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ABBAYE

Nous vivons dans un temps où il est utile de mettre les documents originaux à l'abri de destructions dont, depuis quelques années, nous avons vu trop de dépôts publics victimes, soit par de malheureux hasards, soit par d'abominables forfaits. En première ligne, parmi les documents précieux, figurent assurément les cartulaires de nos anciens monastères dans lesquels se retrouve toute l'histoire locale du Moyen-Age, avec les plus précieux détails pour les progrès de la société, les changements de ses mœurs, la connaissance des vieilles familles et l'étude de la géographie des provinces. C'est à ces divers titres que nous nous sommes proposé, cette année, de présenter à la Société Académique de Saint-Quentin la copie du Cartulaire de l'une des abbayes comprises dans la

Digitized by Google

circonscription actuelle du département de l'Aisne. L'original est conservé à la Bibliothèque nationale, dans les papiers de Dom Grenier, rubrique Picardie, tome XXII, paquet 3, article 4. Ce n'est pas un cartulaire en parchemin datant du Moyen-Age, mais une copie faite au siècle dernier par un savant bénédictin sur les chartes des archives de Chézy. Chaque copie, autographe de la main de Dom Mulcy, porte cette annotation : « Tirée des archives de l'Abbaye Saint-Pierre de Chézy et copiée sur l'original par Charles Mulcy, bénédictin, archiviste nommé par le roi pour la Picardie, le Soissonnois, le Laonnois et la Brie. »

Vers le milieu du siècle dernier, le secrétaire d'Etat Bertin conçut le projet de faire rechercher, dans les diverses provinces de la France et même à l'étranger, tous les documents propres à éclairer l'histoire du droit public dans le royaume. Une ordonnance de 1759 créa le dépôt de Législation où l'on devait rassembler toutes les anciennes lois et ordonnances de nos rois. Mais dès 1762, Bertin, convaincu que l'histoire était la véritable base du droit public, établit sur le même plan un dépôt d'histoire, confié à la garde et à la direction de l'historiographe Moreau. Pour atteindre le but que le ministre s'était proposé, il fallait s'adjoindre un nombre considérable de collaborateurs savants et dévoués, capables de visiter les divers dépôts dans toutes les provinces. Moreau entra immédiatement en pourparlers avec la congrégation de Saint-Maur, et dès le 27 juillet 1762, une lettre du Père général arrivait à Bertin lui offrant « et les manuscrits des religieux de l'Ordre, et leurs veilles, et leurs courses, et leurs infatigables recherches » (1). Ces propositions furent acceptées avec

(1) Exposé de plan des travaux ordonnés par S. M. pour rechercher la collection des monuments d'histoire de France, par Moreau, imprimeur royal, 1762, page 70.

Digitized by Google

empressement : la Congrégation jouissait déjà d'un fonds spécial sur ses revenus pour les frais et encouragements des travaux historiques et littéraires : elle ne demanda que le remboursement des dépenses qu'entraîneraient les copies dont les Bénédictins consentaient à se charger.

Dès lors le Général de la Congrégation et Moreau se mirent d'accord pour le choix des religieux dépêchés sans retard dans toute la France. Chacun reçut un brevet d'archiviste du roi pour lui faciliter l'entrée des dépôts d'archives. Dom Charles Mulcy fut délégué, comme il nous 'apprend lui-même, pour les quatre provinces dont nous avons transcrit précédemment les noms. Il s'acquitta de son travail avec empressement, mais malheureusement dans ses copies, exactes pour le texte, il n'a pas lu toujours très-correctement les noms de lieux ou de personnes.

Les chartes de Chézy sont au nombre de 65 depuis l'année 1063 jusqu'à l'année 1412. Nous n'avons pas voulu présenter à la Société un manuscrit par trop volumineux, et, dans cette pensée, nous nous sommes contenté de reproduire intégralement un petit nombre de pièces, particulièrement importantes, analysant seulement, mais minutieusement les autres et y joignant une table alphabétique de tous les noms d'hommes et de localités.

Nous n'avons pas à faire longuement l'histoire de l'abbaye de Saint-Pierre de Chézy : M. l'abbé Poquet s'est acquitté de cette tâche avec trop de soin dans une brochure publiée en 1865. Quelques mots suffiront donc :

Chézy est un bourg de la Brie champenoise, situé sur la rive gauche de la Marne, à l'entrée d'un étroit vallon, à 10 kilomètres sud-ouest de Château-Thierry, relevant de l'intendance et du diocèse de Soissons, du baillage et de l'élection de Château-Thierry. Le village est ancien : il se forma autour de la villa royale de *Casiacum*, connue par

Digitized by Google

un acte de Louis-le-Débonnaire qui, l'an 22 de son règne, y signa un diplôme portant restitution de divers biens à l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Louis-le-Bègue data aussi plusieurs chartes de ce lieu. On croit que l'abbaye dut son origine à l'oratoire existant dans la villa et auquel devaient être attachés un certain nombre de clercs : elle emprunta évidemment son nom à celui de la résidence royale et non pas au mot *Casa* et moins encore à *Cathedra Sancti Petri*, comme l'ont avancé quelques auteurs s'appuyant sur ce que le sceau du monastère représentait Saint-Pierre assis sur son trône et bénissant les moines. La première charte qui révèle l'existence de cette maison, contient une donation faite l'an 855 par Charles-le-Chauve de sept manses et demie et d'une petite vigne, sises à Chézy, avec la manse seigneuriale de *Blaiardro* (Blaidieu), des terres, près, vignes, bois et seize manses en ce dernier lieu : « Ad abbatiam cellæ Casiaci que vocatur Brogilo, in honore Sancti Petri apostolorum principis fondatam. » Cette pièce n'est pas reproduite dans le recueil de Dom Mulcy et n'est donnée que par extrait dans la *Gallia Christiana*. Le monastère existait donc, non pas à Chézy même, mais au Breuil, dans le bois en dépendant, sur le penchant de la colline, au-dessus de la Marne. La charte mentionne encore trois *hospitia*, en constatant que ces divers dons étaient exclusivement affectés « à l'usage des clercs servant Dieu » en ce lieu, en sorte que rien n'en soit détourné par les *recteurs* de la maison et sans que les abbés pussent exiger à ce titre aucun service extraordinaire des moines. Les auteurs les plus sérieux considèrent cette libéralité royale comme destinée à relever une abbaye dont on fait généralement remonter l'origine au VIII^e^ siècle ; le roi semble en effet avoir voulu rendre aux clercs des moyens d'existence, probablement en présence de com-

Digitized by Google

mandataires qui, comme dans tant d'autres maisons religieuses, au temps de Charles-Martel, se seraient emparé des biens de Chézy. Et nous trouvons à l'appui de cette opinion une bulle de Benoit VII, adressée en 980 à Elisiard, évêque de Paris, et désignant Saint-Pierre de Chézy parmi les abbayes soumises depuis un temps immémorial (*abbatias forte seculares*) à son église.

Peu d'années après, en 887, les Normands prirent le monastère, s'y installèrent et, pendant une année, en firent un de leurs principaux centres de déprédations dans la riche vallée de la Marne. Les religieux y rentrèrent ensuite, mais en petit nombre, et on peut constater la complète décadence de Chézy, au milieu du XI^e^ siècle. Quelques libéralités faites au siècle suivant inaugurèrent un commencement d'amélioration. En 1110 et en 1113, Lysiard de Crépy donne à l'abbaye les autels de Villeneuve et de Verdelot, de Vieux-Maison, de Pavant, de l'Epine-au-Bois, d'Azy et ordonne, en 1122, la restitution de celui de Saint-Martin par Folcuin de Chézy, chevalier valeureux et respectable, dit la charte, mais qui n'en retenait pas moins les revenus de cette église ; à la fin, cependant, il voulut faire pénitence, et en rendant ce qu'il avait usurpé, il prit le froc. En 1169, l'évêque de Troyes donne l'église de Charleville, récemment bâtie par Hugues de Troyes, près de Montmirail, avec le village. Chézy eut malheureusement encore à subir les violences de quelques-uns de ses puissants voisins qui l'attaquèrent assez fréquemment. Vers le milieu du XII^e^ siècle, l'abbaye eut le bonheur de passer sous la direction d'un homme ferme et intelligent, l'abbé Simon, lequel venait probablement, — on ne sait pourquoi ce changement aurait eu lieu — de Marmoutier, car son nom figure sur les tables de ce monastère en 1134 et en 1136. A ce moment, Anselme et Guillaume, seigneurs de

Digitized by Google

Chézy, venaient d'appeler au monastère des moines de Prémontré pour le rétablir complètement ; Simon paraît, en 1139, comme abbé, et signe en cette qualité le règlement entre les Prémontrés de Château-Thierry et les chanoines leurs prédécesseurs (1). Il entreprit aussitôt la reconstruction des bâtiments, mais dans l'intérieur des remparts du bourg : l'importance de ces travaux valut à Simon le titre de fondateur et il replaça aussi des religieux sous la règle bénédictine. Mais son abbatiat ne fut pas seulement rempli par ces grandes occupations, il eut des démêlés ecclésiastiques très-graves. Simon montra une extrême vivacité contre le Pape auquel il écrivit rudement et il s'attira des réponses que saint Bernard retint : il fut même privé un instant de ses droits abbatiaux par sentence pontificale. Saint Bernard prit sa défense avec une ardeur excessive et en écrivit à Eugène III en termes bien faits pour surprendre par leur liberté : la mesure avait été prise pour une parole « prononcée inconsidérément », dit Bernard qui obtint ce qu'il réclamait avec tant d'énergie. On n'est pas peu surpris quand on voit ensuite Simon s'élever contre saint Bernard, à l'occasion d'un religieux qui s'était enfui de Chézy à Clairvaux et dont il ne put obtenir le renvoi ; la querelle s'envenima quand Simon trouva Bernard peu désireux de le voir venir se retirer à son tour à Clairvaux ; il obéit cependant à l'ordre du grand abbé qui lui ordonna de demeurer à Chézy où sa présence était nécessaire encore, mais aussitôt après la mort de Bernard, il réalisa son projet et mourut dans l'illustre monastère, le 27 juillet 1163. Pendant son long gouvernement, Simon avait singulièrement rétabli le temporel de

(1) Voir les excellentes *Annales du diocèse de Soissons*, de l'abbé Pécheur, qui nous ont beaucoup servi pour cette partie de notre travail.

Digitized by Google

Chézy. En 1146, par l'entremise du comte de Champagne, les chevaliers Gilbert de Bellot et Odon de Léchelle renoncèrent à leurs réclamations pour une terre commune entre eux et l'abbaye dans cette dernière paroisse ; l'évêque de Troyes donna en 1148 l'église de Saron ; le comte de Troyes en 1155, échangea le moulin d'Azy contre les terres et les serfs du monastère à Mézy et entre Dormans et Damery. Simon eut en outre le soin de se faire concéder les confirmations nécessaires par les papes et par les comtes de Champagne pour tout ce qui touchait à leurs domaines, comme les dîmes de Verdelot, Montreuil, Connigis, une maison à Sézanne et diverses rentes. L'abbaye reçut encore au XII^e^ siècle des autels dans les diocèses de Soissons, Troyes, Metz, Bâle et Habberstadt, en Saxe. Nous croyons que ses possessions peuvent être à peu près exactement énumérées dans le tableau ci-après :

Le bourg de Chézy, marchés, justice, four banal, moulin, deux bans de vin par an.

L'église de Saint-Martin-sur-Dolloire, c'est-à-dire l'église de Chézy, donnée par Adélard, évêque de Soissons.

Les coutumes et revenus de la *poeste* de Chézy.

La justice sur les terres de l'église et moitié de celle de la vicomté.

L'église de Martin *Super Scarphium* et les dîmes.

L'église de Pierre-le-Vieil sur la Marne (l'ancien monastère).

L'église Sainte-Madeleine, moulin, prés, bois, vignes.

La chapelle Saint-Barthélemi à la Chapelle-sur-Chézy, dîmes, grange, justice.

Les églises de Sainte-Croix, de Vieil-Maisons, Soison, Pavant, Villeneuve-sur-Bellot, Lépine, Azy, Rozoy, Saint-Crépin de Verdelot, avec les dîmes ; de Montfaucon, Essise, Saint-Crépin de Château-Thierry.

Digitized by Google

Les prieurés de Saint-Pierre de Charleville, Saint-Pierre de Reuil, Saint-André de Saron, Saint-Pierre à Chézy, Notre-Dame des Champs à Metz, Sainte-Marguerite à Habberstadt, de Mauvoisin (1) ou Notre-Dame du Gault, de Notre-Dame de Verdelot

Seigneurie de Villeroy, avec grange, cens, etc.

Seigneurie de la terre Saint-Pierre à Blesme.

Revenus divers, cens, parties de dîmes à Chierry, Blaidieu-Plieuvre, Pont-Haudoin, Courbetost, Champ-Evrault, Courboin, Reuilly-Sauvigny, Charleville, Celles, Connigis, Monthurel, Curbechil, Crezancy, Courtemont-Varennes, Gland, Vosseth, Bussiares, Brasles, Lechelle, Frugny, Saulchery, Villiers-sur-Marne, Romni, Charnoy, Santes, Chantemerle, le Gault, Chasnois, Challouel, Essonnes, Sablonnières, Allement, Montmirail, Cour-Renaud, Lismous, etc.

Deux bateaux pour pêcher sur la Marne, de Château-Thierry à Charly.

La pêche du Raydon (département de l'Aube), du Petit-Morin.

Les moulins de Chierry, Pont-Haudoin, Boyard, Neuf les Jumeaux, du Marché, d'Azy (quatre), d'Aunois (deux), de Château-Thierry (le tiers).

Simon cependant ne recueillit pas tous les fruits qu'il avait espéré : les gentilshommes des environs continuèrent à maltraiter le temporel de l'abbaye et même les religieux : « Non tamen omnino felix abbatis optimi votis respondit » exitus, disent les auteurs de la *Gallia christiana ;* ipso » enim migrante ad Clarevallenses, qui intra Casiaci oppi- » dum degebant abbates et monachi, crebris vicinorum » assultibus, incursibus militum ac subditorum confugio

(1) Mont Vinault, hameau de la commune de Gault (Marne).

Digitized by Google

» turbati, nec amica solitudine, nec rebus frui poterant. » En 1142, notamment, les troupes royales, marchant contre le comte de Champagne, détruisirent Chézy dont le monastère dut être abandonné. C'est à la suite de cet événement que l'abbé Simon opéra la translation dont nous venons de parler; mais après sa retraite à Clairvaux, les moines retournèrent avec l'abbé Robert dans leur ancienne maison, qu'une bulle d'Alexandre III nomme « Saint-Pierre-le-Vieux. » Quelques-uns demeurèrent seulement dans la maison du bourg qui ne fut plus qu'une *Cella* avec une chapelle. Robert fit assez promptement relever le monastère primitif et rétablit habilement la situation financière de la communauté. Il mourut le 4 décembre 1243. Sous ses successeurs, plusieurs incidents fâcheux se produisirent : la discorde même se mit diverses fois entre les moines et compromit gravement le développement de l'abbaye dont les Anglais s'emparèrent en 1414. Ils la saccagèrent et brûlèrent le chartrier (1). Quand le calme reparut dans cette malheureuse vallée, l'évêque de Soissons vint visiter officiellement Chézy, et son procès-verbal constate que les moines n'avaient ni abri suffisant, ni moyens d'existence. Cette situation lamentable se prolongea et la restauration ne put être entreprise que sous Antoine de Langeac, second abbé commandataire (1503-1519). Depuis cette époque, aucun fait saillant n'est à relever dans les annales de l'abbaye. En 1662, Chézy fut rattaché à la congrégation de Saint-Maur, et en 1766, sa manse régulière fut transportée à l'abbaye Saint-Crépin-le-Grand de Soissons et ses religieux affiliés à ceux de ce

(1) L'archevêque de Reims, après une visite, dut casser l'abbé Philippe en 1356 ; en 1354 et en 1392, ses successeurs, Jean de Lintelles et Pierre de Meudon se virent obligés de refuser le paiement du droit pontifical, leur maison manquant du nécessaire.

Digitized by Google

monastère. En 1788, les revenus de Chézy s'élevaient à 16,697 livres : on y comptait cinq moines.

Les chartes que nous reproduisons fournissent le détail des propriétés de l'abbaye que nous venons d'énumérer, sauf cependant quelques lacunes qui s'expliquent par la destruction d'une partie des archives du monastère pendant les guerres, comme nous venons de le voir. Nous avons relevé dans l'*Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, publié à Compiègne, chez Bertrand, en 1783, les chapelles qui dépendaient de Chézy ; en voici la liste :

Chapelle de Clamainbourg à Chézy.

Chapelle de la Madeleine dans l'église Saint-Martin de Château-Thierry, chargée d'une messe hebdomadaire.

Chapelle de la Madeleine, dans l'église Saint-Crépin de la même ville, chargée d'une messe mensuelle. Ces deux bénéfices dits de la Grande et Petite-Madeleine étaient réunis en 1783 à l'hôpital de la ville.

Chapelle de Saint-Antoine.

Chapelle de Saint-Denis, toutes deux dans l'église Saint-Crépin, susdite.

Chapelle Notre-Dame-de-Grâce, au cimetière de Villeneuve-Bellot.

Chapelle Saint-Georges-de-Replonge, à Verdelot.

Chapelle de Villers, à Chézy.

L'abbaye présentait aux cures de Villeneuve-sur-Bellot où elle partageait les dîmes avec le curé ; — à la cure de Saint-Crépin de Château-Thierry avec jouissance des deux tiers des dîmes : la cure comprenait un curé, quatre vicaires, un régent-écolâtre et huit chapelles simples ; — à la cure de Verdelot qui constituait un des prieurés de Chézy avec jouissance des dîmes et seigneurie du lieu pour

Digitized by Google

les propriétés des religieux, le bois Sébile et le hameau de Planchancourt ; à celles de Sâron (1), de Ruffiac (2).

Quant à Chézy, l'abbaye y détenait toute la seigneurie absolument, avec le marché, le four et le moulin bannaux.

Les armoiries du monastère, enregistrées par d'Hozier en 1696, étaient : d'azur au Saint-Pierre d'or, assis dans une chaire de même, vêtu pontificalement et bénissant.

Nous terminerons par la liste des abbés relevée d'après le *Gallia Christiana* et complétée d'après nos chartes.

Le prieuré de Verdelot était la principale dépendance de Chézy ; situé sur le Petit-Morin entre Verdelot et Vieux-Maisons, il comprenait le village qui se forma autour de ses bâtiments ; les dîmes de Sablonnière en partie, l'église Saint-Crépin de Verdelot, dîmes de Bergère-sous-Montmirail, Léchelles, bois, prés, terres du Breuil, l'usage d'une charrette de bois mort ou vif dans la forêt de Gault ; rente de 30 sous tournois sur le péage de la Ferté-Gaucher, donnée en 1267, par Mathieu de Montmirail, « pour acheter cire de laquelle on fera cierge lequel ardra devant l'autel nuit et jour de la le Noël duque aux octaves de la chandeleur. » Terrages à Aunay et à Montbel (?), reconnus après discussions violentes, par Gilbert, chevalier de Lusancy (1205) ; domaine avec justice de Bois Sebille et Planchancourt ; fief de Valry, Ripelongue, la Roche, Launoy-Renault, Foraille, l'Egreffin : deux de ceux-ci, la Roche et Launoy contenaient des manoirs qui passèrent par ventes à la famille d'Altonville. Peu à peu le prieuré perdit ces riches possessions et devint un bénéfice simple réuni à la Manse conventuelle : sa chapelle fut interdite en 1744.

(1) Par concession de l'évêque de Troyes, en 1183.
(2) Par concession de l'évêque de Strasbourg.

Digitized by Google

Nous avons constaté avec regret que Dom Mulcy a souvent, dans ses copies, altéré les noms, principalement les noms de lieux : nous les avons rétablis autant que cela nous a été possible, mais bien des fois encore nous n'avons pu, malgré nos efforts, y parvenir.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DU CARTULAIRE

I. Charte par laquelle Hugues, évêque de Troyes, approuve la donation faite à l'abbaye de Chézy, Raoul étant abbé, par Thibaut, comte, et Odon, son neveu, de l'église construite par eux dans le village dit *villa Caroli* (1), qu'ils venaient de fonder, sur l'emplacement d'un bois défriché et brûlé pour rendre le sol plus fertile : don fait avec les dîmes et autres dépendances. L'évêque stipule seulement que les moines paieront la troisième année douze deniers au prélat, et annuellement huit deniers à chacun des deux synodes. Fait à Troyes, an 1063, Philippe étant roi de France. Témoins : Guillaume, archidiacre, Renier, prévot et chancelier; Anceau, Renier, Gotbert, archidiacre ; Arnoul, chantre ; Golenus, abbé ; Giraud, Otbert, prieurs ; Renier, Odon, diacres; Thibaut, comte; Thibaut, chevalier.

II. Bulle par laquelle Innocent III confirme, au profit du prieuré de Notre-Dame de Verdelot (2) la propriété de deux parts de la grosse dîme de Sablonnière (3). A Latran, le 6 des nones de Mars, an 16e du pontificat.

III. Bulle par laquelle Célestin III, après enquête faite par le doyen et F. chanoine du chapitre de Reims, déclare que Hermand, chapelain de l'église de Charleville, ne saurait être chargé de l'établissement d'une pension ordonnée

(1) Charleville, village du canton de Momtmirail (Marne), ancien diocèse de Troyes, près la forêt du Gault.

(2) Verdelot, village du canton de Rebais (Seine-et-Marne).

(3) Sablonnière, hameau entre Chézy et Nogent-l'Artaud ou plutôt village proche de Verdelot.

Digitized by Google

après le concile de Latran, par l'évêque de Troyes sur ladite église.

IV. Bulle par laquelle Célestin III notifie à l'abbé de Chézy que R. doyen et F. chanoine de Reims, délégués par lui pour mettre fin au différend pendant entre l'abbaye de Chézy et celle de Notre-Dame de Vertus, au sujet des dîmes des novales du territoire, sis entre Haudoin et Charleville, ont reconnu, d'après l'arbitrage des abbés de Rebais et d'Oyes, accepté par les deux parties, que lesdites dîmes seraient également partagées entre elles. Latran, 6 des ides de Mai, 6e année du pontificat.

V. Charte par laquelle Ebale de Chézy (1), déclare que Yve, dit Grossin, chevalier, et Eremburge, sa femme, ont donné à ladite abbaye, pour le repos de leurs âmes la moitié de leur part dans la grosse dîme de Pavant (2); plus un hôte nommé Roger, avec sa terre, justice et coutume, à charge de prier pour eux à la messe de la Vierge dite chaque jour au couvent quand aucune fête ne s'y opposera. (Sans date).

VI. Charte par laquelle Thibaut, comte de Blois, à la requête de Simon, abbé de Chézy, confirme les propriétés du monastère, provenant de donations ou acquisitions antérieures, à savoir : dîme de Verdelot (3), dîme de *Musterolio* (4); dîme de Conegio (5), avec le cens d'Atri (6). Le procès (causatio) de Hugues de Luqueio et sa réclamation d'une rente de 30 sols « jure feodo », terminés moyennant le paiement d'une rente de 6 sols; l'aumône de Gaucher Puer de deux moulins partagés également en-

(1) 1176-1190.
(2) Pavant (Paventum), canton de Charly (Aisne).
(3) Dom Mulcy écrit *Verzelo*.
(4) Montreuil-aux-Lions, canton de Charly.
(5) Connigis, canton de Condé.
(6) ?.

Digitized by Google

tre les chanoines de Notre-Dame de Château-Thierry et le monastère ; une maison à Sezanne, donnée par Erard, prévôt de l'église de Chézy, moyennant qu'on lui paierait, sa vie durante, 5 sols de rente ; ladite maison sise sur le chemin près la maison de Pierre Erard; le don de Gaucher Puer d'un usage de passage que ses ancêtres avaient dans ce village sur tous les lieux appartenant à ladite église ; le don de Richilde, de dix arpents de pré entre *Luqueium* (1) et *Nogent Super Raidonnem*, 6 sols de cens à *Luqueium*, dont 4 furent rendus à Guérin de Marizy et Dudon d'Epernay, héritiers de ladite dame, qui les réclamaient en présence dudit comte et de Burchard, évêque de Meaux, les deux autres, conservés par l'abbaye, furent rendus en échange des cens de ces prés à Hugues et Robert de Luqueio, chevaliers.

VII. *Acte de Société entre les abbayes de Chézy et de Rebais*

Hec est societas inter nos (monachos Casiacenses) et monachos Rebacenses (2), quod capitulum nostrum et illorum erit commune ; pro abbate eorum, audito ipsius obitu, sicut pro nostro faciemus. De monachis vero eorum professis, audito alicujus obitu, agemus officium et missam in conventu et ab uno quoque sacerdote tres misse cantabuntur. Tricenarium faciemus et conventu panis et generale dabitur ad elemosinam xxx diebus. Monachi vero inferioris gradus salmos persolvent, similiter et ipsi pro nobis facient. Si vero aliquis de monachis nostris aberraverit et pro aliqua causa ab ecclesia nostra discesserit, si ad ecclesiam Rebacensem cum monastico habitu devenerit, nisi de eo in nostro capitulo jam judicatum fuerit,

(1) Luquis, ferme sise entre Chézy et Nogentel.
(2) Rebais, abbaye bénédictine du diocèse de Meaux, fondée en 636.

Digitized by Google

recipient eum benigne inter eos et erit quasi unus ex ipsis donec nostre ecclesie reconcilietur, et nos similiter eis faciemus. Amen.

VIII. Autre acte de Société avec l'abbaye de Notre-Dame de Nogent (1). Au décès de chaque religieux de l'une ou l'autre maison, *Tabula pulsabitur* et la recommandation sera faite immédiatement, à moins qu'une fête n'en exige le renvoi au jour suivant ; l'office sera célébré avec cierges et encensoir ; chaque prêtre devra dire une messe et chacun des autres religieux récitera pour le défunt 50 psaumes et un *tricenarium ;* si un religieux quitte l'une des maisons pour une cause quelconque, il pourra aller demeurer librement et paisiblement dans l'autre. Les abbés et les prieurs pourront réciproquement venir autant qu'ils voudront dans les monastères et paraître au chapitre : « et si aliqua culpa fuerint emondandos emondare po- » terit. »

IX. Autre acte de Société avec l'abbaye de Montiéramey(2), contenant des conditions analogues : les deux chapitres communs ; promesse de se prêter assistance dans toute affaire spirituelle ou temporelle ; privilège pour les moines coupables de faute de se retirer dans l'autre abbaye jusqu'à la réconciliation, si elle est possible.

X. Autre acte de Société analogue avec l'abbaye de Saint-Pierre de Montier-la-Celle (3).

XI. *Accord entre le fils de Girbaud, chevalier de Dommartin et l'abbaye au sujet du legs dudit chevalier*

Jamdudum quidam miles de Domno Martino (4),

(1) Abbaye de Nogent-sous-Coucy, diocèse de Laon, fondée sous la règle bénédictine en 1076.

(2) Montieramey, au diocèse de Troyes.

(3) Montier-la-Celle, au diocèse de Troyes.

(4) Domptin, canton de Charly, dont on fait par erreur, croyons-nous, Domnus Quintinus.

Digitized by Google

Girbaudus nomine, seculum derelinquens ad sanctam dei ecclesiam in Caziacensi cenobio devertit, ibique monastice religionis habitum suscipiens de terra sua apud Villam que Villarius (1) dicitur partem quamdam dimisit; hanc igitur terram predicta ecclesia in vita et post mortem ejusdem Girbaudi multo tempore diu in pace habuit, donec per filios Hisambardi de Domno Martino, Hugonem scilicet et Simonem, Johannem et Philippum, calumnia adversus predictam ecclesiam pro dicta terra insurrexit. Hoc autem domnus Petrus tunc tempore abbas (2), ceterique fratres videntes quod tamdiu tenuerant, derelinquere noluerunt, sed consilium secum inientes, militibus terram calumpniantibus de pecunia sua xxx solidos tradiderunt, qui, illico accepta pecunia, et terram et ejusdem censum, vi scilicet nummos predicte Caziacensi ecclesie in perpetuum pacifice concesserunt. Hec autem assertio ne amplius divellatur, testes fuerunt isti : Radulfus, filius Aelardi; Hugo, dapifer; Herbertus; Hugo de Tiliaco (3); Odo Evelardus; Manasserius; Ernoldus, major; Haimardus, filius ejus; Tilmannus; Ernoldus, filius ejus; Alardus, famulus; Godefridus; Bernerius, clericus; Isembardus; Bubulus, et hec sunt signa que hic imposuerunt fratres.

XII. Acte de Société conclu entre les abbayes de Chézy et d'Orbais (4), entièrement semblable à celui passé avec l'abbaye de Nogent.

XIII. Autre acte de Société entre l'abbaye et celle d'Oyes (5), établissant seulement que chaque prêtre dira

(1) Villiers-sur-Marne, village voisin de Domptin.

(2) Pierre, abbé, en 1108, 1112.

(3) Tilloy, ferme sise dès 1191 à Remaucourt (canton de St-Quentin).

(4) Abbaye du diocèse de Soissons, canton de Montmort (Marne), fondée en 680.

(5) Abbaye bénédictine fondée en Galice en 569. Des Cisterciens de Clairvaux y furent établis en 1185.

Digitized by Google

une messe pour le religieux défunt ; les moines réciteront 50 psaumes et les convers 100 paters et 100 fois le *Miserere mei Deus*, plus inscription d'anniversaire au calendrier.

XIII *bis*. Charte par laquelle Haimard, évêque de Soissons, confirme la propriété des dîmes de *Sablunneriis* au profit du prieuré de Verdelot. (Sans date).

XIV. Charte par laquelle R..., doyen du Chapitre de Reims et F... chanoine, notifient une bulle du pape Clément leur ordonnant d'empêcher qu'à l'avenir aucune aggravation de charge soit imposée au pauvre chapelain de Straeles (?), dont les revenus sont très restreints. Donnée à Latran, le 4 des calendes de Mai, an 2 du pontificat. Les deux commissaires font savoir que le curé de Charleville ayant eu connaissance de ce document les informa que contrairement aux ordres du pape, l'évêque de Troyes avait chargé son église d'une pension : en conséquence, après enquête, ils lui donnèrent raison et ordonnèrent au prélat de garder à ce sujet un silence perpétuel. (Sans date.)

XV. Charte par laquelle Lisiard, évêque de Soissons fait savoir que du temps de son prédécesseur Manassès, les autels de Villeneuve (1), Verdelot et Vieux-Maisons (2) furent donnés à l'abbaye. « Per mediationem persone, ea » scilicet determinatione sicut olim fieri in plerisque solebat » locis, una moriente altera substitueretur persona. » Considérant que le concile de Clermont a interdit cette condition comme dangereuse au point de vue de la simonie, le prélat confirme purement et simplement la possession de ces autels au profit du monastère, à la demande de l'abbé Pierre, sous les réserves ordinaires envers l'évêque et

(1) Villeneuve-sur-Bellot (Seine-et-Marne).
(2) Village du canton de Charly.

Digitized by Google

l'archidiacre et sous un cens annuel de xx sols payables au chapitre de Soissons au jour Saint-Marc pendant la vie de Lisiard, et ensuite au jour anniversaire de son décès. Témoins : Fulco, Pierre, Ebale, archidiacres ; Hugues, chantre ; Gautier, Odon, Lambert, prêtres ; Robert, Barthélemi, Girard, Laurent, diacres ; Tetbalde, Ive, Girard, Odon, Ingelran, sous-diacres ; Ingenulf, Roricon, Durand, acolytes ; an 1110. Bernard, doyen et chancelier de l'église de Soissons, ayant relu l'acte.

XVI. Le même, à la demande de l'abbé Pierre, donne à l'abbaye les autels de Pavant, de *Spinalboto* (1), d'*Axiaciis* (2), sous les réserves susdites et un cens de x sols au chapitre de Soissons, payable aux mêmes termes que ci-dessus. Témoins : Fulco, Ansculf, Ebale, archidiacres ; Fulco, prévot ; Hugues, chantre ; Odon, Hugues, Walter, prêtres ; Girard, Gauthier, Fulco, Hugues, diacres ; Tetbalde, Ive, Adam, Hugues, Adam, Ansculf, sous-diacres ; Durand, Jean, Ingelbert, Roricon, acolytes ; an 1113. Bernard, susdit ayant relu.

XVII. Lisiard, évêque de Soissons notifie le legs fait par Foucher de Chézy de l'autel de Saint-Martin-sur-*Scarphium*. « Lisiardus dei gratia Suessionensis episcopus » omnibus qui sunt in christo fidelibus inter orationes » sanctorum eterna beatitudine reflorare. Notum fieri » volumus tam futuris quam presentibus, quod Fulcheius » de Caziaco, vir quidem diebus suis strenuus admodum » et discretus, etate tandem gravis et morum severitate » venerandus, extrema sua conspiciens, deo volente et » inspirante, assensu Odardi filii sui, altare quoddam vi- » delicet de Sancto Martino quod situm est supra flumen » Scarphium, annuente domino suo Andrea de cujus

(1) L'Épine-au-Bois, canton de Charly.
(2) Azy-Bonneil, canton de Charly.

Digitized by Google

» manus potestate seculari possidebat illud infeodo, pre-
» cavens in futurum culpam suam, supradictus ille Fulcheius
» ne sub altaris predicti moreretur possessione, voce
» libera per manum predicti Andree domini sui, presente
» et assentiente Odardo filio suo, ut diximus, tradidit illud
» redditum in manus nostras, quippe quia de jure et feodo
» nostro erat et sic dicebat, ut justus ordo possessionis
» consummaret implendo votum legitime traditionis, vide-
» licet Fulcheius de Andrea et Andreas de nobis. Plenus
» vero dierum memoratus Fulcheius votum conversionis
» implere desiderans, multa et supplici prece à nobis
» obtinuit: cui condescendens nostra auctoritas secundum
» quod poposcerant ecclesie S. Petri Caziacensis abbatie
» tandem concessit et tradidit, cui postea ipse Fulcheius
» ut vir prudens se ipsum tonso capite devotus reddidit.
» Et ut hec que fecimus indivulsa permanerent in capitulo
» nostro Suessionis communi cetu et assensu nostrorum
» predictum altare predicte ecclesie Casiacensi astipula-
» vimus in eternum possidendum. Et ne quis ultra contra
» hoc factum et a nobis concessum insurgere vel vexare
» ecclesiam presumat auctoritate qua presidemus eum
» anathematis vinculis innodamus. Facta sunt hec anno
» incarnati verbi M. C. XX. II. regnante Ludovico rege anno
» v° regni sui, Lisiardo III° anno episcopatus sui Suessonis
» ministrante. Datum hoc altare ab episcopo Suessionensi
» et a fratribus et dominis concessum Petro abbati Cazia-
» censi et ecclesie sue, pro quo habet ecclesia Suessionen-
» sis in festivitate Marci evengeliste per singulos annos
» censum ab ecclesiâ Caziacensi v solidorum pruvinien-
» sium: hujus carte testes sunt: Lisiardus, episcopus; Ber-
» nardus, decanus; Teobaudus, archidiaconus; Bartho-
» lomeus, precentor, Petrus, subcentor diaconi; Gaufridus,
» Magister scolarum: Odo, Gualterus, Johannes, Hugo,

Digitized by Google

» alter Hugo, Ingelbertus, subdiaconi ; Teobaudus, » Blundus, Teobaudus de Crespi, Teobaudus de Veteriforo, » Simon, Ingelnulphus, Rovigo, Adam, Petrus de Nala, » Hugo, Leo, Yvo, acolyti ; Lisiardus, Guaufridulus, » Tesycolus, Guauterolus, Laurentiolus, Norbertulus, Cris- » pinellus, Radulphus viridis. »

XVIII. Charte par laquelle Hatton, évêque de Troyes donne à l'abbaye l'autel de Saron (1) avec le droit de nommer le curé, et la moitié des revenus de la cure, à la demande de Simon, abbé. Témoins : Wido, abbé de Molesmes, Raoul, abbé ; Manassès, Fulco, archidiacres ; Hugues, doyen ; Theoger, chanoine ; Wido, archidiacre ; Gibuin, chantre et chancelier, an 1128.

XIX. Accord entre Simon, abbé de Chézy et Gillebert de Belo (2), et Odon de Leschériis (3), chevaliers, au sujet de la propriété d'une terre près de *Lescheries*, depuis longtemps contestée ; ledit accord conclu devant le comte Thibaut et son fils Henri, au château de Vertus aux conditions suivantes : L'abbaye possédera les hôtes (hospites) arpents et coutumes annuelles des arpents comme lesdits chevaliers les avaient avant l'acte ; les terrages et charuages se partageront également à l'avenir entre les deux parties. Témoins : Vauchier, prévot ; Pierre Bursaudus ; Adam Brullardus ; Drogo de Lachy (4) ; Hatto de Chantemerle (5) ; Ursus, prévot de Château-Thierry ; Raoul de la Chapelle ; Odon Bubulus, pour l'abbaye ; Théodoric, mayeur ; Haiméricus, Joibert, pour les hommes de Saint-Pierre ; Abelin et Milon, frères de Gillebert ; Barthélemi ; Gervais,

(1) Saron-sur-Aube, canton d'Anglure (Marne).
(2) Belleau, canton de Château-Thierry.
(3) Lechelle, hameau dépendant de Berzy, canton de Soissons.
(4) Canton de Sézanne (Marne).
(5) Canton d'Esternay.

Digitized by Google

frère d'Odon; Arnoul et Hugues, bourgeois d'Orbais, pour les chevaliers. Approuvant : tout le chapitre de Chézy, Gillebert et sa femme, nommée Rohalde, Guillaume et ses autres enfants ; Odon et sa femme Godeburge; Habran, leurs fils et ses autres fils et filles, an 1146.

XX. Charte par laquelle Henri, comte de Troyes, déclare avoir reçu de Simon, abbé, tout ce que l'abbaye possédait à *Minzeium* (?), ses serfs et serves de Dormans à Damery, excepté la fille de Arnoul de *Ruliaco* et ses enfants, lesquelles choses il donna à Gervais de Châtillon à perpétuité. En échange, il céda la moitié des moulins de *Aziaco* (1), avec l'usage des bois pour les besoins des moulins ; donnant l'autre moitié pour le repos de l'âme de son père et de celles de ses ancêtres ; plus un cens annuel de 10 sols audit Azy comme échange, et un autre cens de 5 deniers au même lieu comme aumône. De plus, pour reconnaître la bonne volonté des religieux, ledit Gervais leur remit une somme de 50 livres. Témoins : Godefroy, abbé de Château-Thierry; Vauchier, abbé d'Orbais; Mathieu de Dontin; Girard de Cante Merula; Etienne Gayus; Isembard, prévot de Château-Thierry; Hugues de Meaux; Walo de Huliaco; Odon de Châtillon; Guillaume de Hinniaco (2); Raoul de Capella; Ive Grossus; Ive Gracilis ; Foubert, mayeur; Hardoin de Minzeio; XXVII^e^ jour de novembre 1155 ; fait au chapitre de Chézy. — (Sceau de cire rouge représentant un chevalier armé de toutes pièces; SIGI.... TRECENSIVM. PALATINI. COMITIS).

XXI. Charte de l'archevêque de Trèves concernant le prieuré de l'abbaye de Chézy à Metz.

In nomine, etc. Ego Hillinus divina favente clementia Trevirorum archi episcopus apostolice sedis legatus tam

(1) Azy, voir plus haut.
(2) Igny ?

Digitized by Google

presentibus quam futuris in perpetuum. Cum ex injuncto nobis pontificatus officio omnibus existemus debitores pro papa nostro sua quique servare jura debere, specialiter tamen et attentius pro illorum quiete qui sollicitudinibus relictis secularibus, soli deo vacare intendunt nos sollicitari et ratio suggerit et pietas adhortatur. Ea propter miserationis intuitu et religiosorum pauperum Christi monachorum videlicet de Caziaco in suburbio Metensis civitatis commorantium piis precibus inclinati, simul et venerabilis fratris et coepiscopi nostri privilegii vestigiis inherentes, locum ipsum quem Albertus Princerna prefati episcopi consensu, uxoris sue Beatricis et filiorum suorum Pontii et Radulfi, ante dictis fratribus ad basilicam construendam et ad officinas religionis congruas libere contulit et duas partes decime cum ecclesia de Jalniaco (1) quas Baldwinus de Aspero monte per manus domni Metensis dedit et allodium suum universum et allodium de Sancto Martino quod Gerhardus dedit cum se ipso, et campum de supra Saliam (2) de censuali sancte Blodelindis de quo ex civium consensu pactum fecerunt et VI jornales vinearum quas Beatrix et Ada soror ejus pretaxatis fratribus dedere pro remedio anime sue et tres jornales vinearum quas Garsilius dedit primum pro anima matris sue, secundum pro anima uxoris sue, tercium quando frater suus se servientem rèddidit, et journalem quam uxor Petri de Liniaco apud Sanctum Symphorianum in obitu suo eis dedit et campum quem Petrus pro anima filii sui apud Montiniacum dedit et domum Beatricis, et stalum quod cum omni substantia sua dedit et stalum in Visinolo quod uxor Gisleberti Paudei dedit, et domum et vineam et totam supellectilem quam Odelindis ultra Saliam dedit et v

(1) Jaulny (?), canton de Thiaucourt (Meurthe).
(2) La rivière de Seille.

Digitized by Google

jugera que sunt juxta arenas dedit et quartam partem molendini apud Malerei quam V. de Ponteos et uxor ejus pro filio suo dederunt. Preterea compositionem inter Monachos de Sancto Clemente (1) et prefatos fratres per coepiscopum nostrum Metensem ex consensu utriusque capituli et religiosorum virorum consilio factam auctoritate nostra et sigilli nostri impressione confirmamus. Quascunque igitur in posterum possessiones pretaxati fratres qualibet justa adquisitione deo opitulante poterunt adipisci inconvulsas sibi et inconcussas fratribus idem servientibus sub domni Metensis episcopi et nostra protectione permanere decernimus. Si quis ergo hanc paginam, etc. Actum est autem hoc anno ab incarnatione Domini M. C. L. VII. Indictione V, presidente Romane Sedis feliciter Adriano III pontifice, regnante. Friderico romanorum imperatore semper Augusto. Hujus rei testes sunt: Sigerus, abbas S. Maximi (2); Bertoldus, abbas sancti Eucharii; Ranulfus, abbas S. Marie de Claustro; Godefridus, majoris ecclesie prepositus; Radulfus, decanus et archidiaconus; Alexander, archidiaconus; Bruno, archidiaconus; Baldricus, magister scolarum. Recitata autem hec carta publice in concilio Trevirensi a magistro Bernardo (3). — (Sceau en cire rouge : évêque assis tenant un livre de la main gauche; HILLINVS. DI. GRA. TREVIRORVM. ARCHIEPISCOPVS).

XXII. Charte par laquelle J., prieur de Notre-Dame de Monte Ruviaci (4) déclare que pour le repos des âmes des bienfaiteurs qui ont contribué « ad opus sumptuosum

(1) Abbaye Saint-Clément de Metz.

(2) Saint-Maximin de Trèves.

(3) Dans les preuves de l'évêché de Soissons de la *Gallia Christiana* (X, 129), figure une lettre de l'abbé de Chézy, vers 1176, d'après ces auteurs, à son cher fils le prieur de *Campis*, lui recommandant l'abbé et l'abbaye de Saint-Clément de Metz.

(4) Montrouge ?

Digitized by Google

ecclesie nostre, » il sera dit cinq messes solennelles en mémoire des cinq juges de la Vierge ; plus au moins trois messes par jour pour le salut des bienfaiteurs vivants et morts, outre celles dites habituellement dans cette église. Il ajoute que toute personne donnant aux quêteurs (nuntios), qu'il envoie pour l'œuvre de ladite église, 5 ou 4 ou 3 ou 2 ou même un denier, auront part aux dites messes ; plus à une messe annuelle et aux prières de tous les saints de l'ordre de Clairvaux.

XXIII. Bulle par laquelle le pape Adrien IV confirme tous les biens présents et à venir du monastère, à la demande de Simon, abbé : pour le présent, ce qu'il possède à Chézy ; à la Chapelle (1); Charleville ; Regia (?) ; *Ruliacum* (2); la moitié de Léchery (3); *Buxorium* (4); les autels de Verdelot (5), *cum atrio ;* Villeneuve avec les dîmes (6); Vieux-Maisons avec le tiers de la dîme; Saron avec la dîme et le tiers des terrages et la dîme du Champ Evrard ; de Gault (7) avec la dîme ; de Saint-Crespin de Château-Thierry avec la dîme de cette paroisse ; les dîmes de *Mosteriolo* et de *Conegio cum censu atrii;* l'autel de Pavant avec le tiers de la dîme et les terrages ; l'autel de *Spinalbeto* avec la dîme, l'autel *d'Aziaciis* (8) et la dîme, l'autel de *Roseto* (9) et la dîme ; la dîme de Glanz ; à *Plaiostro* (10), seize manses avec la seigneurie, terres, prés et vignes ; deux bâteaux

(1) La Chapelle-sur-Chézy, canton de Charly.
(2) Reuilly, canton de Condé.
(3) Leschelles, voir plus haut.
(4) Bussiares, canton de Neuilly.
(5) Verdelot, canton de Rebais (Seine-et-Marne).
(6) Villeneuve-sur-Bellot (Seine-et-Marne).
(7) Canton de Montmirail (Marne).
(8) Azy-Bonneil.
(9) Rozoy-Gatebled, canton de Condé.
(10) Pleurs, canton de Fère-Champenoise

Digitized by Google

sur la Marne pour pêcher ; la pêche, dite *Super Raydonem ;* le moulin de *Baïardo*; le Moulin-Neuf; les Moulins-Jumeaux; le moulin de *Foro* ; les moulins de *Aziaco ;* le tiers des moulins de Château-Thierry; deux moulins *d'Annetho* (1); deux moulins *d'Aqua Purimane*(?); un moulin à *Plaiostrum ;* les droits et biens possédés apud *Baralam* (2) ; la dîme de *Belesma* (3), avec les terrages et les bois ; le terrage de *Alamanchiis* (4). Donné à Bénévent par la main du cardinal Roland, chancelier, le 4 des nones de février 1155, 2e du pontificat.

XXIV. Charte par laquelle Dom Helias, abbé de Chézy, de l'avis de son chapitre, après la mort d'Odon Noir et de sa femme, leur terre étant échue à l'abbaye, déclare l'avoir vendue à Gislebert, mayeur, pour 25 livres sauf la maison ; de plus, avoir vendu au même prix 3 étaux tenus par ledit défunt ; 5 autres à Thibaut *Broche vetula, non ab abbate sed ipsius abbatie voluntate et imperio.* Témoins : Raoul de la Chapelle, Henri... ; Hugues Brachet, chevallers ; Beaudoin, meunier; Robert et Belin, fils de Gislebert; Robert Thelonearius et ses fils Martin et Odon ; Thomas et Laurent ; Pierre, fils de Fulbert ; Pierre, fils de Ursion ; Foucher de Luqueio, an 1166. — (Sceau en cire blanche représentant un abbé tenant la crosse de la main droite : Légende brisée).

XXV. Charte par laquelle Hugues, évêque de Soissons, déclare avoir reconnu à l'abbaye, Helie étant abbé, la dîme de Glanz (5) précédemment donnée par Odon Gaius. Témoins : Jean, Nevelon, Pierre, Heremita, archidiacres ;

(1) Aulnois, hameau de la commune d'Essommes, canton de Château-Thierry.

(2) Barroles ? canton d'Anisy.

(3) Blesmes, canton de Château-Thierry.

(4) Allemanche, canton d'Anglure (Marne).

(5) Glennes, canton de Braisne.

Digitized by Google

Raoul, chantre; Jean Loche; Barthélemi de Ulcheia; Bernerède, abbé de Saint-Crispin, pour l'évêque; Godefroy, abbé de Val-Secret; Menerius, doyen de Château-Thierry; Deodat, doyen de Chézy; Raoul de *Capella;* Ive Grossus, chevaliers; Gislebert, mayeur de Chézy; Vato Cornicula; Robert Sarracenus; Robert de Anters, et autres. An 1167.

XXVI. Charte de Henri, évêque de Strasbourg, concernant la fondation du prieuré de Rufac *(Rubiaco)* en Alsace.

In nomine, etc. Henricus, divina favente clementia Argentinensis episcopus omnibus ad quos, etc. Tam ad presentium quam futurorum fidelium recordationem scripto commendare proposuimus qualiter Monachi S. Marie de Campis qui sunt in suburbio civitatis cum reliquiis gloriose Virginis Marie et aliorum venerabilium sanctorum Alsatiam intrantes ad locum nostrum Rubiacensem devenerunt, ibique Christi fidelibus meritis sanctissime Virginis et aliorum sanctorum, sicut accepimus, multi modis sibi miraculis ostensis, congaudentes et de eorum patrocinio plurimum confidentes prefatas reliquias in confinio jam dicti loci retinere et venerari desideraverunt. Hoc quidem gratum et acceptum habentes, jam dicti Monachi ad nos et ad fratres nostros majoris ecclesie canonicos venientes, devote supplicaverunt ut in supra dicto ville colle locum eis concederemus, in quo ad Dei laudem et sancte Marie et prenominatorum sanctorum reliquias collocarent, nos vero considerantes eorum devotionem et totius Rubiacensis populi tum militum quam aliorum affectionem, pro honore Dei et sanctissime genitricis ejus reverentia partem de ipso calle nostro sito juxta Rubiacum ad monasterii sedem et cimiterii et officinarum eis concessimus. Verum eo pacto convenimus, ut quum Prior ibi eligendus fuerit

Digitized by Google

requisito consilio prioris Metensis si infra xxx dies venire potuerit, unum de conventu suo fratres ibi deo servientes eligant, si illic idoneus inventus fuerit; sine autem de capitulo Metensi convenientem personam accipient; si vero de eligendo prelato inter fratres discordia fuerit per domnum episcopum Argentinensem et priorem Metensem discordia terminetur. Electione vero facta, domno Argentinensi episcopo presentetur primum et ab eo dignitatis sue secundum locum investituram suscipiat eique fidelitatem et monasterio de colle faciat. De ordine autem suo priori metensi reverentiam et obedientiam exhibeat cum fratribus suis. Hec omnia in persona domni Walderis a fratribus, consilio prioris Metensis in priorem electi per nos completa fuerunt. Sed si prior pro culpa aut excessu renovendus fuerit, non sine concilio domni Argentinensis et ejusdem ville proborum virorum, priorisque Metensis assensu, hoc valeat fieri. Sed si contigerit priorem decedere vel artiori vite inhiare, vel propter majorem dignitatem aut pro voluntate sua irrationabili discedere, substituendus in priorem a fratribus ejusdem locis ut jam dictum est, eligatur et predicto modo electus, semper domno episcopo Argentinensi presentetur. Hec autem omnia in perpetuum firma permanere debent, salvo honore et justicia domni episcopi Basiliensis et antiquioris ecclesie de Rubiaco, sunt autem hec que specialiter et expressim Monachi de Monte vitare debent ne mater ecclesia, que in Rubiaco est, gravetur; decimas parrochianorum ejusdem ecclesie nec manifeste, nec occulte recipiant, nec de terra sibi data seu danda decimas retineant; egros in ipsa parrochia sine consensu presbyter nec communient nec oleo inungant, nec mortuos sepeliant; excommunicatis seu ab ecclesia ejectis officia divina non celebrent; missam matutinam que in ecclesia plebana celebratur, monachi sua matutina

Digitized by Google

missa previniant, et sicut de missa matutina diximus, sic etiam de processione qui in dominicis diebus agitur, observandum constituimus, nisi ad plenitudinem conventus ecclesia de Monte sic augmentaretur, ut secundum monacalem regulam facere tardius tenerentur ; verbum ad populum, pronuntiationes festorum et petitiones quas pro necessitatibus faciunt monachi, breviter fiant ne moram generent populo ad ecclesiam parrochianam festinanti ; unde et simbolum in omni dominica annuntiant. Ut autem concessio nostra et omnia que predicta sunt, firma et inconcussa permaneant, scriptum hoc sigilli nostri impressione confirmavimus. Facta sunt hec anno dominice incarnationi M. C. L. XXX. III, in dictione I, epacta XXV concurrente V. Lucio papa romane ecclesie presidente, regnante Frederico invictissimo imperatore et semper Augusto. Hujus rei testes sunt : Beroldus, prepositus majoris ecclesie; Frico decanus ; Lantfridus, cantor ; Ebirardus, custos; Obricus prepositus de Hasela et ceteri fratres majoris ecclesie; Anselmus, advocatus ; Wernherus, marescalcus ; Sifridus, burgravius ; Rodolfus de Rinowa ; Rodulfus, scultetus ; Waltherus, frater ejus de Rubiaco ; Wernherus de Speculo; Conrardus Causidicus et fratres sui; Theodoricus et Algoth ; Hugo, filius domini Rodulfi de Lobegazza ; Theodoricus de Turre ; Nibilunc et fratres sui, Wernherus et Gerardus ; Gerardus Tohho ; Ordiebus ; Fridericus de Wegerode et fratres sui ; Henricus Barce et fratres sui ; Burcardus de Militinheius et filii sui, omnisque Rubiacensis populus cum plebano suo Hartungo. Amen. Amen. Amen.

Le prieuré de Rufac fut ensuite appelé de Saint-Valentin de Ruffac, possédé premièrement par les religieux de Notre-Dame-des-Champs au faubourg de Metz, qui était un autre prieuré dépendant de l'abbaye de Chézy. Il fut envahi par les Jésuites qui, de fermiers des religieux de

Digitized by Google

Chézy, s'en rendirent les propriétaires, de sorte qu'il n'en reste plus rien que le nom dans les chartes. Rufac est une petite ville d'Alsace, à sept lieues de Bâle. Dans une obédience donnée, en 1582, à Dom Gervais Maillot, religieux de Chézy, pour aller y demeurer, ce prieuré est dénommé : « Prioratus seu perthocotrophium S. Valentini in civitate Rubiaca. » (Note de Dom Mulcy).

XXVII. Charte par laquelle Agnès, abbesse de Jouarre (1), cède à l'église de Notre-Dame-de-Verdelot Alipdis, fille de feu Lambert Bequart de *Tribus locis*, femme de corps de ladite abbaye, à condition que le prieur de Verdelot cédera audit monastère une de ses femmes de corps de même valeur chaque fois qu'on le lui demandera. Mars 1270. — (Sceau de cire jaune représentant une abbesse tenant un livre de la main gauche. — Autre sceau : la Vierge tenant une palme et foulant le serpent aux pieds : S..... AGNET..... BBATISS.... IOTRENSIS).

XXVIII. Charte par laquelle Mathieu, évêque de Troyes, à la demande de Ébale, abbé de Chézy, et pour que le monastère ne puisse manquer des vivres nécessaires, lui concède et confirme les dîmes de tout le territoire de Charleville, à charge seulement d'augmenter de 4 septiers la rente de 32 septiers de grains, payés par l'abbaye dans sa grange de Charleville, au curé dudit lieu. Témoins : Odon, archidiacre de la circonscription ; Girard, abbé de Saint-Pierre de Cella ; Alexandre, chanoine de Troyes et chapelain. Fait à Troyes, an 1176. — (Sceau de cire brune représentant un évêque assis sur son trône, mitré, tenant un livre et la crosse : ....MAT... DEI.... ENSIS. EPISCOPUS.)

XXIX. Bulle du pape Lucius cédant à l'abbaye à per-

(1) Diocèse de Meaux.

Digitized by Google

pétuité le prieuré de Rouaco (1). A Rome, le 15 des calendes de décembre.

XXX. Bulle du pape Alexandre, confirmant, à la demande de l'abbé Ebale, les possessions de l'abbaye et les prenant sous sa protection, savoir : le bourg de *Caziaco* avec le forum et toute la justice ; l'église de St-Pierre et son pourtour *(ambitus)* ; la paroisse Saint-Martin, *super Doligerine* (2), donnée par Adelard, évêque de Soissons, avec deux parts des offrandes de Noël pendant vingt jours ; deux parts des cierges à la Purification ; deux parts de toutes les offrandes à Pâques, à la Pentecôte ; deux parts des cierges et le reste du cierge paschal ; deux parts des offrandes à la Toussaint et deux parts des cires à la Saint-Martin ; toute la menue dîme du territoire, four banal, moulin, deux brocs de vin marchand par an, l'un d'un mois à Noël, l'autre à Pâques, toutes les rentes et coutumes ; hors du bourg toutes les rentes et justice sur les terres de l'église, sauf le droit de voirie ou vicomté, lequel est propre à ladite église dans la plupart des lieux, dans d'autres est commun à l'église et aux vicomtés, de sorte que l'église a deux parts sur ses hommes et une sur les étrangers, plus un neuvième dans les parts de la vicomté par an, aumône de Raoul, chevalier de *Capella* ; la paroisse *Saint-Martin-sur-Scarphia* (3) donnée par Lisiard, évêque de Soissons avec toutes les grosses dîmes comme dans les paroisses précédentes, sauf le lieudit *Luqueium* (4), qui

(1) Rufac, voir charte nº XXVI.

(2) Nom évidemment mal écrit : il n'y avait dans le diocèse de Soissons que le commun de Saint-Martin-sur-Rivière, canton de Wassigny. Faut-il lire la Doloire ? (Voir la note suivante).

(3) Charphion, ruisseau prenant sa source au hameau Ecoute-s'il-Pleut (commune de la Chapelle-sur-Chézy), et tombant dans la Doloire qui se jette dans la Marne à Chézy.

(4) Le Grand Lucquy, hameau avec moulin, au terroir de Chézy. Aujourd'hui maison isolée.

Digitized by Google

appartient aux curés ; deux muids de vin de dîme annuelle au curé, deux muids de blé perçus annuellement dans la grange de l'abbaye, par les héritiers de Fulcon de *Cavorure ;* le moulin Boiard ; le moulin neuf, les deux moulins dits Jumeaux ; une rente d'un muid de blé donné par Aveline et Abramus, chevaliers, sur le moulin de Jallart ; la grange de Challuel (1) et ses dépendances ; la grange de *Charneto* et ses dépendances ; sur la Marne, l'église de Saint-Pierre-Senis (?), l'église Sainte-Madelaine avec ses dépendances et le moulin, les prés, bois, vignes ; à la Chapelle (2), la chapelle Saint-Barthélemi avec son *atrium,* les dîmes, la grange, la justice, rentes et coutumes de toutes les terres de l'église, et sur les autres le droit dit vicomté ; à Verdelot, l'église, le prieuré de Notre-Dame et ses dépendances, comprenant le *Burgulum,* adjacent à l'église, avec justice, rentes et coutumes ; l'autel Saint-Crépin de Verdelot ; l'autel Saint-Remi de Villeneuve (3), avec les dîmes de ces deux territoires, sauf 5 septiers et une mine de blé, autant d'avoine pris par chacun des curés sur la grange des moines, plus sur les petites dîmes 2 porcellets, 2 agneaux, 2 brebis et 4 muids que chaque curé perçoit ; l'autel de Sainte-Croix de Vieux-Maisons (4), avec la grande dîme, et deux septiers sur 5 de la petite ; deux parts de la grange de *Curia Renaudi ;* la grange de Lismons ; le sixième de la dîme de *Dambono ;* 10 sols de rente à la Saint-Remy sur le péage de *Monte Morelli ;* rente de 3 septiers de blé sur le moulin de *Coargis* pour l'huile du couvent ; autre rente semblable pour le repos de l'âme de Vaucher,

(1) Ferme, sur le territoire de Chézy.
(2) La Chapelle-Chézy.
(3) Villeneuve-sur-Bellot, canton de Rebais, Seine-et-Marne.
(4) Vieux-Maisons.

Digitized by Google

enfant, à *Waldum Comitis*(?): le prieuré Sainte-Marie et ses dépendances, savoir : tiers de la grande dîme de Bergères, deux parts de la dîme des hôtes de Sainte-Marie, des hôtes de la terre du seigneur André de *Baldimento* (1) et des hôtes de la paroisse ; usage du bois *Waldum*, à Lecheries (Léchelle) ; 4 septiers de blé sur 9 dans la grande dîme ; les hôtes et les coutumes des arpents ; la moitié de haute justice, usage et coutume au Breuil (2) ; à Charleville, l'autel Saint-Pierre avec la moitié des offrandes de toutes les fêtes. Les grosses dîmes, sauf 22 septiers de grains divers au curé, deux parts des menues dîmes, la justice. Les cens, coutumes et terrages, sauf pour les choses exportées où le comte a le terrage (exceptis expedituris) ; une grange et ses dépendances ; à *Plaiolum Castrum* (3), le moulin dit de *Ponte Kalidicis*, les hôtes à cens, coutumes, justice et terrages de la terre de Saint-Pierre, cens et autres diverses choses ; à Saron, le prieuré de Saint-André, comprenant l'autel, la paroisse Saint-André où les moines ont aux quatre grandes fêtes la moitié des offrandes, plus à Noël la moitié *tortellorum*, les grandes dîmes, sauf un muid au curé et un demi pour le luminaire de l'église ; deux parts de la même dîme sur toute la partie du territoire dit Saint-Pierre, le tiers des terrages, et depuis le village de *Curbosum* (4), le cours de la rivière et la pêche, et dans l'eau du seigneur du lieu un réservoir pour prendre les poissons, le four banal, la dîme de Champ Ebrard et diverses autres choses ; à *Rosetum* et à *Spinalbatum* (5) où un seul curé administre les deux églises, les autels et aux trois feries, la moitié des offran-

(1) Baudemont, canton d'Anglure (Marne).
(2) Canton de Dormans (Marne).
(3) Pleurs.
(4) Courboin (canton de Condé).
(5) Rozoy et l'Épine-aux-Bois, canton de Condé et de Charly.

Digitized by Google

des, deux parts des deux dîmes etc. ; à Montfaucon (1) et à *Esseicie* (2), les autels et moitié des offrandes à Noël, Circoncision, Epiphanie, Pâques, Toussaint, Purification, tiers des grosses dîmes ; des terres des deux autels, deux parts ; au territoire de Saint-André, deux parts, à Saint-Supplice quatre septiers sur 9, sauf pour les cultures et les parts de deux territoires dont la dîme appartient à Saint-Pierre ; sur les deux territoires, deux parts des mêmes dîmes, etc.; à Belesmes (3), en la terre de Saint-Pierre, les justices, coutumes, cens, dans toutes les terres des villages, les cultures de Robert, chevalier, au-dessous de la voie publique, toute la dîme et dans le territoire commun des 3 seigneurs, bois en plaine, le tiers de la justice et des terrages, deux parts de la dîme ; deux muids de blé sur la grange d'Etienne Gaius, pour l'âme de son frère, etc. ; à Cherri (4), l'aleu de Saint-Pierre avec les hôtes, justice et coutumes desdits, deux moulins, etc. ; sur l'aleu de *Curbuino* (5), les hôtes propres, justice et coutumes ; sur les terres communes deux deniers sur 5 de rente et 2 septiers de blé sur 5, etc. ; à *Chaletum*, un moulin et quelques autres menus biens ; à *Conegium* (6), l'aleu de *Cinthole* avec les hôtes, justice et coutumes, cens, etc. ; sur l'*atrio* de Saint-Gerorges, deux parts de la grosse dîme, à *Mosteriolum* (7), les hôtes de Curberchil (8), justices, coutumes, deux parts de la grande dîme, terrages, vignagnes; moitié indivise du bois Veulte, etc.; à *Grisanceium* (9),

(1) Canton de Charly.
(2) Essises (canton de Charly).
(3) Blesmes, canton de Château-Thierry.
(4) Chéry-Chartreuse (canton de Fère-en-Tardenois).
(5) Courboin, sus mentionné.
(6) Connigis, canton de Condé.
(7) Montreuil-aux-Lions (canton de Charly).
(8) Couberchy, ferme à Monthurel, canton de Condé.
(9) Crézancy, canton de Condé.

Digitized by Google

les hôtes propres, justices, coutumes, au moulin de Villa... une rente de 14 septiers de blé, la justice entière et l'obligation pour le propriétaire de ne l'aliéner d'aucune façon sans la permission des religieux ; sur toutes les terres communes du village et les bois, un quart indivis, etc. ; à *Varenas* (1), l'aleu de Saint-Pierre et de Saint-Médard de Soissons dont les hôtes, coutumes, etc., sont communes entre les deux maisons, mais l'abbaye de Chézy ayant l'avouerie et la justice ; à Courtemont, moitié en communauté ; à *Rulliacum* (2), l'aleu de tout le village, justice, coutumes et tous les revenus ; pour la grosse dîme, une année appartient à l'abbaye en commun avec le curé par moitié, l'autre année l'abbaye a 4 septiers sur 9 ; à *Salviniacum* (3), l'aleu de Saint-Pierre ; à Vosseth, l'aleu de Saint-Pierre ; à Glennes, trois parts de la grosse dîme ; la dîme entière sur les terres des religieux, le bois, les coutumes, terrages, cens, etc. ; à *Berala* (4), part de la dîme, dîme entière sur les terres de l'abbaye, cens, etc. ; à *Trugniacum* (5), dîmes, coutumes, etc., sur la terre de Saint-Pierre ; à Château-Thierry, l'autel Saint-Crépin, avec la moitié des offrandes des dimanches et fêtes et le cierge pascal ; sur tout le territoire de la paroisse, les dîmes, sauf un muid de blé et un muid de vin, un porcellet, un agneau et une oie pour le prêtre ; la grange près le presbytère, et 7 sols à chaque changement de curé, plus 2 sols de cens sur le presbytère ; « pro foro comitis quod in atrio est » de Saint-Crépin, de la bourse du comte 5 sols, les autres cens de la ville, le tiers des moulins sous le pont, etc. ;

(1) Varennes-Courtemont, canton de Condé (Aisne).
(2) Reuilly, canton de Condé.
(3) Sauvigny, hameau de la commune de Reuilly.
(4) Brasles, canton de Château-Thierry.
(5) Trugny, hameau de la commune de Bruyères, canton de Fère-en-Tardenois.

Digitized by Google

à *Aziacum*, l'autel de Saint-Félix, avec deux parts des offrandes pour les fêtes de Noël, l'Epiphanie, Pâques et Toussaint; toute la dîme dans les biens dits *inter sepia*, le tiers dans les autres biens après la part du curé; toute la menue dîme, trois moulins sur la Marne, l'usage de deux bateaux pour la pêche dans toute la rivière du pont de Château-Thierry à Charly; cens, vinages, etc.; à *Buxorium* (1), une grange avec ses dépendances, moulin, dit Croslarth, justice, rente, coutumes propres; moitié indivise des rentes des bois, pâturages, justice avec Saint-Pierre de Reuil, pour terrage et coutumes, 3 mines par muid, 18 deniers, 5 poules, deux pains, sur le moulin deux septiers de blé; moitié du plaid général, quart de la grosse dîme, qui, quoique divisée en 4 parties, est conduite tout entière, une année à la grange de l'abbaye, une autre année à la grange Saint-Pierre de Reuil; à Pavant, l'autel de Saint-Robin; moitié des offrandes à Noël, Pâques, Toussaint, cinquième part de la grande dîme; dans la dîme de l'autel deux parts, deux également sur la menue dîme; un muid de vinage sur la vigne dite d'Aurennus, etc.; à Saulchery (2), en divers lieux toute la dîme et le terrage; moitié de la dîme de Vilers, vinages, cens, etc.; à *Villa regia* (3), le village, la grange, cens, terrages, coutumes, etc.; à *Charnetum*, un muid de blé et une part de la menue dîme, donnés par Odon, chevalier, pour l'âme de son fils Odon; à *Santes* (4), la dîme commune avec les chanoines de *Chasia* sur une certaine partie du territoire; sur le moulin de la Roche, un muid de blé et avoine, donné par Abelin, chevalier, pour son fils Abramus,

(1) Bussiares, canton de Neuilly.
(2) Saulchery, canton de Charly.
(3) Velleroy ?, aujourd'hui Venerolles, canton de Wassigny.
(4) Sains ?, canton de l'arrondissement de Vervins.

Digitized by Google

et par Josbert de Curtheer ; à Metz, dans le faubourg, l'église et le prieuré de Sainte-Marie-aux-Champs avec ses dépendances ; au territoire d'Alverstat (1), l'église et le prieuré de Sainte-Marguerite avec ses dépendances. (Date déchirée; vers 1184).

XXXI. Charte par laquelle G..., archevêque de Sens, fait savoir que Ebale, abbé de Chézy, s'était souvent plaint à lui de ce que Mathieu, évêque de Troyes, avait nommé un curé à Saron quoique la présentation appartînt à l'abbaye; sur les observations de l'archevêque, Mathieu finit par reconnaître ce droit en demandant seulement que le titulaire fût maintenu moyennant que l'abbé le présenterait et qu'il l'instituerait canoniquement. Témoins : Odon, doyen; Geoffroy, chantre; Hugues et Simon, archidiacres; Odon, abbé de Saint-Pierre-le-Vif; Clément, abbé de St-Remy ; Thomas, prieur de Saint-Quentin de Troyes ; Philippe et Chrétien, chanoines ; Jean, sous-diacre et autres. Maître Pierre, notaire.

XXXII. Bulle du pape Célestin, énumérative des biens de l'abbaye, avec les mêmes détails que celle du pape Alexandre. On y trouve à la fin ce passage de plus : tout ce que possédait Artaud de Nogent, chambrier de la comtesse de Troyes, viagèrement dans la paroisse de Chézy, par donation dudit. A Latran, 3 des nones de juin, an 1196.

XXXIII. Charte par laquelle J..., abbé de Rebais, et E..., abbé d'Oyes, déclarent que l'abbé de Chézy et l'abbé de Sainte-Marie-de-Vertus, après de longues discussions au sujet de la dîme des novales des territoires sis entre Haudum et Charleville, par le conseil du R. doyen de Reims et F... chanoine, ont convenu devant les susdits de

(1) Prieuré d'Halbertaldt.

Digitized by Google

partager la différence par partie égale. Témoins : Bernard Ingebert ; Jean, mayeur ; Henri, pour l'abbé de Chézy ; Herbert ; Hugues de Recode; Terric li Roiez ; Hatton d'Esternay, pour l'abbé de Vertus, an 1194.

XXXIV. Charte par laquelle Névelon, évêque de Soissons, déclare que Artaud de Nogent, se sentant à l'extrémité, pour le repos de son âme et de son fils Jean, légua à l'abbaye où il est enseveli tout ce qu'il avait à Chézy, justice comprise, le moulin dit Haoart, sauf un muid de blé dû sur icelui aux lépreux de *Pontesia* (1), qu'ils doivent y faire moudre. En récompense, deux moines chaque jour chanteraient deux messes pour les deux âmes des susdits ; sur cette aumône, le couvent aurait chaque année 40 sols pour la pitance. Ce que loua Hodierne, femme d'Artaud avec ses fils et ses filles, 1195.

XXXV. Charte de Henri, comte de Troyes, qui, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, donne à l'église Notre-Dame de Verdelot l'usage dans la forêt du Gault, de sorte que chaque jour on puisse y prendre, pour l'usage des frères y demeurant, autant de bois qu'une voiture à deux chevaux en peut enlever, prenant d'abord du bois mort et à son défaut du bois vert. Témoins : Thibaut, comte de Chartres ; Pierre, abbé de la Celle ; Vaucher, abbé de Clairvaux ; Ansèric de Monte regali ; Anceau de Triangulo (2). 1156.

XXXVI. Charte de Garnier, évêque de Troyes, reconnaissant que de toute ancienneté, les églises paroissiales de Saron et de Charleville ont appartenu à l'abbaye de Chézy et accorde à l'abbé Geoffroy et à ses successeurs le patronat desdites. Jacques, chancelier. A Troyes, en 1199.

XXXVII. Bulle par laquelle Grégoire déclare, à la

(1) Pontoise.
(2) De Trainel.

Digitized by Google

demande de l'évêque de Soissons, consentir à ce que l'abbaye perçoive dans ses paroisses les dîmes des terres nouvellement cultivées, comme celles perçues antérieurement. Le 5 des ides de juillet, an dix du pontificat.

XXXVIII. Bulle du pape Innocent accordant à l'abbaye le privilége de n'être tenue envers personne au sujet des bénéfices et des pensions ecclésiastiques, en vertu de lettres apostoliques ou émanées de légats, à moins que ces lettres ne renferment précisément le nom de ladite abbaye. A Naples, 3 des calendes de décembre, an 12 du pontificat.

XXXIX. Bulle du même autorisant l'abbaye à hériter des biens mobiliers et immobiliers des personnes séculières venant s'y retirer par détachement du monde. Lyon, nones de janvier, l'année 6e de son pontificat.

XL. Bulle du même, adressée à l'abbé de Saint-Crépin de Soissons, approuvant les accords entre l'abbaye de Chézy, le curé de *Lescheriis* et autres recteurs d'églises du diocèse de Soissons, au sujet des dîmes de novalles et chargeant ledit abbé de veiller à l'exécution. Lyon, 15 des calendes de juin, an 6.

XLI. Autre bulle identique adressée directement à l'abbé de Chézy.

XLII. Charte par laquelle Nevelon, évêque de Soissons, reconnaît appartenir à l'abbaye, une chapelle nouvellement fondée dans l'église S. S. Crespin et Crespinien de Château-Thierry, par Odon Chanel et autres ; il ajoute qu'en cas de vacance, le candidat présenté par l'abbé et ordonné par l'évêque, prêtera d'abord serment à l'abbé, puis au curé de Saint-Crespin. 1201.

XLIII. Charte par laquelle Philippe, chantre de Meaux, et Artaud, trésorier de Saint-Etienne de Troyes, déclarent l'accord intervenu au sujet d'une aumône de blé de l'église de Verdelot au terrage de *Alneto* et de *Moubellano*, entre

Digitized by Google

le prieur de ladite église, et Gillebert, chevalier de Luzania (1) et Philippe son fils ; cet accord, passé après la mort dudit Philippe, reconnaît que le prieuré a onze septiers de blé et cinq d'avoine au terrage du lieudit Bacevel (2), en présence de l'abbé de Chézy ; de P..., doyen de Bacevel ; de F..., curé de Villeneuve ; de J..., chevalier de *Verzelo*. Ledit prieur se plaignait en outre que ledit Philippe lui avait pris un cheval et l'avait gardé une année entière et lui avait enlevé de l'aumône susdite 23 septiers de blé et 5 d'avoine ; pour ce, ledit Gillebert s'en remit au jugement desdits arbitres, présentant pour plèges Bricellus, chevalier de *Monterentrudis* (3), et Hugues, chevalier de *Lusania*. Les arbitres décidèrent alors que le cheval serait restitué ou sa valeur, ainsi que les 28 septiers au prochain mois d'août. Mars 1205.

XLIV. Anceau, évêque de Meaux déclare que Gillebert, chevalier de Cineto, a reconnu que l'église de Verdelot possède annuellement 16 septiers de blé aux terrages de *Monte Bellano* et de *Alneto* (11 de blé et 5 d'avoine). 1206.

XLV. Gaucher, abbé de Molème, déclare avoir vu une charte de son prédécesseur Etienne, portant cession à G..., alors abbé de Chézy et maintenant prieur de Verdelot, des grains de la grange dudit lieu ; présents : Guillaume, prieur de Saint-Patrice, et autres. Juin 1207.

XLVI. G... clerc et official de Cambray, déclare que Alard, écuyer ; Ida, sa femme ; Jean, clerc ; son frère ; Sarah, leur sœur, enfants de feu Raoul le Wandre, chevalier, ont donné en aumône à l'abbaye le tiers de leurs terres de la Chapelle-sur-Chézy, cens, coutumes, terrages, etc., et l'hommage de *Simon de Bria* dû pour toute la

(1) Luzancy, canton de la Ferté.
(2) Bassevelle, canton de la Ferté (Seine-et-Marne).
(3) Montron (monte rotundo), canton de Neuilly.

Digitized by Google

terre qu'il tient à *Brussellis*, et ont vendu les deux autres parts au prix de 100 livres provinoises ; ladite Ida renonçant à tout droit sur ladite terre ; lesdits se dévestissant de leurs droits entre les mains de Guillaume de Aunisel, chevalier, lequel investit immédiatement Jornarius, moine procureur de l'abbaye. Témoins : Alard de Sauchi, chevalier ; Guillaume de Aunisel, chevalier ; Jean, clerc de l'abbé ; Aco, écuyer ; Thomas Beaugencis ; Gautier, domestique (famulus) de Dom Jornarius ; Raoul Crolebos, etc. Mai 1235. — (Sceau rond en cire verte, représentant un château ou une porte de ville. M... E...-Contre sceau : un cerf : S. NOTULAR CAMER).

XLVII. Charte d'Alard de Sauchi, chevalier, confirmant les donations ou ventes précédentes. 1235.

XLVIII. Même acte devant G... doyen de la Chrétienté de Chézy. Témoins : Robert, alors abbé de Chézy ; Jornarius, moine ; Hubert, chapelain ; Guillaume de Chichi (?), chevalier ; Raoul de Capella ; Thomas Beaugencis ; Raoul Crolebos.

XLIX. Charte de Mathieu de Monte Mirabili (1), seigneur dudit lieu et de Oysiaco (2), déclarant que Jean, clerc, fils de feu Raoul de Chézy, chevalier, dit le Wandre, a vendu à l'abbaye ce qu'il possédait sur les deux paroisses de Chézy, maisons, cens, terrages, coutumes, hommes, femmes de corps, etc., vignes à Azi, prés, au-delà du Raidon, sauf la moitié sur le corps de Thomas Beaugencis, et le fief de Jean de Matri-sur-Marne (?), le tout mouvant dudit Alard de Chézy, chevalier, frère du vendeur. Avril 1243.

L. Thibaut, roi de Navarre, de Champagne, de Brie, comte palatin, remet à l'abbaye 15 livres sur la rente annuelle de 50 livres qu'elle lui devait pour la *cense de leur*

(1) Montmirail.
(2) Oisy, canton de Wassigny.

Digitized by Google

homes en échange de la part des moines au bois de Barbeillon. Avril 1246.

LI. Bulle d'Innocent énumérative des biens de l'abbaye, avec les mêmes détails que les deux précédemment transcrites. On y lit en plus : rente de 10 sols tournois sur le tonlieu de Montmirail, la dîme du village de *Campo Ebrandi*, la dîme de *Dombono*, terres, prés, vignes, bois, usages, pâturages, eaux, moulins, etc., les novales des biens de l'abbaye, cultivés par les moines ou par leurs serviteurs, droit de recevoir dans l'abbaye clercs ou laïcs fuyant le siècle pour se convertir ; défense à tout religieux de quitter l'abbaye sans la permission de l'abbé ; que nul abbé ne puisse en recevoir un sans présentation de lettres spéciales de l'abbé ; privilège en cas d'excommunication générale du royaume, de célébrer les offices, portes fermées et sans sonnerie, *Dummodo causam non dederitis interdicto* ; défense d'ériger chapelle ou oratoire dans la paroisse de Chézy, sans la permission de l'évêque et de l'abbé, permission d'ensevelir dans le monastère, sauf les excommuniés, interdits et usuriers, sous la réserve des privilèges ecclésiastiques ; droit de ne reconnaître pour abbé qu'un religieux régulièrement élu au moins à la majorité, sans aucune ruse et conformément à la règle de Saint-Benoit ; confirmation des exemptions de tous prince ou lois quelconques, etc. Lyon Marin, vice-chancelier de l'église romaine, 2 des nones de juin 1249.

LII. Thibaut, roi de Navarre et de Champagne, déclare que Odon, dit Oysons, chevalier de Chierri (1) donna à l'abbaye 8 septiers de blé sur le moulin de Choiselles, près de Château-Thierry (2). A Château-Thierry, lundi après les octaves des Brandons, 1259.

(1) Canton de Château-Thierry.
(2) Encore existant.

Digitized by Google

LIII. Mathieu, sire de Montmirail et d'Oisy, pour le bien de son âme et celles de ses ancêtres, donne à l'abbaye de Verdelot *(sic)*, 30 sols tournois pour acheter de la cire pour un cierge devant brûler jour et nuit depuis Noël jusqu'à l'octave de la Chandeleur, devant l'autel, à prendre sur le péage de la Ferté-Gaucher, à la Saint-Martin d'hiver. Juillet 1267.

LIV. Thibaut, roi de Navarre et de Champagne, pour son âme et celle de son père, quitte et amortit tout ce que l'abbaye a acquis de ce prince en Champagne jusqu'à ce jour ; ce document relate une autre charte de son prédécesseur Thibaut, approuvant l'acquisition faite par l'abbaye de Jean et Alard le Wandre de leurs terres de Chézy, la Chapelle, vignes à Azy, cens et terrages de Nojentel (1), 6 deniers de cens sur la maison de Jacons le Jugleor, de Château-Thierry; celle faite par Messire Jean de Maconnaunoi, de biens sis à Chézy et au val d'Essommes, le pressoir et les cens de Guillaume de Chézy, le cortil de damoiselle Marguerite devant le Moustier de Chézy ; le comte recevant en échange de sa concession 10 livrées de terre à Plaieuvre (2) et en la *Charteleria*, plus une rente de 11 livres provinoises, bonnes, à la foire Saint-Ayeul de Provins. Fait à Château-Thierry, écrit par frère Pierre de Rancevaux, vice-chancelier du comte et aumônier, en juin 1259. L'autre document, rédigé à Avenay, par frère Jean de la Trinité, le dimanche devant mi-carême, en mars 1269.—(Sceau de cire rouge : cavalier armé, cheval caparaçonné, aux armes de Navarre; sur le contre-sceau : écu triangulaire de Champagne).

LV. Odo, abbé de Rebais prononce accord avec l'abbé de Chézy sur les différents suivants : l'abbé de Chézy aura

(1) Nogentel, canton de Château-Thierry.
(2) Pleurs.

Digitized by Google

la justice sur les hommes de Rebais habitant sur les deux paroisses de Chézy, sauf pour les cas criminels, ou au cas où lesdits hommes demanderaient à être renvoyés devant l'abbé de Rebais ; le sergent de celui-ci devra le serment à l'abbé de Chézy. Mardi après la Saint-Martin d'hiver, 1279. — (Sceau de cire brune : abbé debout, tête nue, crossé, un livre de la main gauche, chasuble à l'antique : S. ODE... REBBACENSIS. — Contre-sceau : Losange représentant un enfant emmailloté avec une étoile : S. CONT. REBASC.)

LVI. Charte par laquelle Enguerrand, sire de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, déclare que devant à l'abbaye une femme de corps de la valeur de 110 livres tournois petits, en échange de Colette, fille de Jean des Perdriaus et Marie, baillée audit sire pour femme de corps par les religieux, il leur remit donc Marie, fille d'Adam Conchion de Hertenges, femme de Johannin le Fil Baudier, se réservant ses deux fils comme ses hommes. Mardi après Pâques, avril 1295.

LVII. Simon, abbé d'Essommes, déclare accord avec l'abbaye de Chézy, au sujet de la reportation de quelques dîmes à Azy, dites les Entressois des SS. Pierre et Ferreol. Il fut décidé que ces dîmes seraient réunies à la grande dîme et seraient partagées également comme les coutumes, mais que, dans la dîme des Entressois de Saint-Pierre que l'abbaye de Chézy percevait seule, elle n'aurait plus que le tiers ; constatant qu'il était dû au curé d'Azy 4 muids de vin rouge à prendre en cas d'insuffisance dans le cellier d'Essommes, toutes les fois que cette quantité ferait défaut dans la grange dîmière d'Azy. Août 1296. — (Deux sceaux en cire brune ; 1. Abbé crossé : SIGILLVM. SIMONIS. ABBATIS. JOSMENSIS. ECCLESIE ; contre-scel : main crossée avec une étoile : SECRETVM. ABBATIS.

Digitized by Google

JOSMENSIS (Essommes). — 11. Cavalier nimbé armé d'une épee nue, une tour en face de la tête du chevalier : SIGILLUM CAPITULI JOSMENSIS.)

LVIII. Guy, évêque de Soissons, déclare que Jean, dit Trybours de Château-de-Thierry, né à *Bonolio* (1), Henri le Papelart et autres gens de Bonolio et de Monte-Bonolii au nom de la communauté des habitants de ces lieux, lui vinrent représenter la gêne que leur causait l'éloignement de leur église d'Azy ; qu'approuvant leur réclamation, il leur accorda de faire célébrer les offices dans la chapelle Notre-Dame de Bonolio, du consentement de l'abbé de Chézy, patron d'Azy. Il fut convenu que le curé d'Azy, chaque semaine quatre jours et aux fêtes et dimanches, célébrerait la messe et la ferait célébrer par un chapelain à Bonneil, exposerait les préceptes du dimanche, baptiserait les petits enfants, marierait, enterrerait et donnerait les sacrements ; que chaque samedi, chaque fête annuelle et aux quatre fêtes de la Vierge, ainsi qu'aux vigiles, on chanterait les premières vêpres, matines, messe et secondes vêpres à la commodité du curé ; que les habitants des deux villages devraient les offrandes à Azy, fourniraient la chapelle d'ornements, livres, luminaires et en général de toutes les choses nécessaires au culte à leurs frais ; que le curé d'Azy aura la moitié des offrandes du tronc et des reliques ; toutes les autres appartiendront en entier au curé ; les legs seront partagés entre le curé et la chapelle, à moins de dispositions spéciales du légataire ; les paroissiens des deux villages seront tenus à contribuer comme avant aux travaux de l'église d'Azy, et, pour assurer cette clause, les gens des deux villages cédèrent à la cure d'Azy : la maison de P. Chau-

(1) Bonneil, canton de Château-Thierry.

Digitized by Google

vel, avec le courtil ; la maison contiguë de Henri le Papelart ; une vigne au tertre, contenant quatre perches, une autre en Borgnon de 8 perches ; une autre en Mellier de 6 perches ; une autre en Rochefort de 14 perches; trois autres en Perrans, de 39 perches ; une autre en Morfossé de 8 perches ; une autre derrière la Chapelle de 40 perches ; une autre en la Bataille de 14 perches ; une autre en la Courroie de 8 perches ; une autre en Pelée, près celle de la damoiselle de *Bonolio*, de 8 perches ; une autre au même lieu de 4 perches ; cinq autres diverses ; un champ de 20 perches et un de deux arpents, au territoire de Buisseure ; un muid et demi de rente de vinage dû par Jean Mahou ; un demi dû par Jean de Nogent. De plus, chaque feu devra payer, chaque année aux vendanges, un septier de vin blanc ; que le curé pourra établir une treille contre le mur du cimetière derrière la chapelle ; que les vignes de *Boutino* (35 perches), de *Parigaut* et les fosses devant la maison Bourgeoisie, resteront pour l'entretien de la chapelle. Approuvé par Jacob, curé d'Azy ; Robert, abbé de Chézy ; an 1304, juin. — (Sceau de cire verte : évêque mitré, légende brisée ; Contre-sceau : la Vierge tenant l'Enfant-Jésus : CONT. SIGILLV. GVIDO...)

LIX. Pierre, évêque de Soissons, fait savoir que Gautier de Montigny, demeurant à Château-Thierry, et Agnès, jadis sa femme, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, construisirent à grands frais *(opere sumptuoso)* une chapelle à Château-Thierry près le pont et y instituèrent un chapelain avec une dotation de 16 livres parisis de rente, à prendre sur leurs biens, dont le roi et la reine accordèrent l'amortissement, suivant lettres que l'évêque fit déposer dans le trésor de l'église d'Essommes et dont la teneur est reproduite dans ladite charte ; cette

Digitized by Google

rente établie pour 6 livres 8 sols sur la maison de Guillaume Baudechon à Château-Thierry, rue du Pont, mouvante du roi, partie en franc aleu, partie sous 3 mailles de cens ; autant sur une maison devant la fontaine du bourg de Château-Thierry, mouvant du roi en franc aleu ; 64 sols de rente, mouvant du roi à 6 deniers de cens, sur leurs maisons neuves de la ruelle des prés Laonnois ; fait au bois de Vincennes, en juin 1236. Confirmation desdites lettres par la reine Jeanne, donnée à Coulommiers, en janvier 1337. Autre lettre de Pierre Pertuis, bailly de Crécy, relatant la même donation à la demande de Gautier de Montigny, Odard de Dompmars, Aderon, sa femme, fille de Gautier, au profit de Nicolas du Chastel, premier chapelain perpétuel de ladite chapelle. A Château-Thierry, jeudi avant Notre-Dame-de-Mars 1337. La charte de l'évêque datée de Sept-Monts (1) une de ses maisons au diocèse de Soissons, le 6 août 1337, en présence de Mathieu Herberti, Jean de Viriaco, Jean de Monceto, prêtre, ses chapelains et autres témoins.

LX. Charte, par laquelle Louis, fils aîné du roi de France, roi de Navarre, Champagne, comte palatin, déclare avoir vu des lettres à lui adressées par Gui de Dameri, abbé de Valsecret, son chapelain, et de Jacques de Coincy, clerc, enregistrant l'échange conclu entre ce prince et l'abbaye de Chézy, des cens que ledit possédait à Chézy, dit Habran, valant 32 sols 5 deniers, contre ceux des religieux à Château-Thierry, datée de Paris le 30 mars 1310 et portant qu'ils se sont rendus à Château-Thierry avec Raoul de Coinci, procureur du prince, et plusieurs autres bonnes gens, pour procéder à la prisée desdits cens des religieux s'élevant à 14 sols 4 deniers portant lods et ventes

(1) Canton de Soissons. L'évêque y avait un splendide château.

Digitized by Google

pour lesquels il faut doubler selon la coutume du pays, plus 5 deniers de cens dus aux moines pour le marché de la ville qui dépend en partie du tréfonds du monastère ; 18 sols pour autant de septiers de vin dus à iceux pour la dîme des vignes du clos du prince ; 10 sols sur la maison de Jacquin Clarin à Château-Thierry, soit en total 65 sols et 2 deniers, représentant le double des cens cédés par les moines, parce que « li héritages, seus quoy li cens qu'il vous restorent sont assis sont de trop plus grant value que li vostres. » Fait en octobre 1311. La charte du prince approbative, datée de Paris, mars 1312. — (Sceau : Prince assis.... CIE. PRIMOGENITUS. DEI. — Contre-scel : cavalier armé, le cheval caparaçonné de fleurs de lys, sans nombre.... BRIE. ET. COMES).

LXI. Charte par laquelle ledit Louis, fils aîné du roi de France, déclare que les religieux de Chézy sont en droit et saisine tous les ans de 8 septiers de blé sur son moulin de Château-Thierry, dit Moulin Adam. Paris, jeudi après l'Epiphanie, an 1312. Rédigée par Me Raoul de Praett, en chambre du conseil.

LXII. Arrêt de la chambre des Comptes pour le paiement des finances des acquisitions faites par les églises et des amortissements d'un moulin à vent, sis entre Iverni et Villeroy, appartenant à l'abbaye, moyennant 40 livres. Décembre 1329.

LXIII. Charte par laquelle Jeanne d'Evreux, reine de France, femme de Charles-le-Bel donne en pure aumône pour le repos de son âme et de celle de son mari, à l'abbaye, ses biens de Belesme et Chierry, comprenant 21 livrées de terre, justice, censives, vignages, terrages, hommes et femmes de corps, deniers, etc., provenant de Gilot de Concevreux, écuyer, qui vendit ladite terre aux us des foires à Baudoin de Chailly, écuyer, qui la revendit

Digitized by Google

à mademoiselle Mahaut du Boisgamier qui la recéda à la reine : à la charge de dire cinq messes de Notre-Dame avec diacre et sous-diacre, chaque année, un mardi ou mercredi entre la Toussaint et la quinquagésime. Fait à Château-Thierry, le 25 octobre 1337. — (Sceau : Reine debout sous un portique, tenant un sceptre : deux écussons chargés de 6 fleurs de lys, 3-2-1 barrées... ANNA. DEI. GRA; contre-scel : écusson chargé de 11 fleurs de lys, 3-2-3-2-1 barrées. CTRA. SIGILLVM JOHANNE REGINE FRACIE ET NAVARRE).

LXIV. Jean, abbé de Châtillon-sur-Seine, licencié en droit, concède à Pierre, professeur de théologie, abbé de Chézy et à ses successeurs, prières et obit dans son abbaye et dans celles en dépendant ; 5 mai 1403.

LXV. Charles, roi de France, déclare que Etienne Latrayme, clerc de Gaucher Chanteprime, son notaire et secrétaire, nommé par lui chapelain de la chapelle de Sainte-Madeleine au cimetière de Saint-Crépin de Château-Thierry, de fondation royale, assurait-on, à la place de feu Jean de Courcelles, a trouvé Guillaume Lathonis, curé de Faux (diocèse de Châlons) se disant pourvu d'icelle par l'abbé de Chézy qui en serait patron. D'où fut soulevé un procès qui se termina au profit de Latrayme en condamnant Lathonis aux dépens. Ce dernier soutint qu'il existait en fait deux chapelles au même autel au cimetière susdit, l'une dite la Grande Madeleine à la présentation de l'abbaye, l'autre la Petite Madeleine, à la collation du roi et de l'évêque de Soissons, alternativement, suivant accord précédent avec la reine de France. Enfin le curé décida, après production de pièces, que ledit Latrayme avait tort ; il fut donc condamné définitivement aux dépens et le droit de Lathonis reconnu bon et valable. Paris, 6 juillet 1412.

Digitized by Google

ABBÉS DE CHÉZY

Jean.
Thibaut.
Aibert.
Gilon.
Robert Ier.
Raoul, cité en 1063.
Pierre, 1108-1112.
Simon, 1136-1156, mort en 1163.
Hélie, mort en 1171.
Ebolus, 1176, mort en 1190.
Geoffroy, 1193-1199.
Nicolas, 1205.
Geoffroy II, 1210.
Odon, 1214-1217.
Renaud, 1222-1230.
Robert II, mort en 1243.
Drogon, 1244-1246.
B..., 1247.
Odon, 1269.
Gautier, 1270-1288.
Robert III, 1293-1329.
Guillaume de Nourenoult, 1349.
Philippe, déposé par l'archevêque de Reims en 1356.
Jean de Lintelles, 1358-1392.
Pierre de Meudon, 1392-1409.
Henri de Beaulieu, 1409-1427.
Thibaut.
Nicolas Lentier, 1436-1444.
Nicolas Grainoti, 1444-1454.
Jean, cru étranger à l'abbaye.
Michel, cru étranger à l'abbaye.
Nicolas Richard, 1459-1463.
Maure du Mas, 1469-1480.
Louis de Lespinasse, premier commandataire, 1481-1501.
Jean de Langeac, 1501-1503.
Antoine de Langeac, 1503-1519.
Gabriel de Langeac, 1519-1528.
François de Langeac, 1528-1562.
Nicolas du Mont, 1564-1570.
Les moines avaient élu Dom Pignard, qui demeura prieur et vicaire général de l'abbé.
Nicolas de Neufville de Villeroy, 1582-1612.
Guillaume Fouquet de la Varenne, 1622-1625.
Charles de Balzac, 1615-1625.
Louis de Bassompierre, 1626-1647.
François de Nesmond, 1647-1682.

Digitized by Google

Henri de Nesmond, 1682-1707.
Fabio Brulard de Sillery, 1707-1714.
François P. Morel, 1715-1731.
Audemard Joly de Fleury, 1731-1755.
N. Thierry, 1755-1783.
H. Malvin de Montazet, 1783-1790.

Digitized by Google

TABLE

des noms de lieux et d'hommes cités dans l'analyse du Cartulaire de Saint-Pierre de Chézy (1).

Abelin, frère de Gillebert de Belot. XIX, XXX.
Abrannus, chevalier. XXX.
Aco, écuyer. XLII.
Ada, belle-sœur d'Albert Princerna. XXI.
Adam, acolyte V. XVII.
Adam, sous-diacre. XVI.
Adrien III, pape. XXI.
Adrien IV, pape. XXIII.
Alard, écuyer. XLVI, XLIX.
Alamanche, lieu. XXIII.
Alardus, famulus. XI.
Alexandre, pape. XXX, XXXII.
Alexandre, chanoine de Troyes. XXVIII.
Alexandre, archidiacre de Metz.
Algoth, lieu. XXVI.
Alipdis, dame. XXVII.
Alnetum, terrage. XLIII, XLIV.
Anceau, archidiacre de Troyes. I.
André, Dominus. XVII.
Annetho (Aulnois), moulin. XXIII.
Aunisel (Guillaume, chevalier d'). XLVI.
Anselme, avoué de l'église de Strasbourg. XXVI.
Aqua Purimane, moulin. XXIII.
Arnoul, chantre du chapitre de Troyes. I.
Arnoult, archidiacre de Soissons. XV.

(1) Les chiffres indiquent le renvoi aux numéros des chartes du Cartulaire.

Digitized by Google

Artaud, trésorier de S. Etienne de Troyes. XLIII.
Aspero Monte (Balduinus de). XXI.
Atri, village. VI.
Aveline. XXV.
Avenay, lieu. LIV.
Azy (Jacob, curé d'). LVIII.
Azy-Bonneil, village. XVI, XX, XXIII, XXX, XLIX, LIV, LVII, LVIII.
Axiacii, autel. XVI, XXIII.
Baïardum, moulin. XXIII, XXX.
Baldricus, maître des écoles de Metz. XXI.
Barala (Baroles), lieu. XXIII.
Barbeillon, bois. L.
Barie (Henri). XXVI.
Barthelemy, frère de Odon de Lescheriis XIX.
— acolyte. XV.
— chantre de Soissons. XVII.
Bassevelle, lieu. XLIII.
— (P..., doyen de). XLIII.
Baudemens, lieu. XXX.
Baudoin, meunier. XXIV.
Baudier (Johannin le fils). LVI.
Baudechon (Guillaume). LIV.
Béatrix, femme d'Albert Princerna. XXI.
Beaugencis (Thomas). XLI, XLVIII, XLIX.
Belesma, lieu. XXX, XXIII, LXIII.
Belin, fils de Gislebert, mayeur. XXIV.
Belot (Gilbert, chevalier de). XIX.
Berala, lieu XXX.
Benevent. XXIII.
Bernard (Maitre). XXI.
Bernard, doyen du chapitre de Soissons. XV, XVI, XVII.
Bernard Ingebert. XXXIII.

Digitized by Google

Bergeres, lieu. XXX.
Berold, prévôt de la cathédrale de Strasbourg. XXVI.
Bertold, abbé. XXI.
Blodelinde. XXI.
Bernerius, clerc. XI.
Blundus. XVII.
Boisgarnier (Mahaut de). LXIII.
Bonneil, lieu. LVIII.
Bracher, Hugues. XXIV.
Le Breuil, lieu. XXX.
Bria (Simon de). XLVI.
Broche Vetula (Thibaut). XXIV.
Brullardus (Adam). XIX.
Brunon, archidiacre de Metz. XXI.
Brusselle, lieu. XLVI.
Bubulus (Isambard). XI.
Buisseure, lieu. LVIII.
Bulchard, évêque de Meaux. VI.
Bursaudus (Pierre). XIX.
Bussieres (Buxiorium). XXIII.
Chaletum, lieu. XXX.
Cinthole, aleu. XXX.
Curbechil, lieu. XXX.
Courtemont, lieu. XXX.
Charly, lieu. XXX.
Croslarth, moulin. XXX.
Charnetum, lieu. XXX.
Chasia, (moines de). XXX.
Curtheer (Josbert de). XXX.
Celle (Pierre, abbé de la). XXXV.
Clairvaux (Vaucher, abbé de). XXXV.
Chanel, Odon. XLII.
Chartres (Thibaut, comte de). XXXV.

Digitized by Google

Chrétien chanoine de Troyes. XXXI.
Cineto (Gillebert, chevalier de). XLIV.
Cambray (G..., official de). XLVI.
Crolebos (Baudoin) XLVI, XLVIII.
Chézy (G. doyen de la chrétienté de). XLVIII.
Chézy (Alard de, écuyer). XLIX, LIV.
Chezy (Ebal de). V.
Chezy (Foucher de). XVII.
Chezy (Raoul le Wandre, chevalier de). XLIX.
Chezy (Simon, abbé de). VI, XVIII, XIX, XXIII.
Chezy (Guillaume de). LII.
Chezy, bourg. XXX, XXXII, XXXIV, XLIX, LIV.
Chezy (église Saint-Pierre de). XXX, LI.
Chichi (?) (Guillaume, chevalier de). XLVIII.
Chierry (Odon, chevalier de). LII. lieu, LXIII.
Charleville, lieu. I, III, IV, XXX, XXXIII, XXXVI.
Célestin, pape. III, IV, XXXII.
Connigii, village. VI, XXIII, XXX.
Clément, pape. XIV.
Crespi (Thibaut de Acolyte). XVII.
Crispinellus. XVII.
Chantemerle (Hatton de). XX.
Chantemerle (Girard de). XX.
La Chapelle (Raoul de). XIX, XX, XXIV, XLVIIIII.
Château-Thierry (Notre-Dame de). VI, XXX.
Château-Thierry (Ursus, prévot de). XIX.
Château-Thierry (Godfroy, abbé de). XX.
Château-Thierry (paroisse Saint-Crespin de). XXIII, LXV, LII.
Château-Thierry, moulins. XXIII.
Château-Thierry (rue du Pont à). LIX.
— (La Fontaine de). LIX.
— (ruelle des Prés Laonnois à). LIX.

Digitized by Google

Chatillon (Odon de). XX.
Chatillon (Gervais de). XX.
La Chapelle, lieu. XXIII, XXX, XLVI, LIV.
Charleville, lieu. XXIII, XXVIII.
Champ-Evrard, lieu XXIII, XXX, LI.
Causiticus (Conrad). XXVI.
Cavorare (Fulcon de). XXX.
Challuel, grange. XXX.
Charnetum. grange. XXX.
Curia Renaudi, lieu. XXX.
Coargii, moulin. XXX.
Curbosum, lieu. XXX.
Cherri, lieu. XXX.
Curboin, lieu. XXX.
Chartearia, lieu. LIV.
Coucy (Enguerrand de). LVI.
Conchion (Adam). LVI.
Chauvel (P.). LVIII.
Coulommiers, ville. LIX.
Crecy, lieu. LIX.
Chastel (Nicolas du), chapelain de Château-Thierry, LIX.
Coincy (Jacques de). LX.
— Raoul, procureur du roi. LX.
Clarin (Jacquin). LX.
Concevreux (Gilot), écuyer. LXIII.
Chailly (Baudoin de), écuyer. LXIII.
Châtillon-sur-Seine (Jean abbé de). LXIV.
Charles, roi de France. LXV.
Chanteprime (Gautier), clerc. LXV.
Courcelle (Jean de), chapelain. LXV.
Dommartin (Girbaud, chevalier de). XV.
Dommartin (Hisembard de). XI.

Digitized by Google

Dommartin (Hugues, Simon, Jean, Philippe et fils de Hisembard). XI.
Dapifer, Hugues. XI.
Durand, Acolyte. XV, XVI.
Dormans, ville. XX.
Damery, lieu. XX.
Dameri (Guy de, abbé de Valsecret). LX.
Dontin (Mathieu de) XX.
Donbonum, lieu. XXX, LI.
Dompmart (Odart de). LIX.
Dompmart (Aderon, femme dudit). LIX.
Ebale de Chézy. V.
Eremburge, femme d'Ebale de Chezy. V.
Ebale, abbé. XXVIII, XXX.
Erard, prévot de Chézy. VI.
Epernay (Dudon d'). VI.
Evelardus (Odo). XI.
Ernoldus, major. XI.
Ernoldus, filius Ulmani. XI.
Ebal, archidiacre de Soissons. XV, XVI.
Eberard, *Custos* de l'église de Strasbourg. XXVI.
Essises, autel. XXX.
Esternay (Hatton d'). XXXIII.
Essommes (le Val d'). LIV.
Essommes (Simon, abbé d'). LVI.
Entressois (les), lieu. LVII.
F..., chanoine de Reims. III, IV, XIV, XXXIII.
Fulco, archidiacre de Soissons. XV, XVI.
— prévot de Soissons. XVI.
— diacre. XVI.
— archidiacre de Troyes. XVIII.
Foubert, mayeur. XX.
Frédéric, empereur. XXI, XXVI.

Digitized by Google

Foro (Martin de). XXIII.
Fulbert. XXV.
Frico, doyen de Strasbourg. XXVI.
La Ferté Gaucher, péage. LIII.
Guillaume, archidiacre de Troyes. I.
Gotbers, idem. I.
Golenus, abbé. I.
Giraud, prieur. I.
Girbaud. XI.
Godefridus. XV.
Gautier, prévot. XV.
Girard, diacre. XV, XVI.
Girard, sous-diacre. XV.
Gautier, diacre. XVI.
Gautier, famulus. XLVI.
Geoffroy, maître des écoles de Soissons. XVII.
Gautier, sous-diacre. XVII.
Gaufridulus. XVII.
Guauterolus. XVII.
Gibuin, chantre et chancelier à Troyes. XVIII.
Gervasi, frère d'Odon de Lescheriis. XIX.
Godeburge, femme d'Odon de Lescheriis. XIX.
Gayus, Etienne. XX, XXX.
Gayus, Odon. XXV.
Grossus (Ive). XX.
Gerhardus. XXI.
Garsiliers. XXI.
Godefroy, prévot de la cathédrale de Metz. XXI.
Le Gault, lieu. XXIII, XXXV.
Glant, lieu. XVIII, XXV.
Gislebert, mayeur. XXIV.
Gerard. XXVI.
Grisanceium, lieu. XXX.

Digitized by Google

Glennes, lieu. XXX.
Geoffroy, chantre de Troyes. XXXI.
Grégoire, pape. XXXVII.
G..., abbé. XLV.
Hugues, êvêque de Troyes. I.
Haimardus, prieur de Charleville. III.
Haimardus, filius Ernoldi, majoris. XI.
Haudoin, village. IV, XXXIII.
Hélie, abbé. XXIV, XXV.
Hugues, chantre à Soissons. XV, XVI.
— prêtre. XVI.
— diacre. XVI.
— sous-diacre. XVI, XVII.
— acolyte. XVII.
— doyen du chapitre de Troyes. XVIII.
Hatton, évêque de Troyes. XVIII.
Henri, fils du comte Thibaut. XIX.
Haimericus. XIX.
Habran, fils d'Odon de Lescheriis. XIX.
Henri, comte de Troyes. XX.
Huliaco (Walon de). XX.
Hinniaco (Guillaume de). XX.
Hillin, archevêque de Trèves. XXI.
Hérémita, archidiacre à Soissons. XXV.
Hasela (Obric de), prévot. XXVI.
Hartungo, *Plebanus* de Strasbourg, XXVI.
Halberstaldt, prieuré. XXX.
Hugues, archidiacre de Troyes. XXXI.
Henri. XXXIII.
Herbert. XXXIII.
Haort, moulin. XXXIV.
Hodierne, femme d'Artaud de Nogent. XXXIV.
Hubert, chapelain. XLXIII.

Digitized by Google

Herberti (Mathieu). LIV.
Habran, curé de Chézy. LX.
Innocent, pape. II, XXXVIII, L.
Ive, sous-diacre. XV, XVI.
Ingelrand, XV.
Ingenulf, acolyte. XV, XVII.
Ingelbert, idem. I, XVI.
Ive, idem. XVII.
Ida, femme d'Alard, écuyer. XLVI.
Iverni, lieu. LXII.
Jean, acolyte. XV.
Jean, sous-diacre. XVII.
Jean, archidiacre de Soissons. XXV.
Jean, mayeur. XXXIII.
Jean, fils d'Artaud de Nogent. XXXIV.
Jean, fils d'Alard, écuyer. XLVI, XLIX, LIV.
Jean, clerc de l'abbé de Chézy. XLVI.
Jean, sous-diacre de Troyes. XXXI.
Jacques, chancelier de l'église de Troyes. XXXVI.
Joibert. XIX.
Jalniacum, lieu. XXI.
Jouarre (Agnès, abbesse de). XXVII.
Jallart, moulin. XXX.
Jornarius, moine de Chézy. XLVI, XLVIII.
Josme, lieu. LVII.
Jeanne, reine de France. LIX, LXIII.
Lambert, prêtre. XV.
Laurent, diacre. XV.
L'Epine-au-Bois, village. XVI.
Lisiard, évêque à Soissons. XV, XVII.
Lisiard, XVII.
Louis, roi de France. XVII.
Léon, acolyte. XVII.

Digitized by Google

Laurentiolus. XVII.
Lescheriis (Léchelle), (Odon, chevalier de). XIX.
Lachy (Drogon de). XIX.
Liniaco (Pierre de). XXI.
Léchelle, lieu. XXXIII, XXX, XL.
Luqueio (Foucher de). XXIV.
Luqueio (Hugues de). VI.
Luqueio (Robert de). VI.
Laurent. XXIV.
Luc, pape. XXVI, XXVIII.
Lautfrid, chantre de Strasbourg. XXVI.
Lobegazza (Hugues, fils du seigneur Raoul de). XXXVI.
Luquy, lieu. XXX.
Lismons, grange. XXX.
Luzancy (Gillebert, chevalier de). XLIII.
— (Philippe de). XLIII.
— (Hugues, chevalier de). XLIII.
Le Jugleor (Jacons). LIV.
Louis, fils aîné du roi. LX, LXI.
Latrayme (Etienne). LXIV.
Montreuil-aux-Lions, lieu. VI.
Marizy (Guérin de). VI.
Montiéramey, abbaye. IX.
Montier-la-Celle, abbaye. X.
Manassès, archidiacre de Troyes. XVIIII.
Manasserius. XI.
Milon (frère de Gillebert de Belot). XIX.
Minzeium, lieu. XX.
Minzeium (Hardoin de). XX.
Meaux (Hugues de). XX.
Meaux (Anceau, évêque de). XLIV.
Metz. XXI, XXX.
Montigniacum, lieu. XXI.

Digitized by Google

Malerei, lieu. XXXI.
Monte-Buviaci (J. prieur de Notre-Dame de). XXII.
Mosteriolum, lieu. XXIII, XXV.
Marne, pêche. XXIII.
Le Moulin-Neuf. XXIII, XXX.
Les Moulins-Jumeaux. XXIII, XXX.
Martin. XXIV.
Mitilinheius (Burcart de). XXVI.
Dom Maillet, prieur de Rufac. XXVI.
Mons-Morelli, lieu. XXX.
Montfaucon, autel. XXX.
Monte Regali (Anserie de). XXXV.
Monbellanume, terrage. XLIII, XLIV.
Monte Rotundo (Bricellus, chevalier de). XLIX.
Molesme (Gautier, abbé de). XLV.
Molesme (Etienne, abbé de). XLV.
Molesme (Wido, abbé de). XVIII.
Monte Mirabili (Mathieu, seigneur de). XLIX.
Montmirail (Tonlieu de). LI.
Montmirail, seigneurie. LVI.
Matry-sur-Marne (Jean de). XLIX.
Macaunaunoi (Messire Jean de). LIV.
Damoiselle Marguerite. LIV.
Mahou (Jean). LVIII.
Montigny (Gautier de). LIX.
Monceto (Jean de). LIX.
Madeleine (Chapelle Grande). LXV.
Madeleine (Chapelle Petite). LXV.
Nogent-sur-Raidon. VI.
Nogent, abbaye. VIII.
Nala (Pierre). V, XVII.
Nobertulus. XVII.
Noir (Odon). XXIV.

Digitized by Google

Nevelon, archidiacre de Soissons. XXV.
Nibilunc. XXVI.
Nogent (Artaud de). XXXII, XXXIV.
Nogent (Jean de). LVIII.
Odon, neveu du comte Thibaut. I.
Odon, diacre. I.
Oyes, abbaye. XIII.
Oyes, (E...., abbé d'). XXXIII.
Odon, prêtre. XV, XVI.
Odon, sous-diacre. XV, XVII.
Odard, fils d'André, dominus. XIII.
Orbais, abbaye. XII.
Orbais (Arnoul et Hugues, bourgeois). XIX.
Orbais (Vauchier, abbé d'). XV.
Odeline. XV.
Odon. XXIV.
Odon, archidiacre de Troyes. XXVIII.
Odon, diacre de Troyes. XXXI.
Oisy, seigneurie. XLIX, LVI.
Philippe, roi de France. I.
Pavant, village. V, XVI, XXIII, XXX.
Puer (Gaucher). VI.
Pierre, abbé de Chézy, XL, XV, XVII.
Pierre, archidiacre de Soissons. XV.
Pierre, abbé. LXIV.
Pierre, chantre de Soissons. XVII.
Pierre. XXIV.
Pierre, archidiacre de Soissons. XXV.
Pierre, notaire à Troyes. XXX.
Princerna (Albert). XXI.
Princerna (Pierre et Raoul, ses fils). XXI.
Paudens (Gillebert). XXI.
Plaiestro (Pleurs), lieu. XXIII, XXX.

Digitized by Google

Plaiestro, moulin. XXIII.
Pons Kalidicis, moulin. XXX.
Philippe, chanoine à Troyes. XXXI.
Pontoise, lieu. XXXIV.
Philippe, chanoine à Meaux. XLIII.
Perdriaus (Jean de). LVI.
Papelart (Henri de). LVIII.
Pertuis (Pierre), bailli de Crécy. LIV.
Praelt (Maitre Raoul de). LXI.
Raoul, abbé de Chézy. I.
Renier, prévot du chapitre de Troyes. I.
Renier, archidiacre. I.
Renier, diacre. I.
R., doyen de Reims. III, IV, XIV, XXXIII.
Rebais, abbaye. VII.
Rebais (Odet, abbé de). LV.
Rebais (J., abbé de). XXXIII.
Raoul, fils d'Alard. X.
Robert, diacre. XV.
Roricon, acolyte. XV, XVI, XVIII.
Raoul, abbé. XVIII.
Rohalde, femme de Gillebert de Belot. XXX.
Ruliaco (Arnoul de), serf. XX.
Raoul, archidiacre de Metz. XXI.
Regia, lieu. XXIII.
Reuilly, lieu. XXIII, XXXI.
Rosetum (Rosay), lieu. XXIII, XXX.
Raydon, ruisseau. XXIII, XLIX.
Roland, cardinal chancelier. XXIII.
Robert, fils de Gislebert, mayeur. XXIV.
Rufac (Rubiacum, prieuré). XXVI, XXIX.
Rinorva (Rudolphe de). XXVI.
Rodolphe, *scultetus*, XXVI.

Digitized by Google

Rubiaco (Walther de). XXVI.
Robert, chevalier. XXX.
Reuil, paroisse. XXX.
La Roche, moulin. XXX.
Recode (Hugues de). XXXIII.
Le Roiers (Terric). XXXIII.
Roncevaux (Pierre de), chancelier du comte de Champagne. LIV.
Saint-Supplice, lieu. XXX.
Saint-Pierre, alleu à Chézy.
Saint-George, lieu. XXX.
Salviniacum. XXX.
Saulchery, lieu. XXX.
Santes, lieu. XXX.
Sainte-Marguerite, prieuré. XXX.
Sens (G., archevêque de). XXXI.
Simon, archidiacre à Troyes. XXXI.
Saint-Pierre-le-Vif (Odon, abbé de). XXXI.
Saint-Remy (Clément, abbé de). XXXI.
Saint-Quentin de Troyes (Thomas, prieur de). XXXI.
Saint-Crépin de Soissons, abbaye. XL.
Saint-Crépin, chapelle à Château-Thierry, XLII.
Saint-Patrice, (Guillaume, prieur de). XLII.
Sarah, sœur d'Alard, écuyer. XLVI.
Sauchi (Alard de), chevalier. XLVI, XLVII.
Saint-Ayeul (foire). LIV.
Sept-Monts, lieu. LIX.
Sablonnières, dîme. II, XIII.
Simon, abbé de Chézy. VI, XVIII, XIX, XX, XXIII.
Sezanne, ville. VI.
Straeles (?), chapelle. XIV.
Soissons (Haimard, évêque de). XIII.
Soissons (Liziard, évêque de). XV, XVII, XXX.

Digitized by Google

Soissons (Nevelon, évêque de). XXXIV, XLI.
Soissons (Pierre, évêque de). LIX.
Soissons (Gui, évêque de). LVIII.
Soissons (Manassés, évêque de). XV.
Soissons (Hugues, évêque de). XXIII, XXV.
Spinalbetum, autel. XVI, XXX.
Saint-Martin, super scarphium, autel. XVII.
Simon, acolyte. XVII.
Saron, autel. XVIII, XXIII, XXX, XXXI, XXXVI.
Saint-Martin, alleu. XXI.
La Seille, rivière. XXI.
Saint-Symphorien. XXI.
Saint-Clément, abbaye. XXI.
Saint-Maximin (Siger, abbé de). XXI.
Saint-Euchaire (Bertold, abbé de). XXI.
Sainte-Maria *de Claustro* (Raoul, abbé de). XXI.
Strasbourg (Henri, évêque de). XXVI.
Saint-Martin-aux-Champs, prieuré. XXVI. XXX.
Saint-Martin *super Doligerim*. XXX.
Saint-Martin-sur-Scharphion. XXX.
Sifrid, Burgrave de Strasbourg. XXVI.
Speculo (Wernher de). XXVI.
Saint-Pierre de Cella (Girard, abbé de.) XXVIII.
Saint-Pierre-Denis, église. XXX.
Saint-Pierre, alleu. XXX.
Sainte-Marie, prieuré. XXX.
Sainte-Madeleine, id. XXX.
Saint-Barthelemy, chapelle. XXX.
Saint-André de Saron, prieuré. XXX.
Thibaut, comte. I. VI. XIX.
Thibaut, chevalier. I.
Thibaut. XVII.
Thibaut, acolyte.

Digitized by Google

Thibaut de Crespi. XVII.
Tiliaco (Hugues de.) XI.
Tetbalde, sous-diacre. XV. XVI.
Teobaudus, archidiacre de Soissons. XVII.
Tesycolus. XVII.
Toyres (Hatton, évêque de.) XVIII.
Troyes (Geoffroy, évêque de.) XXXVI.
Troyes (Henri, comte de.) XX. XXXV.
Troyes (Mathieu, évêque de.) XXVIII.
Theoger, chanoine à Troyes. XVIII.
Théodoric, mayeur. XIX.
Trèves (Concile de). XXI.
Thelonearius (Robert). XXIV.
Thomas. XXIV.
Théodoric. XXVI.
Turre (Théodoric de). XXVI.
Tribus Locis (Lambert Bequart de). XXVII.
Trugny, lieu. XXX.
Trainel (Anceau de.) XXXV.
Thibaut, roi de Navarre. LII. LIV.
Trinité (Jean de la.) LIV.
Trybours (Jean). LVIII.
Tilmannus. XI.
Ursion. XXIV.
Verdelot, prieuré. II. VI. XIII. XV. XXIII. XXVII. XXX. XXXV.
Verdelot (église Saint-Crépin de). XXX. XLIII. XLVI. LIII.
Vertus (abbaye Notre-Dame-de). IV. XXXIII.
Villiers-sur-Marne. XV. XXX.
Villeneuve, autel. XV. XXIIII. XXX.
Villeneuve (F..., curé de). XLIII.

Digitized by Google

Vieux-Maisons. XV. XXIII. XXX.
Veteri foro (Thibaut de) acolyte. XVII.
Viridis (Radulphus). XVII.
Vauchier, prévot. XIX.
Varennes, lieu. XXX.
Vosseth, lieu. XXX.
Verzelo (J. chevalier de). XLIII.
Viriaco (Jean de). LIX.
Valsecret, abbaye. LX.
Villeroy, lieu. LXII.
Walter, prêtre. XVI.
Wido, archidiacre de Troyes. XVIII.
Werner, archidiacre de l'église de Strasbourg. XXVI.
Werner. XXVI.
Wegerode. XXVI.
Wandre (le chevalier Raoul le). XLVI. XLIX.

Digitized by Google

SAINT-JUST & Mme THORIN

DÉTAILS BIOGRAPHIQUES

Par M. Abel PATOUX, Membre titulaire

Il ést difficile de mettre le pied dans le joli village de Blérancourt, sans que l'esprit évoque le souvenir du conventionnel Saint-Just. Un intérêt puissant s'attache au berceau des hommes célèbres. On se sent comme étonné de respirer l'air qu'ils ont respiré ; de parcourir les sentiers qu'ils ont parcourus ; de voir les mêmes objets sur lesquels leurs regards se sont mille fois reposés ; et l'imagination vous reportant brusquement dans un passé qu'elle évoque et fait revivre, il semble parfois et comme dans une rapide vision, qu'on a vu passer la grande ombre.

A cette première impression succède une insatiable curiosité. On cherche, on interroge, on furète ; on veut tout voir et tout entendre ; et quand on a, d'un œil curieux, interrogé les lieux qui conservent la moindre trace de l'homme disparu dans la profondeur des temps écoulés, on prête l'oreille, sans jamais se lasser, aux récits et aux traditions du pays.

C'est dans ces dispositions d'esprit que maintes fois depuis plusieurs années, nous nous sommes retrouvé dans l'aimable et riant pays qui a reçu Saint-Just dès ses plus

Digitized by Google

jeunes années, et l'a vu grandir et s'élever. Nous avons été conduit par suite, et comme entraîné, à rechercher et à noter certaines particularités intéressantes de cette existence si courte et si tragique. Nous n'avons eu du reste qu'à interroger quelques habitants du pays, dont la curiosité intelligente a conservé les rares documents se rapportant à Saint-Just, et recueilli avec discernement les traditions orales qui ont ici une sûreté et une autorité qu'il convient rarement de leur accorder, et qu'elles doivent à l'espace de temps relativement court qui nous sépare des événements qu'elles retracent.

Quand nous sûmes tout ce qu'on savait à Blérancourt, l'idée nous vint d'ouvrir les plus récentes biographies consacrées à Saint-Just. Notre étonnement fut grand de voir ce qu'elles renfermaient d'inexact et d'incomplet sur plus d'un point intéressant, et principalement sur les origines de la famille de Saint-Just, bien qu'un de ses biographes, M. Ernest Hamel, soit, si nous ne nous trompons, d'une famille alliée à celle de Saint-Just. Nous crûmes alors qu'il ne serait pas inutile et sans intérêt de redresser les inexactitudes et de combler les lacunes qui nous avaient frappé (1).

Notre but en ceci, est simplement de rétablir la vérité sur quelques détails purement biographiques, et non d'esquisser même quelques-uns des traits d'une figure qui attend encore la main d'un historien également éloigné des accusations haineuses et passionnées, et des admirations complaisantes et de parti pris. Nous entendons faire

(1) Nous nous empressons de reconnaître que les documents qui nous ont servi pour ce travail, nous ont, pour la très majeure partie, été communiqués par M. Dutailly, de Blérancourt, chercheur aussi modeste qu'infatigable, et par M. Heurtaux, ancien maire de Blérancourt. Nous prions nos collaborateurs anonymes de recevoir l'expression de notre gratitude.

Digitized by Google

œuvre de curieux et de chercheur, sans songer à servir l'admiration des uns ou la haine des autres, également éloigné des passions extrêmes qui s'agitent si furieusement de nos jours, autour des hommes de la Révolution.

Digitized by Google

I

Origines de la famille de Saint-Just

« Antoine Louis Léon Florelle de Saint-Just, écrit M. » Ed. Fleury, dans son *Histoire de Saint-Just et la Terreur* » (Paris-Didier-1852), fils de Louis Jean de Saint-Just de » Richebourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de » Saint-Louis, ancien maréchal-des-logis de gendarmerie, » naquit le 25 août 1769, à Decize, petite ville du » Nivernais. C'était, suivant l'expression vulgaire, un enfant » de vieillesse, car son père était alors âgé de cinquante- » cinq ans. M. de Saint-Just avait eu aussi deux filles, » dont l'une est morte il y a quelque vingt ans peut-être, » et dont l'autre parvenue à un très-grand âge, vit encore » retirée à Château-Thierry. Marie-Anne *Robinet*, la mère » de Saint-Just, était née à Nevers et s'y était mariée. » A quelle époque la famille de Saint-Just vint-elle habi- » ter la Picardie et Blérancourt ? Nous croyons que ce » fut vers 1770 ou 1771. Ce que nous savons de précis, » c'est que Saint-Just, que des biographes font naître à » Blérancourt, arriva tout jeune dans le Soissonnais, où » son père, probablement en quittant le service, vint » prendre la direction des affaires d'un riche propriétaire » de Morsain, dont il faisait cultiver les terres, dont il » touchait les rentes. Un peu plus tard, nous voyons M. » de Saint-Just quitter le village de Morsain, et venir un » instant se fixer à Nampcelles, petit village en 1790 » enfermé dans le département de l'Oise et voisin de » Blérancourt. Là il acheta quelques biens qu'il dut faire » valoir lui-même avant de se retirer à Blérancourt. Evi- » demment, un correspondant de la Société des Jacobins

Digitized by Google

» de Paris a commis une erreur, quand il adresse aux » clubistes une lettre où il leur raconte que dans une » cérémonie publique, le maire de Blérancourt, en répon- » dant au jeune Saint-Just, alors lieutenant-colonel des » gardes nationales du canton, lui parla de son père et de » son grand-père qu'il a beaucoup connus, se répandit en » éloges sur eux, et lui prédit qu'il sera digne de ses » aïeux. Il reste encore à Blérancourt un certain nombre » de vieillards nés dans le pays et en sachant la tradition ; » ils précisent la date de l'arrivée dans le pays de la » famille de Saint-Just, en affirmant d'un parfait accord » que Saint-Just n'avait alors que deux ou trois ans. »

Il n'est pour ainsi dire pas une de ces lignes qui ne renferme une inexactitude ou une erreur.

Comme l'a établi M. Ernest Hamel dans son *Histoire de Saint-Just* (Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859), où il donne le texte de l'acte de baptême de Saint-Just, celui-ci naquit à Decize, le 25 août 1767 et non le 25 août 1769, et reçut les seuls prénoms de *Louis Antoine*. Sa mère s'appelait *Marie Anne Robinot*, et non *Marie Anne Robinet*. Née à Nevers en 1735, elle y avait épousé M. de Saint-Just père, plus âgé qu'elle de 20 ans. Saint-Just fut le premier fruit de cette union.

Il nous est facile de préciser l'époque à laquelle la famille Saint-Just quitta le Nivernais pour se fixer en Picardie. Ce ne fut ni en 1770 ou 1771, comme le dit M. Ed. Fleury, ni en 1773 comme l'affirme M. Ernest Hamel. Nous savons d'une façon certaine que M. de Saint-Just vint se fixer à Nampcel, à quelques kilomètres de Blérancourt, quelques mois seulement après la naissance de Saint-Just ou au plus tard une année après. C'est en effet à Nampcel que naquit le 12 septembre 1768, *Louise Marie Anne* Saint-Just, sœur puînée de Saint-Just ;

Digitized by Google

et le 10 novembre 1769, une deuxième fille, *Marie Françoise Victoire*, était mise au jour dans la même commune par Mme de Saint-Just. L'arrivée à Nampcel de la famille Saint-Just, se place donc exactement entre le 25 août 1767, date de la naissance de Saint-Just à Decize, et le 12 septembre 1768, date de la naissance à Nampcel de Louise Marie Anne Saint-Just.

Mais il ne faudrait pas croire, avec les biographes de Saint-Just déjà cités, que M. Louis Jean de Saint-Just fut amené dans ce pays par le hasard de circonstances plus ou moins fortuites. En se fixant à Nampcel, il ne faisait que revenir au berceau de sa famille. Il était né à Morsain, commune voisine de Nampcel, le 8 novembre 1715, et était l'un des dix enfants de Charles de Saint-Just, receveur des domaines du château de Morsain, propriété de M. du Buat, seigneur de Richebourg, Commelancourt, Evry, Champeaux et autres lieux. Sa mère, Marie Françoise Adam, était elle-même fille de Jacques Adam, receveur du château de Nampcel. C'est à l'une des terres de M. du Buat, que M. Louis Jean de Saint-Just paraît avoir emprunté le nom de Richebourg, qu'il avait ajouté au sien, sans doute pour se distinguer de ses nombreux frères.

Le décès de M. Charles de Saint-Just, arrivé à Nampcel le 12 février 1766, alors qu'il était âgé de 91 ans, laissa vacant un emploi qui offrait à M. Louis Jean de Saint-Just une retraite d'autant plus précieuse, qu'elle le ramenait au milieu de sa famille. Aussi M. de Saint-Just n'hésita point à abandonner la carrière militaire pour succéder à son père dans ses fonctions de receveur du château de Morsain.

M. Ernest Hamel attribue cette résolution au dégoût que lui aurait inspiré sa situation inférieure dans l'armée. « Mécontent, dit-il (tome 1er, page 33, édition de Bruxelles), » d'une profession où les nobles seuls avaient quelque

Digitized by Google

» chance d'avancement et de fortune, il avait pris sa » retraite, en se promettant bien de ne pas inspirer à son » fils le goût d'une carrière dans laquelle il avait vécu » obscurément et sans profit. » M. de Saint-Just, à moins de hautes visées et d'ambitieuses espérances, ne dut point se considérer comme aussi déshérité de la fortune. Sans doute il dut rester longtemps simple maréchal-des-logis de gendarmerie de la compagnie du duc de Berry ; mais outre qu'il obtint la croix de Saint-Louis, distinction qui n'était pas prodiguée, il était, au moment où il prit sa retraite, capitaine de cavalerie, titre qu'il prend dans l'acte de baptême de l'aînée de ses filles Louise Marie Anne, et dans l'acte d'acquisition de la maison qu'il acheta plus tard à Blérancourt.

M. de Saint-Just remplit pendant environ huit ans ses fonctions de receveur du château de Morsain, et vint se fixer à Blérancourt à la fin de l'année 1776. Nous voyons en effet par un contrat de vente reçu par Me Thorin, notaire à Blérancourt, le 16 octobre 1776, qu'il acheta d'un sieur François Lefebvre, épicier, une maison à Blérancourt, rue aux Chouettes, qu'il vint habiter avec sa famille, et qui existe encore aujourd'hui avec partie d'une charmille célèbre, connue dans le pays sous le nom de charmille de Saint-Just. M. de Saint-Just jouit peu du repos qu'il venait chercher à Blérancourt; il mourut le 8 septembre 1777, moins d'un an après son arrivée dans cette commune. Saint-Just avait alors un peu plus de dix ans.

On voit que la famille de Saint-Just avait dans le pays des racines profondes. M. de Saint-Just père surtout avait une situation des plus honorables, et l'acte de baptême de Louise Marie Anne Saint-Just nous montre que le marquis d'Evry et Anne Elisabeth Lanier, dame Adam, conseiller du Roi, président en l'élection de Soissons, ne dédaigné-

Digitized by Google

rent point de tenir sa fille sur les fonds baptismaux.

Il est difficile, en présence de ces faits attestés par une foule d'actes authentiques, de s'expliquer les affirmations si nettes de M. Ed. Fleury rapportées plus haut, et sur lesquelles il revient encore (tome 1er, page 107) à propos de la cérémonie dans laquelle fut brûlé publiquement sur la place de Blérancourt un écrit contre-révolutionnaire répandu dans les campagnes. « Encore tout plein des sou-» venirs de cette république romaine dont il se figure être » l'un des héroïques enfants, Scævola de collège, Saint-Just » aurait placé sa main ouverte sur le brasier où se tor-» daient encore les derniers vestiges du libelle contre-» révolutionnaire, et, plus fort que la douleur, il laissait » brûler sa chair tout en prêtant serment. Alors le maire » de Blérancourt prenant cet héroïsme au sérieux, lui » aurait dit : « Jeune homme, j'ai connu votre grand-père » et votre bisaïeul. Vous êtes digne d'eux ! Poursuivez » comme vous avez commencé, et nous vous verrons à » l'assemblée nationale. » C'est un conte qu'un Jacobin » de 1793 écrivit à la louange de Saint-Just, dont les tra-» ces subsistent dans les manuscrits de la fameuse Société, » et qui ne mérite, ni d'être démenti, ni d'être réfuté. »

Cela est si peu un conte, que depuis l'apparition de l'ouvrage de M. Ed. Fleury, un membre distingué de la Société archéologique de Soissons, M. Suin, a retrouvé dans les archives de la mairie de Blérancourt, l'original du procès-verbal relatant le fait nié par M. Fleury. Mais M. Suin lui-même se trouve fort embarrassé pour l'expliquer. « Faut-il admettre, écrit M. Suin (Bulletin de la Société » archéologique de Soissons, année 1852, 6e vol.) que le » maire, M. Honoré, aurait voulu dire qu'il avait connu » les aïeux de Saint-Just de réputation ? ou bien que M. » de Saint-Just père, originaire de Blérancourt, l'aurait

Digitized by Google

» quitté pendant quelque temps pour revenir ensuite » mourir à son berceau ? Les paroles de M. le Maire sont » toujours précieuses à recueillir.... »

Les faits que nous avons rapportés plus haut, ne laissent plus aucune place aux hypothèses.

Digitized by Google

II

Saint-Just et Mme Thorin

Il est rare que la vie des hommes célèbres ne présente point quelque côté légendaire, où l'erreur a souvent plus de part que la vérité. C'est ainsi que longtemps la chasteté inviolée de Saint-Just a été célébrée sur tous les tons, et que la tradition complaisante a fait au terrible collaborateur de Robespierre, un piédestal de la farouche pudeur qu'elle lui prêtait, jusqu'au jour où un historien mieux informé a fait justice de cette légende. Le premier, M. Ed. Fleury, armé de renseignements puisés aux sources, a dénoncé cette erreur de l'histoire. Mais en signalant les relations de Saint-Just avec Mme Thorin, cet écrivain leur a donné dans la vie du célèbre conventionnel une importance et une place qu'elles n'y ont jamais eues, et les a entourées de circonstances inexactes de nature à fausser complètement la vérité historique, ainsi que nous espérons le démontrer sans peine.

C'est à Blérancourt que Saint-Just, hormis le temps consacré à ses études classiques faites au collége des oratoriens de Soissons, passa toute sa jeunesse. Il était bien loin alors, d'entrevoir même dans ses rêves d'avenir les plus ambitieux, le rôle qu'il devait jouer un jour dans les destinées de la France. Sans fortune, sans protecteurs, perdu dans cette petite bourgade, trop jeune malgré sa prodigieuse intelligence pour prévoir les bouleversements qui allaient niveler si impitoyablement la société aristocratique qui l'entourait, il avait des visées modestes et débonnaires qui font presque sourire, quand on songe au futur président de la Convention nationale, au membre le plus

Digitized by Google

inexorable du Comité de salut public. Il y avait à Blérancourt un honorable tabellion, Me Louis Antoine Gellé, notaire royal au bailliage de Coucy-le-Château, dont Saint-Just convoitait l'étude et la fille. Celle-ci, Thérèse Louise Gellé était, au dire de ses contemporains, une blonde agréable, bien que marquée de taches de rousseur, d'un caractère énergique, d'une âme forte et passionnée. Un peu plus âgée que Saint-Just, elle s'éprit de lui, et ne sut point résister à la passion qu'elle-même lui inspira.

Des obstacles sérieux cependant menaçaient l'avenir des deux amants, et Saint-Just dut bien pressentir que sa grande jeunesse, sa fortune plus que médiocre, l'âge même de Mlle Gellé, se tourneraient contre lui au moment décisif. C'est en effet ce qui arriva quand un peu plus tard Mlle Gellé fut recherchée en mariage par M. François Thorin, fils du receveur de l'enregistrement de Blérancourt ; et le 25 juillet 1786, fut célébré le mariage de M. Thorin et de Mlle Gellé. La tradition unanime du pays s'accorde à affirmer que la passion de Mlle Gellé pour Saint-Just, sacrifiée à des raisons de convenance sociale, survécut à son mariage avec M. Thorin, et que Mme Thorin ne fut pas moins tendre pour Saint-Just que l'avait été Mlle Gellé.

L'existence de ces relations paraît indéniable, bien qu'elle soit contestée par M. Ernest Hamel. A Blérancourt, la tradition les affirme si énergiquement, qu'il serait impossible d'y relever une seule opinion divergente, et les membres survivants de la famille de Saint-Just ne font eux-mêmes aucune difficulté de fortifier de leur propre adhésion le témoignage général.

Mais faut-il aller avec M. Ed. Fleury jusqu'à affirmer que ces relations furent cyniquement étalées par les deux amants, et que dès leur début, le scandale en devint public ? Rien ne le prouve, rien ne le fait supposer, et nous croi-

Digitized by Google

rions plus volontiers que ce fut plus tard, la fuite de Mme Thorin et sa désertion du domicile conjugal, qui mirent le public dans la confidence.

Est-il raisonnable en effet de supposer que M. Thorin, si débonnaire qu'il fût, eût souffert pendant des années entières un scandale qui l'eût couvert de ridicule et rendu la fable de tout le pays ? Il devait à sa dignité d'homme, de mari, à l'honorable situation qu'il occupait, à sa famille et à celle même de Mlle Gellé, de ne point tolérer un commerce devenu public. Combien n'est-il pas plus vraisemblable, plus conforme aux véritables sentiments humains, de voir dans Saint-Just, un amant heureux et malheureux à la fois, trouvant la meilleure des revanches dans les voluptés secrètes d'un amour qui le vengeait, à l'insu de tous, d'un rival imprudent et des convenances sociales auxquelles on l'avait sacrifié ! N'avait-il pas déjà d'ailleurs, à ménager sa réputation naissante au milieu de ses compatriotes dont il briguait les suffrages en toute occasion ?

Nous ne prétendons pas que rien absolument de ces amours n'ait transpiré jusqu'à la fuite de Mme Thorin ; mais le secret, qui est le premier besoin et la meilleure sauvegarde des amants, dut être assez bien gardé, puisque rien n'en vint troubler le cours tranquille, jusqu'au moment où Saint-Just, nommé député à la Convention (septembre 1792), dut quitter Blérancourt pour aller occuper son siège à Paris.

C'est à partir de cette époque que M. Ed. Fleury nous paraît avoir commis les erreurs les plus graves sur la continuation des relations de Saint-Just et de Mme Thorin.

« Longtemps avant son élection, dit M. Ed. Fleury » (tome II, page 6), Saint-Just, qui n'affectait point alors » la continence d'un Scipion, affichait publiquement ses

Digitized by Google

» relations avec Mme Thorin. *Cette femme l'avait suivi à* » *Paris, quand il fut nommé représentant de l'Aisne.* »

Et ailleurs (tome Ier, page 27) : « Cette liaison ouver- » tement scandaleuse, durait encore quand Saint-Just fut » envoyé à la Convention par les électeurs réunis à Sois- » sons dans les premiers jours de septembre 1792. *Saint-* » *Just ne partit point seul pour Paris*, et Blérancourt compta » bientôt un séducteur de moins, et un mari désolé de plus. »

Ces lignes font supposer que Saint-Just ne pouvant s'arracher des bras de Mme Thorin, l'enleva et partit avec elle pour Paris. Rien pourtant n'est moins vrai. Pendant que Saint-Just quittait Blérancourt pour ne plus revoir ce berceau de ses hautes destinées, Mme Thorin restait tranquillement près de son mari. C'est seulement près d'une année plus tard, le 25 juillet 1793, qu'elle abandonnait le foyer conjugal pour s'enfuir à Paris. Cette date ne peut être contestée, car c'est celle indiquée par M. Thorin lui-même dans la plainte en divorce qu'il dirigea bientôt après contre sa femme. Elle se trouve d'ailleurs corroborée par la lettre que Thuillier, ami intime de Saint-Just et longtemps secrétaire de la mairie de Blérancourt, lui écrivit le 2 septembre 1793 et dans laquelle il lui disait :

« J'ai des nouvelles de la femme Thorin, et tu passes » toujours pour l'avoir enlevée. Elle demeure hôtel des » Tuileries, vis-à-vis les Jacobins, rue Saint-Honoré. Il est » instant pour effacer de l'opinion publique la calomnie » que l'on a fait imprimer dans le cœur des honnêtes » gens, de faire tout ce qu'il convient pour conserver l'es- » time et l'honneur que tu avais avant cet enlèvement. » Tu ne te fais pas idée de tout ceci, mais il mérite ton » attention. Adieu, mon ami, la poste me presse ; fais » pour l'ami tout ce que tu lui as promis. Ton ami pour » la vie : THUILLIER. »

Digitized by Google

Si Mme Thorin avait suivi Saint-Just dès septembre 1792, on ne verrait pas Thuillier, très au courant des faits et gestes de Saint-Just et des bruits qui circulaient à Blérancourt, écrire à son ami pour la première fois en septembre 1793 pour l'exhorter à rompre une liaison, qui compromettait si gravement la réputation du jeune député.

Non seulement il est inexact que Saint-Just se soit fait suivre par Mme Thorin, dès les premiers temps de son séjour à Paris, mais il n'est nullement démontré pour nous, que lors de son équipée du 25 juillet 1793, Mme Thorin ait été attirée à Paris par son ancien amant.

Depuis le départ de Saint-Just, Mme Thorin n'avait pu que voir grandir sa passion. Restée seule, isolée dans un milieu incolore et odieux, où nulle diversion ne pouvait la sauver d'elle-même, un vide immense dut se faire en elle. Souvent dans ses promenades solitaires, elle devait revoir les lieux témoins de son bonheur passé ; cette modeste maison, dans un coin isolé du village, où Saint-Just avait grandi et aimé ; la charmille célèbre où plus d'une fois sans doute, elle avait écouté d'une oreille charmée les plus tendres propos d'amour. Saint-Just n'était plus là, mais son image, plus séduisante et plus haute, était toujours présente. Au prestige de l'absence, venait se joindre celui de la renommée. Dès ses débuts, le député de Blérancourt s'était élevé au premier rang des orateurs de la Convention, si fertile en beaux talents. Son éloquence terrible avait aiguisé le couteau qui fit tomber la tête de Louis XVI, et il partageait avec Robespierre la faveur populaire et la toute puissance qu'elle donnait. On devait à Blérancourt plus que partout ailleurs, être ébloui de cette gloire si jeune, et qui éclipsait déjà les plus illustres. Mme Thorin dut être fascinée et se sentir irrésistiblement entraînée vers l'homme qui justifiait son amour par des talents qui faisaient

Digitized by Google

l'admiration de tous et l'effroi de beaucoup. Elle n'était plus une vulgaire coupable; sa faute était devenue grandiose; elle se sentait élevée si haut par l'homme qu'elle aimait, que la réprobation et le mépris ne pouvaient plus monter jusqu'à elle. C'est alors et dans ces sentiments, qu'elle dut prendre une grande résolution et tout quitter pour aller se jeter dans les bras de Saint-Just.

Cette résolution fut-elle le résultat des sollicitations de Saint-Just ? Est-ce lui, qui, ne pouvant vivre plus longtemps loin d'une femme passionnément aimée, l'entraîna à cet acte si grave ? Nous avons peine à le croire.

Saint-Just, à cette époque (juillet 1793) était déjà tout entier aux luttes intestines qui décimaient et ensanglantaient la Convention. En même temps qu'il collaborait activement à la constitution votée le 25 juin 1793, il préparait la ruine des Girondins, par ce rapport célèbre lu dans la séance du 8 juillet suivant, et qui dut absorber tous ses instants et toutes ses facultés, non seulement à cause de l'importance considérable de ce travail, mais surtout parce qu'il engageait une lutte hardie, où lui-même, en cas d'insuccès, pouvait laisser sa tête. Est-il raisonnable de supposer que Saint-Just, au milieu de ces sombres soucis, de ces sanglantes préoccupations, ait songé à la femme dont il était resté volontairement séparé depuis plus d'une année ? Et puis, Saint-Just était trop soucieux de son renom de chaste austérité, pour commettre pareille faute, précisément alors qu'il était le plus en vue, entouré déjà d'envieux et d'ennemis, à qui la Terreur n'imposait pas toujours silence, d'amis comme Camille Desmoulins, dont la mordante raillerie lui décochait des traits restés célèbres. Enfin à cette même époque, le peu de place qui pouvait rester à l'amour dans ce cœur possédé tout entier par le fanatisme révolutionnaire, paraît avoir été occupé par

Digitized by Google

l'image d'Henriette Lebas, sœur du conventionnel de ce nom, qui ne voyait pas d'un œil défavorable l'inclination de son collègue et ami.

La venue de Mme Thorin tombant au milieu des immenses préoccupations de l'homme politique et des sentiments nouveaux qui agitaient son cœur, dut être accueillie avec une certaine froideur. L'ancien amant n'était plus à l'unisson des sentiments de l'amante passionnée. Cette âme altière et hautaine était bien loin des amours de l'adolescent de Blérancourt. Mme Thorin d'ailleurs, d'une médiocre beauté, avait pu régner dans le cœur d'un jeune homme livré aux premiers troubles des sens, dont l'impétuosité rend souvent aveugle et peu capable de discernement; mais elle n'avait point cette supériorité de charmes et d'esprit, qui ont fait à plus d'une femme distinguée, une si grande place dans la vie de certains hommes célèbres.

Notre sentiment que la fuite de Mme Thorin dut être le résultat d'une de ces illusions ordinaires aux cœurs passionnés, se trouve corroboré par la lettre de Thuillier, l'ami de Saint-Just, que nous avons rapportée plus haut. Thuillier dit en effet à son ami, à propos de Mme Thorin : « *Tu passes toujours pour l'avoir enlevée....* » Pour lui, Thuillier, si au courant des choses de Blérancourt et des actions de Saint-Just, il ne s'agissait donc point d'un véritable enlèvement, mais de la venue à Paris de Mme Thorin, qui avait donné lieu à ces bruits d'enlèvement. L'accusation dirigée contre Saint-Just n'était, comme il le dit dans cette lettre, qu'une *calomnie*, et son ami ne devait point porter la responsabilité de l'escapade de Mme Thorin ; mais il ne suffisait pas pour l'opinion publique que Mme Thorin n'eût point été enlevée; il fallait écarter jusqu'aux apparences, et à tout prix l'éloigner de Saint-Just et de

Digitized by Google

Paris. Saint-Just en avait compris la nécessité et avait promis de le faire, à Thuillier qui le lui rappelle en disant : « *Fais pour l'ami, ce que tu lui as promis* (1). »

Du reste, quelque fut l'accueil fait à Mme Thorin, son séjour à Paris ne fut point de longue durée ; et sans que nous puissions préciser exactement l'époque de son retour à Blérancourt, nous l'y retrouvons le 8 octobre 1793, c'est à dire moins de deux mois et demi après son départ pour Paris, comparaissant devant le maire de Blérancourt, pour répondre à la demande en divorce dirigée contre elle par son mari.

Elle n'était donc restée à Paris que deux mois au plus. Elle revenait désillusionnée, frappée au cœur dans cette ardente et folle passion où elle avait mis toute sa vie, repoussée peut-être par Saint-Just, ayant à coup sûr mesuré l'abîme qui la séparait de son ancien amant, mais se soumettant dignement à la triste destinée qu'elle s'était faite. On assure que son mari M. Thorin eût consenti à

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous nous sommes trouvé affermi dans notre sentiment, par la publication de la réponse de Saint-Just à la lettre de Thuillier du 2 septembre 1793. L'original autographe de cette réponse faisait partie de la collection Benjamin Fillon, vendue à Paris en avril 1877. Dans le catalogue de cette collection, série IV, nº 624, nous trouvons le texte de la lettre de Saint-Just, qui répond à Thuillier :

« J'avais reçu hier ta lettre. Je ne fais que l'ouvrir, ayant été occupé » sans cesse. Où diable as-tu rêvé ce que tu mandes de la citoyenne » Thorin ? Je te prie d'assurer tous ceux qui t'en parleront, *que je ne* » *suis pour rien dans tout cela.* Je n'ai pas le temps de t'écrire fort au » long. Voici l'essentiel : tu as écrit à Gateau, que le département t'avait » demandé l'original de ta Commission. J'en ai parlé à Pache. Te plaît-il » d'être administrateur des achats et subsistances des armées ? Ecris-moi » là-dessus. On a reconnu en toi les qualités, la probité et l'intelligence » nécessaire.

» Adieu ; si l'histoire que tu m'as fait t'est reproduitte (*sic*), tu voudras » bien rendre témoignage à la vérité.

» Je vais, je crois, aller ces jours-ci aux armées. »

C'est évidemment par erreur que le catalogue donne à cette lettre la date de *janvier* 1793, au lieu de *septembre* 1793, qui doit être la date vraie.

Digitized by Google

lui pardonner : mais elle répondit à ceux qui lui faisaient entrevoir la possibilité de ce pardon : « Qu'elle avait » commis une faute, et qu'elle ne voulait point en éluder » les conséquences. » Ceci se passa sans doute dans l'assemblée des parents et amis, qui, d'après la législation d'alors, avaient pour mission de tenter un rapprochement entre les époux avant la demande en divorce. A cette demande de son mari, fondée seulement sur *l'incompatibilité de caractère*, Mme Thorin répondit textuellement : « Que » bien loin de s'opposer au divorce contre elle demandé, » elle requérait que, si son mari ne s'y oppose pas, il fût » converti en divorce par consentement mutuel ; que son » intention est bien formée, *malgré les représentations qu'on* » *pourra lui faire*, de ne rester que le moindre temps pos- » sible l'épouse dudit Thorin. » C'est seulement le 9 juillet 1794, neuf mois après cette comparution devant l'officier de l'état civil, que le divorce fut prononcé.

On voit que les relations de Mme Thorin avec Saint-Just durant la vie publique de ce dernier, n'eurent aucunement en admettant, comme nous le croyons fermement, qu'elles aient existé, le caractère que leur assigne M. Ed. Fleury lorsqu'il dit :

« C'est elle (Mme Thorin) qui, quand il fut au pouvoir, » lui dénonçait ses compatriotes, ceux qu'elle appelait des » ennemis, et contre lesquels elle excitait ses colères » (tome Ier, p. 150). »

Et ailleurs : « Sans parler du conseiller général Thorin » expiant le malheur d'avoir épousé une femme trop belle, » dont il n'avait point su se faire aimer, un certain nombre d'habitants parmi les plus considérables de la contrée » qui avoisine Blérancourt, avaient été incarcérés à Chauny » d'abord, et ensuite à Paris, *grâce aux dénonciations de* » *Madame Thorin* (tome II, p. 280).

Digitized by Google

Où donc y a-t-il la moindre trace (nous ne dirons pas la moindre preuve) de ce rôle odieux d'espionnage, de délation et de cruauté, que l'auteur que nous citons prête si gratuitement à Mme Thorin ? Suffit-il qu'une femme ait aimé Saint-Just, pour qu'elle soit la dernière des misérables ?

Nous ne pouvons davantage être d'accord avec M. Fleury, lorsqu'il affirme : « Qu'après Thermidor, Mme » Thorin reparut à Blérancourt, où elle afficha la con- » duite la plus scandaleuse ; et que son souvenir existe » encore dans la ville, *où l'on en parle comme d'une femme* » *perdue*. »

C'est bien avant Thermidor, comme nous l'avons déjà prouvé, que Mme Thorin revint à Blérancourt ; et M. Fleury qui nous montre Saint-Just conduit à l'échafaud, cherchant un dernier regard de sa maîtresse en passant devant son logis de la rue Saint-Honoré, fait œuvre d'imagination et non d'historien, et suit en cela l'exemple de Lamartine, qu'il malmène pourtant si durement dans son livre sur Saint-Just.

Rentrée à Blérancourt, Mme Thorin y vécut obscure, dans une gêne voisine de la pauvreté, et y mourut le 16 janvier 1806. A sa mémoire reste attaché le souvenir de sa passion pour Saint-Just, mais après avoir scrupuleusement interrogé la tradition encore vivante à Blérancourt, nous pouvons affirmer que la morale n'a aucun autre grief à élever contre elle, et que sa conduite fut à l'abri de tout reproche jusqu'à sa mort.

Les relations de Saint-Just et de Mme Thorin, ont été pour l'historien de *Saint-Just et la Terreur*, l'occasion d'nne grave accusation qu'il fait peser sur la mémoire de son héros.

Le 25 octobre 1793, M. Thorin, victime désignée

Digitized by Google

comme tant d'autres aux fureurs révolutionnaires par son rang et sa fortune, fut arrêté, conduit à Paris, et enfermé à la Conciergerie.

M. Edouard Fleury conclut de la haine que Saint-Just devait avoir pour son ancien rival, qu'il fut l'auteur de son arrestation, et que sans le 9 Thermidor, M. Thorin eût payé de sa tête le triste bonheur d'être l'époux de M^lle^ Gellé (Voir tome I^er^, page 10, et tome II, page 279). Cette hypothèse est contredite par les faits et par des documents irrécusables.

Pendant la détention de M. Thorin à la Conciergerie, son père justement épouvanté du sort qui le menaçait, lui écrivait souvent pour soutenir son courage et rechercher avec lui les moyens de sortir de ce lieu terrible, dont les vides n'étaient faits que par la main du bourreau. Dans ces lettres, et dans une note jointe à l'une d'elles, M. Thorin père indique, et l'auteur, et les motifs de l'arrestation.

« Je ne sais, dit-il, dans une lettre du 14 pluviôse » an 11, si je t'ai mandé *que c'est le citoyen Monneveux, qui a* » *-fait l'affreuse dénonciation* devant le corps municipal de » Blérancourt le 21 février 1793. D'après cela, tu dois » bien savoir pourquoi la pièce n'a point été signée, parce » que les auteurs de la dénonciation craignent d'être com- » promis. Ils ont bien tort, car jamais la moindre idée de » vengeance n'est entrée et n'entrera dans mon âme. »

Ce Monneveux était procureur de la commune à Blérancourt. Le grief relevé contre M. Thorin fils, était simplement d'avoir fréquenté l'établissement d'un certain Beaumé, cafetier, *qui parlait avec trop de licence.* Il n'en fallait pas plus alors, pour être aristocrate et accusé d'avoir conspiré avec les ennemis de la République. Monneveux était sans doute un de ces agents subalternes, dont le zèle

Digitized by Google

féroce s'ingéniait à envoyer à l'échafaud le plus de victimes qu'ils pouvaient. Supposer qu'il était secrètement inspiré par Saint-Just, serait de parti pris se livrer à une hypothèse que rien ne justifie.

S'il en eût été ainsi, M. Thorin père ne l'eût point ignoré, et l'idée ne lui serait point venue d'écrire à son fils : « que les auteurs de la dénonciation craignaient d'être » compromis, mais qu'aucune idée de vengeance n'était » entrée dans son âme. »

Mais il y a plus, et nous voyons M. Thorin père s'adresser directement à Saint-Just, à la sollicitation de son fils, pour obtenir l'élargissement de celui-ci.

« Je viens, écrit-il à son fils, le 4 ventôse, an II, de » recevoir ta lettre du deux ; *et sur le champ j'écris encore* » A NOTRE CONCITOYEN. Je le prie avec toute la vigueur » possible, de tâcher de briser vos chaînes. Je lui parle de » la députation de notre société. Je lui fais sentir que *sa* » *nouvelle dignité* (1) le met plus à portée que jamais, de » faire accueillir favorablement cette députation, ainsi que » sa mission. Il ne pourrait se faire s'il ouvre ma lettre, » qu'il ne soit attendri. Je ne lui dissimule pas, qu'en » venant à votre secours, ce sera protéger l'innocence, et » que je ne puis douter de cette vérité, puisque vos pro- » pres dénonciateurs ont avoué, même en présence de » citoyens dignes de foi, qu'ils n'avaient aucun propos » incivique à vous reprocher. Je ne doute pas que cette » observation judicieuse, ne lui fasse envisager votre af- » faire avec intérêt. Veuille la Providence, que ce nouvel » effort puisse être suivi d'un bon et juste succès. »

Cette lettre exprime l'espoir sincère de trouver aide et appui auprès de Saint-Just. Bientôt après, M. Thorin re-

(1) Saint-Just venait d'être nommé président de la Convention, le 1er ventôse an II.

Digitized by Google

couvra la liberté. Il résulte d'une mention mise par lui sur le répertoire des actes qu'il recevait comme notaire, qu'il reprit les fonctions de son ministère en avril 1794. La durée de sa détention avait été de six mois.

Ce ne fut donc pas le 9 Thermidor qui sauva M. Thorin de la haine de Saint-Just, puisqu'il était sorti de la Conciergerie plusieurs mois auparavant; et il est même permis de croire que Saint-Just ne fut point sourd à l'appel chaleureux de M. Thorin père, et contribua à la mise en liberté de son ancien rival, qu'un mot de lui pouvait envoyer à l'échafaud.

Ainsi tombe l'accusation dirigée contre Saint-Just par M. Ed. Fleury, qui n'appuie du reste ses affirmations d'aucun document, ni d'aucun indice de preuve.

Nous avons cru qu'il n'était pas sans intérêt, de relever les erreurs que nous avons signalées, alors surtout que des écrivains considérables comme Sainte-Beuve et M. Cuvillier-Fleury ont accepté les yeux fermés le travail de M. Ed. Fleury, dont Sainte-Beuve a dit dans ses Causeries du lundi : « que le seul tableau des faits ; la suite même des » textes, les pièces à l'appui, qu'il produit avec étendue, » fournissent une base de jugement irréfragable ; et que » tout lecteur en se laissant conduire par le biographe, » peut statuer à son tour en connaissance de cause et en » sûreté de conscience. »

Nous pensons, nous, que la légende qui enlaidit, est aussi condamnable aux yeux de l'histoire, que celle qui flatte et embellit. De quelques sentiments qu'on soit animé à l'égard de ceux dont on retrace la vie ; quelles que soient leurs fautes, leurs crimes ou leurs folies, on leur doit toujours l'aumône de la vérité. Il est permis parfois de n'être pas impartial ; il ne l'est jamais de n'être point vrai.

Digitized by Google

LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

DEVANT LE PARLEMENT DE PARIS ET LE CONSEIL D'ETAT DU ROI

(1211-1725)

Par M. CHARLES DESMAZE, membre correspondant.

LE PARLEMENT DE PARIS

SON RÔLE ET SES REGISTRES (1)

Le Parlement de Paris était la véritable *cour des Rois,* comme le nomment : l'ordonnance de Philippe VI (1325), de Charles, régent (1358), du roi Jean (1363). Son ressort, successivement restreint par la création des autres parlements, comprenait : l'île de France, la Picardie, la Champagne, la Brie, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Aunis, le Rochelais, la Beauce, la Sologne, le Berry, l'Auvergne, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais : le Nivernais, le Bourbonnais, l'Anjou et l'Angoumois.

Le Parlement était divisé en trois chambres : la grand'-Chambre, Chambre des requêtes, Chambre des enquêtes. Il a eu 24 présidents et 82 conseillers, 491 avocats et 338 procureurs. Les conseillers de la grand'Chambre fai-

(1) *Le Parlement de Paris,* 1860, Cosse, éditeur, 27, place Dauphine, Paris ; Minier, *Histoire du droit ;* Bordier, *Les archives de la France,* Dumoulin, éditeur ; *Archives de l'Empire* (actes du Parlement de Paris), 2 volumes.

Digitized by Google

saient à leur tour le service criminel à la Tournelle, où ne siégeaient pas Messieurs les conseillers clercs. Le service d'hiver commençait à la Saint-Martin et finissait à Pâques. Le service d'été commençait à Pâques et finissait le 7 septembre, moment où s'ouvraient les vacations.

Les parlements de province étaient comme détachés du Parlement de Paris (Charles VII, novembre 1454). Chaque province avait son rôle au Parlement ; il y en avait donc neuf au Parlement de Paris, savoir ceux de Vermandois, d'Amiens, de Senlis, de Paris sur l'appel des requêtes du Palais, de Champagne, de Brie, du Poitou, de Chartres et de l'Angoumois (déclaration royale du 15 mars 1672). Les affaires du rôle ordinaire étaient expédiées le lundi et le mardi matin ; le jeudi matin étaient jugées les requêtes civiles, les appels comme d'abus, les régales venant des diverses provinces. Chaque bailliage avait aussi des mois qui lui étaient réservés *(Almanach royal pour 1707)*.

Les audiences commençaient à six heures du matin et duraient jusqu'à dix heures ; après une suspension, l'audience était reprise.

L'appel au Parlement de Paris était autrefois comme la règle ; les grands y remontraient leurs pairs ; les petits espéraient y trouver la justice. Les arrêts, conservés de nos jours dans les Archives et Bibliothèques publiques de Paris, sont tous intéressants à consulter pour l'histoire. Les registres civils présentent de curieuses et utiles discussions de droit écrit ou coutumier ; on voit la justice intervenir partout où elle peut porter la conciliation : dans les familles pour les mariages, les successions, les titres ; dans le clergé pour les excommunications, la sorcellerie, les appels comme d'abus.

Le Parlement régle la police des étrangers, la monnaie, l'exercice de la médecine et de la pharmacie, les statuts

Digitized by Google

des marchands, des maîtres et apprentis, prononce des pénalités exemplaires et terribles.

Tous les procès soumis à la grand'Chambre du Parlement étaient instruits, d'après le rôle fixé d'avance pour chaque bailliage ou sénéchaussée *(dies ballivorum et seneschallorum)*. Les Baillis devaient se rendre au Parlement trois jours avant la journée de leur présentation, et y demeurer tant que dureraient les affaires de leurs bailliages, ou tant qu'ils y seraient retenus par les conseillers et présidents de la cour *(Ordonnance de 1291, art. 7. — Ordonnance de Philippe-le-Long, du 17 novembre 1313)*.

Les causes étaient toutes jugées dans l'ordre de leur inscription (1).

La section judiciaire des archives nationales (rue du Chaume, hôtel Soubise, à Paris), possède les registres du Parlement de Paris (Olim, 1256-1318), les jugés (1319-1779), conseil et plaidoiries (1364-1394), conseil secret et ordonnances (août 1337, 22 mars 1735) ; Tournelle criminelle (7 février 1312, 31 juillet 1784) ; grands jours (1337-1596); minutes et accords.

Dans l'origine, et pendant longtemps, les plus anciens registres du Parlement ont été désignés par le nom de leurs rédacteurs, ou par celui des actes qu'ils contiennent. Le registre des arrêts, tenu par Nicolas de Chartres (1274-1299) commence par une pièce dont les premiers mots sont : Olim Homines de B....

De là le titre d'*Olim*, donné à tout le recueil. Les registres ont été au nombre de sept, un de Jean de Montluçon, un autre de Nicolas de Chartres, deux de Pierre de Bourges. Le livre de Jean de Montluçon et le livre des arrêts

(1) Voir les beaux travaux de MM. de la Borde, Grün, Edgard Boutaric (de l'Institut), Klimrath, L. Delisle, Bordier, sur les *Archives nationales*, par eux si savamment classées et si admirablement étudiées.

Digitized by Google

sont, avec les deux de Pierre de Bourges, les seuls qui restent aux archives nationales de Paris. Il nous a été donné, à notre grand profit, de feuilleter ces vénérables registres. Dans ce champ immense, nous avons dû forcément restreindre nos recherches, et nous y avons seulement glané les décisions judiciaires relatives à la ville de Saint-Quentin, recueillies ci-après (1).

Puisse cet exemple être suivi, pour chaque province, pour chaque localité, et on aura ainsi éclairé, d'un jour nouveau, l'histoire encore à faire, de notre chère patrie.

I

ARRÊTS DU PARLEMENT DE PARIS CONCERNANT LA VILLE DE SAINT-QUENTIN (2)

(*Juillet 1211*). — Arrêt du Parlement entre la comtesse et le chapitre de Saint-Quentin, au sujet de la juridiction : 1° la comtesse fera justice au chapitre des hommes terriers dont il se plaindra ; 2° la présence du doyen du chapitre sera suffisante pour le cas où le doyen et le chapitre auront été *semons* par la comtesse ; 3° les anciennes sergenteries passeront au parent le plus proche ; 4° les serviteurs des chanoines, s'ils font partie de la commune, ne seront pas exempts des charges imposées aux autres membres de la commune.

(Trésor des Chartes).

(1) J'ai dressé le même travail, relatif à la ville de Laon, pour la Société Académique du chef-lieu du département de l'Aisne.

(2) Voir sur le Bailliage du Vermandois et les Archives du tribunal civil de Laon, les remarquables travaux de M. le Président Combier (Paul Dupont, éditeur à Paris).

Digitized by Google

II

ARRÊT DU PARLEMENT RENDU A PONTOISE

(*Probablement en janvier 1255*). — Sentence condamnant Messire Mathieu de Montmirail à rembourser les sommes volées à un marchand de Saint-Quentin, sur la terre dudit Mathieu, mouvant de l'Empire au temps de la guerre du comte d'Anjou et de Jean d'Avesnes. Il fut prouvé que ce vol n'était pas le fait des gens de guerre.

(Olim I. fol. 89, v°).

III

PARLEMENT DE LA CHANDELEUR

(*2 février 1257-1258*). — Arrêt ordonnant la suppression de la loi de la monnaie de Saint-Quentin (1) et d'une mauvaise coutume en vigueur, dans certaines parties du Vermandois, défendant de relever, sans la permission du seigneur du lieu, les charrettes qui avaient versé, sous peine de soixante sols d'amende.

(Olim I, fol. 93, r°).

IV

PARLEMENT DE LA PENTECÔTE

(*16 mai 1266*). — Arrêt attribuant au Roi la connaissance de violences commises par un bourgeois de Saint-Quentin, nommé Eustache de Bantues, contre le chevalier du château de Beaumetz, pendant qu'il se rendait à l'assise

(1) Charles Gomart. — *Etudes Saint-Quentinoises.*

Digitized by Google

du Roi, à Saint-Quentin, malgré la réclamation du Maire de cette ville, qui prétendait que le fait retombait sous sa juridiction.

(Olim I, fol. 150, v°).

V

PARLEMENT DE LA TOUSSAINT

(1er *novembre 1270*). — Arrêt défendant au péager de Péronne d'exiger des bourgeois de Saint-Quentin, qui portaient des marchandises de Flandre à Saint-Quentin, de passer par sa ville, attendu qu'ils pouvaient passer par Roisel, en y acquittant les droits, mais seulement pour les étoffes, la mercerie et la pelleterie, portées sur des charrettes ou des brouettes, jamais pour les objets portés à dos d'homme.

(Olim I, fol. 69, r°).

VI

PARLEMENT DE LA PENTECÔTE

(*1275*). — Le Custode de Saint-Quentin a la justice sur les officiers des fossés et sur les habitants de la rue d'Aouste, quant aux meubles. L'autre justice est aux Maire et jurés dudit Saint-Quentin.

VII

PARLEMENT DE LA TOUSSAINT

(*Novembre 1279*). — Arrêt condamnant les habitans de Babeuf, pour violences faites à un moine de St-Quentin en l'Ile, en présence du prévot, fermier de Chauny, à

Digitized by Google

cent vingt livres d'amende envers le Roy, vingt envers le prévot et soixante envers le religieux.

(Olim II, fol. 46, r°).

Arrêt renvoyant au Maire de Saint-Quentin le jugement de violences commises par des monnayeurs sur une femme.

(Olim II, fol. 46, v°).

VIII

PARLEMENT DE LA PENTECÔTE

(*1282*). — Sur la plainte du Maieur et des jurés de Saint-Quentin, exposant que le chapitre dudit St-Quentin avait pris riches hommes, qui ne convenaient ni aux offices, ni aux services pour lesquels ils avaient été désignés ; après enquête, Jehan de la Tour pris pour l'office d'esveiller, André de Solences, pour messager, et Jehan As, pris pour bouteiller, Vaultier l'orfèvre, pris pour cuisinier, riches hommes furent remplacés par autres quatre sergents choisis par le Chapitre. Les bourgeois furent aussi invités à se renfermer dans la loi de leur échevinage.

IX

PARLEMENT DE LA TOUSSAINT

(*1er novembre 1283*). — Remise par le Maire et les jurés de Saint-Quentin, au bailli de Vermandois, de la sentence de bannissement prononcée par eux, contre Jean de Foilleul, chevalier, laquelle sentence avait été attaquée comme illégale et révoquée par le bailli.

(Olim II, fol. 67, r°).

Digitized by Google

X

PARLEMENT DE LA PENTECOTE

(*21 mai 1290*). — Arrêt pour les Maire et jurés de Saint-Quentin contre le prévot et les jurés de St-Quentin, reconnaissant aux magistrats de Saint-Quentin le droit de mettre, en vertu de leur Charte, des impôts sur les marchandises, pour acquitter les dettes de la commune, impôts que les marchands de Tournai doivent acquitter.

(Olim II, 86, r°).

XI

PARLEMENT DE LA TOUSSAINT

(*1293*). — Arrêt condamnant le Maire et les jurés de Saint-Quentin à deux mille livres d'amende, pour avoir arrêté et mis aux ceps, avec ignominie, le châtelain royal de Saint-Quentin, qui, vu l'heure du dîner, avait tardé à juger une femme accusée d'infanticide; et pour avoir fait faire des ajournements à Ribemont et en dehors de leur banlieue. La levée de cette amende fut suspendue par Philippe-le-Bel.

(Olim II, fol. 98, v°).

XII

PARLEMENT DE LA TOUSSAINT

(*1296*). — Arrêt attribuant à la cour du Roi la punition d'un malfaiteur qui avait blessé à Saint-Quentin un chanoine de la Sainte-Piscine, lequel malfaiteur le Maire et les jurés de Saint-Quentin voulaient justicier.

(Olim II, fol. 112, v°).

Digitized by Google

XIII

PARLEMENT DE L'OCTAVE DE LA TOUSSAINT

(*1300*) ; 14 décembre, mercredi après la Sainte-Luce.

Arrêt ordonnant, après record, l'exécution d'une sentence précédemment rendue au sujet des tailles, entre le maire et les jurés de la ville de Saint-Quentin et les béguines de l'hôpital de cette ville fondé par feu Mathieu Buridan et Eude son épouse.

(Olim III, fol. 111, *v°).*

XIV

(*15 décembre*). — Arrêt annulant une enquête faite entre le Roi et Jehan du Hamel, écuyer, d'une part, et Tassart de Ribemont, chevalier, d'autre part, pour savoir si le fief du comte à Mézières-sur-Oise relève immédiatemenr du Roi ou dudit Tassard.

En attendant, ledit fief restera sous la main du Roi.

(Olim IV, fol. 81, v°).

XV

(*24 janvier 1305*). — Arrêt déboutant le procureur du duc de Brabant, qui réclamait, comme appartenant audit duc, une certaine quantité de billon, saisi sur des Italiens, par le prévot de Laon, et remis aux gens du Roi.

(Olim IV. fol. 67, v°).

XVI

PARLEMENT DE L'OCTAVE DE LA TOUSSAINT

(*4 janvier 1306-1307*) ; mercredi après la Toussaint.

Digitized by Google

Arrêt entre le maire et les jurés de Saint-Quentin d'une part, et les sœurs de l'hôpital et la veuve de Mathieu Buridan, d'autre part, ordonnant l'exécution d'une sentence de la cour, relative à la participation dudit hôpital aux tailles communales, comme possesseur des biens dudit Buridan.

(Olim III, fol. 112, r°).

XVII

PARLEMENT D'HIVER

(18 *mars* 1310-1311). — Jeudi après *Oculi mei*.

Arrêt condamnant le maire et les jurés de Saint-Quentin à mille livres d'amende et trois cents livres de dommages-intérêts, pour avoir attaqué, à main armée, l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, forcé les portes du monastère, brisé celles de la cuisine et du jardin, emmené et détenu prisonniers le queux du couvent et un domestique.

(Olim IV, fol. 168, r°).

XVIII

(*28 février* 1314). — Jeudi après les Brandons.

Arrêt condamnant à l'amende Jehan du Plessis, chevalier, Huel de Hacheri, Sarrasin de Villers, Drio de Neuilly, Raoul de la Chaussée et Baudel de Sauviller, écuyer, coupables de violences contre des habitants de la ville de Saint-Quentin.

(Olim IV, fol. 254, v°).

XIX

PARLEMENT DE LA SAINT-ANDRÉ

(23 *décembre* 1317). — Vendredi avant Noël.

Digitized by Google

Arrêt déboutant le Maire et les jurés de Saint-Quentin qui se plaignaient de ce que le bailli de Vermandois eût, à tort, mis sous sa main des biens confisqués sur deux faussaires qui avaient fabriqué un testament.

Le bailli avait, à leur préjudice, envoyé le prévot interroger une femme qui émettait de fausse monnaie ; il leur avait enlevé un sceau qui servait à sceller les actes de reconnaissance faits devant eux.

On fera une enquête pour savoir pourquoi le bailli a revendiqué la connaissance des mauvais traitemens exercés sur Roger de Flequières.

Le procureur du Roi concluait à ce que les habitans de Saint-Quentin fussent privés de leur Charte de commune, par suite de leur usurpation.

(*Olim III, fol.* 160, *v°*).

XX

(19 *décembre* 1321). — Mandement au bailli de Vermandois, relativement à un bruit arrivé jusqu'au Roi Philippe-le-Long, au sujet des oppressions, exactions et méfaits dont les habitants de Saint-Quentin étaient l'objet de la part de Jean de Quievressi, garde et prévot de ladite ville.

Le bailli devra faire bonne et ferme justice et punir Jean s'il le trouve coupable.

(*Criminel III, fol.* 92, *v°*).

En 1353, les habitants de Saint-Quentin reçoivent des lettres patentes dont ils ne comprennent pas le sens ; ils en demandent au Parlement l'explication.

XXI

(18 *décembre* 1325). — Arrêt du Parlement confirmant

Digitized by Google

la sentence prononcée dans la cour du Roi, à St-Quentin, en présence du prévot, par les hommes jugeants entre Aelips, femme de Gobert Robillard, et maistre Jacques de Laon, son frère, au sujet du douaire que celui-ci était obligé de payer à sa belle-sœur.

Jugés I. (fol. 433, v°).

XXII

De tous les arrêts obtenus par la ville de Saint-Quentin, celui qui y causa le plus de retentissement fut rendu au Conseil d'Etat du Roi, tenu à Versailles le 29 mai 1775.

Le mayeur et les échevins de la ville s'étaient, au nom de la communauté des habitans, pourvus contre les contraintes décernées par le receveur-général des domaines, devant le commissaire départi en la généralité d'Amiens. Ils y soutenaient que Saint-Quentin était doté du *franc-aleu* ; or, le *franc-aleu* est suivant tous les feudistes, un héritage ne dépendant d'aucun seigneur, et ne devant, ni en fief, ni en censive, ni foi-hommage, ni droits seigneuriaux (*Marculphe, livre II, formule 32, édité par De Rozière, de l'Institut*), suivant les chartes de commune d'Albert I, d'Aliénor, confirmées par Philippe-Auguste (1195), Philippe-le-Hardi, Philippe V le Long et Philippe VI de Valois (1272-1320-1346). C'est en se fondant sur l'examen de ces divers titres, que le Roi, étant en son Conseil, ordonna que les mayeurs et échevins de Saint-Quentin continueraient de jouir, comme par le passé, de l'exemption de tous droits censuels et féodaux envers le domaine de Sa Majesté, pour raison des maisons et héritages situés dans la ville de Saint-Quentin et territoire d'icelle, sur lesquels s'étend la juridiction de l'échevinage de ladite ville.

Digitized by Google

Il faut recueillir ici et conserver dans le souvenir, les noms des hommes éminents et dévoués à la ville, qui ont alors préparé et obtenu le gain de ce procès si important pour Saint-Quentin et si considérable par les résultats. Le mayeur alors en charge, qui a préparé au défenseur des armes durant toute l'instruction du procès, était Me Maillet, conseiller du baillage, député de la ville à la suite du Conseil, citoyen zélé, laborieux, infatigable comme il faut être dans ces positions et ces momens-là. L'avocat était le savant et expérimenté Maître Louis Hordret (1), sieur de Fléchin, avocat au Parlement et honoraire aux Conseils du Roi, qui mit au service de ses concitoyens ses longues études de Droit. Les commissaires à ce députés étaient Messieurs les Conseillers du Roi en ses Conseils : de Vin de Gallande, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel-d'Aguesseau ; de Beaupré ; Joly de Fleury; Boutin; d'Ormesson et Amelot. L'arrêt ordonna que les dépens demeureraient compensés entre les parties (le Domaine ne payant jamais de dépens) et il vise, avec le plus grand soin, avec leur date, les chartes communales; (1195, 1215, 1320, 1346 ; *Edits de* 1692, 1695) et toutes les autres pièces produites par les parties dans ce mémorable procès, qui dura quinze ans !

XXIII

SCEAUX DE SAINT-QUENTIN (2)

Le plus ancien sceau de la ville de Saint-Quentin est

(1) Ses ouvrages imprimés, et aujourd'hui oubliés, forment six volumes in 4°. On consulte toutefois encore, avec grand profit, son *Histoire des droits anciens et des prérogatives et franchises de la ville de Saint-Quentin*, capitale du Vermandois, en Picardie. — A Paris, chez Dessain Junior, libraire, Quai des Augustins, et à Saint-Quentin, chez Hautoy, imprimeur libre du Roy. MDCCLXXXI.

(2) *Archives de l'Empire.* — Collection de sceaux, par Douet d'Arcq, 2 volumes in 4°, (Plon, imprimeur, 10, rue Garancière, Paris 1867).

Digitized by Google

appendu au serment de fidélité de la cité à Saint-Louis (*octobre* 1228) ; un autre est relevé sur une charte datée de la Saint-Marc (25 *avril* 1308), par laquelle le Maire et les jurés de Saint-Quentin nomment leurs procureurs aux Etats généraux. Sur la face : un cavalier suivi de deux hommes d'armes ; champ fleurdelysé : SIGILLVM MAJORUM ET JURATORVM S. QUINTINI AD CAVSAS.

— Un sceau, apposé par devant Thomas Ravenier, garde de la baillie de Vermandois (1er avril après Pâques communiant 1399) présente, sur la face, un écu portant six fleurs de lys et en contre-sceau : SIGILL. BAILLI. VIROM. APVD. S. QVINTIN.

— Le sceau appendu à une charte de juillet 1213 obligeant, par ordre royal, le maire et les jurés de Saint-Quentin à protéger le chapitre, porte, sur la face, un saint nimbé, tenant une couronne à droite et une palme à la main gauche : SCS. XPI. MARTIR. QVINTIN.

— Même sceau apposé à une charte de 1278 : SIGILLVM ECCLESIE. S. QVINTINI. IN. VIROMANDIA.

Au revers : CAPVT. SANCTI. QVINTINI.

— Un sceau apposé à un acte de 1781, porte : un écu ovale à trois fleurs de lys avec un buste en abîme : SCEAV DE L'ÉGLISE ROYALE DE SAINT-QVENTIN.

XXIII *bis*

Les archives nationales de Paris (hôtel Soubise, rue du Chaume) possèdent sur Saint-Quentin les pièces suivantes : Chatellenie, titres domaniaux ; Election, francs fiefs, Ville ; abbaye de Saint-Prix ; abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, bulle, Augustines du Petit-Pont ; Domaine ; église collégiale, bulle ; Hôtel des Monnaies ; maladrerie ; Protestants ; terrier,

Digitized by Google

correspondance Espagnole relative à la bataille de Saint-Quentin.

Les archives municipales de la ville de Saint-Quentin ont été admirablement bien classées par M. Janin, élève de l'école des chartes. Il serait très-utile, pour rendre les recherches possibles et utiles, de publier un catalogue sommaire, permettant de se reporter facilement aux liasses de l'inventaire. A défaut de ce sommaire, les investigations sont très-lentes et souvent stériles.

La basilique de Saint-Quentin possède aussi quelques livres et manuscrits religieux; les plus rares ont été, après la bataille de Saint-Laurent (août 1557), enlevés par les Espagnols et emportés à l'Escurial.

XXIV

OUVRAGES A CONSULTER

De Miraulmont : *De l'origine et établissement du Parlement*, (Paris, 1622).

Histoire et description du Palais de Justice, par Sauveur et Schmit, (Paris, 1825).

Histoire de Paris, publiée par la préfecture de la Seine, 1er volume ; *Atlas du Palais de Justice*, 2me volume.

Histoire de Paris, (XIV et XVe siècles), 3me volume, *Anciennes bibliothèques de Paris, 6° ; Topographie historique du vieux Paris.*

De Bastard : *Les Parlemens de France.*

De la Borde : *Inventaire des archives de l'Empire*, (préface).

Barbier : *Journal.*

Charles Desmaze : *Curiosités de la Picardie*, d'après les manuscrits.

Digitized by Google

Charles Desmaze : *Le Parlement de Paris.* — Cosse, éditeur à Paris.

Charles Desmaze : *Le Châtelet de Paris.* — Didier, éditeur.

Charles Desmaze : *La Sainte-Chapelle.* — Dentu, éditeur.

Charles Desmaze : *Le Bailliage du Palais.* — Villem, éditeur.

Charles Desmaze : *Curiosités des anciennes Justices.* — Plon, éditeur.

Charles Desmaze : *Pénalités anciennes, (supplices, prisons et grâces).* — Plon, éditeur.

Fouquier-Cholet : *Histoire de Saint-Quentin.*

Hordret : *Histoire des droits anciens, franchises et prérogatives de Saint-Quentin.*

Bordier : *Archives de la France.* — Dumoulin, éditeur, Paris.

Digitized by Google

LA CHAPELLE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

EN L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN (XIVe siècle)

Par M. CHARLES DESMAZE, membre correspondant

Dans un cartulaire (n° 132) soigneusement conservé (1) au département des Manuscrits de la bibliothèque nationale de Paris, nous avons relevé de précieuses et inédites indications, sur une chapelle en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste.

Sur la première feuille du vénérable parchemin, on lit :

« Vechi un quartulaire et copie des lettres comment » la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, seiant en l'église de » Saint-Quentin en Vermandois, fut faite, fondée et amor- » tie, et est à la senestre main en coste le huis du reves- » tiaire de ladite église, que fit faire, fonder et amortir » maistre Jehan Courtois, prêtre, chanoine de ladite église, » pour le temps suivent quatre chartes, en date des » 18 juin 1370, 20 juin 1372, 20 mars 1374, mai 1375, » signées par le comte de Dammartin, seigneur de Fame- » chon. »

Enfin vient, pour terminer le volume, l'énumération suivante : « Vechi comment la chapelle Saint-Jean-Baptiste, » devant nommée, est ordenée tant d'ornemens que d'aul- » tres choses : 1° deux casules, l'une de soye ganne,

(1) Voir le *Cartulaire du Chapitre de Saint-Quentin* (tome x de la Société Académique (1873). — *L'Abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile* (tome xi de la Société Académique (1874). — *Curiosités historiques de la Picardie* (Doloy, libraire à Saint-Quentin).

Digitized by Google

» cousue d'or, et l'aultre est de soye azurée. *Item* quatre » albes étant les paremens, devant et derrière et osey ès » manches, excepté une, qui ne l'est pas ès manches. » *Item* chiunt sept estoles et chaint maniples. *Item* trois » chaints à chaindre le prêtre. *Item* quatre nappes à can- » ter messe. *Item* trois touailles, pour essuyer les mains. » *Item* trois bourses à corporeaux. *Item* sept corporeaux. » *Item* d'un drap de fil ganne. *Item* un quarrelet de toile. » *Item* un messel, enveloppé de toile blanque. *Item* un » grant coussin de ganne soye. *Item* un petiot coussin à » mettre dessoubs le messel, quand on cante. *Item* un » calisse. Deux pochonnets, l'un au vin, l'autre à l'eau. » *Item* deux gourdines de toile. *Item* une cloquette de » métail, pour sonner quand on lève le corps de Nostre- » Seigneur. *Item* deux plats d'estain, pour mettre chierges, » quand on cante la messe. »

Il nous a paru digne d'intérêt de reproduire ce document, à cause des détails qu'il nous révèle et sur la chapelle et sur les ornements qui la garnissaient, il y a quatre siècles (1), aussi bien que sur le langage de cette époque.

(1) L'église de Saint-Quentin, que nous admirons encore aujourd'hui, commencée en 1115, continuée par Saint-Louis (1257), ne fut terminée que sous Louis XI (1477); elle a 390 pieds de longueur sur 228 pieds d'élévation, 110 croisées, 23 chapelles; on y vénère les reliques de Saint-Quentin, et des saints Cassien et Victorice, martyrs, placés solennellement dans le chœur (1129).

Digitized by Google

ESSAI

SUR L'HISTOIRE DE LA VILLE DE S^{t}-QUENTIN

Par M. Emmanuel LEMAIRE, membre titulaire

INTRODUCTION

I. — LE VERMANDOIS DANS LES TEMPS PRÉHISTORIQUES

On ne sait à quelle époque le sol de la ville de Saint-Quentin reçut ses premiers habitants : on peut seulement conjecturer que sa belle situation dut attirer de bonne heure l'attention des habitants de la contrée environnante. Défendue à l'Ouest, au Sud et à l'Est par les marais profonds de la Somme, alors parsemée d'îlots nombreux ; comprise dans la gigantesque forêt des Ardennes dont les bois d'Holnon ne sont plus ici que le mince et dernier vestige, la colline où se trouve assise la ville moderne offrait à l'homme primitif une retraite contre la tribu voisine en même temps qu'une nourriture assurée par la pêche dans les étangs et la chasse dans la forêt. Nos premiers ancêtres surent-ils mettre à profit tous ces avantages ? nous l'ignorons ; nous savons seulement que dans l'antiquité la plus reculée, l'homme eut près de nous d'importants établissements. La découverte de l'atelier quaternaire de

Digitized by Google

Cologne (1) est venue prouver que notre pays de Vermandois donnait asile, il y a bien des siècles, à une population relativement nombreuse, ignorant l'usage des métaux et ne se servant encore que des armes et des outils de silex taillé. Cette tribu primitive dut étendre ses chasses au-delà de l'emplacement de Saint-Quentin, et nos habitations s'élèvent à l'endroit où, peut-être, l'homme de Cologne venait poursuivre l'aurochs et le cerf aux grands bois.

Tout près de nous, la vallée de l'Oise semble avoir été très-anciennement peuplée : trois lieues seulement nous séparent de cette rivière dont les bords sont riches en vestiges de tous les âges. On peut supposer que nous trouverions aussi les traces des premiers habitants du sol de notre ville (y en eut-il toutefois à cette époque lointaine ?) si l'exhaussement du niveau de la Somme par les moulins, œuvre du moyen-âge et des temps modernes, n'avait recouvert et caché sous la tourbe le rivage qui portait nos ancêtres.

L'âge de la pierre polie a laissé dans notre Vermandois des marques nombreuses et d'un haut intérêt archéologique (2). Il faut signaler surtout la découverte à Ribemont, en 1874, de remarquables sépultures appartenant à cette période de la préhistoire. Différents ustensiles ou armes, brisés par l'actiondu feu, se trouvaient mêlés aux débris humains calcinés et fragmentés; des grès bruts, portant aussi la trace des flammes, formaient, par leur agencement, comme un

(1) Cologne est un hameau qui dépend de la commune d'Hargicourt, dans l'arrondissement de Saint-Quentin. C'est à M. Pilloy, agent-voyer de l'arrondissement de Saint-Quentin, qu'est due la détermination scientifique de l'atelier quaternaire de Cologne. Voir dans le *Vermandois*, revue d'histoire locale (tome III, année 1875) l'article de M. Pilloy intitulé : *L'atelier quaternaire de Cologne*.

(2) Voyez la brochure de MM. J. Pilloy et G. Lecocq : *L'époque néolithique dans l'arrondissement de Saint-Quentin*, in 8°, 1876.

Digitized by Google

caveau funéraire (1). Ainsi à cette époque reculée, contemporaine peut-être de l'âge du bronze en Italie et en Grèce, l'usage s'était déjà introduit chez nous de brûler les morts ; déjà on observait un rite dans les funérailles ; déjà une cérémonie religieuse témoignait de la douleur et du respect des survivants. Trente siècles nous séparent peut-être des hommes de Ribemont, et cependant nos aïeux de cet âge lointain avaient déjà franchi la première période de la civilisation.

Une sépulture de l'époque néolithique avait été signalée au village de Neuvillette, sur l'Oise, dès 1869 (2). A Saint-Quentin même, on trouvait en 1846, une belle hache en pierre polie dans un jardin de la rue Sainte-Pécinne. Cette découverte, remarquable dans un sol aussi anciennement remué que celui de notre ville, permet de conjecturer, qu'avant l'âge des métaux, l'homme y avait déjà fait son apparition.

II. — LE VERMANDOIS A L'ÉPOQUE HISTORIQUE ET AVANT LA CONQUÊTE ROMAINE

Avec les Celtes ou Gaulois nous voyons paraître les temps historiques. Les traditions recueillies par les historiens de l'Antiquité nous montrent le Nord de la Gaule envahi dès le VII^e^ siècle avant Jésus-Christ par des hordes guerrières qui en refoulèrent les habitants au-delà de la Seine ou se mêlèrent à eux. C'étaient les Kimris qui, sortis de la mystérieuse Arie, ce berceau des races blanches, avaient

(1) Cette découverte est due à M. Péteaux, médecin à Ribemont. — Voyez dans le tome XIV, 3^e^ série, des mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin, l'intéressant travail de M. Pilloy, sur la sépulture de la pierre polie de Ribemont.

(2) Voir *La ville de Ribemont et son canton*, par M. Ch. Gomart, in 8°, 1869, page 5. — Voir aussi un article de M. G. Lecocq, dans le *Vermandois*, tome III, page 119.

Digitized by Google

marché droit devant eux jusqu'au jour où rencontrant l'Océan atlantique, ils avaient dû s'arrêter et disputer aux Gaëls le sol de la Gaule septentrionale. Les détails de cette grande lutte nous sont inconnus : nous ignorons également si le nom de Véromandues (*Veromandui*) que nous trouvons pour la première fois dans César fut celui d'une peuplade de Kimris ou si les vainqueurs prirent le nom des habitants qu'ils dépossédaient. L'historien de la conquête des Gaules ne nous a pas non plus transmis de renseignements particuliers sur l'état social de nos ancêtres avant l'invasion romaine : tout nous fait croire qu'il ne devait pas différer de celui des autres peuples Gaulois qui nous apparaissent divisés en trois classes de citoyens : les prêtres ou druides, dépositaires de la science et du droit de rendre la justice ; les nobles ou guerriers ; et le peuple, qui n'avait aucune influence dans l'Etat. C'est là une organisation sociale qui semble bien révéler une féodalité résultant de la conquête. Les différents peuples de la Gaule, soumis en général à un gouvernement oligarchique étaient continuellement en guerre entr'eux et déchirés en outre par des dissensions intérieures. La division de ce grand pays contre lui-même fut cause qu'il perdit sa liberté ; César sut habilement en profiter, et ce grand capitaine parvint en dix ans, et avec une armée de moins de cent mille hommes, à réduire une population nombreuse, guerrière, intelligente qui, avec des forces décuples, se laissa battre en détail et finit par succomber tout entière.

Avec Jules César commence seulement pour notre Vermandois la véritable histoire. Au moment de l'invasion romaine, le pays des Véromandues confinait au Nord à celui des *Atrebates* (1) et des *Nervii* (2) ; à l'Ouest à celui

(1) Peuples de l'Artois.
(2) Peuples du Hainaut et du Cambrésis.

Digitized by Google

des *Ambiani* (1) ; à l'Est à celui des *Remi* (2) ; au Sud aux territoires des *Bellovaci* (3) et des *Suessiones* (4). Il comprenait l'arrondissement de Saint-Quentin presqu'en entier, une partie importante de l'arrondissement de Péronne et le Nord-Est du département de l'Oise ou Noyonnais. Ce petit peuple, dont le village moderne de Vermand semble avoir été la principale bourgade, possédait donc en superficie l'étendue de deux de nos arrondissements modernes. Trop faible pour défendre seul sa liberté contre les envahisseurs, il joignit deux fois ses bandes armées à celles de ses voisins, et sa conduite, surtout dans la seconde phase de la lutte qu'il soutint contre les Romains, prouve une énergie que n'eurent pas au même degré la plupart des peuples de la Gaule Belgique.

Dès sa seconde campagne, César résolut de soumettre le vaste territoire compris alors entre le Rhin, la Mer du Nord, la Manche et la Seine ; il avait vaincu les Germains, et sûr de ce côté, il voulait par une victoire renverser le prestige militaire dont les Belges jouissaient parmi les autres Gaulois. Il entra sur leur territoire en l'an 57 avant Jésus-Christ : il les trouva presque tous unis et prêts

(1) Peuples de l'Amiénois.
(2) Peuples du pays de Reims.
(3) Peuples du Beauvaisis.
(4) Peuples du Soissonnais. — Nous ne pensons pas qu'il soit possible de reculer les limites orientales du Vermandois indépendant jusqu'aux environs de Vervins, comme le veut M. Ernest Desjardins, dans sa belle *Géographie de la Gaule romaine* (tome II, page 454). Si l'on admet, en effet, que le territoire du Vermandois eut, après la conquête, les mêmes limites qu'au temps où il était libre, il est certain qu'il ne s'étendait pas vers l'Est au-delà de la rivière d'Oise qui formait encore, au siècle dernier, la limite orientale de l'évêché de Noyon ou du Vermandois. Du côté de l'Ouest, sa frontière est indiquée par le village de Fins (Fines) dans le canton de Roisel (Somme). L'évêque de Noyon avait sous son administration les doyennés de Noyon, Chauny, Vendeuil, Saint-Quentin, Péronne, Athies, Curchy, Nesle et Ham : cette organisation ecclésiastique qui a traversé les siècles jusqu'à la Révolution, permet de reconstituer le territoire des Véromandues à l'époque romaine, et aussi (avec vraisemblance du moins) au temps de l'indépendance.

Digitized by Google

à le combattre. Parmi eux se trouvaient les Véromandues. Après quelques combats d'avant-poste, le choc des deux armées eut lieu, vers le commencement de juillet, sur les bords de l'Aisne, peut-être à Pontavert (1), village du canton de Neufchâtel. La bouillante valeur des coalisés ne réussit pas à forcer les ouvrages de fortification que les Romains avaient élevés sur le champ de bataille : le découragement gagna leur armée, et les vivres venant à manquer, ils durent se résigner à la retraite. Elle fut désastreuse, car les Belges formaient des bandes sans cohésion et sans instruction militaire, et non une armée digne de ce nom. César raconte froidement que cette masse confuse d'hommes fut à la merci de ses soldats qui, sans courir aucun danger, tuèrent autant que le permit la durée du jour. Nous savons par lui que les Véromandues avaient fourni à la ligue des peuples de la Belgique un contingent de dix mille combattants (2).

Les Commentaires ne disent pas si, après la bataille de l'Aisne, les vainqueurs entrèrent dans le Vermandois. Nous pensons que César ne jugea pas à propos d'en prendre possession alors et qu'il lui parut préférable de diriger les efforts de son armée vers la conquête du Soissonnais, du Beauvaisis et de l'Amiénois plus peuplés, et par conséquent plus capables de contrarier ses desseins. Il semble d'ailleurs qu'après la fuite de Pontavert, l'armée Véromandue put se réorganiser en toute sécurité, puisque quelques semaines après nous la voyons se réunir aux Nerves et

(1) Plusieurs archéologues indiquent *Mauchamps*, ferme dépendant de la commune de Juvincourt.—V. les *Itinéraires gallo-romains de l'Aisne*, par M. Am. Piette, p. 97.

(2) C'est du moins dans ce sens que nous comprenons le passage des Commentaires de la guerre des Gaules (livre II, 4) où sont énumérés les contingents fournis à la Ligue par les différents peuples Belges. Il faut peut-être se défier des chiffres donnés par César : il avait tout intérêt à grossir le nombre de ses ennemis vaincus pour rehausser aux yeux du sénat et du peuple romains le mérite de ses victoires.

Digitized by Google

aux Atrébates, et attendre les Romains sur les bords de la Sambre. C'est qu'en effet, en se séparant aux bords de l'Aisne, les confédérés avaient pris l'engagement de marcher au secours du premier peuple de la Belgique que l'armée romaine viendrait attaquer. La Nervie fut envahie, et seuls les guerriers Atrébates et Véromandues firent honneur à leur serment. Les Belges et les Romains se rencontrèrent au milieu de l'été de l'an 57 avant Jésus-Christ sur les bords de la Sambre, probablement à Hautmont, à une lieue environ de Maubeuge. La lutte fut terrible : l'aile droite de l'armée romaine vivement pressée par les Nerves faillit être tournée et fut un instant fort compromise ; mais, à force d'énergie, César parvint à rétablir le combat et à donner à ses réserves le temps d'arriver. Alors la fortune changea. Les Belges, accablés par le choc de troupes fraîches, perdirent l'avantage; mais ils ne reculèrent pas et se firent tuer presque jusqu'au dernier : « dès qu'un soldat du premier rang venait à tomber, il était immédiatement remplacé par le plus proche qui combattait sur son corps, et de ces cadavres amoncelés, les survivants lançaient leurs traits sur nos soldats comme du haut d'une éminence et nous renvoyaient nos propres javelots (1). »

Après cette terrible journée, la race des Nerves se trouva anéantie. César ne dit rien des Véromandues : il est probable qu'ils ne furent pas moins éprouvés que leurs alliés; ce qui est certain, c'est que dès ce moment ils se trouvèrent à la merci des Romains. Nous ignorons si leur pays fut aussitôt occupé par le vainqueur ; un simple détachement en prit peut-être possession : ce petit peuple était d'ailleurs trop peu nombreux pour être en état de lever une nouvelle armée et d'inquiéter les légions victorieuses.

(1) Commentaires de la guerre des Gaules, livre II, chapitre 27.

Digitized by Google

La bataille de la Sambre paraît avoir mis fin au rôle que jouèrent les Véromandues dans la guerre de l'indépendance. Ils ne figurent pas dans la grande ligue des peuples Gaulois suscitée contre les Romains par Vercingétorix. Peut-être leur armée avait-elle été détruite comme celle des Nerves; peut-être aussi le contingent fourni à la ligue fut-il trop peu considérable pour que César songeât, dans ses Mémoires, à en faire une mention spéciale.

III. — LA VILLE DE SAINT-QUENTIN EST-ELLE L'ANTIQUE SAMARABRIVA ?

Nous avons essayé, dans le chapitre précédent, de réunir avec les rares indications de l'archéologie, les quelques détails historiques que l'Antiquité nous a transmis sur notre Vermandois au temps de l'indépendance de la Gaule ou au moment de la conquête de notre pays par les Romains. Fait digne de remarque, par un jeu singulier du hasard, c'est au général qui nous vainquit, c'est à Jules César seul que nous devons de connaître l'existence des *Veromandui* à cette époque lointaine ; c'est par lui seul encore que s'est conservé le souvenir du rôle glorieux que jouèrent nos ancêtres dans les batailles de l'Aisne et de la Sambre quand ils disputèrent leur liberté à l'envahisseur. C'est en vain, en effet, que l'on chercherait dans les auteurs grecs ou latins contemporains de l'invasion le nom même des *Véromandues*. Malheureusement, les renseignements si intéressants que nous ont transmis les Commentaires sont loin de satisfaire notre curiosité : nous regrettons de ne pas y trouver la mention de quelque *oppidum* ou de quelque bourgade de l'ancien Vermandois, et il faut constater ici qu'aucun passage des auteurs de l'Antiquité ne nous autorise à croire à l'existence de la ville de Saint-Quentin au temps

Digitized by Google

où la Gaule était libre. L'archéologie ne nous fournit pas de données plus certaines : on ne peut, en effet, tirer aucune conjecture des monnaies gauloises, relativement assez nombreuses, trouvées à Saint-Quentin à différentes époques, car il est vraisemblable que les pièces frappées avant la conquête continuèrent à circuler dans les premiers temps qui suivirent l'établissement des Romains en Gaule ; et notre ville, cela paraît certain, existait déjà sous les premiers empereurs, un demi-siècle après la bataille de la Sambre.

Quelques historiens ont essayé de soulever le voile qui cache nos origines et ont cru retrouver dans notre Saint-Quentin moderne la cité Belge de Samarabriva (1). César et Cicéron (2) font mention de cette ville, le premier dans ses Commentaires, le second dans ses lettres à Trebatius. Hémeré, Colliette, Hordret ont embrassé cette opinion et l'ont soutenue avec ardeur ; d'autres au contraire, et nous devons reconnaître parmi eux les noms les plus autorisés de la science historique (3), se sont accordés pour placer à Amiens cette antique cité de la Gaule. On regardait même généralement la question comme tranchée dans ce sens, surtout après les beaux travaux de géographie comparée de d'Anville, lorsque vers 1825, M. Mangon de La Lande, fondateur et premier Président de la Société Académique de Saint-Quentin, vint soutenir, le texte des Commentaires en main, que César avait voulu parler de notre ville et non d'Amiens qui ne pouvait, selon lui,

(1) Samarabriva (ou Samarobriva) paraît être un mot celtique signifiant Pont-sur-Somme : de *Samara*, Somme, et *briva*, pont. Cette étymologie a été cependant fort contestée.

(2) Voir César, *Guerre des Gaules*, livre V, 24, 47 et 53, et Cicéron, *Lettres à Trebatius*, (Ans de Rome, 700 et 701).

(3) Sanson, et surtout d'Anville.

Digitized by Google

revendiquer une origine contre laquelle protestent les Mémoires du conquérant des Gaules sainement interprétés.

Cette opinion, émise avec assurance, soutenue avec talent, fit quelque bruit dans le monde des antiquaires et suscita des discussions passionnées. Réfuté avec sagacité et modération par M. Bruneau (de Douai), M. De La Lande fut également combattu avec une incontestable érudition par le Dr Rigollot (d'Amiens) que soutint avec moins de science et de succès M. De Cayrol. La thèse de M. De La Lande est séduisante, mais elle ne résiste pas, il faut le reconnaître, à un examen approfondi. Négligeant de parti pris les lumières que peuvent jeter sur la question la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, notre savant compatriote prétend trouver dans le texte seul de César les arguments décisifs en faveur de son système. Quoiqu'il en soit, M. De La Lande n'a pas fait école, et il est aujourd'hui à peu près universellement admis qu'Amiens est la Samarabriva de César, de Cicéron et des itinéraires. Quant à Saint-Quentin, nous avons dit tout à l'heure que rien, jusqu'à présent, n'était venu prouver son existence au temps où la Gaule était libre. On a prétendu, il est vrai, qu'il y avait eu sur les bords de la Somme plusieurs Samarabriva, c'est-à-dire plusieurs localités s'appelant « *Pont-sur-Somme* » ; on a dit qu'Amiens, la plus célèbre, avait longtemps conservé son nom, (ce que témoignent les itinéraires), mais que Saint-Quentin, l'autre Samarabriva, celle de César et de Cicéron s'était vu enlever son vieux nom gaulois par Auguste qui lui avait substitué le sien et l'avait appelée *Augusta*. C'est là, selon nous, de la fantaisie : il y a eu, en effet, dans l'ancienne Gaule plusieurs Noviodunum, plusieurs Bibrax, plusieurs Nemetum, plusieurs Lugdunum, et certes, il se peut qu'il y ait eu plus d'une Samarabriva ; mais à l'appui de cette nouvelle thèse, une

Digitized by Google

autorité historique manque. Aucun auteur ancien n'a parlé de plusieurs villes de ce nom, et jusqu'à ce que de nouveaux documents viennent donner la solution du problème, il conviendra, croyons-nous, de s'en tenir aux indications de la carte Théodosienne et de l'Itinéraire d'Antonin (1). L'étude de cette question intéressante au point de vue des origines de Saint-Quentin, montre que cette dernière opinion est la seule acceptable dans l'état actuel de nos connaissances.

IV. — EXAMEN CRITIQUE DE L'OPINION DE M. MANGON DE LA LANDE SUR LA SITUATION DE L'ANTIQUE SAMARABRIVA.

Bibliographie : Quatre dissertations de M. Mangon De La Lande publiées à Saint-Quentin de 1825 à 1829. — Rapport à la Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai, par M. Bruneau, 1826. — Deux Mémoires sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarabriva par M. J. Rigollot, fils, publiés à Amiens en

(1) Nous adoptons l'orthographe *Samarabriva* qui est celle du milliaire de Tongres. — Cette ville antique a exercé la sagacité des archéologues. On vient de voir que plusieurs d'entr'eux l'ont placée à Saint-Quentin, d'autres, en plus grand nombre, à Amiens; quelques-uns ont soutenu aussi qu'elle devait être fixée à Cambrai, prétendant que le nom de cette dernière ville n'était que l'altération de Samarobrive, devenue, par contraction, Sambrive, Sambrai et enfin Cambrai. Nous doutons que ce troisième système trouve beaucoup d'adhérents. Voyez : *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique, suivi de recherches sur Samarobriva*, par P. J. B., publié à Louvain en 1833. — Une autre opinion plus séduisante fixe à Bray-sur-Somme, entre Péronne et Amiens, la ville gauloise qui nous occupe. M. Bruneau (de Douai) ne paraît pas éloigné de l'adopter. M. De Cayrol, dans une brochure en réponse à M. De La Lande, tout en réfutant cette manière de voir, cite un curieux passage de l'histoire du Doyenné d'Ancre par l'abbé Daire, rapportant que le 14 août 1347, Jean, seigneur de Meignelon, vendit à Guy de Nesle, seigneur de Mello « les biens qu'il possédait lui et sa femme à Bray-sur-Somme, à l'endroit dit le vieil Amiens *Vetus Ambianum* ». Cet intéressant document serait bien de nature à jeter quelque doute, si la carte Théodosienne et l'Itinéraire d'Antonin n'étaient là pour dissiper toute incertitude par la précision et l'exactitude de leurs indications.

Digitized by Google

1827 et 1828. — Samarobriva ou examen d'une question de géographie ancienne par M. De Cayrol, publié à Amiens en 1832. — Notes critiques et géographiques sur la Samarobriva de M. De Cayrol, par Ch. Quentin, publiées à Saint-Quentin en 1832. — Voyez aussi la dissertation sur Samarobriva du Dr Desains, publiée dans les Annales de la Société Académique de Saint-Quentin en 1832.

Voici l'analyse du passage des Commentaires de la guerre des Gaules sur lequel M. Mangon de La Lande a basé son opinion :

« Après avoir ramené ses soldats d'une expédition dans l'île de Bretagne et tenu à Samarabriva l'assemblée de la Gaule, César fut obligé par la disette des vivres de répartir son armée en un certain nombre de cantonnements. Mais une difficulté était à résoudre : tout en isolant ses légions pour leur permettre de pourvoir plus facilement à leur subsistance, il devait veiller à ce qu'un trop grand éloignement ne les empêchât de se porter rapidement secours en cas d'attaque de la part des Gaulois. Voici les quartiers d'hiver qu'il choisit : il envoya son lieutenant Fabius avec une légion chez les Morins (1) ; Quintus Cicéron avec une autre, chez les Nerves ; L. Roscius, avec une troisième, chez les Essues (2) ; T. Labiénus avec une quatrième, chez les Rèmes, sur la frontière des Trévires (3). Il en plaça trois dans le *Belgium* et mit à leur tête Crassus, son questeur, L. Munatius Plancus, et C. Trebonius, ses lieutenants. Une autre légion renforcée de cinq cohortes fut envoyée chez les Eburons (4), sous la conduite de Titurius Sabinus et de L. Arunculeius Cotta. Les quartiers

(1) Peuples de Boulogne-sur-Mer et de Saint-Omer.
(2) Peuple de Séez, en Normandie.
(3) Pays de Trèves, dans la Prusse Rhénane.
(4) Peuples du pays de Liége.

Digitized by Google

d'hiver de l'armée Romaine ainsi déterminés, César lui assurait des vivres et satisfaisait aussi à toutes les exigences stratégiques : « en effet, dit-il, si l'on excepte la légion de Roscius placée dans la partie la plus tranquille de la Gaule, toutes les autres se trouvaient renfermées dans un espace de *cent mille pas* (1). »

Ces seules indications suffisent à M. De La Lande pour fixer à Saint-Quentin l'antique Samarabriva. Laissant de côté l'Itinéraire d'Antonin, la carte de Peutinger et les documents fournis par le moyen-âge, il s'écrie : « tant qu'on ne répondra pas à César par son propre texte, je jugerai la réponse comme restant à faire : c'est ce que je ne cesserai de répéter (2). »

Et peu gêné par le texte assez vague des Commentaires, il place le camp de Cicéron entre Audenarde et Bruxelles, en un lieu nommé Kaster (3) ; fixe à Namur (qu'il identifie avec Aduatuca) le camp de Sabinus et de Cotta ; à Maquenoise (4), le camp de Labiénus ; à Cassel, le camp de Fabius. Puis faisant de Saint-Quentin même, on ne sait d'après quelle autorité historique, le centre du *Belgium*, il envoie César et Trebonius occuper le camp de Vermand ; place à Condren, près de Chauny, le questeur Crassus et fait hiverner Plancus au camp dit du Vieux Laon, près de Saint-Thomas, entre Laon et Neufchâtel. Cela fait, M. de

(1) « ... Harum tamen omnium legionum hiberna, (præter eam quam L. Roscio in pacatissimam et quietissimam partem ducendam dederat) millibus passuum centum continebantur. »

(2) Tout le système de M. De La Lande repose sur l'exactitude absolue des distances données par César. Il n'admet pas que l'illustre général ait pu se tromper, et cependant on peut relever, dans ses Mémoires, de graves erreurs géographiques : n'a-t-il pas dit (De Bello Gallico, lib. VI, cap. 33) que l'Escaut se jette dans la Meuse ? Voyez la dissertation de M. Bruneau, de Douai.

(3) La seule ressemblance de *Kaster* et du mot latin *castra* (camp) suffit à M. De La Lande pour y reconnaître l'un des camps de César.

(4) Canton d'Hirson (Aisne).

Digitized by Google

La Lande prétend avoir trouvé exactement les distances indiquées par César :

Du camp de Fabius, chez les Morins, jusqu'à Samarabriva ou Saint-Quentin, il compte 34 lieues ;

De Kaster, où il a placé le camp de Cicéron, jusqu'à Saint-Quentin, 32 lieues ;

De Namur (camp de Sabinus et de Cotta), jusqu'à Saint-Quentin, 33 lieues.

Or, cent mille pas romains font 148 kilomètres, ou 37 lieues, et c'est bien dans cet espace, s'écrie M. De La Lande, que j'ai placé tous les camps de César !

Telle est l'économie de l'ingénieux système qui de 1825 à 1832 donna lieu, parmi les antiquaires de la Picardie, à des discussions passionnées. Avant d'exposer les objections nombreuses que soulève la thèse de M. De La Lande, nous devons présenter une observation qui nous semble, à elle seule, renverser un système entièrement fondé, nous l'avons dit plus haut, sur l'exactitude des distances données par les Commentaires.

En effet, les quartiers d'hiver de l'armée romaine se trouvant renfermés dans un espace de cent mille pas, pour mesurer cette distance, il faut prendre les points extrêmes indiqués par M. De La Lande, et ceux-ci sont, d'un côté, le camp de Fabius, chez les Morins ; de l'autre, le camp de Plancus, chez les Rèmes. Or il compte 34 lieues de Cassel à Saint-Quentin ; de Saint-Quentin à Vieux Laon, 14 lieues, soit au total 48 lieues ou 129 mille pas romains. Nous voilà loin du chiffre donné par César et ce résultat montre bien que ce système ne satisfait pas mieux que les autres aux exigences du texte de l'historien latin (1).

(1) M. De La Lande a deviné l'objection ; aussi, selon lui, César a voulu dire que ses légions étaient renfermées dans un *rayon* de cent mille pas. Mais le texte ne semble pas admettre une pareille interprétation : « les quartiers

Digitized by Google

Mais il y a bien d'autres reproches à lui adresser. Nous ne critiquerons ni l'emplacement de Kaster, ni celui de Namur (1) choisis par M. De La Lande, parce que si son choix est arbitraire, celui de ses adversaires ne l'est pas moins ; mais, si incertaines que soient les données que nous possédons sur l'étendue territoriale des anciens peuples de la Gaule au moment de la conquête, il nous est absolument impossible de regarder le camp de Maquenoise, placé à l'extrémité Nord-Est du département de l'Aisne et compris autrefois dans le pays des Rèmes, comme ayant été situé sur la frontière des Trévires (peuples du pays de Trèves, dans la Prusse Rhénane). Il est infiniment peu probable que ce dernier peuple ait jadis étendu sa domination dans une contrée si voisine de Saint-Quentin, et M. Bruneau nous semble bien plus près de la vérité en plaçant vers la ville moderne de Mézières le camp de Labienus ; Mézières se trouvait certainement dans le pays des Rèmes et plus près des Trévires que Maquenoise.

Nous ne comprenons pas davantage comment M. De La Lande peut fixer à Condren (2) l'emplacement du camp de Crassus. César avait envoyé son questeur *chez les Bellovaques*, à vingt-cinq mille pas (37 kilomètres) de Sama-

d'hiver des légions étaient *renfermés* dans un espace de cent mille pas..... omnium legionum hiberna millibus passuum centum *continebantur*. »

(1) Nous devons dire cependant que M. Rigollot a bien quelque raison de critiquer l'emplacement de Namur. M. De La Lande semble, en effet, avoir fait une confusion : *Atuatuca* n'était pas la ville des Atuatici (peuples de Namur) mais bien celle des Eburons, leurs voisins. César est formel sur ce point. Par conséquent, M. Rigollot en fixant à Tongres, situé au milieu du pays des Eburons (fere est in mediis Eburonum finibus.... B. G. VI, 31) le camp de Quintus Cicéron, satisfait mieux aux conditions géographiques des Commentaires. Tel est aussi l'avis de d'Anville, basé sur les indications de l'Itinéraire d'Antonin et de la carte Théodosienne. Voyez sa Notice de l'ancienne Gaule au mot *Atuatuca*.

(2) Condren est situé sur l'Oise, dans le canton de Chauny. Ce village existait à l'époque romaine et se trouve mentionné sous le nom de *Contraginnum* dans l'Itinéraire d'Antonin.

Digitized by Google

rabrive ; or, il est inadmissible que Condren ait pu faire partie de ce pays des Bellovaques. Ce village appartenait soit aux Véromandues, soit aux Suessions, mais tout indique qu'il était compris dans le territoire des premiers ; placé en effet sur la rivière d'Oise qui formait de ce côté l'extrême limite orientale du Vermandois, il était séparé du Beauvaisis situé à l'Ouest, par toute la largeur du pays des Veromandui (1). Dans l'intérêt de sa thèse, M. De La Lande eût mieux fait de placer le questeur Crassus au *Vieux-Catil*, ancien camp que l'on croit être d'origine romaine et qui, peut-être, faisait partie de l'ancien pays des *Bellovaci*. Le Vieux-Catil est situé près de la ville moderne de Roye, et d'après le calcul de M. d'Allonville (2), il est à 28,150 pas romains de Saint-Quentin, c'est-à-dire à une distance différant de trois mille pas seulement de celle indiquée par César.

Mais les considérations purement géographiques ne semblent pas avoir embarrassé le défenseur de notre ville : c'est ainsi qu'après avoir placé Condren chez les Bellovaques, il n'hésite pas à faire de Saint-Quentin le centre du *Belgium*. Ici encore, M. De La Lande renverse toutes les idées reçues dans le monde des antiquaires : il faut reconnaître qu'on ignore encore ce qu'était le *Belgium*, mais l'hypothèse la plus généralement admise et la plus vraisemblable identifie cette partie de la Gaule Belgique avec l'Artois, l'Amiénois et le Beauvaisis (3). Quoiqu'il en soit,

(1) Voyez la carte du *Vermandois* à l'époque romaine, dressée par l'abbé Belley et insérée dans le tome XIX des Mémoires de Littérature de l'Académie des Inscriptions.

(2) Les camps romains de la Somme, page 131.

(3) Voyez la Notice de la Gaule ancienne de d'Anville aux mots *Belgium* et *Nemetacum*. — Selon M. Ernest Desjardins *(Géographie de la Gaule romaine*, tome II, page 434*) le Belgium* comprenait tous les peuples Belges, ce qui nous semble inadmissible en présence du chapitre XXIV du cinquième livre des Commentaires, où les Morins, les Nerves, les Rèmes et les Eburons paraissent en être exclus.

Digitized by Google

la question est à résoudre et notre compatriote pouvait hasarder des conjectures : mais nous pouvons du moins le taxer de témérité pour avoir fait de Castres et de Ribemont des camps de César.

En effet, après avoir vaincu les Eburons et les Nerves et dégagé Q. Cicéron, le conquérant des Gaules revint à Samarabrive et résolut d'hiverner autour de cette ville avec trois légions (1) ; ces trois quartiers d'hiver, il fallait que M. De La Lande les trouvât autour de Saint-Quentin : il les fixe à Vermand, à Castres et à Ribemont. L'emplacement de Vermand se comprend et s'explique sans difficulté, mais il est bien difficile de se contenter de la signification latine de Castres (2) pour en faire un camp de César, et le choix de Ribemont est tout à fait inexplicable. Il est curieux d'ailleurs d'apprendre comment il le justifie : « Ribemont, dit notre ingénieux antiquaire, présente avec des ruines respectables une situation militaire telle que les Romains savaient les choisir ; en outre, la tradition, de vieilles chroniques et surtout un manuscrit précieux longtemps conservé dans l'abbaye de Ribemont rapportent qu'un camp y fut établi par le capitaine romain Ribodius qui accompagnait César dans la conquête des Gaules et que cet officier donna son nom au pays qui s'appela *Ribodimons*..... » Evidemment, ce n'est plus de l'histoire, c'est de la fantaisie, et l'on ne comprend guère comment M. De La Lande qui accueille de pareilles fables récuse le témoignage historique de l'Itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger, sous le prétexte qu'il s'y rencontre quelques erreurs.

(1) .... Ipse cum tribus legionibus circum Samarobrivam trinis hibernis hiemare constituit.

(2) *Castra*, camp.

Digitized by Google

V. — LA GÉOGRAPHIE DE PTOLÉMÉE, LA CARTE DE PEUTINGER ET L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN PROUVENT QU'AMIENS EST L'ANTIQUE SAMARABRIVA.

Selon le désir qu'exprimait M. De La Lande, le texte de César a été jusqu'ici notre seule autorité dans le procès ouvert entre Amiens et Saint-Quentin et l'on a pu voir que les Commentaires étaient loin de se prêter à la thèse de notre savant compatriote. Tandis qu'il rejette comme inutiles ou inexacts les autres documents de l'Antiquité latine ou grecque, nous allons au contraire y recourir, et, prouvant leur parfaite concordance, nous montrerons qu'on ne saurait, sans choquer le bon sens, les accuser d'avoir tous commis la même erreur : nous établirons ainsi que notre ville ne peut faire remonter son origine à la cité gauloise de Samarabrive, et, cette preuve faite, nous marcherons sur un terrain plus sûr. Confessant notre ignorance relativement à son origine gauloise, nous chercherons son berceau dans les premiers temps de l'occupation des Gaules par les Romains : nous aurons alors avec les monuments écrits, bien rares encore, il est vrai, le secours précieux et souvent décisif de l'archéologie et nous pourrons peut-être trouver le premier anneau de la chaîne qui nous relie aujourd'hui à cette haute antiquité.

Le géographe Alexandrin Ptolémée qui vivait au deuxième siècle de notre ère nomme *Samarobriva* la capitale des *Ambiani* et *Augusta Veromanduorum* la ville principale des *Veromandui*. Si l'on admet, ce qui nous semble incontestable et ce que nous démontrerons, que Saint-Quentin n'est autre que l'antique Augusta, elle ne saurait être confondue avec Samarabrive, puisque les deux cités sont

Digitized by Google

mentionnées par le géographe grec à titre de capitales de deux peuples différents.

Passons maintenant à l'examen de la carte de Peutinger (1) et de l'Itinéraire d'Antonin : ces deux documents vont nous fournir des indications d'une précision vraiment remarquable.

La carte de Peutinger mentionne Samarabriva et Augusta Veromanduorum, la première sur un chemin allant de Soissons à Boulogne-sur-Mer (*Gesoriacum*), la seconde sur la chaussée de Reims à Thérouanne passant par Soissons. Ces deux grandes routes existent encore, en partie du moins, et il est facile de voir qu'Amiens et Saint-Quentin y occupent les positions respectives de *Samarabriva* et d'*Augusta Viromanduorum* sur la carte. C'est ce que nous montrerons tout à l'heure : quant à présent, qu'il nous suffise de constater que la table Théodosienne ne confond pas les deux villes, mais qu'elle en fait au contraire deux localités absolument distinctes et placées sur des routes différentes.

Cherchons maintenant des renseignements plus précis dans les distances indiquées entre les diverses villes assises au bord des grands chemins.

Nous remarquons tout d'abord le chiffre XXXI qui placé à la droite du mot *Sammarobriva* et en face *d'Augusta Viromanduorum* semble, par sa situation même, indiquer la distance séparative des deux villes, quoique celles-ci ne

(1) La carte de Peutinger, appelée aussi quelquefois table Théodosienne, est la représentation figurée des chemins principaux de l'empire romain existant vers le troisième siècle de notre ère. Le moyen-âge ne nous en a transmis qu'une seule copie faite au XIII^e^ siècle et conservée aujourd'hui dans la Bibliothèque Impériale de Vienne. Elle tire son nom de Conrad Peutinger, savant allemand de la première moitié du 16^e^ siècle qui en comprit la haute valeur historique et en tenta dès 1511 la publication. Cet essai avorta par l'insuffisance du graveur et ce ne fut qu'en 1598 qu'elle fut publiée pour la première fois par Moretus, imprimeur, ami du célèbre géographe Ortelius. — Voyez pour plus de détails l'abécédaire d'archéologie de M. De Caumont, tome I.

Digitized by Google

soient pas reliées par un trait figurant le chemin (1) ; et cette hypothèse se change en certitude quand on se rappelle que la route d'Amiens à Saint-Quentin existe encore dans un état parfait de conservation et que la distance qui sépare les deux localités est, en suivant la chaussée romaine, de trente deux lieues gauloises. L'erreur commise par la carte de Peutinger serait donc d'une lieue gauloise, soit de 2,222 mètres, erreur facilement explicable par l'incertitude des points de départ dans l'une et l'autre ville.

Si maintenant nous consultons l'Itinéraire d'Antonin (2), nous voyons également Samarabrive et Augusta Veromanduorum mentionnées comme villes distinctes. Poursuivant notre examen, nous trouvons l'indication du chemin de Samarabrive à Soissons, et ce fragment du précieux livre de Poste que nous a laissé l'Antiquité va singulièrement éclairer notre problème historique. Nous lisons :

A SAMAROBRIVA	MILLIA PASSUUM
CURMILIACAM	XII
CAESAROMAGUM	XIII
LITANOBRIGAM.	XVIII
AUGUSTOMAGUM	IIII
SUESSONAS.	XXII

Au siècle dernier, le géographe d'Anville entreprit de vérifier ces distances : ses calculs fixèrent à Cormeilles,

(1) C'est l'opinion de l'abbé Belley exprimée dans la dissertation dont nous avons déjà parlé (Mémoires de Littérature de l'Académie des Inscriptions, tome XIX). — Tel est aussi l'avis de d'Anville, dans sa Notice de l'ancienne Gaule, au mot *Augusta Veromanduorum* :

(2) L'Itinéraire d'Antonin est un véritable livre de Poste donnant, sous forme de tableaux, la liste des principales routes de l'empire romain avec l'indication des villes et des localités de moindre importance qu'elles desservaient. Les distances entre les différents lieux cités sont indiquées soit en milles romains, soit en lieues gauloises. Cet Itinéraire semble avoir été fait dans la seconde moitié du quatrième siècle de notre ère.

Digitized by Google

village situé entre Amiens et Beauvais, la *Curmiliaca* de l'Itinéraire. Du centre d'Amiens à Cormeilles, il trouva 15,300 toises ou treize lieues et demie gauloises : l'Itinéraire n'indique que *XII millia passuum* ou lieues.

De Cormeilles à Beauvais (*Cæsaromagus*), il trouva 13,000 toises ou onze lieues et demie gauloises : l'Itinéraire indique XIII M. P.

Ce sont là de sensibles différences ; mais, si l'on additionne les chiffres donnés par le document qui nous occupe et ceux fournis par les mesures de d'Anville, on trouve :

Itinéraire d'Antonin

SAMARABRIVA	M. P.
CURMILIACAM	XII
CAESAROMAGUM	XIII
Total. . .	XXV lieues gauloises

Mesures de d'Anville

D'AMIENS A CORMEILLES	15,300 toises
DE CORMEILLES A BEAUVAIS . . .	13,000 toises
Total. . .	28,300 toises

Or, en évaluant la lieue gauloise à 1,140 toises, si nous multiplions ce chiffre par 25, c'est-à-dire par le nombre de lieues donné par l'Itinéraire, nous obtenons 28,500 toises pour la distance entre Samarabriva et Cæsaromagus, et ce chiffre de 28,500 toises correspond, à deux cents toises près (400 mètres environ), à la distance de 28,300 toises trouvée par d'Anville entre Amiens et Beauvais (1).

(1) D'Anville évalue la lieue gauloise à 1,134 toises seulement : il en résulte que selon lui 25 lieues gauloises donnent 28,350 toises et que la différence entre ses mesures et les indications de l'Itinéraire n'est que de cinquante toises ou cent mètres. — Voyez le mot *Curmiliaca* dans la Notice de l'ancienne Gaule.

Digitized by Google

Le célèbre géographe suivit la voie romaine encore existante entre les deux villes, et les quatre cents mètres qui forment la différence entre ses mesures, d'une part, et l'Itinéraire d'Antonin, de l'autre, ne peuvent provenir que d'une erreur dans le point de départ de l'une ou de l'autre localité. Les distances devaient, en effet, être comptées entre deux bornes milliaires qui ont disparu, et l'on admettra bien que l'antiquaire le plus instruit et le plus attentif puisse se tromper de quelques centaines de mètres dans la fixation d'un point absolument incertain. Quant à l'inexactitude des distances entre Amiens et Cormeilles, et entre Cormeilles et Beauvais, il n'y a pas lieu, croyons-nous, de s'y arrêter, puisque leur total donne à très-peu près le chiffre exact trouvé par d'Anville. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les ouvrages de l'Antiquité qui ont traversé le moyen-âge ont été copiés tant de fois avant de nous parvenir qu'on peut mettre au compte de quelque copiste inattentif ou peu soigneux l'erreur que nous signalons ici. D'un autre côté, il faut également ne pas perdre de vue que « les Romains n'admettaient pas de fractions dans leurs indications millénaires, mais qu'ils ajoutaient à celles de la station suivante la fraction omise pour en composer un entier (1). »

Il est donc établi que la distance réelle entre Amiens et Beauvais concorde parfaitement avec les distances données par l'Itinéraire d'Antonin entre Samarabriva et Cæsaromagus. Il est inutile, croyons-nous, d'insister et de montrer que les chiffres ne sauraient s'appliquer à Saint-Quentin. 28,300 toises ou 56 kilomètres séparent Amiens et Beauvais : or, la distance entre cette dernière ville et la nôtre est presque double.

(1) M. Labourt : Essai sur l'origine des villes de Picardie.

Digitized by Google

D'autres preuves aussi concluantes se trouvent encore dans la carte de Peutinger. C'est ainsi que d'Anville vérifiant les distances données par cette carte entre Arras (*Nemetacum*) et Amiens (*Samarabriva*) les trouva à peu près conformes à ses mesures (1). Il vérifia aussi les chiffres donnés par l'Itinéraire d'Antonin entre Amiens et Boulogne-sur-Mer, et, en les comparant aux distances inscrites entre les mêmes villes dans la carte Théodosienne, il arriva encore à un résultat favorable aux prétentions d'Amiens. Les extraits qui vont suivre permettent d'en juger. Voici d'abord l'Itinéraire :

	M. P.	LEUGAS
AMBIANIS (2)		
PONTES (Ponches ?)	XXXVI	XXIV
GESORIACUM (Boulogne-sur-Mer)	XXXIX	XXVI
Total. . .	75 mille pas	ou 50 lieues

gauloises ou 56,700 toises.

(1) Voyez dans la Notice de la Gaule ancienne l'article *Teucera*. — Nous ne devons pas omettre de signaler ici qu'un chemin de traverse (*iter per compendium*) signalé par l'Itinéraire d'Antonin entre Arras (*Nemetacum*) et Samarabriva n'aurait eu que seize lieues gauloises de longueur, ce qui constitue une distance incompatible avec la situation d'Amiens. Il est probable que le copiste de la carte de Peutinger a mal lu le chiffre inscrit dans son modèle, car si au lieu de XVI Leg. on lit XXVI Leg., on obtient la distance exacte qui sépare Arras d'Amiens.

(2) Ici l'Itinéraire d'Antonin appelle Amiens *Ambiani* et non plus *Samarabriva*. M. Mangon de La Lande n'a pas manqué d'en faire la remarque et d'en conclure que ces deux noms s'appliquent à des villes différentes. On va voir qu'il n'en est rien et que dans l'Itinéraire *Ambiani* se trouve précisément à l'endroit où la carte Théodosienne place Samarabriva; le point de comparaison étant dans l'un et l'autre document Boulogne-sur-Mer *(Gesoriacum vel Bononia)*, il n'y a pas place à l'erreur. — D'un autre côté, il est facile d'expliquer pourquoi la ville de Samarabriva se trouve désignée aussi sous le nom d'*Ambiani*: en effet, l'Itinéraire improprement appelé d'Antonin, a été rédigé, selon toutes les apparences, après l'année 364 de Jésus-Christ, et c'est précisément vers cette époque que bien des villes quittèrent leurs anciens noms pour prendre celui du peuple dont elles étaient la capitale. C'est ainsi que Saint-Quentin perdit son nom d'Augusta pour devenir la Civitas Veromanduorum ainsi que le témoigne un précieux document du V^e^ siècle appelé *Notice des Gaules*. L'abbé Belley a essayé de donner la raison de ces changements de noms: Voyez sa dissertation dans le tome XIX, page 495 des Mémoires de Littérature de l'Académie des Inscriptions.

Digitized by Google

Voici maintenant les indications de la carte Théodosienne :

SAMMAROBRIVA (1) (Amiens)	M. P. ou lieues
DUROICO-REGUM (Douriers?)	XIIII
AD LULLIA.	XI
LINTOMAGI.	VII
BONONIA (Boulogne) . .	XIIII
Total. . .	46 lieues gauloises ou 52,000 toises.

L'écart entre l'Itinéraire et la carte est considérable : il est de quatre lieues gauloises ou 4,700 toises, c'est-à-dire de neuf kilomètres: Mais la distance entre Amiens et Boulogne ayant été déterminée par des opérations géométriques à environ 54,000 toises (2), il en résulte que les chiffres de l'Itinéraire sont trop forts de 2,700 toises et ceux de la carte trop faibles de 2,000 toises. Mais cette différence entre la distance réelle et les indications des itinéraires peut être expliquée : la chaussée dont il est question ici a en grande partie disparu et son tracé est des plus incertains. Peut-être aussi y a-t-il eu deux routes, hypothèse que peut autoriser la divergence des deux itinéraires anciens en ce qui concerne les lieux intermédiaires entre *Samarabriva* ou *Ambiani* et *Bononia*. Ajoutons que d'Anville malgré sa merveilleuse sagacité n'a pu retrouver les localités mentionnées par la carte *Duroicoregum, Ad lullia, Lintomagi :* il a émis des conjectures et pour les rendre plus admissibles, il a dû corriger les indications de la carte de Peutinger. Le chemin qui nous occupe pouvait donc faire quelques détours qui expliqueraient cet écart de 2,700

(1) Telle est l'orthographe de la table Théodosienne : *Sammarobriva.*

(2) Voyez dans la notice de l'ancienne Gaule les mots *Duroicoregum* et *Pontes.*

Digitized by Google

toises. Quoi qu'il en soit, l'identité de *Bononia* (ou *Gesoriacum*) et de Boulogne-sur-Mer étant absolument certaine, on ne saurait admettre, en présence des chiffres de l'Itinéraire et de la carte que Saint-Quentin puisse être Samarabriva. Notre ville est en effet séparée de Boulogne-sur-Mer par une distance bien supérieure à 56,700 toises ou 111 kilomètres. Cette distance doit être, à vol d'oiseau, d'environ 165 kilomètres. Il faudrait donc supposer non plus une erreur de cinq mille mètres, mais de soixante kilomètres ou de 15 lieues de France !

Nous pourrions nous en tenir à ce qui précède et conclure dès maintenant contre notre ville en faveur d'Amiens : mais il importe de dissiper tous les doutes, et nous jetterons encore sur la carte Théodosienne un dernier coup d'œil qui nous donnera l'occasion de relever une erreur de M. De La Lande, erreur grave et que nous ne saurions passer sous silence, car elle constitue le plus séduisant de ses arguments en faveur de Saint-Quentin.

La carte de Peutinger fait mention d'un chemin de *Durocortorum* (Reims) à Samarabriva :

DUROCORTORO
AUGUSTA SUESSIONUM
LURA
RODIUM
SETUCIS
SAMMAROBRIVA

En regard de cet extrait, M. De La Lande en donne un autre de la même carte qu'il cite d'après *Adrien de Valois* (1) et qui ne diffère du précédent qu'en ce *qu'Augusta Viromanduorum* occupe la place de Samarabrive ; les localités intermédiaires sont les mêmes :

(1) *Notitia Galliarum*, page 466.

Digitized by Google

AUGUSTA VEROMANDUORUM (Saint-Quentin)
SETUCIS
RODIUM
LURA
AUGUSTA SUESSIONUM (Soissons)

Et il ajoute : « Ce sont bien les mêmes lieux intermédiaires, c'est bien le même chemin, et, comme on le voit, *Augusta Veromanduorum* y occupe la même position que *Samarabriva* dans l'extrait qui précède ; c'est-à-dire que Samarabriva est bien sur l'emplacement de St-Quentin. »

En effet, la concordance de ces deux extraits de la carte Théodosienne serait concluante, si Adrien de Valois avait fait une citation exacte. Mais l'examen le plus minutieux de cette carte célèbre ne nous a rien révélé de pareil. Nous avons bien reconnu le chemin de Durocortorum à Samarabrive passant par Augusta Suessionum, Lura, Rodium et Setucis ; nous avons reconnu également la route d'Augusta Viromanduorum à Augusta Suessionum, mais nous n'avons trouvé aucune mention de stations intermédiaires entre ces deux dernières villes que la carte se borne à joindre par un trait avec le chiffre XXV indiquant leur distance en lieues gauloises (55 kilomètres), distance très-exacte d'ailleurs. Quant aux autres localités, Lura, Rodium, Setucis, elles ne sont indiquées qu'une seule fois dans la carte, *sur le chemin de Soissons à Samarabrive* (1).

Négligeant donc de contrôler Adrien de Valois, et fort de ce rapprochement (que sans aucun doute il ne savait pas inexact), M. De La Lande cherche une nouvelle confirmation de sa thèse dans les distances qu'il lit et inter-

(1) D'Anville a relevé cette erreur d'Adrien de Valois dans sa Notice de l'ancienne Gaule au mot *Rodium*.

Digitized by Google

prête mal. C'est ainsi qu'au lieu de prendre le chiffre X placé dans la carte entre Amiens et Setucis, il prend le nombre XXXI placé à la droite du mot Sammarobriva et qui s'applique, nous l'avons vu plus haut, au chemin de Samarabriva à Augusta Viromanduorum. Il arrive ainsi à un total de 86,000 pas (1), c'est-à-dire, suivant ses calculs, de 28 lieues françaises et il s'écrie : « Il y a exactement vingt-huit lieues de Reims à Saint-Quentin en passant par Soissons. De Reims à Amiens, au contraire, l'Itinéraire aurait dû marquer 114,000 pas ou 38 lieues.... Voilà donc encore une nouvelle preuve et par les noms (2) et par un calcul géométrique ! »

Malheureusement pour sa thèse, M. De La Lande n'a pas été heureux toutes les fois qu'il a appelé à son aide les itinéraires anciens ; tout à l'heure, il lisait mal la carte, maintenant il va se tromper encore dans l'évaluation des distances. En effet, ce n'est pas de milles romains (3),

(1) Voici comment M. De La Lande fait cet extrait :

	M. P.	Lieues françaises
DUROCORTORO		
AUGUSTA SUESSIONUM . .	XXI	7
LURA	XVI	5
RODIUM.	VIIII	3
SETUCIS	X	3
SAMARABRIVA.	XXXI	10
	86 *millia passuum*	28 lieues

Et il arrive ainsi à un total de 86 milles romains ou 28 lieues de France, au lieu de 66 lieues gauloises de 2,222 mètres. Voyez plus loin dans le texte la restitution de ce fragment de la carte Théodosienne.

(2) M. De La Lande fait sans doute allusion ici aux villages de *Leury*, *Rouy* et *Quessy*, situés entre Saint-Quentin et Soissons, et qui, selon lui, rappellent les noms latins de *Lura*, *Rodium* et *Setucis*. Mais il importe de faire remarquer que ces localités ne sont pas assises sur la voie romaine qui existe encore *presque dans son intégralité*, et qu'en outre, elles ne sont pas placées par rapport à Saint-Quentin et à Soissons aux distances indiquées par la carte. On s'étonne que ces réflexions ne soient pas venues à l'esprit de M. De La Lande.

(3) On peut ajouter encore que notre compatriote se trompe sur la longueur du mille romain. Si, en effet, les 28 lieues qui séparent Saint-Quentin de Reims sont des lieues françaises de 4,445 mètres, il ne donne au mille qu'une longueur de 1,446 mètres, au lieu de 1,481. Sur un chiffre de 86 milles, cela fait une erreur très-appréciable de trois mille mètres.

Digitized by Google

mais bien de lieues gauloises qu'il s'agit ici, car on sait que dans la table Théodosienne, les distances entre toutes les localités situées au Nord de Lyon sont estimées en lieues gauloises de 2,222 mètres environ (1). Ainsi donc notre compatriote commet une double inexactitude : d'abord, il se trompe dans la lecture de la carte, ce qui lui fait commettre une erreur de vingt mille pas ; puis, il oublie que les distances y sont indiquées, non en milles romains, mais en lieues gauloises. Rétablissons donc exactement les chiffres de la table Théodosienne, et cherchons dans leurs indications la solution du problème historique qui nous occupe :

Sammarobriva (*sic*)	Leugæ
Setucis.	X
Rodium.	X
Lura	VIIII
Augusta Suessionum (Soissons) .	XVI
Durocortorum (Reims) . . .	XXI
Total. . .	66 lieues gauloises.

(1) Il en est de même, en général, dans l'Itinéraire d'Antonin. Cependant, on peut citer la grande route de Lyon à Boulogne-sur-Mer, dans laquelle les distances sont évaluées tout à la fois en milles de 1,481 mètres et en lieues gauloises de 2,222 mètres. « A l'époque où l'Itinéraire d'Antonin a été dressé, dit M. De Caumont (Abécédaire d'archéologie, tome 1er), le mille de 1,481 mètres était usité dans toute la *Province romaine*, mais on se servait habituellement de la lieue gauloise dans les autres contrées de la Gaule. Cette différence dans la manière de compter les distances nous est attestée par Ammien Marcellin qui dit formellement qu'à partir de la Saône, on ne comptait plus par milles, mais par lieues : *exinde non millenis passibus, sed leucis itinera metiuntur.* La carte de Peutinger, continue M. De Caumont, confirme le témoignage d'Ammien Marcellin, car on y voit, près de Lyon, une note avertissant que depuis l'extrémité de la Gaule jusqu'à ce point qui touche à la *Province*, les distances indiquées sont des lieues. » C'est l'oubli de cette remarquable particularité des itinéraires romains qui a empêché M. Ch. Gomart de comprendre toute l'importance de l'inscription de la colonne milliaire de Tongres (V. Études Saint-Quentinoises, tome V; page 346). Nous allons voir que la découverte de ce monument est venue apporter une preuve nouvelle en faveur de l'identité d'Amiens et de Samarabriva.

Digitized by Google

66 lieues gauloises font 146 kilomètres 652 mètres et donnent par conséquent 36 lieues et demie de quatre kilomètres de *Samarabriva* à *Durocortorum* en passant par Soissons. Cette distance est bien exacte si l'on place Samarabriva à Amiens, mais elle ne s'applique pas, au contraire, à Saint-Quentin, qui n'est éloigné de Reims (en passant par Soissons) que de vingt-huit lieues communes de France, c'est-à-dire de 124 kilomètres (1). On remarquera en outre que d'après l'extrait ci-dessus de la carte de Peutinger, la distance entre Samarabriva et Augusta Suessionum est de 45 lieues gauloises ou cent kilomètres : c'est bien la distance qui sépare les villes modernes d'Amiens et de Soissons. Au contraire, entre Soissons et Saint-Quentin, en suivant la voie romaine qui existe encore presqu'entièrement, nous trouverons seulement une distance d'environ cinquante-six kilomètres, chiffre correspondant très-exactement aux vingt-cinq lieues gauloises que la carte romaine donne au chemin *d'Augusta Viromanduorum* (Saint-Quentin) à *Augusta Suessionum* (Soissons).

Tel était l'état de la question après les travaux de d'Anville, lorsque la découverte d'un fragment de colonne milliaire romaine, à Tongres, en 1817, est venue confirmer les indications déjà si concluantes des itinéraires anciens en faveur de l'identité d'Amiens et de l'antique Samarabriva.

Il importe d'étudier ici ce monument archéologique. M. Ch. Gomart en a donné un fac-simile dans le tome v de ses Études Saint-Quentinoises ; on y relève les indications suivantes :

(1) Cette distance de 28 lieues de 4,445 mètres entre Reims et St-Quentin, en passant par Soissons, est donnée par M. De La Lande ; elle n'est pas exacte. Elle doit être, à vol d'oiseau, d'environ cent kilomètres seulement.

Digitized by Google

Durocorter (Reims).	Lieues gauloises
Ad Fines (Fismes, dép. de la Marne)	XII
Aug. Suessionum (Soissons) . . .	XII
Isara (Pontoise, près Noyon). . .	XVI
Roudium (Roye ou Roiglise). . .	VIIII
Seevlæ (ruines de Saint-Mard ?). .	VIII

Samarabriva (l'indication de la distance manque, la pierre ayant été brisée immédiatement au-dessous de ce mot).

On se rappelle que la carte Théodosienne fait mention d'un chemin de Reims à Samarabriva passant par Soissons :

Durocortorum (Reims). .	Lieues gauloises
Augusta Suessonum. . .	(pas d'indication de distance)
Lura.	XVI
Rodium	VIIII
Setucis	X
Sammarobriva *(sic)* . . .	X

Il semble bien qu'il s'agisse ici de la chaussée signalée par le milliaire de Tongres. Essayons d'en faire la preuve :

On remarquera d'abord que, dans la table Théodosienne, le chemin ci-dessus partant de Soissons et se dirigeant sur Samarabriva est à l'Ouest de la route figurée, dans cette même carte, de Soissons à *Augusta Viromanduorum :* or, telle est bien la situation respective des deux voies romaines existant encore entre Soissons et Saint-Quentin, d'une part ; et entre Soissons et Amiens, d'autre part.

Il ne faut pas oublier ensuite que la route romaine de Soissons à *Augusta Viromanduorum* passait l'Oise en un endroit figuré par un crochet dans la table Théodosienne qui a omis le nom de la localité : or, cette localité s'ap-

Digitized by Google

pelait *Contraginnum*, d'après l'Itinéraire d'Antonin. C'est le village moderne de *Condren*, dans le canton de Chauny.

Ces détails connus, il est évident que le mot *Isara* (Oise) du milliaire de Tongres ne s'applique pas au passage de l'Oise par la route de Soissons à Saint-Quentin, puisque le bourg qui se trouvait en cet endroit s'appelait *Contraginnum*. D'un autre côté, les distances données par la table Théodosienne ne laissent point place au doute : en effet, la distance de XVI Leg. entre Soissons et le passage de l'Oise par la route romaine de Soissons à Saint-Quentin serait trop forte : elle n'est que de treize lieues gauloises. (Voyez d'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, au mot *Contra Aginnum*). Au contraire, suivant les calculs du savant géographe (Voyez le mot *Isara*, dans l'ouvrage cité) le chiffre de XVI Leg. convient parfaitement à la distance qui sépare Soissons du passage de l'Oise, au lieu appelé aujourd'hui *Pontoise* (1), sur la voie romaine qui conduit à Amiens (2). Le mot *Lura* inscrit dans la table au passage de la rivière était regardé par lui comme une erreur de copiste ; il n'hésitait pas à le remplacer par *Isara*, et le milliaire de Tongres est venu confirmer sa correction.

Quant à l'identité de *Roudium* du milliaire et de *Rodium* de la carte, elle est certaine : la distance de l'Oise est la même dans l'un et l'autre monument, c'est-à-dire de neuf lieues gauloises. D'Anville place *Rodium* au village de Roiglise et la découverte, en cet endroit, de tombeaux très-anciens est venue donner un grand poids à son opinion (3). La localité appelée *Seeviæ* par le milliaire de Tongres n'est

(1) Village situé sur l'Oise et proche de Noyon.

(2) D'Anville admet, avec raison, croyons-nous, que la route de Soissons à Pontoise, et de là à Amiens, passait à Vic-sur-Aisne. C'est ainsi qu'il justifie le chiffre XVI Leg. donné par la Table Théodosienne. Voir sur cette ancienne chaussée Dom Grenier, ouvrage cité, pages 446 et suivantes.

(3) Voir Dom Grenier, ouvrage cité, page 480.

Digitized by Google

autre, très-probablement, que le *Setucis* (1) de la table Théodosienne que d'Anville a fixé en un lieu où Dom Grenier a constaté l'existence de ruines antiques (2); on voit donc que l'étude du terrain vient confirmer les indications du milliaire et de la table, et qu'on ne saurait hésiter aujourd'hui à identifier l'ancienne chaussée de Soissons à Amiens par Vic-sur-Aisne avec le chemin que la carte de Peutinger et la borne milliaire de Tongres indiquent entre *Augusta Suessionum* et *Samarabriva*. Ajoutons que cette route ne peut être confondue avec l'antique chaussée de Soissons à Saint-Quentin ; en voici une preuve décisive :

D'après la table Théodosienne, 45 lieues gauloises séparaient Soissons de Samarabrive ;

D'un autre côté, d'après le milliaire de Tongres, il y avait entre Soissons et *Seeviæ* 33 lieues; et si l'on admet, avec la table une distance de dix lieues entre *Seeviæ* et *Samarabriva* (on se rappelle que cette indication a disparu dans le milliaire

(1) *Setucis* n'est sans doute que le nom de *Seeviæ* défiguré par un copiste du moyen-âge. — Nous ne pouvons admettre avec notre savant et laborieux concitoyen, M. Ch. Gomart, que l'inscription du milliaire de Tongres « soit remplie d'erreurs » ; il nous semble en effet plus probable que la carte Théodosienne et l'Itinéraire d'Antonin copiés dix fois peut-être avant de nous parvenir contiennent plus d'inexactitudes et d'altérations de chiffres ou de noms de lieux qu'un milliaire dressé sous les yeux des ingénieurs romains. N'est-il pas extrêmement rare de voir chez nous les bornes kilométriques ou les poteaux indicateurs de nos routes donner des renseignements erronés ? Nous pensons donc qu'il faut regarder comme plus autorisées que les versions écrites des itinéraires, les indications que nous trouvons gravées sur les monuments élevés par les anciens. C'est dans les inscriptions antiques qu'il faut, croyons-nous, aller chercher l'orthographe vraie des noms de lieux et les distances exactes qui séparaient les localités de l'ancienne Gaule.

(2) Voyez *l'introduction à l'histoire de la Picardie*, de Dom Grenier, page 453. Les ruines de Saint-Mard sont à environ 11,300 toises d'Amiens, ce qui correspond bien à la distance de dix lieues Gauloises données par la table Théodosienne entre *Samarabriva* et *Setucis*. On peut remarquer ici que la distance de Leg. VIII indiquée par le milliaire entre *Seeviæ* et *Roudium* engagerait à fixer cette dernière localité à Roye, plutôt qu'à Roiglise.

Digitized by Google

brisé au-dessous de ce dernier mot), on obtient 43 lieues gauloises ;

Or, nous avons vu (1) que les mesures les plus rigoureuses ne donnent que vingt-cinq de ces lieues entre Soissons et Saint-Quentin, ce qui est conforme aux indications de la table et de l'Itinéraire d'Antonin ;

Donc Saint-Quentin n'est pas l'antique *Samarabriva* ! Est-ce Amiens? Oui ! puisque le chiffre de 43 à 45 lieues gauloises convient, ainsi que l'a démontré d'Anville, à la distance qui sépare cette ville de la cité moderne de Soissons.

Nous avons essayé de réunir ici les pièces principales du débat qui s'ouvrit, il y a quelque cinquante ans, entre Amiens et Saint-Quentin ; nous doutons qu'en présence des documents décisifs que nous venons de rapporter et d'étudier, il soit possible encore de renouveler les discussions de MM. Mangon de La Lande, Bruneau, Rigollot, De Cayrol, Ch. Quentin et Desains (2).

VI. — LE BOURG MODERNE DE VERMAND PARAIT AVOIR ÉTÉ LE CENTRE FORTIFIÉ, *l'oppidum* PRINCIPAL DES VÉROMANDUES INDÉPENDANTS.

L'étude attentive des itinéraires anciens conduisant invinciblement à rejeter l'opinion qui place à Saint-Quentin la cité gauloise de Samarabrive, nous sommes arrivé à conclure que l'existence de notre ville, avant la conquête romaine, était tout à fait incertaine. Il n'est peut-être pas

(1) Voir plus haut, pages 374 et 377.

(2) Quentin de La Fons, dans une dissertation, restée manuscrite, qui formait les deux premiers chapitres de son *Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin*, est arrivé à conclure que notre ville n'est pas la Samarabrive des itinéraires anciens et que la ville d'Amiens peut seule revendiquer cette antique origine.

Digitized by Google

hors de propos de rechercher ici quelle était la capitale des Véromandues indépendants, ou, pour parler la langue de l'Histoire, quel était *l'oppidum*, c'est-à-dire la forteresse principale de ce petit peuple.

On sait que les habitants de la Gaule disséminés, en général, dans la campagne ou la forêt au moment de l'invasion, avaient cependant construit, en profitant des accidents du sol, un certain nombre de places de refuge où la population, au moment du danger, venait s'entasser avec ce qu'elle avait de plus précieux. Ces forteresses étaient assez nombreuses, même dans la Belgique : César nous apprend que les Suessions (peuples du Soissonnais), nos voisins, avaient élevé douze de ces *oppides* (1) ; il nous fait connaître également que Bibrax, qu'on croit retrouver soit dans le village moderne de Bièvres (2), soit dans la montagne du Vieux-Laon, était un *oppidum* des Rèmes (peuples du pays de Reims) alliés des Romains, qui fut assiégé pendant le printemps de l'an 57 avant Jésus-Christ par les Belges coalisés contre lui. Les Véromandues durent avoir aussi leurs places fortes, et nous n'hésitons pas à regarder Vermand comme la plus importante d'entre elles et par conséquent comme la capitale du Vermandois au temps où la Gaule était libre (3).

On connaît la situation de Vermand. A dix kilomètres à l'occident de Saint-Quentin, on rencontre une petite

(1) Commentaires de la guerre des Gaules, livre II, chapitre 4.

(2) Le village de *Bièvres* fait partie du canton de Laon, département de l'Aisne. La montagne du Vieux-Laon, près de Saint-Erme (canton de Sissonne) s'accorde mieux avec les distances données par les *Commentaires*. — Certains archéologues ont pensé cependant que la *Bibrax* de César n'était autre que Laon : Voir le *Dictionnaire historique de l'Aisne*, de Melleville.

(3) Dans ce sens, voyez : *Histoire de France*, de M. Henri Martin, tome I, page 197; — *Études Saint-Quentinoises*, de M. Ch. Gomart, tome II, p. 325 ; — *Géographie de la Gaule Romaine*, de M. Ernest Desjardins, tome II, page 454.

Digitized by Google

rivière, l'Aumignon, dont le flot paisible et les bords marécageux rappellent l'aspect de la Somme : elle est, d'ailleurs, un de ses affluents. Quand on a franchi ce cours d'eau, on trouve à sa gauche un mamelon d'une assez grande étendue, haut de quinze mètres, dont l'escarpement très-raide ne peut être gravi que par un escalier. Si, poursuivant sa route, on cherche à en faire le tour, on voit le rempart de terre s'abaisser, se relever ensuite, pour devenir à peine sensible du côté des marais, où la rivière et ses dépendances constituent, à elles seules, une très-forte défense. L'espace de terrain compris dans cette enceinte présente une superficie d'environ quinze hectares.

Tel se présente aujourd'hui l'antique *oppidum* des Véromandues remanié par les Romains à une époque que nous rechercherons tout à l'heure. Le nom même de Vermand (1), qui est celui de notre province depuis les temps les plus reculés, sa forte position militaire au milieu des marais et des bois et probablement au centre du territoire des Véromandues, enfin les nombreuses monnaies gauloises qu'on y a trouvées, tout nous porte à croire que là fut la capitale primitive du Vermandois. La main de nos ancêtres s'y révèle par l'absence de toute maçonnerie dans le rempart (2);

(1) Il est possible, peut-on dire, que Vermand ne soit pas le nom primitif du pays. En effet, le camp établi par les Romains s'appelait sans doute camp des Véromandues : c'est une conjecture que rendent vraisemblable certaines versions des actes de Saint-Quentin qui l'appellent *Viromandensium Castrum* ; il se peut donc que, dans le langage usuel, le mot *Castrum* ait disparu et que la forteresse n'ait plus été connue que sous le nom du peuple de Vermandois : *Vermand*. Dans cette hypothèse, son nom gaulois nous serait inconnu. — Pour nous, nous préférons voir dans Vermand le nom antique du vieil *oppidum :* si l'appellation moderne tirait son origine de *Viromandensium Castrum*, ce dernier mot (*Castrum* ou *Castra*) qui exprimait l'idée principale serait plutôt passé dans le langage des habitants du pays, et Vermand s'appellerait aujourd'hui : *Castres*.

(2) Nous n'entendons pas parler ici du massif de maçonnerie trouvé près de l'une des portes du camp en 1826, et qu'il faut rapporter à la fin de l'époque romaine.

Digitized by Google

l'irrégularité même de l'enceinte, si contraire aux habitudes des généraux du haut-empire romain, nous montre que nos aïeux profitèrent d'une butte naturelle fort élevée du côté du Nord, couverte du côté de l'Est par des marais larges et profonds, et qu'ils se bornèrent à rapporter des terres pour terminer la forteresse que la nature avait commencée.

La Gaule conquise et pacifiée, Vermand dut avoir le sort de toutes les villes de ce grand pays qui avaient joué un rôle pendant la conquête : les Romains cherchèrent à ruiner et à faire disparaître le vieil oppidum gaulois. Pour effacer dans l'esprit des vaincus tout souvenir de l'indépendance, ils s'empressèrent de fonder dans le voisinage des cités gauloises des villes romaines destinées à faire oublier leurs rivales par leur importance, leurs priviléges et leur prospérité (1). Saint-Quentin n'était peut-être qu'un misérable village, tout au plus le chef-lieu d'un de ces *pagi* ou cantons entre lesquels le sol des anciens peuples de la Gaule paraît avoir été divisé : il devint *Augusta Viromanduorum ;* il devint un municipe, il fut désormais la capitale administrative et judiciaire du pays et la résidence des fonctionnaires du Vermandois. Le jour où les officiers de l'empereur fondèrent Augusta, Vermand tomba en décadence.

Il y a lieu de croire que dès les premiers temps de la conquête, les Romains installèrent à Vermand un poste militaire ; mais tant que l'empire fut prospère, il ne dut être occupé que par une poignée de légionnaires chargés de le mettre à l'abri d'un coup de main insurrectionnel. On oublia l'antique forteresse et l'on ne songea plus à elle jusqu'au jour où les invasions multipliées des Barbares obligèrent à pourvoir, par une occupation militaire, à la

(2) Voyez l'*Histoire des Gaulois*, de M. Amédée Thierry, livre VIII, chapitre II.

Digitized by Google

sécurité du pays. Le vieil *oppidum* fut alors restauré et reçut les cohortes gallo-romaines : elles y entrèrent probablement vers 260 lorsque l'empereur gaulois Posthumus fit établir dans notre pays un certain nombre de camps à demeure (1). Les nombreuses monnaies trouvées à Vermand depuis deux siècles autorisent cette conjecture : en effet, si l'on y a trouvé un nombre considérable de médailles du Bas-Empire, en revanche les découvertes de pièces à l'effigie des Césars et des Antonins y ont été relativement rares. C'est à partir de l'empereur Posthumus (260-269 de Jésus-Christ) qu'elles deviennent nombreuses. Que l'on consulte, dans le tome II des Études Saint-Quentinoises de M. Ch. Gomart la liste des monnaies romaines trouvées à Vermand et réunies par M. Desains, et on verra que parmi les douze Césars, Tibère et Claude y figurent seuls ; Nerva, Trajan et l'impératrice Faustine représentent les Antonins ; viennent ensuite quelques médailles à l'effigie d'Albinus (196-197) et on arrive à Posthumus (260-269) à partir duquel jusqu'à Arcadius (395-408) on trouve presque tous les empereurs. Nous verrons qu'à Saint-Quentin, au contraire, le Haut-Empire a laissé plus de traces que les siècles de la décadence.

D'autres témoignages viennent confirmer les indications fournies par les monnaies : c'est ainsi que les sépultures par incinération, c'est-à-dire celles qui remontent aux deux ou trois premiers siècles de l'ère chrétienne ne se rencontrent pas à Vermand, où, jusqu'à présent, on n'a trouvé que des sarcophages ; à Saint-Quentin, au contraire, on a découvert en 1634 un cimetière gallo-romain rempli d'urnes cinéraires.

Il semble donc probable que *l'oppidum* de Vermand ne

(1) Voyez l'*Introduction à l'histoire de la Picardie*, par Dom Grenier, pages 93 et 149.

Digitized by Google

fut pas occupé par une garnison romaine sous le Haut-Empire, ou, du moins, que cette occupation fut limitée à un nombre d'hommes extrêmement restreint, chargés tout autant de la police du pays que de la garde de la vieille forteresse. D'ailleurs sous le règne d'Auguste, la Gaule était si tranquille que douze cents soldats suffisaient à maintenir l'ordre dans l'intérieur du pays (1).

L'histoire du camp de Vermand à partir de l'empereur Posthumus jusqu'à sa ruine doit avoir été celle de la capitale du Vermandois; comme Augusta, il fut sans doute forcé par les Germains pendant la grande invasion de l'an 275. Placé sur la route de Bavay et de la Germanie, il dut, plus d'une fois, voir passer sous ses remparts des bandes de Barbares qui avaient trompé la surveillance des Légions chargées de défendre la frontière du Rhin. La fréquence de ces invasions et l'inquiétude qu'elles causaient fut telle qu'à Vermand, comme dans cinquante autres localités de l'ancienne Gaule (2), on vit à une époque inconnue, mais probablement dans le courant du IV^e^ siècle, les habitants du pays ou la garnison de la forteresse renverser les édifices qui se trouvaient à leur portée pour élever de solides défenses avec les matériaux provenant de leur ruine. Ce point si intéressant de l'histoire de notre pays nous a été révélé par des fouilles que la Société Académique de Saint-Quentin fit opérer, en 1826, à l'emplacement de l'une des portes du camp. On mit alors au jour sept grandes pierres sculptées, profondément engagées dans la terre et paraissant provenir de la ruine d'édifices

(1) C'est ce que rapporte l'historien Josèphe, II, ch. 23. — Consultez M. Henri Martin, *Histoire de France* I, p. 205 ; M. Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule Romaine* II, p. 24.

(2) Consultez les pages intéressantes que M. De Caumont a consacrées à cette partie de l'histoire de l'ancienne Gaule dans son Abécédaire d'archéologie, tome I, p. 623 à 650

Digitized by Google

absolument différents. Elles étaient comprises dans un massif de trente quatre pieds de longueur sur seize de largeur et toutes étaient si artistement jointes « qu'on n'aurait pu, dit M. Mangon de La Lande, passer entre elles la lame d'un couteau ! (1) » L'une de ces pierres représentait des soldats en train de combattre ; une autre montrait les jambes d'un personnage de haute stature ; une troisième formait un agréable chapiteau ; une autre enfin portait des ornements en feuillage et parut, par la courbe de la face travaillée, avoir appartenu à un édifice circulaire (2). Ces différentes pierres, posées sans mortier, la sculpture tournée du côté de la fondation avaient donc servi à la construction de la porte du camp. L'emploi par les ouvriers gallo-romains du Bas-Empire de pierres sculptées, moulurées ou couvertes d'inscriptions est un fait que M. De Caumont a observé dans les remparts antiques de Sens, du Mans, de Bourges, de Dijon, de Châlon-sur-Saône, de Tours, de Poitiers, de Bordeaux, de Périgueux, de Dax et de beaucoup d'autres villes de l'ancienne Gaule. Il rapporte à une même époque la construction de ces murs et croit pouvoir « fixer au IV^e^ siècle (3) l'exécution de ces

(1) Rapport fait à la Société Académique de Saint-Quentin, le 13 août 1828, inséré dans l'Annuaire de l'Aisne de 1829.

(2) Ces pierres font partie aujourd'hui du Musée de la Société Académique de Saint-Quentin.

(3) M. Schuermans, conseiller à la Cour d'appel de Liège, pense que la plupart des villes de la Gaule s'entourèrent de fortifications à une époque comprise entre les années 277 et 306, c'est-à-dire immédiatement après la grande invasion de l'an 275. Selon cet archéologue, les inscriptions et les œuvres d'art trouvées jusqu'ici dans ces remparts antiques n'appartiennent pas à une date postérieure au III^e^ siècle , car, dit-il, on n'y trouve, aucun attribut chrétien. Frappé de cette circonstance que, dans ces murs, les pierres sculptées se trouvent toujours placées à la base et sans mortier, M. Schuermans pense qu'une loi détermina l'emploi des matériaux provenant de la démolition des édifices publics et privés : en effet, puisque d'après la Législation romaine, les remparts des villes étaient considérés comme *res sanctae*, les pierres des temples et des tombeaux placées à leur base durent conserver ainsi le caractère de choses sacrées ou saintes qu'avaient, avant leur destruction, les édifices dont elles faisaient partie.

Digitized by Google

grandes mesures de défense qui doivent avoir été générales. » Vermand fit donc comme les villes citées plus haut et démolit ses temples, ses tombeaux, peut-être même ses édifices privés pour augmenter la force de ses remparts.

Ce fut probablement sous Constantin et ses fils que Vermand devint une place forte de quelque importance: on se rappelle, en effet, que le vainqueur de Maxence retira les troupes des frontières pour les disséminer dans des villes ou des forteresses de l'intérieur du pays. C'est aussi sans doute à cette époque que le plateau situé en face du camp et connu sous le nom de plaine des Noyers (1) reçut les *villas* de quelques riches propriétaires qui vinrent demander à sa garnison une protection contre les Barbares ou les Bagaudes, et à ses murailles un asile au moment du danger. La capitale du Vermandois n'était plus alors la seule ville de son territoire : les manuscrits les plus anciens des actes de la première invention du corps de Saint-Quentin (qui se place sous l'année 342) font mention du municipe d'Augusta et de la cité de Vermand (*Civitas Veromandis*). Mais celle-ci ne semble pas avoir existé au-delà des premières années du cinquième siècle : elle disparut probablement dans la grande invasion de l'an 407 sous les coups des Vandales, des Suèves et des Alains. Le nombre vraiment extraordinaire de monnaies des empereurs qu'on y a trouvées depuis plus de deux siècles prouve qu'elle périt dans un grand désastre qui ne permit pas au trésorier du camp de soustraire à la perte ou au pillage l'argent de la garnison; et la date même de ces monnaies, dont les plus récentes portent l'effigie d'Ar-

(1) La plaine des Noyers était naguère couverte de débris antiques. Malgré la culture et le soin que l'on a pris de nettoyer la terre, le sol présente encore de nombreux fragments de briques, de tuiles et même de poteries.

Digitized by Google

cadius (395-408), nous autorise à fixer à l'année 407 l'époque de sa ruine.

VII. — SAINT-QUENTIN EST L'ANTIQUE AUGUSTA VIROMANDUORUM (1)

Consulter les *Actes du martyre de Saint-Quentin et de la première invention de son corps* ; — Les *Annales de l'église de Noyon*, de Jacques Levasseur ; — *L'Augusta Viromanduorum vindicata*, de Claude Hémeré ; — *Annales ecclesiastici Francorum*, du Père Charles Lecointe ; — La *Notice des Gaules*, d'Adrien de Valois, au mot Viromandui et Augusta Viromanduorum ; — Les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, de Lenain de Tillemont, tome IV ; — La *Notice de l'ancienne Gaule*, de d'Anville, au mot Augusta Viromanduorum ; — La *Dissertation sur Augusta*, de l'abbé Belley, dans le tome XIX des Mémoires de Littérature de l'Académie des Inscriptions ; — *L'Introduction à l'histoire de la Picardie*, par Dom Grenier ; — Les deux brochures de M. Rigollot, sur *Samarabriva*, ancienne ville des Gaules ; — Les *Études Saint-Quentinoises*, de M. Charles Gomart ; — On peut consulter encore : *Sacri canonici ordinis præmonstratensis Annales*, par Maurice Dupré, tome II, édition de 1736.

Vermand fut *l'oppidum* principal des Véromandues avant la conquête : Augusta Viromanduorum fut leur capitale sous la domination romaine. Où devons-nous placer cette ville de l'ancienne Gaule que nous trouvons mentionnée dans la Géographie de Ptolémée, dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table Théodosienne ?

Cette question a été vivement controversée. Jacques Levasseur, reprenant dans ses *Annales de l'église cathédrale de Noyon, jadis dite de Vermand*, publiées en 1633, une thèse qu'avait soutenue dans le siècle précédent Charles de Bovelles (2), prétendit que le village de Vermand était la romaine Augusta Viromanduorum. De nos jours, cette opinion a trouvé encore des défenseurs en MM. Rigollot

(1) Telle est l'orthographe des inscriptions ; cependant les manuscrits portent assez généralement *Veromandus*.

(2) De hallucinatione gallicorum nominum, 1533, in-4°.

Digitized by Google

et de Cayrol (1). Nous allons essayer d'établir que Saint-Quentin peut seul revendiquer cette origine : pour faire cette preuve, nous mettrons à profit les travaux de nombreux érudits parmi lesquels Hémeré, d'Anville, l'abbé Belley et Dom Grenier viendront nous apporter le secours de leur science solide et de leur rare sagacité.

L'identité de Saint-Quentin et d'Augusta Viromanduorum est prouvée :

1° Par les indications précises et concordantes que nous fournissent les itinéraires de l'Antiquité, confirmées par le nombre et la direction des chaussées romaines qui viennent aboutir dans notre ville ;

2° Par les actes du martyre de Saint-Quentin et de la première invention de son corps ;

3° Par les documents historiques que nous ont transmis les premiers siècles du moyen-âge ;

4° Enfin par la nature, le nombre et l'importance des antiquités romaines trouvées à Saint-Quentin dans les trois derniers siècles.

I. *Preuves tirées de l'étude des itinéraires anciens et du nombre des chaussées romaines qui viennent aboutir à Saint-Quentin.* — Huit chaussées, selon Dom Grenier, partaient de Saint-Quentin ou venaient y aboutir au temps de la domination romaine : plusieurs d'entr'elles existent encore presque dans leur intégralité ; d'autres sont facilement reconnaissables sur une étendue plus ou moins longue de leur parcours ; d'autres, enfin, ont entièrement disparu sous les efforts de la culture, mais leur existence au moyen-âge, ou même dans des temps plus rapprochés de nous est attestée par des documents nombreux et décisifs que

(1) Samarabriva, ou examen d'une question de Géographie ancienne, ouvrage déjà cité.

Digitized by Google

le savant bénédictin a rapportés dans son *Introduction à l'histoire générale de la Picardie.* M. Amédée Piette (1), qui s'est livré à une étude patiente et consciencieuse des chemins antiques du département de l'Aisne, soutient que, de nos jours encore, on reconnaît la trace de onze chaussées romaines venant converger vers Saint-Quentin. C'est ce que nous allons examiner.

Trois grandes routes, selon les itinéraires de l'antiquité, venaient aboutir à Augusta Viromanduorum ; c'étaient :

1° La route qui, partant de Thérouanne, passait à Nemetacum (Arras), Camaracum (Cambrai) et arrivait à Augusta Viromanduorum pour se continuer, au-delà de cette dernière ville, dans la direction d'Augusta Suessonum (Soissons). Cette chaussée existe encore, en partie, à l'état de chemin rural, mais elle a été reconstruite en plusieurs endroits et transformée en chemin vicinal. La culture s'est également emparée de plusieurs de ses tronçons ; néanmoins il est facile encore de la suivre dans les champs où elle se révèle par son empierrement incomplètement détruit et par son relief au-dessus du sol. En sortant de Cambrai, elle se dirige vers Crévecœur, présente sur ses bords, en entrant dans notre arrondissement, au lieudit *la ville du Hénois*, de nombreux débris de l'Antiquité romaine, passe au Catelet, puis gagne le hameau de Cologne (commune d'Hargicourt), où l'on trouve encore les traces d'un important établissement gallo-romain ; elle vient passer ensuite à Pontruet et enfin rejoindre la voie moderne de Saint-Quentin à Cambrai à quatre kilomètres de notre ville ; elle se confond alors avec la route nationale jusqu'à Saint-Quentin.

2° Une autre chaussée, d'après les indications de la

(1) V. Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne, 1856-1862.

Digitized by Google

Table Théodosienne et de l'Itinéraire d'Antonin quittait Augusta Viromanduorum pour aller à Contraginnum (Condren) et de là à Augusta Suessonum (Soissons). Cette voie existe encore, tantôt refaite et devenue chemin vicinal, tantôt à l'état de chemin vert, et montrant sur ses bords, en plusieurs endroits, de nombreux vestiges de l'époque romaine. La culture en a fait disparaître aussi d'importants tronçons. Elle se confond aujourd'hui avec les routes modernes de La Fère et de Chauny jusqu'au-delà de Remigny, aux abords du bois de Liez, où on retrouve la voie antique présentant une largeur de vingt à vingt-cinq mètres (1). D'Essigny-le-Grand à Pasly, près de Soissons, cette voie romaine, refaite ou intacte, se développe suivant une ligne absolument droite.

3° Enfin la carte de Peutinger mentionne une route de *Samarâbriva* (Amiens) à Augusta Viromanduorum. Elle existe encore dans toute son étendue, et, il y a trente ans, avant la construction du chemin moderne de St-Quentin à Vermand, elle présentait entre ces deux localités une largeur de plus de vingt mètres. Mais aujourd'hui, depuis que la plus grande partie de sa superficie a été vendue aux riverains, c'est à peine si, en certains endroits, deux voitures peuvent s'y rencontrer. Elle sort de notre ville par le faubourg Saint-Martin, se dirige sur Holnon, de là sur Marteville, et vient passer ensuite au sud du camp de Vermand. Elle est encore très-praticable pendant la belle saison.

Nous retrouvons donc à Saint-Quentin les trois routes

(1) Voir l'ouvrage précité, page 169. M. Piette ajoute : « En 1840, cette chaussée romaine avait encore, entre Saint-Quentin et Essigny-le-Grand, une largeur de quinze à dix-huit mètres et laissait voir ça et là les restes de son remblai. » L'abbé Lebeuf, Dom Grenier et l'abbé Peitavy confirment le témoignage de M. Am. Piette. Voir l'introduction à *l'Histoire de la Picardie*, page 467.

Digitized by Google

que la Table Théodosienne et l'Itinéraire d'Antonin font aboutir à Augusta Viromanduorum : l'identité des deux villes pourrait donc, dès maintenant, être considérée comme certaine ; mais les preuves résultant de la direction des chemins antiques ne seraient pas complètes, si nous n'établissions qu'entre Augusta Viromanduorum d'une part, et *Camaracum*, *Samarabriva* et *Augusta Suessonum*, d'autre part, les itinéraires anciens indiquent des distances qui obligent à fixer à l'endroit où s'élève notre ville la capitale des Véromandues sous la domination romaine.

Pour que notre démonstration soit concluante, il faut admettre que :

Camaracum est la ville moderne de Cambrai ;

Augusta Suessonum est la ville moderne de Soissons ;

Samarabriva est la ville moderne d'Amiens.

Les deux premières propositions n'ont jamais été contestées ; quant à la troisième, nous avons conclu avec la presque universalité des historiens et des géographes qu'il fallait placer à Amiens la Samarabriva des anciens itinéraires. Depuis les travaux de d'Anville et la découverte du milliaire de Tongres, on peut, croyons-nous, regarder la question comme entièrement résolue en faveur de la capitale de l'ancienne Picardie.

Le problème ainsi posé, nous pouvons aborder la discussion des documents qui nous occupent.

L'Itinéraire d'Antonin décrit de la manière suivante la route de Thérouanne à Reims, par Augusta Viromanduorum et Soissons :

ITER A TARUENNA (Thérouanne) DUROCORTORUM (Reims) M. P. CIII *(sic)* :

NEMETACUM (Arras)	XXII. M. P
CAMARACUM (Cambrai) . . .	XIV

Digitized by Google

AUGUSTAM VEROMANDUORUM .	XVIII
CONTRAGINNUM (Condren) . .	XIII
AUGUSTAM SUESSONUM (Soissons)	XIII
FINES (Fismes)	XIII
DUROCORTORUM (Reims). . .	XII

La distance indiquée ici entre Camaracum et Augusta est de dix-huit lieues gauloises, c'est-à-dire de quarante kilomètres ; d'Anville n'a trouvé que 37,800 mètres (19,000 toises), soix dix-sept lieues gauloises seulement : y a-t-il donc dans les indications de l'Itinéraire une erreur de deux mille deux cents mètres (1) ? Nous avons déjà fait remarquer que de pareilles inexactitudes s'expliquent facilement, si l'on se rappelle que les Romains ne comptaient jamais, dans leurs itinéraires, les fractions de lieues. Si cette fraction était peu importante, ils la négligeaient ; dans le cas contraire, ils la transformaient en une lieue entière. C'est ce qui a pu arriver ici : il y avait, peut-être, entre la colonne leugère de Cambrai et Augusta dix-sept lieues et une fraction : l'Itinéraire aura marqué dix-huit lieues. Il est probable, en effet, que les bornes milliaires fixaient le point à partir duquel les distances étaient calculées entre deux villes : or, l'une pouvait se trouver à la sortie de Cambrai, vers Arras ; l'autre au-delà de Saint-Quentin vers Soissons : il suffit donc, dans cette hypothèse, de placer la première à quelques centaines de mètres au-delà de Cambrai, et la seconde à une distance égale au-delà de notre ville, pour expliquer et justifier le chiffre de dix-huit lieues gauloises donné par l'Itinéraire.

Mais laissons de côté les conjectures. Nous avons dit que la chaussée romaine de Cambrai à Saint-Quentin exis-

(1) La Table Théodosienne n'indique pas la distance séparant Camaracum d'Augusta Viromanduorum.

Digitized by Google

Digitized by Google

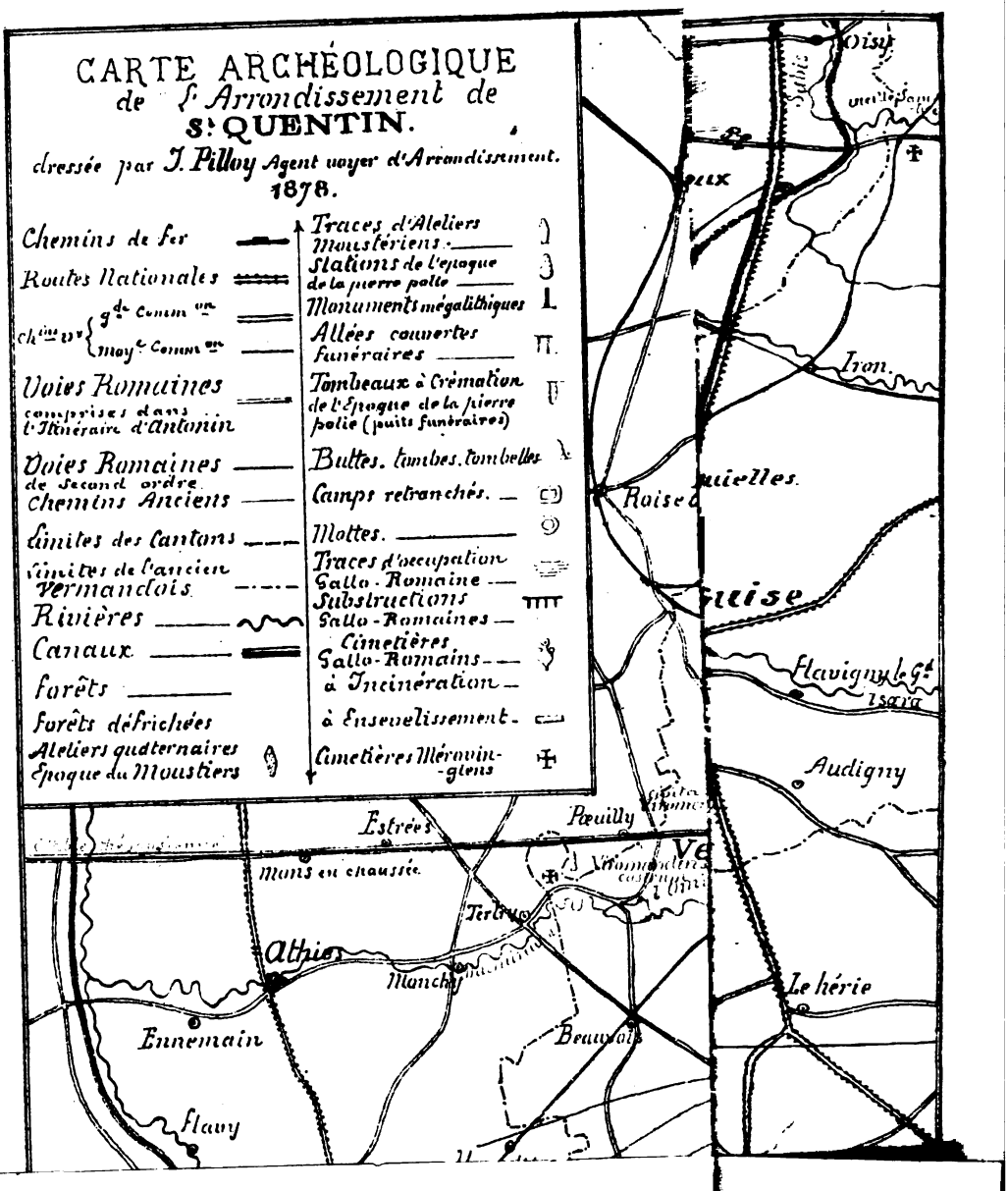
CARTE ARCHÉOLOGIQUE
de l'Arrondissement de
St QUENTIN.
dressée par J. Pilloy Agent voyer d'Arrondissement.
1878.
Chemins de fer
Routes Nationales
Ch.ins v.x 1.e Comm.n
Ch.ins v.x Moy.e Comm.n
Voies Romaines comprises dans l'Itinéraire d'Antonin
Voies Romaines de Second ordre
Chemins Anciens
Limites des Cantons
Limites de l'ancien Vermandois
Rivières
Canaux
Forêts
Forêts défrichées
Ateliers quaternaires Époque du Moustiers
Traces d'Ateliers Moustériens
Stations de l'époque de la pierre polie
Monuments mégalithiques
Allées couvertes funéraires
Tombeaux à Crémation de l'Époque de la pierre polie (puits funéraires)
Buttes. tombes. tombelles
Camps retranchés.
Mottes.
Traces d'occupation Gallo-Romaine
Substructions Gallo-Romaines
Cimetières Gallo-Romains à Incinération
à Ensevelissement
Cimetières Mérovingiens
Oisy
Iron.
Audigny
Estrées
Mons en chaussée.
Pœuilly
Tertry
Athies
Manchy
Ennemain
Flavy
Beauvois
Le hérie
Flavigny le Gd

tait encore en grande partie : il n'y a pas, au contraire, de route antique *directe* entre Vermand et Cambrai, et c'est à tort que le Père Philippe Labbé et M. Rigollot en ont soutenu l'existence. En effet, Vermand se trouve sur la voie romaine de Beauvais à Bavay qui coupe la vieille chaussée de Saint-Quentin à Cambrai entre le village de Pontruet et le hameau de Cologne : il en résulte que pour aller de Vermand à Cambrai par les chemins romains, on doit prendre d'abord la voie de Bavay (ce que n'indique pas l'Itinéraire d'Antonin), puis la quitter à son point de rencontre avec la voie ancienne de Saint-Quentin pour suivre cette dernière jusqu'à Cambrai (1).

Voilà certes un grand détour, bien rare dans les chaussées romaines : étudions maintenant les distances que donnent ces deux routes entre Cambrai et Saint-Quentin d'une part, et entre Cambrai et Vermand, d'autre part. Malgré l'important crochet que nous venons de signaler, la distance de Vermand à Cambrai est inférieure de plus de deux mille mètres à la distance de Saint-Quentin à Cambrai : en effet, tandis que 17 et non 18 lieues gauloises, comme l'indique l'Itinéraire, séparent ces deux dernières villes, *seize* lieues seulement séparent Vermand de Cambrai : ainsi l'erreur qui n'est que d'une lieue de 2,222 mètres si l'on place Augusta à Saint-Quentin est de 4,444 mètres, c'est-à-dire de deux lieues gauloises si l'on fixe l'antique cité à Vermand. Avec ces seules indications, il serait donc raisonnable de conclure en faveur de notre ville, puisque sa distance réelle de Cambrai est plus en harmonie avec les chiffres de l'Itinéraire ; mais l'étude de

(1) Nous prions le lecteur de se reporter à la carte archéologique ci-jointe de l'arrondissement de Saint-Quentin que notre excellent collègue, M. J. Pilloy, a bien voulu dresser pour faciliter l'intelligence de cette partie de notre travail.

Digitized by Google

la voie romaine d'Augusta Viromanduorum à Soissons va nous fournir des arguments plus décisifs.

L'extrait de l'Itinéraire d'Antonin que nous avons rapporté plus haut, montre que la route d'Augusta Viromanduorum à Augusta Suessonum (Soissons) n'est qu'un tronçon de la grande chaussée de Thérouanne à Reims. L'Itinéraire compte une distance de treize lieues gauloises d'Augusta Viromanduorum à Contraginnum (Condren) et treize lieues encore de Contraginnum à Augusta Suessonum. D'un autre côté, la Table Théodosienne ne fait pas mention de la station de Contraginnum et indique simplement une distance de vingt-cinq lieues gauloises entre les deux Augusta. Les observations que nous avons déjà présentées sur la situation des milliaires et le calcul des distances qui en dépend, peuvent, ici encore, trouver leur application. Mais la position de Contraginnum pouvant, dans une certaine mesure, soulever des difficultés, nous prendrons de préférence, pour vérifier les distances, les deux points de Saint-Quentin et de Soissons, l'identité de cette dernière ville et d'Augusta Suessonum n'étant pas contestée. Vingt-cinq lieues gauloises, disons-nous, séparent, d'après la carte Théodosienne, les deux localités : or, en suivant la voie romaine, qui existe encore, ces vingt-cinq lieues comptées à partir de Soissons mènent exactement à l'endroit où s'élève la ville moderne de Saint-Quentin. C'est ce que l'abbé Belley a constaté dans sa dissertation (1) sur la capitale romaine du Vermandois : « La distance géométrique entre Soissons et Saint-Quentin, » en passant par Condren est, suivant la carte des trian- » gles de MM. de l'Académie des sciences, d'environ » 28,500 toises. Les anciens itinéraires marquent la dis-

(1) Mémoires de littérature de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, tome XIX, page 671.

Digitized by Google

» tance *d'Augusta Suessonum* à *Augusta Veromanduorum* » de 25 lieues gauloises ; en multipliant 1,140 toises, va- » leur de la lieue gauloise par 25, on aura exactement le » résultat des opérations trigonométriques. Ce calcul dé- » montre que la ville de Saint-Quentin est *Augusta* » *Veromanduorum* (1). »

Voyons maintenant si les chiffres de la Table Théodosienne pourraient s'appliquer à Vermand. Nous savons que vingt-cinq lieues gauloises séparent notre ville de Soissons : comme il n'y a pas trace soit dans les itinéraires de l'antiquité, soit sur le terrain, d'une chaussée allant directement d'Augusta Suessionum à Vermand, le voyageur qui partait de cette dernière localité pour gagner Soissons devait suivre la voie romaine d'Amiens jusqu'à Saint-Quentin où il prenait le chemin de l'Augusta Suessionum. Or, cinq lieues gauloises séparant Vermand de la Somme, à son passage au pied de notre ville, il faut, pour trouver la distance de Vermand à Soissons par les chaussées antiques ajouter au chiffre exact de XXV Leg. donné par la table Théodosienne cinq autres lieues de 2,222 mètres chacune : la carte aurait dû, en conséquence, marquer XXX Leg. Mais une erreur de V Leg. ou onze mille mètres est absolument inadmissible, alors que la distance donnée par la carte entre Augusta Viromanduorum et Soissons, jointe à la direction de la route encore existante, concorde parfaitement avec la situation de notre ville. Il faut donc fixer à Saint-Quentin l'antique Augusta des Véromandues.

Route d'Augusta Viromanduorum à Samarabriva (Amiens). D'Anville (2) s'exprime ainsi au sujet de cette route :

(1) Voyez aussi d'Anville, à l'article *Contra-Aginnum* de sa Notice de l'ancienne Gaule. L'illustre géographe, quoique moins affirmatif que l'abbé Belley sous le rapport de l'exactitude *absolue* des distances données par la Table de Peutinger, arrive cependant aux mêmes conclusions.

(2) Notice de l'ancienne Gaule, au mot Augusta Viromanduorum.

Digitized by Google

« Il y a dans la Table Théodosienne une indication de distance qui est XXXI, placée entre le nom de Samarabriva et celui d'Augusta Veromanduorum, et on reconnaît encore sur le local la trace d'une voie romaine entre Amiens et Saint-Quentin. » Le chiffre XXXI de la carte indique bien certainement la distance de Samarabriva à Augusta Viromanduorum : c'est l'avis de d'Anville, c'est aussi celui de l'abbé Belley. Mais cette distance est trop faible d'une lieue gauloise, c'est-à-dire de 2,222 mètres. En effet, d'après les calculs du savant géographe, « l'espace que traverse cette voie de Saint-Quentin à Amiens étant d'environ 37,000 toises, il en résulte rigoureusement plus de trente deux lieues gauloises. » La différence entre les indications de la carte romaine et la distance réelle est donc relativement peu importante, et nous rappellerons encore ici, pour expliquer l'inexactitude de la carte, nos observations sur la situation des colonnes milliaires qui servaient très-probablement de point de départ dans les calculs des distances. Mais voyons si le chiffre de la carte de Peutinger serait applicable à Vermand :

La distance entre Saint-Quentin et Amiens, par la chaussée romaine, étant de trente-deux lieues gauloises, Vermand qui se trouve sur cette chaussée est donc plus rapproché d'Amiens de cinq lieues, c'est-à-dire de l'espace qui le sépare de notre ville. La carte aurait donc dû indiquer entre Samarabriva et Augusta Viromanduorum, en supposant que cette dernière localité soit Vermand, non pas XXXI, mais seulement XXVII lieues gauloises. Par conséquent, pour identifier l'Augusta des Véromandues et le bourg moderne de Vermand, il faut nécessairement supposer que la carte Théodosienne a commis une erreur de quatre lieues gauloises, c'est-à-dire de près de neuf kilomètres, tandis que si l'on place l'antique capitale du Ver-

Digitized by Google

mandois à Saint-Quentin, l'inexactitude de la carte se réduit, ainsi que nous l'avons vu, à une lieue gauloise, c'est-à-dire à 2,222 mètres seulement. Il n'y a donc pas à hésiter, et le bon sens commande de s'en tenir au chiffre et aux indications qui se rapprochent le plus de la vérité. Il le commande d'autant plus impérieusement que la distance indiquée par la carte de Peutinger entre Soissons et Augusta Viromanduorum convient exactement à Saint-Quentin, et que le chiffre donné par l'Itinéraire d'Antonin entre Cambrai et l'Augusta des Véromandues convient mieux à notre ville qu'à Vermand. Nous avons donc raison de soutenir que les itinéraires de l'antiquité placent à Saint-Quentin l'ancienne Augusta Viromanduorum.

— A ces trois grandes routes dont l'existence à l'époque romaine nous est révélée par les itinéraires anciens, il faut en ajouter plusieurs autres qui présentent les mêmes caractères de construction et dont la haute antiquité nous est attestée par les chartes du moyen-âge et les nombreux débris gallo-romains qu'on trouve le long de leur parcours.

Dom Grenier range parmi ces anciennes chaussées un chemin de Reims à Saint-Quentin dont on retrouve, aujourd'hui encore, de nombreux vestiges (1). Le savant bénédictin cite plusieurs titres du XIII^e^ siècle qui, parlant de cette route, l'appellent *Via publica*, *calceia*, *magna calceia*. Ces indications sont précieuses, car le moyen-âge n'a guère construit de routes : tout porte donc à croire que cette voie de Reims à Saint-Quentin par Berry-au-Bac, Corbeny, Veslud, Athies, Chambry, Châtillon-du-Temple, Séry-les-Mézières et Châtillon-sur-Oise, a été construite pendant la domination de Rome. C'est aussi l'avis de Bergier qui après avoir décrit, d'après l'Itinéraire d'Antonin,

(1) Voyez l'introduction à *l'Histoire de la Picardie*, pages 457 et suivantes.

Digitized by Google

la chaussée de Reims à Thérouanne, en passant par Augusta Viromanduorum, ajoute : « Il se trouve néanmoins une autre voye militaire qui va beaucoup plus droit de Reims à Saint-Quentin, sçavoir par le Bac-à-Béry, Corbeny, Festieu, Verneuil et Saint-Quentin. Vray est que ledit chemin est presque entièrement dissipé de Reims au Bac, sur l'espace de quatre lieues : mais entre Corbeny et Saint-Quentin, il paroist encore entier en plusieurs pièces de bien longue étendue (1). » Il porte encore, dans notre pays, le nom de chemin Romeré ou chemin des Romains : on peut le suivre de Châtillon-sur-Oise jusqu'au bois de Lorival, près d'Itancourt, où il disparaît complètement ; mais ce tronçon de la chaussée antique paraît tiré en ligne droite sur Saint-Quentin. Il est assez difficile aujourd'hui de dire si du bois de Lorival, cette chaussée se dirigeait sur le Petit-Neuville ou sur le Petit-Harly : en effet deux routes présentant le caractère des voies romaines viennent aboutir à Saint-Quentin aux endroits précités : l'une vient rejoindre la route moderne de La Fère en face de l'embranchement du chemin de Chauny, l'autre partant du Mesnil-Saint-Laurent vient se raccorder au chemin de Guise, à quelques centaines de mètres vers l'Est de la limite de Saint-Quentin. Selon M. J. Pilloy, agent-voyer de l'arrondissement de Saint-Quentin, cette dernière voie présenterait à un degré plus certain les apparences des chaussées construites par les Romains. M. Am. Piette, au contraire, voit dans la première la continuation de la grande chaussée de Reims qu'il fait passer « entre la Neuville-Saint-Amand et Itancourt, et descendre vers l'ancienne maladrerie de Saint-Ladre (2). » Dom Grenier

(1) *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, livre III, ch. 39. — Bergier se trompe en faisant passer cette route à Verneuil-sur-Serre.

(2) Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne, pages 114 et suivantes. — Voir aussi Dom Lelong, *Histoire du Diocèse de Laon*, page 19.

Digitized by Google

semble adopter une troisième opinion : selon le savant bénédictin, la chaussée laissait Itancourt sur la gauche, passait à Neuville-Saint-Amand et descendait en droite ligne sur le pont de la Somme, appelé pont Terrescend au moyen-âge, après avoir passé par la rue Mairesse (aujourd'hui rues d'Ostende et Mayeure). Il n'existe plus de vestiges d'une ancienne route suivant ce tracé qui aurait peut-être l'avantage de s'accorder mieux, par sa direction, avec ce qui existe encore de la voie romaine entre Châtillon et le bois de Lorival, près d'Itancourt. Quoiqu'il en soit, il est certain que cette importante chaussée venait aboutir à Saint-Quentin : c'est ce qu'il importait d'établir.

— M. Am. Piette n'hésite pas à placer encore parmi les chaussées anciennes venant aboutir à Saint-Quentin, un chemin qui part de Laon par le faubourg Saint-Marcel, passe à Vivaise, Pont-à-Bucy, Renansart, Séry-les-Mézières, Mézières, Itancourt et descend ensuite vers la ferme de Saint-Lazare où il rejoint la route moderne de La Fère à Saint-Quentin, en face de l'embranchement du chemin de Chauny. MM. Piette et Melleville (1) attribuent à cette voie une origine gauloise et, par conséquent, antérieure à la conquête romaine ; ce qui est certain, c'est qu'un passage des actes de la première invention du corps de saint Quentin atteste sa haute antiquité et la montre se dirigeant vers Laon (2). Malgré ce témoignage, le bénédictin Dom Lelong (3) pense que les actes précités ont voulu parler du chemin de Reims à Saint-Quentin que nous avons décrit plus haut, et il n'admet pas l'existence, à l'époque romaine de deux voies parallèles de notre ville

(1) Voir *Dictionnaire historique de l'Aisne*, au mot Itancourt.

(2) ..... Require locum qui dicitur Augusta Veromanduorum, juxta fluvium qui dicitur Summa, ubi transit iter publicum quod venit de Ambianensium civitate *et pergit contra Lugdunum clavatum*.

(3) *Histoire du Diocèse de Laon*, page 19.

Digitized by Google

vers Laon. Nous ne partagerons pas son avis, car le chemin de Reims à Saint-Quentin, laisse à quatre mille mètres sur la gauche la montagne de Laon (1), et en outre, son tracé, indiqué par la carte du dépôt de la guerre, nous montre qu'il ne passe pas par les mêmes localités que le chemin de Laon à Saint-Quentin. Les deux chaussées sont donc entièrement distinctes, et les antiquités gallo-romaines trouvées à Vivaise, à Couvron, à Monceau-les-Leups prouvent l'existence à l'époque romaine d'une route parallèle à la grande chaussée de Reims vers notre ville, et qui, de Laon, venait passer à Saint-Quentin (2).

— Dom Grenier (3) regarde encore comme des chaussées de construction romaine :

1° *Le chemin de Saint-Quentin à Nesles.* Il quitte notre ville à l'origine du chemin de Vermand. Il a été transformé en chemin de moyenne communication jusqu'au moulin de la Tombelle : a partir de cet endroit, le sol antique n'a pas été remanié. Entre l'église de Savy et Etreillers, la route a été refaite encore, mais de ce dernier village jusqu'à Matigny (Somme) on retrouve la voie romaine. Dom Grenier pense qu'une chaussée, construite également par les Romains, s'embranchait sur le chemin de Saint-Quentin à Nesles au-delà de Savy et se dirigeait vers Estrées-en-Santerre : on la suivait encore, au siècle dernier, jusqu'à Briost.

2°. *Le chemin de Saint-Quentin à Guise.* Il sortait de notre ville par le pont sur la Somme (Pont Terrescend), tour-

(1) Dom Grenier, introduction à *l'Histoire générale de la Picardie*, p. 457. Dom Grenier ne fait pas mention du chemin de Laon à Saint-Quentin.

(2) Le mot *Itancourt* révélerait-il par son étymologie latine apparente (*itineris curtis*) la haute antiquité de la route qui traverse ce village? C'est l'opinion de M. Piette, mais une charte de l'an 853 rapportée par M. Melleville appelle cette localité *Eintonicurtis*.

(3) Ouvrage cité, page 461. M. Am. Piette, page 212.

Digitized by Google

nait à gauche, traversait le territoire d'Harly et arrivait à Marcy où il se divisait en deux branches : l'une allait rejoindre à Etrœungt (*Duronum*) la grande chaussée de Reims à Bavay ; l'autre se dirigeait vers Guise (1). Tout porte à croire que cette voie est de construction romaine : en effet, aujourd'hui encore, de Marcy jusqu'aux environs de la ferme de Topeville, on trouve dans les talus de la nouvelle route de nombreux débris de l'Antiquité. Il semble probable qu'elle occupait, de Marcy jusqu'à Harly, le sol recouvert aujourd'hui par la route de Guise.

3°. *Le chemin de Saint-Quentin à Arras.* Il passait à Pontruet, à Bellenglise et au Ronsoy. Il est entièrement disparu aujourd'hui, mais des titres très-anciens en établissent l'existence au moyen-âge ; on en voyait encore, au XVII^e^ siècle, d'importants tronçons (2).

4°. *Le chemin de Saint-Quentin à Ham.* Dom Grenier le range parmi les chaussées incertaines ; une charte de 1263 l'appelle *strata publica* (3).

M. Am. Piette ajoute aux chaussées romaines mentionnées par Dom Grenier deux autres voies qui lui paraissent avoir tous les caractères des routes antiques. Ce sont :

1° *Le chemin de Saint-Quentin à Bavay*, par Lesdins, Sequehart, Brancourt et Prémont. Il s'embranchait à Maretz (canton de Clary, *Nord*) sur la grande voie de Vermand à Bavay. Il se confond avec la route moderne du Cateau jusqu'à Lesdins, mais à partir de ce village on retrouve la chaussée ancienne, connue dans le pays sous le nom de *chemin du Roy*. Naguère encore elle présentait une largeur de vingt mètres : aujourd'hui ses proportions sont

(1) Consultez Dom Grenier, ouvrage cité, pages 461, 462 et 472. — Consultez aussi M. Am. Piette, ouv. cité, pages 294 et 297.

(2) V. Dom Grenier, p. 471.

(3) Id. p. 500.

Digitized by Google

bien diminuées et l'empierrement du sol a disparu (1).

2° *Le chemin de Saint-Quentin à Noyon* par Labbiette, Gauchy, Grugies et Clastres. Autrefois, en effet, il existait à travers l'étang de Bas, aujourd'hui desséché, une route recouverte par les eaux, qui gagnait Labbiette en suivant la rive gauche de la Somme. La voie dont il est question ici en est sans doute la continuation (2).

— Ainsi, *huit* chaussées selon Dom Grenier, — *onze*, selon M. Am. Piette, — venaient, sous la domination romaine, aboutir à Saint-Quentin. L'existence de quatre d'entr'elles, à cette époque lointaine, est prouvée par les itinéraires anciens ou par les actes de la première invention du corps de saint Quentin ; la haute antiquité des autres est attestée par les caractères de leur construction et par les nombreux débris gallo-romains qu'on a recueillis sur leurs bords.

Deux routes seulement passaient alors à Vermand : 1° la chaussée de Saint-Quentin à Amiens; 2° celle de Beauvais à Bavay. Il n'est fait aucune mention de la seconde dans les itinéraires de l'Antiquité.

Du nombre et de la grandeur des chemins qui, sous l'administration de Rome, partaient de Saint-Quentin, il résulte donc que notre ville était la plus importante place du pays, et, par conséquent, sa capitale *Augusta Viromanduorum*.

2. *Les actes du martyre de saint Quentin prouvent que notre ville est l'antique Augusta Viromanduorum.* — On sait combien de renseignements précieux fournissent à l'Histoire les *Actes* des premiers apôtres du Christianisme.

(1) M. Am. Piette, ouv. cité, p. 313.

(2) Id. p. 220. Voir aussi *l'Histoire de la ville de Saint-Quentin*, par Quentin de La Fons, tome II, p. 53.

Digitized by Google

Nous ne saurions presque rien sur le régime politique et administratif et même sur la situation géographique de bien des villes de la Gaule sous la domination romaine, si les récits de la mort des martyrs, pieusement conservés à travers les siècles, ne venaient jeter quelques lueurs au milieu des ténèbres qui enveloppent cette période de notre existence nationale. Certes, il est souvent difficile de faire la part de la vérité dans ces légendes recueillies quelquefois longtemps après l'évènement dont elles conservent le souvenir; mais l'histoire doit oublier le côté miraculeux qui charmait la foi enthousiaste et naïve de nos pères pour chercher dans ces anciens et précieux documents des indications géographiques et historiques sur les pays où se sont accomplis les faits qu'ils racontent (1).

Dans notre recherche de la situation d'Augusta Viromanduorum, les actes de la passion de saint Quentin vont nous fournir des renseignements que nous chercherions vainement ailleurs et qui nous permettront d'établir une fois encore que notre ville occupe l'emplacement de cette ancienne cité. Mais avant d'invoquer leur témoignage, nous devons rechercher et fixer la date de leur rédaction: en effet, les arguments qu'ils vont nous fournir seront d'autant plus concluants que cette date sera plus reculée.

On sait que saint Quentin souffrit le dernier supplice à Augusta vers la fin du III^e^ siècle (2). Comme la plupart des premiers apôtres, il eut un historien de ses souffrances

(1) Ces indications doivent être d'autant plus exactes que le lieu du supplice ou de l'inhumation des premiers apôtres était regardé en quelque sorte comme sacré et désigné à la vénération des fidèles. Les générations chrétiennes se transmettaient, comme un précieux dépôt, la connaissance exacte des endroits qui avaient reçu la dépouille des martyrs ou qui avaient été arrosés de leur sang.

(2) Nous adoptons la date du 31 octobre 287; nous exposerons plus loin les raisons qui nous ont décidé, en racontant la mort du martyr.

Digitized by Google

et de sa mort, mais par un malheureux hasard, les actes primitifs de son martyre ne sont pas venus jusqu'à nous. Parmi ceux que nous possédons, les plus anciens ne remontent pas au-delà des premières années du VII^e siècle (1): telle est du moins l'opinion de Lenain de Tillemont (2), de Baillet et des Bénédictins auteurs de l'histoire littéraire de la France. Mais bien que séparés par un espace de trois siècles de l'événement dont ils nous ont conservé le souvenir, ils n'en sont pas moins un des plus précieux monuments de l'histoire de notre ville, parce qu'ils procèdent directement de ces actes anciens dont nous déplorons la perte. C'est en effet ce qui résulte de l'aveu même (3) du rédacteur de l'une des relations qui nous sont parvenues ; et c'est ce que prouve encore la mention qui y est faite de la cité de Vermand qui disparut, tout le fait supposer, pendant l'invasion de la Gaule par les Vandales en l'an 407. Les actes originaires (4) de la passion de saint Quentin paraissent donc avoir été rédigés au IV^e ou au V^e siècles, après qu'Eusébie en élevant une chapelle sur le tombeau du martyr (vers 342) eût jeté les fondements de son culte. Nous pouvons même conjecturer, sans trop

(1) La plus ancienne copie que nous possédions parait être du IX^e siècle. Peut-être même est-elle plus ancienne? V. les *Études Saint-Quentinoises* de M. Gomart, tome II, page 69.

(2) V. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, tome IV, p. 433.

(3) Voici comment s'exprime le manuscrit des Actes de saint Quentin auquel nous faisons allusion : « Bien que notre époque soit déjà fort loin du temps où les Saints livraient leurs pieux combats, cependant, par la faveur du Christ, le récit nous en a été transmis *consigné dans des écrits sacrés* qui nous ont fait connaître la série de leurs hauts faits. En parcourant l'histoire des actions glorieuses de l'un de ces apôtres, le bienheureux Quentin, nous avons cru qu'il n'était pas inutile de raconter son martyre, d'autant plus que, dans notre opinion, l'ordre de sa passion nous a été transmis fidèlement. » Colliette a publié, dans le tome I, p. 147, de ses *Mémoires sur le Vermandois*, le texte latin du manuscrit dont nous extrayons ce curieux passage.

(4) Ce sont probablement ces actes primitifs du martyre de saint Quentin que Grégoire de Tours, mort en 593, parait avoir connus. — V. son livre *De la gloire des Martyrs*, I, c. 73.

Digitized by Google

de témérité peut-être, que l'un des premiers évêques de notre ville fut aussi le premier historien du chef de son église (1). Nous pensons également que la rédaction primitive des actes de saint Quentin n'a pas été sensiblement altérée par les écrivains du VII[e] siècle : en effet, les manuscrits les plus anciens qui nous sont parvenus, et qui datent du règne de Louis le Débonnaire, concordent non seulement dans le récit, mais encore attestent par la ressemblance fréquente des expressions la source commune dont ils dérivent. Ajoutons qu'ils sont écrits d'un style correct, parfois même élégant, ce qui, à notre sens, atteste la haute antiquité de ces actes primitifs si souvent paraphrasés depuis. Nous pouvons donc invoquer les actes que nous possédons comme des témoignages d'une grande autorité dans la question qui nous occupe, et, puisque les différentes versions que nous a léguées le moyen-âge montrent une si parfaite concordance, nous avons le droit de croire que les indications géographiques qu'elles renferment et qui sont pour nous d'un si haut intérêt, n'ont subi aucune altération. Il faut donc étudier les actes de saint Quentin.

Ces actes racontent que l'apôtre arrêté à Amiens au milieu de ses prédications fut amené à Augusta Viromanduorum où il subit le dernier supplice. Le Préfet du Prétoire, Rictius Varus, qui avait prononcé la condamnation, voulant dérober le corps du martyr aux pieuses recherches des chrétiens du pays, ordonna qu'on le jetât la nuit, dans la rivière de Somme et qu'on l'enfonçât dans la vase au moyen de lingots de plomb. Le but du Préfet fut atteint, et l'on ignorait le lieu où reposait la dépouille du saint

(1) Selon le Père Lecointe (Annales ecclésiastiques des Francs), ce fut un contemporain des premiers évêques du Vermandois qui écrivit les actes de la première invention du corps de saint Quentin : « Auctor libelli de primâ inventione Sancti Quintini quæ per Eusebiam, romanam matronam facta est, vixit procul dubio sub antiquissimis episcopis Veromanduorum. »

Digitized by Google

lorsque, continue la légende, une dame romaine nommée Eusébie, vit en songe un ange qui lui dit : « Lève-toi, va dans la Gaule ; cherche la ville que l'on nomme Augusta Veromanduorum, auprès du fleuve appelé Somme, et, à l'endroit où le chemin qui vient de la cité d'Amiens et conduit à Laon le Cloué franchit la rivière, tu trouveras dans l'eau le corps de saint Quentin mon martyr. »

Ce passage suffirait à lui seul pour trancher la question de l'identité d'Augusta Veromanduorum et de Saint-Quentin en faveur de notre ville, car la situation des lieux y est décrite d'une manière saisissante. L'ange désigne à Eusébie l'emplacement occupé aujourd'hui par le moulin à eau du faubourg d'Isle où se trouvait alors un pont sur la Somme donnant passage aux routes de Laon, de Reims et de Soissons ; or, ce pont était près d'Augusta Viromanduorum : c'est ce qui résulte de la citation qui précède. Mais continuons. Plus loin, les actes racontent qu'arrivée à l'endroit désigné par l'ange, Eusébie demanda à un vieillard où se trouvait le municipe appelé Augusta de Vermandois. Le vieillard répondit : *Vous êtes tout auprès*. Evidemment la réponse eût été différente si l'interlocuteur d'Eusébie avait voulu parler de Vermand distant de onze kilomètres de l'endroit où il se trouvait. *Augusta* est donc bien Saint-Quentin.

Mais voici qui est décisif. Eusébie a retrouvé le corps du martyr et veut lui donner une sépulture honorable ; écoutons la légende : « Alors la dame prit le corps vénérable, l'enveloppa dans un linceul et voulut aller l'ensevelir dans *la cité de Vermand*. Et comme elle s'était mise en route, elle arriva dans un municipe nommé Augusta des Véromandues ; là, il fallut déposer le corps du martyr devenu si pesant qu'on ne pouvait plus le porter. Voyant ce qui se passait, cette dame l'ensevelit en ce lieu même

Digitized by Google

et fit élever une chapelle sur son tombeau. » Ce passage prouve avec la plus évidente clarté qu'Augusta Veromanduorum n'était pas Vermand, puisqu'il y est fait mention de cette dernière localité sous le nom de cité de Vermand et qu'il y est question en même temps d'une autre ville appelée *municipe d'Augusta* (municipium Augusta Veromanduorum). Dira-t-on avec M. Rigollot que le mot *cité* (civitas) est pris ici dans le sens de pays, la cité de Vermand voulant dire : *le pays de Vermandois*. Mais cette interprétation ne permettrait pas de comprendre le passage cité plus haut : pourquoi, en effet, les actes auraient-ils dit qu'Eusébie s'était mise en marche pour aller ensevelir saint Quentin dans le pays de Vermandois ? Elle s'y trouvait, puisqu'elle était sur le bord de la Somme, en face de notre ville ; pourquoi donc aurait-elle fait encore près de trois lieues de chemin pour gagner Vermand ? Les hagiographes du moyen-âge ont bien compris qu'il s'agissait de deux villes distinctes : car, tandis que le manuscrit le plus ancien que nous possédions appelle Vermand *civitas Viromandis*, d'autres, presque aussi vieux, le nomment *Viromandensium* ou *Viromandensii castrum*. Il s'agit donc bien, dans les actes de saint Quentin, de cette ville qui avait pris naissance sur les bords de l'Aumignon et en face de la forteresse romaine ; et, d'un autre côté, ce municipe d'Augusta Veromanduorum qui était tout près de la Somme et dans lequel Eusébie est entrée après avoir franchi la rivière ne peut être que la ville de Saint-Quentin.

Nous pourrions trouver encore la preuve de l'identité de notre ville et de l'antique Augusta des Véromandues dans les actes du martyre des saints Victoric, Fuscien et Gentien : ils placent Augusta sur la Somme (1) et

(1) ... In municipio Augustæ super amnem Summam.

Digitized by Google

ajoutent que saint Quentin fut décapité près du tertre qui domine cette ville « *ad tumulum Augustæ Viromanduorum imminentem capite plectitur* (1). Ce tertre qui dominait Augusta, c'est le plateau où s'élève notre église basilique, c'est l'endroit où en 640 saint Éloi retrouva le corps du martyr : il était, en effet, plus élevé que la ville d'Auguste qui ne couvrait guère, à l'époque romaine, que les quartiers de Saint-Thomas et de Sainte-Catherine.

Nous venons d'exposer les renseignements précieux que fournissent sur la situation de l'antique *Augusta Viromanduorum* les actes du martyre de saint Quentin et de la première invention de son corps : une découverte archéologique d'un haut intérêt est venue, dans ces derniers temps apporter la preuve matérielle de l'exactitude de leurs indications géographiques ; les résultats doivent en être exposés ici.

Les actes de saint Quentin fixant à Augusta Viromanduorum le lieu de sa sépulture, si, à une époque quelconque, on a retrouvé dans notre ville le tombeau de l'apôtre, il est désormais établi que la capitale romaine du Vermandois occupait la place où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Quentin. Nous allons voir que cette découverte, vraiment décisive, a été faite il y a quelques années.

On sait, d'après des documents très-anciens connus sous le nom d'actes de la seconde invention du corps de saint Quentin par saint Eloi, que ce pieux évêque de Noyon découvrit, vers l'an 640, les restes de l'apôtre du Vermandois dans l'église élevée en son honneur. L'église primitive construite, on se le rappelle, par sainte Eusébie vers l'an 342 avait été rebâtie très-probablement à la suite

(1) V. Dom Grenier, ouvr. cit., page 265 ; — Claude Bendier, *Défense des prérogatives* de la ville et de l'église de Saint-Quentin, p. 12 et 13.

Digitized by Google

du pillage de notre ville par les Vandales en 407, puis restaurée de nouveau, peut-être même entièrement réédifiée sous l'épiscopat de Saint-Médard, après le sac d'Augusta par Clotaire 1er vers l'année 530. Ces importants travaux de restauration ou de reconstruction, en déplaçant l'assiette primitive de l'église, avaient fait perdre le souvenir de la place occupée par le tombeau du martyr. Aussi, trois siècles après son inhumation, on ignorait absolument l'endroit où il reposait, lorsque saint Eloi désirant exposer à la vénération des chrétiens les restes du fondateur de l'église du Vermandois, entreprit des fouilles qui amenèrent la découverte de son corps. L'évêque de Noyon le reconnut aux broches de fer qui avaient servi à sa torture et qu'il retrouva dans le tombeau. Tel est, en substance, le récit qui nous a été transmis par les actes de la deuxième invention du corps de saint Quentin.

On pouvait douter de son exactitude, lorsqu'en 1865 M. Pierre Bénard, architecte de la Basilique de notre ville, en fouillant le sol du monument dans la partie comprise entre la crypte et le grand transept, fut assez heureux pour retrouver l'endroit où le saint avait été inhumé et retrouvé par saint Eloi (1). Voici dans quelles circonstances : à la profondeur de 2m40, la fouille mit à découvert une mosaïque bien conservée qui « par ses matériaux, sa construction, son dessin, le petit nombre de ses couleurs, son numéro d'ordre dans la série des couches de dallage » fut rapportée par M. Bénard au VIIe siècle. Étendant ses recherches dans plusieurs directions, notre concitoyen trouva un autre fragment de la même mosaïque placé à vingt

(1) Une tranchée ouverte jusqu'à la rencontre du terrain naturel montra huit dallages superposés, le premier se trouvant à 3m06 au-desssous du niveau actuel de l'église.

Digitized by Google

centimètres au-dessous du niveau de l'autre, et tout auprès une dalle en marbre noir de grandes dimensions (1). Que pouvait indiquer cette dalle placée à deux mètres et demi au-dessous du sol actuel de l'église et sur laquelle on ne trouva ni inscription, ni dessin ? M. Bénard fut assez heureux pour deviner l'énigme. Il se rappela qu'avant l'incendie qui détruisit en 1669 notre collégiale, le chœur était fermé par un *jubé* composé de trois arcades et présentant un autel à gauche et à droite. L'autel de l'arcade de gauche, appelé autel de cuivre, était consacré à saint Quentin, et sous sa table on remarquait une dalle de marbre noir qui, d'après la tradition, indiquait le lieu où le corps du martyr avait été retrouvé par saint Éloi. Or, la dalle découverte par M. Bénard à deux mètres et demi de profondeur et au milieu du carrelage du VII^e^ siècle, est exactement au-dessous de l'endroit où l'on voyait, il y a deux siècles, la dalle de l'autel de cuivre ! Elle marque donc la place où l'évêque de Noyon découvrit, il y a douze siècles, le tombeau de saint Quentin (2).

On comprend facilement l'intérêt que cette belle découverte présente pour l'histoire de notre ville : les actes de la première invention de son corps attestent que notre apôtre fut enseveli à *Augusta Viromanduorum* ; les actes de la deuxième invention racontent que son tombeau fut retrouvé en 640 par saint Eloi ; enfin, la dalle qui, d'après la tradition, fut posée par l'évêque de Noyon à l'endroit où avait été inhumé le martyr, a été retrouvée : c'est donc

(1) 1^m^66 de longueur sur 0^m^70 de largeur et 0^m^22 d'épaisseur.

(2) V. dans le tome VI, 3^e^ série, p. 286, des mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, l'exposé, par M. Bénard, de son intéressante découverte. — Consultez également la brochure intitulée « *Collégiale de Saint-Quentin, renseignements pour servir à l'histoire de cette église,* in-8°, 1867, dans laquelle notre savant compatriote a consigné une partie de ses recherches sur la basilique de notre ville. »

Digitized by Google

bien à Saint-Quentin que l'apôtre du Vermandois a été enseveli, et puisque, d'après ses actes, il reçut la sépulture à Augusta, notre ville est par conséquent, l'antique Augusta Viromanduorum (1).

3. *Preuves empruntées aux documents écrits des premiers siècles du moyen-âge.* — Nous venons de voir que les distances indiquées par les itinéraires de l'Antiquité, le nombre et la direction des chaussées romaines existant encore, enfin les actes de saint Quentin obligent à placer l'Augusta des Véromandues à l'endroit où s'élève aujourd'hui notre ville. L'examen des documents écrits que nous a laissés le moyen-âge vient confirmer encore les conclusions qui résultent des recherches précédentes :

Adon, archevêque de Vienne, en Dauphiné, qui vivait au IX^e^ siècle (800-875) a écrit dans son matyrologe, à la date des ides de juillet (24 juin) : à *Augusta Veromanduorum*, découverte du corps de saint Quentin le martyr. C'est, en effet, à cette date du 24 juin que la tradition place la première invention des restes de l'apôtre par Eusébie. On se rappelle que cette découverte eut lieu, d'après la légende, dans les eaux de la Somme et dans notre ville même : on voit, par la citation précédente, qu'Adon place le lieu de l'invention à *Augusta Veromanduorum* ; Augusta est donc bien Saint-Quentin.

Sigebert, laborieux bénédictin qui vivait dans le XI^e^ siècle, a écrit dans sa Chronique, sous l'année 964 : « La pieuse dame Eusébie, après avoir trouvé le corps du martyr, l'ensevelit dans le lieu le plus élevé de l'importante

(1) Pour combattre cette conclusion, il faudrait supposer une erreur de la part de saint Éloi (erreur qui ne nous semble guère possible à cause des broches de fer qu'il découvrit dans le tombeau) ; — ou admettre une supercherie qui ne nous paraîtrait pas conciliable avec l'esprit élevé et la piété profonde de l'évêque de Noyon.

Digitized by Google

cité qui s'appelait autrefois *Augusta Veromanduorum.*» L'endroit le plus élevé de notre ville était en effet, au XI^e^ siècle, la place occupée par l'église actuelle : c'est là, nous l'avons vu, que le corps de saint Quentin fut retrouvé par saint Eloi.

Le bréviaire de Noyon, au cinquième jour d'août, parlant des reliques de saint Cassien, évêque d'Autun, qui sont conservées dans l'église de Saint-Quentin, ajoute : « Le corps de saint Cassien, célèbre par ses miracles, fut transporté dans une ville municipe appelée *Augusta Veromanduorum* et enseveli dans la basilique de Saint-Quentin le martyr. » Inutile, croyons-nous, de faire remarquer qu'il n'y eut jamais à Vermand une église dédiée à saint Quentin.

A ces différents témoignages réunis par Claude Hémeré, il convient d'en ajouter d'autres que nous trouvons dans la dissertation de l'abbé Belley sur *Augusta Veromanduorum* :

« L'auteur des annales de saint Bertin, dit le savant » académicien, rapporte sur l'année 842 que Charles-le-» Chauve célébra les fêtes de Noël et de l'épiphanie au » tombeau de saint Quentin, *ad memoriam beati Quintini* » *martyris apud Augustam Viromandorum ;* Nithard, en » parlant du même fait, dit que le prince passa ces fêtes » à Saint-Quentin, *ad sanctum Quintinum.* Suivant les » mêmes annales, l'an 852 Charles-le-Chauve eut une » conférence avec l'empereur Lothaire son frère, à Saint-» Quentin, *apud Augustam Viromandorum quæ beati Quin-*» *tini martyris corpore insignitur.* L'an 858, Louis, roi de » Germanie, célébra la fête de Noël dans l'église de » Saint-Quentin, *ad Augustam Veromandorum, in cœnobio* » *videlicet sancti Quintini martyris.* »

Claude Bendier (1) auquel l'abbé Belley semble avoir

(1) Ouvr. cit. pages 14, 15 et 16. Claude Bendier parle également à la page 13 d'un martyrologe très-ancien de notre église, qui appelle Saint-Quentin *Augusta Veromanduorum.*

Digitized by Google

emprunté ces précieuses citations, ajoute que deux chartes, l'une de 1073, l'autre de 1124 placent l'église de Saint-Quentin à *Augusta Veromanduorum*. On voit que le nom d'Augusta s'est conservé jusqu'au douzième siècle, bien que dès la fin du IX^e^, après la réunion du *vicus sancti Quintini* (1) à l'ancienne ville par le comte Teutrick, le nom de Saint-Quentin l'eût emporté sur l'appellation antique. Nous retrouvons même le nom *d'Augusta* appliqué encore à l'un des quartiers de notre ville dans des temps relativement rapprochés de nous. C'est ainsi que dans un titre de l'année 1293, nous voyons le *coûtre* ou trésorier de l'église de Saint-Quentin se démettre de ses droits de haute justice dans le quartier *d'Aouste* (in vico *d'Aouste*) au profit du maire et des échevins de Saint-Quentin (2). En 1567 intervient une autre transaction dans laquelle nous trouvons encore la mention du *détroit d'Aouste* avec sa délimitation. Ce curieux document se trouve dans le cartulaire (livre rouge) de notre Hôtel de Ville.

De ce qui précède, il résulte donc qu'au moyen-âge la

(1) Le bourg de Saint-Quentin *(vicus sancti Quintini)* s'était formé autour de l'église, à quelque deux cents mètres d'*Augusta* : il ne dépassait certainement pas la rue de la Sellerie et la Place. Ce fut après la prise des deux villes par les Normands, en 883, que le comte Teutrick les réunit dans une même enceinte ; dès lors, le *vicus sancti Quintini* imposa son nom aux deux cités qui commencèrent à être connues sous le nom commun de Saint-Quentin.

(2) Cette charte est rapportée par Hémeré dans le *Regestum* (p. 55) de son *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata*. — Le mot « *Aouste* » pourrait soulever quelques objections : l'ingénieur Lenin a même prétendu que ce mot venait du latin *Auster* (vent du midi) : le quartier d'*Aouste* serait donc le quartier exposé au midi. Mais le passage suivant de Claude Bendier doit mettre fin à toutes les incertitudes : « Si on doute que ce mot *Aouste* vienne d'Augusta, nous le ferons voir par un ancien livre du revenu de l'église de Saint-Quentin qui est de plus de quatre cent soixante ans (Cl. Bendier écrivait en 1671) qui porte au titre *De capellaniâ quam instituit Rassendis crassa : Arnulphus in vico* AUGUSTÆ XXI *denarios ad natale....* etc... Quentin de La Fons, dans le troisième chapitre (resté manuscrit) de son Histoire de la ville de Saint-Quentin, confirme l'affirmation de Claude Bendier. — V. aussi les différentes chartes rapportées par Colliette dans le tome II (p. 702 et suiv.) de ses Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois.

Digitized by Google

ville de Saint-Quentin était encore appelée *Augusta Veromanduorum*. On a vu aussi que le nom *d'Augusta* francisé sous la forme *Aoûste* était encore en usage, il y a trois siècles, pour désigner l'un de ses quartiers. On ne saurait trouver, croyons-nous, de preuves plus concluantes.

4. *Preuves résultant de la découverte de nombreuses antiquités romaines à Saint-Quentin.* — La preuve de l'identité *d'Augusta Viromanduorum* et de Saint-Quentin ne serait pas complète, si aux indications si précises et si concordantes des documents écrits de l'Antiquité et du moyen-âge ne venaient se joindre les témoignages irrécusables qui résultent des découvertes archéologiques. Nous n'ignorons pas que jusqu'à présent on n'a pas encore mis au jour un monument des deux premiers siècles, une inscription surtout de nature à donner la solution évidente et irréfutable du problème historique qui nous occupe ; mais, du moins, le nombre considérable d'antiquités de la période romaine qui ont été exhumées du sol de Saint-Quentin à différentes époques prouve de la manière la plus indiscutable que la ville moderne recouvre, dans plusieurs de ses quartiers, l'emplacement d'une cité antique relativement assez grande et assez peuplée. Et comme des vestiges de cette importance et de l'époque du *Haut-Empire* romain ne se sont point rencontrés jusqu'ici à Vermand ni dans aucune autre localité de notre Vermandois, rapprochant des monuments écrits les débris précieux que la pioche a fait sortir du sol, nous serons invinciblement amenés à conclure qu'on ne saurait placer ailleurs qu'à Saint-Quentin la capitale des *Veromandui* sous la domination romaine.

Ce fut sous le règne de Louis XIII, lorsqu'on augmenta les remparts de notre ville, que furent faites les plus intéressantes découvertes. Le détail nous en a été transmis

Digitized by Google

par Hémeré, Quentin de La Fons, Claude Bendier et surtout par Lenin, ingénieur du roi, chargé de l'exécution des travaux de fortification. Nous allons passer en revue les témoignages de ces différents auteurs.

Nous laissons de côté ce qu'a écrit sur ce sujet Quentin de La Fons (1); les renseignements qu'il nous a transmis sont trop vagues et les découvertes sont indiquées d'une manière trop peu précise pour que l'historien ait le droit de prendre sa narration pour guide. Lenin, au contraire, est plus clair et, croyons-nous, plus exact et plus sûr (2). Il raconte qu'en 1634, faisant travailler au bastion Saint-Jean, il découvrit un ancien cimetière où il trouva « une infinité d'urnes lacrymoirs, médailles et autres pièces dont les Romains se servaient en leurs funérailles. » L'une de ces urnes attira tout particulièrement son attention : « Elle » était enfermée dans une pierre de taille carrée d'environ » vingt pouces au milieu de laquelle l'on avait fait un » trou en rondeur dans lequel cette urne était logée, et » tout autour quantité de petits trous où étaient enfermés » les lacrymoirs. L'entrée de cette urne était couverte » d'une grande médaille d'or qui avait en l'une de ses » faces la figure d'une jeune fille, et de l'autre une ins- » cription dont l'on ne peut déchiffrer que deux mots à » cause de la vieillesse de ses caractères jetés en sable, » mal imprimés : l'un desquels disait FILIA et l'autre » GERMANICUS, et le tout était recouvert d'une autre pierre » de même grandeur et de moindre épaisseur (3). »

(1) Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin, tome I, page 7.

(2) Antiquité de l'Auguste de Vermandois, à présent dite Saint-Quentin, par le sieur Lenin, conseiller et ingénieur ordinaire du roy. A Noyon, chez Louis de Courcy, imprimeur, 1671, in-4°.

(3) Lenin aurait-il découvert à Saint-Quentin une urne renfermant les cendres d'une fille de Germanicus ? Peut-on supposer que pendant un séjour à *Augusta Viromanduorum* l'illustre général ait perdu une de ses filles ? On sait

Digitized by Google

Vingt-quatre ans plus tard, en 1658, en faisant élargir le fossé du bastion, Lenin trouva encore plusieurs de ces urnes. Le bastion Saint-Jean couvrait la partie de la ville comprise entre le boulevard Richelieu, le boulevard du Nord, la rue Varlet, la rue des Vieux-Hommes, la place Lafayette, la rue Royale et la rue des Fossés-Saint-Jean.

Nous trouvons la confirmation du récit de Lenin dans l'*Augusta Viromanduorum vindicata* de Cl. Hémeré. Cet écrivain fit paraître son histoire de Saint-Quentin en 1643 : il assista peut-être aux travaux de fouille qui mirent au jour tant d'objets de l'époque romaine, et son témoignage doit être d'un grand poids dans la question qui nous occupe. En effet, Hémeré, homme instruit et laborieux, aimait passionnément sa ville natale : il a dû nous transmettre avec exactitude et discernement le résultat des découvertes archéologiques qui furent faites de son temps. Nous croyons utile de placer sous les yeux du lecteur un intéressant extrait de son livre : sa haute importance, au point de vue de nos antiquités locales, n'échappera à personne. En voici la traduction du latin en français (1) :

« En 1634, comme on travaillait à établir une seconde » ligne de fossés et de murs dans cette partie de la fortifi- » cation qui présente le flanc à l'ennemi, que de vestiges » d'une antique cité ne vit-on pas sortir des profondeurs de la

que sa femme et ses enfants l'avaient suivi en Gaule et vivaient avec lui dans les camps. V. Tacite *Annales* I, § 33, 40, 41, 42. Nous n'insisterons pas sur cette conjecture *plus que téméraire*; nous ne la mentionnons ici que parce qu'elle a été émise par un historien de notre ville. — Il est bien regrettable que Lenin n'ait pu déchiffrer intégralement l'inscription de la médaille. « Cette urne avec sa médaille, ajoute-t-il, fut prise par Monsieur De Coulombié, lors gouverneur de cette ville, dont je crois qu'il fit présent à Monsieur le cardinal de Richelieu, comme d'un trésor de l'antiquité dont il était fort curieux; les autres furent prises à mesure qu'elles se découvraient par les habitants et curieux qui les ont données et envoyées à leurs amis par rareté en plusieurs contrées. »

(1) V. *Augusta Viromanduorum vindicata*, chap. XI, p. 25.

Digitized by Google

» terre sur un espace de plus de deux cents perches (1) !
» On vit apparaître des tombeaux, des urnes, des pièces
» de monnaie et des poteries de diverses sortes. Les
» tombes, creusées dans une pierre très-dure, étaient peu
» nombreuses ; au contraire, le nombre des urnes était
» infini. On en trouva faites de verre très-épais, mais
» cependant transparent ; leur capacité était de trois hémi-
» nes (2) et, selon la coutume païenne, elles renfermaient
» une pièce de monnaie et des cendres. D'autres urnes pré-
» sentant la même matière et la même forme étaient renfer-
» mées dans des pierres creusées si bien réunies qu'à peine
» voyait-on le joint ; d'autres, enfin, étaient simplement
» en terre cuite. Le nombre des vieilles monnaies d'argent
» et de cuivre fut si considérable qu'on aurait pu en
» remplir deux boisseaux (3). Les plus anciennes portaient
» l'effigie de César et d'Auguste, mais on en trouva peu ;
» celles de Néron étaient bien plus nombreuses. Les autres
» étaient des empereurs suivants. On découvrit aussi des
» poteries d'un travail élégant, des disques, des coupes,
» des tasses et des petits vases de différentes formes. Une
» partie de ces objets fut acquise à vil prix par toutes
» sortes de gens et même par des hommes du peuple qui
» voulaient passer pour admirateurs de la vénérable anti-
» quité. Quant aux gens instruits, ils en achetèrent à titre
» de témoignages irréfutables de l'ancienneté, de la gran-
» deur et de l'importance de notre ville. On aurait dû
» certainement rechercher et réunir tous ces objets dans

(1) Environ quatre-vingt-six ares. — Selon M. Caignart, cité par Claude Bendier, le cimetière dont il est question ici devait être plus considérable et s'étendait non-seulement sous le bastion Saint-Jean, mais encore sous le bastion Richelieu « et la grande place qui est entre ces deux bastions. »

(2) Trois hémines équivalent à quatre-vingt-un centilitres.

(3) Le *modius* valait, chez les Romains, huit litres 67 centilitres ; deux *modius* (nous avons traduit par *boisseaux*) font donc un peu plus de dix-sept litres.

Digitized by Google

» un musée public pour empêcher la dispersion de ces » titres de gloire de Saint-Quentin. En négligeant de le » faire, nos concitoyens ont commis une lourde faute. »

Il est impossible de méconnaître l'importance décisive que présentent les monnaies antiques trouvées à Saint-Quentin il y a deux siècles : comme le cimetière par incinération du bastion Saint-Jean, elles prouvent de la manière la plus complète la haute antiquité de notre ville. Une lettre de M. Charles Caignart, avocat, l'un de nos anciens mayeurs, insérée (1) dans la *Défense des principales prérogatives de la ville et de l'église royale de Saint-Quentin* de Claude Bendier nous apporte de précieux renseignements tirés de l'étude des monnaies trouvées soit à Vermand, soit à Saint-Quentin. M. Caignart était un numismate instruit ; il écrivait à une époque (1671) où le sol de Vermand avait été peu fouillé encore et quelques années seulement après les découvertes si intéressantes amenées par la construction du bastion Saint-Jean. Il importe de rapporter ici un passage de cette lettre qui est digne de toute l'attention de l'archéologue : « Les médailles que » l'on a trouvées à Saint-Quentin sont presque toutes du » haut-empire ; celles de Vermand, presque toutes du » bas-empire ; et pour la plupart de Posthume père, de » Posthume fils, de Claude du bas-empire, d'Aurélien, de » Dioclétien, de Maximien, de Constance, des Constan- » tins de plusieurs sortes et d'autres suivants. En une » seule fois, on m'en a apporté de ce lieu environ un » *mille*, entre lesquelles il n'y en avait pas une grande, » ni moyenne, *ni du haut-empire*. Mais celles de Saint-

(1) Pages 33 et suivantes. M. Caignart raconte que ce fut « la quantité prodigieuse » de monnaies des empereurs romains découvertes à Saint-Quentin qui lui donna le désir d'apprendre la science des médailles et lui fit faire, dans ce but, le voyage de Rome où il séjourna cinq mois, recherchant la connaissance des archéologues et des numismates.

Digitized by Google

» Quentin sont de Jules César, d'Auguste, de Tibère, de » Germanicus, de Caligula, de Claude ; très-grand nombre » de Néron, de Vespasien, de Tite, de Domitien ; encore » plus grand nombre de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de » Marc-Aurèle, de Commode et d'autres empereurs sui- » vants du haut-empire : toutes médailles belles et bien » frappées, grandes ou moyennes pour la plus grande » partie, au lieu que celles de Vermand sont mal faites » et petites. »

De cet extrait de la lettre de M. Caignart à Claude Bendier il résulte invinciblement que notre ville existait dès les premières années du haut-empire romain et que le camp de Vermand au contraire, ce que nous avons essayé déjà d'établir (1), ne fut occupé par les soldats de Rome que dans les siècles de la décadence. Quelques médailles des premiers empereurs qu'on y a trouvées depuis ne sauraient infirmer cette conclusion en présence du témoignage de M. Caignart et des indications fournies par la collection du Dr Desains (2). Ajoutons qu'une note insérée en marge de la lettre de notre ancien mayeur, note qui est probablement de Claude Bendier, complète ainsi les renseignements donnés dans le texte : « Depuis un an (l'ouvrage a » paru en 1671), creusant la terre pour achever le bastion » du Colombié auquel on travaille présentement, on en » a encore trouvé de Jules César, d'Adrien, de Trajan, » de Vitelle et de Marc-Aurèle. »

Ce n'est pas seulement aux bastions Saint-Jean et Richelieu que l'on a découvert des sépultures par incinération : Dom Grenier raconte (3) qu'au siècle dernier, en creusant les fondations des cornes de Vauban, au faubourg

(1) V. page 385.
(2) Id.
(3) Ouv. cité, p. 232.

Digitized by Google

d'Isle, on a trouvé un caveau funéraire, à cent pas environ de la chaussée romaine de Saint-Quentin à Laon. L'urne cinéraire était, paraît-il, d'une admirable forme, faite d'une terre sanguine d'un grain très-fin et d'un vernis très-brillant. Quoique haute de plus de six pouces et d'un diamètre de cinq pouces et demi, elle n'avait pas une ligne d'épaisseur. « Nous avons de la peine à croire, ajoute Dom Grenier, qu'il y ait eu dans la Belgique des ouvriers assez habiles pour faire un vase d'une forme aussi élégante. »

Plus près de nous, au commencement de ce siècle, pareille découverte a encore été faite dans notre ville ; nous en empruntons les détails à *l'Annuaire de l'Aisne* de 1828 : « En 1822, sous les murs et au levant de la ville » de Saint-Quentin, en défrichant un terrain sur le bord » d'un étang, on atteignit à 35 centimètres de profondeur » deux petites constructions contigues, maçonnées en » briques rouges, de chacune 81 centimètres de long sur » 65 centimètres de large. On crut y reconnaître deux » petits monuments funéraires. L'un renfermait une petite » urne de cuivre de 21 cent. et demi de haut sur 11 à 13 » de diamètre, ayant un pied et une gorge peu élevés et » fermée d'un couvercle de même métal. Cette urne assez » mince, paraissait avoir été tournée ; elle contenait des » petits ossements qui, au rapport de M. Vatin, ressem- » blaient assez à ceux d'un oiseau. De chaque côté de » l'urne était une fiole de verre allongée en fuseau et ren- » fermant une liqueur limpide, mais analogue à la glue » pour la consistance.... »

Les sépultures par incinération doivent être rapportées, en général, aux deux premiers siècles de notre ère (1) :

(1) V. l'*Abécédaire d'archéologie* de M. De Caumont, époque gallo-romaine, page 536. — Il est bien difficile de préciser à quelle époque on cessa d'incinérer les morts. Il résulte de nombreuses découvertes faites dans le Nord de

Digitized by Google

c'est la date qu'indiquent le plus grand nombre des monnaies trouvées dans le cimetière Saint-Jean. « Dès le troisième siècle, dit M. De Caumont, on enterra souvent les corps sans les brûler. » C'est probablement aux IIIe, IVe et Ve siècles que nous devons faire remonter un grand nombre de sépultures par inhumation trouvées à Saint-Quentin depuis le règne de Louis XIII. C'est encore Lenin qui va nous fournir les plus intéressants renseignements :

« En faisant faire en 1639 la fausse braye qui est entre » les bastions de Richelieu et de Longueville (1), je fus » obligé de m'enfoncer dans les vieilles terres du talus, » où il y avait eu une muraille ruinée par son antiquité » de sept à huit pieds d'épaisseur, qu'il fallut déblayer. » A trois pieds au-dessous de sa fondation, il se trouva » une marque d'incendie d'une habitation très-ancienne » où le plancher d'une des maisons chargé de blés parais- » sait être tombé sur le bas, où les grains tous d'un lit » de cinq à six pouces de hauteur étaient encore tout » entiers, mais noirs comme charbons.... mais bien plus, » trois pieds au-dessous de cet incendie, il se trouva un » cimetière où il y avait des corps morts en grand nom- » bre enterrés tous d'un même ordre. »

Il est bien regrettable que Lenin ne nous ait pas transmis une description détaillée de la vieille muraille, de la maison incendiée et des sépultures : il nous eût été possible

la France, c'est-à-dire dans la Gaule Belgique, que dans la première moitié du IVe siècle, on brûlait encore les cadavres; c'est ce qu'ont établi des fouilles pratiquées dans le cimetière gallo-romain de Soissons. D'un autre côté, il semble également probable que dans nos pays, pendant la domination de Rome l'inhumation fut employée en même temps que l'incinération. Le cimetière du bastion Saint-Jean où on a trouvé des sarcophages de pierre au milieu d'un nombre infini d'urnes cinéraires semble bien en être une preuve. V. Études d'histoire locale de l'abbé Poquet, p. 149.

(1) Vers l'intersection des rues modernes Royale et de Longueville.

Digitized by Google

peut-être, de fixer leur âge. Toutefois, il nous semble probable que ce cimetière devait remonter à une haute antiquité, puisque des maisons avaient été bâties sur les tombes et qu'un mur de fortification, *ruiné par son antiquité*, avait pu être construit sur le remblai qui couvrait les débris des édifices incendiés (1). En faisant travailler à la demi-lune de Coulombié, qui se trouvait vers l'endroit où la rue Royale coupe la rue d'Orléans, Lenin constata encore l'existence d'un grand cimetière qu'il rapporte aussi, mais sans en donner la preuve, à l'époque gallo-romaine.

A ces découvertes qui jettent sur les origines de Saint-Quentin une si grande lumière, nous devons en ajouter d'autres qu'amena en 1824 et 1825 la démolition de l'enceinte fortifiée. Dans le cours des travaux, on fouilla de nouveau le sol de ces remparts qui deux siècles auparavant avaient donné tant d'objets curieux : « Du milieu de terres tant de fois déplacées, élevées et renversées, on vit sortir encore, dit M. Mangon De La Lande, de nombreux débris de tuiles et de briques romaines, des ustensiles de différentes espèces, des fragments de vases, quelques petites urnes encore entières, enfin des médailles romaines en argent et en bronze. » On trouva même des monnaies gauloises.

(1) Lenin raconte aussi une découverte intéressante qu'il fit dans les marais de la Somme, près de la Tour Sainte-Catherine, c'est-à-dire au-delà du boulevard moderne de Saint-Martin, entre les rues de la Grange et de Foy : il trouva les vestiges d'anciennes habitations « où les pavés des maisons de belles briques très-anciennes étaient encore tout entières, avec partie des foyers et cela *six pieds plus bas* que le niveau de l'eau et des marais » de son temps. Il est regrettable que Lenin soit si sobre de descriptions, car il nous est impossible de savoir si ces maisons étaient ou non de construction romaine. Ce qui est certain, c'est que très-anciennement la vallée occupée aujourd'hui par le Vieux-Port et comprise entre le boulevard Saint-Martin et les hauteurs de Saint-Prix était couverte d'habitations. L'abbé Peitavi dans une lettre à Dom Grenier conservée à la bibliothèque nationale dit que « les chartes, les martyrologes, les anciens titres font mention de bâtiments, chapelles et moulins » en cet endroit. C'est l'élévation du niveau de la Somme par les moulins qui peu à peu a rendu ce quartier inhabitable et caché dans la vase les édifices qui y étaient autrefois.

Digitized by Google

Quant aux pièces à l'effigie des empereurs, on les recueillit encore en si grande quantité que M. De La Lande dit en avoir compté 183 dans les médaillers de quatre collectionneurs. Ce fut vers la même époque, en 1826, qu'en démolissant le bastion de Coulombié, on découvrit (1) une pierre portant une inscription en latin barbare qui rappelait le passage dans notre ville du roi des Francs Clotaire II, le vingt janvier de l'an 600.

Depuis la démolition de l'enceinte fortifiée, on a fréquemment trouvé à Saint-Quentin des objets de l'époque romaine, monnaies, débris de poteries rouges avec sujets (2), vestiges de chaussées antiques, ustensiles divers en bronze, tuiles et briques (3) etc. etc. Mais les plus importantes découvertes ont été faites en 1865 dans le sous-sol de l'église basilique. Les fouilles mirent alors au jour des pierres de grand appareil, ornées de sculptures régulières et même artistiques que M. P. Bénard n'hésite pas à rapporter aux temps gallo-romains et même « à quelque édifice important de l'*Augusta Veromanduorum*. » Le savant architecte attribue à la même époque « des médaillons en verre » émaillé, montés sur cuivre, imités de camées » et deux tombeaux en pierre qu'il rencontra dans le cours des travaux. L'un des sarcophages « formé de la superposition » de deux moitiés semblablement creusées » offre le type de celui de saint Quentin qui est conservé dans la crypte placée sous le chœur de l'église (4) ; l'autre, avec son couvercle à double pente, en forme de toit, peut être rapporté avec

(1) A l'endroit appelé aujourd'hui place Clotaire II.

(2) V. les *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par M. Edouard Fleury, tome II, page 69.

(3) V. les *Études Saint-Quentinoises* de M. Ch. Gomart, tome III, page 339, *note*.

(4) V. sur l'antiquité du tombeau de Saint-Quentin, l'ouvrage cité de M. Gomart, tome III, page 25 — et une note de M. P. Bénard rapportée par M. l'abbé Poquet dans ses Études d'histoire locale, page 168.

Digitized by Google

une certaine vraisemblance à l'époque romaine (1). Mais la plus importante découverte qui ait été faite dans le sous-sol de notre basilique est celle d'un morceau de marbre noir portant une inscription votive tracée en l'honneur des Dieux *Auguste* et *Volkanus* de la cité des Véromandues par un prêtre de Rome et d'Auguste. Nous étudierons en son temps cette curieuse inscription, mais nous pouvons dès maintenant faire remarquer quelle grave présomption en faveur de l'identité de Saint-Quentin et de l'antique *Augusta* résulte de la découverte dans le sous-sol de notre vieille basilique d'un monument élevé par un prêtre du paganisme à la Divinité qui avait donné son nom à *Augusta Viromanduorum* (2) !

Tels sont les vestiges de l'antiquité romaine qui, depuis deux siècles ont été trouvés à Saint-Quentin. On a vu que la plus ancienne découverte date de l'année 1634. Il nous paraît hors de doute que des débris des temps gallo-

(1) Si les deux sarcophages n'ont pas été déposés dans le sous-sol de l'église de Saint-Quentin à l'époque romaine, il est du moins probable qu'ils provenaient de sépultures d'*Augusta*. Il est, en effet, arrivé bien souvent, que des tombeaux des temps païens ont reçu dans les siècles suivants la dépouille d'évêques chrétiens et même de saints. Ce qui peut faire prendre en considération cette hypothèse, c'est qu'il ne fut permis que fort tard d'ensevelir dans les églises. V. Dom Grenier, ouv. cité, page 275 et 276.

(2) Les Annuaires de l'Aisne de 1826 et 1828 font mention de sarcophages en pierre trouvés à Saint-Quentin en 1810 et 1822. M. l'abbé Poquet n'hésite pas à les rapporter à l'époque gallo-romaine : « En 1810 et en 1822, dit-il dans ses *Études d'histoire locale*, on a découvert, en dehors de l'enceinte de la vieille cité, deux champs de sépultures : l'un sur la colline qui domine au sud le faubourg d'Isle, l'autre dans une exploitation de terre à briques, sur la hauteur du faubourg Saint-Martin, près et à droite de la route de Paris. Les sarcophages, de forme parfaitement rectangulaire auraient pu, ce semble, se passer des poteries romaines qui les avoisinaient pour certifier leur origine gallo-romaine. » On trouva, en effet, dans le voisinage des tombeaux, deux monnaies de bronze, l'une d'Antonin-le-Pieux, l'autre de Commode, en même temps que des fragments de poterie romaine. L'un des cercueils renfermait une longue épée de fer assez bien conservée ; quant aux squelettes, ils avaient appartenu à des individus « d'une grande et forte stature, de l'âge de 40 à 50 ans. » Ces dernières circonstances n'indiqueraient-elles pas plutôt des sépultures mérovingiennes ?

Digitized by Google

romains, plus nombreux peut-être et aussi intéressants ont été mis au jour lors de la construction, au moyen-âge, des remparts que Louis XIII et Louis XIV jugèrent utile de compléter et de remanier, car leurs murs touchaient aux cimetières antiques trouvés au XVII[e] siècle : malheureusement, le souvenir n'en a pas été conservé. Mais ce que nous ont appris Lenin, Hémeré et Claude Bendier suffit pour établir qu'une cité gallo-romaine s'élevait à l'endroit où Saint-Quentin se trouve aujourd'hui : l'âge des monnaies, l'incinération des corps qui s'y pratiquait à peu près généralement montrent que cette ville existait sous le Haut-Empire ; nous ajouterons que le nombre et la richesse des sépultures prouvent qu'elle était alors prospère et relativement peuplée. Jusqu'à présent, aucune découverte semblable n'a été signalée dans le territoire de l'ancien Vermandois : il faut donc conclure que Saint-Quentin est bien *Augusta Viromanduorum*.

VIII. — RÉFUTATION DE JACQUES LEVASSEUR, SANSON, LENAIN DE TILLEMONT ET RIGOLLOT

Si dans le procès ouvert entre Saint-Quentin et le bourg de Vermand, notre ville a eu des défenseurs nombreux, autorisés et convaincus, son rival a vu aussi ses prétentions appuyées par des écrivains d'une haute valeur parmi lesquels nous devons surtout mentionner le savant auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Lenain de Tillemont. Mais l'historien qui joua le principal rôle dans cet intéressant débat fut certainement *Jacques Levasseur* (1),

(1) Levasseur naquit à Vismes, près d'Abbeville, en 1571, et mourut à Noyon en 1638. Il était le doyen de l'église cathédrale de cette ville. Laborieux et estimé, il fut de 1609 à 1616 recteur de l'Université de Paris. Claude Hémeré avait été son condisciple et était devenu son ami. — M. Bordier, dans la *Bio-*

Digitized by Google

doyen de l'église de Noyon, qui entrant en lice avec des documents nouveaux fit pencher un instant la balance en faveur de Vermand. Cependant son triomphe dura peu : les découvertes de Lenin en 1634 et 1639 jointes à la publication, en 1643, de l'*Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata* de Claude Hémeré ramenèrent aux idées précédemment reçues l'opinion de la plupart des antiquaires singulièrement ébranlée par le livre du doyen de Noyon.

L'ouvrage de Levasseur, qui parut en 1633, est intitulé *Annales de l'église cathédrale de Noyon, jadis dite de Vermand ;* l'auteur cherche à établir que Vermand est l'ancienne *Augusta Viromanduorum* et qu'il a été, par conséquent, le siège primitif de l'évêché de Vermandois. Selon lui, Vermand saccagé en 451 par les Huns ne se serait pas relevé de ses ruines, tandis que le tombeau du martyr saint Quentin, devenu dès le IV^e^ siècle un lieu de pèlerinage, aurait été le berceau de notre ville : celle-ci, bientôt florissante et peuplée, aurait fait oublier sa rivale *Augusta* tombée sous les coups des Barbares et se serait même emparée de son nom.

On voit combien cette thèse est en contradiction avec les indications si formelles et si précises des documents écrits de l'Antiquité et du moyen-âge ; cependant, il convient d'exposer les arguments qu'on a présentés pour la soutenir et de rechercher la valeur et le degré de confiance qu'il est juste de leur attribuer.

graphie Michaud, apprécie de la manière suivante l'ouvrage principal de Levasseur : « Il faut parcourir les *Annales de Noyon* pour voir jusqu'où peut égarer » cette verve, cette bonne foi, cette ardeur du mauvais goût qui, malgré tout, » entraîne l'imagination, qui parfois a des tours heureux et qui, *si elle outrage* » *la froide raison*, a du moins l'avantage de ne l'ennuyer jamais. Ensuite, un » mérite réel qu'on ne peut refuser à Levasseur, lorsqu'on a feuilleté ses » livres, c'est une inépuisable érudition. Les *Annales de Noyon* qui comptent » près de 1400 pages, sont l'un de nos plus curieux traités d'histoire locale; » c'est un trésor pour les Picards, et, comme le dit son titre, une œuvre » profitable à tout curieux d'antiquités. »

Digitized by Google

Nous ne nous attarderons pas à discuter les opinions de Robert Cénal et de Philippe de Ferrare que le doyen de Noyon invoque à l'appui de son système : ces deux auteurs sont des modernes ; ils appartiennent au XVI^e^ siècle, et de plus, ils sont absolument étrangers à notre pays que très-probablement ils ne connaissaient pas. Nous n'attacherons pas plus d'importance à l'avis de Ph. Cluvier et de Ch. de Bovelles : ce dernier, érudit du commencement du XVI siècle, vivait à une époque où la critique historique n'existait pas encore ou, du moins, ne pouvait s'exercer que sur un nombre très-restreint de documents ; Jacques Levasseur qui est venu un siècle après eux a, d'ailleurs, profité de leurs travaux : nous pouvons donc borner notre étude à l'examen de son ouvrage.

Le doyen de Noyon pense trouver tout d'abord un argument décisif dans cette particularité que « la lecture » qui se fait en l'église de Noyon le jour de Saint-Médard » chante que ce bon prélat porta impatiemment le sac de » la ville de *Vermand*. » Nous répondrons : il est certain qu'au moyen-âge Saint-Quentin a été appelé *Virmandi* et *Vermandi* (1). D'un autre côté, puisque d'après Levasseur

(1) Dans le cartulaire de l'abbaye de St-Bertin, publié par M. Guérard en 1841, la ville de Saint-Quentin est appelée *Virmandi* en différents endroits, pages 90, 91 et 137 ; Grégoire de Tours, Saint-Ouen, Usuard et Adon la nomment *oppidum Viromandense* ou *Virmandense*, urbs Viromandensis. — Quant au nom de *Virmandi* ou *Vermandi* qui lui a été donné au moyen-âge, il s'explique facilement : en effet, comme beaucoup de villes de la Gaule, l'*Augusta* des Véromandues échangea, au IV^e^ siècle, son ancien nom contre celui du peuple dont elle était la capitale : elle s'appela alors *civitas Viromanduorum*. Dans le langage usuel, on omit tout naturellement le mot *civitas* (ville ou cité) pour ne conserver que celui de *Viromandui* qui s'altéra et devint *Virmandi* ou *Vermandi*. Il serait facile de trouver des exemples de pareils changements des noms parmi les villes de l'ancienne Gaule : c'est ainsi que *Lutetia*, capitale des *Parisii*, devint la *civitas Parisiorum*, puis simplement *Parisii*, d'où le nom moderne de Paris. Amiens, Arras, Beauvais, Soissons, Reims changèrent également leurs antiques dénominations pour prendre chacun le nom de leur peuple. Des exemples précédents, il résulte, comme le fait remarquer l'abbé Belley, que notre ville, ayant pris le nom de son peuple, elle en

Digitized by Google

Vermand fut détruit par les Huns en 451, il est pour le moins singulier que l'évêque Saint-Médard, nommé à l'épiscopat vers 530, se soit montré si peiné d'un désastre arrivé quatre-vingts ans avant son intronisation. Il faut ajouter que si la ville, siége de l'évêché, avait été anéantie par les Huns, l'évêque alors en fonctions aurait dû, sans tarder, abandonner ses ruines, puisque son ministère y était absolument inutile. Il serait vraiment singulier qu'après la destruction de Vermand, les évêques se fussent obstinés à rester près d'un siècle en un lieu où il ne restait plus un habitant, ou même il n'y avait plus pierre sur pierre. Le désastre qui détermina Saint-Médard à se transporter à Noyon devait être un malheur récent, et comme les deux biographes du saint évêque, Fortunat et Radbod, nous ont fait connaître le pillage du Vermandois et la ruine de l'église de Saint-Quentin, sans doute par Clotaire I, vers 530, il est extrêmement probable, sinon certain que ce malheureux événement porta l'affliction dans le cœur du vénérable prélat et le décida peu de temps après, peut-être en 531, à transférer à Noyon le siége épiscopal du Vermandois (1).

Il faut donc rejeter l'argument tiré du Lectionnaire de Noyon. Levasseur n'est pas plus heureux lorsqu'il affirme que les évêques du Vermandois antérieurs à St-Médard ont battu monnaie à Vermand et que « tous les jours il s'en recueille quantité des vieilles ruines de cette ville anéantie. » Ici la confusion est vraiment trop grossière : il est absolument certain que jamais on n'a découvert à Vermand une pièce de monnaie à l'effigie des premiers

a été la capitale. — V. dans le tome XIX des Mémoires de Littérature de l'Académie des Inscriptions l'intéressante dissertation de l'abbé Belley dont le titre est ainsi conçu : *Sur l'ordre politique des Gaules qui a occasionné le changement de nom de plusieurs villes.*

(1) C'est l'opinion de l'abbé Belley. V. sa dissertation sur *Augusta.*

Digitized by Google

évêques du Vermandois. Les médailles qu'on y a trouvées et qu'on y trouve encore très-souvent sont romaines, et il est étonnant que le doyen de Noyon, qui affirme avoir eu plusieurs fois entre les mains de ces « vieilles pièces pleines de terre et de rouille », n'ait pas su y lire le nom de quelque empereur romain. Hémeré a vraiment bien le droit de railler sa crédulité, nous devrions dire son étonnante légèreté, et c'est avec beaucoup d'à propos qu'il rappelle à son adversaire que trois siècles avant eux et sous le décanat de Boschet, pendant qu'on élevait l'église actuelle de Saint-Quentin, on trouva, dans les fondations, des anneaux épiscopaux d'un très-grand poids (1). Si cette découverte est authentique, ou plutôt si elle n'a donné lieu à aucune méprise (ce qu'il nous est impossible de vérifier), elle constitue à coup sûr un puissant argument en faveur de l'opinion qui place à Saint-Quentin le siége des premiers évêques du Vermandois.

Abordons maintenant l'examen du manuscrit intitulé « La destruction de la ville de Vermand » que Levasseur a fait imprimer dans ses Annales et sur lequel il appuie particulièrement sa thèse. Ce manuscrit était, paraît-il, écrit en latin : cependant, le doyen de Noyon ne nous en a transmis que la traduction en français, promettant de donner le texte original à la fin de son ouvrage, promesse qu'il n'a pas tenue : nous ignorons ce qui l'a empêché d'y faire honneur. Levasseur attribue à ce manuscrit trois cents ans d'âge : les annales de l'église de Noyon ayant paru en 1633, cela nous reporte au commencement du XIV^e^ siècle. Ce n'est pas une bien haute antiquité quand il s'agit d'éclaircir un point de l'histoire du V^e^ siècle, et

(1) Hémeré dit que ces anneaux étaient du poids de treize strelings d'or. Selon Cl. Bendier, treize strelings d'or représentent une valeur de quarante écus.

Digitized by Google

nous pourrions à bon droit et de prime abord rejeter le témoignage d'un manuscrit qui raconte, sans indiquer ses sources, des événements qui se sont passés neuf siècles avant qu'il ne fût composé. Mais si nous poursuivons notre examen, nous allons être choqués par des anachronismes tels que Levasseur lui-même croit de son devoir de les signaler à ses lecteurs. En effet, le manuscrit fait vivre au temps de l'invasion des Huns, c'est-à-dire vers 451, St-Nicaise, évêque de Reims, mort en 406, soit quarante-cinq ans avant l'arrivée d'Attila en Gaule ; St-Germain, évêque d'Auxerre, mort en 448 ; St-Aignan, évêque d'Orléans, mort en 433 ; et St-Waast d'Arras, mort en 540, soit près d'un siècle après la bataille livrée en 451 dans les champs catalauniques et qui mit fin, comme on sait, à ce terrible déluge des peuples barbares. De semblables erreurs sont bien de nature à enlever toute confiance et si Levasseur n'a pas été dupe d'une mystification, il est probable que le manuscrit qu'il nous a fait connaître a été composé par quelque écrivain intéressé à exalter Vermand aux dépens de Saint-Quentin. Un mot encore et l'on pourra juger de la vraisemblance des allégations qu'on y rencontre : l'auteur ne craint pas d'avancer que la chapelle bâtie au XI^e^ siècle dans l'enceinte du camp de Vermand fut construite au lieu même où s'élevait l'antique cathédrale d'*Augusta*. Faut-il dire que jusqu'à présent on n'a rien trouvé en cet endroit qui rappelle les fondations d'une église du IV^e^ siècle ? Laissons donc le manuscrit de Levasseur (1), et voyons si nous trouverons dans les écrits de

(1) Ce manuscrit doit avoir été composé par un moine de l'abbaye de Vermand : Levasseur reconnaît lui-même que cette origine est probable. Les prélats et le clergé de Noyon ont, en effet, souvent contesté à l'église de Saint-Quentin certains droits et prérogatives que celle-ci prétendait tenir de son ancienne dignité d'église cathédrale : il en résulta des discussions passionnées entre les chapitres des deux villes. L'ouvrage de Levasseur forme

Digitized by Google

Sanson et de Lenain de Tillemont des arguments plus solides en faveur de Vermand.

Ce fut après beaucoup d'hésitations que Sanson fixa la situation de l'antique *Augusta Viromanduorum*. Un instant, il pencha pour Saint-Quentin ; mais après avoir visité le pays, reconnu les chemins antiques et étudié les actes de saint Quentin, il se décida pour Vermand (1).

C'est bien dans ce sens que *l'aspect des lieux* devait détermi-

l'un des épisodes de cette longue lutte. — En ce qui concerne l'événement historique qui forme le fond du manuscrit, nous sommes porté à croire que le sac d'Augusta, par Clotaire Ier, a été le point de départ de la légende composée par le moine de Vermand. Celui-ci a pu être trompé par la ressemblance des noms des deux localités : n'avons-nous pas vu plus haut que notre ville avait été appelée au moyen-âge *Vermandi* et *oppidum Vermandense?* D'un autre côté, l'auteur du manuscrit, a pu, de bonne foi peut-être, mettre à la charge d'Attila et de ses Huns la ruine de notre ville par les Franks. De semblables confusions sont fréquentes chez les écrivains du moyen-âge : « Si l'on se place au XIIe siècle, dit Augustin Thierry (Considérations sur l'Histoire de France), et qu'on interroge la littérature de cette époque, on verra que toute tradition de la diversité des éléments nationaux, de la distinction primitive des conquérants et des vaincus, des Franks et des Gallo-Romains, avait alors disparu. Le peuple mixte, issu des uns et des autres, semblait se rattacher exclusivement aux premiers qu'il appelait comme lui Français, le mot Frank, dans la langue vulgaire, n'ayant plus de sens ethnographique. Les circonstances et le caractère de la conquête, les ravages, l'oppression, la longue hostilité des races étaient des souvenirs effacés ; il n'en restait aucun vestige ni dans les histoires en prose ou en vers, ni dans les récits romanesques, ni dans les contes du foyer. Le catholicisme des Franks avait lavé leur nom de toute souillure barbare. *Les destructions de villes*, les pillages, les massacres, les martyres arrivés durant leurs incursions ou à leur premier établissement étaient mis sur le compte *d'Attila, des Vandales ou des Sarrasins*. Les légendes et les vies des saints ne présentaient aucune allusion à cet égard, si ce n'est dans leur rédaction la plus ancienne, la plus savante, la plus éloignée de l'intelligence du peuple et de la tradition orale. »

(1) Sanson s'était prononcé d'abord pour Vermand ; puis, en marge de la seconde édition de l'un de ses ouvrages, il mit en face du mot *Augusta* Veromanduorum : Vermand ou Saint-Quentin. Il explique ainsi ses hésitations : « Ad hanc enim ambiguitatem nos induxerant nobilioris notæ oppidi sancti Quintini cives ; sed postea utrumque locum ex professo invisimus, itinera circumvicina inspeximus, historiam sancti Quintini etiam apud ipsos attentè legimus, *Vermand* retinere malumus ». Sanson ajoute : De iis *fusius* in nostris Exercitationibus geographometricis ad utrumque itinerarium romanum per Gallias ». Nous n'avons pu, malgré de persévérantes recherches, retrouver cet ouvrage qui doit contenir les arguments historiques et géographiques de l'éminent géographe en faveur de Vermand.

Digitized by Google

ner son opinion : en effet, tandis que le sol de notre ville constamment remué pendant le moyen-âge et les temps modernes n'offrait plus de vestiges de l'époque romaine, le camp de Vermand, au contraire, asile, il y a deux siècles, d'un chétif village, se présentait à peu près tel que l'avait laissé la grande invasion de 407. Mais, ce qui nous paraît surprenant, c'est que l'examen des voies anciennes et des actes de saint Quentin ait conduit le célèbre géographe à la même solution. Nous avons vu, en effet, que si deux chaussées de construction romaine passent à Vermand, nous en retrouvons aujourd'hui huit, peut-être onze qui viennent aboutir à notre ville. Il faut admettre que Sanson a été bien mal guidé dans ses recherches, et, ce qui le prouve, c'est qu'il place Vermand sur la route de Soissons à Cambrai (1). Nous ne nous expliquons pas davantage comment la lecture des actes de saint Quentin qui placent *Augusta* sur la Somme a pu le décider à fixer sur les bords de l'Omignon la capitale romaine du Vermandois. Quoi qu'il en soit, son opinion doit perdre une grande partie de son autorité, parce qu'il n'a pas étudié toutes les pièces du débat : nous savons, en effet, qu'il ne put se servir de l'Itinéraire d'Antonin et de la table Théodosienne qui nous ont fourni, en faveur de Saint-Quentin, les plus décisifs peut-être de nos arguments. Leurs précieuses indications ont été lettre morte pour lui, parce qu'il ignorait, comme tous les savants de son temps, la valeur exacte des mesures itinéraires employées par les Romains (2).

(1) Voyez ce que nous avons dit plus haut, page 395, sur ce chemin de Vermand à Cambrai. Consultez également la carte de M. J. Pilloy jointe au présent ouvrage.

(2) C'est à d'Anville que nous devons la détermination de la valeur des mesures itinéraires chez les anciens, comparées aux mesures itinéraires en usage au siècle dernier. V. son traité des mesures itinéraires anciennes et modernes, in-8°, 1779.

Digitized by Google

Lenain de Tillemont a eu le tort aussi, de borner ses recherches aux seuls actes de saint Quentin. Pour ce grand érudit, Vermand fut l'*Augusta Viromanduorum* jusqu'au commencement du V^e^ siècle : à cette date, la cité romaine fut détruite par les Barbares et ses habitants vinrent fonder sur les bords de la Somme une ville nouvelle qui enleva à sa voisine ruinée sa prééminence et jusqu'à son nom.

Tillemont ne dit pas sur quels documents il base son opinion. Nous avons vu que les actes du martyre et de la première invention du corps de Saint-Quentin étaient absolument inconciliables avec ce système : pour le soutenir, il faut rejeter comme autorité historique les actes du saint et c'est ce qu'il ne fait pas, puisque au contraire il cherche des arguments dans leur texte.

Nous venons de dire que rien ne justifie ou rend seulement admissible cette hypothèse de la translation à Saint-Quentin de la capitale romaine du Vermandois après la ruine de Vermand. En effet, pas un mot des historiens anciens, des actes des saints ou des chroniqueurs du moyen-âge (nous ne parlons pas du manuscrit de Levasseur que nous avons examiné plus haut) n'autorise une pareille assertion. Nous ne voyons pas davantage quel intérêt auraient eu les habitants de Vermand à quitter leur ville saccagée par les Barbares pour venir s'établir à deux lieues et demie de ses ruines : le désastre qui la fit périr, si grand qu'il ait pu être, avait du moins laissé subsister les remparts, puisque nous les retrouvons aujourd'hui. Il semble donc qu'il eût mieux valu pour leur sécurité rétablir la ville dans l'enceinte fortifiée du camp, plutôt que d'aller fonder une cité nouvelle dans un lieu entièrement découvert et par conséquent sans défense, situé à la jonction de plusieurs grands chemins, et, pour cette raison encore, exposé aux coups de toutes les invasions. Lenain

Digitized by Google

de Tillemont semble avoir été peu touché par ces différentes considérations ; l'opinion du géographe Sanson qui, nous venons de le voir, s'était prononcé pour Vermand, l'entraîne visiblement. Ce n'est pas non plus sans raison que nous pouvons lui reprocher de n'avoir point étudié tous les côtés de la question ; il semble qu'il ignore que de nombreuses chaussées romaines viennent aboutir à Saint-Quentin. S'il lui était difficile de se servir utilement des itinéraires anciens, il devait du moins ne pas passer sous silence la découverte du cimetière gallo-romain du bastion Saint-Jean, si remarquable et si concluante tout à la fois. Lorsqu'il aborde l'examen du plaidoyer de Claude Hémeré en faveur de St-Quentin, il prétend ruiner sa solution par le raisonnement suivant: « Si Vermand n'eût pas été la place principale du pays, pourquoi Eusébie aurait-elle voulu y transporter le corps de Saint-Quentin pour lui donner la sépulture ? Si le principal lieu eût été celui même où elle avait trouvé le corps du saint, quels motifs pouvaient l'empêcher de l'y laisser ? »

Nous répondons : Eusébie pouvait avoir quelque raison de construire le tombeau du martyr à Vermand, plutôt qu'à Saint-Quentin : cette raison, nous ne la connaissons pas, cependant nous la trouverions volontiers avec Tillemont, dans l'importance qu'avait alors recouvrée le vieil oppidum gaulois (1) ; mais suffit-il donc de montrer que Vermand était alors une imposante forteresse pour prouver son identité avec *Augusta Viromanduorum?* Cela suffit d'autant moins que les actes de saint Quentin, invoqués exclusi-

(1) Peut-être aussi se trouvait-il, dans la garnison de la forteresse, plus de chrétiens qu'à Augusta. Il est très-probable, en effet, que dans la première moitié du IV^e^ siècle, il y avait encore peu d'adeptes de la religion du Christ dans la Gaule septentrionale ; en Italie, au contraire, et dans la Gaule méridionale, où se recrutaient certainement un grand nombre d'officiers et de soldats, les chrétiens étaient beaucoup plus nombreux. Dès cette époque, ils constituaient, dans certaines villes, la majorité de la population.

Digitized by Google

vement par l'éminent historien, distinguent deux villes : la cité de Vermand (*Civitas Viromandis*) et le *municipe d'Augusta;* et quand même il serait établi que Vermand était au IV^e^ siècle la plus importante localité de notre province (1), il n'en résulterait pas qu'il était l'Augusta des Véromandues, puisque le contraire est affirmé par un texte précis et formel.

Plus loin, le savant auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, reconnaît que les actes de la première invention du corps de saint Quentin, en plaçant *Augusta* sur la Somme, donnent à l'opinion d'Hémeré un grand avantage; mais il ajoute : « Je ne sais si l'on ne » peut croire que l'ange dit à Eusébie de prendre le che- » min de Vermand, afin que dans les environs elle pût » apprendre où était le passage de la Somme, où elle » devait trouver le corps du saint; mais que l'historien a » moins distingué ces deux choses qu'elles ne l'étaient » *peut-être* dans l'original qu'il cite. La suite donne, en

(1) Un auteur anonyme du XVII^e^ siècle admet que notre ville fut Augusta Viromanduorum et la capitale du Vermandois sous le Haut-Empire, mais soutient aussi qu'au temps de la décadence, Vermand devint le centre administratif, militaire et religieux de la province au détriment d'Augusta qui avait perdu le premier rang ; il prétend en outre qu'après la ruine de Vermand par les Barbares, la cité des bords de la Somme recouvra sa prééminence et son titre de capitale. « Il est visible, dit l'abbé Belley, que cet écrivain forme des hypothèses suivant l'exigence de la cause qu'il défend ». Le savant académicien a raison ici, mais il a tort, croyons-nous, lorsqu'il conteste l'importance de Vermand sous le bas-empire, au moins comme place de guerre. Cette importance nous paraît indiscutable. Ce qui ne nous semble nullement établi (et ici nous nous rallions à l'opinion de l'abbé Belley), c'est qu'Augusta ait cessé, au temps de la décadence, d'être le centre politique et religieux du Vermandois. Rien ne nous indique, en effet, que les maisons construites dans les environs du camp de Vermand ou dans la *Plaine des Noyers* aient constitué une agglomération assez importante pour mériter le nom de ville, et par conséquent, il n'y a pas apparence que la capitale *civile* des *Véromandues* ait été transportée, sous le Bas-Empire, sur les bords de l'Omignon. — L'auteur de la dissertation, restée manuscrite, que l'abbé Belley a combattue, était probablement un moine de l'abbaye de Vermand. V. l'histoire de l'*Abbaye Notre-Dame de Vermand.*, par M. G. Lecocq, insérée dans le tome III du *Vermandois*, page 583.

Digitized by Google

» effet, lieu de croire qu'Augusta n'était pas précisément » au même endroit que le passage de la rivière. » Tillemont voit bien que les actes de saint Quentin sont contraires à son système, et pour détruire ce qu'a de concluant le passage qui montre *Augusta* sur la Somme, *juxta fluvium qui dicitur Sumena*, il se lance dans des suppositions et des corrections d'autant moins acceptables que les actes, après avoir placé la cité d'Auguste sur la rivière qui baigne notre ville, ajoutent : « là où la route d'Amiens à Laon traverse la Somme. » Cette dernière indication était même extrêmement précise, et ne pouvait laisser aucune chance d'erreur: c'était là qu'Eusébie devait trouver le corps du martyr, et l'ange, en parlant de Vermand distant de la rivière de près de trois lieues, loin d'éclairer la pieuse dame, n'aurait fait que jeter dans son esprit l'incertitude et la confusion.

D'un autre côté, pouvons-nous admettre que les indications des actes primitifs aient été tronquées ou mal comprises par l'hagiographe qui nous a transmis les versions que nous possédons aujourd'hui? Nous ne le pensons pas, car la topographie de notre ville et de ses environs, à l'époque romaine, y est faite avec une grande précision. N'est-il pas probable d'ailleurs, que la légende du courageux martyr s'est formée dans notre Vermandois, témoin de ses prédications, de ses terribles épreuves et de son supplice ? N'est-il pas probable aussi qu'elle a été recueillie et écrite pour la première fois dans notre province, où plus que partout ailleurs le saint était honoré, où il eut sa première et sa plus importante église? Pense-t-on que si cette relation écrite avait été en désaccord avec la tradition orale, cette dernière n'aurait pas été recueillie à son tour pendant le Moyen-Age, qui nous a transmis de si nombreuses versions des actes de saint

Digitized by Google

Quentin ? Faut-il dire enfin, que les paroles de l'ange à Eusébie ne sont qu'une pieuse fiction créée par l'imagination populaire, toujours éprise du surnaturel et du merveilleux ? On s'étonne que la raison ordinairement si droite et si sûre d'elle-même de Lenain de Tillemont, ait transformé en vérité historique cette partie de la légende qui ne relève que de la foi (1). Ajoutons que les plus anciens manuscrits des actes de l'apôtre de notre Vermandois, non-seulement concordent entièrement dans leur récit, mais, ce qui est plus remarquable, emploient souvent les mêmes mots pour rapporter les paroles de l'ange à Eusébie. Il y a donc lieu de croire que cette partie du texte des actes primitifs nous a été transmise dans son intégrité.

Tillemont prétend enfin qu'il résulte des actes qu'Augusta n'était pas précisément au même endroit que le passage de la rivière et que, par conséquent, elle ne se trouvait pas sur les bords de la Somme, au lieu où s'élève aujourd'hui .Saint-Quentin. Rien n'est plus vrai, car la ville romaine se trouvait à quatre cents mètres environ de cette partie des marais où, selon la légende, furent trouvés les restes du martyr : la distance était même de six cents mètres, en ligne droite, si l'on admet que l'entrée d'Augusta se trouvait en bas de la rue moderne de Saint-Thomas. Voilà pourquoi Eusébie, quittant le bord de la rivière, dut se remettre en marche pour atteindre notre ville, qu'elle devait traverser pour gagner ensuite la *cité* de Vermand.

Depuis Levasseur, Sanson et Lenain de Tillemont, Vermand a trouvé encore un défenseur dans M. Rigollot

(1) Il est singulier aussi que Tillemont n'ait pas fait un choix dans les différentes versions des actes de Saint-Quentin. Il en existe, nous l'avons vu, de très anciennes, mais il y a aussi des paraphases beaucoup plus récentes qui méritent moins la confiance de l'historien. Il semble résulter de ses citations qu'il s'est souvent servi de ces dernières.

Digitized by Google

(d'Amiens): cet écrivain reprenant la plupart des arguments déjà présentés contre notre ville (1), a soutenu que Saint-Quentin n'était pas l'antique *Augusta Viromanduorum*, mais devait simplement son origine au bourg, au *vicus sancti Quintini* qui, dès la fin du IVe siècle, se forma autour de la chapelle construite par Eusébie sur le tombeau du martyr.

On n'attend pas de nous la réfutation d'arguments que nous avons combattus déjà en étudiant les travaux de Levasseur et de Tillemont. Il en est d'autres qui appartiennent au savant Amiénois et qu'il suffit de signaler pour montrer le peu d'autorité qu'ils méritent : c'est ainsi que M. Rigollot prétend qu'on ne trouve aucune voie romaine aboutissant à Saint-Quentin! Ailleurs, il n'admet pas « qu'au IIIe ou au IVe siècle, dans cette partie de la Gaule où les villes étaient peu nombreuses, il en ait existé deux, à moins de *deux* lieues de distance, portant l'une et l'autre le titre de *civitas*. » Nous avons vu qu'il faut bien l'admettre, puisque les actes de saint Quentin et les découvertes archéologiques nous y obligent, et nous ajouterons que nous pouvons trouver dans la Gaule septentrionale un exemple de deux localités considérables, ayant prospéré pendant longtemps l'une à côté de l'autre : nous voulons parler du *vieil Evreux*, cité gauloise, aujourd'hui disparue, et d'Evreux, chef-lieu du département de l'Eure; ces deux villes étaient séparées par une distance de six kilomètres seulement (2).

(1) V. ses deux brochures déjà mentionnées et spécialement la note placée à la fin de la seconde qui a été publiée en 1828. — Il est étonnant que M. Rigollot, qui a montré tant de sagacité dans la discussion sur Samarabriva, ait si peu compris les documents de l'Antiquité relatifs à Augusta. Ajoutez qu'il n'a pas demandé aux découvertes archéologiques ces renseignements qui sont si décisifs en faveur de notre ville.

(2) Évreux *(Mediolanum)* était la cité romaine, capitale des *Aulerci Eburovices*; le vieil Évreux était la ville gauloise, capitale du pays au temps de

Digitized by Google

Relèverons-nous enfin le reproche d'inexactitude que M. Rigollot adresse à l'abbé Belley? il fait un crime au savant académicien d'avoir écrit que dans l'itinéraire d'Antonin et dans la table théodosienne, la ville d'*Augusta* est placée sur la voie romaine d'Amiens à Reims. Il est bien vrai que les itinéraires de l'Antiquité ne font pas mention d'une route de Reims à *Augusta Viromanduorum*, mais il n'est pas moins certain qu'il a existé, entre la première de ces villes et la nôtre, une grande chaussée dont il reste, nous l'avons vu (1), de nombreux et imposants débris. Qu'importe donc que cette voie soit mentionnée ou non dans les itinéraires, s'il est certain qu'elle a existé? L'erreur de l'abbé Belley est donc bien légère; elle n'atteint que la forme, et laissant le fond intact, elle n'infirme en rien les conclusions de son remarquable mémoire.

Nous terminerons ici cette introduction fort longue, mais que rendaient nécessaire les nombreuses discussions provoquées par les cités antiques de *Samarabriva* et d'*Augusta Viromanduorum*. L'identité de celle-ci et de la ville moderne de Saint-Quentin nous paraissant établie, nous allons commencer l'étude de son histoire politique, militaire et religieuse. Ce sera le sujet des chapitres qui vont suivre.

l'indépendance. « Les monuments provenant du *vieil Évreux* semblent prouver, dit M. Ernest Desjardins, que cette ville avait une très-grande importance encore à l'époque impériale » *V. Géographie de la Gaule romaine*, tome II, pages 496 et 497.

(1) V. page 399.

Digitized by Google

LIVRE PREMIER

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

CHAPITRE Ier

HISTOIRE D'AUGUSTA VIROMANDUORUM DEPUIS AUGUSTE JUSQU'A LA MORT DE MARC-AURÈLE.

Rome dut au génie militaire de Jules César la soumission de la Gaule, mais ce fut l'habileté politique d'Auguste qui lui valut la conquête définitive et durable de cette grande province. L'intérêt du monde romain exigeait qu'elle fût arrachée à la barbarie et ouverte à la civilisation : aussi, dès l'an 27 avant notre ère, c'est-à-dire trois ans après la bataille d'Actium qui lui avait donné le pouvoir, Auguste vint au delà des Alpes, et dans une assemblée où se trouvèrent réunis les députés des populations gauloises, il promulgua la loi organique qui, brisant les traditions nationales, devait, dans sa pensée, faciliter la création d'un parti romain et faire entrer une nation nombreuse et à demi-barbare encore dans la grande famille des peuples civilisés.

Son premier soin fut de tracer des routes militaires et commerciales tout à la fois. Quatre chaussées partirent de Lyon, devenu la capitale de la grande province, et se dirigèrent vers les Pyrénées, l'Océan, le détroit gallique (Pas-de-Calais) et le Rhin. Le chemin

Digitized by Google

de la Belgique occidentale arrivait à Reims ; de là il se dirigeait vers Soissons, Amiens et Boulogne-sur-Mer. Sur cette grande voie vinrent se greffer un certain nombre de routes secondaires qui réunirent entre elles les villes principales ; c'est ainsi qu'une magnifique chaussée mit en communication Reims et Amiens avec Augusta qui fut aussi reliée à Soissons, Cambrai, Arras et Thérouanne, par une large et belle voie.

Ces deux routes de second ordre, mais presqu'aussi importantes au point de vue militaire et de la colonisation que la grande chaussée de Reims à Boulogne, furent sans doute construites peu de temps après cette dernière. Les Romains durent songer de bonne heure à relier par une voie stratégique le pays des Rèmes, leurs fidèles alliés, aux territoires habités par les tribus guerrières et remuantes des Véromandues, des Nerves méridionaux et des Atrebates (1). Ne fallait-il pas mettre à portée des légions cet *oppidum* de Vermand, perdu au milieu des bois et des marais qui, dans un mouvement insurrectionnel, aurait pu servir de citadelle et de refuge aux habitants du pays? Il fallait, d'un autre côté, assurer par la construction d'une forteresse, et mieux encore, d'une ville romaine, le passage de la rivière de Somme, large, marécageuse et profonde, et, par conséquent d'une grande importance comme ligne stratégique. L'heureuse situation de la colline sur laquelle est bâtie la ville moderne de Saint-Quentin, fixa le choix des Romains, et la fondation d'*Augusta Viromanduorum* dut suivre de très-près la construction des routes de Reims à Amiens, et de Soissons à

(1) La construction de la chaussée de Reims à Augusta Viromanduorum établit ainsi de faciles communications entre le Vermandois et la capitale de la Belgique, la grande ville de Trèves qui, dès l'origine sans doute, fut reliée par une voie de premier ordre avec les légions campées sur le Rhin et aussi avec la ville des Rèmes : *Durocortorum* ou Reims.

Digitized by Google

Thérouanne. La création d'une ville sur les bords de la Somme, en assurant le libre passage du fleuve, eut pour but aussi de ruiner, ou tout au moins de faire oublier Vermand, la ville gauloise dont le nom rappelait le souvenir de la liberté et de la lutte pour l'indépendance nationale. Image réduite de Rome, Augusta devint le séjour des fonctionnaires du pays; centre administratif et cité impériale, elle prit immédiatement le premier rang parmi les bourgades Véromandues.

On ignore (nous l'avons dit plus haut) (1), si l'homme habitait déjà cette colline que choisirent les officiers de l'empereur pour y établir la capitale du Vermandois. S'il était établi que la voie antique de Laon à St-Quentin (2), par Vivaise, Pont-à-Bucy, Mezières et Itancourt fût d'origine gauloise, on pourrait conjecturer avec quelque vraisemblance qu'un village (3) existait à l'endroit où cette route passait la rivière. Plusieurs fois, d'ailleurs, il arriva que, pour déplacer la capitale d'un peuple et pour

(1) V. page 356.

(2) V. page 401. Cette voie n'est que la continuation d'une route connue sous le nom caractéristique de *Chemin de la Barbarie*. On ignore la direction qu'elle prenait après le passage de la Somme.

(3) M. Pierre Bénard ne doute pas qu'à l'époque gauloise « une grande bourgade ait existé sur l'emplacement actuel de la ville de Saint-Quentin, ou, pour parler plus exactement, sur l'emplacement actuel de la partie la plus basse de la ville. » Il croit même pouvoir fixer le quartier qu'elle occupait : « Cette ville ou bourgade s'étendait dans le fond de la vallée de Bagatelle, entre le vieux chemin de Vermand et le boulevard de l'Ouest, sur le Vieux-Port et sur la buerie des Islots ; elle se terminait entre la rue d'Achery et les eaux de la Somme. » V. les mémoires de la Société académique de notre ville, 3e série, tome VI, p. 495. — Quelque soit le degré de vraisemblance de la séduisante hypothèse de notre savant collègue, nous préférons avouer notre entière ignorance : il n'existe pas un vestige, pas un indice qui nous permette une conjecture vraiment acceptable. Cependant, si le chemin de Laon à Saint-Quentin existait au temps de l'indépendance de la Gaule, il nous paraitrait plus probable que le village belge (s'il en existait un), se trouvait au passage de la rivière, c'est-à-dire dans les environs de la rue d'Isle moderne. C'est dans la rue Sainte-Pécinne, on se le rappelle, qu'une hache en pierre polie a été trouvée par M. Pinguet-Gronnier qui la possède encore.

Digitized by Google

ruiner son principal *oppidum*, les Romains firent choix d'une simple bourgade, et la transformèrent en une riche cité. Lyon n'était qu'un obscur village des Ségusiens : le consul Munatius Plancus en fit une ville, et quelques années plus tard, Auguste lui donna le titre de Métropole des Gaules. Nous savons aussi que la capitale romaine des Arvernes, *Augusto-Nemetum*, aujourd'hui Clermont-Ferrand, était une bourgade sans importance, dont les lieutenants de l'empereur firent le centre administratif du pays, et par suite une ville considérable qui fit oublier bien vite la glorieuse *Gergovie* (1). Ce qui se passa à Lyon et à Clermont-Ferrand arriva peut-être aussi à Saint-Quentin, c'est-à-dire à Augusta Viromanduorum. Quelques cabanes rondes, construites en bois et torchis et couvertes en paille, couvraient quelques arpents de l'emplacement de notre ville, et de ce misérable village, chef-lieu peut-être de l'un des *pagi* ou cantons du Vermandois (2), le gouverneur de la Belgique put faire la capitale du pays et une cité impériale qui fit oublier Vermand. Ne fallait-il pas ruiner le principal *oppidum* de cette énergique peuplade qui, unie aux Nerves et aux Atrébates, avait failli arrêter sur les bords de la Sambre la fortune de Jules César ?

La fondation d'*Augusta* doit se placer entre les années 27 et 12 avant notre ère. Quand les routes principales furent terminées et que l'administration fut installée dans les villes nouvelles, Auguste réunit à Lyon les députés des soixante cités de la Gaule ; dans ce nombre était comprise la cité des Véromandues : *Augusta* était donc fondée.

(1) V. l'histoire des Gaulois de M. Amédée Thierry, livre VIII, chap. II. — De même, Beauvais *(Cæsaromagus)* et Autun *(Augustodunum)* fondés par les Romains firent oublier les oppides gaulois de *Bratuspantium* et de *Bibracte*.

(2) V. page 384.

Digitized by Google

Cette assemblée eut lieu vers l'an 12 avant Jésus-Christ (1).

Dès lors, la colonisation marcha rapidement. Fascinée par l'éclat d'une civilisation supérieure, la noblesse de notre pays oublia bientôt le temps de l'indépendance ; sa jeunesse se jeta avidement dans les lettres et dans les arts, et, dès cette époque, on vit plusieurs Gaulois conquérir la notoriété, l'illustration même dans le barreau ou dans les lettres. Augusta dut profiter de ce mouvement qui portait les grandes familles indigènes vers les mœurs et la culture romaines. Il entrait dans les vues et le système de colonisation adopté par Auguste de ramener tout à la *cité*, c'est-à-dire à la ville capitale, à l'exclusion des campagnes : tous les intérêts civils et religieux furent donc concentrés à Augusta ; c'est là que les habitants du Vermandois durent apporter leurs impôts ; c'est là que furent établis les tribunaux ; c'est là enfin que les divinités de Rome et les dieux du pays reçurent leur culte et leurs honneurs. La nouvelle capitale devint un *municipe*, c'est-à-dire qu'elle reçut des conquérants le droit de se gouverner elle-même, le pouvoir administratif étant transféré à la *Curie*, véritable sénat aux petits pieds dont nous rechercherons plus loin le mode de recrutement et les attributions.

Il est certain que les principales familles Véromandues, attirées par l'appât des charges et des honneurs, quittèrent peu à peu la campagne pour venir s'établir dans la ville romaine où elles retrouvaient, en partie du moins, leur influence d'avant la conquête. Mais dans le Vermandois, comme chez beaucoup de peuples de la Gaule, il y eut probablement des résistances que Rome fut obligée de

(1) Lenain de Tillemont, dans son Histoire des Empereurs, rapporte au 1er août de l'an 12 av. J. C., cette solennité dans laquelle fut consacré le temple d'Auguste et de Rome. Il avait été construit à Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône, par l'ordre de l'assemblée des députés de la Gaule. Chacune des soixante cités gauloises y était représentée par une statue.

Digitized by Google

briser par les armes. Quant à Augusta, peuplée alors de quelques centaines d'habitants, fonctionnaires ou Gaulois latinisés, elle ne joua sans doute qu'un rôle très-effacé dans les mouvements insurrectionnels qui éclatèrent en Gaule pendant le premier siècle de notre ère. Peut-être prit-elle part à la révolte du Trévire Julius Florus et de l'Eduen Sacrovir contre Rome, puisque ce soulèvement causé par les excès de fiscalité du gouvernement impérial engloba, selon Tacite, presque toutes les cités gauloises (1) ; mais il nous est impossible de conjecturer quelle fut la conduite de ses citoyens dans ce vaste mouvement national qui, à la voix du batave Civilis, faillit briser les liens déjà si nombreux et si puissants de notre pays avec Rome. Tandis que Reims demeurait inébranlable dans sa fidélité, nos voisins du Cambrésis et du Hainaut (2) joignaient leurs bandes à l'armée de l'insurrection : quel parti embrassèrent les habitants d'Augusta ? Nous l'ignorons. Enfin la ville éternelle retrouva sa fortune et la tranquillité revint en Gaule.

On était en l'an 70. A partir de cette époque Augusta paraît s'agrandir et devenir prospère : les nombreuses monnaies à l'effigie de Néron et des empereurs flaviens trouvées dans les urnes cinéraires du bastion St Jean (3) montrent que dans le dernier tiers du premier siècle, notre ville était déjà assez peuplée. Cette prospérité dura pendant tout le second siècle, sous le règne des Antonins : la capitale romaine du Vermandois jouit alors, comme toutes les autres villes de l'empire, d'une paix profonde et des bienfaits d'une administration honnête et éclairée. Pendant

(1) Haud fermè ulla civitas intacta seminibus ejus motus fuit. *Tacite*, Annales III, 41. — Cette révolte se place en l'an 21 après Jésus-Christ.

(2) *Tacite*, Histoires, livres IV, chap. 56.

(3) V. page 421.

Digitized by Google

cette heureuse période, et selon toutes les apparences, Augusta vécut presque indépendante du pouvoir central sous la protection de libertés municipales fort étendues. Bien que le temps et les Barbares nous aient envié l'histoire du régime administratif de notre ville sous le Haut-Empire romain, il n'est peut-être pas impossible d'en reconstituer les principaux rouages à cette époque lointaine. Quelques textes anciens et des découvertes archéologiques récentes nous ont fait connaître le gouvernement intérieur de plusieurs villes de l'Antiquité romaine : il est fort probable que la *loi* municipale qui les régissait était partout à peu près la même, sauf la différence résultant de la catégorie à laquelle ces villes appartenaient ou des changements imposés par la volonté de l'empereur (1). Voici quelles étaient, chez les Romains, les principales dispositions du droit municipal :

On divisait en deux classes, sous le Haut-Empire, les villes du monde romain : les unes, fort nombreuses, appelées cités *stipendiaires*, étaient soumises « à l'omnipotence du gouverneur de la province, tout en conservant leurs lois propres, leur curie, leurs magistratures électives avec une certaine juridiction (2) ; » les autres, sous le nom de colonies, de municipes, de cités alliées ou libres constituaient autant de petites républiques s'administrant elles-mêmes sans l'intervention du gouverneur, levant des impôts, rendant la justice, entretenant même des milices et concluant des traités avec d'autres villes. L'officier de l'empereur chargé de l'administration de la province se bornait à sauvegarder les droits du gouvernement central

(1) V. Histoire des Romains, par M. Victor Duruy, tome v, page 81.

(2) M. Victor Duruy, ouv. cit. — Sur l'administration intérieure d'Augusta, voyez l'intéressant et judicieux mémoire de M. Williot-Adam, dans les Annales de la Société Académique de Saint-Quentin, volume de 1836.

Digitized by Google

et à veiller au maintien de l'ordre public. Le nom seul d'Augusta nous autoriserait à la ranger au nombre des cités privilégiées : il est peu probable, en effet, qu'en donnant son nom à une ville que ses lieutenants venaient de fonder, Auguste lui ait refusé ces libertés municipales qui constituaient dans le monde romain le plus puissant élément de prospérité. Mais un témoignage plus précis nous est donné par les actes du martyre de saint Quentin : *Augusta Viromanduorum* y est appelé un *municipe*, et lorsque dans un dernier interrogatoire, dans notre ville même, Rictius Varus cherche à ébranler la foi du courageux apôtre en lui promettant honneurs et richesses, il lui dit : « sacrifie aux grands Dieux, à Jupiter et à Apollon, et je prierai l'empereur de te nommer ici *prince* et *juge* « *mittam ad sacratissimum imperatorem ut te principem et judicem constituat loco in isto....* » Or, le *princeps*, dans une cité jouissant du droit de s'administrer elle-même, était le premier membre de la curie : il occupait, dans le sénat de sa ville, le rang tenu par le *princeps senatus* dans le sénat de Rome (1).

(1) Suivant Savigny, « la charge de *principalis* répondait à l'idée que nous nous formons du directeur d'un collége ou d'une corporation ; le magistrat avait une dignité propre et personnelle. Ainsi le *principalis* entrait en charge sans élection et par droit d'ancienneté. Il pouvait y rester toute sa vie : deux choses incompatibles avec les fonctions des magistrats » municipaux. Il est bien certain que la volonté toute puissante de l'empereur pouvait tenir lieu du droit d'ancienneté dont parle Savigny : le langage de Rictius Varus à saint Quentin en est une preuve. — Quant aux fonctions de *judex* promises à l'apôtre par le préfet du Prétoire, il est assez difficile de savoir en quoi elles consistaient : s'agit-il ici du titre que portaient les gouverneurs de province qu'on appelait *judices ordinarii ?* nous ne le pensons pas, car en l'an 287, lorsque saint Quentin fut mis à mort, le gouverneur de la seconde Belgique résidait à Trèves et non à Augusta. Il est plus probable que les actes désignent ici le magistrat inférieur qui, sous le nom de *judex pedaneus*, partageait avec les duumvirs la connaissance des affaires de peu d'importance ou bien jugeait en premier ressort, sauf appel au gouverneur de la province. En acceptant les offres de Rictius Varus, l'apôtre Quentin serait donc devenu le premier décurion d'Augusta, en même temps qu'un magistrat de l'ordre judi-

Digitized by Google

L'histoire du moyen-âge vient confirmer encore les indications que nous fournissent les actes de Saint-Quentin. En effet, l'amour des libertés communales semble s'être conservé énergique et vivace dans notre ville pendant cette longue et sombre période qui précéda la formation de la monarchie française. Sous les premiers comtes héréditaires du Vermandois, nous la voyons jouir d'une indépendance relative qui ne peut avoir pris naissance à une époque où toute idée de liberté municipale semblait évanouie. Dès l'an 980, Saint-Quentin obtint de ses comtes une charte de commune : c'est peut-être la plus ancienne de France (1).

Augusta était donc, sous le haut empire romain, une cité privilégiée, un *municipe* (2). Un auteur du second

ciaire : il eut été, sans contredit, le premier personnage de sa ville. — V. l'ouvrage déjà cité de M. Victor Duruy et le traité de Droit public et administratif romain de M. Serrigny.

(1) Le texte original en est perdu, mais une traduction en français du XIII[e] siècle se trouve en tête du livre rouge de la ville d'Eu qui avait imposé à ses seigneurs notre charte communale.

(2) Nous n'ignorons pas qu'à la fin du III[e] siècle, lorsque saint Quentin souffrit le martyre, beaucoup de villes avaient pris abusivement le titre de municipes, la distinction des cités en *stipendiaires* et *privilégiées* ayant perdu beaucoup de son importance depuis la constitution de Caracalla, promulguée en 212. Cependant, il est constant que cette loi ne supprima pas toutes les différences qui existaient avant elle dans le régime intérieur des villes romaines, et ces différences pouvaient légitimer le nom de *municipe* que notre ville portait encore au IV[e] siècle. Mais, ce qui nous paraît prouver qu'*Augusta* fut une ville privilégiée, c'est, nous l'avons dit, le nom qu'elle portait et le rôle qu'on lui fit jouer dans le Vermandois. Les Romains voulaient déplacer la capitale du pays et *latiniser* les principales familles : quel moyen plus sûr que de rendre à ces dernières, *au chef-lieu*, la part d'autorité et d'influence qu'elles avaient avant la conquête ? Nous ajouterons que dès le premier siècle, les Véromandues paraissent avoir recouvré la libre administration de leur territoire : dans la liste des peuples de la Gaule que Pline l'ancien nous a transmise, ils sont qualifiés libres : « *Veromandui, Sueconi, Suessionnes*, liberi » que M. Littré traduit « les Véromandues, les Suécons, les Suessions, libres » rapportant ce dernier mot aux trois peuples désignés par l'auteur latin, et non aux seuls *Suessiones*, interprétation que semble confirmer la lecture des chapitres XXXI et XXXII du livre quatrième de l'*Histoire naturelle*. Si les *Veromandui* étaient libres, ils étaient donc un peuple privilégié, et leur ville, Augusta, s'administrait elle-même.

Digitized by Google

siècle, Aulu-Gelle, nous a transmis la signification administrative de ce mot : « Les habitants d'un municipe sont des citoyens romains qui ont leurs lois propres et observent un droit particulier (1). » Son organisation intérieure était essentiellement aristocratique : pour faire partie de la curie, il fallait être noble ou riche (2). A côté de cette noblesse de sang ou d'argent siégeaient les magistrats en charge ou les anciens magistrats auxquels, tous les cinq ans, les censeurs ajoutaient un certain nombre de citoyens choisis parmi ceux qui possédaient une fortune déterminée par la loi organique de la cité. La curie, pouvoir délibérant du municipe, avait une liberté d'action bien plus grande que nos Conseils municipaux modernes. Son autorité s'étendait sur toute la circonscription administrative de la cité : le sénat municipal d'*Augusta* administrait donc non-seulement la capitale du Vermandois, mais tous les *vici* ou *castella*, c'est-à-dire tous les villages qui couvraient sa superficie ; il entretenait aussi un corps de miliciens chargé de la police de son territoire (3).

A la tête de l'administration de la cité se trouvaient les *duumvirs* (ou *quatuorvirs* dans d'autres localités), déten-

(1) Municipes sunt cives romani ex municipiis, legibus suis et suo jure utentes, muneris tantùm cum populo romano honorarii participes : quo munere capessendo appellati videntur, nullis aliis necessitatibus neque ullâ populi romani lege astricti, nisi populus eorum fundus factus est. » *Nuits Attiques*, XVI, 13.

(2) Ce caractère aristocratique de la cité romaine se justifie parfaitement par la *responsabilité* des fonctionnaires municipaux : cette responsabilité était une garantie que nos lois ont remplacée par la tutelle administrative. — Rappelons ici que les membres de la curie s'appelaient *décurions*, et que, pour leur faire honneur sans doute, on les appelait, comme les sénateurs de Rome pères Conscrits, *patres conscripti*. Leur nombre variait suivant l'importance de la cité.

(3) Les cités gauloises fournissaient à l'empire des troupes auxiliaires : une inscription recueillie par Goltzius fait mention, dans l'armée romaine, de la XIX^e^ cohorte, composée de soldats Véromandues : « *Cohors* XIX *Veromanduorum in veteri inscriptione apud Goltzium memoratur* » (Adrien de Valois, Notice des Gaules, aux mots *Viromandui* et *Augusta Viromanduorum*.

Digitized by Google

teurs du pouvoir exécutif, nommés par la curie qu'ils présidaient et dont ils dirigeaient les délibérations (1). Au dessous d'eux venaient les *édiles*, chargés d'assurer le bon ordre et l'approvisionnement de la cité ; et le *questeur* qui veillait à l'entretien des édifices publics, administrait les biens du municipe et « tenait les registres du cens au courant, en y inscrivant les mutations de propriété. » Aux attributions exclusivement municipales, les *duumvirs* ou le collége des *quatuorvirs* joignaient une compétence judiciaire relativement étendue. Bien que les renseignements tirés des textes ou des inscriptions antiques soient incomplets, obscurs, souvent même contradictoires, cependant il semble probable que dans la plupart des villes privilégiées, sous le Haut-Empire, les magistrats municipaux connaissaient de tous les procès, en matière civile, jusqu'à un certain chiffre à partir duquel les plaideurs devaient porter leurs différends au tribunal du gouverneur de la province. En matière criminelle, on est autorisé à admettre que les magistrats municipaux jugeaient les affaires qui ressortissent aujourd'hui aux tribunaux correctionnels ; mais le jugement des infractions à la loi pénale qualifiées crimes devait, en général, appartenir au gouverneur. Il est probable que dans la procédure suivie contre saint Quentin en 287, le préfet du prétoire, muni des pleins pouvoirs de l'empereur pour la répression du chistianisme, s'était substitué au gouverneur de la seconde Belgique, Julianus, qui vers la même époque fit tomber la tête de St-Lucien, à Beauvais (2).

(1) V. l'Histoire des Romains de M. Victor Duruy, tome v, page 117. Selon l'éminent historien, il n'y avait dans les municipes qu'un seul collége, celui des *quatuorvirs* ; il comprenait alors probablement les magistrats détenteurs du pouvoir exécutif, et ceux, comme les édiles et le questeur, qui étaient chargés de la police et de l'administration des biens de la cité.

(2) V. les mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique de Lenain de Tillemont, tome IV, pages 538 et 746 ; — Histoire de la Gaule sous l'administration romaine de M. Amédée Thierry, tome III, p. 36.

Digitized by Google

Saint Quentin était accusé d'avoir outragé les Dieux et porté atteinte à la majesté des empereurs : il avait donc à répondre d'une accusation capitale, et nous ne voyons pas que, dans le cours du procès, les magistrats municipaux d'Amiens ou d'Augusta aient joué le moindre rôle (1).

Tel fut, selon toute vraisemblance, le régime administratif de l'Augusta des Véromandues pendant les deux premiers siècles de notre ère. L'extension donnée aux libertés municipales sous le Haut-Empire donna d'excellents résultats, car, dans l'administration des grandes villes de province se formèrent nombre d'administrateurs capables, et ceux-ci servirent avec une rare expérience les philosophes couronnés qui se succédèrent pendant le second siècle sur le trône des Césars. Une inscription lapidaire trouvée au siècle dernier dans l'une des piles du pont du Rhône, à Lyon, nous a conservé le nom de l'un de ces habiles fonctionnaires qui, après s'être formé à la pratique des affaires dans notre Vermandois, avait été nommé receveur de l'impôt des Gaules, puis avait mérité, par sa fidèle gestion, la reconnaissance de la grande province. Voici, d'après le Recueil des historiens des Gaules, cette inscription si précieuse pour l'étude de nos origines :

L. BESIO SVPERIORI
VIROMAND. EQ. R.
OMNIBVS. HONORIBVS
APVD. SVOS FVNCTO
PATRONO. NAVTARVM
ARARICOR. ET. RHO
DANICOR. PATRONO

(1) Saint Firmin fut décapité dans sa prison par ordre du juge (probablement le gouverneur de la province) Valère Sébastien.

Digitized by Google

CONDI. . . . . .
CONSISTENTIVM. . . .
ALLECTORI. GALLIARVM
OB. ALLECTVRAM. FIDELI
TER. ADMINISTRATAM
TRES. PROVINCI. GALLIARVM

A L. Besius Superior,
du Vermandois, chevalier romain,
qui obtint tous les honneurs
de ses concitoyens,
fut nommé patron des mariniers
de la Saône et
du Rhône, patron (1). . .
. . . . . .
et receveur de l'impôt des Gaules.
En souvenir de sa fidèle
administration des deniers publics
les trois provinces des Gaules
lui ont élevé ce monument.

Cette inscription, aujourd'hui conservée au musée de Lyon, semble appartenir au Haut-Empire (c'est l'avis de l'abbé Belley), peut-être même au siècle des Antonins (2). S'il en est ainsi, elle montre que le droit de s'administrer elle-même appartenait dès lors à la cité des Véromandues, puisque L. Besius Superior avait passé, dans sa ville, par toutes les charges et tous les honneurs avant de devenir

(1) Sur l'interprétation de ce passage qui nous est parvenu mutilé, voyez la première dissertation de M. Mangon de La Lande sur Samarabriva, p. 29 ; et le tome v, page 340, des Études Saint-Quentinoises de M. Ch. Gomart.

(2) On peut se demander, cependant, s'il ne faut pas ramener à l'époque d'Aurélien (270-275) la création de ces compagnies de mariniers dont parle l'inscription. V. l'histoire de France de M. Henri Martin, tome I, page 276.

Digitized by Google

le receveur de l'impôt des Gaules, *omnibus honoribus apud suos functo* (1).

Avec ses fonctionnaires municipaux, tout à la fois magistrats de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, Augusta possédait certainement un collége de prêtres de la religion païenne à la tête duquel se trouvait le pontife, personnage considérable nommé par ses concitoyens aux plus hautes fonctions sacerdotales de la cité après avoir passé par la longue épreuve des charges administratives du municipe (2). Autour du pontife et l'assistant dans son ministère se groupaient, sans doute, des augures, des flamines, des haruspices et des prêtres d'Auguste. Ces derniers formèrent probablement à Augusta un collège important, car le culte du fondateur de la ville dut y être fort en honneur. Une inscription, dont nous avons déjà parlé (3), trouvée en 1866 sous le chœur de notre église basilique, nous a fait connaître le nom de l'un d'eux :

NVM. AVG. D....
.... KANO. CIVIT.... VI....
.... C. SVICCIVS. LA....
.... SAC. ROM. ET. AV....
.... PRÆF. I. VIII. C....
.... CIVITATIS. SVE....
.... QVISITOR. GA....
.... CATV....

(1) Ce monument parait avoir été érigé en l'honneur de L. Besius Supérior par l'ordre des députés de la Gaule qui tous les ans, au mois d'août, se réunissaient à Lyon, auprès du temple de Rome et d'Auguste : « Cette assemblée, dit M. de Caumont, votait l'érection de monuments honorifiques aux hommes qui avaient bien mérité de leur pays ».

(2) V. la dissertation sur *Augusta*, de l'abbé Belley.

(3) V. page 426. — V. les Études Saint-Quentinoises de M. Ch. Gomart, tome v, page 337.

Digitized by Google

Au Dieu Auguste et au Dieu
Volkanus de la cité des Véromandues
.... C. Suiccius La....
prêtre de Rome et d'Auguste
Préfet....? ....?
de sa cité
inquisiteur des Gaules
....?....

Ce Caius Suiccius La.... était donc, dans notre ville, un prêtre de Rome et d'Auguste qui, à ses fonctions sacerdotales, joignait un important emploi civil, peut-être même un grade élevé dans l'armée.... PRÆF. I. VIII. C... Avec le dieu Volkanus, avec Rome et Auguste, une divinité indigène peu connue recevait un culte qui nous est attesté par une inscription trouvée à Clermont-Ferrand en 1863 et qui ne comprend que ces deux mots :

CAMULO
VIROMANDUO

M. Ch. Gomart qui l'a signalée dans le tome v de ses *Études Saint-Quentinoises*, pense qu'il s'agit ici de ce chef des *Parisii*, nommé Camulogène, qui défendit Lutèce contre Labiénus, l'un des lieutenants de César : nous ne pouvons partager son avis. *Camulus* était une divinité gauloise dont le nom s'est rencontré dans quelques inscriptions associé à celui de *Mars* (1). Il s'agit donc ici d'une pierre votive élevée au Dieu Camulus du Vermandois, c'est-à-dire au Dieu de la guerre, probablement par un soldat Véromandue en garnison à Clermont-Ferrand.

Jupiter, le père des Dieux et des hommes, eut certai-

(1) V. la Géographie de la Gaule romaine de M. Ernest Desjardins, II, page 456.

Digitized by Google

nement son temple à Augusta, et tout porte à croire qu'Apollon, le Dieu Soleil, y reçut aussi un culte public : c'est ce qui, d'ailleurs, nous paraît résulter des actes du martyre de saint Quentin qui montrent Rictius Varus engageant le saint apôtre, alors dans notre ville, à sacrifier à ces deux divinités. Ces prêtres de la religion païenne étaient élus par la curie comme les magistrats municipaux, mais tandis que ces derniers étaient annuels, eux, au contraire, paraissent avoir été nommés à vie.

Après avoir étudié le régime administratif et religieux que les empereurs des deux premiers siècles imposèrent à l'Augusta des Véromandues, nous allons essayer de reconstituer la topographie de notre ville à cette époque lointaine. Pour nous aider dans ce travail, les textes et l'archéologie nous donneront bien peu de renseignements : on ne s'étonnera donc pas si les conjectures y tiennent une large place, et l'on voudra bien, nous l'espérons, excuser ce qu'elles peuvent avoir de téméraire ou de hasardé en raison de la difficulté de notre tâche.

L'antique Augusta occupait le versant méridional de la colline où s'élève aujourd'hui Saint-Quentin. A l'époque de sa plus grande extension, elle ne semble pas avoir dépassé l'espace circonscrit : à l'Est, par les rues modernes d'Isle et de la Sellerie ; au Nord, par la place de l'hôtel de ville ; à l'Ouest, par les rues des Canonniers et d'Aumale (1) ; au Sud, par la Somme. Cette rivière, large et

(1) Il est possible, cependant, que vers l'Ouest, Augusta se soit étendu jusqu'à la rue Saint-Martin, car une légende fort ancienne veut que l'apôtre saint Quentin ait été enfermé, en arrivant d'Amiens, dans une prison que la tradition place à l'angle des rues Saint-Martin et du Palais-de-Justice. Cela serait même certain si l'on pouvait rapporter à l'époque romaine la *mosaïque* trouvée en 1844, en creusant les fondations de la salle de spectacle; mais elle paraît plutôt appartenir aux premiers siècles du Moyen-Age.

Digitized by Google

profonde du côté de l'Orient, se rétrécissait à l'endroit du pont Terrescend qui donnait passage, on se le rappelle, aux routes de Guise, Laon, Reims et Soissons ; elle s'étendait ensuite au pied de la ville romaine comme un grand fleuve (1), couvrant alors l'espace compris aujourd'hui entre le bassin du canal et la ligne du chemin de fer du Nord. Il nous semble très-probable, sinon certain, qu'à l'époque romaine, les terrains circonscrits maintenant par le vieux-port, le bassin, la rue d'Achery et le boulevard Saint-Martin n'étaient pas inondés comme ils le furent depuis (2), mais présentaient au contraire un sol assez ferme qui reçut peut-être les premières constructions bâties par les Romains.

Peu à peu les habitations de bois et de torchis (3) durent s'élever en amphithéâtre sur le versant de la colline qui regarde le midi ; la rue Saint-Thomas devint la rue principale de la cité d'Auguste et nous

(1) Fluvius Somenæ, ab eodem sepulturæ loco procul fermè quinque millibus exordium sumit. Quo in loco prærupto exiguè manat, sed processu longiori derivatur in amnem, ita videlicet, ut cum in eumdem locum ventum fuerit, quo beatum corpus repertum est, fluvii habeat magnitudinem (Actes de saint Quentin, paraphrasés par Raimbert, vers 1104). Les actes plus anciens disent simplement : « Fluvius autem Somena inter valla vastâ congerie et humore palustri dextrâ lævâque est circumdatus. » V. Colliette, I, page 143.

(2) Au siècle dernier, toute cette partie de la ville était coupée par de nombreux fossés remplis d'eau. V. le plan de Saint-Quentin au XVIII[e] siècle, dans le tome II des Etudes Saint-Quentinoises de M. Gomart. — V. plus haut, page 424, *note*.

(3) « Sous les Romains, dit M. de Caumont, les constructions privées étaient, pour la plupart, loin de répondre à la magnificence des édifices publics, et, dans nos contrées, les maisons ne furent souvent qu'en bois et en torchis. L'usage de bâtir de la sorte, qui a régné si longtemps au Moyen-Age, *remontait au temps de la domination romaine;* c'était une des traditions de l'ère qui avait précédé. » (Abécédaire d'archéologie, tome II, page 5). — On voit qu'une petite cité gallo-romaine comme Augusta, devait singulièrement ressembler à nos villages français du commencement de ce siècle, lorsque la construction en bois et torchis était encore généralement employée. Seuls les monuments publics, les temples, le prétoire et les quelques maisons de riches particuliers (elles furent assurément peu nombreuses dans notre ville) étaient construits ave des matériaux plus solides.

Digitized by Google

avons vu (1) qu'il y a trois siècles à peine, elle conservait encore le nom de la ville antique, et s'appelait la rue d'Aouste, *vicus Augustæ*. Sous la rue du Petit-Pont et suivant probablement sa direction, on a reconnu en 1834, à trois mètres au-dessous du sol actuel, une chaussée (2) de l'époque romaine qui formait, peut-être, l'une des rues d'Augusta. C'est sans doute aussi aux temps gallo-romains qu'il faut rapporter cette voie empierrée (3) trouvée en 1846 à vingt mètres vers l'Ouest de la rue d'Isle dont elle semble avoir suivi le tracé. Si ce chemin était compris dans l'enceinte de la capitale des Véromandues, il devait se trouver à son extrême limite vers l'Orient. Quoi qu'il en soit, deux rues, celles de Saint-Thomas et du Petit-Pont paraissent remonter à la plus haute antiquité : leur alignement, leur direction même ont pu varier dans certaines limites, mais il nous semble extrêmement probable qu'elles furent dès les premiers temps de la fondation de notre ville comprises dans son périmètre. Nous pensons aussi qu'il faut rapporter à la même époque la rue des Cordelières, longue, étroite, régulière dans son tracé qui n'a pas varié depuis plusieurs siècles, et qui se trouve placée entre les rues de S^t^-Thomas et du Petit-Pont. Ces trois voies étaient apparemment les rues principales (4)

(1) Page 415.

(2) Cette chaussée existait sous la maison qui porte aujourd'hui le n° 9. « Des tuiles romaines, des débris de poteries rouges et des bronzes furent trouvés dans le même lieu, » dit M. Ch. Gomart, *Etudes Saint-Quentinoises*, tome III, p. 339, *note*.

(3) Cette voie a été reconnue dans le jardin de M. Ch. Gomart, situé rue d'Isle, n° 16, à la profondeur d'un mètre au-dessous du niveau de la chaussée moderne. Auprès d'elle on trouva une meule et une clef antiques, ainsi qu'une médaille romaine. Ce n'est donc pas sans raison qu'on peut la rapporter à l'époque romaine. V. le tome v, deuxième série, page 294 des Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin.

(4) Inutile de dire que dans le quartier Saint-Thomas, la pioche des ouvriers a mis souvent au jour des débris de constructions gallo-romaines, tuiles

Digitized by Google

d'Augusta et c'est sur leurs bords que devaient être construits les monuments et les édifices publics. Il y eut, en effet, un prétoire dans notre ville, puisque Rictius Varus, dans le procès de saint Quentin, y tint ses assises avec son conseiller Severus Honoratus. Il y eut aussi certainement une basilique (1), dans laquelle la curie tenait ses séances. L'antique cité posséda également, nous l'avons vu, des temples de Jupiter, d'Apollon, de Volkanus, de Rome et d'Auguste ; malheureusement, le temps et aussi l'insouciance ou l'ignorance de nos aïeux ont réduit à peu de chose les renseignements que nous avons aujourd'hui sur les monuments romains de notre ville. Lenin seul nous a transmis quelques indications précises dont il nous sera possible, peut-être, de tirer parti. En 1639, comme il faisait creuser un puits dans sa maison située au sommet de la rue au Charbon (aujourd'hui rue des Canonniers), il trouva à quarante-cinq pieds de profondeur « un lit de démolition rempli de pièces et morceaux de marbre, jaspe et albâtre tous brisés et qui avaient été autrefois polis et mis en œuvre. » Lenin attribua ces débris à la ruine de quelque ancien temple du paganisme, et nous accueillons volontiers son hypothèse. L'endroit de la découverte était le lieu le plus élevé et par conséquent le plus en vue d'Augusta qui, nous l'avons dit, ne dépassait pas, vers le

et briques; on y a trouvé aussi, dans ces dernières années, un certain nombre de monnaies romaines. — Outre les trois grandes rues de Saint-Thomas, du Petit-Pont et des Cordelières, il existait probablement dans Augusta un certain nombre de voies transversales : de ce nombre étaient peut-être la rue de l'Évêché, où la tradition place la demeure des évêques de Vermandois, et la rue de l'Arquebuse, où M. De Chauvenet, ancien président du tribunal civil, a trouvé un mur gallo-romain de petit appareil, en faisant creuser une citerne.

(1) On appelait *basiliques*, chez les anciens Romains, de vastes bâtiments où se trouvaient installés des services publics, par exemple et surtout celui de la justice. Dans une petite ville comme Augusta, il est possible qu'un même édifice ait servi aux réunions de la Curie et aux audiences du Tribunal.

Digitized by Google

Nord, la grande place moderne. Or, lorsque les Romains construisaient une ville, ils s'attachaient toujours à faire de la nouvelle cité une image de la capitale de l'Empire. Combien de villes fondées par eux ont eu leur capitole! Le temple de Jupiter était construit sur le point culminant de Rome: on peut admettre, non sans vraisemblance, que dans plus d'une ville qu'ils fondèrent, la même disposition fut adoptée. C'est ce qui arriva peut-être à Augusta : le haut de la rue des Canonniers était le point le plus élevé de la ville, il reçut en conséquence le temple de la plus grande divinité du paganisme et l'autel du père des Dieux et des hommes. Peut-être encore se trouvait-il construit sur le bord du rempart en terre qu'on peut supposer avoir limité vers le Nord la cité d'Auguste. Lorsque le temple fut renversé par les Barbares ou par les chrétiens, ses ruines tombèrent dans le fossé ; celui-ci se combla peu à peu et tout souvenir en était perdu lorsqu'il y a deux siècles et demi Lenin trouva à l'étonnante profondeur de quinze mètres les morceaux de jaspe, de marbre et d'albâtre qui frappèrent si vivement son attention.

Augusta, disons-nous, avait des remparts en terre: c'est là une hypothèse qui nous paraît résulter de l'absence, dans notre ville, de tous vestiges de murs en maçonnerie (1) qu'on puisse rapporter à une enceinte fortifiée de l'époque romaine (2). Dom Grenier constatait au siècle

(1) La construction de remparts en maçonnerie autour d'Augusta, qui était loin de la frontière de l'ancienne Gaule, eût entraîné des dépenses devant lesquelles les Romains auraient probablement reculé; notre ville était trop peu importante alors pour que de si grands sacrifices fussent faits pour sa défense. D'ailleurs, si elle avait eu sous la domination romaine des murailles en maçonnerie, celles-ci auraient existé encore au VI^e^ siècle, sous l'épiscopat de saint Médard, et cet évêque n'aurait pas transféré à Noyon, pour le mettre en sûreté, le siége de l'évêché du Vermandois.

(2) Dans son important ouvrage en cours de publication, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne,* M. Edouard Fleury s'est prononcé pour l'existence de fortifications en maçonnerie autour de l'antique Augusta. Il

Digitized by Google

dernier qu'on ne trouvait aucune trace des fortifications de l'ancienne capitale des Véromandues : « s'il ne reste rien » absolument, disait le savant bénédictin, à Amiens et à » Saint-Quentin des murs romains, c'est que ce qui a pu » en échapper à la fureur des Vandales et des Normands » est enterré aujourd'hui dans les marais de la Somme » dont le sol s'élève tous les jours de plus en plus. » Nous ne croyons pas que l'explication de Dom Grenier soit admissible : si jusqu'alors on n'a pas trouvé dans notre ville les restes de murs antiques, c'est qu'elle n'était pas fortifiée sous la domination de Rome, ou plutôt, c'est qu'elle était défendue, comme le camp de Vermand, par une simple levée de terre garnie de palissades et par un fossé. Ainsi s'expliquerait l'absence dans le sous-sol de Saint-Quentin de tous vestiges de murs gallo-romains; ainsi s'expliquerait encore la translation de l'évêché du Vermandois à Noyon justifiée par l'insuffisance des remparts d'Augusta, la ville épiscopale (1).

— La cité des Véromandues fut-elle protégée par une citadelle ? peut-on admettre avec vraisemblance que, sous

s'est appuyé sur un passage de Quentin De la Fons (*Histoire de la ville de Saint-Quentin*, tome I, page 7), qui raconte la découverte au XVII[e] siècle, de murs très-anciens, à l'occident de la ville, dans les quartiers de Longueville et de Sainte-Marguerite; mais ces anciens remparts étaient trop loin de l'emplacement occupé autrefois par la ville romaine, pour qu'on puisse les regarder comme ayant fait partie de ses défenses. Les renseignements donnés par Quentin De La Fons manquent, d'ailleurs, de précision et de netteté. V. page 417.

(1) ..... Veritus iterandam paganorum irruptionem, Noviomum quem *munitionem* prænominavimus, sano satis consilio sedem constituit episcopalem. (Vie de saint Médard, par Radbod, évêque de Noyon, dans le recueil des bollandistes, au 8 juin). Saint Médard transporta le siége de l'évêché de Vermandois à Noyon, parce que cette localité était fortifiée (*munitio*) : Augusta ne l'était donc pas, ou bien la levée de terre palissadée des Romains n'était plus entretenue peut-être et ne constituait alors qu'une défense dérisoire. Nous devons dire toutefois que l'auteur de la citation qui précède vivait au XI[e] siècle, (c'est-à-dire cinq siècles après saint Médard), et que pour cette raison, son témoignage peut être considéré comme de peu de valeur dans la question qui nous occupe.

Digitized by Google

la domination de Rome, une forteresse existait dans cette partie de notre ville circonscrite par la grande place, les rues Croix-Belle-Porte, du Gouvernement, de l'ancien Collége et de la Sellerie ? M. Ch. Gomart s'est prononcé pour l'affirmative (1). Il est certain, en effet, que ce quartier présente une forme tout à fait caractéristique : c'est un carré, aux angles arrondis, couvrant entièrement ce mamelon qui jadis dominait la ville romaine (2). Des documents très-anciens l'appellent *Castrum Augustum*, le camp d'Auguste ou d'Augusta (3), et, dans le *livre des Miracles de saint Quentin*, il est dit qu'au temps de l'abbé Lagbard, c'est-à-dire vers l'an 680, le monastère qui s'y trouvait était entouré de murailles (*claustra*) (4). Etait-ce donc une forteresse ? le mot *castrum* signifie-t-il ici camp, citadelle, ou simplement village ou bourgade ? Faut-il, d'un autre côté, traduire le mot *claustra* par mur de clôture ou par fortifications ?

Il n'est pas facile, en présence d'indications absolument insuffisantes, d'émettre même une simple conjecture. Ce qui nous paraît certain, c'est qu'en 342, lorsque Eusébie éleva un oratoire sur le tombeau de saint Quentin, il n'existait pas de forteresse en cet endroit (5) : les actes de la première invention du corps de l'apôtre, dont la rédaction *primitive* semble remonter à la seconde moitié du

(1) Etudes Saint-Quentinoises, tome II, page 88.

(2) Le *Tour du gouvernement* comprend une superficie d'environ cinq hectares.

(3) *Castrum Augustum veteri vocabulo appellatum*, dit la relation des miracles de saint Eloi, rédigée selon M. Ch. Gomart (loc. cit.), vers l'an 984, par ordre de Lindulfe, évêque de Noyon.

(4) V. Hémeré, *Ragestum*, page 12.

(5) Il y avait probablement un temple païen à l'endroit où s'éleva depuis notre église basilique. L'inscription qui a été trouvée dans son sous-sol (V. page 426), semble indiquer que là se trouvait un autel dédié à Rome et à Auguste. Ce fut peut-être pour détruire le culte de ces deux divinités païennes, qu'Eusébie construisit un oratoire chrétien dans le voisinage ou même sur l'emplacement de leur temple.

Digitized by Google

IVe siècle, n'en font aucune mention. Nous devons ajouter qu'il n'est pas à notre connaissance que, dans cette partie de la ville, la pioche ait mis au jour un mur gallo-romain : la vieille muraille dont on trouve fréquemment les vestiges dans ce quartier a été construite vers 885 par le comte abbé Teutrik après la ruine de Saint-Quentin par les Normands. On pourrait, peut-être, proposer l'hypothèse suivante : on sait que dans le courant du IVe siècle, lorsque les invasions germaniques commencèrent à se multiplier, la plupart des villes de la Gaule ne pouvant, à cause de leur étendue, du manque de temps et de ressources, s'entourer entièrement de murailles, transformèrent en citadelle leur quartier le plus défendable (1). Augusta fit-elle comme bien d'autres cités gallo-romaines et construisit-elle une forteresse ? Nous l'ignorons, mais il faut reconnaître que *le tour du gouvernement* constituait, dans son voisinage immédiat, la plus solide position militaire. Si l'on accueille cette conjecture, il faut admettre aussi, en l'absence de tous vestiges de murs gallo-romains, que la défense du *castrum Augustum* consista alors en un fossé et en un rempart de terre palissadé. Nous dirons en outre, que si les habitants d'Augusta avaient construit une muraille en maçonnerie à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle, celle-ci eût existé encore cent ans plus tard et le dernier évêque de notre ville n'eût pas été obligé de transporter son palais épiscopal dans l'enceinte fortifiée de Noyon.

(1) V. page 386. V. aussi l'Abécédaire d'archéologie de M. de Caumont, tome I, page 623 et suivantes. Peut-être à cette époque, les habitants d'Augusta renversèrent-ils leurs monuments pour fortifier, comme cela eut lieu à Vermand, les portes de leur *castrum*. Il serait possible, dans cette hypothèse, que les fondations de notre basilique renfermassent quelques pierres sculptées, moulurées ou couvertes d'inscriptions arrachées alors aux édifices dont elles faisaient partie et placées depuis dans les fondations des diverses églises construites en cet endroit.

Digitized by Google

— A quatre ou cinq cents pas d'Augusta, vers le Nord et l'Ouest se trouvaient les cimetières (1). Le plus ancien paraît être celui que Lenin découvrit en 1634, en construisant le bastion S^t^-Jean : il renfermait, nous l'avons dit (2), un nombre considérable de sépultures par incinération et très-peu de sarcophages, et nous pensons qu'il fut, pendant les deux premiers siècles de notre ère, le *campo santo* de notre ville. Il nous semble probable qu'il se trouvait sur les bords de l'importante chaussée de Cambrai : les Romains, d'ailleurs, plaçaient souvent leurs cimetières sur le bord des routes (3). Dans la suite des temps, le champ des tombeaux s'étendit dans la direction du sud-ouest, et on se rappelle que Lenin constata l'existence d'une infinité de sépultures par inhumation (4) dans cette partie de Saint-Quentin comprise entre la place du Lycée et le point d'intersection des rues Royale et d'Orléans. Nous avons vu en outre que des sarcophages et des caveaux funéraires renfermant des urnes avaient été trouvés en divers endroits de notre ville (5).

Telles sont les conjectures que peuvent autoriser, selon nous, les renseignements bien rares que nous possédons sur la cité des Véromandues pendant la domination romaine, et particulièrement sous le Haut-Empire. En cherchant à reconstituer son histoire pendant les deux premiers siècles de notre ère, nous avons cru devoir y joindre l'étude de sa topographie, car tout nous indique

(1) On sait que la loi des Douze Tables défendait de brûler ou d'enterrer les morts dans les villes : *Hominem mortuum in urbe neve urito, neve sepelito.*

(2) V. page 417.

(3) C'est ainsi qu'on voit encore un nombre considérable de tombeaux le long de la voie Appienne, à sa sortie de Rome. — V. l'Abécédaire d'archéologie de M. De Caumont, tome I, page 463, et Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, livre II, chapitres XXXIV et suivants.

(4) V. page 423.

(5) V. page 421.

Digitized by Google

que l'époque des Antonins et de leurs successeurs immédiats fut pour notre *Augusta*, comme pour la plupart des villes de l'ancienne Gaule, une période de bonheur et de prospérité. Elle était alors peuplée et riche : certes, il ne faut pas s'exagérer cette population et cette richesse, et il y a lieu de croire que pendant le gouvernement de Rome, la capitale du Vermandois ne fut qu'une petite ville de deux ou trois mille habitants. Son enceinte probable, que nous avons essayé de fixer et qui ne comprenait guère plus de vingt-cinq hectares, ne nous autorise pas à admettre une population plus considérable. Les Véromandues formaient d'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, un très-petit peuple, et leur sol, encore couvert de bois ne devait pas être bien productif et ne pouvait, par conséquent, nourrir une nombreuse population. L'Histoire ne nous dit pas s'ils exerçaient une industrie particulière : si, dans un sujet où tout n'est qu'incertitude et obscurité, il nous est permis d'émettre encore une hypothèse, nous dirons que peut-être, à cette époque lointaine, la fabrication des grosses étoffes de laine occupait une partie de la population d'Augusta (6). Le centre de production de ces articles essentiellement gaulois était à Arras : il est possible que le rayon de fabrication se soit étendu jusqu'aux bords de la Haute-Somme et que la capitale du Vermandois ait exporté, comme la ville des Atrébates, sa voisine, les saies ou blouses de laine, vêtement national de nos ancêtres, qui servaient, en outre, chez les Romains, à l'habillement du soldat et de l'homme du peuple.

(1) Au moyen-âge la fabrication des étoffes de laine, à Saint Quentin, avai une certaine importance.

Digitized by Google

CHAPITRE II

AUGUSTA PENDANT LE TROISIÈME SIÈCLE. — LE MARTYRE DE SAINT QUENTIN

Marc-Aurèle avait à peine fermé les yeux que la décadence de l'Empire apparut soudain profonde et presque irrémédiable. Sous Commode, son indigne successeur, on vit des bandes de soldats déserteurs parcourir toute la Gaule, forçant les plus grandes villes pour les brûler et les mettre au pillage (1). Nous ignorons si Augusta fut prise et rançonnée par ces brigands. L'Histoire ne nous dit pas davantage si les Véromandues prirent part à la lutte gigantesque qui donna le pouvoir à Septime Sévère et s'ils eurent à souffrir des atroces représailles exercées par le vainqueur contre les anciens partisans de son rival Albinus. Nous savons seulement que sous le règne de cet impitoyable tyran et de son odieux fils Caracalla, on répara cette belle chaussée qui joignait Soissons à Augusta en passant par Condren ; les incursions des déserteurs et la guerre civile en avaient, sans doute, fait négliger l'entretien. La réparation de cette route dans les premières années du troisième siècle nous a été révélée par une inscription gravée sur une borne milliaire reconnue à Juvigny en 1722 par le savant abbé Lebeuf (2).

C'est aussi à Caracalla qu'est dû le célèbre édit de l'an 212 qui consomma l'unité de l'Empire en conférant à

(1) ..... « Galliam *omnem* atque Hispaniam vastabant, et ut quamque ex magnis urbibus vi ceperant, incensâ direptâque, protinus abibant. » (Traduction d'un passage d'Hérodien, dans le Recueil des Historiens des Gaules et de la France, tome I, page 485.)

(2) Dom Grenier a rapporté cette inscription dans son *Introduction à l'histoire de la Picardie*, page 465.

Digitized by Google

tous les hommes libres la qualité de citoyens romains. Le résultat de cette grande mesure fut d'abolir les priviléges dont jouissaient nombre de villes pour les soumettre à un régime municipal uniforme. Augusta perdit alors son rang de cité privilégiée, mais en lui ôtant le prestige que lui valaient ses libertés intérieures, la constitution de Caracalla ne porta pas atteinte, croyons-nous, à sa prospérité : il est probable, en effet, que la concession par les empereurs du droit de cité romaine à un nombre considérable d'habitants des provinces, en préparant l'édit de 212, lui enleva une partie de son importance et de ses effets juridiques. Quoi qu'il en soit, à partir de cette époque, la même loi municipale qui régissait toutes les cités de la Gaule fut imposée à la capitale du Vermandois (1).

Les nombreuses médailles à l'effigie de Commode et des empereurs suivants trouvées à Saint-Quentin (2) montrent que pendant la première moitié du IIIe siècle notre ville conserva l'importance qu'elle semble avoir eue sous les Antonins. Malheureusement, elle n'était pas loin de la frontière, et la longue lutte de Rome contre la barbarie germanique allait commencer. Dès l'an 241, nous voyons

(1) A partir de l'édit de Caracalla, le régime intérieur des villes privilégiées fut étendu à toutes les cités de l'Empire, mais celles-ci furent plus étroitement soumises à l'autorité du gouverneur de la province. Vers la fin du IIIe siècle, le recrutement des curies devint difficile : chaque citoyen chercha à s'exempter des fonctions de décurion, à cause de l'énorme responsabilité financière qu'elles entraînaient. Les empereurs firent des lois pour obliger certaines catégories de citoyens à faire partie de la curie, et sous le Bas-Empire, le sénat municipal ne fut plus qu'un simple rouage de l'administration fiscale des Romains. Le temps était loin où les citoyens riches et influents recherchaient l'honneur de siéger dans l'assemblée de leur ville : « La condition des curiales devint si misérable, dit M. Serrigny, que l'on était condamné, en certains cas, à entrer dans les curies à titre de peine ! » Naturellement, le mode d'élection du sénat de la cité se transforma : la curie, responsable du recouvrement de l'impôt, se recruta elle-même, et les duumvirs, autrefois nommés par elle, furent désignés par leurs prédécesseurs qui répondirent sur leurs biens de la gestion de ceux qui leur succédaient.

(3) V. la lettre de M. Caignart, page 421.

Digitized by Google

des hordes de Franks, dont le nom apparaît pour la première fois dans l'Histoire, sillonner toute la Gaule (1); dix ans plus tard, en 251, les mêmes Franks se jetaient sur la Belgique, et cette fois la désolation fut telle que selon l'historien Eutrope, notre pays parut un instant presque anéanti (2). Il y a lieu de croire que notre ville eut à souffrir des bandes de pillards Germains qui pendant plusieurs années parcoururent impunément les provinces Belges et Gauloises. Mais de nouvelles épreuves lui étaient réservées, car à peine Posthumus et Aurélien avaient-ils chassé les Barbares et rétabli la sécurité qu'un immense débordement des nations germaniques sur la Gaule venait, vers l'année 275, mettre le comble à la désolation de la grande province. Bien qu'aucun historien, bien qu'aucun monument ne nous l'apprenne, il nous paraît certain qu'Augusta fut l'une des soixante-dix cités que les Germains prirent et saccagèrent. Pendant deux longues années, notre malheureux pays fut abandonné à leurs ravages, et ce fut à la suite d'une lutte gigantesque que l'empereur Probus parvint, en 277, à l'arracher à la barbarie et à le rendre à la civilisation.

Il est probable que dès cette époque le Nord de la Gaule commençait à se dépeupler (3) : depuis 241 jusqu'à la grande invasion de l'an 275, c'est-à-dire en trente-quatre ans, la Belgique avait été envahie quatre fois et

(1) .... Quum vagarentur per totam Galliam..... (Flavius Vopiscus, *Aurélien*, chap. VII.)

(2) Postumus in Galliâ..... per annos decem ita imperavit, ut *consumtas pæne provincias* ingenti virtute et moderatione reparaverit. (Eutrope, livre IX, chap. IX.)

(3) Le pays des Nerves (Hainaut et Cambrésis), limitrophe de notre Vermandois, reçut à cette époque des colonies de captifs germains. L'établissement de *lètes* ou colons barbares sur le territoire de nos voisins, montre combien alors la dépopulation des campagnes était déjà grande. Voyez le chapitre IV du présent livre.

Digitized by Google

était restée pendant plusieurs années au pouvoir des Allemands : on se figure aisément ce que durent accumuler de ruines et de meurtres leurs bandes à demi-sauvages encore. Il y a donc, on le voit, quelque raison de croire que la prospérité d'Augusta avait reçu dès lors une rude atteinte. L'insurrection des Bagaudes qui suivit l'invasion germanique dut précipiter encore cette décadence de la ville romaine que la rareté relative des monnaies du Bas-Empire trouvées à Saint-Quentin semble d'ailleurs indiquer.

On sait que l'immense mouvement social qu'on appela *bagaudie* eut pour cause le malheur des temps joint à la misère et au désespoir des contribuables exaspérés par l'odieuse fiscalité du gouvernement impérial. Augusta, comme toutes les villes de la Gaule, eut à souffrir de l'injuste système financier des Romains qui rendait une classe de citoyens responsable de la rentrée de l'impôt, mais lui permettait, en retour, d'employer contre les autres l'emprisonnement, la confiscation et même la torture. La population de la capitale des Véromandues, unie et tranquille sous les Antonins, dut être déchirée alors (vers l'an 286) par l'antagonisme qui se déclara entre ses *décurions*, devenus contre leur gré agents du fisc impérial, et les autres citoyens de la cité poussés à bout par d'impitoyables rigueurs. Si quelque bande de bagaudes vint, ce qui est probable, rôder autour d'Augusta, elle put trouver dans ses murs une populace amie du pillage (1) et aussi misérable qu'elle qui lui en ouvrit les portes sous les yeux des

(1) V. l'histoire de la Gaule sous l'administration romaine de M. Amédée Thierry, tome II, page 474. — Les pages que l'éminent historien a consacrées à la révolte des bagaudes et à la persécution que l'empereur Maximien dirigea contre les chrétiens, sont du plus haut intérêt; c'est sous leur inspiration que nous allons raconter le martyre de saint Quentin. On reconnaîtra que nous ne pouvions suivre un guide plus sûr ni trouver un modèle plus achevé.

Digitized by Google

décurions, tandis que les autres citoyens ruinés par le fisc et désintéressés, par leur pauvreté même, du maintien de l'ordre, refusaient de défendre leur ville contre les brigands.

Au milieu de tous ces malheurs, il semblait que notre pays allait disparaître sous les efforts simultanés de la barbarie germanique et d'une effrayante insurrection. Aux éléments de dissolution qui minaient les bases de la société civile était venu s'ajouter un immense ébranlement dans les croyances religieuses : le christianisme avait fait son apparition dans la Gaule septentrionale. Dès le milieu du IIIe siècle, saint Denys, l'apôtre et le premier évêque de Paris, était venu de Rome sur les bords de la Seine, accompagné d'une suite nombreuse de prêtres ou de diacres qu'il avait successivement envoyés dans la Belgique prêcher la nouvelle religion, Vers l'année 286, au moment où éclatait la bagaudie, les églises d'Amiens, de Beauvais et de Soissons étaient florissantes ; les noms de leurs chefs Firminus et Quintinus, Lucianus, Crispinus et Crispinianus, étaient fort connus, et il n'était bruit, dans la grande province, que de leurs succès évangéliques.

Tel était l'état de la Gaule septentrionale lorsque l'empereur Maximien vint y combattre les bagaudes et rétablir l'ordre et la tranquillité. Païen aux idées étroites, soldat inflexible et illettré, exigeant avant tout la discipline dans l'armée comme dans la société civile, tel était l'homme que Dioclétien avait attaché à sa fortune. Rebelle à toutes les innovations qui lui semblaient être autant de révoltes contre la majesté de l'empire, Maximien voyait d'un même œil le bandit qui troublait la sécurité matérielle et le chrétien qui allait détruire l'unité religieuse du monde romain. Bien qu'un abîme séparât en réalité ces deux genres d'hommes placés aux extrémités de l'échelle sociale,

Digitized by Google

il est certain que plus d'un contemporain confondit et identifia le bagaude poussé à la révolte par les vices de l'organisation administrative de son temps et le chrétien qui proclamait l'égalité de tous les hommes et l'indignité du riche. Il est bien probable que cette confusion eut lieu dans l'esprit de l'empereur et de la plupart des hauts fonctionnaires qui l'entouraient. Les actes de saint Lucien, premier apôtre de Beauvais, nous montrent combien était vivace encore en 287 la haine des populations Belges contre les disciples du Christ. Maximien venait donc combattre les deux ennemis de l'empire, les bagaudes et les chrétiens ; il se chargea d'écraser les premiers et confia à Rictius Varus, son préfet du prétoire, la tâche d'exterminer les autres. Les actes des martyrs nous montrent qu'il ne s'acquitta que trop fidèlement de la mission de l'empereur.

Rictius Varus arriva à Amiens dans le courant du mois d'octobre de l'an 287. La communauté chrétienne de cette importante cité avait alors à sa tête l'évêque Firminus qu'assistait le prêtre Quintinus ou Quentin. Ce dernier, fils d'un sénateur romain (1), était venu en Gaule avec l'apôtre de Beauvais, saint Lucien : tous deux étaient peut-être des compagnons ou des disciples de saint Denis qui, d'après la tradition acceptée par Lenain de Tillemont (2) et la plupart des historiens était venu prêcher

(1) « Ce qui veut dire probablement fils de quelque décurion d'Italie, » ajoute M. Amédée Thierry, tome II, page 307. On sait, en effet, que les membres de la Curie de certaines grandes villes prenaient le titre de sénateurs. — Cependant, il importe de remarquer que saint Quentin était né à Rome et que son père paraît être, dans les actes de son martyre, un personnage considérable : nous inclinons donc à penser que le sénateur Zénon était bien membre du sénat romain.

(2) ..... « Les actes de saint Fuscien et de saint Victoric portent que non-seulement ces deux saints, mais encore saint Crépin et saint Crépinien, saint Rufin et saint Valère, saint Lucien de Beauvais, saint Régule ou Rieule, *saint Quentin*, saint Piaton et saint Marcel, sont venus de Rome avec saint Denys :

Digitized by Google

l'évangile aux peuples des bords de la Seine vers l'année 250. Comme Quentin, l'évêque Firmin appartenait à une riche famille : il était d'origine espagnole, et après avoir été consacré par Honorat, évêque de Toulouse, il était venu annoncer la religion du Christ dans la Gaule centrale. Attiré en Belgique par le bruit des succès de saint Denys et de ses compagnons, il s'était fixé à Amiens où se trouvait déjà l'apôtre Quentin ; et tandis que celui-ci restait simple prêtre, les chrétiens de cette ville avaient choisi Firmin pour leur évêque.

Tel est le récit que M. Amédée Thierry (1) a cru pouvoir tirer des actes de saint Firmin, qu'il trouve confus et dont la rédaction doit être rapportée, selon lui, au VIII^e^ ou au IX^e^ siècle seulement. Il peut paraître étrange que les chrétiens d'Amiens aient préféré un prêtre étranger à Quentin qui avait été, dans leur pays, l'ouvrier évangélique de la première heure. Mais leur choix s'explique peut-être par la dissemblance d'aptitudes et de caractère qu'ils avaient remarquée chez les deux apôtres.

et on lit la mesme chose dans les histoires de tous les saints, ou au moins de la plupart. Que si l'on écrit que ces saints ne vinrent en France que sous Dioclétien, cela se peut accorder avec saint Grégoire de Tours, en disant qu'ils sont venus vers le temps de Dèce, et qu'ils n'ont souffert le martyre qu'environ quarante ans après, sous Dioclétien. Car tout le monde convient que saint Quentin et quelques uns des autres que nous avons nommez, ne sont morts que sous ce règne. Il peut paroistre étrange que tant de personnes venues ensemble, se soient encore trouvées toutes vivantes quarante ans après. Mais il est aisé de répondre que nous n'avons aucune histoire originale de tout cela, et qu'ainsi on peut bien avoir fait compagnons de la mission de saint Denys ceux qui ont eu seulement quelque liaison avec luy, ou qui ont pris quelque part dans ses travaux, soit qu'ils fussent venus de Rome comme luy, soit qu'il les eust trouvez dans les Gaules. » Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, tome IV, page 443. — Dans le même sens, V. les *Origines de l'Église de Paris*, par M. l'abbé Eugène Bernard, professeur à la faculté de théologie de Paris; en sens contraire, V. trois articles de M. Ch. Salmon, dans la revue des sciences ecclésiastiques, année 1870. — Sur l'époque de la mission de saint Denys (et peut-être de saint Quentin), voyez Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, livre I, chap. XXVIII.

(1) Ouv. cité., tome III, pages 32 et 33.

Digitized by Google

Firmin mûri par de longues pérégrinations apostoliques, avait acquis, dans de fréquents démêlés avec l'autorité civile, la prudence si nécessaire au chef d'une église persécutée ; Quentin au contraire, homme d'un rare courage, mais caractère impétueux, et par conséquent imprudent, avait toutes les qualités du missionnaire et devait laisser volontiers à son compagnon le soin d'administrer la communauté. Quoiqu'il en soit, sous la direction de ces deux hommes distingués, l'église d'Amiens était devenue nombreuse et prospère. Quentin avait dû étendre ses prédications dans toute la vallée de la Somme : il était venu sans doute annoncer l'évangile aux habitants d'Augusta, et l'on peut croire qu'il avait fait parmi eux des prosélytes (1). En même temps que notre apôtre, deux frères, italiens comme lui et comme lui aussi de noble extraction, *Crispinus* et *Crispinianus* étaient venus en Belgique, envoyés par Denys; avant de se fixer à Soissons, où le bourreau termina leur carrière, ils avaient pendant de longues années parcouru la province de Reims, conquérant partout les âmes à la doctrine du Christ, et s'adressant surtout aux pauvres, aux humbles, aux déshérités. Pour assurer leur existence, et pour mieux pénétrer dans ces couches sociales où ils voulaient exercer leur apostolat, les deux frères s'étaient faits savetiers. Il est pro-

(1) Dans le temps des premières prédications, les chrétiens se réunissaient dans les cimetières pour écouter la voix des apôtres. Aussi, en 257, l'empereur Valérien ordonna « aux gouverneurs de toutes les provinces d'empêcher les réunions de chrétiens et de *fermer les cimetières où ces réunions avaient ordinairement lieu,* sous peine pour les récalcitrants d'être emprisonnés ou envoyés en exil. » (*Am. Thierry,* histoire de la Gaule sous l'administration romaine, tome II, p. 316.) — C'est peut-être dans l'antique cimetière du quartier Saint-Jean, découvert en 1634, par Lenin, que saint Quentin fit entendre sa parole aux habitants d'Augusta. L'histoire des premiers temps du christianisme, à Soissons, nous montre les chrétiens s'assemblant au commencement du IV^e^ siècle, dans un cimetière placé hors des murs de la ville. (V. les Annales du Diocèse de Soissons, par l'abbé Pêcheur, tome I, p. 68). On peut conjecturer qu'il en fut de même dans la capitale des Véromandues.

Digitized by Google

bable que le Vermandois fut aussi visité par eux. Il semble, en effet, que Quentin, Crépin et Crépinien, s'étaient donné des tâches différentes : tandis que ceux-ci gagnaient les pauvres à la religion chrétienne, le premier cherchait de préférence à faire des prosélytes dans les classes élevées de la société ; « en renonçant à son rang, dit M. Amédée Thierry, Quentin n'en avait point renié les habitudes, et sous le pallium de l'apôtre d'Amiens, on pouvait reconnaître encore le fils du sénateur Zénon (1). »

Arrivé à Amiens, Rictius Varus le fit arrêter et amener devant lui :

Quel est ton nom? lui dit-il...

— Je suis chrétien, je confesse le Christ et je m'appelle Quentin. Je suis né à Rome, je suis le fils du sénateur Zénon.

— Comment se peut-il, reprit Rictius Varus, qu'issu d'une si noble famille, et fils d'un homme si distingué, tu te sois oublié jusqu'à te livrer aux pratiques de la plus vaine superstition, et que tu adores celui que les hommes ont crucifié? Allons, laisse cette folie, et sacrifie aux Dieux, sinon je te livrerai au bourreau.

— Je ne crains pas tes supplices, dit Quentin; mon corps est en ton pouvoir, mais mon âme est à Dieu seul qui me l'a donnée.

Exécutant sa menace, Rictius Varus lui infligea la peine du fouet; mais l'apôtre montra un courage inébranlable. Vexé et confus de l'inefficacité de ses tortures, il le fit jeter en prison et ordonna qu'on le mît au secret. Quentin n'ignorait pas que sa mort était certaine, mais avant son supplice, il voulut tenter un dernier effort en faveur de cette religion à laquelle il avait voué toute sa vie.

(1) Ouv. cit., tome III, page 47.

Digitized by Google

Depuis son entrée en Gaule, le préfet voyageait avec une escorte de soldats (1) qui, suivant la loi romaine, étaient les exécuteurs de ses arrêts. Ces hommes avaient pu voir quelle constance et quelle dignité les chrétiens montraient dans les plus cruelles épreuves. Plus d'une fois, peut-être, les ordres de Rictius Varus avaient tourné à sa confusion : c'est ce qui arriva pour Quentin. Par sa fermeté au milieu des tourments, il avait excité la pitié de ses bourreaux ; il acheva peut-être de séduire par la parole ceux qu'il avait ébranlés par son courage : il sortit la nuit de sa prison, et, le matin, on le trouva dans la ville au milieu d'un groupe nombreux qu'il haranguait et cherchait à convertir.

La lutte ne tournait pas en faveur du préfet; ses soldats étaient sinon gagnés au Christ, du moins hésitants et par conséquent peu sûrs; les conversions devenaient nombreuses; un mouvement populaire était peut-être à craindre; il voulut essayer de séduire l'apôtre par la douceur et par la promesse de riches présents :

— Je rougis, lui dit-il, quand je pense à ta noblesse, de voir que cette folie s'est emparée à ce point de toi, que tu as abandonné tes immenses richesses et celles de ta famille, pour mener ainsi la vie d'un pauvre et d'un mendiant. Ecoute-donc le conseil que je te donne : approche, sacrifie aux divinités qui gouvernent le ciel, et je te conférerai de grandes dignités; je prierai l'empereur de te rendre tous les biens que tu as abandonnés, je te ferai

(1) C'était une véritable *gendarmerie* qui était attachée aux gouverneurs des provinces et à d'autres grands dignitaires. Le préfet du prétoire, personnage considérable et chargé d'une mission spéciale de l'empereur, devait avoir une suite nombreuse de soldats. — V. dans le traité de *Droit public et administratif romain* de M. Serrigny, la fin du chapitre consacré à l'administration provinciale.

Digitized by Google

revêtir de pourpre et de lin, je te donnerai une riche parure et une ceinture d'or (1).

Quentin fut révolté de cette tentative de corruption qu'il regardait comme un outrage à son caractère ; il répondit au préfet par des injures, et affirma de nouveau son inébranlable attachement à la religion du Christ. Il était évident que Rictius Varus devait se hâter de mettre fin au procès de l'apôtre ; cependant, par considération peut-être pour la noblesse de sa naissance, il se contint encore :

— Tu aimes donc mieux mourir que vivre ?

— Oui, répondit Quentin, car cette mort dont tu me menaces sera pour moi la vie si je sais triompher des tourments que tu veux me faire souffrir.

La torture recommença, mais la constance du martyr ne fléchit pas un instant. Se ravisant alors et songeant que depuis longtemps Quentin avait annoncé l'évangile dans une grande partie de la province, le préfet voulut, avant de le mettre à mort, le promener enchaîné et sanglant au milieu des populations qui avaient entendu sa parole. En leur donnant en spectacle son humiliation et ses tortures, il espérait frapper de terreur ceux que le courageux apôtre avait gagnés à la religion chrétienne. Peut-être espérait-il aussi que sa victime épuisée par les tourments finirait, sous l'impression de la souffrance ou d'une extrême faiblesse, par laisser échapper une parole d'abjuration.

Les soldats qui gardaient le martyr se mirent en route avec lui en suivant la chaussée qui, d'Amiens, conduisait à l'Augusta des Véromandues. Arrivé dans notre ville, Rictius Varus voulut encore essayer de triompher par la douceur de cette âme qui paraissait insensible au mal : il engagea de nouveau Quentin à sacrifier à Jupiter et à

(1) C'était le costume de cérémonie de certains hauts fonctionnaires. V. M. Serrigny, ouv. cit., tome I, page 130.

Digitized by Google

Apollon, lui promettant de le faire nommer par l'empereur juge et prince de la curie d'Augusta (1). Toutes ces promesses, toutes ces exhortations n'ébranlèrent pas la foi de l'apôtre et le préfet résolut d'en finir avec lui. Varus employait à l'égard des chrétiens un genre de torture atroce : il faisait enfoncer dans les épaules de ses victimes des broches de fer qui, traversant tout le buste, atteignaient les organes les plus délicats et devaient amener d'affreuses souffrances dans le cas, assurément très-rare, où elles ne déterminaient pas immédiatement la mort. Quentin fut condamné à souffrir cet horrible supplice : deux de ces broches rougies au feu transpercèrent son corps, tandis que d'autres plus petites, mais également incandescentes, étaient enfoncées par le bourreau entre les ongles et la chair. Cependant le martyr respirait encore : alors Rictius Varus prenant conseil de son assesseur Severus Honoratus ordonna à l'exécuteur de lui trancher la tête (2).

(1) V. page 449 et la *note*.

(2) Il est assez difficile de dire à quel âge mourut saint Quentin. S'il vint en Gaule avec saint Denys, il devait avoir près de soixante ans, lorsque Rictius Varus le fit mettre à mort. En effet, saint Denys étant venu à Paris au plus tard vers 250, l'apôtre du Vermandois.qui l'accompagnait en qualité de disciple ou de diacre, devait alors avoir au moins vingt ans : dans cette hypothèse, en 287, il était parvenu à l'âge de cinquante-sept ans. — Dans le manuscrit n° 5299 de la bib. nat., lorsque l'apôtre invoque le secours de Dieu, il s'écrie : Vous êtes mon espoir depuis ma jeunesse... *spes à juventute meâ* : il n'était donc plus un jeune homme l'orsqu'il mourut. — C'est probablement la paraphrase du chanoine Raimbert, œuvre du XII^e^ siècle, qui a répandu la croyance que saint Quentin était un tout jeune homme lorsqu'il paya de sa vie son attachement à la religion du Christ. Raimbert fait dire au préfet romain s'adressant à l'apôtre : « Je suis encore bien disposé à ton égard, car tu as devant toi un bel avenir *quia es bonæ spei.* » Une autre version rapportée par Surius et qui nous semble aussi *relativement* moderne est encore, il est vrai, plus explicite : « *quia es bonæ spei juvenis.* » Mais ces quelques mots qui ont fait croire à la jeunesse de saint Quentin ne se trouvent pas dans les plus vieux manuscrits. Ils ne se trouvent ni dans le manuscrit 5299 de la bibliothèque nationale, le plus ancien que l'on connaisse, ni dans les deux versions également très-anciennes que Colliette a publiées dans le tome I de ses mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois. V. Tillemont, ouv. cité, tome IV, page 701, note 2.

Digitized by Google

Ainsi périt le courageux apôtre qui, le premier sans doute, vint annoncer l'évangile dans notre pays de Vermandois. Cet événement doit être placé à la date du 31 octobre de l'an 287 (1). Une tradition très-ancienne et que nous trouvons dans les actes des saints Victoric, Fuscien et Gentien veut que saint Quentin ait été frappé par le bourreau à l'endroit même où, plus tard, Eusébie lui éleva un tombeau, c'est-à-dire en un point compris entre le grand transept et la crypte de l'église moderne. Il semble probable que là s'élevait un autel consacré à Rome et à Auguste (2) ; l'apôtre avait, par ses prédications, outragé la majesté des empereurs : Rictius Varus ordonna peut-être que l'expiation aurait lieu en face de la statue du fondateur de l'empire.

Les actes racontent que le préfet romain donna l'ordre

(1) C'est la date adoptée par Lenain de Tillemont. Il faut, croyons-nous, rejeter la date de 303 donnée par plusieurs auteurs. En effet, à cette époque, Constance Chlore administrait la Gaule en qualité de César, et depuis son arrivée au pouvoir en 292, il avait fait cesser dans tout le pays les persécutions contre les chrétiens. Le fameux édit du 24 février 303, arraché par Galère à l'empereur Dioclétien, ne fut pas exécuté en Gaule : les historiens sont formels à cet égard. Tel est l'avis de M. Am. Thierry, ouv. cit., tome III, page 119 : « Constance, » dit l'éminent historien, fit fermer les églises et laissa les magistrats » les plus zélés en abattre quelques unes. Mais en même temps » il rassura les chrétiens sur leur vie, sur leurs biens, sur leur tranquillité : il souffrit qu'ils se réunissent clandestinement et sans bruit ; *il toléra même à l'intérieur de son palais*, des assemblées d'évêques et de » fidèles, où l'on se concertait, où l'on délibérait, où l'on priait. Chose » incroyable, *si les historiens ecclésiastiques eux-mêmes ne l'attestaient*, les » saints mystères furent célébrés, au plus fort de la persécution, dans » le prétoire impérial de Trèves, dans la demeure du collègue de Maximien Hercule, transformée en église. Si Constance fit la guerre aux » pierres mortes, dit un contemporain (Lactance), il respecta l'homme » qui est la pierre vivante du temple de Dieu. Les magistrats des Gaules » qui gouvernaient sous ses yeux et pouvaient se modeler sur lui, se » maintinrent dans cette ligne de conduite, mais en Bretagne et en » Espagne, loin de son action immédiate, la persécution fut sérieuse. » Dans le même sens, voyez Lenain de Tillemont, ouv. cit., tome v. pages 56 et 608, *note*.

(2) V. pages 426 et 455.

Digitized by Google

au bourreau de jeter dans la Somme le corps de sa victime (1). Ici, les différentes versions de la légende qui nous est parvenue entremêlent leur récit de tant d'événements miraculeux, qu'il est fort difficile de faire la part de la vérité historique. Il semble probable qu'après le départ du préfet, le cadavre de l'apôtre recueilli pendant la nuit par les chrétiens d'Augusta fut enterré dans un endroit voisin du lieu où il avait été jeté. C'est là qu'il fut retrouvé par Eusébie cinquante-cinq ans plus tard (2).

(1) Selon Tillemont, Rictius Varus fit décapiter saint Quentin à Vermand, mais fit jeter son corps dans la Somme et non dans l'Omignon, afin de le soustraire aux recherches des chrétiens de Vermand. Si Varus voulait faire disparaître le corps du martyr, il était plus sûr de le brûler (c'est ce qu'ordonna par exemple, le juge qui condamna saint Théodote : V. Tillemont, ouv. cit., t. v, p. 197; V. aussi les martyres de sainte Blandine et d'Attale, Am. Thierry, II, p. 211) ou de l'enterrer profondément, plutôt que de le laisser flotter sur l'eau stagnante de la Somme, ou de le faire couler au fond de la rivière avec des masses de plomb. Nous croyons que si Varus fit jeter à l'eau le corps de l'apôtre, c'était par dérision et par mépris; c'était pour frapper l'esprit des païens qui regardaient comme un grand malheur de ne pas avoir les honneurs de la sépulture; c'était pour les détourner de la nouvelle religion par la terreur superstitieuse. Les actes des saints rapportent que le préfet du prétoire de Maximien se conduisit ainsi en plusieurs occasions. C'est ainsi que nous le voyons faire décapiter à Trèves trente citoyens de la ville et plusieurs soldats de la légion thébaine, et donner l'ordre ensuite de jeter leurs corps dans la Moselle. (V. Am. Thierry, ouv. cité, III, page 27 ; — Tillemont, IV, pages 429 et 456).

(2) Lenain de Tillemont n'hésite pas à regarder comme fabuleuses les particularités de la découverte du corps de saint Quentin par Eusébie. Il dit aussi que le grand nombre des miracles et des prodiges peu croyables que l'on y trouve donne lieu de croire que l'auteur de ces actes a ajouté à son original aussi bien pour les faits que pour les paroles. Nous nous rangeons à l'opinion du savant auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*. Ce sont les hagiographes du Moyen-Age, des VII^e^, VIII^e^ et IX^e^ siècles, qui se sont plu à accumuler les tortures dans le récit de la passion des martyrs et qui y ont inséré tant de faits miraculeux. Plusieurs de ces prodiges que nous trouvons dans les actes de la première invention de saint Quentin, la pesanteur du corps qui oblige Eusébie à ensevelir l'apôtre à Augusta, l'apparition d'un ange qui indique à cette dame le lieu où repose le martyr, se retrouvent identiques dans un grand nombre d'actes des saints, ce qui indique bien qu'ils sont le produit de l'imagination des rédacteurs de ces légendes. Les actes primitifs de saint Quentin ont dû se borner à reproduire l'interrogatoire de

Digitized by Google

CHAPITRE III

FONDATION DE L'ÉVÊCHÉ DU VERMANDOIS, AU IVe SIÈCLE. LES PREMIERS ÉVÊQUES.

La fondation de l'évêché du Vermandois est le fait le plus considérable de l'histoire d'Augusta (1) au IVe siècle.

Il est difficile d'en fixer la date. M. Henri Martin pense que dès le règne de Constantin (306-337), « chaque cité gauloise eut son évêque élu par les fidèles, clercs et laïques (2). » C'est sans doute parce que la création d'évêchés dans les villes de notre pays, chefs-lieux de territoires, fut un fait général dans les premières années

Rictius Varus et les réponses du martyr, réponses brèves comme les demandes et exemptes de ces phrases déclamatoires ou de ces citations bibliques que nous trouvons dans les versions qui nous sont parvenues. Nous nous sommes efforcé, dans le récit de la passion de l'apôtre des Véromandues, de rétablir cette simplicité qui a dû, selon nous, caractériser les actes primitifs malheureusement perdus. Voyez, sur la littérature légendaire du IVe au VIIIe siècles, les chapitres 14, 15 et 16 de l'histoire littéraire de la France, avant le douzième siècle, par J.-J. Ampère.

(1) Si Saint-Quentin est bien l'antique *Augusta Viromanduorum*, ce que nous croyons avoir démontré, il est certain qu'il a été aussi le siége des premiers évêques du Vermandois. Les évêchés ont été fondés (sauf de très-rares exceptions) dans les villes capitales de circonscriptions civiles, et Augusta était le chef-lieu de la cité ou territoire des Véromandues. Les nombreux privilèges dont l'église collégiale de Saint-Quentin a joui pendant le Moyen-Age suffiraient à prouver qu'elle fut autrefois épiscopale. C'est en l'année 1216 seulement que le doyen de cette église, Jean de Barastre, voulant se venger de son chapitre qui lui refusait les revenus de son bénéfice, à cause de sa non résidence, soumit son décanat, et par conséquent l'église de Saint-Quentin aux évêques de Noyon. Cependant ces derniers n'acquirent définitivement la juridiction sur le chapitre de notre ville que par un arrêt du Conseil d'état du 18 août 1703, confirmé par lettres patentes enregistrées au parlement le 10 décembre 1704. V. sur cette question qui a perdu tout intérêt aujourd'hui la seconde partie de l'ouvrage de Claude Bendier déjà cité : *la défense des principales prérogatives de la ville et de l'église Royale de Saint-Quentin.*

(2) Histoire de France, tome 1, page 294.

Digitized by Google

du IVe siècle, que le bénédictin Dom Beaunier (1) a cru pouvoir fixer à l'année 314 l'installation chez les Véromandues du plus ancien de leurs prélats. Tel a été aussi l'avis de l'abbé Belley : « les peuples *Veromandui*, a dit le savant académicien, furent gouvernés par un évêque dès les premiers établissements du christianisme dans cette partie des Gaules.... » Cependant, plusieurs personnes ont cru devoir reculer jusqu'à l'année 365 l'époque de la fondation de l'évêché d'Augusta, et c'est dans ce sens, croyons-nous, que s'est prononcé le clergé de notre ville(2). Pour nous, sans avancer aucune date, ce qui paraîtrait plus que téméraire au milieu de l'obscurité qui entoure nos origines, nous pensons que sous le règne de Constantin, un évêque vint à Augusta prendre la direction de la communauté chrétienne.

En effet, tandis que chaque cité gauloise devenait au commencement du IVe siècle le siége d'un évêché, il serait étonnant que la capitale des Véromandues évangélisée quelques années auparavant par saint Quentin et témoin de son martyre ait constitué une exception. Vers 305, au plus tard, Soissons avait son évêque (3) ; vers la même

(1) Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, édition de 1726, tome II, page 649. — Dom Beaunier place à Vermand la résidence de nos premiers évêques, puis quelques pages plus loin, il reconnait que l'église de Saint-Quentin a été le siége de treize prélats jusqu'à Saint-Médard! Les écrivains qui ont placé l'évêché à Vermand ont été certainement trompés par la similitude des noms : nous avons vu que dès les premiers siècles du Moyen-Age, notre ville s'appelait Virmandi et Vermandi (page 429 *note*) : c'est ainsi que *Sophronius* le 12e évêque du Vermandois souscrivit au concile d'Orléans en 511, *episcopus de Viromandis ;* de la ressemblance des noms, on a conclu que les premiers évêques de notre province avaient siégé à Vermand.

(2) Cette date est inscrite dans l'église basilique de Saint-Quentin, en tête de la liste des quatorze évêques du Vermandois qui résidèrent dans notre ville.

(3) V. les annales du diocèse de Soissons par l'abbé Pécheur, tome I, pages 66 et suiv.

Digitized by Google

époque, Reims (1) avait également le sien; vers 325 saint Euloge deuxième évêque d'Amiens reprenait l'œuvre commencée au siècle précédent par saint Firmin (2). Certes, ces trois villes étaient alors bien plus importantes que la nôtre, mais leurs territoires, ceux d'Amiens et de Soissons surtout, ne renfermaient peut-être pas une population plus nombreuse. D'un autre côté, à Augusta et dans le Vermandois, il y avait certainement des chrétiens dès la fin du IIIe siècle, car pourrait-on admettre que les prédications de saint Quentin qui avaient eu tant de succès à Amiens n'opérèrent aucune conversion dans notre pays? Si Rictius Varus ordonna d'y amener l'apôtre enchaîné comme un malfaiteur et mutilé par le fouet du bourreau, n'était-ce pas dans le dessein de frapper de terreur les hommes qui s'étaient convertis à la nouvelle religion ou d'en détourner à jamais ceux qu'avait ébranlés son ardente parole ? Ajoutons que vers 342, lorsque Eusébie vint donner la sépulture à saint Quentin, cette dame n'aurait pas fait pour le soulagement des pauvres ces nombreuses et riches donations dont parlent les actes, si Augusta n'avait pas renfermé des ministres chrétiens. Elle ne pouvait laisser le soin de distribuer ses aumônes qu'au chef de la communauté chrétienne: en charger l'administration du municipe à une époque où le triomphe du christianisme ne paraissait pas encore irrévocable, ç'eût été risquer de remettre à un païen, c'est-à-dire à un ennemi, le soin de venir en aide à la misère de malheureux, ses coreligionnaires peut-être. S'il y avait alors des chrétiens à Augusta, pourquoi n'y aurait-il pas eu aussi, comme dans les villes voisines, un évêque chargé

(1) Dans son *Histoire du diocèse de Laon*, Dom Lelong donne la date de 290 qu'il faut certainement reculer de quelques années, puisque saint Sixte avait en vain essayé de s'établir à Reims, et qu'il se décida à se fixer à Soissons dont il fut le premier évêque.

(2) V. l'Histoire d'Amiens par le père Daire, tome II, page 6.

Digitized by Google

de gouverner l'église naissante ? Rappelons encore que le très-ancien livre des miracles de saint Quentin (1) nous montre le culte de Dieu troublé et même fort compromis à Augusta à partir de Julien : il était par conséquent prospère et s'exerçait en pleine sécurité avant le règne de cet empereur (361-363), et il serait inexplicable qu'un évêque n'y eût pas présidé alors comme à Soissons, à Amiens et à Reims. Enfin, nous acceptons d'autant moins la date de 365 qu'à cette époque, c'est-à-dire deux ans seulement après la mort du prince païen, la réaction anti-chrétienne dont parle le livre des miracles de saint Quentin devait rendre cette fondation bien moins facile que sous Constantin protecteur déclaré de la nouvelle religion. Concluons donc qu'il paraît vraisemblable de faire remonter au premier tiers du IV^e^ siècle la création du siége épiscopal du Vermandois (2).

(1) Hémeré, *Regestum*, page 9 ; — Colliette, tome I, page 228. — Le livre des miracles de saint Quentin se trouve à la suite des actes de cet apôtre dans le manuscrit du chanoine Raimbert qui remonte, on se le rappelle, à 1104. Dans le passage qui nous occupe, il se fait l'écho d'une ancienne tradition : « ... *ut creditur*, contigit defecisse circa excubias sacri martyris condignos cultus... »

(2) Jacques Levasseur, à la critique duquel nous reconnaissons d'ailleurs une médiocre autorité, s'exprime ainsi : « Il est *indubitable* que ce siége du Vermandois a esté tenu et occupé successivement par plusieurs evesques, depuis la foy receuë au païs, qui fut environ l'an 260 jusques à l'an 500 que florissoit Saint-Médard. » Il invoque, à l'appui de cette date de 260, l'autorité de Gazet : « Gazet, en un endroit, dict 60, ailleurs 62. La division des eveschez de ces pays par le pape saint Denys, fut l'an 270. Locrius, *chron.*, page 4. » On voit que, selon Levasseur, les premiers apôtres de la Belgique en furent aussi les premiers évêques : c'est ce qu'il répète formellement à la page 115 de son ouvrage. Nous ne pouvons accepter son opinion comme l'expression de la vérité, et Levasseur eût été plus exact, à notre sens, en faisant remonter à la plupart des compagnons de saint Denys, non la fondation des premiers évêchés, mais bien la création des premières églises. Certes, on peut admettre que l'apôtre de Paris ait assigné à chacun de ses lieutenants une circonscription territoriale dans les limites de laquelle il devait exercer son apostolat; mais on ne saurait voir, dans ce fait probable, la fondation des siéges épiscopaux de la Belgique. Nous savons, d'ailleurs, que les premiers missionnaires n'ont pas tous été des évêques : saint Quentin paraît être resté simple prêtre, et nous savons que saint Lucien refusa par humilité la crosse épiscopale que lui offrit la communauté chrétienne de Beauvais. V. l'histoire de la Gaule sous l'administration romaine de M. Am. Thierry, tome III, pages 34 et suivantes.

Digitized by Google

Bien humbles durent être les commencements de cette église. Selon l'usage des temps apostoliques, on vit sans doute Hilarius, le plus ancien de nos évêques, réunir ses fidèles dans le cimetière d'Augusta (1). Quelques années plus tard, Eusébie, en élevant une chapelle sur le tombeau de saint Quentin, aux portes de la cité, donna à la religion naissante un nouvel essor et fonda en même temps le culte du premier apôtre des Véromandues. Mais il nous paraît douteux que cet oratoire fut la première église de notre ville, car il avait des dimensions trop restreintes (2) pour servir de lieu de réunion aux chrétiens : il nous semble plus probable qu'à la fin du IV^e^ siècle, lorsque le triomphe de la nouvelle religion fut définitif, l'évêque d'Augusta, à l'exemple de beaucoup d'autres prélats (3), réunit dans le prétoire la communauté chrétienne, et on vit peut-être alors l'un de nos premiers pasteurs haranguer ses fidèles et célébrer la messe à l'endroit même où Rictius Varus avait prononcé contre saint Quentin la condamnation capitale.

(1) C'est là peut-être que s'éleva le premier oratoire chrétien de notre ville. — V. sur les premiers oratoires des chrétiens les *Annales du diocèse de Soissons* de M. l'abbé Pêcheur, tome I, page 74.

(2) Eusébie, disent les actes de saint Quentin, éleva sur le tombeau de l'apôtre une petite chapelle : *super sepulcrum ejus cellulam ædificavit.* Le mot *cellula* signifie proprement : petite chambre, cabinet.

(3) On sait que les basiliques servaient surtout, chez les Romains, de lieux de séances pour les tribunaux : ils étaient alors les bâtiments les plus vastes des villes. Le culte chrétien s'exerçant en commun (à la différence du culte païen qui était individuel), les évêques récherchaient, pour réunir leurs fidèles, les basiliques qui offraient un abri à un nombre considérable de personnes : « l'évêque ou le prêtre qui officiait, entouré des prêtres assistants, se plaça au fond de l'hémicycle appelé *tribune,* où étaient auparavant les juges, sur un siége, *cathedra,* ordinairement en marbre, et qui s'élevait au-dessus des bancs en pierre adossés à l'abside destinés aux autres prêtres : de là il dominait et présidait l'assemblée. L'espace réservé aux avocats, entre l'hémicycle et les nefs, devint une enceinte privilégiée pour les chantres et les ecclésiastiques ; il prit le nom de *chœur ;* l'autel fut placé à peu près entre le chœur et le *presbyterium* ou tribune. Les galeries ou nefs des basiliques furent occupées par les fidèles : le côté droit était celui des hommes, et le gauche celui des femmes. » (M. de Caumont, Abécédaire d'archéologie, tome II, page 6.)

Digitized by Google

Pendant les premiers temps, la doctrine du Christ ne réunit sans doute qu'un petit nombre de fidèles : la situation de l'évêque des Véromandues fut, en conséquence, bien modeste et ces anciens prélats durent singulièrement ressembler à ces courageux missionnaires qui, au siècle précédent, étaient venus avec saint Denys et saint Quentin évangéliser la Gaule Belgique. Au IVe siècle, la population d'Augusta était encore généralement païenne, et le pontife, ou chef des ministres du paganisme dans le Vermandois devait être un personnage bien plus considérable que le pasteur chrétien. Une loi de Valentinien I et de Gratien de l'année 371 citée par l'abbé Belley nous montre que le clergé païen était, à cette époque, soutenu encore par le gouvernement impérial. Ce ne fut peut-être qu'à la fin du IVe siècle, peut-être même au Ve, que l'évêque acquit dans notre ville une influence (1) qui dut, d'ailleurs, être en rapport avec l'importance de la communauté chrétienne qu'il administrait. Devint-il à cette époque *le défenseur de la cité* (2), comme la plupart des évêques de la Gaule ?

(1) Faut-il appliquer aux évêques d'Augusta ce que M. Amédée Thierry a dit des évêques gaulois en général sous le règne de Constantin? « Le culte romain, dit l'éminent historien, en qualité de culte de l'Etat, avait des priviléges, des faveurs, un caractère public : les chrétiens exigèrent tout cela pour eux. Le paganisme était subventionné : ils voulurent des subventions du trésor, et ils en obtinrent. Les ministres du paganisme étaient exemptés par la loi des charges municipales, exemption très-précieuse et très-convoitée à cette époque: le clergé chrétien la voulut et l'obtint. Les pontifes païens avaient un rang, des honneurs, des rapports officiels, des correspondances avec l'empereur, avec les gouverneurs des provinces : les évêques prirent une position pareille ; ils devinrent des fonctionnaires. » (Histoire de la Gaule sous l'administration romaine, tome III, page 188).

(2) « Les évêques, dit M. Henri Martin, siégèrent dans les curies sans en supporter les charges, et s'emparèrent bientôt d'une institution chrétienne et populaire tout ensemble, que les cris de désespoir des populations arrachèrent à l'empereur Valentinien, en 365. Ce prince décréta que, dans chaque cité, tous les hommes libres, clercs, curiales, simples citoyens, se réuniraient pour élire un *défenseur* chargé de s'opposer aux exactions des curiales contre le peuple, et des officiers impériaux contre les curiales, et de poursuivre la punition des coupables puissants que les magistrats ordinaires n'osaient attaquer.

Digitized by Google

c'est ce que nous ignorons. Au milieu de l'obscurité qui voile les premières pages de notre histoire, nous trouvons seulement la mention d'un prêtre de l'église du Vermandois qui, à la fin du IVe siècle, devint l'évêque de la grande cité de Reims où il mourut vers 393. Il s'appelait Sévère (1). On peut croire que l'église d'Augusta était alors prospère, puisqu'on la vit donner un prélat à la ville métropolitaine de la seconde Belgique.

Mais si la capitale des Véromandues comprenait alors dans sa population une partie notable de chrétiens, il nous paraît probable que la campagne était encore presque entièrement païenne. Ce que nous savons de l'état des églises voisines à la même époque nous permet de conjecturer ce qu'était la nôtre. Dans le Soissonnais, sous l'épiscopat d'Onésime I, c'est-à-dire à la fin du IVe siècle, les ravages des Barbares avaient tellement retardé les progrès du christianisme que l'idolatrie semblait y dominer presque seule : « on eût dit que cette église qui avait été fondée depuis plus d'un siècle, fût encore dans sa tendre enfance (2). » Dans l'Amiénois, la conversion des habitants au chistianisme fut l'œuvre de saint Firmin *le confesseur* (3), troisième évêque d'Amiens qui vivait vers l'année 350 (4). Si la religion du Christ avait fait si peu de progrès chez les *Ambiani* et les *Suessiones* qu'à la fin du IVe siècle

En cas de résistance, le *défenseur* devait s'adresser aux gouverneurs des provinces. Les évêques envahirent peu à peu les fonctions de *défenseurs* et devinrent les premiers magistrats des cités et les chefs des curies. » Histoire de France, tome I, page 317. — Consultez aussi M. Serrigny, ouv. cité, tome I, p. 219.

(1) V. Colliette, ouv. cit., tome I, page 116.

(2) V. Dom Grenier, ouv. cit., page 291. — « ..... adhuc vana gentilium superstitionis secta tota sibi vindicaverat Suessionum confinia, adhuc enim in valle Suessionica tenera nascentis ecclesiæ pullulabat infantia. » Vie de saint Onésime, évêque de Soissons, au 3 mai, dans le recueil des Bollandistes.

(3) V. Dom Grenier, page 290.

(4) Histoire d'Amiens, par le père Daire, tome II, page 6.

Digitized by Google

l'immense majorité de la population était païenne, nous pouvons apprécier combien était précaire la situation de l'évêque d'Augusta, et combien était peu nombreuse la communauté qu'il administrait. Si même nous prenions à la lettre le livre des miracles de saint Quentin, il faudrait admettre (ce qui ne nous semble guère vraisemblable), que l'église du Vermandois avait si peu prospéré depuis l'empereur Julien, qu'il fallut pour la relever et lui donner l'essor le zèle et la piété de saint Eloi. Ce qui est malheureusement certain, c'est que les renseignements sur la vie religieuse et politique des onze premiers prélats de notre ville nous font absolument défaut. Soit que leur rôle ait été complètement effacé, soit que le peu d'importance d'Augusta ait fait oublier ses évêques aux chroniqueurs et aux hagiographes du Moyen-Age, il faut constater ici que l'Histoire a seulement enregistré leurs noms. Voici la liste que nous trouvons dans les ouvrages de Levasseur et d'Hémeré :

1. *Hilarius I.* Levasseur le croit antérieur à saint Hilaire de Poitiers, né au commencement du IV^e^ siècle et mort en 367. Cela est possible et même probable, mais le doyen de Noyon ne nous donne pas à l'appui de son opinion une preuve que la critique puisse accepter. Le fondateur de l'évêché du Vermandois fut sans doute un missionnaire envoyé de Rome ou de l'une des grandes villes de la Gaule avec le titre d'évêque et la charge de reprendre l'œuvre interrompue par la mort violente de saint Quentin.
2. *Martinus.*
3. *Germanus.*
4. *Maximus* ou Maximinus.
5. *Fossonius*, Fosonius ou Fossonus.
6. *Æternus,* Alternus ou Acternus.

Digitized by Google

7. *Hilarius II.*

8. *Domitianus.*

9. *Remedius.* Levasseur et le bénédictin Robert Wyard, dans son histoire manuscrite de l'abbaye d'Isle, placent son épiscopat au commencement du cinquième siècle, au temps de la grande invasion de la Gaule par les Vandales en 407 (1).

10. *Mercurinus*, Mercantius ou Mereorinus.

11. *Dromotus* ou Promotus.

12. *Soffronius* ou Sophronius, qui souscrivit au concile d'Orléans en 511.

13. *Alomerus* ou Alomer, qui fonda des écoles et fut le maître de St-Médard.

14. *Medardus*, St-Médard, qui transféra à Noyon vers 531 le siége de l'évêché du Vermandois.

Nous ignorons si, à partir de sa fondation, le siége épiscopal fut toujours occupé. La réaction païenne dont l'empereur Julien fut le promoteur, l'invasion des Vandales, celle des Huns, les luttes dont notre pays fut le théâtre au moment de la chute de la domination romaine en Gaule donneraient lieu de penser peut-être qu'il y eut des interrègnes ; cependant, en admettant que l'évêché d'Augusta ait duré deux siècles, la moyenne de l'administration de chacun de nos prélats aurait été d'environ quinze ans, durée qui n'a rien d'excessif et qui ne choque pas la vraisemblance.

Tels sont les renseignements bien rares et bien incertains que nous possédons sur les origines de l'église du Vermandois et sur ses premiers pasteurs. Ajoutons, en terminant, que suivant une tradition fort ancienne, la résí-

(1) Faut-il dire que J. Levasseur n'apporte aucun document à l'appui de son assertion ? Il en est de même pour Robert Wyard, qui fait mourir l'évêque Remédius, sous les coups des Vandales (page 50 de son manuscrit.)

Digitized by Google

dence de saint Médard était située dans la rue appelée aujourd'hui encore rue de l'Evêché, à l'endroit où s'élève la maison portant le n° 2 *bis*. Cette habitation forme l'angle rentrant faisant face à la rue Saint-Thomas (1).

(1) V. le tome II, page 390, des Etudes saint-quentinoises de M. Charles Gomart.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

HISTOIRE D'AUGUSTA DEPUIS LE MARTYRE DE SAINT-QUENTIN JUSQU'A LA CHUTE DE LA DOMINATION ROMAINE DANS LE VERMANDOIS.

A la suite des terribles événements des années 275 à 277 (1), la dépopulation de la Belgique obligea Probus et Maximien à établir dans la Nervie (Hainaut et Cambrésis) des *Lètes* ou colons barbares : c'étaient des prisonniers germains qu'on força à cultiver les campagnes ravagées et dépeuplées par l'invasion. Quelques années plus tard, Constance Chlore envoyait dans l'Amiénois et le Beauvaisis ses captifs d'Outre-Rhin (2), et, c'est dans le même temps peut-être que des *Lètes* bataves fixés à Condren furent chargés de mettre en valeur les terres des Véromandues (3).

Ainsi, dès la fin du IIIe siècle, le vide se faisait dans la seconde Belgique et, par conséquent, autour d'Augusta. Néanmoins, les victoires de Probus, de Maximien, de Constance et de Constantin en ramenant la sécurité dans notre province, durent permettre à notre ville de réparer les ruines qu'avaient faites les barbares et les bagaudes. A l'intérieur, la tranquillité était assurée par les garnisons nombreuses que le vainqueur de Maxence avait enlevées

(1) V. page 469.

(2) V. le discours d'Eumène à Constance dans le recueil des historiens des Gaules et de la France, tome I, p. 714; V. aussi M. Henri Martin, ouv. cit., pages 277 et 284.

(3) Il sont appelés, dans la Notice des dignités de l'Empire, *Leti batavi Contraginenses;* mais à l'époque de la rédaction de ce document (commencement du Ve siècle) leur chef *(præfectus)* résidait à Noyon. Les lètes bataves avaient sans doute alors quitté Condren.

Digitized by Google

aux frontières pour les disséminer dans les villes ou les forteresses. A cette époque, Vermand nous apparaît comme une importante place de guerre en face de laquelle se forme une bourgade gallo-romaine ; l'agriculture renaît, et nous avons lieu de croire que, sous le règne de Constantin, elle jouit dans notre Vermandois d'une prospérité relative (1).

Malheureusement, les années de calme disparurent avec l'énergique empereur à qui elles étaient dues. A peine avait-il fermé les yeux que les barbares profitant des dissensions de ses fils se répandirent dans tout le pays compris entre la Seine et le Rhin (de 338 à 342). Neuf ans plus tard, en 351, ils reprenaient le chemin de la Gaule, et jusqu'en l'année 357, leurs bandes sillonnèrent notre malheureuse province. La présence des troupes romaines à Vermand épargna-t-elle à la cité des Véromandues (2) les calamités de l'invasion ? nous l'ignorons. Si l'on consulte les actes de la première invention du corps de saint Quentin qui se place entre les années 337 à 342 (3), il ne semble pas qu'Augusta ait eu à souffrir, à cette époque, des incursions des Germains, ni que dans notre pays les chemins fussent peu sûrs : en effet, le rédacteur de la légende, qui assista à la découverte du martyr, ne dit pas qu'Eusébie ait rencontré quelque difficulté dans son voyage de Rome vers notre ville. Mais l'invasion ger-

(1) Dans sa harangue à Constantin (Recueil des Historiens des Gaules, tome I, page 718), le rhéteur Eumène dit que, de son temps, chez les Rémois et chez les Nerves, nos voisins de l'Est et du Nord, la terre récompensait le travail de l'ouvrier agricole par un revenu rémunérateur. Il est probable qu'il en était de même dans notre Vermandois. — V. M. Am. Thierry, ouv. cit., tome III, page 157.

(2) C'est dans le courant du IV^e^ siècle, peut-être même à la fin du III^e^, lorsque Dioclétien fit une nouvelle division administrative des provinces de l'Empire, qu'*Augusta Viromanduorum* quitta son nom antique pour prendre celui de cité des Véromandues, *civitas Veromanduorum*. — V. page 429 *note*.

(3) V. Tillemont, tome IV, page 703.

Digitized by Google

manique qui suivit la mort de Constantin fut loin d'avoir la gravité de ce terrible débordement des barbares sur la Gaule que Julien mit quatre années (357 à 361) à refouler au-delà du Rhin. Pendant cette malheureuse période, la détresse du Nord de la Gaule fut telle que le courageux César n'y trouva point les ressources nécessaires pour faire vivre sa petite armée et qu'il dut tirer ses approvisionnements de l'Aquitaine. La seconde Belgique (1), dont Augusta faisait partie, « était écrasée sous le poids de toutes sortes de maux (2), » et Julien dut demander à l'empereur qu'aucune contrainte ne fût exercée contre ses habitants pour le recouvrement de l'impôt (3).

On se figure aisément combien était malheureuse la situation des villes de cette province ravagée depuis vingt ans par les Allemands et pressurée par les agents du fisc. Après la mort de Julien, Valentinien, son successeur, dut en chasser encore les Germains, et sur les instances de toute la Gaule, l'empereur fixa sa résidence dans ce pays. En l'année 367, nous le trouvons à Reims ou à Nemay (4) qu'il quitte seulement pour aller à Trèves et à Amiens où

(1) Depuis l'origine de la domination romaine dans les Gaules jusqu'à la fin du IIIe siècle, la Belgique s'étendit vers l'Est jusqu'aux Vosges et au Jura, et jusqu'à la Manche et la mer du Nord vers l'Ouest et le Septentrion : *Trèves* était alors sa capitale. Dioclétien la divisa en première et en seconde Belgiques, avec Trèves et Reims pour métropoles. Augusta fut comprise dans la seconde Belgique.

(2) Secunda Belgica *multiformibus* malis oppressa, dit Ammien Marcellin, livre XVII, ch. III.

(3) Quand Julien était arrivé en Gaule, le fisc prenait en moyenne vingt-cinq pièces d'or à chaque habitant. Quand il la quitta, en 361, la capitation était réduite à sept pièces d'or.

(4) *Nemasia*, probablement *Nemay*, près de Reims. « Cùm credat Gothofredus Valentinianum *rectà Remis Ambianos perrexisse*, dit le recueil des Historiens des Gaules (I, p. 715, *note*), Nemasiam Remos inter et Ambianos quærit putat que locum esse qui hodiè vocatur *Nemay*, haud procul Remis. » On voit que l'opinion du jurisconsulte Godefroi vient fortifier notre hypothèse du passage de Valentinien à Augusta, en 367.

Digitized by Google

il promulgue une loi le 15 des Kalendes de septembre. Il nous semble très-probable qu'en se rendant dans la cité des *Ambiani* ou en revenant à Reims, Valentinien traversa l'Augusta des Véromandues : elle se trouvait, on se le rappelle, sur le chemin direct qui reliait à Amiens la métropole de la seconde Belgique (1).

Le IVe siècle heureusement commencé par les victoires de Constance Chlore et de Constantin eut une fin lamentable : la misère devint extrême dans notre pays et les bagaudes ou les brigands y exercèrent de terribles ravages (2). Au milieu de la décomposition sociale qui menait le monde romain à sa ruine, le christianisme seul restait debout, et lorsque en 394 le Frank Arbogast tomba vaincu par Théodose, il n'eut plus désormais à craindre de réaction païenne. A partir de cette époque, l'évêque d'Augusta dut jouer, dans notre ville, un rôle de plus en plus important ; nommé, peut-être, *défenseur de la cité*, il prit rang auprès des duumvirs, et finalement se substitua sans doute à eux pour la direction du sénat municipal (3).

A mesure que le pouvoir impérial déclinait, le rôle des évêques chrétiens semblait grandir ; « le funèbre Ve siè-

(1) V. page 399.

(2) En l'année 369, selon Ammien Marcellin, « per Galliam latrociniorum rabies sæva scatebat in perniciem multorum, observans celebres vias, fundensque indubitanter quidquid incidebat fructuosum. « V. livre XXVIII, ch. II.

(3) Nous devons consigner ici un souvenir de l'histoire religieuse de notre ville. D'après le bénédictin Robert Wyard, auteur d'une histoire restée manuscrite, de l'abbaye d'Isle, une chapelle fut bâtie vers 390, à l'endroit où Eusébie avait retrouvé le corps de saint Quentin. Sans adopter cette date qu'il serait difficile, sans doute, de justifier, il nous paraît probable qu'un oratoire fut construit à une époque très-reculée, au lieu où s'éleva depuis l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle. Une charte du comte Albert le Pieux de Vermandois, constatait déjà, en 983, l'antiquité de l'église qui s'y trouvait ; le comte, en faisant donation aux moines des étangs de la Somme, près de notre ville, ajoute : « pro suarum salute animârum, proque suorum antecessorum, à quibus in præfatâ insulâ *primitùs fundata fuerat eclesia*. — V. Colliette, I, pages 508, 568 et 569.

Digitized by Google

cle (1) » allait mettre à une rude épreuve le courage des premiers prélats de nôtre Vermandois (2). Bien qu'aucun texte n'en fasse une mention précise, il nous paraît certain que la capitale des Véromandues fut emportée et pillée par les innombrables bandes de Vandales, de Suèves et d'Alains qui de 407 à 409 se jetèrent sur la Gaule. La forteresse de Vermand disparut, on se le rappelle (3), pendant cette invasion. Le désastre fut si grand que, selon l'expression de saint Jérôme, les cités belges dépouillées de leurs habitants emmenés en captivité, parurent transportées en Germanie. Parmi les villes voisines d'Augusta, Reims, Amiens, Arras, Thérouanne et Tournai furent forcées par les Barbares (4), et suivant une tradition rapportée par Hémeré (5), Cambrai succomba aussi sous leurs coups. On voit combien il est vraisemblable d'admettre que la cité des Véromandues

(1) L'expression est de M. Henri Martin : ce fut, en effet, au V^e^ siècle, que périrent l'empire romain et la civilisation antique.

(2) « Au milieu de la désorganisation politique produite par tant de calamités, dit M. Amédée Thiérry, dans son histoire d'Attila, les magistrats civils et militaires faisaient souvent défaut : les curiales désertaient pour ne point subir les avanies du fisc ou les réquisitions de l'ennemi, mais l'évêque demeurait enchaîné à son troupeau par un lien sipirituel. C'était donc lui que les barbares trouvaient toujours en face d'eux, comme le seul fonctionnaire qui représentât la hiérarchie romaine ; c'était lui seulement que les citoyens pouvaient invoquer comme leur conseil et leur guide. Des lois, nées des besoins du temps, conféraient à l'évêque des attributions civiles qui en firent peu à peu un véritable magistrat et le premier de la cité ; mais la force des choses lui en conférait bien d'autres : elle faisait de lui, suivant les cas, nn *duumvir*, un préfet, un intendant des finances, un général d'armée. Cet état de choses mal compris par les siècles suivants, donna lieu à cette multitude de martyrs que mentionnent les légendaires dans les guerres barbares du V^e^ siècle, tout évêque mis à mort étant naturellement à leurs yeux mis à mort pour sa foi. »

(3) V. page 388.

(4) « Remorum urbs præpotens, Ambiani, Attrebatæ, extremique hominum Morini, Tornacus, Nemetæ, Argentoratus *translati in Germaniam.* » (Lettre de saint Jérôme à Ageruchia, insérée dans le tome 1, page 744, du Recueil des historiens des Gaules.)

(5) Ouv. cit. page 61.

Digitized by Google

éprouva le même sort dans cette effroyable convulsion (1).

A l'invasion succéda, en 414, une grande famine qui dut être bien cruelle dans notre malheureux Vermandois foulé aux pieds par les Vandales et leurs alliés. Quelques années plus tard, en 435, la bagaudie renaissait, et pendant trois ans toute la Gaule septentrionale, « se séparant de la société romaine (2) » fut au pouvoir des révoltés. L'injustice des gouverneurs des provinces et l'épouvantable oppression fiscale qu'ils faisaient peser sur le peuple; le plus souvent à leur profit, avait été la cause de cet immense mouvement social. L'ancien monde marchait à grands pas vers sa ruine ; bientôt Augusta allait voir sous ses murs les barbares qui à la fin du siècle seront les maîtres de la Gaule. En 447, une tribu Salienne, sous la conduite de Clodion, son chef de guerre, surprenait Cambrai et après avoir égorgé les Romains qu'elle y trouva, occupait tout le pays au Nord de la Somme. La cité des Véromandues eut-elle le sort de sa malheureuse voisine ? Grégoire de Tours (3) ne le dit pas, et nous pensons, en conséquence, que notre ville échappa aux coups des envahisseurs. Ceux-ci, d'ailleurs, après avoir occupé Amiens (4) furent battus dans l'Artois par Aétius et le Vermandois fut entièrement recouvré par les Romains.

(1) Selon Claude de La Fons, la chapelle construite vers 342 par Eusébie, sur le tombeau de saint Quentin, fut ruinée par les Vandales et reconstruite après l'invasion. M. Pierre Bénard a adopté cette opinion dans sa brochure sur la *Collégiale de Saint-Quentin*, que nous avons déjà eu l'occasion de citer.

(2) Prosper Tyro, cité par M. Henri Martin, I, p. 357.

(3) Histoire des Franks, livre II, chap. IX.

(4) C'est du moins ce qu'a écrit le moine Roricon qui prétend en outre que Clodion établit le siége de son royaume à Amiens et y vécut en paix (V. le ecueil de Dom Bouquet, tome III, page 4). Nous savons au contraire, qu'Aétius dispersa son armée près du bourg d'*Hélèna* (Lens ou le vieil Hesdin), dans l'Artois.

Digitized by Google

Quatre ans plus tard, en 451, Attila était en Gaule et s'emparait de Reims. Les historiens de notre ville pensent qu'elle tomba alors au pouvoir des barbares et citent à l'appui de leur opinion un extrait de la vie de saint Médard écrite par Radbod au XIe siècle (1) et les Annales de la Flandre par l'historiographe Jacques Meier : nous pensons que l'un et l'autre témoignage doivent être écartés.

En effet, d'après Radbod qui le premier a parlé de la ruine d'Augusta par les Huns, cet événement, joint à l'invasion des Vandales au commencement du Ve siècle, aurait déterminé saint Médard à transporter en 531, dans la forteresse de Noyon, le siége épiscopal du Vermandois. Il n'est pas admissible, nous l'avons déjà dit (2), que les ravages d'Attila (et encore moins ceux des Vandales) aient obligé l'évêque d'Augusta, quatre-vingts ans plus tard, à quitter la cité des Véromandues. Ce fut probablement à la suite des incursions de Clotaire I dans notre pays que saint Médard prit cette résolution. Fortunat, qui vécut de 530 à 609 nous a laissé une biographie de l'évêque de Noyon dans laquelle il est fait mention du ravage du Vermandois par le prince Frank (3), mais où, en revanche,

(1) Voici le passage de la vie de saint Médard, par Radbod, auquel nous faisons allusion : « Priusquam beatissimus pontifex episcopali sublimatus fuisset cathedrâ, crebris et intolerabilibus Wandalorum, Hunnorum, Hungarorum et aliarum gentium irruptionibus universalis devastata erat Gallia. Destructis civitatibus, diruta gallicana lamentabatur ecclesia..... Dolens itaque vir beatus civitatis illius Viromandensis, quam regendam susceperat, jam factam desolationem, veritusque iterandam paganorum irruptionem, Noviomum, quem munitionem prænominavimus, sano satis consilio, sedem constituit episcopalem. » V. le Recueil des Bollandistes, réimpression Palmé, t. XXII, p. 90. — Sur l'erreur historique commise par l'évêque Radbod au XIe siècle, voyez la note des pages 432 et 433 et les réflexions d'Augustin Thierry, qui s'y trouvent rapportées.

(2) V. page 430.

(3) « Quâdam vice præcelsus Clotarius rex in procinctu, Francorum movens exercitum, cùm transisset fluvium cujus est Sumina vocabulum *omnia quæ inveniebant loca prædantes* et pecora, pervenientes inter castellum, quod fertur Noviomagum, et Isaram fluvium...., etc. » (Vie de saint Médard, par Fortunat, tome XXII, page 80 du Recueil des Bollandistes). — Selon l'opinion commune, Clotaire Ier ravagea le Vermandois en revenant de la Thuringe, vers 530 ou 531.

Digitized by Google

il n'est pas question de la ruine d'Augusta par les Huns. Et ce qui nous montre bien que le désastre attribué à Attila par Radbod doit être mis à la charge de Clotaire I, c'est que l'annaliste Meier en faisant mention du pillage de notre ville par les hordes asiatiques, rapporte cet événement à l'année 535, c'est-à-dire peu à peu à l'époque où le Vermandois paraît avoir été ravagé par le fils de Clovis! Il faut donc rejeter le témoignage de Radbod et de Meier et reconnaître qu'ici encore, nous sommes réduits à des conjectures sur le sort d'Augusta pendant la grande invasion des Huns. S'il est vrai que Laon, Arras et Tongres furent pris par leurs hordes (1), il est très-probable que notre ville ne put leur échapper. D'ailleurs, l'armée d'Attila était si considérable qu'elle dut, pour assurer sa subsistance, s'étendre sur une grande partie de la Gaule septentrionale (2) : dans cette hypothèse, on peut admettre avec vraisemblance que la cité des Véromandues se trouva sur le chemin des envahisseurs et qu'elle fut prise et pillée par eux.

L'horrible tempête qui avait éclaté sur la Gaule n'empêcha par les Franks Saliens de se jeter trois ans plus tard, c'est-à-dire en 454, sur la seconde Belgique et peut-être sur le Vermandois. Cette fois encore, ils furent refoulés dans leurs marais, mais ce fut le dernier triomphe des aigles romaines ; car en 465, nous trouvons les barbares solidement établis à Cambrai, à dix lieues de notre ville. A cette époque, Augusta soumise encore à l'autorité de Rome, obéit au comte Syagrius qui a fixé à Soissons le siége de son gouvernement ; elle se trouve donc à l'extrême

(1) C'est l'opinion de M. Amédée Thierry. — V. son histoire d'Attila.

(2) « Hunni, quorum per Gallias *ubique diffusus* premebat exercitus, » dit l'auteur de la vie de saint Loup, évêque de Troyes. — « Un moment, dit M. Amédée Thierry, le front de l'armée hunnique occupa la Gaule dans toute sa largeur, depuis le Jura jusqu'à l'Océan. »

Digitized by Google

limite septentrionale des dernières possessions de l'Empire, au Nord de la Seine. En 481, lorsque Clovis devient le chef des Franks de Tournai, la situation est la même : un chef Salien, Ragnacaire ou Raghenaher règne à Cambrai et il semble bien probable que ses bandes poussent leurs incursions jusqu'aux portes de notre ville. Dès lors, « le territoire des cités de la Somme, Amiens et St-Quentin, est probablement entamé (1) » : cinq ans plus tard, le dernier soldat romain aura quitté Augusta.

En 486, Clovis et Ragnacaire descendent sur le Vermandois pour aller combattre dans le Laonnais le comte Syagrius : la route que suivirent les deux chefs germains est inconnue, mais il nous semble très-probable qu'ils prirent la grande chaussée conduisant de Cambrai à la cité des Véromandues et que, de cette dernière ville, ils se dirigèrent par la route de Soissons vers la rivière d'Ailette où la bataille paraît s'être livrée : c'était d'ailleurs le chemin le plus direct (2). Notre ville fut donc, selon toute apparence, occupée par Clovis et Ragnacaire ; et lorsque ceux-ci eurent dispersé l'armée de Syagrius, elle dut rester avec son territoire entre les mains du roi de Cambrai (3).

L'occupation d'Augusta eut-elle lieu sans combat ? Il semble que dans cette lutte suprême qui fit passer aux mains des Barbares les derniers débris de l'Empire dans les Gaules, la plupart des cités gallo-romaines aient joué un rôle purement passif. L'évêque saint Remy retint dans la neutralité la grande ville de Reims si attachée de tout temps à la domination de Rome. L'administration impériale était devenue si impopulaire par son oppression fiscale et

(1) M. H. Martin, tome I, page 409.

(2) Il nous semble même que, pour se rendre sur les bords de l'Ailette, Clovis et Ragnacaire ne pouvaient prendre un autre chemin que la voie d'Augusta à Soissons.

(3) M. Henri Martin, I, page 412.

Digitized by Google

son odieux égoïsme que dans bien des pays, les habitants, ruinés par le fisc, accueillirent les Germains de Clovis presque comme des libérateurs. D'un autre côté, les évêques étaient incontestablement alors, dans les cités gauloises, les personnages les plus puissants et les plus respectés : il est probable que les liens étroits qui unissaient l'évêque de Reims et celui d'Augusta décidèrent ce dernier à agir comme saint Remy (1) et que notre ville ne fit aucune résistance aux Barbares.

Ainsi finit, dans la cité des Véromandues, la domination romaine à qui elle avait dû son existence peut-être, et certainement son rang de capitale. Cinq siècles s'étaient écoulés, depuis que les officiers d'Auguste l'avaient fondée ou tout au moins étendue et embellie ; elle passait maintenant sous la puissance de ces bandes d'Outre-Rhin que plusieurs fois, sans doute, elle avait vu dans son territoire et même dans ses murs. Ce passage de la civilisation à la barbarie dut être rude pour ses habitants : « l'établissement » des Franks dans les cantons entre la Somme, l'Oise, » l'Aisne la Marne, fut accompagné de violents boule- » versements : c'était une contrée riche, fertile, populeuse » et très-civilisée, bien différente sous tous les rapports de » la Tongrie ou du Tournaisis ; la crise de la conquête » dut être d'autant plus terrible. Tout le pays, ville et » campagne, fut d'abord pillé de fond en comble ; puis » Chlodowig, comme chef de la guerre, s'empara des » vastes propriétés du domaine impérial, et s'en servit » pour augmenter sa truste en distribuant des bénéfices

(1) Saint Remy paraît avoir eu pour l'église d'Augusta une affection toute particulière. Dans son testament que Flodoard nous a conservé, il déclare avoir donné à l'église de Saint-Quentin tout ce qu'il avait acquis au village d'Hermouville, à deux lieues de Reims : « Quod vero pretio ibidem, scilicet in villâ Herimundi, comparavi, ecclesiæ sancti Quintini martyris jamdiu delegavi. » V. Claude Bendier, ouv. cit., page 54.

Digitized by Google

» aux braves de toutes tribus qui s'associèrent à sa fortune.
» Quant aux biens des officiers de Syagrius, des sénateurs,
» des Curiales, ils furent certainement envahis en grande
» partie par les deux rois, par les *grafs* et par les autres
» Franks ; mais on ne trouve aucune trace d'un partage
» régulier des terres, analogue à ce qui était arrivé chez
» les Wisigoths et chez les Burgondes. Les vainqueurs
» prirent ce qui leur plut : beaucoup de riches gallo-
» romains furent entièrement dépouillés; d'autres conser-
» vèrent leurs terres et leurs maisons en gagnant par leurs
» services la faveur des *Konings* victorieux. »

Tel est le tableau que notre éminent concitoyen, M. Henri Martin, a tracé de l'occupation de notre pays par les bandes de Clovis et de Ragnacaire. L'empire romain dans les Gaules, tombait vaincu par ces Franks qu'un siècle et demi auparavant, Constantin jetait aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves pour divertir un peuple oisif et énervé (1) ; il tombait aussi écrasé sous le poids de ses fautes, ruiné par l'égoïsme des grands et par sa détestable organisation financière. La barbarie prenait une terrible revanche en brisant la civilisation antique !

Nous allons étudier maintenant l'histoire de notre ville pendant cette sombre et violente époque qu'on a si justement appelée l'empire barbare.

(1) V. le tableau que trace Salvien, de la Société Gallo-Romaine au V^e^ siècle, dans le tome 1, p. 779 et suivantes du Recueil des Historiens des Gaules.

Digitized by Google

POÉSIE

HISTOIRE DE MON VILLAGE

Par M. ACHILLE MILLIEN, MEMBRE CORRESPONDANT, LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(2e Prix avec Médaille de Vermeil, du concours de 1877.)

Artem impendere vero.

Quand le sergent François revint dans son village,
Son père, qu'on citait entre les hommes d'âge,
Moins pour son grand avoir que pour son bon conseil,
Puisqu'il n'avait qu'un peu de terrain au soleil,
Lui parla tête à tête à peu près en ces termes :
« Mon cher enfant, parmi les filles de nos fermes
Auxquelles tu pourrais prétendre avec raison,
J'en connais une, gente et d'honnête maison,
Ayant écus vaillants et terres en culture,
Dont je ferais ma bru volontiers. On assure
(Entre nous, mon garçon) qu'elle consentirait
Au projet que je forme et sans trop de regret.
On dit que, si, malgré l'avis de sa famille,
Annette — car c'est elle — a voulu rester fille,

Digitized by Google

C'est qu'elle avait en tête (et je ne sais comment
Cela s'est fait) François, sergent au régiment,
Qu'elle attendait, pendant qu'il ne s'en doutait guère... »
— « Qu'il ne s'en doutait point, devez-vous dire, père! »
— « Elle n'a pas de sœurs. Son frère est marié
Là-bas, dans le Morvan. Tu n'as pas oublié
Que Jean, son défunt père, était mon ami. Seule
Annette loge avec sa mère et son aïeule,
Infirmes l'une et l'autre, et les soigne très-bien.
François, je te le dis, je ne demande rien
Au bon Dieu, que de voir avant ma dernière heure,
Pauvre veuf que je suis, entrer dans ma demeure
Celle qu'à mon unique enfant je veux unir ! »
— « Père, aujourd'hui j'ai d'elle un faible souvenir,
Mais d'après le portrait que vous tracez d'Annette,
Qui, lors de mon départ, n'était qu'une fillette,
Si pour femme j'étais libre de la choisir,
La noce se ferait selon votre désir. »

II

François ayant quitté son habit militaire
Et sans peine repris le travail de la terre,
Redevint le vaillant ouvrier d'autrefois.
Tel il avait laissé le hameau, tel François
Le retrouvait. — C'était en avril : le dimanche,
Il revit le vielleur en plein air, sous la branche
Verdoyante déjà du large marronnier
Où le pinson répète un refrain printanier.
Tout le monde est heureux de la tiède journée.
Les filles d'alentour, en coiffe enrubannée,
Par cet après-midi si lumineux, si doux,

Digitized by Google

Arrivent d'un pas leste au joyeux rendez-vous.
Leur main tient quelque fleur nouvellement éclose,
Moins fraîche que leur teint vermeil, que leur front rose,
Et leur groupe rieur babille, dirigeant
Un timide coup d'œil vers François, le sergent,
Qui frise sa moustache et fièrement regarde.
Annette est là sans doute, il la cherche, il lui tarde
De la voir dans l'essaim des belles : la plupart,
Sept ans auparavant, le jour de son départ,
Couraient, enfants encor, pieds nus, dans les fougères ;
Presque toutes ici lui semblaient étrangères.
Mais en laissant ses yeux s'égarer au hasard
Sur ces rudes beautés ignorantes du fard,
François en peu d'instants sut en distinguer une,
Svelte fille aux cils noirs, à chevelure brune,
Vêtue élégamment et mieux sans contredit
Que ne l'était nulle autre autour d'elle. On eût dit
Une fleur de parterre, éclatante et hautaine,
Qu'une brutale main transplanta dans la plaine
Au milieu d'un bouquet de corolles des champs.
Elle avait des galants cossus, meuniers, marchands,
Tailleurs, qu'elle écoutait avec indifférence.
François sur eux sans peine obtint la préférence
Et notre heureux garçon devint son cavalier.

S'il ne s'était alors conduit en écolier,
Il se fût souvenu des conquêtes faciles
Qu'un sergent fait toujours en passant par les villes ;
Mais François, qu'un regard avait presque ébloui,
Trouva que Mariette était digne de lui :
Ainsi l'appelait-on, Mariette. — Sans cause,
Elle riait, montrant dents fines, lèvre rose,
Bavardait gentiment, d'ailleurs cherchait ses mots,

Digitized by Google

Evitant avec soin le parler des hameaux.
Elle ne cessait point ses remarques malignes
Sur tel ou tel garçon : « des maladroits insignes,
« Des lourdauds sans pareils, dont le moindre défaut
Est de prétendre au cœur des filles comme il faut ! »
Et tout à coup : « Mon Dieu ! comme la pauvre Annette
Paraît vieille là-bas, sous sa large cornette ! »
— « Annette, dit François, qui nommez-vous ainsi? »
— « La fille de défunt Maître Jean... Ah ! d'ici,
On dirait sa grand'mère ! elle est presque voûtée...
Toujours la même robe... et si mal fagotée...
Bonne à traire sa vache... et sotte avec cela ! »
— « Eh quoi ! pensait François sans répondre, est-ce là
Cette Annette par vous, mon père, tant prisée ?
La voilà, ce me semble, habilement toisée !
Non pas qu'elle soit laide et sans nul agrément,
Mais !... » — Il la comparait, dans son brun vêtement,
Elle simple, timide, hélas ! et peu brillante,
A cette Mariette alerte et sémillante,
Dont la mine éveillée et les riches atours
Faisaient si bien pâlir le reste aux alentours
Et qui, changeant le jeu de ses coquetteries,
S'abandonnait alors à des minauderies
Dignes d'une ingénue en fleur de ses quinze ans.

III

Or François, tout entier à ses amours naissants,
« Père, dit-il le soir, j'arrive de la danse.
J'ai pu voir, par hasard, sans faire aucune avance,
Celle que vous vantez. Je vous le dis tout bas,
Cette Annette, ma foi, ne me conviendrait pas !

Digitized by Google

Elle a l'air d'une lourde et naïve engourdie.
Diable ! je ne veux pas aller à l'étourdie
En fait de mariage ! il faut, fille et garçon,
Des époux assortis, comme dit la chanson.
Mais je n'ai pas perdu, croyez-le, ma journée :
Une fille polie, aimable et bien tournée
M'a frappé tout d'abord par sa distinction.
Sans doute elle a reçu de l'éducation.
Elle le sait : aussi, n'est-elle pas muette !
Vous ne m'avez jamais parlé de Mariette :
C'est son nom... »

— « Mariette ! ah ! mon pauvre François,
Te voilà déjà pris, à la première fois !...
Mariette est servante à la ville. Ses gages
Sont employés sans doute en nombreux gaspillages :
Elle arrive, apportant à ses parents, hélas !
Besogneux, peu d'argent, beaucoup de falbalas.
A quatre ou cinq galants elle a tourné la tête
Et veut à ses succès ajouter la conquête
De François, ce nouveau venu, qu'elle prendrait
Peut-être pour mari, si François préférait
Une cervelle en l'air à quelque fille honnête ! »

— « Père, vous êtes dur pour elle. Votre Annette
A gagné vos faveurs je l'admets ; je veux bien
Qu'elle soit méritante et ne l'attaque en rien ;
Je serais désolé d'ailleurs de vous déplaire.
Laissons passer le temps. Mais une chose est claire :
Annette sûrement peut faire le bonheur
D'un brave campagnard, d'un parfait laboureur,
Non pas le mien ! Soit dit sans la moindre arrogance,
J'ai pris en voyageant le goût de l'élégance,

Digitized by Google

Et dans la capitale on devient exigeant.
Je l'ai quittée avec les galons de sergent
Et j'en veux rester digne en choisissant ma femme.
Les gens de nos pays — sans leur jeter un blâme —
Manquent évidemment du bon ton de Paris ! »
Levant sur lui ses yeux affligés et surpris :
« Tu railles, répliqua brusquement le vieux père.
Tu viens de loin, Paris t'a gâté, mais j'espère
Qu'un pareil engoûment bientôt se passera ! »

IV

Il ne se passa point : François persévéra,
Pour l'ébahissement de la gent villageoise.
Mariette d'abord, en coquette sournoise,
Parut s'effaroucher de le voir assidu
Auprès d'elle. On avait, disait-elle, entendu
Les langues au lavoir s'affiler sur son compte.
« Qu'importe; répondit François, ce qu'on raconte !
Etes-vous, comme moi, prête à vous marier ? »
La fine mouche encor sut se faire prier !

Lorsque François parla de sa noce prochaine,
Le vieillard, cependant, aussi ferme qu'un chêne,
Reçut comme un grand coup dans le cœur. Un moment,
Il voulut résister, parla de testament
Et même, de dépit consulta le notaire.
Sa colère tomba d'elle-même : que faire
Contre son seul enfant, si longtemps son orgueil,
Que le ciel lui donna pour consoler son deuil,
Souvenir tant aimé de feu sa ménagère,
Né le matin du jour qui vit mourir la mère !...

Digitized by Google

Quelle déception ! combien il fut marri !
Et comme, désormais, l'avenir assombri
Lui parut menaçant et vide d'espérance !...
Lui qui se promettait et gardait l'assurance
D'arrondir sans débours et d'un coup son avoir
Par l'apport de sa bru, dut consentir à voir
Entrer dans sa maison, n'ayant ni sou ni maille,
Flanant et caquetant plus qu'elle ne travaille,
Cette fille de rien !... — Donc il se résigna,
Contre fortune il fit bon cœur et s'épargna
L'hypocrite pitié des voisins. « Mariette
Possède, disait-on, quelque vertu secrète,
Pour qu'à ce mariage il adhère si tôt ! »
Lui refoulait ses pleurs. Mariette très-haut
Portait le front, mettait en train la couturière
Et laissait rayonner sur sa figure fière
Sa beauté satisfaite et son heureux orgueil.

V

Dès qu'à titre d'épouse elle eut franchi le seuil
Du logis où François vivait avec son père,
Elle se transforma. La jeune ménagère
Tout d'abord avait mis de côté ses atours,
S'occupait sans relâche et se montrait toujours
Pleine d'attention, d'égards et de prudence.
Elle resta deux mois sans parler de la danse.
Le père revenait de sa prévention
Et notre ami François, tout à sa passion,
Jurait par Mariette et ne voyait plus qu'elle !...
Mais le bonheur jamais ne repose son aile
Pour longtemps : un moment à peine est écoulé,
Loin de nous le bonheur déjà s'est envolé !...

Digitized by Google

C'était fête à la ville et François eut l'idée
D'y conduire sa femme. Il eut tort : obsédée
Depuis peu du démon du plaisir, tout le jour
Elle dansa jusqu'au vertige. A son retour,
Le toit parut plus triste et les travaux plus rudes.
Voici le fol essaim des vieilles habitudes
Qui revient : noces, bals, fêtes, réunions !
François dut épier toutes occasions
De conduire, en mari complaisant et docile,
La belle Mariette au village, à la ville.
Le ménage en souffrait. Si même, quelquefois,
François ne pouvait pas s'absenter, sans François
Mariette allait seule étaler sa toilette,
Rentrait deux jours après avec plus d'une emplette
Et, sans trop s'en cacher, aux dépens du mari,
Déjà plus d'un moqueur méchamment avait ri.

« Mariette, lui dit un jour François, sans doute
Tu n'y réfléchis pas, nous faisons fausse route.
Très-bien de s'amuser, mais tu n'as pas raison
De quitter dans ce but si souvent la maison... »

C'en fut assez. Sa femme, un moment interdite,
Eclata. Les sanglots l'étouffaient : « Ah ! maudite
L'heure où je suis entrée ici pour mon malheur !...
Je donne au dur travail ma jeunesse en sa fleur,
J'ai refusé pour toi de devenir meunière,
Je t'ai sacrifié Guillaume et le grand Pierre...
Quel bon gré m'en sais-tu, lorsque de ton logis
Tu fais sans nul motif ma prison ?... Je rougis
De recevoir de toi si grossière avanie !...
J'ai fait une sottise et j'en suis bien punie !... »

Ainsi s'écriait-elle, et larmes de couler.

Digitized by Google

Que répondre ? François voulut la consoler,
Vaincu d'avance et prêt à déposer les armes.
Il avait un espoir qui calmait ses alarmes :
Elle allait être mère, et cet événement
Produirait, pensait-il, un heureux changement.

VI

Il vint, ce cher enfant ! quelle réjouissance !...
On le nomma Noël, du jour de sa naissance.
« Pour retenir ta femme au foyer, à présent
Nous avons, dit l'aïeul, un lien tout puissant. »
Mariette, attentive à ses devoirs de mère,
Donna d'abord raison à l'espoir du vieux père ;
Mais dès que son enfant put se sevrer du sein,
Elle manifesta clairement le dessein
De reprendre au plus tôt sa vie évaporée.

Travailler sans répit de l'aube à la vesprée,
Passer même au labeur plusieurs jours dans le mois
Sans rentrer au logis, coucher au fond des bois,
Ainsi se comportait François. En son absence
Le vieillard avait beau prouver sa complaisance,
Sa bru lui témoignait une brutalité
Qu'on ne soupçonnait pas sous sa frivolité.
Un soir, François, parti depuis une semaine,
Revenant, le pas lourd, l'âme de soucis pleine,
Rencontra son voisin chargé de le quérir
Pour son père malade et malade à mourir.
Voici ce qu'il apprit : à la ville voisine
Se mariait hier Agathe sa cousine.
Sa femme se para sans pudeur ni souci

Digitized by Google

Pour s'y rendre. — « Il vaut mieux que vous restiez ici, »
Fit observer le père. Elle, pâle de haine,
Lui prodigua l'insulte et sortit. Cette scène
Avait tant effrayé le vieillard que, soudain,
Il s'était senti choir sur le seuil du jardin :
C'est là qu'on le trouva, pris de paralysie.
Il envoya chercher Annette, hélas ! choisie
Par lui jadis en vain, et seule à son chevet
La douce jeune fille en priant le servait.
Pour que devant le juge il tût prêt à paraître,
Avec le médecin, elle manda le prêtre.
Tous deux étaient venus, ils revinrent le soir
Et trouvèrent François.

Quel fut son désespoir
En voyant sur ce lit s'éteindre sans remède
Son père, son ami dans ses peines, son aide !...
Et le vieillard jetait sur Annette et sur lui
Un regard qui disait : c'est trop tard aujourd'hui !
— Dans la nuit il mourut.

VII

Alors qu'au cimetière
Le prêtre conduisait le cercueil du vieux père,
Une femme arrivait par le même chemin
Et c'était Mariette, un bouquet à la main.
On pense quel effet la rencontre imprévue
Du lugubre convoi qui s'offrit à sa vue
Produisit, non sur elle, épouse et bru sans cœur,
Mais sur François, brisé de honte et de douleur !
Le ménage devint un vrai bagne : la femme,
Au lieu de s'amender, de s'infliger un blâme,

Digitized by Google

De prouver son regret, d'implorer son pardon,
Sans vergogne, se plaint, reproche l'abandon
Dans lequel son mari veut l'obliger à vivre ;
Dès la pointe du jour, commence à le poursuivre
De son habituel et fatigant refrain.
Mais, hors de la maison, plus de pleurs, nul chagrin !
Elle rit, chante, danse et s'égaye et festine,
Et ne manque pas une occasion badine...
— En dépit d'un travail sans trêve, avant deux ans
François dut, pour payer dentelles et rubans,
Du meilleur de ses prés faire le sacrifice.
Pour Mariette, vendre était tout bénéfice :
« Plus commode est l'argent, disait-elle, vendons ! »
— On vendit.

VIII

Arriva la fête des *Brandons :*
Après le Mardi-Gras c'est le premier dimanche.
Déjà quelques bourgeons verdissent sur la branche
D'où s'exhale dans l'air une odeur de printemps.
Or, ce jour-là, selon l'usage du vieux temps,
A travers bois on va couper une centaine
De grands genévriers qu'en triomphe on amène,
On les dresse en amas sur un espace nu,
Pour y mettre le feu quand le soir est venu.
L'arbuste résineux craque, pétille, éclate ;
De la noire fumée une flamme écarlate
Se dégage et l'on voit de hauteurs en hauteurs
Les feux qu'aux bourgs voisins attisent les pasteurs.
Couvrant les gais propos de la foule en liesse,
Les vielles à la danse appellent la jeunesse
Et l'on rit, et l'on chante, on s'ébat avec bruit

Digitized by Google

Aux clartés du bois vert qui brûle dans la nuit.
Jusqu'au matin suivant, la rue est parfumée
De cette balsamique et salubre fumée
Et c'est comme un signal que l'on fait à l'hiver
D'avoir à déguerpir au plus tôt !
Le feu clair
Pétillait avec moins d'éclat. Des étincelles,
Comme des papillons aux flamboyantes ailes,
S'échappaient du brasier qui, faute d'aliment,
Sentait l'ombre tomber sur son rayonnement.
On dansait aux lueurs des dernières brindilles :
Un groupe écervelé, jeunes fous, sottes filles,
Au-delà de minuit retint là le vielleur.
Par son humeur plaisante et son entrain rieur
Mariette s'était distinguée entre toutes.
La sueur sur son front perlait en larges gouttes
Et, quand elle quitta le vieux ménétrier,
La traîtresse fraîcheur des nuits de février
Fit grelotter son corps sous un frisson de fièvre.
Le rire insoucieux s'éteignit sur sa lèvre.
Elle trouva François veillant près de Noël
Se coucha tremblotante et de ce coup mortel
Point ne se releva. L'ardente pleurésie
Cherchait une victime, elle l'avait choisie
Et le pauvre François resta veuf à trente ans.
Devant la fosse ouverte, hélas ! si peu de temps
Après l'autre, il versa les pleurs les plus sincères,
Le bon et brave cœur ! oublia les misères
De son triste foyer, voulut se souvenir
Seulement de ce jour qui mit son avenir,
Son amour, son espoir, son bonheur sur la tête
De l'épouse adorée !...
Une tante était prête

Digitized by Google

A recueillir Noël : elle le fit. François
Passait dans le labeur les mois après les mois,
Labeur opiniâtre, incessant, implacable !
Sans se plaindre, il pensait : le bon Dieu qui m'accable
Me dédommagera plus tard ! — Mais, le voyant
Marcher sombre, rêveur, sous la charge ployant,
« Il se tuera, disaient les voisins, avant l'âge ! »

IX

Un beau matin de mai qu'il sortait du village
Pour se rendre au travail dans les champs jusqu'au soir,
Il aperçut Annette : elle allait au lavoir
Et, le voyant venir, salua rougissante,
Ainsi que d'habitude, en descendant la sente.
Lui se mit devant elle au milieu du chemin,
S'approcha doucement et, lui prenant la main,
Quelle inspiration imprévue et secrète
Le poussa tout à coup à murmurer : « Annette,
Voulez-vous à mon fils servir de mère ? » — En vain
Cherchant une parole, elle sentit soudain
Son cœur qui se gonflait d'angoisse et d'espérance ;
Puis retrouvant enfin sa naïve assurance :
« François, venez ce soir chez ma mère et surtout
Amenez-nous Noël, votre enfant ! »
Ce fut tout.

X

Il est dans mon village un homme jeune encore :
Pas un des laboureurs qui tracent le sillon
Ne siffle plus gaîement, n'a la voix plus sonore

Digitized by Google

Pour animer les bœufs, quand Noël dès l'aurore
Auprès de lui chemine en portant l'aiguillon.

Il est dans mon village une active fermière
Dont le cœur et les bras valent mieux qu'un trésor.
Une enfant de trois ans qui ressemble à sa mère
Jase dans la maison près d'elle, et la lumière
Aux meubles reluisants s'attache en reflets d'or.

Il est dans mon village un ménage qu'on cite
Pour l'accord, le labeur et la prospérité.
Les pauvres savent bien la ferme qu'il habite...
Dieu fasse que ce toit longtemps, longtems abrite
D'Annette et de François le bonheur mérité !

Digitized by Google

DIEU & PATRIE

Par M. PIERRE MIEUSSET, DE BESANCON, LAURÉAT DES JEUX FLORAUX.

1re Mention honorable, avec Médaille d'Argent, du concours de 1877.

Un peu de science éloigne de Dieu,
beaucoup de science y ramène.
F. B.

« — Poète, ne va pas, plus malheureux qu'Homère,
Sous un ciel sans écho murmurer tes concerts ;
L'idéal aujourd'hui ne plaît plus à la terre ;
Tu serais une voix criant dans les déserts.

Laisse là tes ruisseaux, ta mère, ton village,
Et ces anges du ciel que nul n'a jamais vus,
Et ce Dieu fabuleux que tu crois grand et sage,
Rêve d'un temps passé dont nous ne voulons plus.

S'il existait ce Dieu, verrait-on dans le monde
Le crime triomphant, la vertu dans les pleurs ?
Où donc est sa justice et sa pitié profonde ?
Pourquoi tant de fléaux, tant d'iniques malheurs ?

Comme un aigle, planant de l'Est aux Amériques,
Sur les trônes détruits chante la Liberté.
Dis les rêves ardents des fières républiques ;
Célèbre en nos banquets l'or et la volupté.

Digitized by Google

Le grand Paris t'attend ! Dans notre capitale
Qui la nuit brille et danse au milieu des accords,
Tu ne songeras plus à la terre natale ;
La gloire et les amours t'offriront leurs transports.

Nos projets de géants appellent une lyre ;
Deviens pour les chanter un poète nouveau.
Jamais aux temps d'Argos, de Rome ou de Palmyre,
Les siècles n'auront vu de spectacle aussi beau.

Avec nos chars de feu volant de ville en ville,
Avec l'éclair parlant du pôle à l'équateur,
Bientôt, de tous côtés nous levant par cent mille,
Nous briserons le Christ sous notre pied vainqueur.

Pour temples, nous aurons nos forges, nos usines,
Portant, comme l'Etna, leur vapeur jusqu'aux cieux.
Mêle ta poésie au concert des machines !
Jette un cri d'avenir aux travailleurs joyeux !

D'un passé ténébreux l'ombre en vain lutte encore ;
Les peuples éclairés vont se donner la main.
De l'âge d'or partout va rayonner l'aurore ;
Ces mots : Patrie et Dieu, s'effaceront demain... »

II

« — Eh ! quoi ! la Muse irait, imprudente colombe,
Dans vos bourbiers honteux reposer ses pieds blancs !
Non, non ; mais que plutôt sur moi la foudre tombe,
Si jamais, pauvres fous, je passe dans vos rangs !

Quand Dieu sur la montagne, au bruit de son tonnerre,
Dit au monde : Ecoutez l'ordre de Jéhova !

Digitized by Google

Il écrivit dix lois de son doigt sur la pierre ;
Ces dix lois resteront telles qu'il les grava.

J'aime la liberté, cette étoile bénie
Qui mêle ses rayons aux clartés de la croix ;
Et votre liberté, farouche tyrannie,
Foulerait sous son char le peuple après les lois.

Si la jeune Amérique, espoir du Nouveau-Monde,
Dans le ciel du progrès voit briller son fanal,
C'est qu'avec ses vertus fleurit sa paix profonde ;
Son rôle est grand et beau ; le vôtre est infernal.

J'admire les savants. La splendeur des sciences
Nous luit comme un rayon de la divinité.
Mais il est des secrets, des problèmes immenses
Dont un mortel jamais ne verra la clarté.

Est-ce que le hasard, enfantant des merveilles,
A fait le corps humain, chef-d'œuvre harmonieux,
Ses milliers de ressorts, structures sans pareilles,
Et l'âme, qui se lit dans le miroir des yeux ?

Mais si le hasard seul, fécondant la matière,
A su peindre les fleurs, vêtir les animaux,
S'il a créé jadis sans semence première,
Pourquoi ne peut-il plus créer d'êtres nouveaux ?

Qui donc a de l'amour semé partout la flamme ?
Qui nous a dit : Croissez et multipliez-vous ?
Cette soif d'infini qui dévore notre âme
Et l'horreur du néant, qui donc les mit en nous ?

Quoi ? vous admirez l'ordre au sein de la nature,
Le spectacle des monts et des cieux et des mers,

Digitized by Google

Jusqu'aux nids des oiseaux, savante architecture,
Et vous ne voyez pas l'auteur de l'univers ?

Qui soutient les sobils emportés dans l'espace ?
Ah ! la sphère sans borne et ses astres de feu
Sont un livre éloquent que nulle main n'efface,
Où brillent le génie et la grandeur de Dieu !

Tremblez ! si l'injustice ici bas vous étonne,
C'est que l'éternité garde ses châtiments ;
Mais des larmes du juste il fait une couronne
Qui surpasse en éclat perles et diamants.

Audacieux Titans ! dans votre orgueil immense
Vous préparez en vain votre rébellion ;
Il brisera vos chars d'airain dans sa vengeance
Sous les tunnels croulants d'Ossa, de Pélion !

J'aime dans nos cités voir la ruche ouvrière
Et rêver le bonheur des travailleurs soumis.
Mais n'est-ce qu'un peu d'or qu'il faut à leur misère
Quand d'immortels trésors ailleurs leur sont promis ?

Mortels déshérités des vrais biens de la vie,
Si vous ne goûtez rien que les transports des sens,
Laissez-moi libre, heureux, cueillant la poésie,
Chanter dans mon vallon le Dieu de mon printemps !

A vous la terre ! A vous la matière et la fange !
Mais à moi l'idéal et les rêves du ciel !
A moi l'amour sacré, comme l'amour de l'ange !
Gardez vos voluptés, breuvage plein de fiel !

Laissez-moi la famille et ses charmes intimes,
Les enfants, doux trésor, la vérité, l'honneur,

Digitized by Google

La foi qui nous console et les vertus sublimes,
Sources pures d'ivresse et d'éternel bonheur !

Pourquoi détruire aussi la Patrie adorée
Qui signifie : Amour, mère, fierté, berceau ?
Le soldat, défendant sa bannière sacrée,
Pour elle de tout temps sut descendre au tombeau.

Honte à qui peut un jour renier sa patrie,
A qui ne chérit plus son séjour enchanteur
Et bannit pour jamais de son âme flétrie
Les souvenirs éclos dans le printemps du cœur !

Arrière ambitieux, séducteurs et faux sages !
Je ne vois que l'abîme où vous voyez le port.
Votre rouge horizon est au loin gros d'orages
Et ce que vous croyez le salut, c'est la mort !

Qu'un poète avili, dans votre Babylone,
Aille offrir au veau d'or un encens odieux !
Je n'aime de Paris que l'auguste couronne
Du génie éclatant sur son front glorieux.

Je préfère les fleurs, les champs, la brise pure
Aux brumes des cités obscurcissant le ciel
Et les chœurs des oiseaux dans la calme nature
Aux sinistres rumeurs de vos tours de Babel.

Laissez-moi donc chanter mes montagnes aimées,
Mes fiers pics du Jura, leurs sites solennels,
De la Loue et du Doubs les rives embaumées
Et les joyeux chalets des vallons paternels.

Ecosse de la France, ô ma Comté chérie,
Que n'ai-je le cri d'aigle et le vol d'Ossian !

Digitized by Google

Je dirais tes splendeurs, ta terre plus fleurie,
Tes côteaux plus riants que ceux du Lothian.

J'aime de tes torrents les cascades bruyantes
Où l'arc-en-ciel se joue en des flots de cristal,
Tes mélèzes berçant leurs cîmes verdoyantes
Et tes rochers pareils aux grottes de Fingal.

Je t'aime, ô ma patrie, avec tes bois sauvages
Pleins de sombres beautés, d'échos mystérieux !
J'aime, effrayé, l'aspect de tes grands paysages
Qui m'enlève à la terre et me transporte aux cieux.

Gloire à Dieu seul ! C'est lui qui fit l'âme immortelle,
Lui qu'enseignait Socrate et qu'entrevit Platon,
Lui qu'a loué David sur sa harpe fidèle,
Lui qu'à travers les cieux apercevait Newton !

III

O Dieu que toute langue chante,
Ame et soleil de l'univers,
Laisse ma lyre frémissante
T'offrir en tremblant ses concerts !

C'est toi qui pares nos montagnes
De la verdure des sapins
Et qui sèmes dans nos campagnes
Les épis d'or à pleines mains.

C'est toi que salue à l'aurore
De nos bois l'orgue harmonieux,
A l'heure où leur cîme se dore
Devant ton soleil radieux.

Digitized by Google

C'est ton nom qu'aux Alpes neigeuses
Proclament les aigles altiers,
Lorsque les foudres orageuses
Couronnent d'éclairs leurs glaciers.

Tu fais d'un mot éclore un monde,
L'harmonie éclate partout ;
Il n'est rien que ton œil ne sonde ;
Ta sagesse gouverne tout.

Les cieux annoncent ta puissance,
Les océans ta majesté,
Les astres ta magnificence,
L'infini ton immensité.

Mais dans un éloquent murmure
Quand tout te célèbre ici-bas,
Sourd aux échos de la nature
L'homme seul ne t'admire pas.

Pris de vertige, en sa folie,
Il se dit le *Dieu créateur !*
Que plutôt son cœur s'humilie :
D'un seul brin d'herbe est-il l'auteur ?

Oh ! que ne suis-je ton poète
Dans ce siècle d'impiété,
Comme David ton interprète,
Chantant ta gloire et ta beauté !

Pour t'exalter, comme je t'aime,
Que mon cri soit brûlant d'ardeur ;
Qu'il soit mon plus brillant poème
Et l'hymne enivrant de mon cœur !

Digitized by Google

Mais ce chant, dès que je l'essaie,
Ta grandeur me remplit d'effroi ;
Je tombe en extase.... et bégaie,
Moi, pauvre atôme devant toi.

Digitized by Google

MARTHE

POÈME MARITIME

Par M. H. COMIGNAN, de Meaux

(1re Mention honorable, avec Médaille d'Argent, du Concours de 1877)

Ut vivat !

Les femmes du Pollet sont toutes belles femmes,
Et, pour Marthe, c'était la perle du Pollet ;
Elle avait deux yeux noirs d'où jaillissaient deux flammes ;
Et lorsqu'en jupon court, laissant voir le mollet,
Et bras nus, forme fine et chair marmoréenne,
Lorsque portant la tête, avec un air de reine,
Le filet sur l'épaule, elle allait à la mer,
Chacun se retournait en la voyant si belle.

Mais Marthe, froidement et le regard rebelle,
Passait ou répondait par un sourire amer.

Puis, dès que s'élevant sous la voûte profonde,
Dès que sur la falaise à pic elle marchait,
Que, dominant l'espace, elle s'y détachait,
Magnifique, on eût dit Vénus rentrant dans l'onde.

Les femmes du Pollet sont toutes belles femmes ;
Cependant, en fouillant le plus vieux souvenir,

Digitized by Google

On ne trouverait rien, rien qui puisse ternir
Leur inflexible honneur.
Non ! dans ces fortes âmes,
Ceux-là seuls ont un droit véritable à l'amour,
Ceux qui, bravant la mer, la domptent chaque jour.

Une fille au Pollet, son enfance passée,
Avec quelque pêcheur doit être fiancée.

Marthe ne l'était pas.
Quand venait le gros temps,
Son cœur ne battait pas, elle n'avait personne
Qu'étreignît l'ouragan lorsque la foudre sonne
L'hallali des grands flots, entourant, haletants,
La barque qui les fuit.
Marthe avait dix-huit ans.

Pourtant Marthe songeait devant cette mer nue,
Commençant à ses yeux, finissant à la nue,
Devant elle s'ouvrant grande et plus grande encor
Quand le soleil couchant, découpé par les lames,
S'y drapait dans la pourpre et s'y couronnait d'or.

Songes mystérieux, rêves de jeunes femmes !

Mais à quoi songeait Marthe ?
Un jour, elle avait vu,
Dans le chemin obscur qui conduit à la grève,
Un homme qui, comme elle, ouvrait son âme au rêve.
Elle sentit au cœur un coup sourd, imprévu ;
Car cet homme était beau, car sa tête était fière,
Son front large et ses yeux s'emplissaient de lumière
Lorsque sondant l'espace et lisant l'infini,
Sur la toile il jetait tout cela réuni.

Digitized by Google

Certes, Marthe lutta !
Mais, ô lutte insensée !
S'il faut vaincre son cœur et dompter sa pensée ;
Marthe revint souvent par le chemin obscur
Qu'arrêtait la falaise avec un trait d'azur.

Le peintre l'admirant voyait Marthe.
Ils parlèrent.
Le peintre déchira sa toile.
Ils s'en allèrent
Souvent et seul à seul, devant eux, sans chercher,
Parlant peu, s'arrêtant au sommet du rocher...
Sous eux le flot chantait... Eux contemplaient l'immense,
Et leur cœur débordait... Jour divin où commence
L'amour ! où de la chair levant le poids fatal,
L'âme, de sa prison, entrevoit l'idéal...

Marthe était orpheline et n'avait plus au monde
Qu'un aïeul qui l'aimait de l'amitié profonde
Qu'ont ceux qui vont partir pour ceux qui resteront.

Le vieillard chaque soir, en l'embrassant au front,
La bénissait... tremblant...
Et chaque soir, plus sombre,
Comme il voyait ses pas qui vacillaient dans l'ombre,
Qu'un jour pour lui si rare était si tôt passé,
Il parlait du logis vide d'un fiancé.

Marthe lui répondait qu'elle était indécise,
Que, pour elle, un amour la ferait trop souffrir.
Et le vieillard pensif penchait sa tête grise,
Et lui le vieux Corsaire avait peur de mourrir.

Vieux corsaire, en effet, vieux routier de la vague,

Digitized by Google

Hier jetant le boulet et le filet demain,
Hier à l'abordage et demain à la drague,
Il a, sur chaque mer, mesuré le chemin.
A chaque rumb de vent qui pointe sur la carte,
Il retrouve sa route et voit un souvenir.

Avant ce jour fatal, noir comme l'avenir,
Où Marthe rencontra celui qu'elle aimait, Marthe,
Au pied du vieux marin, s'asseyait chaque soir,
Et douce lui chantait quelque vieille complainte.
Mais, hélas ! maintenant une étrange contrainte
Arrête la chanson sur sa lèvre.
A la voir
Elle autrefois si gaie, à présent si songeuse
Et si pâle, un soupçon vint à l'âme ombrageuse
Du vieillard qui pensait.
Et l'on eut vu brillller
Son regard net et froid comme un reflet d'acier ;
Mais ce fut un éclair, il reprit sa tristesse.

Et maintenant le temps redouble de vitesse,
Non pour le vieillard seul, mais pour Marthe elle aussi,
Car Marthe épouvantée entrevoyait ceci,
C'est qu'avant peu de temps, elle allait être mère.

Or, le peintre était pauvre et s'il l'aimait que faire ?

Elle était là debout devant lui.
Derrière eux,
S'étendait triste et nu l'horizon ténébreux ;
Que faire ?
Il fallait fuir, lui disait-il, le suivre,
Il savait où trouver le pain de chaque jour.

Digitized by Google

Homme d'honneur d'abord, il veut faire revivre
Cet être au désespoir qui meurt pour trop d'amour.

Marthe lui dit : C'est bien, je te suis ; mais écoute :
Je dois, avant de prendre avec toi cette route
De la honte, embrasser un vieillard resté seul
Devant la mort... je dois embrasser mon aïeul !

Elle partit ; ses pas, au milieu des ténèbres,
Etaient lourds. Et, resté dans l'ombre, son amant
Sentit son cœur étreint par un pressentiment.

Et les oiseaux de mer poussaient leurs cris funèbres.

Une vieille, avant Marthe, était chez le vieillard
Et l'aïeul écoutait la vieille Polletaise.
La honte et la fureur grandissaient son regard
Et, sous son front ridé, grondait une fournaise.

La vieille en le quittant dit : C'est notre honneur !
Tout,
Tout s'envolait du cœur du vieillard qui, debout
Et resté seul sentit qu'il tombait.
Mais la tête
Haute, il sortit bientôt, contenant la tempête
De son cœur et songeant qu'en ces temps hasardeux
Où l'on voyait entrer et sortir les corsaires,
Il eut un matelot. L'océan dans ses serres
Les retint bien souvent, l'ennemi furieux
Les cerna. Mais la mort n'avait pas voulu d'eux.
Ils étaient revenus sous le toit de leurs pères,
Pareils aux vieux bateaux que l'on désarme au port,
Poser leurs fronts blanchis en attendant la mort.

Il allait le trouver à cette heure suprême

Digitized by Google

Or, l'ami savait tout :

— C'est toi, dit-il.

— Moi-même!

— Nous allons décider d'une chose.

— Eh bien, va !

— D'abord, fermons la porte. Il dit et la ferma.

Et puis les deux vieillards, seuls, sinistres, dans l'ombre,
Parlèrent lentement et leur voix était sombre
Comme un premier défi que jette aux matelots
L'ouragan secouant sa crinière de flots.

Ils se quittaient. L'aïeul dit :

Je dois faire en sorte

De trouver un bateau.

— Le mien est vieux.

— Qu'importe !

— Au revoir !

— Non, adieu !

— Soit, adieu !... Tu dis bien !

Marthe était au logis vide, autrefois le sien.
Elle voulut parler quand vint l'aïeul.

Farouche,

Il eut un regard froid qui lui ferma la bouche.

Le vent pleurait au loin dans les rocs désolés.

L'aïeul dit : Viens !

La mer était calme et sereine,

Digitized by Google

Sublime, elle drapait sa beauté souveraine
Dans son manteau des nuits aux longs plis étoilés.
Ils gagnèrent ainsi la plage nue et grise ;
Les longs cheveux de Marthe ondulaient à la brise,
Et ces êtres, baignés dans ce calme du soir,
Y roulaient l'ouragan sous leur cœur sans espoir.

Arrête, dit l'aïeul !
Longue, une forme brune
S'étendait aux rayons funèbres de la lune ;
C'était le vieux bateau. Monte, dit le vieillard !
Et le sable cria sous la quille alourdie.
Le vieillard retrouva sa main ferme et hardie,

Et Marthe, sans pensée, ouvrait son œil hagard.

Lui doubla le rocher, tendit les vieilles voiles,
Bondit sur les flots noirs qui berçaient les étoiles,
Et les voilà tous deux, voguant en pleine mer.

O vieillard, que lis-tu dans ton âme de fer ?
Ceci...
Dès que la barque au lointain fut perdue
Et qu'il se vit bien seul dans l'immense étendue,
Le vieillard se leva, tenant entre ses yeux
L'abîme de la mer et l'abîme des cieux !
Puis simplement il dit :
Marthe, je suis le juge.
Après le déshonneur, il n'est plus qu'un refuge,
La mort. Prépare-toi, car nous allons mourir.
Regarde !
A l'horizon, on voyait accourir
Les coursiers de l'orage et déjà de leurs têtes
Les nuages géants dominaient le ciel bleu,

Digitized by Google

Au grondement lointain, précurseur des tempêtes.

Marthe voulut parler. L'aïeul dit :
Pense à Dieu !

Et puis, s'orientant sur l'étoile dernière,
Au vent qui grandissait il mit sa voile entière
Et le léger bateau fila comme l'éclair,
Chassé par la tempête et traqué par la mer !

Marthe, quand le vieillard s'était levé terrible,
Avait baissé le front et comme lui jugea
Que la mort était juste et n'était pas horrible,
Qu'elle la méritait.
Soudain elle songea
Qu'elle aimait, qu'elle était aimée et que la vie
Tressaillait dans son sein !... Elle vit l'avenir,
Elle se redressa chancelant, poursuivie
Par toute la douleur qu'un cœur peut contenir,
Elle cria : Pardon !
La voix de la tempête
Couvrit seule sa voix.
Ayant baissé la tête,
Ne songeant qu'à la honte où son honneur sombrait,
L'aïeul ne voyait pas que la mort l'entourait.
O vieillard !
Mais alors, entr'ouvrant les nuages,
Un éclair brilla.
Marthe, au flambeau des orages,
Regarda son aïeul.
Elle vit qu'il pleurait !

Elle bondit alors sur les planches criantes,

Digitized by Google

A ses genoux tomba.
Ses deux mains suppliantes
Prirent la tête blanche ; elle la releva
Et murmura : Pardon !
Un autre éclair leva
Le manteau noir du ciel... Le vieillard vit sa fille,
Sa Marthe, jusqu'à lui, blanche, se soulevant
La tête renversée et les cheveux au vent,
Immense de douleur !
O foudre, brille... brille,
Qu'il la revoie encor... brille !...
Et dans son regard
Marthe lit le pardon.
Oui !... car vers le rivage
L'aïeul tourne la barque avec un cri sauvage
Sans songer que peut-être il est déjà trop tard.

La nuit s'est écoulée ; une brise embaumée
Soulève, à petits flots, la mer qui s'est calmée ;
L'aube sur l'horizon blanchissait doucement,
Et ses vagues reflets glissaient au firmament.

Deux hommes s'avançaient à grands pas, sur la plage,
Ils fouillaient le lointain d'un regard anxieux ;
Ils allaient s'enfonçant, broyant le coquillage
Sous leurs pas alourdis.
L'un jeune et l'autre vieux.

Le plus vieux tout à coup s'arrêta...
Dans la brume
Son regard s'enfonça... C'est qu'au loin, un point noir
Bondissant sur le flot, caché dans son écume,
S'avançait grandissant !
Un cri de désespoir

Digitized by Google

Poussé par le plus jeune éclata dans l'espace
Et le vieillard le vit bondir, se faire place
A travers les brisants, tomber, se relever,
Renversé par la mer, revenir, la braver,
Mais avancer toujours vers la forme inconnue
Qui roulait, point perdu, sur la grande mer nue.

Enfin, un dernier flot vint de la haute mer,
Emportant sur son front la forme grandissante,
Et bientôt, lourdement, la vague mugissante
Les jeta sur le sable.
Alors, comme l'éclair,
Le jeune homme fut là qu'elle y tombait à peine ;
Le vieillard, à son tour, venait de s'approcher
Des récifs, à son tour il dépassait leur chaîne
Et vit deux corps, courbés sur la dent d'un rocher.

Et ces corps, c'étaient ceux d'un homme et d'une femme,
De Marthe et de l'aïeul !
C'est alors qu'une lame
Dans la main du vieillard sinistrement brilla ;
Le jeune homme à genoux ne voyait que la morte.

C'est toi, dit le vieillard... Oui pleure... La voilà !
Voilà mon matelot et que l'enfer m'emporte
Si je tremble en frappant, car je veux moi qu'il sorte
Du sang et non des pleurs pour bénir leur linceul.
Quand tu m'auras tué, tu pourras pleurer seul.

Il parlait ; mais aux mains du peintre un éclair brille ;
Il tombe sur les corps, le crâne fracassé.

L'aïeul tenait le corps à son bras enlacé,
Et sa bouche collée au front blanc de sa fille

Digitized by Google

Sembla se réveiller... frémir au coup de feu,
Car Marthe était vengée !...
Et maintenant, leurs âmes
Sans haine, dans la paix d'en haut, au chant des lames,
Quittent la terre sombre et montent au ciel bleu,
Et tandis que le ciel immense se colore,
Ils sont peut-être là, tous les trois, dans l'aurore,
Qui disent à la terre un éternel adieu !

Quant au vieux matelot resté seul, froid et grave
Il dit : Marthe était belle et ce garçon fut brave,
Mais l'honneur avant tout !
Cependant, un sanglot
Souleva, malgré lui, sa poitrine bronzée,
Quand de l'aïeul il prit la vieille main brisée,
Et dit, en la serrant :
— Au revoir, matelot !

Digitized by Google

A PROPOS DE L'HERBE QUI CROIT A MA PORTE

Par Mme BAPTISTINE MARCOUT, DE SAINT-GALMIER (Loire).

(2e Mention honorable, avec Médaille d'Argent, du concours de 1877.)

La désolation vient de la solitude.
(BOSSUET)

Pour une thébaïde éternelle, complète,
Je sens qu'en me créant le ciel ne m'a pas faite,
Et je maudis le sort implacable et fatal.
De coudoyer la foule ayant pris l'habitude,
Je languis et me meurs, en cette solitude,
Ainsi que l'exilé, loin du doux sol natal.

Je ne sens point en moi s'agiter l'égoïste,
Le sombre misanthrope, orgueilleux pessimiste,
Dont la haine est acquise à tout le genre humain.
L'amour humanitaire en moi rayonne et brille,
Dans la société je me sens en famille,
Et chaque homme est un frère à qui je tends la main.

Je suis ainsi. Pourtant, je sais que dans le monde
Le bien est semé clair, et que le mal abonde.
Mais, si l'austérité condamne les faux pas,
L'équité fait la part de la faiblesse humaine ;
En moi, Dieu n'a point fait de place pour la haine,
Je plains les égarés, mais je ne les hais pas.

Certe ! on est effrayé de ce que le mal ose !
Mais, l'esprit remontant de l'effet à la cause,

Digitized by Google

On découvre la loi qui régit ce penchant.
Pour qu'à l'homme le bien ne soit pas impossible,
O charité ! rends-lui le bonheur accessible,
Alors qu'il est heureux, il n'est jamais méchant.

De mes réflexions rien ne vient me distraire ;
Rien ne vient faire trève à ma tristesse amère ;
De mes pensers, jamais, rien n'interrompt le cours.
Oh ! c'est un effroyable, un odieux martyre
Pour l'esprit et le cœur, que sans cesse se dire :
La solitude hier ! demain ! toujours ! toujours !

Je suis, en ma retraite ignorée et profonde,
Des vivants retranchée et comme morte au monde :
L'absence, c'est l'oubli, frère jumeau du deuil.
J'ai, des cloîtres sacrés, — moins la douce espérance, —
Les longs recueillements et l'éternel silence ;
J'ai le calme glacé — moins la paix — du cercueil.

Je passe ainsi les jours, les mois et les années
Sans savoir rien du monde et de ses destinées.
Le progrès marche-t-il ? râle-t-il expirant ?
Qu'un empire se fonde ou qu'un monde s'écroule,
Je n'entends rien... sinon le bruit de l'eau qui coule.
Je flotte, épave humaine, en dehors du courant.

La pierre de mon seuil de mousse s'est couverte ;
L'herbe de l'abandon y croît épaisse et verte,
Faute de pas amis qui viennent le fouler ;
Hier, nul ne vint ; demain n'amènera personne ;
De voix chères jamais le timbre ne résonne ;
A-t-on vécu les jours qu'il faut ainsi couler ?

Puisque dans le présent, hélas ! je ne peux vivre,
Aux rêves du passé je me plonge, m'enivre,

Digitized by Google

J'y retrouve les jours tissus de soie et d'or,
L'amour des chers absents, — extase sans pareille.
Les plaisirs de l'esprit, du cœur, mais je m'éveille...
Et de mes souvenirs mon mal s'aggrave encor.

Je devrais — je le sais — infime créature,
Accepter mon épreuve humblement, sans murmure,
Je ne puis ; au Seigneur j'en demande pardon.
C'est pour moi, chaque jour, une peine nouvelle,
Un désespoir sans nom, une douleur mortelle
Que cet isolement et ce triste abandon.

Digitized by Google

STANCES A CORNEILLE

Par M. JULIEN PIETERS, DE DUNKERQUE

(3e Mention honorable, avec Médaille d'Argent, du concours de 1877)

En ces jours où le deuil est encore à nos fronts,
Où la France voilée, après tant de souffrance,
Sent tressaillir pourtant l'invincible espérance,
Comme un secours d'en haut, Maître, nous t'implorons.

O Corneille, dis-nous dans ta mâle harmonie,
Dans ces accents sacrés que tu sus découvrir,
Aux siècles que pour nous ranime ton génie,
Comme on savait aimer, comme on savait mourir.

Ressuscite à nos yeux Rome antique, immortelle,
Que l'univers encor contemple à deux genoux;
Dis-nous comment ses fils luttaient, vivaient pour elle,
Et la foi qu'ils avaient, poète, rends-la nous.

Ils ont connu les jours de deuil et de défaite;
Mais l'honneur survivait dans leurs cœurs invaincu,
Et quand du Capitole ils regardaient le faîte,
Ils savaient que les Dieux protégeaient leur vertu,

Qu'un peuple se retrempe au milieu de l'épreuve;
Que jamais du destin le dernier mot n'est dit;
Qu'en vain de ses lauriers leur patrie était veuve,
Au temps marqué toujours vient le vengeur prédit.

Digitized by Google

O poète inspiré ! ta parole puissante
Fait courir dans nos cœurs des frissons inconnus ;
Nous sentons dans notre âme, à ta voix frémissante,
Se réveiller l'amour des austères vertus.

Car tes vers sont un champ sublime de victoire;
Car deux siècles en vain sur ta muse ont passé,
On les dirait d'hier, tant l'appel de la gloire
Y fait battre le cœur par la honte oppressé.

O dévouement sacré ! beauté du sacrifice !
Héroïsme immolant l'amour même au devoir,
Et qui se rend un jour la fortune complice
Et force le destin d'accomplir son espoir!

Où donc as-tu trouvé cet idéal sublime ?
Ces Romains qu'à nos yeux tu présentes si grands,
Tu les peignis d'après ton âme magnanime :
Français, tu leur prêtas tes propres sentiments.

O maître, aïeul divin, viens, dans ces jours d'attente,
Fais entendre à nos cœurs tes accents triomphants ;
Le sort nous a trahis, mais notre âme est vivante,
Et tu retrouveras parmi nous tes enfants.

Digitized by Google

POÉSIES

Par M. Léon MAGNIER, membre associé

LE PETIT MÉNAGE DE LA VOISINE

Voyons, est-ce un beau jour qui commence à paraître ?
Ah ! déjà la voisine entr'ouvre sa fenêtre.
Dame ! quoique à regret on quitte l'oreiller
La belle enfant ne peut plus longtemps sommeiller.

Jusqu'au lit un rayon de doux soleil pénètre...
Elle admire ses fleurs qu'un peu d'eau fait renaître.
Bien qu'assez tard hier il ait fallu veiller,
On n'est point paresseuse et l'on veut travailler.

Elle suspend l'oiseau qui chante dans sa cage,
Prépare le repas et fredonne gaîment ;
Et sa modeste chambre est un réduit charmant...

Sous sa main tout sourit dans le petit ménage :
Et *lui*, quand du travail il vient se reposer,
Retrouve pour accueil un sourire, un baiser.

LA DANSEUSE

Taille souple, tête rieuse
Que le regard suit en rêvant,
Elle est légère la danseuse
Comme la plume au vent.

Digitized by Google

Oh ! qu'elle est svelte et gracieuse
Sur ses pieds roses se levant !
Nymphe, sylphide radieuse,
Ou songe décevant.

C'est un flot de gaze et de soie
Et l'étincelle de ses yeux
Semble une étoile aux cieux.

Pour toi tout est plaisir et joie ;
Mais sous ce charme séducteur
Existe-t-il un cœur ?

L'UNIVERS ÉTERNEL

En vain on chercherait l'origine du monde :
Il est, il a toujours été.
Univers infini, quand notre esprit te sonde,
Il voit ton immortalité.

L'homme peut disparaître et la terre féconde
S'effacer dans l'immensité.
Le temps est sans limite, et rien n'arrête l'onde
Du fleuve de l'éternité.

Planètes et soleils, tout change et se transforme :
L'être le plus infime et l'astre, globe énorme,
Ont leur naissance et leur trépas.

Dans ce qui naît, s'éteint et se métamorphose,
L'ordre, les éléments font l'œuvre ; mais la cause,
L'âme suprême, ne meurt pas.

Digitized by Google

PROMENADE EN FORÊT

(ENTOMOLOGIE)

En route, mes amis! la forêt nous appelle,
Ombreuse ou pleine de clartés!
Oh! venez admirer sa toilette nouvelle,
Resplendissante de beautés.

Voici les frais sentiers et les larges allées,
Les genêts d'or, les verts gazons;
Voici les vieux chemins s'ouvrant sur les vallées,
Montrant de lointains horizons.

Fauvette et rossignol chantent sous la ramée
Vocalises, trilles et grands airs;
Tous les musiciens de la nature aimée
Donnent leurs rustiques concerts.

Que d'insectes brillants : l'*Aurore*, aile de flamme,
L'*Iris* bleue et le noir *Sylvain*,
On retrouve les noms des dieux, sinon leur âme;
Le *Faune*, *Argus*, *Mars* et *Vulcain*.

Et plus tard, quand le jour encore à peine éclaire
Le chèvrefeuille parfumé,
On entend bourdonner le sphinx crépusculaire,
A l'œil vif, au vol animé.

Oh! surtout n'allez pas emprisonner leur aile
Dans un ridicule filet
Et tristement percer d'une épingle cruelle
Leur étincelant corselet.

Digitized by Google

Qu'ils sont beaux dans les bois, planant sur la fougère,
Et cherchant les fleurs au doux miel,
Ou bercés par la brise à l'haleine légère,
D'un souffle emportés vers le ciel!

Digitized by Google

CATHERINE HOWARD

SCÈNE LYRIQUE

Par M. EDMOND DELIÈRE, RÉDACTEUR EN CHEF DU GUETTEUR DE SAINT-QUENTIN, LAURÉAT DES JEUX FLORAUX

(1er prix, avec médaille d'or, du concours de Cantates de 1877)

Mieux vaut être né dans une condition basse et vivre content parmi d'humbles mortels que de porter un chagrin doré.
SHAKESPEARE (Henri VIII).

PERSONNAGES

HENRI VIII, roi d'Angleterre (Basse ou Baryton).
GILBERT, officier de fortune (Ténor).
CATHERINE HOWARD (Soprano ou Mezzo-Soprano).

A Londres. — Une chambre dans les appartements de la reine. — Portes latérales sur lesquelles retombe une portière en tapisserie. — Au fond, grande fenêtre avec balcon, donnant sur la ville.

CATHERINE HOWARD *(assise près de la fenêtre)*

C'est pour moi que ce soir le roi donne une fête!...
Je veux que vous soyez la plus belle!... a-t-il dit.

Digitized by Google

J'ai souri tout heureuse à la douce requête.
Mais quel trouble soudain malgré moi m'envahit?

(Elle se lève.)

Au milieu des splendeurs où mon trône rayonne,
De noirs pressentiments mon cœur est assailli.
Ces joyaux tant rêvés me pèsent; la couronne
Semble lourde à mon front pâli!

CHANT

I

Doux souvenirs de mon aurore,
Rêves charmants sous les grands bois;
Fleurs du passé, fraîches encore,
Enivrez-moi comme autrefois.
Pour m'élever au rang suprême
Loin de moi j'ai dû vous bannir;
Mais sous l'éclat du diadême
Loin de vous je me sens languir!

II

Jadis de roses immortelles
J'embellissais mon toit obscur,
Lorsque mon âme ouvrait ses ailes
Dans l'immensité de l'azur.
Des grandeurs j'ai gravi le faîte
Et je n'ai plus un seul désir.
Mais les fleurs dont j'orne ma tête
Sur mon front semblent se flétrir!

Digitized by Google

Un nom dans ce passé brille encore... ô mystère,
Reste dans l'ombre enseveli!
Ce nom, j'allais le dire... ici je dois le taire.
Ces murs le rediraient, ce nom fait pour l'oubli!

GILBERT *(sous le balcon).*

J'entends la voix charmante
Dont les divers accents,
A la brise odorante
Confiait nos serments.
O naïves chimères
Qui faisiez nos beaux jours,
Sur vos ailes légères
Emportez nos amours!

CATHERINE

Quels accents d'autrefois!... et que j'entends toujours!

GILBERT

Son ravissant sourire
Éclaire encor mon ciel.
Dans ses yeux je crois lire
Un amour éternel.
O naïves chimères
Qui faisiez nos beaux jours,
Sur vos ailes légères
Emportez nos amours!

CATHERINE *(tout émue et comme entraînée hors d'elle-même).*

Oh! pourquoi me poursuivre
De regrets superflus.

Digitized by Google

Vain charme qui m'enivre,
Je ne m'appartiens plus!
Délices passagères
Des premières amours,
Sur vos ailes légères
Emportez mes beaux jours!

Mon Dieu! prenez pitié de votre humble servante.
Eh quoi!... Gilbert ici! Ce retour m'épouvante.
Mais que dis-je? je sais ce que je dois au roi.
Mon honneur devant Dieu répondra de ma foi!

Pendant ce récitatif, Gilbert a soulevé la tapisserie qui recouvre la porte latérale à gauche. Il s'est arrêté un instant sur le seuil.

GILBERT *(à part).*

O mon courage, à moi!

CATHERINE *(elle se retourne et aperçoit Gilbert).*

Gilbert!... Quelle imprudence!
Comment avez-vous pu pénétrer jusqu'ici?

GILBERT

J'ai de vos serviteurs surpris la vigilance.
Je voulais à tout prix vous voir!... J'ai réussi.

CATHERINE

Un abîme à jamais nous sépare!

GILBERT

La tombe
Séparera bien mieux nos destins désunis.

Digitized by Google

Mais un dernier instant, avant que je succombe,
Je voulais vous revoir, Madame, et je bénis
L'heure qui nous rapproche...

CATHERINE *(à elle même).*

O mon cœur plein de rêves,
Où trouver contre toi le suprême recours!

GILBERT

Par l'orage battu, le frêle oiseau des grêves
Revient mourir au nid de ses amours.
Par le sort accablé, je viens, ô Catherine !...

(Mouvement de la reine).

Madame, pardonnez
Si le pur souvenir d'une ivresse divine
Evoqua dans un nom des temps plus fortunés
Que l'amour illumine!

CHANT

Puis-je oublier la tendre amie
Dont je reçus le doux aveu !
Je t'avais fiancé ma vie
Sous l'éternel regard de Dieu!
Ton amour, c'était l'auréole
Dont se parait mon avenir.
Et quand vers toi mon cœur s'envole
Comment puis-je le retenir ?
Oh ! non, plus de vaine parole...
Ton amour c'est mon auréole!
Vivre sans toi, mieux vaut mourir!

Digitized by Google

CATHERINE

Je t'ai bien fait souffrir; mais je suis bien punie;
Si tu savais, Gilbert!...

GILBERT

De votre félonie,
Oh! oui, j'ai bien souffert! je n'ai pu vous haïr
Pourtant, et vous voyez je n'ai plus qu'à mourir!

CATHERINE

Toi, mourir, que dis-tu? Je veux que Gilbert vive!

GILBERT

Oh! toujours votre voix m'émeut et me captive.
Mais vous l'avez bien dit :
Un abîme à jamais nous sépare...

CATHERINE

La tombe!...
Que ta rigueur sur moi seule retombe,
Fatal destin, destin maudit!
L'orgueil m'a fait bien cher payer cette couronne.

GILBERT

Si vous avez souffert, que le ciel vous pardonne
Comme ici je le fais!

CATHERINE *(vivement)*

Tu vivras, n'est-ce pas?
Crois-tu que je pourrais survivre à ton trépas?

Digitized by Google

DUO

CATHERINE

Anxiété cruelle!
O mon cœur, contiens-toi!
Tout ici me rappelle
Le serment fait au roi.
Moi, par deux fois parjure!
Ce serait tenter Dieu!
Mon Dieu! je t'en conjure,
N'en crois pas mon aveu!

GILBERT

Oh! mon Dieu, que dit-elle?
Dans son profond émoi
Son âme se révèle;
Elle a gardé sa foi.
De mon cœur la blessure
Se ferme à cet aveu.
Dans une ivresse pure
Mon âme vole à Dieu!

On entend les fanfares (trompettes et cors), qui annoncent la rentrée du roi.

CATHERINE

Le roi!... fuyez, Gilbert! cher Gilbert fuyez vite!

GILBERT *(Il se dirige vers la porte par laquelle il est entré; mais les portières s'entrouvrent et laissent voir les gardes royaux qui lui barrent le passage. Même effet de scène de l'autre côté.)*

Toute issue est gardée!... ô mystère infernal!

Digitized by Google

CATHERINE

O trahison !... d'effroi tout mon être palpite !
Soupçonneux et jaloux, le roi ne croit qu'au mal !

DUO

CATHERINE

J'ai bâti sur le sable
Mon fragile avenir.
Que d'un rêve coupable
Je sois seule à souffrir !

GILBERT

C'est moi qui suis coupable,
C'est moi qu'il faut punir !
Destin inexorable,
Sur moi viens t'assouvir !

HENRI VIII *(Il parait à la porte latérale de droite.)*

Mes soupçons n'avaient pas trompé ma vigilance.

CATHERINE

Sire !...

HENRI *(l'arrêtant du geste.)*

Trahi toujours par tous ceux que j'aimais,
J'avais avec bonheur subi votre influence.
Je crus trouver en vous l'ange que je cherchais !

Digitized by Google

CHANT

I

J'avais dans votre foi placé ma confiance.
Dieu qui vous fit les yeux si doux
A votre clair regard prêtait tant d'innocence
Que mon cœur fût bien vite à vous !
Un amour insensé remplit toute mon âme,
Et quand ainsi je m'abusais,
Sur vos pas, sans pudeur, la trahison infâme
Franchit le seuil de ce palais.

II

Je vous avais donné tous les biens de ce monde.
J'avais paré votre beauté
D'une splendeur royale à nulle autre seconde,
Rayon dans votre ombre jeté !
Que m'avez-vous donné, Reine, dans votre échange ?
La folle illusion d'un jour.
Tremblez, vous qui savez comment Henri se venge.
Ma haine égale mon amour !

CATHERINE

Sire, j'atteste Dieu qui dans mon cœur peut lire...

HENRI

Demandez donc au ciel le pardon que la loi
Ici bas vous refuse !...

Digitized by Google

GILBERT

O trop cruel martyre !
Oui, je fus criminel, oui, j'outrageai le roi
En osant en secret jusqu'ici m'introduire !
Mais je suis seul coupable ! O Roi, frappez-moi seul !

(avec mélancolie.)

Sire, j'avais déjà préparé mon linceul !

CATHERINE

Devant Dieu pour témoin, sire, je le proclame,
J'ai toujours respecté, j'ai toujours porté haut
Ma dignité de reine et mon honneur de femme !

HENRI

Anne Boleyn ainsi parlait sur l'échafaud !

CATHERINE

Anne Boleyn me dit ce que je dois attendre.
Je ne dois plus songer, hélas ! à me défendre.

HENRI

Vous connaissez la loi ! (1).
Je connais le bourreau !

(1) Catherine Howard fut décapitée sous prétexte qu'elle avait eu des amants avant son mariage. C'est à cette occasion que le Parlement d'Angleterre édicta une loi aussi absurde que cruelle. Il déclara que tout homme qui serait instruit d'une galanterie de la reine devrait l'accuser sous peine de haute trahison et que toute fille qui épouserait un roi d'Angleterre, et qui ne serait pas vierge, devrait le déclarer sous la même peine.

Digitized by Google

HENRI

De haute trahison elle implique la peine.

CATHERINE

Miss Howard suffirait à protéger la reine
Si mes juges déjà ne creusaient mon tombeau !

TRIO

HENRI

Devant cette arrogance
Je ne dois pas faiblir.
Céder à la clémence,
Ce serait m'avilir !

CATHERINE

O roi, de ta vengeance
Assouvis le désir.
Dieu sait mon innocence ;
Je suis prête à mourir !

GILBERT

Dieu ! venge l'innocence !
Ne laisse pas flétrir
D'une injuste sentence
Le front qu'on veut ternir !

HENRI

Devant le Parlement, gardes, que l'on conduise
La reine et son complice !...

Digitized by Google

CATHERINE

Eh bien, tombe sur moi,
Tombe, justice humaine et brise
Le dernier des anneaux qui m'attachaient au roi !

TRIO FINAL

HENRI

Que leur sort s'accomplisse.
Pas de pitié pour eux !
Que le même supplice
Me venge de tous deux !
Supplice expiatoire,
Viens vite ensevelir
L'affront fait à ma gloire
Dans leur dernier soupir !

CATHERINE

Croule, frêle édifice
D'un rêve ambitieux !
L'approche du supplice
Pour moi n'a rien d'affreux.
De mon trône de gloire
Je tombe sans pâlir,
En léguant ma mémoire
Aux soins de l'avenir !

GILBERT

O mort libératrice,
Tu viens combler mes vœux.

Digitized by Google

J'ai vidé du calice
Tout ce qu'il eut d'heureux.
De ce monde illusoire
Je puis enfin sortir.
Supplice expiatoire,
Je t'attends sans frémir.

(Les gardes entraînent la Reine et Gilbert).

Digitized by Google

CATALOGUE

DES PLANTES CULTIVÉES AU JARDIN BOTANIQUE DE LA SOCIÉTÉ, A SAINT-QUENTIN

DRESSÉ PAR M. CHARLES MAGNIER, MEMBRE TITULAIRE

Une première liste a été publiée en 1874; depuis ce temps, le nombre des végétaux cultivés a considérablement augmenté.

Il est impossible de donner un catalogue exact des plantes cultivées dans les jardins botaniques; malgré tous les soins possibles, plusieurs espèces d'une culture difficile disparaissent après un certain temps et ne peuvent pas être remplacées; en outre chaque année apporte aux collections un contingent nouveau, qui dépasse de beaucoup le chiffre des pertes. Cependant, la présente liste, ajoutée à l'ancienne, donnera une idée de l'ensemble des cultures du jardin de la Société Académique. Nous ferons observer aux lecteurs du dehors qui ne connaissent pas notre jardin botanique, que l'espace restreint qu'il occupe, dans un terrain au centre de la ville, ne permet pas d'avoir une collection de végétaux ligneux en rapport avec celle des végétaux herbacés; en outre l'absence de serre chaude nous prive des plantes tropicales, d'un si majestueux développement. Nous espérons qu'à une époque plus ou moins rapprochée, l'Administration municipale, qui vient de nous accorder une augmentation de subvention, créera dans des conditions plus favorables que celles où nous nous trouvons, un Jardin Botanique qui mettra, sous ce rapport, notre cité au niveau des grandes villes.

COMPLÉMENT DE LA LISTE PUBLIÉE EN 1874 (1)

ÉCOLE DE BOTANIQUE (2)

PREMIÈRE DIVISION

CLASSES 1, 2, 3, 4. — *Algues, Champignons, Lichenoïdées, Muscinées* (ne sont pas cultivées dans les jardins botaniques.

CRYPTOGAMES

VASCULAIRES

CLASSE 5. — *Filicinées*

Fougères

Polypodium aureum Moore.
Platycerium grande Link.
Adiantum Capillus Veneris L.
Pteris longifolia L.
Struthiopteris germanica Willd.
Onoclea sensibilis L.
Nephrodium cristatum Michx (3).
Aspidium aculeatum Sweet.
Alsophila australis R. Br.
Osmunda regalis L.
Ophioglossum vulgatum L.

Marsiléacées

Marsilea quadrifolia L.

Digitized by Google

DEUXIÈME DIVISION

PHANÉROGAMES

EMBRANCHEMENT I

MONOCOTYLÉDONES PÉRISPERMÉES

CLASSE 6. — *Glumacées*

Graminées

Alopecurus geniculatus L.
Agrostis canina L.
pulchella Willd.
nebulosa Boiss. et Reut.
Phleum Bœhmeri Wib.
Cinna arundinacea L.
Apera interrupta P. Beauv.
Ammophila arenaria L.
Arundo conspicua Forst.
Phragmites giganteus Gay.
Aira flexuosa L.
Trisetum flavescens P. Beauv.
Avena fatua L.
orientalis Schreb.
sterilis L.
nuda L.
pratensis L.
pubescens L.
Danthonia decumbens L.
Cynodon Dactylon L.
Chloris gracilis Durand.
Sesleria elongata P. B.
Poa bulbosa L.
Glyceria spectabilis M. et K.
Melica ciliata L.
Magnolii Gren. et Godr.
Molinia cœrulea Mœnch.
Festuca stipoides Desf.
ovina L.
duriuscula L.
glauca Link.
rubra L.
gigantea Vill.
arundinacea Schreb.
loliacea Huds.
Bromus commutatus Schrad.
asper Murr.
erectus Huds.
lanuginosus Poiret.
Boræi Jord.
purgans L.
Arundinaria falcata Nées.
Bambusa Metake Sieb.
aurea Hort.
nigra Hort.
Quillioi Hort.
Brachypodium pinnatum P. B.
sylvaticum P. Beauv.
Agropyrum acutum R. et S.
pungens R. et S.
pycnanthum Gren. et G.
Hordeum cœleste L.
distichum L.
leporinum With.
trifurcatum Ser.
Ægilops triuncialis L.
Elymus crinitus Willd.
Erianthus Ravennæ P. Beauv.
Andropogon Ischœmum L.
Sorghum vulgare Pers.
cernuum Willd.
saccharatum Roxb.
Milium effusum L.
Panicum coloratum L.
virgatum L.
miliaceum L.
Oplismenus Crus-Galli Knth.
Setaria germanica P. Beauv.
glauca P. Beauv.
italica P. Beauv.
viridis P. Beauv.
verticillata P. Beauv.
compressa P. Beauv.
Gymnotrix latifolia P. B. (4).
Oplismenus imbecillis Knth.
Coix Lacryma L.
Reana luxurians Knth.
Zea Maïs var. erythrosperma.
Caragua Molina (5).
Phalaris canariensis L.
minor L.
nodosa L.
brachystachys Link.
Piptatherum multiflorum P. Beauv.
paradoxum P. Beauv.
Stipa pennata L.
formicarum Lag.
Leersia oryzoides Sweet.
Oryza sativa L.

Cypéracées

Cyperus vegetus Willd. (6).

Digitized by Google

Cyperus esculentus L.
fuscus L.
Heleocharis palustris R. Br.
uniglumis Link.
Scirpus lacustris L.
maritimus L.
Carex divisa Huds.
arenaria. L.
divulsa Good.
Schreberi Schrank.
canescens L.
acuta L.
humilis Leyss.
panicea L.
maxima Scop.
hordeistichos Vill.
Œderi Erh.
ampullacea Gaud.

CLASSE 7. — *Joncinées*

Commélynées

Commelyna tuberosa L.

Joncées

Luzula Forsteri DC.
nivea DC. (7).
maxima DC.
Juncus lampocarpus Ehrh.
squarrosus L.
compressus Jacq.

CLASSE 8. — *Aroïdées*

Aracées

Arum crinitum DC.
albispathum Mill.
orientale Thbg.
Colocasia odora Brngt.
Arisæma ringens Schott.
Philodendron pertusum Hort.
Anthurium augustianum Bngt.
Xanthosoma sagittæfolia Schott.

CLASSE 9. — *Pandanoïdées*

CLASSE 10. — *Phœnicoidées*

Palmiers

Chamærops excelsa Thbg.
tomentosa Hort.
Trachycarpus Fortunei Wendl.
Sabal Adansoni Guerr.
Phœnix reclinata Jacq.
Latania Borbonica Willd.
Corypha australis R. Br.
Cocos australis Mart.
Seaforthia elegans R. Br.

CLASSE 11. — *Lilioidées*

Mélanthacées

Colchicum byzantinum L.
Bulbocodium vernum L.
Tricyrtis hirta Wall.

Smilacées

Smilax mauritanica Desf.
aspera L.
Myrsiphyllum asparagoides Willd.
Smilacina stellata Desf.

Asparaginées

Dracæna indivisa Forst.
draco L.
Dianella cœrulea Sims.
scabra Link.
Polygonatum roseum Link.

Liliacées

Hyacinthus orientalis L.
amethystinus L.
Scilla amœna L.
italica L.
hyacinthoides L.
peruviana L.
ciliaris Link.
sibirica L.
Adenoscilla bifolia Gren et Godr.
Endymion patulum Dmrt.
Weltheimia capensis Gleditsch.
Lachenalia pendula Ait.
tricolor Jacq.
Ornithogalum pyrenaicum L.
narbonense L.
Ecklonii F. et Mey.
Myogalum nutans Link.
Nothoscordium fragrans Knth.
Allium tataricum Bieb.
moschatum L.
ophioscorodon Don.
narcissiflorum Vill.
oleraceum L.
neapolitanum Cyr.

Digitized by Google

Allium ciliare Red.
triquetrum L.
magicum L.
album Willd.
azureum Ledeb.
siculum Ucria.
Bulbine frutescens Willd.
Asphodeline cretica Vis.
Anthericum plumosum Link.
graminifolium Web.
Lomatophyllum macrum SD.
Aloe ciliaris Haw.
Pachydendron ferox Haw.
Rhipidodendron distichum SD.
Sanseviera Guinensis How.
carnea Willd.
zeelanica Ch. Lem.
Hemerocallis disticha Don.
graminea Andt.
Triteleia uniflora Lindl.
laxa Hook.
Brodiea grandiflora Smith.
Yucca glaucescens Haw. (8).
pendula Sieb.
Lilium longiflorum Thbg.
pomponium L.
canadense Red.
tigrinum Ker.
fulgens Merr.
testaceum Merr.
Jama-Juri Sieb.
pyrenaicum Gouan.
speciosum Thbg.
umbellatum Hort.
giganteum Wall.
Fritillaria persica L.
Meleagris L.
Methonica Plantii Hort.
Tulipa stenopetala Del.
oculus solis St. Am.
suaveolens Roth.

Amaryllidées

Narcissus major Curt,
maximus Vill.
moschatus L.
bicolor L.
angustifolius Willd.
Tazetta L.
intermedius Lois.
Narcissus bifrons Willd.
odoratus L.
tenuior Curt.
juncifolius Reg.
niveus DC.
Bulbocodium L.
Pancratium maritimum L.
Amaryllis Belladona L.
Nerine sarniensis Herb.
undulata Herb.
Leucoium autumnale L.
pulchellum Don.
Alstræmeria Brasiliensis Don.
psittacina Lehm.
versicolor R. et Par.
chilensis R. et P.
Agave yuccœfolia Red.
heteracautha S. D.
vivipara L.
Fourcroya gigantea Vent.
tuberosa Haw.
Clivia nobilis Lindl.

Iridées

Sisyrinchium sulphureum Ait.
Libertia ixioides Spreng.
Vieusseuxia glaucopis Laroch.
Moræa iridioides L.
Evansia fimbriata Dcne (9).
Iris sambucina L.
lurida Willd.
amœna Red.
variegata L.
Kœmpferi Sieb.
Swertii Link.
cristata Link.
Sogdiana Bnge.
stenogyna DC.
virginica Ker.
Susiana L.
ruthenica Ait.
juncea L.
Thelysia persica Dcne (10).
Cypella Herberti Lindl.
Tigridia pavonia Ait.
speciosa Jacq.
conchiflora Jacq.
Phalocallis plumbea Ait.
Ferraria undulata L.
Pardanthus sinensis Ker.

Digitized by Google

Anomatheca cruenta Lindl.
Gladiolus Colvillii Sweet.
segetum Ker.
Antholyza æthiopica L.
Sparaxis pulcherrima Ait.
Tritonia crocata Eckl.
Ixia polystachya Hort.
Geissorrhiza Hookeri Ait.
Crocus luteus Link.
versicolor Ker.
sativus L.
speciosus L.
Bravoa geminiflora Spreng.

CLASSE 12. — *Bromélioidées*

Hœmodoracées

Wachendorfia thyrsiflora L.

Broméliacées

Tillandsia Ortgiesei Lindl.
Bromelia undulata Bngt.
Encholirion amazonicum Schultz.
Nidularium Innocenti Lem.
Billbergia Leopoldi Lind.

Pontédériacées

Pontederia cordata L.

CLASSE 13. — *Scitaminées*

Marantacées

Maranta sanguinea Lind.

Zingibéracées

Hedychium Gardnerianum Wall.

2. APÉRISPERMÉES

CLASSE 14. — *Orchioidées*

Orchidées

Cypripedium spectabile Swains.
Orchis ustulata L.

CLASSE 15. — *Fluviales*

Hydrocharidées

Vallisneria spiralis L.
Elodea canadensis Michx (11).

Alismacées

Alisma ranunculoides L.
Damasonium stellatum Pers.

Juncaginées

Triglochin Barrelieri Lois.

EMBRANCHEMENT II

DICOTYLÉDONES

1er Sous-Embranchement. — *Angiospermes*

1re série. — *Gamopétales*

I. PÉRIGYNES

CLASSE 16. — *Campanulinées*

Campanulacées

Michauxia campanuloides Juss.
Adenophora liliifolia Ledeb.
Trachelium cœruleum L.
Campanula glomerata L.
speciosa Pourr.
latifolia L.
urticæfolia L.
garganica Ten.
muralis Ten.
pyramidalis L.
rhomboidalis L.
macrostylon Dcne.
persicæfolia L.
carpathica Jacq.
macrantha Fisch.
nobilis Linde.
Van Houttei Hort.
rapunculus L.
Symphyandra pendula A. DC.
Phyteuma spicatum L.
orbiculare L.
Platycodon grandiflorum A. DC.
Specularia speculum DC.
hybrida A. DC.
pentagonia A. DC.
Jasione montana L.

Lobéliacées

Tupa salicifolia G. Don.
Lobelia urens L.
cardinalis L.
fulgens Knth.
syphilitica L.

Stylidiées

Stylidium adnatum R. Br.

Digitized by Google

CLASSE 17. — *Astéroidées*

Composées

Mulgedium alpinum Less.
Plumieri DC.
Andryala sinuata L.
Hieracium auricula L.
prœaltum Koch.
cymosum Vill.
sylvaticum Link.
Sabaudum L.
rigidum Hartm.
punctatum Jord.
nobile Gren et Godr.
occitanicum Jord.
rapunculoides A. Thouv.
Sonchus palustris L.
arvensis L.
Picridium tingitanum Desf.
Crepis diffusa DC.
biennis L.
Barkhausia fœtida DC.
setosa DC.
rubra Mœnch.
Lactuca perennis L.
Chaixii Vill.
sativa L.
tenerrima Pourr.
virosa L.
Helmintia echioides Gœrtn.
Scorzonera humilis L.
Tragopogon pratensis L.
porrifolius L.
australis Jord.
Hypochœris glabra L.
arachnoidea L.
Catananche cœrulea L.
Oporinia autumnalis Willd.
Cichorium Endivia L.
Hedypnois cretica Willd.
Scolymus grandiflorus Desf.
hispanicus L.
maculatus L.
Serratula tinctoria L.
Rhaponticum niveum Link.
Lappa edulis Hort.
tomentosa All.
Chamæpeuce diacantha DC.
Cirsium acaule All.
arvense Scop.
monspessulanum DC.
eriophorum Willd.
oleraceum Scop.
oleraceo-acaule Nœgel.
hybridum Koch.
Carduus acanthoides L.
pycnocephalus L.
Onopordum illyricum L.
Tyrimnus leucographus Cass.
Kentrophyllum lanatum DC.
Centaurea amara L.
Canariensis Willd.
dealbata Willd.
microptilon Gren. Godr.
Debeauxii Gren. Godr.
pratensis Thuill.
nervosa Willd.
babylonica L.
solstitialis L.
Gazania pavonia R. Br.
Venidium calendulæfolium Len.
Senecio cineraria DC.
Petasites DC.
umbrosus W. et Kit.
mikanioides Dcne.
macroglossa Hort.
Doronicum L.
Othonna crassifolia DC.
Kleinia Haworthii DC.
articulata Haw.
repens Haw.
spinulosa Haw.
tropæolifolia Lem.
radicans Will.
Cacalia suaveolens L.
Doronicum plantagineum L.
Emilia sagittata DC.
Carpesium cernuum L.
Mikania cordifolia Roxb.
Gnaphalium uliginosum L.
Ammobium alatum R. Br.
Helichrysum fœtidum L.
Dimorphoteca pluvialis DC.
Chrysanthemum coronarium L.
carinatum Sch.
fœniculaceum Willd.
frutescens L.
Pyrethrum tanacetum DC.
rigidum L.
Balsamita Willd.
Myconis L.

Digitized by Google

Pyrethrum carneum Bieb.
Decaisneanum Maxim.
macrophyllum Willd.
sinense Sal.
Matricaria maritima L.
nigellœfolia DC.
inodora L. fils.
Leucanthemum setabense. DC.
Santolina chamœcyparissus L.
Achillea ageratum L.
rosea Desf.
semipectinata D. C.
filipendulina Link.
Ptarmica clavennæ DC.
filipendulina Link.
Anacyclus tomentosus DC.
Maruta cotula DC.
Anthemis aurea DC.
nobilis L.
tinctoria L.
Cota Triumpheti J. Gay.
Helenium autumnale.
Hoopesi A. Gr.
Gaillardia Drummondi DC.
grandiflora Lindl.
Bosselaeri Hort.
Loiseli Hort.
splendida Hort.
Bidens tripartita L.
Helianthus annuus L.
argophyllus Torr et G.
decapetalus L.
Maximiliani Schrad.
orgyalis DC.
Tithonia tagetiflora Desf.
Coreopsis auriculata L.
grandiflora Desf.
longipes L.
Calliopsis tinctoria Rchb.
Dracopis amplexicaulis Cass.
Lepachys columnaris Tor. et G.
Rudbeckia digitata Mill.
laciniata L.
Echinacea purpurea Sweet.
Heliopsis lœvis Pers.
Zinnia Haagenna Rgl.
Silphium laciniatum L.
connatum L.
terebinthinaceum W.
Dahlia Bertolonei Pers.
Telekia cordifolia DC.
Buphthalmum salicifolium L.
Pulicaria vulgaris Good.
dysenterica Good.
Inula Britannica L.
bifrons L.
salicina L.
crithmoides L.
spiræifolia L.
Corvisartia Helenium Mérat.
Baccharis sessiliflora Knth.
Solidago procera Ait.
gigantea Ait.
arguta H. Hew.
lithospermifolia Willd.
Ligularia Kœmpferi Cass.
Erigeron speciosus Willd.
glabellus DC.
regalis Hort.
quercifolius Link.
Callistephus chinensis Cass.
Biotia macrophylla DC.
Galatella cana Nées.
Aster sibiricus L.
amellus L.
bessarabicus Willd.
novæ Angliæ Ait.
roseus Desf.
amplexicaulis Michx.
paniculatus L.
præcox Willd.
cæspitosus Lindl.
adulterinus Willd.
Novi Belgii Nées.
lævigatus DC.
rubricaulis DC.
horyzontalis Desf.
multiflorus Ait.
ericoides Desf.
præaltus Poir.
heterophyllus Willd.
versicolor Willd.
Petasites albus Gœrn.
niveus Bngt.
Farfugium grande Lindl.
Eupatorium purpureum L.
adenophorum Spr.
conglobatum Willd.
Weimanni Dcne.
riparium Link.

Digitized by Google

Liatris scariosa Willd.
spicata Willd.
macrostachya Willd.
Stevia mollis Car.
Vernonia flexuosa Sim.

CLASSE 18. — *Lonicéroidées*

Dipsacées

Scabiosa columbaria L.
spreta Jord.
ukranica L.
Cephalaria alpina L.
centauroides L.
Morina longifolia. L.

Valérianées

Valeriana pyrenaica L.

Lonicérées

Symphoricarpos parviflora DC.
Lonicera flava Sims.
confusa DC.
brachypoda DC.
sinensis Wats.
verna Pursh.
sempervirens L.
fragrantissima Paxt.
Ledebouri Esch.
Tatarica L.
Weigelia rosea Lindl.
Sambucus racemosa L.
Viburnum macrocephalum Forst.
Keteleeri Hort.
plicatum Sieb.

CLASSE 19. — *Coffeïnées*

Rubiacées

Asperula setosa Jaub et Spach.
Crucianella stylosa Trin.
Galium palustre L.
saxatile L.
verum L.
purpureum L.
Mollugo L.
Valantioides Bieb.
Serissa fœtida Hort.
Leptodermis lanceolata Wall.
Coprosma Baueri Forst.
Coffea Moka Link (12).
Bouvardia tenuifolia Salisb.
Cinchona officinarum L. (13).

Spigéliacées

Spigelia Marylandica L.

Apocynées

Amsonia salicifolia Pursh.
Vinca herbacea L.
Lochnera rosea Reich.
Apocynam neriifolium L.

II. HYPOGYNES

CLASSE 20. — *Asclépiadinées*

Asclépiadées

Cynanchum nigrum L.
Vincetoxium officinale Mœnch.
Asclepias incarnata L.
curassavica L.
tuberosa L.
Douglasii Hook
Stapelia articulata Mass.
grandiflora Mass.
tridentata SD.
Apteranthes Gussoneana Dcn.
Boucerosia Decaisneana Ch. Lem.

Gentianées

Gentiana acaulis L.
Pneumonanthe L.
Cruciata L.
Erythræa centaurium Cass.
Villarsia nymphoides Vent.

CLASSE 21. — *Convolvulinées*

Polémoniacées

Cobea scandens Cav.
Polemonium cœruleum L.
sibiricum Don.
Phlox subulata Benth.
verna L.
pilosa Link.
Drummondi Hook.
Gilia millefoliata F. et Mey.
tricolor Bnth.

Nolanées

Nolana atriplicifolia Desf.
paradoxa Bot. Reg.

Convolvulacées

Calystegia pubescens Lindl.

Digitized by Google

Convolvulus mauritanicus Boiss.
tricolor L.
Quamoclit coccinea L.
Pharbitis hederacea Chois.

Cuscutacées

Cuscuta Epithymum DC.

CLASSE 22. — *Asperifoliées*

Borraginées

Cerinthe major L.
Echium arboreum Willd.
plantagineum L.
asperrimum Link.
Nonnea flavescens F. et M.
Lycopsis arvensis L.
Pulmonaria mollis L.
Myosotis hispida Schl.
intermedia Link.
alpestris Schm.
sylvatica Hoff.
versicolor Pers.
Normannia cordifolia Lehm.
Lithospermum fruticosum L.

Hydrophyllées

Phacelia tanacetifolia Dougl.
Nemophila atomaria Fisch.
discoidalis Hort.
insignis Dougl.
Eutoca viscida Bnth.
Withlavia grandiflora Bnth.

Hydroléacées

Wigandia Vigieri Hort.

CLASSE 23. — *Solaninées*

Cestrinées

Cestrum diurnum L.
Parqui L.
Habrothamnus fasciculatus Bngt.

Ramondiacées

Ramondia pyrenaica Rich.

Solanées

Mandragora vernalis Bertal.
Solanum atropurpureum Schr.
ferrugineum Jacq.
Solanum jasminiflorum Bnth.
miniatum Willd.
ovigerum Dun.
Nicandra physaloides Gort.
Petunia nyctaginiflora Juss.
violacea Lindl.

CLASSE 24. — *Personées*

ORD. 1. — **PÉRISPERMÉES**

Scrophularinées

Browallia elata L.
Salpiglossis sinuata R. et Pav.
Schizantus pinnatus R. et Pav.
Linaria purpurea Willd.
heterophylla Desf.
Penstemon campanulatus Willd.
Colvilli Hook.
ovatus Nutt.
Maurandia semperflorens Ort.
Lophospermum erubescens Don.
Halleria lucida L.
Scrophularia canina L.
alpestris L.
trifoliata L.
Chelone barbata Cav.
Mimulus guttatus DC.
Gratiola officinalis L.
Budleia Lindleyana Fors.
intermedia Hort.
Digitalis ferruginea All.
parviflora L.
lanata Willd.
viridiflora Willd.
lutea L.
Erinus alpinus L.
Veronica multifida L.
candidissima Hort.
elegans DC.
Andersoni Schm.
Lindleyana Hort.
acinifolia L.
saxatilis L.

Verbascées

Verbascum thapsoides Fries.
Lychnitis L.
nigrum L.
montanum Schrad.
phœniceum L.

Digitized by Google

Gesnériacées

Dolichodeira tubiflora Otto.
Ligeria speciosa Dcne (15).

ORD. II. — **APÉRISPERMÉES**

Cyrtandracées

Rehmannia Sinensis Sieb. (16).
Chirita Sinensis Hamilt.

Bignoniacées

Tecoma radicans Juss.
grandiflora Del.

Acanthacées

Acanthus spinosissimus Desf.
lusitanicus Hort.
Peristrophe speciosa Link.
Eranthemum jasminoides Link.

CLASSE 25. — *Selaginoidées*

Jasminées

Jasminum Revesii Hook.

CLASSE 26. — *Verbéninées*

Verbénacées

Verbena chamædrifolia Juss.
erinoides Link.
Lippia nodiflora Desf.
Vitex Agnus Castus L.
Volkameria japonica Thbg.
Clerodendron inerme Paxt.
Lantana violacea Desf.
alba Link.

Globulariées

Globularia vulgaris L.

Labiées

Ajuga reptans L.
genevensis L.
Teucrium chamœdrys L.
Botrys L.
montanum L.
fruticans L.
Prasium majus L.
Eremostachys fastuosa Bung.
Phlomis fruticosa L.
Phlomis Russeliana Lang.
Ballota fœtida L.
Stachys byzantina Koch.
Betonica orientalis L.
leiocalyx Jord.
Lamium Orvala L.
hybridum Vill.
Galeopsis Tetrahit L.
ochroleuca Link.
Glechoma hederacea L.
Physostegia virginica Bnth.
Melittis melissophyllum L.
Dracocephalum grandiflorum L.
Nepeta macrantha Fisch.
Cataria L.
Scutellaria alpina L.
galericulata L.
Nepeta nuda L.
Brunella vulgaris L.
grandiflora Jacq.
alba Pallas.
Calamintha Acinos Clairv.
menthæfolia Host.
grandiflora Mœnch.
sylvatica Bromf.
Clinopodium vulgare L.
Hyssopus officinalis L.
Thymus vulgaris L.
Mentha aquatica L.
elegans Lej.
rubra Sol.
sativa L.
Pulegium L.
Requieni Benth.
gibraltarica Desf.
Perilla nankinensis Dcn.
Pogostemon Patchouly Endl (17).
Monarda didyma L.
Rosmarinus officinalis L.
Salvia lantanæfolia Willd.
chionantha DC.
canariensis L.
officinalis L.
verbenaca L.
involucrata Cow.
patens Benth.
Horminum L.
Lavandula dentata L.
Coleus Blumei Benth.
Verschaffeltii Ch. Lem.

Digitized by Google

Plectranthus fruticosus l'Hér.
Ocimum Basilicum L.

Plantaginées

Plantago fuscescens Jord.
serpentina Link.

Classe 27. — *Primulinées*

Primulacées

Androsace maxima L.
Primula acaulis Jacq.
cortusoides L.
denticulata Smith.
japonica Asa Gray.
sinensis Lindl.
Cyclamen Coum Mill.
repandum Sibth.
persicum Mill.
hederæfolium Willd.
Dodecatheon Meadia L.
Samolus Valerandi L.
Lubinia Mauritiana Spreng.
Lysimachia thyrsiflora L. (18).
Ephemerum L.

Epacridées

Epacris paludosa R. Br.
longiflora Car.

Plumbaginées

Armeria vulgaris L.
Statice bellidifolia L.
latifolia Smith.
Fortunei Lindl.

Classe 28. — *Ericoidées*

Ericinées

Erica cinerea L.
ciliaris L.
campanulata Hort.
hyemalis Hort.
Cletbra alnifolia L.
Arbutus unedo L.
Arctostaphylos Uva-Ursi Spr.
Azalea indica L.
Rhododendron Thomsoni Hook fils.
Dalhousiæ Hook f. (19).
calophyllum Hook. fils.
Kalmia latifolia L.
glauca Ait.

Vaccinées

Oxycoccos palustris Pers.

Classe 29. — *Diospyroidées*

Oléinées

Fontanesia phillyræoides Labill,
Phillyræa media L
Chionanthus virginica L.
Olea Europea L. (20).
undulata Jacq.
Osmanthus ilicifolius Hort.

Ilicinées

Ilex cornutum Willd.
Cassine L.

Styracées

Pterostyrax hispidum Hort (21).

DIALYPÉTALES

I. — HYPOGINES

Classe 30. — *Guttifères*

Hypéricinées

Hypericum tetrapterum Fries.
hirsutum L.
patulum Hook (22).

Cistinées

Helianthemum apenninum DC.
canum Dun.
vulgare Gœrtn.
Cistus laurifolius L.
platysepalus Swat.

Flacourtiacées

Idesia polycarpa Rgl. (23).
Maximowiczia sinensis Sieb.

Ternstræmiacées

Camellia japonica L.
Thea Bohea L. (24).

Classe 31. — *Malvoidées*

Tiliacées

Tilia microphylla Vent.
platyphylla Scop.
argentea L.

Digitized by Google

Malvacées

Kitaibelia vitifolia Willd.
Malva Alcea L.
moschata L.
miniata Cav.
Napæa lævis L.
Pavonia spinifex Cav.
Hibiscus pedunculatus Cav.
Trionum L.
vesicarius Cav.
Moscheutos L.
Abelmoschus L.
palustris L.
roseus Thore.
militaris Cav.
phænicea Wigt.
Gossypium herbaceum L. (25).
Sida trilobata L.
pulchella Willd.
Callirhœ pedata Nutt.

Sterculiacées

Sterculia trichosiphon Bnth.

Byttnériacées

Hermannia aurea Jacq.
denudata L.

Classe 32. — *Crotoninées*

Euphorbiacées

Euphorbia sylvatica L.
dulcis Jacq.
Paralias L.
helioscopia L.
Peplus L.
exigua L.
grandidentata Haw.
pentagona Haw.
rhipsaloides Haw.
splendens B.
Colliguaja odorifera Molin.
Citriobatus multiflorus Link.

Classe 33. — *Polygalinées*

Tremandrées

Tremandra ericæfolia hirsuta Hort.

Polygalées

Polygala Dalmaisiana Hort.
grandiflora L.

Classe 34. — *Géranioidées*

Tropæolées

Tropæolum tuberosum L.
Canariense Sweet.

Géraniacées

Pelargonium Radula Roth.
jatrophæfolium DC.
glaucum l'Hér.
monstruosum Ait.
cucullatum Ait.
tomentosum Andr.
pumilum Willd.
malvæfolium Jacq.
tuberosum Link.
Erodium gruinum Willd.
moschatum l'Hér.
muricatum Coss. et Dur.
Manescavi Bub.
Geranium molle L.
pusillum L.
rotundifolium L.
dissectum L.
columbinum L.
Endressii J. Gay.
phæum L. (26),

Limnanthées

Limnanthes Douglasii R. Br.

Linées

Linum corymbiferum Desf.
narbonense L.
sibiricum L.
angustifolium L.
africanum Desf.

Oxalidées

Oxalis cernua Jacq.
floribunda Link.
valdiviana Hort.
Neæi Hook.
versicolor L.
lactea Link.
rosacea Jacq.
venusta Sieb.
speciosa Jacq.
latifolia L.
Vespertilonis L.
violacea L.

Digitized by Google

CLASSE 35. — *Térébinthinées*

Cnéorées

Cneorum tricoccum L.

Zanthoxylées

Zanthoxylon Bungei Lindl.

Anacardiacées

Schinus mollis L. (27).
Pistacia atlantica Dela
Rhus glabra H. Kew.
toxicodendron L.
juglandifolia Lindl
Osbeckii Hort.
Xanthoceras sorbifolia Bnge (28).

CLASSE 36. — *Æsculinées*

Hippocastanées

Æsculus Memmingeri Hort.

Acérinées

Acer platanoides L.
pensylvanicum L.
(Voir aux arbustes d'ornement)

CLASSE 37. — *Hespéridées*

Cédrelées

Cedrela sinensis Hook. (29).

CLASSE 38. — *Célastroidées*

Vinifères

Vitis cordifolia Michx.
Ampelopsis bipinnata Desf.

Staphyléacées

Staphylea colchica H. Kew.

CLASSE 39. — *Violinées*

Violacées

Viola hirta L.
montana Fries.
Riviniana Reich.
reichenbachiana Jord.
elatior Fries.
palmata L.
lancifolia Thor.
rothomagensis Desf.
sabulosa Bor (30).
segetatis Jord.

Droséracées

Dionæa muscipula L. (31).

Frankeniacées

Frankenia lœvis L.

CLASSE 40. — *Cruciférinées*

Résédacées

Reseda luteola L.

Crucifères

Arabis arenosa Scop.
Hesperis matronalis L.
Malcolmia maritima Brow.
Sisymbrium Sophia L.
Alliaria Scop.
Brassica oleracea L.
rapa L.
Sinapis Allionii Jacq.
alba L.
Erucastrum obtusangulum Rchb.
Moricandia arvensis DC.
Diplotaxis tenuifolia DC.
Alyssum saxatile L,
maritimum Link.
argenteum Vitm.
Erophila majuscula Jord.
intermedia Guers.
Iberis sempervirens L.
intermedia Guers.
amara L.
Biscutella lævigata L.
Lepidium campestre R. Brow.
ruderale L.
Capsella rubella Reut.
Myagrum perfoliatum L.
Bunias Orientalis L.
Rapistrum perenne DC.
Raphanus caudatus L.

CLASSE 41. — *Papavérinées*

Fumariacées

Fumaria parviflora Link.
Vaillantii Lois.
Hypecoum grandiflorum Bnth.
Adlumia cirrhosa DC.

Papavéracées

Eschscholtzia tenuifolia Bnth.
Chelidonium quercifolium Mill.

Digitized by Google

Papaver Lecoqii Jord.
modestum Jord.

CLASSE 42. — *Berbérinées*

Berbéridées

Berberis stenophylla Hook.
Mahonia Bealii Forst.
Epimedium lilacinum Dcne.
macranthum Dcne et M.
pinnatum Fisch.

Podophyllées

Podophyllum Emodi Wallich.

CLASSE 43. — *Magnolinées*

Lardizabalées

Akebia quinata Dcne

Dilléniacées

Trochostigma volubile Rgl (32).

Magnoliacées

Magnolia tripetala L.
discolor Vent.
Lennei Hort.
macrophylla Michx.
grandiflora L.
Liriodendron tulipifera L.

CLASSE 44. — *Renonculinées*

Renonculacées

Clematis vitalba L.
integrifolia L.
viticella L.
tubulosa Turcz.
lanuginosa Lindl. *var.*
nivea Hort.
Thalictrum crenatum Jacq.
Anemone Pulsatilla L.
coronaria L.
fulgens Gay.
stellata Link.
apennina L.
sylvestris L.
virginiana L.
baldensis Koch.
elegans Dcne.
Ranunculus aconitifolius L.
gramineus L.
illyricus L.
polyanthes Thuill.
lanuginosus L.
bulbosus L.
Amansii Jord. (33).
Helleborus atrorubens W. et K.
fœtidus L.
abschaticus Willd.
Actæa spicata L.
Zanthorrhiza apiifolia l'Hér. (34).
Pæonia corallina Retz.

CLASSE 45. — *Nymphéinées*

CLASSE 46. — *Pipérinées*

Saururées

Houttuynia cordata Thbg.

Pipérinées

Peperomia maculosa Hook.

CLASSE 47. — *Urticinées*

Urticées

Pilea callitrichoides Lindl. (35).

Artocarpées

Ficus rubiginosa Desf.

Morées

Broussonetia papyrifera Vent.

CLASSE 48. — *Polygonoidées*

Polygonées

Muehlenbeckia sagittæfolia Meisn (36)
Polygonum Sieboldi Hort.
cymosum Sieb.
cuspidatum Sieb et Zucc.
Brunonis Lindl.
Bistorta L.
lapathifolium L.
Rumex Acetosella L.
crispus L.
pulcher L.
Rheum compactum L.
officinale Baill (37).
Emodi Hook (38).

Digitized by Google

II. — PÉRYGINES

Classe 49. — *Caryophyllinées*

Nyctaginées

Oxybaphus Cervantesii Schullt.

Chénopodées

Chenopodium hybridum L.
murale L.
glaucum L.
vulvaria L.
Atriptex hastata L.
Blitum rubrum Rchb.
Salicornia fruticosa L.

Amarantacées

Achyranthes Verschaffeltii Ch. L.
Alternanthera sessilis Hort.
Amarantus sanguineus L.

Silénées

Dianthus Caryophyllus L.
atrorubens All.
pruinosus Boiss. et Orph.
campestris Bbrst.
Bisignani Ten.
Sinensis L.
Silene Schafta Gmel.
alpestris L.
Armeria L.
latifolia Horn.
fruticosa L.
Agrostemma Coronaria L.
Lychnis Viscaria DC.

Alsinées

Cerastium viscosum L.
glomeratum Thuill.
tomentosum L.
vulgatum L.
Holosteum umbellatum L.
Sagina procumbens L.
Spergula arvensis L.
Spergularia rubra Pers.
Arenaria serpyllifolia L.
Stellaria media Smith.
holostea L.
glauca With.
graminea L.

Paronychiées

Herniaria glabra L.

Portulacées

Portulaca Gilliesii Hook.
grandiflora Bot. Reg.
Calandrinia umbellata R. et P.

Classe 50. — *Cactoidées*

Mesembrianthémées

Mesembrianthemum albicaule Haw.
aureum L.
candens Haw.
echinatum Haw.
Ecklonii S. D.
falcatum L.
inflexum Haw.
laxum Link.
lunatum Willd.
uncinatum L.
uncinellum Dillen.
violaceum DC.
pugioniforme L.
pomeridianum L.
tricolor Willd.

Cactées (39)

Mamillaria multiceps Pfeiffr.
coronaria Haw.
Schelhasii Pfeiffr.
Conopsea Scheidw.
Neumanniana Lem.
tenuis DC.
nivea Wendl.
rodantha S. D.
cirrhifera Mart.
elongata DC.
crucigera Poselg.
vetula Otto.
Echinocactus multiplex DC.
cornigerus DC.
Eryesii Zucc.
Zuccarinii Pfeiff.
Huottii Houll.
Cereus peruvianus Tabern. Var.
— monstruosus DC.
dasyacanthus DC.
erubescens Haw.
rostratus Lem.
quadrangularis S. D.
triangularis Haw.
azureus S. D.

Digitized by Google

Cereus nycticalus Link.
Napoleonis Pfersd.
Phyllocactus phyllanthoides DG.
Rhipsalis pentaptera S. D.
funalis Pfeiff.
rhombea Pfeiff.
Hariota salicornioides DC.
Cactus Salmianus Ch. Lem.
Nopalea coccifera Ch. Lem.
Consolea ferox Ch. Lem.
Opuntia leucotricha DC.
stricta Haw. Var. cristata Hort.
var. variegata Cels.
dejecta S. D.
floccosa S. D.
aurantiaca Gill.
polyantha Haw.
Pseudo-Tuna DC.
erubescens Mill.
longispina Pfeiff.
diademata stipulata Ch. L.
Lepismium commune Pfeiff.

CLASSE 51. — *Crassulinées*

Crassulacées

Sempervivum arvernense Lec. et L.
alpinum H. Gort.
Mettenianum Schm.
piliferum Jord.
tomentosum Lehm.
assimile Schott.
blandum Schmitt.
Bort-Gayanum Fisch.
calcareum Lehm.
colchicum Hort.
Comolli Rota.
cornutum Funk.
Delassieui Schullt.
Funki Braun.
heterotrichum Schott.
hispidulum Schott.
hirtum L.
globuliferum L.
(Aeonium) ciliare Horn.
abyssinicum Deleuil.
aureum Christi.
arboreum L.
var. variegatum Hort.
var. atropurpureum Hort.
Sempervivum filicaule Hort.
Haworthii Webb.
Sedum Brauni Funk.
Forsterianum Poir.
hybridum L.
involucratum Marsh.
lividum Link.
ochroleucum Poir.
spurium Marsh.
altaicum L.
oppositifolium Willd.
var. rubrum Hort.
spectabile Borg.
elegans Lej.
tenellum Michx.
altissimum Poir.
reflexum L.
sexangulare L.
Rhodiola L.
var. augustifolia.
sarmentosum Bnge. (*carneum* var. des jardiniers).
dendroideum Bngt.
Sieboldi Sweet.
Adromischus clavifolius Ch. Lem.
Anacampseros arachnoides Sims.
Echeveria secunda Lindl.
glauca Lindl.
var. roseo-cincta Hort.
pumila Hort.
retusa Hort.
gibbiflora DC.
agavoides Hort.
atropurpurea Hort.
pulverulenta Nutt.
farinosa Lindl.
metallica Hort.
Scheeri Deleuil.
linguæfolia DC.
spathulata Deleuil.
bicolor Hort.
navicularis Deleuil.
scaphylla Deleuil.
Courantia echeverioides Ch. Lem.
Diotostomon Hookeri S. D.
Umbilicus sempervivum DC.
Kalanchoe spathulata DC.
acutifolia Hort.
prolifera Hort.
Rochea perfoliata Haw.

Digitized by Google

Rochea rosea DC.
Crassula tetragona DC.
Pachyphytum bracteosum Ch. Lem.

CLASSE 52. — *Saxifraginées*

Saxifragées

Saxifraga hirsuta L.
Geum L.
exarata Vill.
cœspitosa L.
sponhemica Gmel.
hypnoides L.
trifurcata Schrad.
intacta Lapeyr..
Bucklandi Boiss.
granulata L.
Tridactylites L.
ligulata Haw.
Heuchera americana L.
lucida Michx.
Astilbe rivularis Hamilt.
Tiarella cordata L.
Hydrangea paniculata Hort.

Ribésiées

Ribes malvaceum Smith.
Uva-Crispa L.
diacantha L.

CLASSE 53. — *Passiflorinées*

CLASSE 54. — *Hamamélinées*

Platanées

Platanus occidentalis L.

CLASSE 55. — *Ombellinées*

Ombellifères

Eryngium planum L.
giganteum M. B.
platyphyllum Dcne.
Lasseauxii Dcne (40).
eburneum Dcne.
ebracteatum Link.
pumilum L.
Astrantia minor L.
helleborifolia L.
Petroselinum sativum L.
Falcaria Rivini Host.
Carum Carvi L.
Bulbocastanum Koch.
Pimpinella Saxifraga L.
Buplevrum fruticosum L.
Œnanthe pimpinelloides L.
Fœniculum vulgare Gortn.
piperitum DC.
Conopodium denudatum Koch.
Heteromorpha arborescens Cham (41)
Ligusticum Levisticum Spreng.
Levisticum officinale Koch.
Silaus pratensis L.
Crithmum maritimum L.
Ferula Ferulago L.
Pastinaca sativa L.
Heracleum giganteum L.
Thapsia villosa L.
Caucalis daucoides L.
Torilis Anthriscus Gmel.
Chærophyllum temulum L.
sylvestre L.
Conium maculatum L.
Smyrnium Olusatrum L.

Araliacées

Aralia papyrifera Sieb.
japonica Lindl.
Dimorphanthus mandshuricus L. (42)

CLASSE 56. — *Santalacées*

CLASSE 57. — *Asarinées*

Aristolochiées

Aristolochia Clematis L.
Asarum Canadense L.

CLASSE 58. — *Cucurbitinées*

Bégoniacées

Begonia prestoniensis Hort,
Boliviensis Hend.
Pearcei Hook.
Worthiana Hort.
Veitchi Hook.
incarnata Link. et Otto.
fuchsioides Hort.
Richardsoniana Moore.

Cucurbitacées

Bryonia alba L.
Ecbalium Elaterium L.
Lagenaria sphœrica F. Mey.
Cucurbita maxima Duch.

Digitized by Google

Cucurbita melanosperma Al. Br.
Cucumis Anguria L.
perennis Ndn.

Classe 59. — *Œnotheriées*

Haloragées

Trapa natans L.

Gunnéracées

Gunnera scabra R. et B.

Œnothérées

Gaura Lindheimeri Engelm.
Lopezia hirsuta Cav.
Fuchsia alpestris Lindl.
serratifolia R. et P.
Epilobium parviflorum L.
roseum L.
montanum L.
Dodonœi Schultz.
Godetia amœna Spach.
Œnothera Drummondi Bot. Mag.
Fraseri Pursh.
rosea Willd.
tetraptera Cav.
speciosa Nutt.
Missouriensis Sims.
suaveolens Desf.

Nyssacées

Nyssa floribunda Michx.

Mélastomacées

Lasiandra macrantha Hook.

Lythariacées

Lythrum virgatum L.
Nesæa myrtifolia Link.
Cuphea eminens Nées.

Classe 60. — *Daphnoidées*

Thymélées

Gnidia carinata Thbg.
Daphne Laureola L.
Delphini Hort.
Cneorum L.

Laurinées

Camphora officinalis Nées (43).

Classe 61. — *Protéinées.*

Protéacées

Grevillea robusta L.

Classe 62. — *Rhamnoidées*

Rhamnées

Paliurus aculeatus Link.
Ceanothus africanus L.
americanus L.

Classe 63. — *Myrtoidées*

Myrtacées

Tristania conferta R. Br.
Melaleuca armillaris Smith.
diosmifolia Andr.
hypericifolia Smith.
Callistemon lineare DC.
Eucalyptus crebera Sm.
coriacea Sabill.
geniocalyx Schauer.
exserta Lab.
melliodora Sm.
rostrata Sm.
tereticornis Labill.
pilularis Link.
urnigera Lindl.
Fabricia lævigata Gœrtn.
Beckæa camphorata R. Br.

Calycanthées

Chimonanthus fragrans L.

Classe 64. — *Rosinées*

Pomacées

Cydonia Sinensis Thouan.
Aria vulgaris Crantz.
Malus communis Juss.
baccata Desf.
floribunda Sieb.
spectabilis Sieb.
Amelanchier Botryapium DC.
vulgaris Mœnch.
Cotoneaster vulgaris L.
uniflora Bnge.
Simonsii Hort.
Eriobotrya japonica Lindl.
Raphiolopis ovata Lindl.
Cratægus Azarolus L.
linearis Desf.
pruinosa Ait.
coccinea Pers.
lucida Mill.

Digitized by Google

Spiréacées

Spiræa lanceolata Poir.
Douglasii Hook.
eximia Lindl.
Fontanesii Hort.
lævigata L.
palmata L.
digitata Willd
macrophylla Lindl.
intermedia Hprt.
Exochorda grandiflora R. Br.
Gillenia trifoliata Mœnch.
Rhodotypus kerrioides S. et Z.

Rosacées

Rosa pimpinellifolia L.
muscosa Ait.
alba L.
cinnamonea L.
villosa Desb.
sempervirens L.
punicea Mill.

Dryadées

Fragaria semperflorens L.
Elatior L.
roseiflora Duch.
virginiana Ehrh.
chilensis Ehrh.
Rubus cœsius L.
discolor Weihe.
corylifolius Smith.
laciniatus L.
inermis L.
occidentalis Willd.
Potentilla Fragaria Poir.
reptans L.
rupestris L.
aurea L.
splendens L.
Verloti Jord.
pensylvanica L. *var.*
agrimonioides DC.
stolonifera L.
Nepalensis Hook.
australis Jord.
Geum atrosanguineum Hort.
Aphanes arvensis L.

Amygdalées

Amygdalus communis L.
nana Hort.
Persica vulgaris Mill.
Prunus insititia L.
domestica L.
sinensis Hort.
Myrobolana L.
Simoni Hort.
tomentosa Hook.
Cerasus serratifolia Lindl.
chamœcerasus Lois.
lusitanica L.
Virginiana L.

Classe 65. — *Légumineuses*

Papillionacées

Anagyris fœtida L.
Lupinus varius L.
polyphyllus L.
Ononis arvensis L.
spinosa L.
Ulex europæa L.
Ceratonia Siliqua L.
Genista candicans L.
Scorpius DC.
ovata Waldst et Kit.
ramosissima Poir.
Spachiana Webb.
tinctoria L.
canariensis L.
sagittalis L.
Cytisus alpinus L.
purpureus Scop.
floribundus L.
nigricans L.
Anthyllis Barba-Jovis L.
Medicago sativa L.
intertexta DC.
catalonica Schrank. (Et autres espèces, changeant tous les ans.)
Trifolium id.
Melilotus alba L.
gracilis DC.
sulcata Desf.
Lotus corniculatus L.
uliginosus Schk.
ramosissimus G. Rouy.
Jacobœus L.
Indigofera Dosua Hamilt.
Glycirrhiza glabra L.

Digitized by Google

Robinia inermis Dum. Cours.
viscosa Link.
Caragana frutescens Poir.
Halimodendron speciosum Fisch.
Astragalus galegiformis L.
glycyphyllos L.
Pisum sativum L.
arvense L.
Vicia sepium L.
globosa Retz.
polyphylla Desf.
bœtica Fisch.
Lathyrus Aphaca L.
tuberosus L.
pratensis L.
sylvestris L.
heterophyllus L.
ensifolius L.
sativus L.
Orobus niger L.
tuberosus L.
variegatus Ten.
Scorpiurus vermiculatus L.
Coronilla varia L.
glauca L.
Desmodium Canadense DC.
Onobrychis sativa Link.
Lespedeza bicolor Turcz.
Erythrina crista-Galli L.
Apios tuberosa L.
Phaseolus multiflorus Willd.
vulgaris L.
nanus L.

Cœsalpiniées

Cassia occidentalis L.
marylandica L.

Mimosées

Mimosa acanthocarpa Bnth.
Acacia acinacea Lindl.
cultriformis Cunn.
dealbata Link.
horrida Wild.
Juniperina Willd.
leucocephala Best.
longifolia Willd.
melanoxylon R. Br.
rigens Can.
lunata Lindl.
pulchella Cunn.
mucronata Willd.
Julibrizzin L.
glaucescens Hort.
vestita L.

CLASSE 66. — *Amentacees*

Salicinées

Populus alba L.
Tremula L.
Salix aurita L.
undulata Ehrh.
hippophaefolia Thuill.
purpurea L.
fragilis L.
alba L.

Corylacées

Corylus Avellana L.

II. — GYMNOSPERMES

CLASSE 67. — *Conifères*

Casuarinées

Casuarina tenuissima Labill.

Taxinées

Torreya myristica Desb.
Taxus baccata L.
elegantissima Hort.
fastigiata aurea Hort.

Cupressinées

Retinospora leptoclada Hort.
obtusa aurea Hort.
— gracilis Hort.
— alba Hort.
plumosa Hort.
pisifera argentea Hort.
— flavescens Hort.
Biota japonica filiformis H.
Cryptomeria japonica Don.
Thuiopsis dolabrata lœtevirens H.
— variegata Hort.
Juniperus communis L.
Langoldiana Hort.
virginiana Chamberlaynii Hort.
variegata Hort.
Chamæcyparis Boursieri Hamilt.
Cupressus funebris Don.

Digitized by Google

Abiétinées

Abies excelsa DC.
Maximowiczi Regl.
numidica Jeff.
Larix europea DC.
Cedrus Libani Barr.
Pinus sylvestris L.
canariensis Sweet.
tuberculata Englm.
Jeffreyana Don.

VÉGÉTAUX D'ORNEMENT

qui n'entrent pas dans l'École de Botanique

Hybrides, fleurs doubles, à coloris variés, feuilles teintes, panachées, laciniées, etc.

Acer Negundo fol. var.
Lorbergi (platanoides Lorbergi).
Schwedleri (— Schwedleri).
polymorphum atropurpur. (44).
dissectum foliis roseo-margin.
ornatum.
palmatifidum.
palmatum sanguineum.
fol. roseo variegatis.
pseudo-Platanus purpurascens.
Leopoldi.
Achillea Ptarmica flore pleno.
Acorus gramineus fol. var.
Æsculus Memmingeri.
Agapanthus umbellatus fol. var.
Ajuga reptans fol. var.
Alnus glutinosa imperialis.
Alopecurus pratensis fol. var.
Alyssum saxatile compactum.
Amygdalus Persica flore pleno.
camelliæflora.
versicolor.
— foliis purpureis (45).
Anemone Japonica fl. albo.
Aquilegia vulgaris, *diverses variétés.*
foliis variegatis.
caryophylloides.
chrysantha.
Arabis alpina fol. var.
Armeria formosa alba.
Artemisia vulgaris fol. var.
Aster hybridus nanus.
Aspidistra auro-punctata.
variegata.
Aucuba, collection.
Ballota nigra fol. niveo vittatis.
Barbarea vulgaris fol. var.
Bellis perennis, variétates cultæ.
Berberis vulgaris atropurpurea.
Betula alba laciniata.
foliis atropurpureis (46).
Youngii pendula.
Buxus, collection.
Calystegia pubescens fl. pleno.
Campanula Medium.
persicifolia alba.
pusilla alba.
Trachelium alba.
Carex japonica foliis luteo-marginatis.
Cerasus avium pendula.
caproniana fl. pleno.
sinensis pendula fl. roseo (47).
Clematis Jackmani.
— lanuginosa nivea.
Lucie Lemoine.
viticella venosa.
Convallaria majalis fl. roseo
Cornus foliis albo-marginatis.
Corylus Avellana fol. laciniatis.
fol. purpureis.
Cratægus Oxyacantha fl. purpureis.
fl. purpur. plenis.
pendula fl. roseo.

Digitized by Google

Cydonia japonica umbilicata rosea.
Dactylis glomerata fol. var.
Daphne Mezereum fl. albo.
Deutzia gracilis fol. var.
scabra fl. carneo pleno.
Evonymus radicans fol. var.
Fagus purpurea.
Farfugium grande fol. var.
Fraxinus americana var. monophylla.
Funkia cucullata fol. margin.
medio-picta.
viridi-marginata.
lanceolata margin.
Hedera helix fol. var.
Hibiscus divers.
Syriacus fol. albo-marginatis.
Geranium pratense fl. pleno.
Hemerocallis fl. pleno.
— fol. var.
Hepatica cœrulea plena.
lilacina.
rubra.
— plena.
Hesperis matronalis fl. plen.
Hieracium punctatum.
Ilex, collection.
Lamium maculatum.
Ligularia Kœmpferi fol. albo.
Linum perenne fl. albo.
— roseo.
Lonicera brachypoda fol. var.
Kerria japonica fl. pleno.
ramulis striatis.
Malus spectabilis.
fl. albo pleno.
Ophiopogon fol. var.
Phalaris arundinacea picta.
Polemonium cœruleum fl. albo.
Polygonum filiforme fol. var.
Populus fastigiata variegata.
Quercus fastigiata.
Rhamnus Alaternus fol. var.
Ranunculus aconitifolius fl. pleno.
acris fl. pleno.
bulbosus fl. pleno.
Ficaria fl. pleno.
Reineckia carnea fol. var.
Rhodea japonica fol. var.
Robinia inermis fol. argenteo-variegatis.
Robinia pseudo-acacia aurea.
semperflorens.
monophylla.
Decaisneana.
fastigiata.
Rosa divers.
— multiflora pendula
Salix caprœa tricolor.
Salvia pratensis albo-cœrulea.
Soucheti fl. albo.
Sambucus nigra flore pleno.
foliis argenteo-pulverulentis.
aurea.
laciniata.
apiifolia.
heterophylla.
Scrophularia mellifera fol. var.
Spiræa filipendula fl. pleno.
Fortunei alba.
— superba.
— macrophylla.
expansa rosea.
Fontanesi rosea.
prunifolia fl. pleno.
Reevesi fl. pleno.
Ulmaria fl. pleno.
— fol. var.
Regeliana.
yringa vulgaris fol. var.
persica Saugeana.
laciniata.
— flore albo.
Symphoricarpos racemosa fol. var.
Symphytum officinale fol. var.
Thymus citriodorus fol. var.
serpyllum fol. var.
Veronica Michauxi fol. var.
Vinca major fol. var.
minor fl. albo.
— cœruleo pleno.
— rubro pleno.
— fol. varieg.
Viola arborescens fl. p.
obliqua striata.
odorata fl pleno.
— fl. albo.
Patrini fl. albo.
odorata fl. albo pleno.
Queen of violets.
The Czar.

Digitized by Google

Viola perfection.
Vitis heterophylla fol. var.
Weigelia amabilis striata.
Van Houttei.
gratissima.
Weigelia fol. var.
alba.
Loymansii aurea.
Yucca aloifolia fol. var.

PLANTES A BULBES, RHIZOMES, ETC

Crocus, collection variée.
Gladiolus communis fl. albo.
gandavensis variés.
nanus variés.
Hyacinthus variés.
Iris fœtidissima fol. varieg.
germanica fl. albo.
Xiphium variés.
Xiphioides variés, et autres variétés horticoles.
Narcissus bicolor fl. pleno.
Narcissus poeticus fl. pleno.
pseudo-narcissus fl. pleno.
incomparabilis fl. pleno.
centifolius.
Sulfer-Kroon.
Ranunculus asiaticus fl pleno.
Scilla campanulata alba.
rosea.
nutans carnea.
peruviana alba.
Tulipes, collection de variétés tardives.

ARBRES FRUITIERS

Voir le Catalogue publié en 1874.

Des greffes sont mises gratuitement tous les ans à la disposition des amateurs.

PLATE-BANDE

CONSACRÉE AUX PLANTES OFFICINALES (48)

PLATE-BANDE

CONSACRÉE AUX PLANTES VÉNÉNEUSES OU SUSPECTES

NOTES

(1) Voir dans les Annales de la Société, 3e série, tome XII (travaux de juillet 1873, à juillet 1874), la liste des plantes cultivées en 1873; les plates-bandes consacrées à l'Ecole de Botanique et la serre contenaient déjà, à cette époque, 1585 espéces.

(2) Nous rappelons que la classification suivie est celle de Jussieu, modifiée

Digitized by Google

par M. Brongniart, et adoptée par le Muséum (*Enumération des genres de plantes cultivées au Muséum d'histoire naturelle de Paris*, suivant l'ordre établi dans l'Ecole de Botanique en 1843, par M. Adolphe Brongniart, membre de l'Institut, professeur de botanique au Muséum. — Deuxième édition, Baillière, 1850.)

(3) *Nephrodium cristatum* Michx. — Synonymes : *Polypodium cristatum* L. Sp. 1551; *P. Callipteris* Ehrh.; *Aspidium cristatum* Sw.; *Polystichum cristatum* Roth.; *Polystichum callipteris* DC. *Fl. Fr. Gren. et Godr. Fl. Fr.; non* Ehrh. Lcq. et Lmt. *Catalog. pl. vasc. Europ. centr.; Lastrea cristata* Presl.; *Nephrodium callipteris* Coss. et Germ. *Fl. Paris*, éd. 1. Cette rare fougère croît sur les souches des arbres abattus et des buissons, dans la partie boisée du marais d'Harly, derrière l'Etang d'Isle; M. Pilloy l'a aussi observée dans les environs de Laon. — Une autre espèce moins rare, mais également intéressante, *Nephrodium Thelypteris* Stremp. *Syn. Polystichum Thelypteris* Roth., est très-abondante dans les marais tourbeux de l'arrondissement de Saint-Quentin.

(4) Belle graminée ornementale qui mérite une place dans tous les jardins.

(5) Nous avons signalé, dans la *Revue horticole* (1877), les qualités décoratives de ce Maïs, qui acquiert de gigantesques proportions.

(6) Le *Cyperus vegetus* Willd., originaire d'Amérique, est aujourd'hui complètement naturalisé dans les environs de Bordeaux.

(7) Lorsque cette Luzule est cultivée en pot, ses feuilles bordées de longs cils blancs, font un joli effet.

(8) Ce *Yucca* est souvent appelé par les jardiniers *Yucca gloriosa* Hort. *non* L.; le véritable *Y. gloriosa* L. a les feuilles étroites, d'un vert foncé, à bords nus, à fleurs en forme de tulipes; le *Y glaucescens* Haw. a les feuilles larges, glaucescentes, filamenteuses sur les bords, et les fleurs presque globuleuses; tous les deux sont de l'Amérique septentrionale.

(9) M. Decaisne a fait entrer dans le genre *Evansia* Salisb, deux iridées, ballotées entre plusieurs genres par divers botanistes : 1° *Evansia fimbriata* Dcne. *Syn : Iris fimbriata* Vent.; *Moræa fimbriata* Lois.; *Iris fimbriata* Spach.; *(Crossiris); Iris chinensis* Bot. Reg.; *Evansia chinensis* Salisb. — 2° *Evansia dichotoma* Dcne. *Syn. Iris dicheotoma* Pall.; *Pardanthus dichotomus* Ledeb.

(10 C'est l'*Iris persica* L.

(11) Syn. *Anacharis Alsinastrum* R. Br. Cette plante, originaire du Canada, a fait invasion en Europe depuis quelques années, dans les fossés et les cours d'eau; ses masses compactes étouffent les autres végétaux. Elle se multiplie avec une telle rapidité et une telle profusion, qu'elle entrave la navigation des canaux et des rivières; elle a été observée à plusieurs points des environs de Saint-Quentin.

(12) C'est l'arbuste qui produit le café Moka.

(13) Quinquina.

(14) C'est l'unique Asclépiadée charnue européenne.

(15 *Gloxinia* des jardiniers.

(16) La seule Cyrtandracée de plein air.

(17) Patchouly des parfumeurs.

(18) *Lysimachia thyrsiflora* L. Syn *Naumburgia thyrsiflora* Mœnch. — Rarissime Primulacée découverte le 10 juin 1868, par M. Petermann, dans le marais d'Harly. Indiquée par MM. Grenier et Godron (*Flore française*, t. II), à Abbeville, à Lyon, Entre-deux-Ponts et Sarrebrück, elle a disparu de ces localités; voici la description que M. Petermann en a donnée, dans le *Bulletin de la*

Digitized by Google

Société botanique de France (séance du 11 juin 1869, tome XVI, p. 216) : « Souche rampante, chevelue, stolonifère. Tige cylindrique, dressée, de 30 à 50 centimètres. *Feuilles opposées*, sessiles, lancéolées-allongées et lancéolées-linéaires, alternant sur la tige. *Feuilles du bas* se desséchant à l'époque de la floraison, et *ne laissant qu'une membrane squamiforme... Fleurs* jaunes, *en grappes axillaires*, garnies de bractées linéaires, à pédicelles plus courts que la fleur. *Calice* à six divisions *linéaires*, à sépales ponctués de brun. *Corolle* à six lanières divisées jusqu'à la base. *Etamines* 5. *Style* 1. Un *ovaire* paraissant chargé de petites bulles d'un brun ferrugineux. *Capsule* globuleuse. » Cette plante sera, de notre part, l'objet d'une étude spéciale.

(19) Les *Rhododendron Thomsoni* Hook fils; *R. Dalbousiæ* Hook. f. et *R. calophyllum* Hook. f. sont de superbes arbustes récemment découverts dans l'Himalaya.

(20) L'olivier.

(21) Nouvelle importation du Japon.

(22) Nouveau.

(23) Arbre fruitier du Nord de la Chine. — La position de l'*Idesia* et du *Maximowiczia* dans la classification est très-douteuse.

(24) Le thé vert.

(25) Le cotonnier.

(26) Le *Geranium phæum* L. a été observé à Vermand par M. Petermann, et à Saint-Quentin même, par M. Monnier.

(27) *Schinus mollis* L. Faux poivrier d'Amérique.

(28 et 29) Nouvelles introductions.

(30) Espèce intéressante et singulière, que nous avons apportée des dunes de Calais.

(31) La dionée attrape-mouches (Voir les *Annales de la Société*, tome XIV, 5e série, p. 99).

(32) Intéressant arbuste volubile peu connu; feuilles lancéolées entières, fleurs blanches.

(33) *Ranunculus Amansii* Jord. Nous avons trouvé cette curieuse plante sur le talus ombragé qui reste de l'ancien bois des Roses, à gauche de la route de Vermand.

(34) Singulière renonculacée ligneuse, à feuillage découpé, fleurs violet-brun en grappes pendantes. De la Caroline.

(35) Le *feu d'artifice*.

(36) Polygonée grimpante à feuilles sagittées.

(37 et 38) Magnifiques Rhubarbes nouvellement importées.

(39) Nous avons adopté, pour la classification des plantes grasses, dont nous possédons une belle collection, les travaux de M. Ch. Lemaire.

(40) Les *Eryngium Lassauxii* Dcne.; *platyphyllum* Dcne.; *E. eburneum* Dcne.; *E. pandanifolium* Cham. *E. paniculatum* Delar.; *E. bromeliafolium* Delar.; *E. ebracteatum* Link., représentent à notre jardin les Panicauts à feuilles simples parallélinerves, que M. Decaisne, le savant professeur du Muséum, regarde « comme un reste des types de la végétation antérieure à l'époque zoologique actuelle. » En effet, ces Ombellifères ressemblent à des Monocotylédonées des classes *Pandanoidées* Bngt. et *Bromélioidées* Bngt. Ce sont des plantes ornementales de premier ordre. Tous les *Eryngium* monocotylédoïdes sont originaires d'Amérique.

(41) L'*Heteromorpha arborescens* Cham., est une des rares ombellifères ligneuses.

Digitized by Google

(42) Araliacées d'introduction récente.

(43) Le Camphrier.

(44) Ces magnifiques érables japonais, à feuilles rouges, découpées, bordées de rose, etc., ont été données au Jardin Botanique, avec un joli lot de Conifères, et des arbustes nouveaux, par MM. Thibaut et Keteleer, horticulteurs à Sceaux.

(45) Pécher à feuilles pourpres.

(46) Bouleau à feuilles pourpre-noir.

(47) Cerisier pleureur à fleurs roses ; ravissant arbrisseau.

(48) La plate-bande consacrée aux plantes officinales donne une idée suffisante des principaux végétaux utiles; l'autre contient les plantes vénéneuses ou suspectes, indigènes ou généralement cultivées.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

DISCOURS

PRONONCÉ LE 16 AOUT 1876 SUR LA TOMBE
DE M. CH. DAUDVILLE

PAR M. LE DOCTEUR LOUIS BLIN, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

MESSIEURS,

Je viens, au nom de la Société Académique, rendre un dernier hommage à la mémoire de notre excellent collègue, M. Charles Daudville. Toujours l'un des membres les plus assidus et les plus actifs de notre Compagnie, M. Daudville était, l'année dernière encore, notre président, et il célébrait avec nous le 50e anniversaire de la Société Académique, dont il avait été, en 1825, l'un des fondateurs.

Esprit fin et distingué, nature droite et indépendante, M. Daudville cultivait avec succès la littérature et la philosophie ; ses œuvres excitaient un vif intérêt non-seulement parmi nous, mais même au dehors, et dans le sein des sociétés correspondantes. L'un de ses travaux les plus importants, intitulé *Essai sur la transformation du langage*, obtint à l'Académie française une mention honorable.

Passionné pour le beau, plein de respect pour la tradition, M. Daudville a célébré, dans des pièces de vers

Digitized by Google

charmantes et animées d'un souffle patriotique, les principaux monuments de notre Ville, la Collégiale, l'Hôtel de Ville, le Beffroi.

Ses études philosophiques sur la liberté témoignent des sentiments les plus élevés, et d'un talent d'exposition remarquable.

Le culte des lettres n'était pas seulement pour notre collègue une noble satisfaction donnée à ses instincts généreux ; c'était aussi une consolation, un soutien, au milieu de malheurs de toute espèce qu'il sut dignement supporter.

Outre les qualités de l'esprit, M. Daudville avait aussi celles du cœur ; son caractère était toujours égal ; son affabilité ne se démentait jamais. Il apportait dans les discussions la courtoisie la plus parfaite ; dans ses rapports avec ses collègues, cette aménité, cette bienveillance attractive qui n'appartiennent qu'aux natures d'élite.

Comme s'il pressentait sa fin prochaine, il nous faisait, dernièrement, dans une réunion intime, des adieux dont la grâce excluait la mélancolie, et qu'il intitulait *Mes Invalides*.

Déjà nous remarquions une altération dans la santé de notre cher collègue, et bientôt nous fûmes attristés de voir se développer le germe fatal de la maladie qui devait l'enlever à l'affection de sa famille, à l'estime et à la profonde amitié de ses collègues.

Puissent l'expression bien vive de nos regrets et l'hommage rendu à la mémoire de notre honorable collègue, apporter quelque adoucissement à la douleur de sa veuve et de ses enfants.

Adieu ! cher M. Daudville ; homme de bien, homme de cœur, excellent collègue, recevez nos derniers hommages. Adieu !

Digitized by Google

COURS POPULAIRES POUR LES ADULTES

PROFESSÉS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1876 - 1877

Botanique. — Professeur : M. Charles Magnier, membre titulaire.

Grammaire. — Professeur : M. Jamart, membre titulaire.

Droit commercial. — Professeur : M. G. Lecocq, membre titulaire.

Tenue des Livres et Comptabilité commerciale. — Pofesseur : M. Black-Tonnoir, membre associé.

Géométrie. — Professeur : M. Pierre Bénard, membre titulaire.

Arithmétique. — Professeur : M. Delavenne, membre associé.

Conférences sur l'archéologie par M. J. Pilloy, membre associé.

Conférences sur les applications de la physique par M. le Dr Carpentier, membre titulaire.

COURS PROFESSÉS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1877-1878

Grammaire française. — Professeur : M. L. Jamart, membre titulaire.

Tenue des Livres et Comptabilité commerciale. — Professeur : M. Black-Tonnoir, membre associé.

Digitized by Google

Géographie. — Professeur : M. Martin-Dupont, membre associé.

Géométrie. — Professeur : M. Pierre Bénard, membre titulaire.

Arithmétique. — Professeur : M. Delavenne, membre associé.

Droit commercial pratique. — Professeur : M. Beauvais, membre titulaire.

Directeur des Cours : M. Henri Souplet, membre titulaire.

LISTE DES DONATEURS, FONDATEURS ET SOUSCRIPTEURS (1)

Année scolaire 1877-1878.

FONDATEURS

La ville de Saint-Quentin (délibération du Conseil municipal du 12 novembre 1864).

MM.

F. Malézieux, député de l'Aisne.
H. Souplet, directeur gratuit des cours depuis 1864.
P. Bénard, professeur gratuit depuis 1864.

Black-Tonnoir,	»	»
Caplain,	»	de 1864 à 1872.
G. Demoulin,	»	de 1864 à 1873.
A. Ferrus,	»	de 1864 à 1874.
Cave,	»	en 1865-1866-1867.
Rouxel,	»	en 1867-1868-1869-1870.
Delavenne,		en 1876-1877-1878.

(1) Article 34 du Règlement. — A le titre de souscripteur, toute personne qui donne annuellement, en faveur de l'œuvre, la somme de vingt francs

Digitized by Google

DONATEURS

MM.

Joly frères et C^ie^, manufacturiers.
Patoux, professeur gratuit en 1873.
D^r^ Délaissement, professeur gratuit en 1873 et 1874.
Georges Lecocq, professeur gratuit en 1876 et 1877.
Jamart, professeur gratuit en 1877.
Charles Magnier, professeur gratuit en 1877.
Pilloy, professeur gratuit en 1877.
D^r^ Carpentier, professeur gratuit en 1877.
Martin-Dupont, professeur gratuit en 1878.

SOUSCRIPTEURS

MM.

Agombart-Cheval, marchand de charbons en gros.
Agombart-Hachet, entrepreneur.
Arpin, Fernand, propriétaire.
Beauvais, avocat, ancien magistrat.
Belseur, conseiller général.
Béranger, avoué.
Blin, Louis, docteur-médecin.
Blain, Gustave, négociant.
Boca, Victor, manufacturier.
Cardon, Henry, notaire.
Carlier-Cagniart, négociant en vins.
Carpentier, Auguste, apprêteur.
Cliff frères, manufacturiers.

ARTICLE 35. — A le titre de Donateur, toute personne qui aura professé gratuitement pendant un an, et toute personne qui aura fait à la Société, en faveur de l'œuvre, un don, une fois payé, d'au moins deux cents francs.

ARTICLE 36. — A le titre de Fondateur de l'œuvre des Cours populaires, toute personne qui aura professé gratuitement pendant trois ans consécutifs et toute personne qui aura fait à la Société, en faveur de l'œuvre, un don, une fois payé, d'au moins cinq cents francs.

Digitized by Google

MM.

Colombier, frères, négociants.
Cordier, Clovis, propriétaire.
Cordier, Gustave, propriétaire, conseiller municipal.
Damoisy, notaire.
Derome père, propriétaire.
Desfossez, Ernest, manufacturier.
Dufour, Félix, propriétaire.
Dufour, Edouard, membre du Conseil municipal.
Dufour, Auguste, propriétaire.
Hachet, Jules, architecte.
Hamelle-David et Cie, filateurs.
Hibon, Emile, propriétaire.
Huet-Jacquemin, négociant.
Hugues-Cauvin, manufacturier.
Laporte-Ménard, propriétaire.
Lebée, Eugène, manufacturier.
Leblanc, fabricant d'huiles.
Mme ve Ledoux-Bédu.
Lehoult, Jules, manufacturier.
Lemaire, Emm., juge suppléant au Tribunal civil.
Letac, juge au Tribunal de commerce.
Lhotte-Tiéfaine, propriétaire.
Mariolle-Pinguet, constructeur-mécanicien, Maire de Saint-Quentin.
Mennechet, Auguste, propriétaire.
Millot-Bethfort, négociant.
Monnier, président du Consistoire de l'Église réformée.
Parmentier, juge suppléant au Tribunal civil.
Passet-Rigault, propriétaire.
Patoux, avoué.
Quénescourt, juge honoraire.
Quennouelle, Ernest, négociant.

Digitized by Google

Quentin, Eugène, banquier.
Querette, propriétaire, conseiller municipal.
Révérony (de), Jules, négociant.
Rouart, Albert, banquier, président du Tribunal de commerce.
Rousseau, père, membre de la Chambre de commerce.
Simonin, ancien proviseur du Lycée.
Souplet, Henri, directeur des cours, adjoint au Maire.
Stombe, négociant.
Theillier-Desjardins, propriétaire.
Touron, négociant et manufacturier.

Digitized by Google

PRIMES D'APPRENTISSAGE

CONCOURS DU 19 NOVEMBRE 1876

RAPPORT

DE LA COMMISSION D'EXAMEN POUR LES PRIMES D'APPRENTISSAGE

PAR M. CHARLES MAGNIER, MEMBRE TITULAIRE.

MESSIEURS,

Votre Commission pour l'examen des candidats aux primes d'apprentissage, s'est réunie le dimanche 19 novembre. Elle était composée de MM. Blin, Président de la Société, Carpentier, Lemaire et Magnier. Sept concurrents se sont présentés ; six d'entre eux sont apprentis typographes, le septième est apprenti menuisier.

L'examen a été satisfaisant; en effet, quatre des postulants n'étant séparés l'un de l'autre que par un point d'intervalle, votre Commission a cru devoir leur faire subir un examen complémentaire, qui lui permît de s'assurer d'une manière plus certaine encore du mérite de chacun des candidats.

L'examen se composait de :

1° Dictée et exercice d'écriture;

Digitized by Google

2° Exercice de lecture ;

3° Deux problèmes d'arithmétique ;

4° Et d'interrogations sur la géographie.

Votre Commission, en présence des résultats à peu près négatifs qu'avaient donnés jusqu'à présent les interrogations sur l'histoire de France, a pensé qu'elle pouvait renoncer cette année à cette partie de l'examen. Le maximum des points qu'il fût possible d'obtenir était de 50 points, ainsi répartis :

Dictée	10
Ecriture	10
Lecture	10
Arithmétique	10
Géographie	10
Total	50 points.

Les quatre premiers concurrents ont obtenu 39, 38, 37 et 36 points, les trois autres 33, 22 et 14. Comme nous l'avons dit plus haut, les quatre premiers ont eu à subir le lendemain, c'est-à-dire le lundi 20 au soir, un nouvel examen, se composant :

1° De deux problèmes sur les applications du système métrique ;

2° D'une composition de géographie qui était en même temps un exercice d'orthographe.

Ce second examen n'a fait que confirmer les résultats de celui de la veille ; en conséquence, nous vous proposons, Messieurs, de décerner vos deux primes d'apprentissage aux jeunes LEMAIRE (Eugène) et RAYEZ (Emile).

Votre Commission, Messieurs, espère que les candidats qui ont échoué cette année ne se décourageront pas, qu'ils sauront profiter des nombreux moyens d'augmenter leur instruction qui leur sont offerts par la ville de Saint-

Digitized by Google

Quentin et par les diverses sociétés, et qu'elle reverra l'an prochain ceux qui n'auront pas dépassé la limite d'âge.

Les conclusions de la Commission ont été adoptées par la Société.

CONCOURS DU 16 DÉCEMBRE 1877

RAPPORT

DE LA COMMISSION D'EXAMEN POUR LES PRIMES D'APPRENTISSAGE

PAR M. JAMART, MEMBRE TITULAIRE.

La Commission que vous avez nommée à l'effet d'examiner les jeunes gens appelés à concourir pour les primes d'apprentissage, s'est réunie le dimanche 16 décembre.

Etaient présents : MM. E. Lemaire, Beauvais et Jamart.

Trois jeunes gens, remplissant les conditions d'admission, s'étaient fait inscrire et ont subi les épreuves d'examen.

Ce sont : Colombet Albert, Jupin Jules et Renoux Auguste.

L'examen écrit consistait en une dictée et en deux problèmes d'arithmétique; l'examen oral comprenait la lecture, le système métrique, la géographie et l'histoire.

Le maximum des points a été fixé à 44, dont 20 pour les épreuves écrites.

Colombet Albert a obtenu 40 points.
Jupin Jules — 31 points.
Renoux Auguste — 6 points.

D'après ce résultat, il vous est facile, Messieurs, de

Digitized by Google

constater que le jeune Colombet, doué d'une intelligence remarquable, a prouvé qu'il possédait une certaine instruction et qu'il méritait un encouragement.

Le jeune Jupin, bien que son examen oral ait été plus faible, a fait également preuve d'un certain acquis comme instruction primaire.

Quant au troisième candidat Renoux, son savoir a été jugé tout à fait insuffisant.

La Commission, a l'unanimité, a donc l'honneur de vous proposer de décerner la première prime à Colombet Albert ;

La deuxième prime à Jupin Jules.

La Société a adopté les conclusions du rapport qui précède.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTE ACADÉMIQUE

DE JUILLET 1876 A JUILLET 1878

Aérostats et céramique, par M. Georges Lecocq, membre correspondant.

Notice biographique sur Vallage, par M. E. Béghin, membre correspondant.

Les bateaux hémi-plongeurs, par M. Donato Tomassi.

Philosophie nouvelle, tome I, par M. Hyacinthe Bélières, membre correspondant.

Episode de la chute des Carlovingiens, par M. Edouard Fleury, membre correspondant.

Saint-Quentin au XVIII siècle, par M. Arthur de Marsy, membre correspondant.

Note sur l'éclairage électrique, par M. Malézieux, membre honoraire.

Le canal de l'Est, par le même.

Inventaire sommaire des archives départementales du Nord antérieures à 1790, par M. A. Le Glay, 3 vol. in-4°.

Revers de médailles, par M. A. Baudouin.

Heures fatales, heures joyeuses, par M. L. J. Béor.

La première campagne de la Crimée, par Augustin Layard, ouvrage traduit de l'Anglais par A. E. S. Jervis.

L'époque néolithique dans l'arrondissement de Saint-Quentin, par MM. J. Pilloy et Lecocq, brochure in-8°.

L'enseignement nécessaire à l'industrie de la soie, par M. Natalis Rondot, membre correspondant.

L'aéronaute, journal mensuel de navigation aérienne

Digitized by Google

publié sous la direction de M. le Dr Hureau de Villeneuve, membre correspondant.

Vocabulaire des symboles et des attributs employés dans l'iconographie chrétienne, par M. l'abbé Corblet, membre correspondant.

De l'ancienne décoration de la façade de l'hôtel de ville de Compiègne, par M. Arthur de Marsy, membre correspondant.

Les piliers symboliques de Forres et de Dunkeld, en Ecosse, par le même.

Colbert et son temps, 2 vol. in-8°, 1877, par M. Alfred Neymark.

La ville de Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin, par M. Arthur de Marsy, membre correspondant.

La peste à Amiens en 1669, par M. Charles Desmaze, membre correspondant.

Armorial spécial de France, par M. Aimé B. d'Agnières, gr. in-8°, imprimé par M. A. Quantin.

De l'avenir des peuples catholiques, par M. Emile de Laveleye.

Etude sur la juridiction administrative et sur la loi du 21 juin 1865, par M. Gustave Bazille.

Dissertation sur la procédure administrative, par le même.

Guide de la carte géologique du grand Duché de Luxembourg, par M. Wies.

Souvenirs du congrès scientifique du Havre, par M. L. Charles Quin.

L'époque néolithique sur les bords de l'Ourcq, par M. Jules Pilloy, membre associé.

Du bégaiement et de son traitement physiologique, par le docteur Jules Godard.

Etude philologique et liturgique sur les noms de baptême et

Digitized by Google

les prénoms des chrétiens, par M. l'abbé Corblet, membre correspondant.

Etude sur les forestiers et l'établissement du comté héréditaire de Flandre, par MM. J. Bertin et George Vallée, membres correspondants.

Examen de l'étude sur les forestiers, de MM. Bertin et Vallée, par M. De Rosny.

Poésies inédites de Gresset, publiées par M. de Beauvillé, membre correspondant.

Impressions sur le salon de 1877, Fleurs et fruits, par M. Edmond Sautereau.

Note sur une forge gallo-romaine trouvée à Flavy-le-Martel, par MM. J. Pilloy et G. Lecocq.

Etudes Saint-Quentinoises, tome v^e^, par M. Charles Gomart.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par M. Edouard Fleury, membre correspondant, tome I et tome II, in-4°.

M. Ed. Fleury nous a fait l'hommage d'un exemplaire des deux premiers volumes de son remarquable ouvrage sur les *Antiquités et monuments du département de l'Aisne.*

M. Fleury avait été nommé rapporteur d'une Commission instituée pour réviser la liste des monuments du département de l'Aisne, qui doivent à leur importance aux divers points de vue de l'art et de l'histoire, d'être placés sous la sauvegarde du gouvernement.

Au lieu d'une sèche nomenclature des monuments à classer, M. Fleury pensa qu'il fallait aussi et surtout sauver de l'oubli tous ceux qui ne pouvaient obtenir les protections officielles et qui, dès lors, étaient bien plus exposés à disparaître.

Digitized by Google

Encouragé par l'appui de l'administration préfectorale et par le concours pécuniaire du Conseil général, M. Fleury se mit résolument à l'œuvre, et, en moins de deux ans, produisit un ouvrage où le luxe de la forme et l'abondance et la perfection des dessins le disputent à l'inrérêt du fond.

Plein de savantes remarques, de dissertations sur tous les points qui touchent à l'histoire du département de l'Aisne, ce livre sera à coup sûr le *vade mecum* des personnes qui s'occuperont des origines de notre pays.

Album des principaux objets recueillis dans les sépultures de Caranda, par MM. Frédéric Moreau père et fils, pendant les années 1873, 1874 et 1875. Planches dessinées par M. Jules Pilloy, membre de la Société Académique de Saint-Quentin.

Nous avons reçu de MM. Frédéric Moreau père et fils l'Album qui contient, avec un texte explicatif, la reproduction des principaux objets trouvés dans les fouilles entreprises par ces messieurs dans les anciens cimetières de Caranda et de Sablonnières.

Tout le monde connaît maintenant, grâce à cette magnifique publication, ces deux nécropoles ; les discussions dont elles ont déjà été l'objet entre les savants sont sans doute loin d'être épuisées. Grâce à la générosité de MM. Moreau, nous pouvons faire d'utiles rapprochements entre les sépultures des bords de la Marne et celles du nord du département, où elles ne sont pas moins abondantes, rapprochements dont la science ne pourra que profiter.

Qu'ils reçoivent donc ici la nouvelle expression de notre reconnaissance.

Ajoutons qu'étant sorti des presses d'imprimeurs saint-

Digitized by Google

quentinois et dessiné par un de nos collègues, cet Album présente pour nous un intérêt de plus.

Histoire et cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp, 2 vol. in-4°, par M. Peigné Delacourt.

L'histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp est l'œuvre capitale du vénérable érudit qui a consacré son existence et sa fortune à l'étude de l'histoire de notre Picardie. L'Académie des Inscriptions a voulu récompenser le dévouement à la science et le désintéressement de M. Peigné-Delacourt, et, cette année même, elle lui a décerné l'une de ses médailles. Le livre de notre compatriote forme l'une des monographies les plus complètes que nous possédions ; on peut toutefois regretter l'absence, dans le cartulaire, de tables complètes, si nécessaires dans un livre de cette nature.

Histoire de Montdidier, par M. Victor De Beauvillé, 3 vol. in-4°, imprimerie J. Claye, Paris, deuxième édition, ouvrage couronné par l'Institut.

Nous doutons qu'il y ait quelque part en France, une petite ville de province qui puisse s'enorgueillir de posséder une histoire aussi complète, aussi achevée, aussi amoureusement caressée que celle dont M. Victor de Beauvillé a doté sa ville natale.

Nous ne dirons rien de la recherche patiente des origines toujours obscures, de la collation scrupuleuse des textes anciens, de leur application intelligente, de leur mise en œuvre savante : ces maîtresses qualités sont attestées par la haute récompense dont l'Institut a si justement honoré l'œuvre de M. De Beauvillé. Mais ce qui ne nous touche pas moins, ce qui peut être nous a plus frappé encore comme un mérite moins à la portée de tous et plus rare

Digitized by Google

dans les œuvres d'histoire locale, c'est l'ingéniosité piquante d'un esprit libre et indépendant, qui tient de son origine picarde des allures franches, légèrement ironiques, spirituellement dédaigneuses à l'occasion, qui font que ce livre a, dans certaines de ses parties, comme un haut goût de terroir.

Chaque fois que l'auteur abandonne les régions graves et sereines où planent les textes vénérables, les parchemins poudreux, et les chartes plus ou moins déchiffrables pour s'attaquer aux faits de la vie réelle et agissante, il exerce à plaisir sa veine heureuse d'observation railleuse, et nous donne souvent en quelques lignes des tableaux d'une vérité saisissante. Il distribue du reste ses traits avec une évidente impartialité. S'il nous montre la déesse Raison personnifiée en 1793 à Montdidier par la fille d'un fabricant de bas « qui n'était ni une beauté céleste, ni une » vertu angélique, mais une grosse courtaude, très-fêtée » des cuirassiers en garnison à Montdidier » ; s'il s'égaie à bon droit des préoccupations philologiques et révolutionnaires d'un bon bourgeois qui appelle le Conseil municipal à délibérer sur la question de savoir si, le nom de *Montdidier* rappelant le roi lombard Didier son restaurateur, il n'y aurait pas lieu de le changer contre celui de *Montagne du Désir ;* s'il raille les protestations de dévouement qui accueillent tout gouvernement nouveau, protestations qui n'ont pas manqué aux gouvernements passés, qui attendent ceux à venir et trop souvent tombent des mêmes lèvres oublieuses de leurs serments d'autrefois ; l'auteur aussi s'empresse de reconnaître que presque toujours aux époques critiques et de grande agitation, les premières fonctions du pays ont été occupées à Montdidier par des hommes honnêtes et bien intentionnés dont le principal souci, la seule préoccupation était de remplir des emplois

Digitized by Google

que de moins dignes pouvaient accaparer au grand dommage de la ville et de ses habitants.

Qu'on ne croie pas que M. De Beauvillé cherchant un facile succès, flatte ses compatriotes sous le prétexte d'écrire l'histoire de leur ville. Il sait à l'occasion leur dire son opinion tout entière. S'il les loue fort de leur peu de goût pour la garde nationale, ce qui d'après lui prouve leur bon sens (c'est là sans doute le ressouvenir amer de longues heures de faction que M. De Beauvillé n'a pu oublier), il leur refuse absolument le sens artistique et poétique, remplacé par un penchant très-accusé pour la bonne chère.

« Le goût de la bonne chère, dit M. De Beauvillé, a » existé de tout temps à Montdidier, et plusieurs pâtissiers » se firent une telle réputation, que leur vie fut proposée » comme un modèle à leurs successeurs; l'un d'eux obtint » même les honneurs d'un panégyrique : Athènes lui eut » élevé des statues. Une délibération générale prise par la » corporation des cuisiniers porte : « L'an 1703, l'on » permettra à Honore Duvillé de faire icy l'éloge de deffunt » Vincent Lambert, comme étant un de ceux qui a fait » le plus d'honneur à la communauté par sa science pour » le métier, et le talent qu'il possédait pour être venu un » des plus riches qu'il y a eu depuis une immémorable. » » Le style se sent un peu des lieux que fréquentait l'auteur. » Combien il est à regretter que cet éloge ne soit point » parvenu jusqu'à nous ! il nous eût dédommagé de bien » des oraisons funèbres. »

L'intérêt, l'esprit et le style sont des qualités trop souvent absentes des œuvres savantes ; on est heureux et comme étonné de les rencontrer dans un livre que la science seule pourrait revendiquer. L'auteur lui-même ne les considère sans doute que comme des qualités secondaires et il a de

Digitized by Google

l'esprit et du style sans s'y être appliqué ; ce qui est la bonne manière d'en avoir. Qu'il nous pardonne d'avoir touché d'une main légère et quelque peu profane à son remarquable ouvrage. Assez d'autres avant nous, ont mis en relief le mérite scientifique de l'Histoire de Montdidier, qui nous ont paru moins touchés de l'indépendance d'esprit, de la fermeté des jugements, des vues nettes et impartiales appliquées même et surtout aux faits et aux personnages contemporains. Pour posséder ces qualités et les mettre en œuvre, il faut plus que du talent ; il faut souvent du courage.

A. P.

La Société Académique reçoit régulièrement :

1° Les comptes rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences ;

2° Les comptes rendus mensuels de l'Académie des Sciences morales et politiques ;

3° Les comptes rendus mensuels de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;

4° La Revue des Deux-Mondes ;

5° La Revue des Sociétés savantes des départements ;

6° Le Journal des savants ;

7° *Romania*, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes.

Ces trois derniers recueils lui sont envoyés par le Ministère de l'Instruction publique.

Digitized by Google

CONCOURS DE L'ANNÉE 1878

La Société a décerné les Médailles suivantes dans sa séance publique du 16 juin 1878 :

Poésie

1er Prix : Médaille d'or. — *Le désespéré*, par M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), lauréat de l'Académie française.

2e Prix : Médaille de Vermeil. — *Le Blessé*, par M. Ed. Delière, lauréat des Jeux-Floraux, rédacteur en chef du *Guetteur* de Saint-Quentin.

Mention honorable, Médaille d'Argent. — *In Excelsis*, par M. Émile Van Arenbergh, de Louvain.

Littérature

Sujet proposé : *Étude sur le Roman réaliste.*

1er Prix : Médaille d'or. — M. Antoine Camus, lauréat des Jeux-Floraux, à Paris.

2e Prix : Médaille de Vermeil. — M. Alfred Doneaud du Plan, professeur à l'École navale de Brest.

Mention honorable. — M. Alexandre Vincent, à la Rochelle.

Histoire Locale

1er Prix : Médaille d'or. — M. A. Matton, Archiviste

Digitized by Google

du département de l'Aisne, auteur de la Biographie d'Aubry-Dubochet.

2e Prix : Médaille de Vermeil. — M. le comte Édouard de Barthélemy, membre titulaire du comité des Travaux historiques, près le ministère de l'Instruction publique, auteur de l'*Analyse des Cartulaires de l'abbaye de Vauclair, au diocèse de Laon.*

Mention honorable : Médaille de Bronze. — M. L. C. D. Angot, instituteur public à Étreillers, auteur de l'*Histoire d'Étreillers.*

Hygiène Publique

Sujet proposé : *Rechercher les avantages et les inconvénients de l'arrosage des Villes pendant l'été, et proposer des moyens pratiques, rationnels et hygiéniques d'arrosage.*

1er Prix : Médaille d'or. — M. L. J. Verrine, ingénieur du service municipal de la ville de Caen.

2e Prix : Médaille de Vermeil. — M. le Docteur Bougon, de Paris.

SUJETS MIS AÙ CONCOURS POUR L'ANNÉE 1879

Poésie

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Littérature

Etude sur le Théâtre contemporain, en France.

Digitized by Google

Histoire Locale

1re *Question*. Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'ancien Vermandois, ou du département de l'Aisne.

Le mot « *localité* » désigne non-seulement ici les villes et les communes rurales, mais encore les églises, abbayes, forteresses, établissements industriels, compris dans la circonscription de notre département ou de l'ancien Vermandois.

2e *Question*. Raconter les événements importants ou simplement intéressants, qui se sont accomplis dans la ville de Saint-Quentin depuis 1715 jusqu'à 1848.

La Société académique ne demande pas une histoire, mais une réunion de matériaux destinés à faciliter la tâche de l'historien. S'attachant surtout à exposer les événements de la manière la plus complète et la plus exacte, les concurrents pourront s'abstenir de tout jugement et de toute discussion, et même donner à leur travail la forme d'éphémérides. L'indication des sources devra toujours accompagner la narration des faits.

3e *Question*. La Société académique admet à concourir, pour ses récompenses ordinaires, les auteurs de tous mémoires inédits relatifs soit à une période de l'histoire de la ville de Saint-Quentin, soit à l'histoire de l'un de ses établissements civils, militaires ou religieux.

4e *Question*. Etude sur l'origine historique et l'étymologie des noms de lieux de l'arrondissement de Saint-Quentin.

5e *Question*. Rechercher les changements qu'ont pu éprouver le sol, le climat et la santé de l'homme et des animaux domestiques dans l'arrondissement de Saint-Quentin, depuis les déboisements, les grands travaux publics et la transformation de la culture.

Digitized by Google

6e *Question*. Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre du département de l'Aisne.

Il ne s'agit ici que de personnages décédés, nés dans le département, ou qui, sans lui appartenir par la naissance, y ont joué un rôle important. Tout en n'excluant aucun des hommes célèbres ou distingués de notre département, la Société académique verrait avec plaisir le choix des concurrents se porter sur les noms inscrits dans la liste suivante :

ARCHITECTURE : Blondel (François), né à Ribemont.
VOYAGES : Charlevoix (Xavier), né à Saint-Quentin.
ARMES : Eustache de Ribemont, né à Ribemont.
GRAVURE : Papillon (Jean-Nicolas), né à Saint-Quentin.
SCULPTURE : Allard (Valerand), né à Saint-Quentin.
SCIENCES NATURELLES : Poiret (Jean-Louis-Marie), né à Saint-Quentin.
LITTÉRATURE : Luce de Lancival, né à Saint-Gobain.
JURISPRUDENCE : Denizart (J.-B.), né à Iron.
CHIRURGIE : Pipelet (Claude), né à Coucy-le-Château.
AGRONOMIE : Ducarne de Blangy, né à Hirson.
ENSEIGNEMENT : Durieux (Thomas), né à Bernoville.
MÉCANIQUE : Gassonde, né à La Fère.
PEINTURE : Berthelemy (Jean-Simon), né à Laon.
ART DRAMATIQUE : Martin (Jean-Blaise), né à Chauny.
HORTICULTURE : Poiteau (A.), né à Ambleny.
THÉOLOGIE : Berthout (Jean), né à Chaourse.
MÉDECINE : Harcigny (Guillaume de), né à Harcigny.

7e *Question*. Histoire populaire de la ville de Saint-Quentin.

Cette histoire devra être appropriée au cadre de l'enseignement primaire. Tout en remontant aux époques les plus reculées, elle n'admettra que les faits prouvés ou acceptés par une tradition incontestée ; elle s'abstiendra de toute discussion sur les faits obscurs ou douteux ; elle comprendra les événements qui ont influé sur la Ville au point de vue politique, militaire, communal, industriel, commercial, artistique ; elle relatera les transformations

Digitized by Google

topographiques de la Ville, fortifications, monuments, voirie ; ses établissements civils et religieux, suivant les différentes époques ; les hommes célèbres qui y sont nés.

Les concurrents s'attacheront à donner à leur travail des limites et une précision qui permettent d'en faire un livre accessible au plus grand nombre ; ils s'inspireront surtout de cette pensée que notre histoire locale doit avoir pour but de faire vénérer et aimer l'antique cité à laquelle nous appartenons, en même temps que la grande patrie.

Le premier prix, pour ce concours, consistera en une médaille d'or de la valeur de deux cent cinquante francs.

DISPOSITIONS GÉNERALES

Les manuscrits des concurrents devront parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société, avant le 1er mars 1879.

Les mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe.

Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les prix et mentions honorables consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, et seront décernés en séance publique.

Les mémoires ou pièces de vers qui auront obtenu le premier prix, seront publiés en totalité ou en partie dans les annales de la Société qui pourra décider également l'impression totale ou partielle des travaux ayant obtenu soit des seconds prix, soit des mentions honorables.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JUILLET 1878

BUREAU DE 1877

MM. MONNIER, *Président.*
CHARLES MAGNIER, *Secrétaire des séances.*
DAMOISY, *Trésorier.*
LEMAIRE EMMANUEL, *Secrétaire-archiviste.*

BUREAU DE 1878

MM. PATOUX, *Président.*
JOACHIM MALÉZIEUX, *Secrétaire des séances.*
DAMOISY, *Trésorier.*
LEMAIRE EMMANUEL, *Secrétaire-archiviste.*

COMMISSIONS PERMANENTES

Commission administrative et d'impression. — MM. Souplet, Garcin, Blin, Bénard, Monnier, Lemaire, Patoux.

Commission des archives et du Musée. — MM. Souplet, Bénard, Lemaire, Magnier, Beauvais, *membres titulaires* ; Pilloy, *membre associé.*

Commission des Cours populaires. — MM. Souplet, *Directeur*, Bénard, Patoux, Magnier, Contet, Jamart, Beauvais, *membres titulaires ;* Black-Tonnoir, Pilloy, Delavenne, Martin-Dupont, *membres associés.*

Digitized by Google

Commission du Jardin botanique. — MM. Garcin, Blin, Monnier, Charles Magnier, Jamart, *membres titulaires ;* Léon Magnier, Pilloy et Pétermann, *membres associés.*

Le Président fait partie de droit de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1877. Beauvais (Jules), avocat, ancien magistrat.
1855. Bénard (Pierre), architecte, Adjoint au Maire.
1855. Blin (Louis), docteur-médecin, ancien membre du Conseil municipal.
1876. Carpentier, docteur-médecin.
1877. Contet (Charles Anatole), agrégé de mathématiques, professeur au Lycée.
1863. Damoisy, notaire.
1878. De Catalan, Sous-Directeur des contributions indirectes.
1872. Duclos, docteur-médecin.
1849. Garcin, médecin-vétérinaire.
1877. Jamart (Léopold), chef d'institution.
1878. Lefebvre (Louis), avocat, docteur en droit.
1872. Lemaire (Emmanuel), juge suppléant au Tribunal civil.
1876. Magnier (Charles), homme de lettres.
1877. Malézieux (Joachim), architecte.
1863. Mariolle-Pinguet, constructeur-mécanicien, Maire de Saint-Quentin *.
1860. Monnier, Pasteur de l'Eglise réformée, Président du Consistoire.

Digitized by Google

MM.

1872. PATOUX (Abel), avoué.
1877. PINCHON (Jules), propriétaire.
1844. SOUPLET (Henri), licencié ès-sciences, adjoint au Maire.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

le Préfet du département de l'Aisne.
le Sous-Préfet de Saint-Quentin.
le Maire de la ville de Saint-Quentin.
l'Évêque de Soissons et Laon.
le Recteur de l'Académie de Douai.
l'Inspecteur de l'Académie, en résidence à Laon.
Bauchart, Quentin, ancien membre titulaire, ancien président de section au Conseil d'Etat.
Delafosse, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Paris, 47, rue d'Enfer.
Demoulin, Gustave, Professeur au Lycée, ancien membre titulaire.
Desains, Paul, professeur à la faculté des sciences de Paris, membre de l'Institut de France, rue de l'Ouest, 40.
Ferrus, Anatole, receveur des finances, à Soissons, officier de l'instruction publique, ancien membre titulaire.
Le Serurier, Félix, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue de la Paix, 1, à Paris.
Martin, Henri, membre de l'Institut de France, auteur de l'Histoire de France, sénateur de l'Aisne, 74, rue du Ranelagh, à Passy-Paris.
Malézieux, député de l'Aisne, au Petit-Fresnoy.
Malézieux, Emile, Ingénieur en chef des Ponts-et-

Digitized by Google

Chaussées, professeur à l'École des Ponts-et-Chaussées, à Paris.

MEMBRES ASSOCIÉS

MM.

1875. Bachy, Louis, avocat.
1875. Beinert, F.-A., négociant.
1864. Belseur, conseiller général.
1875. Béranger, Paul, avoué.
1865. Black-Tonnoir, professeur de comptabilité.
1861. Boca-Wulvérick, manufacturier.
1862. Brunois, ancien chef d'Institution.
1860. Cardon, Henry, notaire.
1843. Chaseray, au Val-Saint-Pierre, près Vervins.
1846. Cordier, Clovis, propriétaire.
1867. Cordier, Gustave, membre du Conseil municipal.
1865. De Baillencourt, receveur des Finances.
1872. De Jaër, Consul de Belgique.
1875. Delcroix, Paul, avocat.
1872. Delaissement, docteur-médecin à Saint-Quentin.
1866. Delherm de Novital, négociant.
1875. Delavenne, professeur au Lycée.
1860. Desprez, Marc, docteur-médecin.
1878. Dubus, capitaine au 87e régiment d'infanterie de ligne.
1875. Dufour, Edouard, propriétaire.
1844. Dufour, Félix, négociant.
1872. Dufrenne, Georges, avocat.
1864. Fournet, huissier.
1872. Georges, J.-M., Adjoint au Maire de Bohain.
1872. Gourdin-Decoster, négociant.
1875. Hachet-Souplet, architecte.
1875. Hourdequin, Adolphe, rédacteur-gérant du *Glaneur*.

Digitized by Google

MM.

1862. Huet-Jacquemin, ancien maire de Saint-Quentin.
1859. Hugues-Cauvin, manufacturier, ancien président du Tribunal de commerce.
1875. Hugues, Emile, manufacturier.
1862. Hurstel, François-Xavier, manufacturier.
1859. Lacœuilhe, ancien notaire.
1872. Langlet, Adrien, libraire.
1875. Laporte, André, avoué.
1862. Lebée, Eugène, ancien Président du Tribunal et de la Chambre de commerce, ex-membre du Conseil municipal.
1866. Lebon, Alphonse, pharmacien.
1846. Lehoult, Jules, manufacturier.
1859. Lehoult, Ernest, manufacturier.
1843. Le Maire, ancien notaire, maire de Bohain.
1868. Leroy, Alfred, négociant à Ly-Fontaine.
1875. Lollieux, Gustave, propriétaire.
1841. Magnier, Léon, rédacteur du journal le *Libéral de l'Oise*, à Noyon.
1863. Malézieux, Henri, ancien négociant, ancien président du Tribunal de commerce.
1859. Malézieux, Joachim, conducteur des ponts-et-chaussées.
1877. Martin-Dupont, chef d'institution à Saint-Quentin.
1862. Mathieu, ancien pharmacien.
1876. Monory, Léon, docteur-médecin à Saint-Quentin.
1857. Moureau, Jules, imprimeur et rédacteur en chef du *Journal de Saint-Quentin*.
1872. Pétermann, comptable.
1873. Poëtte, Charles, administrateur-gérant du *Guetteur*, membre du Conseil municipal.
1875. Pilloy, Jules, agent-voyer de l'arrondissement de Saint-Quentin.

Digitized by Google

MM.

1866. Querette, Charles, membre du Conseil municipal de Saint-Quentin.
1962. Rousseau, Emile, négociant, ancien membre titulaire.
1862. Saussier, Emile, Juge de Paix du canton de S^t^-Quentin.
1877. Simonet, ancien professeur au Collége de S^t^-Quentin.
1875. Stombe, Paul, négociant.
1872. Tausin, Henri, négociant.
1872. Thiébaut, pharmacien.
1877. Trémisot, capitaine adjudant major au 87^e^ régiment d'infanterie.
1878. Villain, Edmond, employé de la banque Née et C^ie^.

MEMBRES ASSOCIÉS HONORAIRES

MM.

1864. Trouillet, professeur d'arboriculture, à Montreuil-aux Pêches.
1868. A. Rondelet, profess^r^ à l'Université catholique, à Paris.
1877. Decaisne, membre de l'Institut, Professeur au Muséum, à Paris.
1877. Vaucorbeil, ancien président de la Société des compositeurs de musique, commissaire du gouvernement près les théâtres subventionnés, à Paris.
1877. Cherouvrier, maire du XIV^e^ arrondissement de Paris, vice-président de la Société des compositeurs de musique, grand prix de Rome.
1877. David (Samuel), grand prix de Rome, secrétaire de la Société des compositeurs de musique, à Paris.
1877. C. Tingry, directeur de l'Ecole de Musique de Cambrai.
1877. Massart, professeur de musique à Saint-Quentin.
1877. Vinchon, Amand professeur, de musique à S^t^-Quentin.
1877. Verneuil, professeur de musique à Saint-Quentin, maître de chapelle de la Basilique.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

MM.

1875. G. Asselin, propriétaire à Prémont.
1848. Batel, médecin-vétérinaire à Saint-Quentin.
1847. Beaufrère, Pierre-Jean, propriétaire à Saint-Quentin.
1869. Bernier, docteur-médecin, à Brunehamel, arrondissement de Laon.
1835. Besson, Charles, cultivateur à Guise.
1863. Blanchart fils, propriétaire à Saint-Quentin, rue des Glatiniers.
1849. Blanchart, cultivateur à Labiette.
1863. Bobeuf Léandre, cultivateur à Marcy, conseiller d'arrondissement.
1843. Bobœuf, Pierre-Eloi, cultivateur à Fontaine-Uterte.
1862. Boitelle, docteur-médecin à Bohain.
1846. Bosquette, apprêteur à Saint-Quentin.
1849. Boutroy, Florency, propriétaire à Villers-le-Sec.
1841. Brucelle-Boutroy, cultivateur et distillateur à Voyenne, par Marle.
1862. Carpeza, médecin à Savy.
1863. Carvin, cultivateur à Bellicourt.
1835. Chauvenet (de), propriétaire à Parpeville, par Origny.
1849. Chenest, manufacturier à Guise.
1862. Collart, Prosper, chef d'institution à Ribemont.
1873. Combier, Amédée, Président du Tribunal civil, à Laon.
1861. Cordier, curé à Pouilly-lès-Chéry près Crécy-sur-Serre.
1848. Cordier, Hilaire, docteur-médecin à Saint-Quentin.
1848. Coutant, Jules, propriétaire à Saint-Quentin.
1862. Dauge, ancien notaire à Vendeuil.
1831. Defrance, cultivateur à Omissy.
1850. Dégieux, propriétaire à La Fère.

Digitized by Google

MM.

1842. Demonchaux, docteur-médecin à Saint-Quentin.
1866. Desmazures, Alfred, à Mondrepuis, canton d'Hirson.
1850. Doffémont fils, cultivateur à Renansart.
1850. Doloy, libraire à Saint-Quentin.
1849. Dubuquoy-Brucelle, membre du Conseil d'arrondissement, à Eparcy, par Hirson.
1862. Duplaquet, cultivateur à Fontaine-Uterte.
1868. Dusanter (Ernest), propriétaire au château du Parc, près la Fère, membre titulaire.
1862. Duval, Jules, agent d'assurances à Saint-Quentin.
1840. Estrées-Philippy (Amédée d'), au Tronquoy, près Lesdins.
1850. E. Fleury, ancien rédacteur du *Journal de l'Aisne*, à Vorges, par Laon.
1850. Fossé d'Arcosse, directeur de l'*Argus Soissonnais*.
1864. Gret, curé de Prémont.
1859. Godart-Fortier, rue du Collége, à Saint-Quentin.
1844. Herbert, André, cultivateur à Fresnoy-le-Grand.
1853. Héré, Alfred, juge à Château-Thierry.
1862. Hurstel, Charles, manufacturier à Saint-Quentin.
1863. Lalouette, ancien notaire, à Saint-Quentin.
1863. Lambert, médecin à Essigny-le-Grand.
1862. Lefranc, médecin à Mons-en-Laonnois.
1862. Legrand-Girarde, négociant à Saint-Quentin.
1862. Malézieux, Jules, directeur d'assurances à S^t^-Quentin.
1847. Matton, archiviste à la Préfecture de l'Aisne, à Laon.
1843. Mauduit de Fay, conseiller d'arrondissement et maire de Marteville.
1849. Mennechet, Anguste, propriétaire à Saint-Quentin.
1843. Morlet, Antoine-Constant, propriétaire à Moy.
1863. Ognier, commerçant à Gouy.
1862. Payart, maire à Fieulaine.

Digitized by Google

MM.

1862. Pelletier, agent-voyer d'arrondissement à Laon.
1862. Quéquet, Henri, licencié en droit à Chauny.
1841. Quequignon, Edmond, membre du Conseil général et maire à Grugies.
1846. Simonin, proviseur honoraire à Saint-Quentin.
1868. Theillier, Edouard, capitaine au 25e bataillon de chasseurs à pied.
1875. Tiéfaine, L., conseiller général, maire de Ribemont.
1843. Toffin, ancien notaire, membre du Conseil général à Bohain.
1875. Vatin, Arthur, propriétaire à Bohain.
1842. Vicence (le duc de), maire de Caulaincourt.
1839. Viéville, Edouard, cultivateur et maire à Chevresis-Monceau.
1832. Viéville, Victor, cultivateur à Chevresis-Monceau.
1860. Walmé, docteur-médecin à Chauny.
1847. Wuafflard-Oudin, membre du comité d'hygiène, membre du bureau du Comice agricole de Marle.

MEMBRES CORRESPONDANTS

NE RÉSIDANT PAS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

MM.

1866. Ameline, Henri, avocat.
1867. Barbier, 2, place des Maréchaux, à Besançon.
1869. Barbier, Charles, fondé de pouvoir de MM. Née & Cie, rue du Faubourg-Poissonnière, 35, à Paris.
1855. Bellin, Gaspard, Juge à Lyon.
1871. Beghin, secrétaire de la mairie de Béthune.
1866. Blain, Paul, juge à Doullens, ancien membre titulaire.

Digitized by Google

MM.

1866. Belières, Hyacinthe, à Vienne.
1877. Bertin, Jules, sous-inspecteur des forêts de l'Etat, rue Saint-Albin, 41, à Douai.
1873. Bosquette, libraire-imprimeur à Vouziers.
1846. Bouchardat, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
1867. Boulogne, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Rethel.
1862. Buisine, sculpteur-statuaire à Lille.
1875. Brun, X., homme de lettres, 6, rue des Marronniers, à Lyon.
1877. Dubois (Gaston), archiviste-paléographe, 57, rue Saint-Jacques, à Paris.
1843. Camus, inspecteur des forêts, à Bourgoin (Isère).
1867. Carré, instituteur à Ponthierry (Seine-et-Marne).
1869. Caumont, avocat au Havre.
1852. Cavel, Adolphe, conducteur des ponts-et-chaussées, à Condé (Nord).
1858. Chrétien, Charles, ancien négociant, 35, rue de Lancry, à Paris.
1858. Codemo Gerstenbrandt (M^me^ Luigia), auteur à Venise.
1874. Coët, pharmacien à Roye.
1866. Coquelle, conducteur des ponts-et-chaussées, à Ham.
1849. Corblet (l'abbé Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles.
1872. Crépin, Félix, juge d'instruction, à La Réunion, ancien membre titulaire.
1861. Debetz de Lacrouzille, avocat à Périgueux.
1878. De Croos, avocat, ancien magistrat, à Béthune.
1848. Delacourt-Delvigne, fabricant de sucre à Sancourt, près Ham.

Digitized by Google

MM.

1872. Comte de Marsy, Arthur, archiviste-paléographe à Compiègne.

1878. De Beauvillé, auteur de l'Histoire de Montdidier, à Montdidier.

1848. Desains, Auguste, Conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, ancien membre titulaire.

1863. Desmaze, Charles, Conseiller à la Cour d'appel, rue d'Aumale, n° 13, à Paris, 92.

1877. Devin, professeur au lycée Charlemagne, boulevard de Port Royal, 92, à Paris, ancien membre titulaire.

1853. Duhamel, membre de l'Institut, à Paris.

1850. Dr Ebrard, à Bourg (Ain).

1869. Faure, A., artiste photographe à Lille.

1855. Fortoul, Ch., ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat.

1850. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, secrétaire perpétuel des antiquaires de Picardie.

1843. Gomart, Auguste, négociant à Ham.

1866. Guérard-Deslauriers, Ch., ingénieur civil, membre de la Chambre de commerce, à Caen.

1875. Hureau de Villeneuve (A.), Vice-Président de la Société de Navigation aérienne, à Paris.

1861. Lancia, duca di Brelo, Frédérico, secrétaire général de l'Académie de Palerme.

1860. Laterrade, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Cahors.

1851. Laugée, peintre d'histoire, boulevard Lannes, 15, à Paris-Passy.

1860. Le Bret, docteur-médecin à Levallois-Perret.

1877. Ledieu (Alcius), à Fourdrinoy, par Picquigny (Somme).

1854. Legendre, négociant à Rouen.

Digitized by Google

MM.

1872. Lecocq (Georges), avocat à Amiens.
1848. Lecocq (Jules), propriétaire à Amiens.
1878. Ledeuil (Justin), Commis-Greffier au Tribunal civil de Semur (Côte-d'Or).
1869. Leroux, Ernest, libraire-éditeur, 28, rue Bonaparte, à Paris.
1875. Lesur, Georges, avocat, boulevard Malesherbes, 19, à Paris.
1860. Marlière, ancien préfet, avenue Montmorency, 75, à Auteuil-Paris.
1864. Mandet, pharmacien à Tarare.
1878. Mansteld-Bullner, lieutenant dans l'armée Danoise, Villa Contento, bianco Lunos Sidealle, 16, à Copenhague.
1863. Mennechet, E., conseiller à la Cour d'Amiens, président de la Société d'horticulture.
1877. Mercier, Achille, principal clerc de notaire, à Fourmies (Nord).
1870. Meulemans, Auguste, vice-consul de la République de l'Équateur, à Bruxelles.
1855. Midy, Eug., peintre d'histoire, 95, rue de Vaugirard, à Paris.
1866. Millien, Achille, homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
1862. Peyrot, Adrien, professeur au Lycée de Nantes.
1861. Rigaut, homme de lettres, membre du Conseil municipal de Paris, 93, boulevard de Neuilly, à Paris.
1843. Rondot, Natalis, délégué de la Chambre de commerce de Lyon, au château de Chamblon, près d'Yverdon (Suisse).
1844. Seydoux, manufacturier au Cateau (Nord).
1861. Surmay, docteur-médecin, à Ham.

Digitized by Google

MM.

1865. Textor de Ravisi, percepteur à Saint-Etienne.

1862. Turquet, Edmond, député de l'Aisne, ancien membre titulaire.

1876. Tissandier, Gaston, Vice-Président de la Société de Navigation aérienne, à Paris.

1877. Vallée (George), à Saint-Georges-les-Hesdins (Pas-de-Calais).

1858. Villain, Henri, député de l'Aisne, 14, quai de la Mégisserie, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

CLASSÉES PAR DÉPARTEMENTS.

AISNE. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. — Comice agricole de Saint-Quentin. — Société d'horticulture de Saint-Quentin. — Société académique de Laon. — Société archéologique de Soissons. — Société archéologique de Vervins. — Société de médecine du département de l'Aisne. — Société archéologique de Château-Thierry.

ALLIER. — Société d'Émulation du département de l'Allier, à Moulins.

AUBE. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE. — Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille. — Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. — Société des Antiquaires de Nor-

Digitized by Google

mandie, à Caen. — Société linnéenne de Normandie, à Caen.

CHARENTE. — Société archéologique, à Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres, à Rochefort.

COTE-D'OR. — Académie des Arts, Sciences, et Belles-Lettres, à Dijon.

COTES-DU-NORD. — Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

DOUBS. — Société d'Émulation du Doubs, à Besançon. — Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts, à Besançon.

EURE. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Evreux.

FINISTÈRE. — Société académique, à Brest.

GARD. — Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE). — Académie des Jeux floraux, à Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, à Toulouse. — Société d'histoire naturelle, à Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Bordeaux. — Société de médecine et de chirurgie, à Bordeaux. — Institut des provinces de France, à Bordeaux.

HÉRAULT. — Société archéologique de Béziers.

ILLE-ET-VILAINE. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

INDRE-ET-LOIRE. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours. — Société française d'archéologie, à Tours.

ISÈRE. — Société statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère.

Digitized by Google

JURA. — Société d'émulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIR-ET-CHER. — Société des Sciences, Lettres et Agriculture du Loir-et-Cher, à Blois.

LOIRE. — Société d'Agriculture, Industrie, etc., du département de la Loire, à Saint-Etienne.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes. — Société archéologique de Nantes.

LOIRET. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Orléans.

LOT-ET-GARONNE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Agen.

LOZÈRE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Angers. — Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. — Société académique de Maine-et-Loire. — Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

MANCHE. — Bibliothèque de la ville de Châlons-sur-Marne. — Société des Sciences naturelles, à Cherbourg. — Société académique de Cherbourg.

MARNE. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons. — Académie de Reims, à Reims. — Société industrielle de Reims. — Société des Sciences et Arts de Vitry-le-Français.

MEURTHE. — Académie de Stanislas, à Nancy. — Société polytechnique de Pont-à-Mousson.

MEUSE. — Société philomathique de Verdun. — Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Digitized by Google

NORD. — Bibliothèque de la ville de Roubaix. — Société d'Émulation de Roubaix. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille. — Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts, à Douai. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts. — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Valenciennes. — Société d'Émulation de Cambrai. — Société géologique du Nord, à Lille.

OISE. — Société académique de Beauvais. — Société historique de Compiègne. — Société historique et archéologique de Noyon.

PAS-DE-CALAIS. — Académie d'Arras. — Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — Société académique de Boulogne-sur-Mer.

PUY-DE-DOME. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES (BASSES). — Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts, de Pau.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Société des Sciences, Belles-Lettres, Arts industriels et agricoles des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon. — Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon. — Société linnéenne de Lyon. — Société littéraire de Lyon.

SAONE (HAUTE). — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

SAONE-ET-LOIRE. — Société d'Histoire et d'Archéologie, à Châlon-sur-Saône. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Châlon-sur-Saône. — Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts, à Autun. — L'académie de Macon, à Macon.

Digitized by Google

SARTHE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE. — Académie de Savoie, à Chambéry.

SEINE. — Société des Antiquaires de France, au Palais du Louvre, à Paris. — Société philotechnique de Paris, à la mairie du 2e arrondissement, 8, rue de la Banque. Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, rue de Rennes, 44. — Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, rue de Chateaudun. 41 *bis*. — Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 26, — Société centrale d'Agriculture, rue d'Anjou-Dauphine, 6. — Société centrale d'Horticulture de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84. — Société de l'instruction élémentaire, rue Hautefeuille, 1 *bis*. — Société de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58. — Association scientifique de France, 113, boulevard Saint-Michel. — Société d'acclimatation, rue de Lille, 19.

SEINE-INFÉRIEURE. — Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Rouen. — Société des Amis des Sciences naturelles à Rouen. — Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-OISE. — Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts, à Versailles. — Société archéologique, à Rambouillet.

SOMME. — Société industrielle, à Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens. — Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts, du département de la Somme, à Amiens. — Société linnéenne du Nord de la France, à Amiens. — Société d'Émulation, à Abbeville.

TARN-ET-GARONNE. — Société des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts, du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Digitized by Google

VIENNE. — Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.

VOSGES. — Société d'Émulation à Épinal.

YONNE. — Société archéologique de Sens. — Société des Sciences historiques de l'Yonne, à Auxerre.

COLONIES. — Société Archéologique de Constantine.

METZ. — Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

MULHOUSE. — Société industrielle.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

AMÉRIQUE. — Smithsonian institution, à Washington. (États-Unis).

AUTRICHE. — Institut impérial géologique de l'empire d'Autriche, à Vienne.

BELGIQUE. — Société historique et littéraire de Tournay. — Société royale d'Agriculture et de Botanique de Gand. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à Mons. — Société libre d'Émulation de Liége. — Société géologique de Belgique, à Liége.

HOLLANDE. — Académie royale des Sciences, à Amsterdam.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — Société des Sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg à Luxembourg.

NORWÉGE. — Université royale de Norwége à Christiania. — Académie de Christiania.

Digitized by Google

ERRATA & ADDENDA

Rapport de M. A. Patoux sur le Concours de poésie

Page 45, ligne 27, *au lieu de :* les cœurs qu'ils entraînent et font saigner, *lisez :* Les cœurs qu'ils entr'ouvrent et font saigner.

Page 46, ligne 17, *au lieu de :* expressions nobles et inachevées, *lisez :* esquisses molles et inachevées.

Page 48, ligne 19, *au lieu de :* aventures de la destinée humaine, *lisez :* amertumes de la destinée humaine.

Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin, par M. Emmanuel Lemaire

Ajouter à la note 4 de la page 353 : Si, avant la conquête de Jules César, Vermand fut le *centre* du pays des Véromandues, en étendant le Vermandois vers l'Est jusqu'à Vervins, il faut nécessairement reculer d'autant ses limites occidentales et placer sa frontière Ouest à Corbie, c'est-à-dire aux portes d'Amiens, centre des *Ambiani.* Cette étendue territoriale nous paraît incompatible avec le faible contingent fourni par nos ancêtres à la ligue des peuples belges. — Voyez toutefois les judicieuses observations de M. Ernest Desjardins sur les limites des anciens peuples de la Gaule, tome II, pages 428 et suivantes de sa *Géographie de la Gaule romaine.*

Ajouter à la note de la page 383 : Dans une entrevue que nous avons eu l'honneur d'avoir avec M. Auguste Longnon, le savant auteur de la Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle nous a fait remarquer qu'on ne peut citer une seule ville gauloise ayant porté, avant la conquête romaine, le nom de son peuple. Cette observation, parfaitement fondée, nous oblige à renoncer à l'hypothèse émise dans la note de la page 383. — Il n'est pas facile de donner du nom de Vermand une origine acceptable : faut-il admettre, avec M. Longnon, « que ce village doit à quelque demi-savant du pays son appellation trompeuse d'origine identique à celles de Vieux-Laon, de Vieux-Reims, de Vieux-Châlons, données également par les gens du Moyen-Age à d'anciens oppida? » Cette explication est ingénieuse et séduisante, nous le reconnaissons. Si l'on admettait que Vermand fut, au IV^e^ siècle et jusqu'à sa ruine par les Vandales, le chef-lieu de la *cité,* son nom s'expliquerait facilement, car on se rappelle qu'en Gaule, les villes capitales prirent au IV^e^ siècle le nom de leurs peuples. Mal-

Digitized by Google

gré les vestiges de constructions antiques qu'offrait naguère la plaine des Noyers, en face du camp; malgré la rareté relative des monnaies du Bas-Empire trouvées à Saint-Quentin (ce qui semble indiquer que notre ville avait perdu son importance dans les deux derniers siècles de la domination romaine) nous avons repoussé (page 437, note) l'opinion d'après laquelle la capitale des *Veromandui* fut, au IV^e^ siècle, transférée d'Augusta à Vermand. En effet, jusqu'à présent, on n'a pas trouvé dans les environs de la forteresse un cimetière gallo-romain attestant l'existence, en cet endroit, d'une ville antique de quelque importance. Les sarcophages trouvés à Marteville au siècle dernier, paraissent appartenir à l'époque mérovingienne : il est regrettable, d'ailleurs, que Dom Grenier ne les ait pas plus amplement décrits (V. son introduction à l'Histoire de la Picardie, page 247). Peut-être des fouilles pratiquées avec soin et intelligence dans les environs de la plaine des Noyers donneraient-elles la solution de cet intéressant problème historique.

Page 383, ligne 20, après ces mots : et au centre du territoire des Véromandues, *ajoutez :* les crochets que décrivent, en arrivant au camp, les routes antiques de Saint-Quentin à Amiens et de Beauvais à Bavay, détours qui attestent l'existence de la forteresse avant la construction des deux chaussées romaines.

Page 405, ligne 10, *au lieu de :* l'histoire, *lisez :* l'historien.

Page 415, ligne 9, après : l'un des quartiers de notre ville, *ajoutez :* le quartier Saint-Thomas.

Ajouter à la note 4 de la page 459 : Aux rues déjà reconnues de l'antique Augusta, il faut probablement ajouter une voie trouvée l'année dernière par M. Jules Hachet, architecte, en creusant les fondations de la maison qu'il habite rue d'Aumale, n° 23. Cette chaussée se trouve à trois mètres au-dessous du sol actuel de cette maison : elle paraît avoir été empierrée sur une largeur de trois mètres et demi avec des cailloux petits et réguliers. Elle a été reconnue par notre concitoyen à partir du coin des rues de la Poterne et Sainte-Catherine, se dirigeant vers le Nord, suivant une ligne à peu près parallèle à la rue Saint-Thomas. Ce qui nous engage à rapporter cette chaussée à l'époque romaine, c'est qu'à trois mètres de ses bords, M. Hachet a trouvé, dans un puits évidemment creusé pour extraire la marne nécessaire à l'empierrement du chemin, divers vases antiques, et, entre autres, une petite poterie samienne, élégante de forme et d'un travail soigné, portant la signature, déjà signalée par les archéologues, du potier ou fabricant de moules : DOVICCUS.

Page 457, *note.* — Par suite d'une erreur dans le classement du musée de la Société académique, nous avons pris pour un fragment de la mosaïque trouvée en 1843 dans les fouilles de la salle de spectacle un morceau à grands cubes et monochrome, conservé dans le même musée, et montrant tous les caractères d'un art de décadence. Nous nous sommes aperçu de notre méprise en visitant le cabinet de M. Pinguet-Gronnier : le fragment de la mosaïque, trouvée dans le sous-sol du théâtre, qui fait partie de la collection de notre concitoyen, offre, au contraire, toutes les apparences d'une œuvre de l'époque romaine. En effet, les cubes sont petits (sept à huit millimètres de côté) ; ils sont taillés et placés régulièrement et présentent cinq couleurs différentes : le blanc, le rouge, le noir, l'orangé et le vert clair. Le peu d'étendue des morceaux que nous avons vus, ne nous a pas permis de reconnaître l'ensemble du dessin : nous n'y avons distingué que des entrelacs. — Augusta s'étendait donc vers le Nord-Ouest au

Digitized by Google

delà de la rue des Canonniers, et nous pouvons accepter avec moins de défiance cette indication qui nous montre saint Quentin, arrivant d'Amiens, enfermé dans une prison située au coin des rues Saint-Martin et du Palais-de-Justice. D'un autre côté, il est possible que les morceaux de marbre, de jaspe et d'albâtre trouvés par Lenain au haut de la rue des Canonniers (V. page 460), à trente ou quarante pas de la mosaïque, aient appartenu à l'édifice dont celle-ci faisait partie.

Page 463, note 3, *au lieu de :* la relation des miracles de saint Eloi, lisez : le livre des miracles de saint Quentin accomplis dans l'île de la Somme où son corps fut retrouvé par Eusébie. C'est à tort, en effet, que M. Gomart a attribué au livre des miracles de Saint-Éloi la citation suivante que nous avons reproduite d'après le tome II, page 88, de ses *Études Saint-Quentinoises : Castrum Augustum veteri vocabulo appellatum.* Notre concitoyen s'est trompé dans l'indication de la source et, de plus, il a rapporté inexactement le texte du livre des miracles de Saint-Quentin : en effet, le manuscrit conservé dans les archives de notre église basilique et publié par Hémeré (Regestum, page 23) et par Colliette, tome I, p. 571, porte : *Advenit... castrum Augustam veteri vocabulo appellatum* et désigne ainsi très-probablement l'ancienne ville d'Augusta, c'est-à-dire le quartier Saint-Thomas et ses annexes, par opposition au *vicus Sancti Quintini*, représenté par le *tour du Gouvernement*. L'argument que, d'accord avec M. Gomart, nous avons tiré de ces mots *Castrum Augustum* doit donc disparaître. Ainsi se trouve augmentée notre incertitude sur la destination primitive du quartier circonscrit par la place et les rues de la Sellerie, de l'ancien Collége, du Gouvernement et de Croix-Belle-Porte.

Page 480, note 1, ligne 7, *supprimez*: ou de l'enterrer profondément, plutôt....

Page 498, ligne 6, *au lieu de :* peu à peu, *lisez :* à peu près.

Le signe indiquant, dans la carte archéologique de M. Pilloy, des sépultures par incinération auprès du camp de Vermand doit être retranché : il paraît, en effet, très-douteux que les vases trouvés en cet endroit aient appartenu à des caveaux funéraires.

Catherine Howard, scène lyrique, par M. Ed. Delière

Page 553, dernier vers, *au lieu de :*

HENRI

Vous connaissez la loi !

Je connais le bourreau !

lisez :

HENRI

Vous connaissez la loi !

CATHERINE

Je connais le bourreau !

Digitized by Google

Poésies de M. Léon Magnier, insérées dans le volume précédent

Page 505 du volume précédent, vers 3e, *au lieu de :* et dans l'âme l'amour, *lisez :* et dans le cœur l'amour.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 1877

Pages

Discours de M. Monnier, président 5

Rapport de M. Georges Lecocq sur le premier et le deuxième Concours d'histoire locale . . . 11

Rapport de M. Joachim Malézieux sur le quatrième Concours d'histoire locale *(Biographies)* . . . 15

Rapport de M. Charles Magnier sur le Concours de littérature 19

Rapport de M. Emmanuel Lemaire sur le Concours de scènes lyriques 30

Rapport de M. P. Bénard sur le troisième Concours d'histoire locale *(Histoire de Saint-Quentin)*. . 38

Rapport de M. A. Patoux sur le Concours de poésie 44

Rapport de M. Tingry sur le Concours de composition musicale. 58

Compte-rendu de la solennité musicale du 26 novembre 1877 : exécution de l'opéra couronné par la Société « Don Juan et Haïdée, » paroles de M. Edmond Delière et musique de M. Edmond de Polignac, — et exécution de la Symphonie en *la* de M. Tingry 62

SCIENCES

Recherches sur les origines de la domesticité du cheval et sur celles de la maréchalerie (avec une planche), par M. Garcin, membre titulaire. 71

Digitized by Google

LITTÉRATURE

Pages

Préface d'une traduction de la divine Comédie de Dante Alighieri (avec 8 planches), par M. Abner Trémisot, membre associé 109

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE

L'Atelier quaternaire du Rond-Point de Busigny (avec une planche et une carte), par M. Pilloy, membre associé 139

Histoire de l'Abbaye de Fervaques, à Saint-Quentin, par M. l'abbé Poquet (mention honorable du Concours d'histoire locale de 1877) 147

Préliminaires. 147
Chapitre I. Origine et fondation de Fervaques. — Ses constructions primitives 151
Chapitre II. Bienfaiteurs de l'abbaye de Fervaques; donations, acquisitions et échanges de propriétés 164
Chapitre III. Organisation et genre de vie des religieuses de Fervaques. — Les frères convers, leur occupation . . 175
Chapitre IV. Malheurs et désastres de l'Abbaye de Fervaques. 185
Chapitre V. Translation de l'Abbaye de Fervaques à Saint-Quentin. — Construction de la nouvelle Abbaye, sa destination. — Souvenirs du vieux Fervaques 192
Chapitre VI. Liste des abbesses de Fervaques. 201
Chapitre VII. Possessions territoriales et revenus de l'Abbaye de Fervaques 205
Conclusion 219

Note sur une pierre tombale, à Essigny-le-Grand (avec une planche), par M. Joachim Malézieux, membre titulaire 224

Etude iconographique sur le culte et le pèlerinage de saint Quentin, à Saint-Quentin, par M. Georges Lecocq, membre titulaire 227

Analyse du Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de

Digitized by Google

Pages

Chézy, par M. le comte Edouard de Barthélemy (deuxième prix du Concours d'histoire locale de 1877) 241

PREMIÈRE PARTIE. Notice historique sur l'Abbaye 241
DEUXIÈME PARTIE. — Analyse du Cartulaire 253
Liste des abbés de Chézy 290
Table des noms de lieux et d'hommes cités dans l'analyse du cartulaire de Saint-Pierre de Chézy 292

Saint-Just et Mme Thorin, détails biographiques, par M. Abel Patoux, membre titulaire . . . 309

I. Origines de la famille de Saint-Just 311
II. Saint-Just et Mme Thorin 318

La ville de Saint-Quentin devant le Parlement de Paris et le Conseil d'État du roi (1211-1725), par M. Charles Desmaze, membre correspondant. 331

La Chapelle de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Saint-Quentin (XIVe siècle), par M. Charles Desmaze, membre correspondant. 347

Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin, par M. Emm. Lemaire, membre titulaire. . . 349

INTRODUCTION. I. Le Vermandois dans les temps préhistoriques. 349
II. Le Vermandois à l'époque historique et avant la conquête romaine 351
III. La ville de Saint-Quentin est-elle l'antique Samarabriva? 356
IV. Examen critique de l'opinion de M. Mangon de La Lande sur la situation de Samarabriva 359
V. La géographie de Ptolémée, la carte de Peutinger, l'itinéraire d'Antonin et la colonne milliaire de Tongres prouvent qu'Amiens est l'antique Samarabriva . . 366
VI. Le bourg moderne de Vermand paraît avoir été le centre fortifié, l'oppidum principal des Véromandues indépendants 381
VII. Saint-Quentin est l'ancienne Augusta Viromanduorum. 389
Carte archéologique de l'arrondissement de Saint-Quentin, dressée par M. J. Pilloy 394

Digitized by Google

Pages

VIII. Réfutation de Jacques Levasseur, Sanson, Lenain de Tillemont et Rigollot 427
LIVRE PREMIER. *Epoque gallo-romaine* 442
CHAPITRE I. Histoire d'Augusta Viromanduorum depuis l'empereur Auguste jusqu'à la mort de Marc-Aurèle . . 442
CHAPITRE II. Augusta pendant le troisième siècle. — Le martyre de saint Quentin 467
CHAPITRE III. Fondation de l'évêché de Vermandois, au IV^e^ siècle. Les premiers évêques. 481
CHAPITRE IV. Histoire d'Augusta depuis le martyre de saint Quentin jusqu'à la chute de la domination romaine dans le Vermandois. 491

POÉSIE

Histoire de mon village, par M. Achille Millien (deuxième prix du Concours de 1877) . . . 502
Dieu et Patrie, par M. Pierre Mieusset (première mention honorable du concours de 1877) . . 516
Marthe, poème maritime, par M. Comignan (première mention honorable du Concours de de 1877) 524
A propos de l'herbe qui croît à ma porte, par M^me^ Baptistine Marcout (deuxième mention honorable du Concours de 1877). 535
Stances à Corneille, par M. Julien Pieters (troisième mention honorable du Concours de 1877) 538
Poésies par M. Léon Magnier, membre associé. 540

Le petit Ménage de la voisine 540
La Danseuse 540
L'univers éternel 541
Promenade en forêt 542

Catherine Howard, scène lyrique, par M. Edmond Delière (premier prix du concours de cantates de 1877) 544

CATALOGUE

Catalogue des plantes cultivées au jardin botanique

Digitized by Google

Pages

de la Société, à Saint-Quentin, dressé par M. Charles Magnier, membre titulaire . . . 557

NÉCROLOGIE

Discours prononcé le 16 août 1876, sur la tombe de M. Charles Daudville, par M. Louis Blin, président de la Société académique 583

COURS POPULAIRES

Cours populaires pour les Adultes professés pendant les années scolaires 1876-1877 et 1877-1878 . 585
Liste des donateurs, fondateurs et soucripteurs des Cours populaires 586

PRIMES D'APPRENTISSAGE

Rapport sur le Concours du 19 novembre 1876, par M. Charles Magnier, membre titulaire . . 590
Rapport sur le Concours du 16 décembre 1878, par M. Jamart, membre titulaire 592

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Ouvrages offerts à la Société académique de juillet 1876 à juillet 1878 594

CONCOURS DE 1878 & 1879

Médailles décernées par la Société académique dans sa séance publique du 16 juin 1878 . . 602
Sujets mis au concours pour l'année 1879 . . 603

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JUILLET 1878

	Pages
Composition des Bureaux et Commissions. . .	607
Membres titulaires	608
Membres honoraires	609
Membres associés	610
Membres associés honoraires	612
Membres correspondants résidant dans le département de l'Aisne	613
Membres correspondants domiciliés hors du département de l'Aisne.	615

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Sociétés françaises	619
Sociétés étrangères	624

Errata et addenda	625

Digitized by Google

ART. XXI DU RÉGLEMENT

Tout mémoire ou autre ouvrage lu en séance ou inséré dans les annales de la Société, lui appartient et ne peut plus être retiré.

La Société n'entend pas prendre sous sa responsabilité les opinions émises par ses membres, dans les publications par elle autorisées.

Les personnes qui désireraient se procurer des volumes des Annales sont invitées à s'adresser au Secrétaire archiviste.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

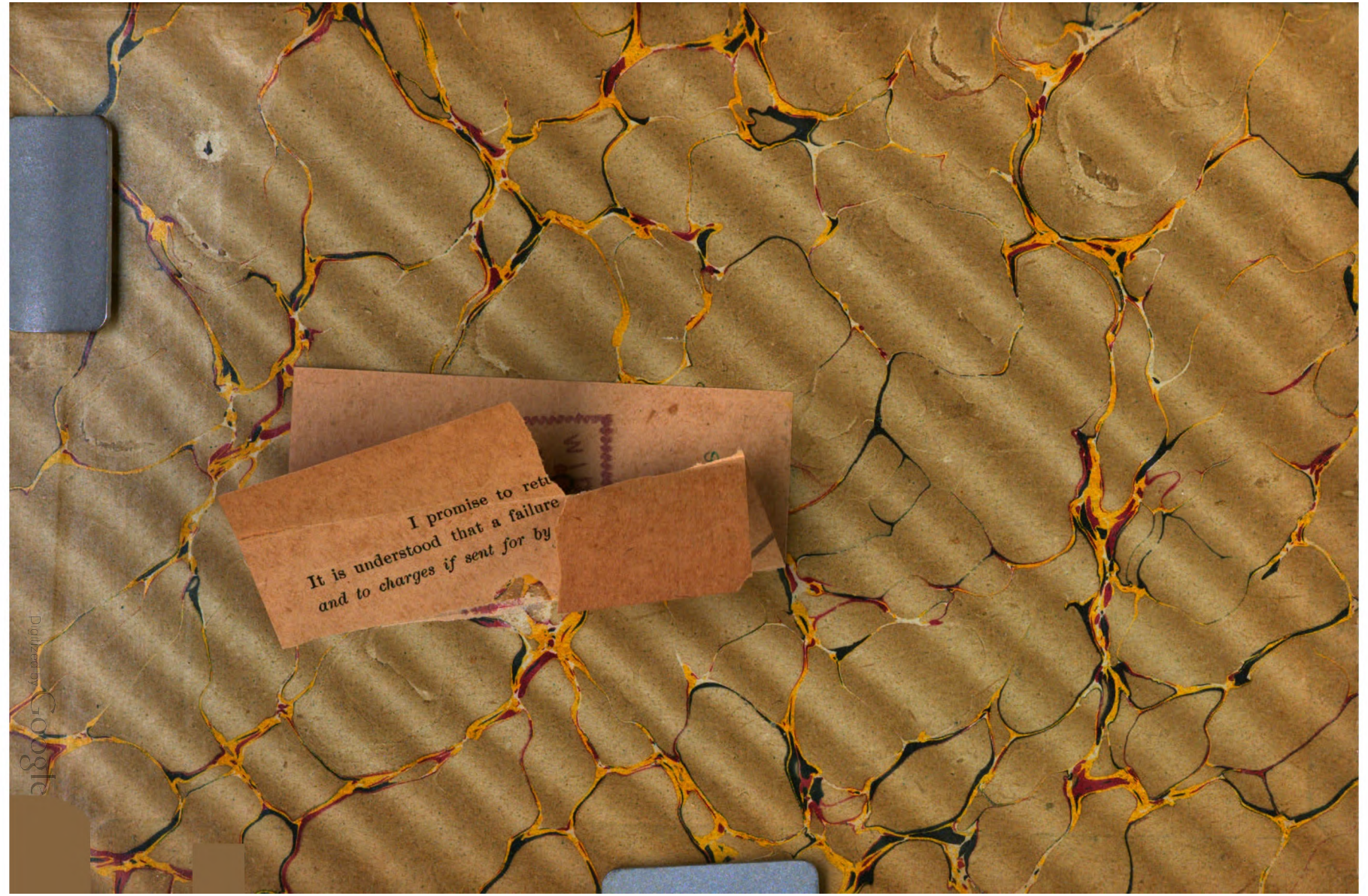
I promise to ret
It is understood that a failure
and to charges if sent for by

Widener Library
3 2044 105 525 877